UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/revuecanadienne70montuoft

# REVUE CANADIENNE

NOUVELLE SERIE

VOLUME XVII

1916

JANVIER — JUIN

AP
21
R 34
v. 70

# Cantique des Nues étoilées

## IMPRESSION NOCTURNE

Nuages de la nuit, brillez jusqu'à l'aurore
En chantant les bienfaits du Seigneur tout-puissant.
Puis, lorsque le matin lâchement vous dédore,
Allez vous redorer aux bords de l'océan.

* * *

Quel est donc dans le ciel, sous ses blanches mantilles,
Ce peuple aux pas pressés qui chemine en chantant ?
Sous le dôme bleui leurs cheveux d'or scintillent,
Leur voix descend vers nous sur les ailes du vent.

On dirait, à leur air, des tribus de vestales
Qui, revenant le soir des bords de l'océan,
Feraient lever là-haut les aubes boréales
En voilant leur sein nu devant le Tout-Puissant.

Et leur voix fait songer au murmure de vierges,
Tressaillant en secret d'un amour inconnu,
Qui viendraient nous chanter, à la lueur des cierges,
Le rêve épanoui de leur coeur ingénu.

* * *

Mais, qui que vous soyez, ô célestes chorales
Dont la troupe sans nombre emplit l'orbe du ciel,
Vierges pleines de grâce ou candides vestales,
Vos hymnes ont l'accent d'un cantique éternel !

Quand, du dôme d'azur de votre cathédrale,
Vous déversez sur nous votre plain-chant d'amour,
Son rhytme doux alterne, à l'heure vespérale,
Avec la voix plaintive et mourante du jour.

De l'univers en deuil vous balayez les ombres
Quand vous rentrez, le soir, par le chemin lacté ;
Car le monde, effrayé par l'horreur des nuits sombres,
Se sent enveloppé dans votre chasteté.

* * *

Nuages de la nuit, glissez jusqu'à l'aurore
En chantant les bienfaits du Seigneur tout-puissant.
Puis, lorsque le matin lâchement vous dédore,
Allez vous redorer aux bords de l'océan.

**OXONIENSIS.**

Pointe-à-Pic, P. Q. — Septembre 1915.

# Encore un Brin de Philosophie

## A PROPOS DE LA GUERRE

(SUITE ET FIN)

---

TOUT en reconnaissant qu'ils ont des fautes à expier, eux aussi, les Alliés de la Quadruple Entente peuvent donc se consoler par la pensée qu'ils ont la justice de leur côté. C'est un avantage considérable, qui compense celui des howitzers et des gaz asphyxiants. Je voudrais que nos amis s'en contentent. Je ne trouve pas heureuse leur insistance à se donner pour les champions de la civilisation et des libertés du monde, surtout lorsqu'ils accompagnent cette insistance de déclamations ridicules contre l'ennemi. Que signifient ces appellations de Huns, de Vandales, de Wisigoths, de bêtes enragées, par lesquelles on se plaît à désigner couramment nos terribles adversaires ? Qu'on réfléchisse. Est-ce que ces bêtes enragées ne sont pas de la même espèce que nous ? Et n'est-ce pas notre race que nous flétrissons ainsi cavalièrement ? L'épithète injurieuse ne retombe-t-elle pas sur nous? Car enfin, si les Allemands ont commis des atrocités, dont nous jugeons que des tigres n'auraient pas été capables, c'est sans doute que notre nature porte en son fond intime ces redoutables instincts de violence et de méchanceté. C'est donc que nous pourrions y céder, nous aussi, à l'occasion. D'ailleurs, en les appelant des Huns et des Vandales, nous insinuons assez clairement qu'ils n'ont pas été les premiers pillards de villes, ni les seuls massacreurs d'innocents. Ils ont su qui imiter. Si nous fouillions bien dans l'histoire de notre propre pays, peut-être n'aurions-nous pas à remonter bien haut pour y rencontrer des exploits analogues,

sinon tout-à-fait aussi barbares et aussi systématiquement organisés.

Dans cette voie des outrances le poète Richepin tient un bon rang. A l'en croire,

> Tout ce qu'a peu à peu conquis sur la nature
> L'antique humanité luttant pour la future,
> Tout ce qu'a fait fleurir de pur, d'harmonieux,
> De vrai, de bien, de beau, sa marche vers le mieux;
> Tout ce que donnait l'empire heureux du monde,
> Voilà ce qu'à présent hait le Barbare immonde.

Le favori des muses est en veine ; il ajoute que le rêve du Barbare

> ...au corps lourd mû par un esprit lent,

c'est de nous exiler " des Edens retrouvés dont nous touchions le seuil "; c'est que " tous les peuples soient rendus aux ténèbres premières "; c'est que les coeurs soient " sans idéal, et les yeux sans lumières ";

> Et que le genre humain prenne enfin son parti
> De rentrer au chaos, dont il était sorti. (1)

Dans une prosopopée, où il nous oppose nous, latins, aux teutons, le même écrivain nous fait le compliment de croire que jamais nous ne pourrions avoir l'âme assez basse pour

---

(1) Cf.: *Revue hebdomadaire*, 27 février 1915. Quelqu'un de beaucoup plus pondéré,Junius (*Echo de Paris*, 28 août 1915), rapporte pourtant ceci: "Un de mes jeunes camarades de la diplomatie, un ministre plénipotentiaire d'une république neutre, me disait hier soir: "L'enjeu de cette guerre est formidable. Il ne s'agit pas de savoir si vous perdrez, comme en 1870, une province ou si vous la récupérerez, c'est la civilisation elle-même qui se trouve mise en question. Si l'Allemagne triomphe, l'Europe deviendra inhabitable pour tout esprit vraiment cultivé; notre atmosphère morale est rendue irrespirable par tous les gaz asphyxiants échappés des cornues du docteur Faust. "

renier nos dieux, gloire du rêve humain, à savoir " Phoïbos-Apollon, la clarté, Pallas, tout le cerveau, Kypris, toute la grâce ". Et ce serait pour sauver ces divinités toutes païennes qu'on nous demanderait d'offrir notre vie? Merci! Qu'on nous trouve d'autres idoles, pour lesquelles il vaille la peine de mourir.

Mais on nous dit que ce ne sont là que des symboles, que ce qu'il s'agit en réalité de sauvegarder, c'est une forme de vie supérieure, c'est cette civilisation gréco-romaine, qui a fleuri sur le pourtour de la Méditerranée, et qui a été le vrai moule où se sont formées les races latines—civilisation de franchise et de lumière, toute faite de proportion, de mesure, d'harmonie, et dont les Hellènes désignaient si bien la note caractéristique par ces trois monosyllabes: *rien de trop.*

Soit ! Mais cette civilisation serait-elle gravement compromise par une victoire allemande ? Y a-t-il une opposition aussi tranchée qu'on se plaît à le dire entre la culture latine et la culture germanique? Qu'on trouve une différence fondamentale entre notre civilisation gréco-romaine et la civilisation hindoue, je le comprends; car,dans l'évolution de celle-ci, le colossal et le disproportionné semblent réellement avoir joué un rôle prépondérant. Mais les peuples germaniques, ayant été façonnés par le christianisme, ont nécessairement été imprégnés de la culture latine, qui a été le véhicule de la religion du Christ. La preuve, c'est qu'un latin ne se trouve nullement dépaysé au milieu d'eux. Enfin, cette culture gréco-latine est-elle le dernier mot de la perfection ? Nous admirons en elle la mesure, l'harmonie, la proportion. Mais ce sont autant de qualités relatives. Qu'est-ce qui est proportionné pour nous sinon ce qui cadre avec l'appréhension de notre esprit et de nos sens ? Or, notre esprit est fort limité, nos sens encore davantage. De là pour quiconque est épris de mesure et de proportion la tendance à rapetisser ce qui le

dépasse et à tout ramener à sa taille. N'est-ce pas en grande partie à cause de leur goût pour la mesure (leur mesure à eux) que les Grecs abaissèrent si odieusement la divinité, et peuplèrent leur olympe de dieux et déesses, qui étaient un véritable scandale pour les vulgaires mortels ?

Avant d'opposer avec une si crâne assurance notre civilisation latine à la civilisation germanique et de la déclarer forme de vie supérieure, il faudrait prouver que cet anthropomorphisme, qui l'a pénétrée si profondément, n'était pas un grave obstacle au développement de nos facultés, et qu'il n'a pas enrayé le progrès de la philosophie, des sciences, voire de la morale. En tournant leurs efforts intellectuels vers un idéalisme transcendantal, les Allemands ne font peut-être qu'obéir à un besoin de notre esprit, ce besoin de chercher, par delà les apparences et les phénomènes visibles (où s'est trop souvent arrêté l'esprit gréco-latin), la réalité substantielle des choses. Je ne vois pas qu'il y ait là une cause d'infériorité.

Evidemment, il n'est pas de temps plus défavorable aux comparaisons entre peuples que le temps de guerre, où le patriotisme exalté tourne au chauvinisme et nous empêche de trouver rien de bon chez l'ennemi. Si nous doutons encore de cette vérité, nous n'avons qu'à considérer le jugement que les Allemands à leur tour portent sur eux-mêmes et sur les autres. Ah ! il n'y a pas danger qu'ils nous concèdent notre forme de vie supérieure. La forme de vie supérieure, la seule qui vaille la peine d'être vécue, la seule qui mérite le nom de civilisation, c'est le peuple Allemand et le peuple Allemand seul qui la possède. Les Russes ne sont que des brutes, les Anglais que des mercenaires, les Belges que des fanatiques. Si les Français valent quelque chose, c'est parce que ce sont eux qui se rapprochent le plus des Allemands. Ainsi divague Adolf Lasson dans une des deux lettres qu'il a écrites à un ami hol-

landais. Le célèbre professeur de l'Université de Berlin poursuit: " Nous sommes moralement et intellectuellement supérieurs à tous, hors de pair. Il en est de même de nos organisations et de nos institutions... Tous nous craignent et nous regardent comme dangereux, parce que nous sommes intelligents, actifs et moralement supérieurs. Nous sommes le peuple le plus libre de la terre, car nous savons obéir. Notre loi est la raison, notre force est la force de l'esprit, notre victoire, la victoire de la pensée... Dans un monde de méchanceté, nous représentons l'amour et Dieu est avec nous. "

Dans un numéro du *Tag* de Berlin (7 avril 1915), Moritz Reinhold Stern s'écrie: " Je te salue, Allemagne, sauveur du monde! " Dans ce même numéro Arthur Brausewetter parle " d'un sauveur qui est allemand, car en ce temps où l'univers ne peut être guéri que par l'essence allemande (*nur von deutschen Wesen*), il ne peut trouver aussi force et appui qu'auprès d'un sauveur allemand... dans le Christ tout est allemand jusqu'à la moëlle ". ([2])

Et les hommes, qui tiennent ce langage, ne sont pas des fous! Ils ne sont pas plus fous, en tous les cas, que leur souverain, dont nous avons pu lire plus haut la stupéfiante proclamation à son armée de l'est. Et il n'y a pas que des luthériens à extravaguer ainsi. Erzberger, le chef du centre catholique, ne s'est pas montré moins forcené, lui qui estimait que, si l'on pouvait sauver les os d'un seul grenadier poméranien

---

([2]) C'est M. Prüm, chef des catholiques luxembourgeois, le fameux *germanophile converti*, qui a relevé ces édifiantes élucubrations. Il y voit très justement une paganisation du christianisme; il rapproche les paroles de M. Brausewetter d'une autre assertion du *Tag* (1er avril 1915), " la vieille foi de nos aïeux païens revit en nous ". Le renouveau religieux suscité par la guerre en Allemagne est un retour au paganisme germanique. Pour les dernières Pâques, un journal catholique est allé jusqu'à écrire: " Christ est ressuscité, Jésus, ton sauveur allemand, réjouis-toi. " Je montre un peu plus loin que l'*unser Gott*, le vieux dieu de Guillaume II, n'est que le plus ancien des dieux scandinaves.

par l'anéantissement de Londres et de ses habitants, il n'y avait pas à hésiter, il fallait anéantir la capitale de l'empire britannique. ([3])

En vérité, il avait raison ce professeur Boule, dont Junius rapporte le diagnostic déclarant que l'Allemagne est atteinte de *gigantisme*. Il s'agit, paraît-il, d'une véritable maladie qui, au cours de l'histoire du globe, est venue frapper dans leurs forces vives non seulement les individus, mais encore les espèces, les races et les groupements d'ordre plus élevé. La paléontologie est faite d'exemples et de disparitions rapides d'êtres tombés victimes de leur gigantisme, parce qu'une rupture d'équilibre dans leurs facultés leur a fait perdre cette plasticité primitive qui leur avait permis jusque là d'adapter leur évolution à toutes les circonstances nouvelles. Ainsi, continue Junius, la spécialisation exclusive, le gigantisme de la force matérielle a atrophié chez nos ennemis le sens moral. L'exacerbation des tendances purement utilitaires a entraîné chez eux la destruction presque totale de tendances plus nobles. Par son gigantesque système d'organisation, le peuple

---

([3]) Erzberger ne faisait d'ailleurs que reproduire, avec quelques variantes, le langage de Jean-Joseph Goerres, chef des catholiques bavarois, qui, au début du dernier siècle, lançait déjà cette excitation prophétique: " Réduisez en cendres cette basilique de Reims où fut sacré Clovis, où prit naissance cet empire des Francs, faux-frères des nobles Germains; incendiez cette cathédrale. " — M. Barrès voit avec raison dans ces effroyables paroles un cri du romantisme germanique, une clameur des dieux primitifs contre la civilisation classique et française. — On le voit, M. Prüm n'a pas manqué d'à propos, lorsqu'il a rappelé à M. Erzberger que Pie IX a condamné le nationalisme — entendons le nationalisme immoraliste qui prétend légitimer tous les crimes par l'amour de la patrie — comme l'erreur la plus considérable et la plus dangereuse de notre temps. Si c'était réellement prouvé que les Allemands (ce dont on les a positivement accusés) ont cherché à achever la dégénérescence de la race française en inoculant la tuberculose et autres virus chez les habitants des pays envahis, ils auraient donné à la parole de Pie IX la plus éclatante confirmation. Ils auraient montré que le culte idolâtrique pour leur pays et leur race à eux leur enlève tout sens moral.

allemand a été conduit à l'amour du colossal, et par celui-ci à une mégalomanie, qui est encore une forme du gigantisme. Cette mégalomanie l'a entraîné à la poursuite d'une véritable chimère, l'hégémonie mondiale. Comme le note à son tour M. Barrès, ces géants, ces seigneurs de la terre, une fois vaincus et désarmés, on verra les parties grotesques de leur esprit et un immense éclat de rire s'élèvera de l'univers.

* * *

Malheureusement, en attendant, nombre de catholiques, dans les pays neutres, se sont laissé prendre à ces hâbleries énormes. Nombre d'entre eux en sont venus à souhaiter une victoire allemande, parce que, selon eux, ce serait la victoire de l'ordre, de l'organisation, du principe d'autorité contre le principe révolutionnaire. Quelques naïfs attendent même qu'en représailles du geste de franchise de l'Italie, le kaiser va restaurer le pouvoir temporel des papes.

Ces illusions, Guillaume II a eu bien soin de les entretenir par ses invocations retentissantes à son vieux dieu, par l'attribution de ses succès au Très-Haut, par des approbations publiquement accordées à l'attitude du Vicaire de Jésus-Christ, par un véritable siège en règle de la cour pontificale, où le bluff et le mensonge remplaçaient les howitzers et les mortiers 420, mais n'en réussissaient pas moins à influencer l'opinion catholique en faveur de la cause germanique. Durant ce temps, il faisait fusiller des prêtres en Belgique et en France, il faisait raser des églises, bombarder des cathédrales, trouer de balles les tabernacles et l'hostie consacrée, il appelait la protection d'Allah sur le grand turc, auquel il conseillait de proclamer la guerre sainte, ce qui n'était rien moins que l'invitation à l'égorgement en masse des chrétiens sur

toute l'étendue de quatre continents et ce qui de la part d'un prince chrétien dépassait vraiment toutes les limites de l'impiété et de l'horreur.

Guillaume II montrait bien par là que ce vieux dieu allemand, qu'il invoque si familièrement, n'a rien à voir avec le Dieu de toute vérité et de toute justice, qu'il n'est qu'une divinité de son choix, l'antique dieu des tribus germaniques, dit-on, dont il a fait son complice, et qu'il a chargé de ses passions, de ses cupidités, de ses fureurs. ([4])

Mais, en certains milieux, on prenait pour de la ferveur religieuse cette lourde raillerie de la divinité. On n'avait pas l'air de se douter que cette façon de l'accaparer pour des fins intéressées ou cruelles n'était qu'une manière plus répugnante de le blasphémer. On laissait dans l'ombre tous ces crimes, toutes ces impiétés, toutes ces machinations et ruses, qui avaient la religion pour point d'appui. On parlait couram-

---

([4]) " Si l'on veut savoir ce que signifient ces appels constants et monotones de Guillaume II à son *unser Gott*, il faut entendre que ce *vieux dieu*, dont l'usage, nous dit-on sans rire, est spécialement réservé à l'empereur, n'est rien moins que le dieu Odin, le plus ancien des dieux scandinaves, représenté assis entre deux loups, le père universel, qui, dans les brouillards du nord, entouré des walkyries, les vierges sanglantes, préside à des tueries indéfinies mêlées d'affreuses ivrogneries. Tout cela, Henri Heine l'avait prédit. Il avait pressenti la religion nouvelle, ou renouvelée, dont Wagner et Nietzsche sont les effets et les causes; et, après avoir annoncé que la civilisation disparaîtra d'une Allemagne déchristianisée et qu'alors débordera de nouveau la férocité des anciens combattants, Henri Heine s'écriait, en 1834: " Ce jour viendra, hélas! les vieilles divinités germaniques se lèveront de leurs tombeaux fabuleux et essuieront de leurs yeux la poussière séculaire. Thor se dressera avec son manteau gigantesque et détruira les cathédrales gothiques. — Odin, Thor, Unser Gott, le vieux dieu allemand, a dit à Guillaume: Soustrais-toi à la civilisation rayonnante, à la droite conception du vrai, du bien, du beau, au divin proclamé par le consentement universel. Rends-moi ton hommage, adopte mon culte, qui est le pangermanisme, et je te livrerai l'empire du monde. Voilà la vérité dont tout le monde a le pressentiment. " (*M. Barrès dans l'Echo de Paris*). Ce vieux Dieu ressemble terriblement au Satan de l'Evangile qui disait à Jésus: Tombe à genoux, adore-moi et je te donnerai tous les royaumes de la terre.

ment de l'alliance diabolique entre la France athée, l'Angleterre protestante et la Russie schismatique. On ne soufflait mot de l'alliance (sans doute divine) entre la luthérienne Allemagne, la catholique Autriche et la Turquie musulmane. On aurait dit que la guerre sainte contre les chrétiens n'avait pas été prêchée. On attendait un nouvel âge d'or pour le catholicisme d'un pays en majorité protestant, où les fondements de la connaissance intellectuelle sont ébranlés, où la divinité du Christ est robustement niée, où la plupart des ministres du culte réformé n'ont pas la foi, où trop de catholiques sont imbus jusqu'à la moëlle de modernisme, où l'on a, en général, le plus parfait mépris pour les Italiens ignares qui gouvernent l'Eglise romaine. ([5])

Renversons cet échafaudage de mensonges ; perçons à jour cette sacrilège comédie. Prouvons que la civilisation d'au-delà du Rhin n'est pas toute la civilisation. Montrons comment, non-seulement la science ([6]), mais la religion elle-même y est ravalée au rang d'un grossier moyen politique. Ne laissons pas se propager plus longtemps l'idée que la nation alle-

---

([5]) Aux yeux des surhommes d'outre-Rhin, le gouvernement de l'Eglise n'est pas assez allemand, pas assez dirigé suivant les méthodes de la *Kultur*, pour mériter leur estime.

([6]) D'un billet de *Junius* : " Nous avions accoutumé de croire que la science et la vérité se joignaient par des liens indissolubles ; que la science n'avait au monde qu'un objet : la découverte du vrai ; que sans doute elle n'atteignait pas toujours son objet; qu'en tout cas elle ne pouvait avoir de défaillances qu'involontaires; et que les savants étaient consacrés à la recherche de la vérité comme les moines à la dévotion de leur croyance. Patatras ! Ce peuple de savants, qu'est le peuple allemand, qui prétend avoir sur toute science la maîtrise incontestée, se trouve être un peuple de menteurs; il pratique le faux avec une assiduité constante et presque naturelle. C'est que, voyez-vous, comme l'avait déjà observé et écrit Fustel de Coulanges en 1872, l'Allemand est pratique : il veut que son érudition serve à quelque chose, qu'elle ait un but, qu'elle porte coup. Tout au moins faut-il qu'elle marche de concert avec les ambitions nationales, avec les convoitises et les haines du peuple allemand. Si le peuple allemand convoite l'Alsace et la Lorraine, il faut que la science allemande, vingt ans d'avance, mette la main sur ces deux provinces. Avant qu'on ne

mande est la nation élue, indispensable à l'exécution des desseins de Dieu sur la terre; mais ne prenons pas la contrepartie, ne disons pas que la France est la nation-lumière et que, sans elle, l'humanité risque de sombrer dans des ténèbres éternelles. ([7])

---

s'empare de la Hollande, l'histoire démontre déjà que les Hollandais sont des Allemands. Elle prouvera aussi bien que la Lombardie, comme son nom l'indique, est une terre allemande et que Rome est la capitale naturelle de l'empire germanique... Ces justes avertissements du grand Fustel, on a refusé de les entendre. On a préféré suivre l'exemple des Renan, des Gaston Paris et de tant d'autres qui s'inclinaient bien bas devant la moindre thèse du moindre *herr professor*. C'est dommage! On se fût épargné beaucoup de niaiseries et de mécomptes, et l'on n'eût point commis la faute onéreuse d'ouvrir un immense crédit de confiance au frauduleux royaume de la science frelatée qui, par moments, donne l'impression d'être l'empire de la mythomanie. "

([7]) Malgré leur prédilection pour quelques aphorismes ronflants sur la mission éclairante de la France, du genre de celui que je viens de citer, on ne peut pas dire que les Français se soient livrés à une admiration exclusive pour eux-mêmes et qu'ils aient nié la génialité germanique. Au contraire, comme l'a noté M. Barrès dans l'*Echo de Paris*, un grand nombre de nos compatriotes, le plus souvent sous une influence universitaire, méconnaissaient et méprisaient leur vraie nature et s'abandonnaient eux-mêmes en faveur des pensées d'outre-Rhin. Le petit breton Renan en échangeant la foi de ses pères contre l'hégélianisme, certains ouvriers en adoptant le marxisme, certains amateurs en se livrant aux rêves wagnériens, d'autres curieux en applaudissant les délires de Nietzsche ont trahi la cause de la France. On devait prévoir qu'ils préparaient un milieu, où l'on verrait plus aisément apparaître ce dont nous fûmes les témoins en août, *Unser Gott*, le *Mephisto* d'outre-Rhin, Satan, surgissant au milieu de ses bataillons barbares et disant: "Tu m'as livré ton âme; je viens prendre possession de toi." N'y avait-il pas droit? Il croyait bien avoir détourné les Français de leur source primitive... Dieu merci! une fois de plus, la déception du vieux drôle a été complète. Une fois de plus, il peut s'écrier, comme il fait à la dernière page du poème de Faust: "Mais quoi! je suis donc dupé? — Il m'a été dérobé un grand, un unique trésor, la grande âme qui s'était engagée à moi! "... A la faveur de cette guerre, des ressorts, que nous ne connaissions plus, se sont tendus dans notre pays. Depuis la victoire de la Marne nous ne sommes plus tentés de méconnaître les sacrifices, les supériorités de la France. Le danger d'un commerce intellectuel avec l'Allemagne a disparu. Nous sommes à même de prendre et de rejeter, de juger tout ce qui est allemand, d'échapper à un faux prestige et de faire avec fermeté le triage.

Depuis le rejet d'Israël et la fondation de l'Eglise, il n'est plus de peuple qui ait le droit de s'appeler le peuple de Dieu. Quelques-uns ont pu se distinguer au service du Christ, le *gesta Dei per Francos* n'est pas un simple *bluff*. Mais ils ne sont jamais que les membres d'un même corps mystique, qu'un des troupeaux d'un même et vaste bercail.

Et puis cessons de dire que nous nous battons pour une forme de vie supérieure. La forme de vie qui peut caractériser une nation n'est jamais que le résultat de la forme de vie menée par les individus qui la composent. Or, ce ne sont pas des loups qui composent la nation allemande, et ce ne sont pas des anges qui composent la nation française. Ce ne sont dans les deux cas que des êtres raisonnables ayant substantiellement les mêmes besoins et les mêmes aspirations. Leur forme de vie ou leur civilisation ne saurait donc différer que par des nuances superficielles et secondaires.

Je n'aime pas non plus qu'on répète à tout venant que cette lutte est une lutte pour les libertés des peuples. J'ai quelque soupçon qu'un tel langage nuit plus à notre cause qu'il ne la sert. Il contribue à nous aliéner les sympathies des neutres, surtout celles des catholiques étrangers qui flairent là, et non sans motif, un vestige de l'esprit révolutionnaire. Dans combien de discours et d'articles de journaux n'apparaît-il pas clairement que les libertés, qu'on nous invite à défendre si vaillamment, ne sont autres que les prétendues conquêtes de 1789 : libertés de tout dire, de tout publier, de tout faire, d'où est issu ce triste régime de faiblesse et d'incohérence qui, en France, nous a dotés de la dictature d'un Caillaux et a paralysé les efforts patriotiques d'un Poincaré et d'un Barthou, qui, en Angleterre, a subordonné la défense nationale à la conservation du vote de quelques électeurs et a laissé les soldats du front sans munitions parce que le gouvernement se trouvait impuissant devant quelques meneurs

de grèves. Je m'explique, en vérité, qu'on ne s'exalte pas à la pensée que de pauvres jeunes gens vont s'exposer au feu des howitzers allemands pour la défense de telles libertés et le soutien d'un pareil régime.

Mais si l'on se propose simplement d'abattre cette puissance despotique qui s'est dressée au centre de l'Europe comme une menace pour le reste du monde et, sous prétexte de réclamer sa place au soleil, voudrait voir toutes les autres nations se subordonner à elle, ne respirant que l'air allemand, ne foulant que le sol allemand, ne mangeant que le pain allemand; si, contre ces prétentions exorbitantes, on est résolu à conserver à chaque peuple, avec l'intégrité de son territoire, le droit de se gouverner en pleine indépendance suivant le régime qui a ses préférences; si l'on entend même instituer un meilleur équilibre international de façon que les frictions entre groupes ethniques soient diminuées et écartées les chances de guerre au moins pour un long avenir, alors la cause est noble, elle mérite notre enthousiasme et n'est pas au-dessous des sacrifices qu'elle nous réclame. Nous pouvons d'ailleurs prévoir, dès maintenant, qu'elle sortira triomphante de l'horrible conflit d'aujourd'hui, de quelque côté que penche la victoire.

Avant cette guerre, il n'existait malheureusement pas de haute magistrature capable de la prévenir et d'imposer son arbitrage. Il n'existait, dans une petite ville de Hollande, qu'un palais de la paix, vide de pacificateurs efficaces. Mais il existait déjà, en Europe et dans les pays imprégnés de son rayonnement, c'est-à-dire dans tout le monde civilisé, un esprit public, dont les aspirations allaient nettement vers la paix et la liberté, l'une ne se comprenant pas sans l'autre. " L'homme libre dans la cité libre, les peuples libres dans une humanité libérée, chacun maître de son sort, la discipline acceptée et non imposée, une tendance universelle vers la pacification des

conflits, vers une tolérance mutuelle, vers un travail allégé, autant que possible, des exigences de la matière, un large courant démocratique, nul système absolu ni lourdement affirmé, de la bonhomie, de l'aisance, de l'aménité dans les relations d'homme à homme et de pays à pays, une soumission unanime aux lois de la justice, de l'honneur et de la politesse, l'ambition du mieux, une propagande mutuelle pour l'acceptation du devoir et l'allègement des misères humaines, une sorte de charité, qui implique l'égalité de tous les hommes entre eux, la soumission volontaire aux conditions de la vie et de la nature, telles que Dieu les a faites " ([8]) — telle était, au début de ce 20ème siècle, la conception de l'existence particulière et sociale la plus généralement répandue en Europe et en Amérique, ce qu'on pourrait appeler l'européanisme, par comparaison avec l'ancien hellénisme.

Or, les progrès de cet européanisme bienfaisant et pacifique n'auront pas été ralentis par les excès du militarisme prussien. Au contraire, non seulement les autres nations resteront dégoûtées d'une organisation capable d'amener d'aussi effroyables catastrophes avec la soudaineté d'un orage électrique; mais il est à présumer que la nation allemande elle-même, instruite par les deuils et la ruine, ne voudra plus se laisser jeter, par la volonté d'un seul homme, dans de pareilles aventures, il est à présumer qu'elle exigera une constitution plus démocratique, un contrôle plus réel sur les faits et gestes de ses gouvernants, qui seront ses ministres et pas seulement ceux d'un omnipotent kaiser. Selon toute probabilité, il en sera de même dans l'autocratique Russie. Je ne prétends pas que le gouvernement de ces deux pays en sera fortifié. Mais il est manifeste que les démocraties n'ont pas d'inclination pour la guerre. L'Europe étant tout entière démocra-

---

([8]) Hanotaux. *Revue hebdomadaire*, 17 avril 1915, p. 321, 322.

tisée, nous aurons au moins une sérieuse garantie de paix, plus sérieuse, en tous les cas, que les expédients des socialistes, que leur fédération internationale des travailleurs, par exemple, dont la faillite a été si prompte et si lamentable dans les présentes circonstances.

* * *

La guerre développant, d'une façon si regrettable, les instincts féroces de l'animalité, on serait en droit de prédire, semble-t-il, qu'elle se fera de plus en plus rare, qu'elle finira même par disparaître, à mesure que la raison prendra le dessus et que notre race approchera plus près d'un idéal foncièrement humain. Sans doute, grâce à la diffusion de cet esprit de liberté et de tolérance dont je viens de parler, grâce à des traités d'arbitrage, à des fédérations entre peuples, à la fondation d'un tribunal international qu'il n'est pas téméraire d'espérer, on parviendra à préserver du fléau un nombre toujours plus grand de nations, toutes celles de l'Europe par exemple. Il s'agirait ensuite d'unir assez bien l'Europe avec l'Asie ou l'Afrique pour éviter également les querelles sanglantes entre ces vastes agglomérations (querelles dont il est facile de se figurer les épouvantables conséquences par le nombre des combattants qui s'y trouveraient engagés).

Réussira-t-on dans cette autre pacifique entreprise ? Aboutira-t-on enfin à organiser notre chétive humanité de façon à lui épargner la guerre ? (9) Hélas! Tout porte à

(9) Me sera-t-il permis de noter encore une fois que, parmi les moyens de maintenir la paix, un des plus efficaces, sinon le seul, serait la médiation du pape. Voilà le tribunal international tout créé. Les nations civilisées n'auraient qu'à s'unir autour du trône pontifical pour donner aux sentences qui en tomberaient une force décisive et sans appel. Ce rôle de médiateur d'ailleurs, nombre de papes l'ont rempli dans le passé. Aujour-

croire qu'en dépit de l'adoucissement des moeurs, qui continuera à progresser, nos successeurs sur la planète verront encore des régressions vers la barbarie, semblables à celle dont nous sommes témoins. Pour affirmer que la guerre disparaîtra, il faudrait pouvoir affirmer qu'un jour viendra où la cupidité, la convoitise du bien d'autrui, la haine, l'orgueil, l'esprit de domination seront déracinés du coeur des mortels.

Cette éventualité ne devant jamais se produire, il se rencontrera toujours des chefs orgueilleux et dominateurs pour illusionner leurs peuples, rendre inutiles les plus raisonnables expédients de pacification, et renverser les barrières les plus solides qu'ils auront mises au déchaînement de la guerre. Ces sortes de catastrophes pourront être espacées. Mais les passions des hommes ne s'en chargeront pas moins de réaliser la prédiction de Jésus de Nazareth, le plus pacifique des personnages qui aient foulé notre terre, dont la clairvoyance pourtant n'a pu s'empêcher de nous donner une guerre, affreuse et générale, comme signe précurseur de l'émiettement de notre petit globe et de la fin de la misérable race d'Adam.

Mais ne cherchons pas plus longtemps à pénétrer l'avenir et concluons nos réflexions par un dernier coup d'oeil sur le présent. Ce présent est triste. Toutefois, il n'est pas sans gloire, ni sans consolation. Nous regrettons tant de

---

d'hui Benoît XV ne demanderait qu'à marcher sur les traces de ses prédécesseurs, des Léon, des Grégoire, des Innocent, des Alexandre, des Urbain. Déjà il a eu quelques succès dans cette voie en obtenant l'échange des grands blessés, détenus prisonniers. Mais combien cette maigre victoire est au-dessous des aspirations de son coeur de père! Qu'on ne s'imagine pas du reste qu'il veut d'une paix quelconque! Il veut la paix certes, il la veut ardemment, mais une paix dans la vérité et la justice. Il n'empêche pas ses fidèles de se battre pour leurs patries respectives. Il a même toléré que les prêtres, convoqués sous les drapeaux par des lois violant les privilèges de l'Eglise, répondissent à l'appel de l'autorité civile. Nous savons comment ceux-ci se conduisent au feu. Ils prouvent amplement que le catholicisme est très compatible avec un patriotisme raisonnable.

jeunes hommes prématurément fauchés par les obus. Eux, pour la plupart du moins, ne pensent pas de même. Puisqu'il faut toujours mourir, se disent-ils, mieux vaut mourir ainsi! Notre mort sert du moins à quelque chose, elle contribue à sauver la patrie. Ecoutez ce collégien de la classe 1917, écrivant à un de ses amis : " On rencontre rarement dans la vie l'occasion du sublime, ce sublime que tout jeune homme rêve. Puisque la guerre nous l'offre, cette occasion de vivre avec intensité, nous voulons faire la guerre. Nous voulons dépenser les réserves accumulées en nous, et il me semble que nous nous manifesterons tout entiers. " Cet appétit du sublime, cette faim de bravoure et de sacrifice, ce désir de dégager une personnalité puissante, de se réaliser tout d'un coup dans l'immolation, il n'y a que la guerre pour les éveiller; et cela n'est-il pas assez beau, assez sain, assez ravigotant pour tout un peuple ? " Sainte guerre, s'écriait déjà Louis Veuillot, en parlant de celle de 1870 — qui n'était cependant qu'un jeu d'enfant à côté de celle de 1915—sainte guerre, toute pleine de sacrifices qui, plus ils sont grands, mieux ils sont consentis ! guerre qui nous tire nous-mêmes de la triple fange des intrigues, des vils plaisirs et des séditions, pour nous ouvrir les plus nobles champs de l'activité humaine... L'air où depuis de longues années respirait le genre humain se purifie. Nous avons eu tant de misères morales,lu tant de livres, écouté tant de discours, il a été fait tant de serments! Tant d'effrontés acteurs en tous genres sur la scène du monde, uniquement occupés de leur argent, de leurs vanités, de leurs jouissances, ont mis en circulation tant de maximes funestes ! Il était temps qu'il vînt des héros pour montrer qu'il restait, et en grand nombre, des âmes dont le sens divin n'est pas ébranlé."

Oui, ces héros, la guerre les a multipliés. On ne les trouve pas seulement au front. Ils sont dans tous les rangs de la nation, s'employant à guérir les maux innombrables qu'ils

ont devant eux. Les uns s'occupent des orphelins, les autres des veuves, ceux-ci des aveugles, ceux-là des mutilés, ces autres des soldats sans famille. Pauvres et riches rivalisent de dévouement pour qu'aucune infirmité ne reste sans aide. Un immense réseau de charité couvre le pays. Il ne s'y trouve plus de place pour l'intérêt et l'égoïsme.

Sans doute, de ce qu'elle suscite toutes ces initiatives généreuses, de ce qu'elle fait surgir des coeurs ces fleurs de vertus, la guerre ne perd rien de son horreur. Elle reste un fléau ; par elle-même elle n'est cause que de destructions et de deuils, elle n'est que l'occasion de ces actes de bravoure, d'héroïsme et d'amour que nous admirons. La peste et le choléra pourraient être une occasion semblable. Mais nous n'avons pas eu à choisir notre genre d'expiation et, puisque Dieu a choisi pour nous la guerre, nous l'en bénissons, non seulement parce que, nous ayant donné des biens, il lui était loisible de nous les enlever, mais aussi, parce que, tout en nous frappant, il veut bien purifier notre atmosphère et semer dans notre sol, si profondément labouré par les obus allemands, les germes d'une résurrection nationale et chrétienne.

**M. TAMISIER, s. j.**

---

# Sir Louis-Hippolyte La Fontaine

## SON RÔLE ET SON ACTION AU MILIEU DE LA TOURMENTE DE 1837-1838

DES événements qui ont précédé et accompagné l'insurrection de 1837 ce n'est pas notre intention de faire ici le récit, encore moins d'en entreprendre une étude approfondie et critique. L'admirable exposé que fait actuellement M. l'abbé Lionel Groulx de nos luttes constitutionnelles est plus que suffisant pour nous prémunir contre toute velléité de ce genre.

Et si nous profitons de la large hospitalité de la *Revue Canadienne,* c'est parce que nous espérons intéresser ses lecteurs en leur soumettant une série de documents inédits de l'époque, documents qui, révélés, pourront servir de matériaux pour l'histoire.

Ces documents — cela devrait suffire à en souligner l'importance et l'intérêt — sont tirés d'une volumineuse collection de manuscrits laissée à la *Société Historique* de Montréal par Sir Louis-Hippolyte La Fontaine.

Lors de l'insurrection, La Fontaine n'avait que trente ans. Avocat déjà très recherché, il possédait une clientèle nombreuse dans la classe la plus influente du district de Montréal et, depuis 1830, il représentait le comté de Terrebonne à la législature du Bas-Canada. A l'exemple de ses collègues de la Chambre, il s'était fait le champion des réformes administratives, réclamées depuis longtemps par la masse de ses compatriotes, réformes qui se heurtaient inutilement à la barrière infranchissable du Conseil exécutif aussi bien que du Conseil législatif, sa créature.

Aussi voyons-nous La Fontaine, à la session du mois d'août 1837—la dernière de la législature du Bas-Canada—, donner son appui à M. A.-N. Morin ([1]) qui signifiait au gouverneur, lord Gosford ([2]), la détermination des députés de la majorité de refuser encore — c'était de mode depuis 1834 — tout subside à la Couronne, tant qu'elle n'aurait pas opéré la réforme du Conseil législatif, soit en le rendant électif, soit au moins en y faisant entrer une plus forte proportion d'hommes partageant les opinions de la Chambre d'assemblée.

Cette attitude audacieuse, mais parfaitement constitutionnelle, la Chambre d'assemblée l'assumait sous la menace des fameuses résolutions de lord John Russell adoptées aux Communes anglaises au mois de mars précédent, lesquelles, entre autres mesures coercitives, prescrivaient au gouverneur du Bas-Canada d'employer les deniers publics, sans le concours des représentants du peuple, pour solder les arrérages des cinq dernières années. En somme c'était de la part de la Chambre proclamer le grand principe que le corps exécutif doit être en harmonie avec le corps représentatif, principe qui, en Angleterre, était un axiome. Mais au Canada, simple colonie, où une véritable oligarchie détenait le pouvoir, craignait de le perdre avec la moindre évolution constitutionnelle, et était prête à tout tenter pour le conserver, on ne voulait pas reconnaître ce principe; bien plus, il était sans cesse repoussé

---

([1]) Augustin-Norbert Morin, l'un des députés du comté de Bellechasse, 1830-1838; député du comté de Nicolet, 1841-1842; du comté de Saguenay, 1842-1844; du comté de Bellechasse, 1844-1856. Commissaire des terres de la Couronne dans le ministère La Fontaine-Baldwin (1842-1843), dans le ministère Hincks-Morin (1851-1854), et dans le ministère MacNab-Morin (1854-1855). — Mort juge.

([2]) Gosford, Archibald, lord. Deuxième comte, fils aîné du premier comte. Lord lieutenant d'Armagh, 1832; fait membre du Conseil Privé et capitaine dans les Yeomen of the Guard, 3 septembre 1834; Grand'croix du Bain, 29 août 1835; assermenté gouverneur en chef et haut-commissaire du Bas-Canada, le 24 août 1835; départ du pays, 27 février 1838 ; terme d'office, 30 mars 1838; mort, 27 mars 1849.

et dénoncé comme démocratique, révolutionnaire, équivalent presque au crime de haute trahison.

Malgré sa répugnance avouée pour les mesures extrêmes imposées par lord Russell, Gosford répondit à ce refus des subsides par la dissolution du Parlement. Cela fit naturellement disparaître tout espoir de conciliation et provoqua une violente campagne de presse. Une série d'assemblées publiques eurent lieu, qui furent très mouvementées et même dangereuses. Puis, ce fut la destitution d'un grand nombre de magistrats et d'officiers de milice, et enfin, la création des associations ainsi dites des *Fils de la liberté* et du *Doric club* qui en vinrent aux mains à Montréal le 7 novembre. Finalement le gouverneur alarmé décréta l'arrestation *manu militari* des chefs canadiens, dont vingt-six étaient accusés du crime de haute trahison.

Cette tentative d'arrestation en masse des chefs, décrétée au milieu de novembre, provoqua la résistance que l'on sait : la fusillade inattendue de Saint-Denis (23 novembre), celle de Saint-Charles (25 novembre), et celle de Saint-Eustache (14 décembre), l'incendie et la mise au pillage du village de Saint-Benoît (15 décembre), avec cette conséquence que les prisons de Montréal, du 16 novembre au mois de janvier, se remplirent de prévenus politiques. Wolfred Nelson, qui commandait à Saint-Denis, Thomas-Storrow Brown, qui commandait à Saint-Charles, Louis-Joseph Papineau et le docteur O'Callaghan, Georges-Etienne Cartier, Jean-Joseph Girouard et autres chefs des patriotes étaient en fuite vers les Etats-Unis ou se cachaient dans les profondeurs des bois.

La Fontaine, comme il le dira dans un instant, " appréciant tous les faits et toutes les circonstances, se tenant à l'écart, exposé à des reproches d'anciens amis politiques, parce qu'il blâmait certaines étourderies qui pouvaient donner lieu de croire à des choses qui n'existaient pas ", La Fontaine, disons-nous, crut de son devoir d'intervenir auprès du gouver-

neur pour l'engager à convoquer d'urgence la législature. Pour lui c'était le seul moyen efficace de maintenir la paix dans le pays, d'affaiblir l'indignation intense soulevée chez le peuple par le décret d'arrestation de ses représentants.

Cette intervention, il est important de le signaler, est en date du 19 novembre, c'est-à-dire, antérieure aux malheureux événements de Saint-Denis, de Saint-Charles et de Saint-Eustache. Elle prend la forme d'une lettre motivée à l'adresse du gouverneur, et c'est le premier document que nous trouvons dans les papiers manuscrits de La Fontaine. ([3])

L.-H. La Fontaine

à Montréal, 19 novembre 1837.

Lord Gosford.

My Lord,

Quelque déterminé que je fusse à ne jamais donner mon opinion avant qu'on me la demandât, cependant le tems est arrivé où il faut céder à l'urgence des circonstances. Ma position me le prescrit; et comme je n'ai jamais eu l'honneur de m'entretenir avec vous sur les affaires politiques du pays, j'aime à croire que vous regarderez cette lettre comme n'étant écrite que sous l'impulsion d'un devoir impérieux.

Il m'est inutile de remonter à la position respective du Gouvernement Exécutif et de la Chambre d'Assemblée, avant la dernière session du Parlement Provincial. S'il existait auparavant quelques malentendus sur la nature de la demande d'un Conseil Législatif électif, (question sur laquelle semblent rouler aujourd'hui toutes les difficultés), il ne pouvait plus en exister depuis cette session, puisqu'alors, et conformément à l'esprit des 92 résolutions, la Chambre a déclaré

---

([3]) Notre historien F.-X. Garneau, et de même M. A.-D. Decelles dans *La Fontaine et son temps*, ne parlent pas de cette première démarche de La Fontaine auprès du gouverneur. Ils ne mentionnent que la deuxième qui eut lieu au mois de décembre suivant. L'un et l'autre émettent l'opinion qu'elle était venue trop tard.

formellement qu'elle ne prétendait pas en faire une *condition sine qua non.*

Il est bien vrai que deux ou trois membres ont exprimé, dans leurs discours, une opinion contraire; mais ils n'ont pas osé proposer un vote conforme à cette opinion. Loin de là, après que nous eûmes exprimé nos sentimens sur cette question Mr. Berthelot, Mr. Morin et moi, nous avons eu le plaisir de voir la Chambre en masse la partager, et déclarer par conséquent qu'elle ne ferait pas de l'octroi d'un Conseil Electif une condition *sine qua non* à la marche des affaires, sauf ensuite à convaincre le Gouvernement de Sa Majesté, que le principe électif appliqué à cette branche de la Législature est même devenu une mesure conservatrice. Cette déclaration, My Lord, en même tems qu'elle appuyait la condamnation portée par tous les partis politiques contre la composition du Conseil Législatif, renfermait aussi l'engagement solennel de la part des représentans du peuple, de reprendre l'oeuvre de la législation aussitôt qu'il y aurait eu un changement dans le personnel de ce corps. Et dans ce cas, après la tourmente politique qui agite le pays, entrer en session, c'était de la part de la Chambre prendre aussi l'engagement de voter au Gouvernement les subsides nécessaires. Au moins c'est là mon opinion, et je puis, sans crainte d'être démenti, assurer votre Excellence que c'est aussi celle de la presque totalité de mes collègues.

Par là, My Lord, la chambre d'Assemblée donnait une preuve non équivoque de ses dispositions à rétablir l'harmonie et la concorde, et de son désir sincère de faire fonctionner le gouvernement d'après le système actuel, quelque défectueux qu'il pût lui paraître. Par là, la Chambre présentait elle-même une voie franche et ouverte à la conciliation. C'était son voeu formel. Et quand à la suite de la dernière session, j'ai appris que votre Excellence devait faire une addition au

Conseil Législatif, je m'en suis réjoui en commun avec plusieurs de mes collègues; et comme je n'ai jamais partagé tout le mécontentement personnel que les circonstances ont pu faire naître contre votre Excellence, il m'était permis à moi de croire sincèrement au rétablissement de la paix et de souhaiter que cet heureux résultat eût lieu sous votre administration.

Il est maintenant hors de doute que votre Excellence depuis la dernière session, a fait de nouvelles nominations au Conseil Législatif. Par l'adoption de cette mesure, en conformité à la déclaration de la Chambre d'Assemblée, votre Excellence semblait entrer dans les vues conciliatrices des représentans du peuple. Ce devait être pour nous, et en particulier pour moi qui n'avais d'autre pensée que celle de voir revenir la paix, un sujet de contentement bien grand que l'empressement que montrait votre Excellence de se rendre au voeu public.

Il eût sans doute été à désirer, My Lord, que quelques-unes des nouvelles nominations eussent été tout autres, même dans l'intérêt de votre administration. Mon respect pour la vérité m'oblige de vous dire que je n'ai encore rencontré aucune personne qui approuvât celles de Messrs. Bleury ([4]), Pangman ([5]) et Salaberry ([6]), et surtout celle de Mr. Lacroix ([7]). Mais je suis loin d'en rejeter le blâme sur vous. Je

---

([4]) L'honorable Charles-Clément Sabrevois de Bleury, membre du Conseil législatif du Bas-Canada, du 22 août 1837 au 27 mars 1838; l'un des deux députés de la cité de Montréal, 1844-1847. Il avait été député du comté de Richelieu de 1832 à 1838. Décédé le 15 septembre 1862.

([5]) L'honorable John Pangman, membre du Conseil législatif, du 22 août 1837 au 27 mars 1838. Décédé le 5 janvier 1867.

([6]) L'honorable Melchior-Alphonse de Salaberry, l'un des fils du Héros de Chateauguay, membre du Conseil législatif du 22 août 1837 au 27 mars 1838; député du comté de Rouville, 1841-1842. Décédé le 27 mars 1867.

([7]) L'honorable Janvier Dontaille Lacroix, membre du Conseil législatif, du 22 août 1837 au 27 mars 1838. Décédé le 15 juillet 1856.

crains malheureusement qu'il ne soit que trop vrai que votre Excellence repose une trop grande confiance dans certains individus. Au reste il n'entre pas dans le cadre de cette lettre de faire aucune réflection sur le choix des personnes que votre Excellence juge à propos de consulter sur les affaires du pays. Une telle idée n'entre pas dans mon esprit. Mon devoir est de revenir au point principal, celui d'opérer la marche régulière de la Législature, et de parvenir par là au rétablissement de la paix.

Je ne sais si je serais justifiable d'ajouter foi au bruit courant que les changemens dans le Conseil Législatif ne sont pas encore terminés. Si c'était le cas, j'en serais on ne peut plus content; car votre Excellence, en appelant à ce corps certains individus que la voix publique désigne d'un commun accord, et qui même ont gardé pour ainsi dire la neutralité dans les dernières assemblées du peuple, calmerait les appréhentions qu'a fait naître le choix des personnes dont, à regret, j'ai été forcé de mentionner les noms. Dans ce cas, je puis assurer votre Excellence qu'elle pourrait compter sur la coopération cordiale de la grande majorité des membres de l'Assemblée à travailler utilement à l'oeuvre de la législation, et par ce moyen à resserrer les liens qui unissent la Colonie à la Métropole. Car quoique je sois un de ceux qui croient à l'indépendance de ce pays, et de nos soeurs colonies, dans un tems futur, d'après l'ordre naturel des choses, je ne la voudrais cependant que du consentement mutuel des deux parties et dans leur intérêt commun.

Quelque sujette à reproches que soit une partie des dernières nominations au Conseil, je n'hésite pas à dire à votre Excellence qu'il est à regretter que cette mesure n'ait pas été suivie d'une convocation immédiate de la Législature. Si cette convocation eut eu lieu, tous les yeux se seraient tournés vers le Parlement. L'agitation qui se déploie maintenant et qui

est naturelle aux Gouvernemens Représentatifs dans les grandes crises politiques, et qui, je ne crains pas de le dire, est interprétée et représentée sous un faux point de vue à votre Excellence, n'aurait pas eu lieu, ou aurait cessé immédiatement. Il n'y aurait pas eu lieu à l'adoption de précautions militaires qui, dans tous les tems, ne sont propres qu'à exaspérer l'opinion publique. On n'aurait pas la douleur d'avoir à regretter les conséquences funestes qui en sont la suite.

L'idée d'une révolution n'est entrée, j'ose le dire, dans la pensée d'aucune personne, pas même de celles qui aujourd'hui sont jetées dans les prisons. J'avoue que le ton d'acrimonie qu'a employé la presse de part et d'autre, et sans aucune exception, a pu au loin faire naître quelques soupçons à cet égard. Des mesures non criminelles en elle-même, mais blamâbles d'après les circonstances et adoptées par les deux partis politiques, ont pu à l'étranger donner quelques prétextes de le croire. Mais je vous dois, My Lord, de vous dire la vérité à quelque prix que ce soit, et vous déclarer franchement que sans l'envoi de troupes dans les campagnes tout serait resté tranquille.

Encore même dans ce moment, si votre Excellence convoquait la Législature, j'ose vous assurer que tout rentrerait dans l'ordre. La marche des affaires reprendrait son cours naturel. On verrait renaître la confiance dans le Gouvernement, sans laquelle il ne saurait y avoir de sécurité durable, ni pour les gouvernans, ni pour les gouvernés.

Ce n'est pas, My Lord, que j'approuve tous les actes de votre administration. Je serois mécontent s'il y avait dans cette lettre quelque chose qui vous le fit croire ; car mon devoir m'obligera en tems et lieu de réclamer contre plusieurs de ces actes. Mais en même tems ne partageant pas la haine que les deux partis politiques semblent vous porter, il doit m'être permis, dans les circonstances actuelles, et même dans

l'intérêt de la paix et de votre administration, de vous dire la vérité pleine et entière. En le fesant, j'aurai rempli mon devoir devant lequel je ne reculerai jamais, quelqu'en soient les conséquences. Mais la paix avant tout ; je sais que mon pays et le gouvernement en éprouvent le besoin, et je ne vois que l'Assemblée du Parlement qui puisse nous donner et l'espérance et la certitude d'en jouir.

S'il m'était permis de vous dire tout ce que je pense, et surtout ce que je sais sur les causes des derniers troubles, particulièrement à Montréal, je ne doute point que l'âme honnête de votre Excellence ne fut saisie d'un sentiment d'horreur pour toutes les iniquités qui ont été commises. Je vous ferais voir en outre que tant que l'Exécutif accordera sa confiance à certains individus, soit comme magistrats ou autrement, la paix publique aura toujours à en souffrir.

Depuis longtemps, j'apprécie de sang froid tous les faits et toutes les circonstances. Je me suis même tenu à l'écart, exposé à des reproches d'anciens amis politiques, parce que je blâmais certaines étourderies qui pouvaient donner lieu de croire à des choses qui n'existaient pas. Mais je ne crains pas de dire que, dans la nouvelle commission de la paix, vous avez conservé dans la magistrature des ennemis jurés de votre Excellence, tandis que vous en avez destitués qui approuvaient même votre administration.

Si, depuis trois mois, votre Excellence eut résidé à Montréal elle aurait été plus à même de juger des faits; et dans ce cas on n'aurait pas à déplorer les troubles qui ont eu lieu. Du moins je le crois bien sincèrement, persuadé, comme je le suis, qu'on trompe votre Excellence sur la nature de tout ce qui s'est passé ici.

Il m'est impossible, My Lord, de vous communiquer dans une lettre, tout ce que je pense sur l'état actuel du pays et sur les causes qui l'ont produit. Dans tous les cas je vous prie

de prendre en bonne part cette expression succincte de ma pensée. Je n'ai jamais fait l'officieux et ne le ferai jamais. Cependant je n'ai pu résister à l'impulsion d'un devoir que j'ai cru m'être imposé par les circonstances.

En terminant cette lettre, je ne puis trop répéter que, dans mon humble opinion, le seul moyen efficace de ramener la paix dans le pays consiste dans la convocation du Parlement. Car il vaut cent fois mieux régner par la confiance et l'amour des peuples que par la force.

J'ai l'honneur d'être

de votre Excellence,

Le très humble et obéissant serviteur,

(signé) L.-H. LaFontaine.

(vraie copie) L.-H. LaFontaine.

Cette lettre dut demeurer sans réponse puisque, deux semaines plus tard, nous voyons La Fontaine prendre le parti de se rendre auprès du gouverneur pour le prier de vive voix de convoquer la législature. Le 4 décembre il est à Québec, accompagné de M. James Leslie, représentant du quartier Est de Montréal. ([8])

Leurs pas et démarches sont mis en lumière dans les documents qui suivent :

---

([8]) L'honorable James Leslie, l'un des deux députés de Montréal-Est, 1824-1838 ; député de Verchères, 1841-1848 ; membre du Conseil législatif de la province du Canada, 1848-1867 ; secrétaire provincial dans le ministère La Fontaine-Baldwin, 1848-1851 ; nommé membre du sénat du Canada pour la division d'Alma, le 22 mai 1867. Décédé le 6 décembre 1873.

MM. L.-H. La Fontaine et J. Leslie,
à S. Walcott, secrétaire-civil du gouverneur.

Québec, 4 décembre 1837.

Monsieur,

Nous prenons la liberté de vous informer que nous sommes descendus de Montréal dans la vue d'obtenir de Son Excellence le Gouverneur en Chef une entrevue sur l'état des troubles dans lequel se trouve maintenant une partie du District dans lequel nous résidons. En vous priant de lui communiquer cette demande de notre part, nous devons vous faire observer que nous sollicitons cette entrevue en notre qualité de membres de la Chambre d'Assemblée.

Nous avons l'honneur d'être

vos très Hbles. Servts.

(Signé) L.-H. La Fontaine
J. Leslie

S. Walcott, Ecr.
sec. : civil.

N. B. — Veuillez avoir la bonté de nous adresser la réponse à cette lettre, chez M. Berthelot, sur la place d'Armes.

(signé) L.-H. L.
J. L.

S. Walcott
à L.-H. La Fontaine et J. Leslie.

Castle of Lewis,
Quebec, 4 Déc. 1837.

Gentlemen,

Having submitted to the Governor in Chief your letter of to days date applying as members of the House of Assembly

for an Interview with His Excellency, I have the honor to acquaint you that His Excellency has been pleased to name the hour of one, tomorrow to receive you.

I have the honor to be

Gentlemen

your most Obedient Servt.

S. Walcott,

civil Secty.

L.-H. LaFontaine Ecr., M. P. P.

and

J. Leslie, M. P. P.

Entrevue de Mess. LaFontaine et Leslie,
avec Lord Gosford.

Ce jour 5 Décembre 1837, nous nous sommes rendus auprès de Son Excellence à l'heure indiquée dans la lettre du secrétaire civil, en date d'hier.

Ayant communiqué au Gouverneur en Chef notre opinion que dans l'état où se trouvait maintenant le pays, le seul remède efficace pour rétablir la paix et l'harmonie, consistait dans la convocation immédiate de la Législature, Son Excellence nous a demandé si nous étions chargés de faire cette demande au nom de quelques uns ou de plusieurs de nos collègues, ou si nous ne fesions qu'exprimer notre opinion individuelle. Nous avons répondu que c'était là notre opinion individuelle, mais que nous avions raison de croire qu'elle était partagée par plusieurs de nos collègues,et entr'autres par plusieurs de ceux résidents à Québec. Là-dessus, Son Excellence a remarqué que cette proposition demandait une grande considération, et que si elle était faite par écrit, il y donnerait

immédiatement toute son attention, et communiquerait de même par écrit aux pétitionnaires sa détermination à laquelle il en viendrait.

Québec, 5 Décembre 1837.

L.-H. LaFontaine.
J. Leslie.

L. H. LaFontaine à S. Walcott.

Québec, 16 Décembre 1837
rue St. Louis, No 1

S. Walcott, Ecr.,
sec. civil.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer cy-incluse, une pétition que plusieurs membres de la Chambre d'Assemblée adressent au Gouverneur en Chef. En vous priant de la transmettre sans délai à son Excellence, Je me souscris

Votre très obéisst. Servt.

(Signé) L. H. LaFontaine.

Pétition demandant la convocation du Parlement.

A Son Excellence le Très Honorable Archibald, Comte de Gosford, Baron Worlingham de Beccles, dans le Comté de Suffolk, Capitaine Général et gouverneur en chef dans et sur les Provinces du Haut-Canada et du Bas-Canada, Vice Amiral d'icelles, et un dès Très Honorables Conseillers privés de Sa Majesté, etc., etc., etc.

Les soussignés, Membres de la Chambre d'Assemblée de cette Province, du Bas-Canada, par leur présente pétition,

Exposent respectueusement à Votre Excellence :

Que, déplorant bien sincèrement l'état malheureux dans lequel se trouve maintenant une partie de cette province, Vos Pétitionnaires n'apperçoivent d'autre remède efficace de rétablir la paix et l'harmonie, que dans la convocation immédiate de la Législature, convaincus comme ils sont, que le pays verra, dans l'adoption de cette mesure salutaire, un gage de sécurité et de bien-être.

A ces causes Vos Pétitionnaires supplient Votre Excellence de vouloir bien acquiescer à leur présente demande, en convoquant la Législature de cette province sous le plus court délai possible.

Et Vos Pétitionnaires ne cesseront de prier.

Québec 5 Décembre 1837.

(Signé) VITAL TÊTU, M. P. P. ([9])
A. BERTHELOT, M. P. P. ([10])
H. S. HUOT, M. P. P. ([11])
LS. MÉTHOT, M. P. P. ([12])
A. C. TASCHEREAU, M. P. P. ([13])
P. M. BARDY, ([14])
L. T. BESSERER, ([15])
J. LESLIE,
L. H. LAFONTAINE,
A. GODBOUT, ([16])
J. F. DEBLOIS, ([17])
A. N. MORIN,
J. A. TASCHEREAU, ([18])
HYPPOLITE DUBORD, ([19])

(Vraie copie)
L. H. LAFONTAINE.

---

([9]) Vital Têtu, l'un des deux députés du comté de Montmorency, 1836-1838.

Le lendemain, 17 décembre, M. La Fontaine écrivait à M. Amable Berthelot de Montréal, son associé et confident : ([20])

" Nous avons adressé hier une pétition à Lord Gosford demandant la convocation du Parlement. Quatorze députés l'ont signée.

" Lord Gosford nous avait dit de la demander par écrit. Nous sommes convaincus qu'il ne l'accordera pas, mais notre

---

([10]) Amable Berthelot, l'un des deux députés de la ville des Trois-Rivières, 1824-1827 ; de la Haute-Ville de Québec, 1834-1838 ; et député du comté de Kamouraska, du 8 avril 1841 jusqu'à la date de son décès, le 24 novembre 1847.

([11]) Hector-Simon Huot, l'un des deux députés du comté de Portneuf, 1830-1838.

([12]) Louis Méthot, l'un des deux députés du comté de Lotbinière, 1830-1838 ; membre du Conseil législatif de la province du Canada, du 12 décembre 1848 au 16 octobre 1859, date de sa mort.

([13]) Antoine-Charles Taschereau, l'un des deux députés du comté de Beauce, 1830-1838 ; député du comté de Dorchester, 1841-1844.

([14]) Pierre-Martial Bardy, l'un des deux députés du comté de Rouville, 1834-1838.

([15]) Louis-Théodore Besserer, l'un des deux députés du comté de Québec, 1833-1838.

([16]) Alexis Godbout, l'un des deux députés du comté d'Orléans, 1834-1838.

([17]) Joseph-François DeBlois, l'un des deux députés du comté de Bonaventure, 1835-1838.

([18]) Joseph-André Taschereau, l'un des deux députés du comté de Beauce, 1835-1838 ; député du comté de Dorchester, du 15 septembre 1845 jusqu'à sa nomination comme juge le 23 juin 1854. Il fut solliciteur-général du Bas-Canada, pendant l'administration Draper-Viger, du 21 août 1845 au 21 mai 1847.

([19]) Hippolyte Dubord, l'un des deux députés de la Basse-ville de Québec, 1834-1838 ; de la cité de Québec, 1851-1854, et de 1857 à 1860.

([20]) M. Amable Berthelot, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme le député de la ville des Trois-Rivières, après avoir exercé sa profession d'avocat avec La Fontaine pendant plusieurs années, devint juge de la cour supérieure à Montréal. Il est mort en 1893.

objet en envoyant tout cela en Angleterre est d'y faire croire que nous voulons au moins conserver la Législature, car nos adversaires remuent ciel et terre pour que nous n'ayons plus de Chambre d'Assemblée. Il est peut-être à craindre qu'ils réussissent si nous n'y prenons garde. Dans ce cas, nous deviendrons à coup sûr de vrais Acadiens. Ce sont ces considérations bien pénibles qui déterminent ma démarche coûte que coûte. " ([21])

Les prévisions de La Fontaine se vérifièrent à la lettre. Le gouverneur refusa de convoquer la législature, et un mois plus tard la suspension de la constitution était décidée en Angleterre. Au régime parlementaire imparfait que nous avions on substitua un conseil spécial que Lord Durham devait composer de personnages de sa suite, puis l'Union des deux Canadas fut imposée afin d'écraser l'élément canadien-français. Notre législature bas-canadienne ne devait renaître que trente ans plus tard avec la confédération.

Voici la réponse de Gosford aux pétitionnaires :

Castle of Lewis,
Quebec, 18th Dec. 1837.

Gentlemen,

I am commanded by the Governor in Chief to acknowledge the receipt, on the 16th Instant, of your joint address as fourteen of the Members of the House of Assembly, requesting the immediate convocation of the Provincial Parliament, and to acquaint you in reply that His Excellency, having deeply and anxiously considered this matter, has been unable to arrive at the conclusion that the meeting of the Legislature

([21]) *La Fontaine et son temps*, par A.-D. Decelles, p. 24.

would, at this moment, be an advisable measure, or one likely to produce salutary results. ([22])

It is an experiment open to so many and grave objections that His Excellency does not feel that he would be justified in attempting it. He regrets therefore that he cannot accede to your application.

I have the honor to be,

Gentlemen,

Your most obedt. Servant.

S. WALCOTT,
civil secretary.

Les pétitionnaires ayant échoué auprès du gouverneur, tournèrent les yeux vers la métropole, et La Fontaine, délégué par eux, au lieu de retourner à Montréal, prit immédiatement la route de Kennébec pour passer aux Etats-Unis et de là en Angleterre.

Le 6 janvier 1838, M. James Leslie lui écrivait de Montréal :

J. Leslie à L. H. LaFontaine,

Montreal, 6th Jan'y 1838.

My Dear Sir,

I received your letter of 23 December and hope you are now safely launched in the Atlantic Ocean and before the month elapses will be in London, using your exertions with the other friends of Canada in restoring peace and prosperity

([22]) To Messrs. L. T. Besserer, J. Leslie, L. H. LaFontaine, A. Godbout, J. F. Deblois, A. N. Morin, J. A. Taschereau, H. Dubord, V. Têtu, A. Berthelot, H. S. Huot, L. Méthot, A. C. Taschereau, and P. M. Bardy — Members of the Provincial Parliament of Lower Canada.

to your native and my adopted land, which the late and infortunate illjudged movement has so materially injured. A few days since Mr. Huot ([23]) transmitted to me a copy of a document which he said would be signed by the Members of the Quebec District authorising you to represent their views in England, I immediately communicated it to my colleague for the East Ward ([24]), the only member I could see and as the principal object seemed to be calling the Provincial Parliament together, he was averse to taking the responsability of such a measure in the present state of the Country and would rather leave the whole to the Imperial Government. My own opinion coincides with his, as in fact we have no Constitution, the provisions of which can be put in force when it is considered for the advantage of the People; for their monies are seised without the consent of their Representatives and in this District the Laws have been entirely suspended by a Proclamation of Martial Law ([25]), a law which no one seems to know exactly what are its provisions and which Lord Gosford has not thought fit to promulgate for the guidance of those whom he has consigned to its tender mercies. A full Bench have however declared, on the application for a Writ of *Habeas Corpus,* that the Government was justified in proclaming it, and refused to issue the Writ as it would interfere with the operation of such a law. The arguments and authorities brought forward by Messrs Stuart and Walker in support of the application, and of the four judges for refusing it, will be published in some of the News-papers, and enable the jurists of Britain to form an opinion as to its validity. It must be equally applicable to the Mother Country as to a Colony, and Englishmen, I imagine, will feel astonished to

---

([23]) Hector-Simon Huot.

([24]) Joseph Roy, l'un des deux députés de Montréal Est, 1834-1838.

([25]) Le 5 décembre 1837.

learn that the Prerogative of the Crown can, without the sanction of Parliament, suspend the Constitution and the Laws and consigne them to imprisonment or death without any regard to the rights they finelly supposed were secured by Magna Charta, the Banishment of the Stuarts and the settlement of the Crown upon the Hannoverian family. If the power is found to be inherent in the Sovereign and can be delegated to a Governor, then you will agree with me that our boasted Constitution is worth nothing; if a contrary opinion however prevails it is equally worthless as no provision is made for the certain and exemplary punishment of those who have so grossly violated it. When I went to Quebec along with you to urge the Governor to call the Legislature together I was prepared to make sacrifices to save the effusion of blood and restore peace and quietness to the Country, which I feel confident would have been the case if our suggestion had been attended to; but other advice was followed-of those who were not satisfied with the loss of human life that had then taken place and were still anxious for more blood-if so I should think the slaughter at St. Eustache and the plundering and burning of St. Benoit must have satiated them. In the present state of the Country, judging from the addresses recently adopted, an early meeting of the Legislature might not be desirable, as the influence of fewer other Causes might affect the constituency and induce many Members to concede whatever the Executive might chose to demand. The address from Kamouraska is, I believe, the only one which, after expressing loyalty to the Queen and attachement to the connexion with Great Britain, alludes to the Grievances under which the Country still labours and prays for their removal. The others generally are filled with professions of loyalty to the Sovereign and attachement to the Mother Country, which are all very proper, without mentioning the complaints for-

merly urged by the same parties. Is it that they have disappeared or that the dread of fire and sword have made them afraid to express their opinion ?

The principal point to press upon the Colonial member would be a general Amnesty or if that cannot be obtained, then the immediate issuing of a Commission of Oyer and terminer for the trial of all those who are now confined on charges of Sedition and treason, and that the prisoners may be allowed to communicate with their friends and legal advisers — this would be nothing but an act of mere justice, for the manner they are treated is repugnant to British feelings and more in accordance with the system pursued in France previous to the Revolution. If the declaration of Martial Law is considered by the Ministry or Parliament illegal then the Military authority is an usurped Power and resistance to that cannot be unlawful — so that a number of those who are now in confinement would be innocent of any crime in opposing the troops. This might serve as an inducement to grant an amnesty. Some change or alteration in what is called our Constitution will no doubt be proposed, and, as it is probable you may be examined before a Committee, I would recommend you to look at the Constitution of Norway which will furnish I think many points of similarity to Canada in the manners of the People and many parts of their Constitution which it would be desirable for us to possess. You will find a very interesting account of that Country in the Edinburgh Quartely for april 1837.

A union of the Canadas may probably be proposed ([26]), and if on fair and equitable principles I see no sèrious objec-

---

([26]) Les Anglais, à Québec et surtout à Montréal, avaient recommencé à demander l'union des deux Canadas. Ils députèrent à Londres, les premiers, M. Andrew Stuart, les seconds, MM. Moffatt et Badgley. Garneau, vol. III, p. 349.

tion to it. Care however must be taken that the representation is based upon population and that the heavy public debt of the Upper is not saddled upon the Lower Province. Everything is quiet at present in both Provinces except that McKenzie ([27]) holds possession of Navy Island, with probably 5 or 600 men, of whom a considerable portion are Americans, and fears are entertained that it may endanger the peaceful relations now subsisting between the two Countries, as the sympathy is very great through all the adjoining States in favor of the Canadians, and invasion from Vermont is dreaded. This will shew the British Governement I trust the policy of conceeding our reasonable claims and preserving the connexion between the two Countries even if a war with the United States was to occur. Girouard ([28]), Drolet ([29]) and your colleague for Terrebonne surrendered themselves together with (nom illisible) and several of the Chambly Merchants and are now in prison and likely to remain until advices from London, as, I cannot think, they will in the meantime resolve to try them by the unknown Code Martial.

Since writing the foregoing I have just learned that a party from Cheppawa under the command of a Captain McNab ([30]), of the Royal Navy had cut out of an American Port a Steamer which had been employed in taking provisions, etc. from Buffalo to Navy Island. The attack was made in the night and four Americans were killed and nine wounded, the

---

([27]) William Lyon McKenzie, le chef de l'insurrection dans le Haut-Canada.

([28]) Jean-Joseph Girouard, le fameux notaire de Saint-Eustache, l'un des deux députés du comté des Deux-Montagnes, 1830-1838. Décédé en 1856.

([29]) Joseph-Toussaint Drolet, l'un des deux députés du comté de Verchères, 1832-1838.

([30]) Plus tard Sir Allan-Napier MacNab. Président de la Chambre d'assemblée de la Province du Canada, 1844-1848; membre des ministères MacNab-Morin, 1854-1855 et MacNab-Taché, 1855-1856; président du Conseil législatif sous l'Union 1862.

vessel was set in fire and allowed to drift over the Cataract of Niagara. How the Americans will bear this aggression remains to be seen, the Militia of Buffalo had been called out and the news reached Albany in time to be communicated to the legislature of New York on the 2nd of this month, when the Governor opened the session. The rashness and imprudence of Governor Head ([31]) may embroil Great Britain in a ruinous and expensive war. I will occasionally write you when any thing interesting occurs and trust you will let me know how affairs proceed in Downing Stretts respecting this distracted Colony.

I am Yours very truly,

J. LESLIE.

L. H. LAFONTAINE Esq.

8th Jan'y — nothing new.

Dans le prochain numéro de la *Revue Canadienne* nous donnerons le texte d'une série de documents datés de Londres et de Paris, où La Fontaine séjourna pendant quelques mois avant de revenir au Canada au mois de juin 1838.

**Montarville BOUCHER de LABRUÈRE.**

---

([31]) Sir Francis Bond Head, lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, 1836-1838.

# " Choses vues "

## A PROPOS DE LA GUERRE D'EUROPE

---

### VIII

NOUS reprenons aujourd'hui, ainsi que nous l'annoncions dans notre livraison de décembre, la publication des " Choses vues " au milieu des horreurs de la guerre. Notre dernière série de notes, publiée en septembre, s'arrêtait aux premiers jours de juillet. Celle-ci va de juillet à la fin de septembre. Nos dévoués collaborateurs, M. le chanoine Desgranges et M. l'abbé Thellier de Poncheville, ne nous parlent plus que de ce qu'ils ont vu eux-mêmes. Car, depuis la fin de juin, ils sont tous les deux sur le champ de bataille, en qualité d'aumôniers. Chacune des communications qui suivent, on le constatera aisément, sont signées de leurs initiales, à l'un ou à l'autre. Nous savons bien que, par force majeure, nous sommes en retard de six mois. Nous savons encore que tous nos quotidiens sont remplis de ces récits de guerre depuis seize mois. Et cependant, c'est de l'inédit que nous donnons. Et ces récits limpides, si nets, si francs, si naturels — si terribles aussi dans leur sobre éloquence — tombés de la plume de ces deux prêtres de France, amis du Canada et aimés de nous tous, seront, nous en sommes certain, d'un poignant intérêt pour tous nos lecteurs. Ils connaîtront une fois de plus ce qu'il y a de valeur, de dignité, de grandeur et de vaillance dans l'âme française, dans l'âme catholique, dans l'âme sacerdotale. Sans recherches, sans apprêts, sans artifices, mais tout simplement avec des " choses vues " — mais quelles choses, grand Dieu ! — nos amis

arrivent, nous semble-t-il, à la plus réelle et à la plus solide éloquence. Notre *Revue Canadienne* s'honore hautement d'avoir à publier des pages si françaises, si catholiques, si sacerdotales, et en même temps d'une si belle tenue, si nobles et si vibrantes. — E.-J. A.

Au retour d'une chaude affaire. — *10 juillet.* — Un de nos régiments revient de... où il s'est signalé par son exceptionnelle bravoure. Les divisions voisines, témoins de son oeuvre, l'en ont félicité. Cinq jours de bombardement dans des tranchées insuffisantes, où chaque homme devait creuser devant lui, en hâte, son abri! Le ravitaillement presque impossible! Un quart d'eau par soldat fut la seule boisson durant toute une journée, sous un soleil accablant. Pas de paille pour dormir! Et malgré ces fatigues, un élan admirable de tous, des vieux territoriaux comme des jeunes conscrits, lors du signal de l'attaque. Plusieurs tranchées allemandes sont désormais à nous. Les aumôniers ont partagé les souffrances et les périls de leurs amis. L'un d'eux circulait dans ces boyaux étroits, la soutane ramassée dans ses pantalons, portant sur lui les Saintes Espèces, et les distribuait par petites fractions aux combattants. Avec quelques volontaires,il s'en allait la nuit, entre les lignes, recueillir les blessés et ensevelir les morts. Deux de ses confrères ont été tués à leur poste de dévouement. Un troisième agonise sur un lit d'hôpital, criblé de blessures. La croix de la Légion d'honneur sera bien placée sur la poitrine d'un des survivants de cette phalange héroïque qui se fit décimer au service de nos soldats.

Dans la joie de ce beau dimanche ensoleillé, un bataillon en armes vient s'aligner sur la grande place qu'ombrage une superbe allée d'arbres. — Garde à vous ! Le général commandant le corps d'armée entre en scène. D'une voix forte il fait exécuter les mouvements rituels, puis il passe en revue sa

troupe avec un large salut de l'épée devant le drapeau. — "Membres de la Légion d'honneur,à moi!" Les anciens décorés se détachent des rangs pour faire escorte à leur chef. Leurs nouveaux camarades s'avancent à leur tour. A chacun il remet ses glorieux insignes avec un mot qui vient du coeur. Il embrasse le colonel, en qui tout le régiment est récompensé : " Ce n'est pas une simple accolade que je vous donne, c'est un baiser fraternel! " Quand l'aumônier se présente, un jésuite, un lyonnais: "*Gesta Dei per Francos!* n'est-ce pas, monsieur l'abbé? " L'impression est profonde sur tous les témoins de la scène, sans en excepter le rabbin qui se tient près de ses *confrères* catholiques, en guêtres jaunes, culottes courtes, veston noir, portant à sa poitrine les tables de la loi, son emblême. Elle fait bien sur la soutane noire, cette croix de la Légion d'honneur, si noblement méritée, si modestement portée. Mais au cas où il eût été libre de choisir son titulaire, et tous les prêtres qui le suivent pensent de même, il eût préféré à ce ruban qui marque sa poitrine du signe des braves la cicatrice encore plus noble de ses amis qui sont tombés à ses côtés,empourprés de leur sang. Le bataillon s'en va en marche de parade, rythmée par les accents de la *Marseillaise*. Ils ont une tenue martiale, ces revenants de la terrible mêlée. Sous leurs traits tendus se laisse deviner cependant leur souffrance.Les capotes sont grises de poussière, les visages un peu las, décolorés. Les yeux ont gardé toute leur flamme. Pauvres chers enfants de France! Ils ont laissé tant des leurs dans la bataille d'hier ! Combien tomberont encore à la rencontre prochaine, quand il faudra reprendre la marche meurtrière en avant! Ils retourneront se faire tuer, puisque la patrie l'exige. Leurs vies ne sont plus à eux! Qu'elle en fasse des martyrs, si leur immolation est nécessaire à son salut !

Le régiment n'oublie pas ses morts. Au lendemain de cette glorification militaire, un office religieux est chanté

pour eux dans une église du cantonnement. On me demande d'y prendre la parole. Le temps s'est assombri cette fois. Par une affreuse pluie qui pénètre ma pèlerine et recouvre de boue quatre kilomètres de chemin à travers champs, j'arrive. Mais en quelle tenue de prédicateur! les chaussures lourdes de terre, la soutane relevée jusqu'aux genoux, le capuchon rabattu jusqu'au menton,ruisselant d'eau,noir et gris d'éclaboussures. C'est en ce triste apparat que le colonel me reçoit sous le porche. Jeune officier de mérite, courageux jusqu'à être téméraire—il charge d'ordinaire à la tête de ses bataillons—, il a devant lui, si la mort l'épargne, un splendide avenir. Les hommes ne peuvent entrer tous dans l'église, où ils s'entassent dans les bancs et debout dans les allées. Il en reste dehors sous la pluie. Dans les stalles, le général de division, le général de brigade, leur état-major, des officiers en grand nombre. Le choeur est orné avec goût. Tentures funèbres et faisceaux tricolores harmonisent leurs couleurs autour de l'autel. Au banc de communion, un simple cercueil, entre six cierges, recouvert du drap mortuaire sur lequel se déploie l'étoffe du drapeau.

La messe est chantée par trois prêtres du régiment qui se sont signalés dans l'attaque où tombèrent leurs camarades. Deux ne tarderont pas à recevoir leur récompense. Une maîtrise et une musique recrutées parmi les soldats gardent à cette réunion son cadre de guerre. Le sermon rappelle l'admirable mort des héros et le devoir de la prière pour leurs âmes montées vers Dieu. " Il y a quinze jours, votre régiment était en pleine bataille. Son attitude y fut si magnifique que son retour au cantonnement eût dû être une fête de joie, d'action de grâces, si des ombres de deuil ne se mêlaient à cette lumière de votre gloire. — Vous avez abandonné des morts au fond des tranchées que votre vaillance a enlevées à l'ennemi. Ils dorment au seuil de ces plaines du nord où nos armées passe-

ront un jour dans l'élan de la victoire. Votre camaraderie militaire n'a pas voulu laisser un seul de ces cadavres sans sépulture. Ne laissez pas leurs âmes sans prières aux portes de l'éternité! Ils n'ont pas eu le bonheur de voir ici-bas les jours glorieux de la délivrance. Hâtez l'heure où ils seront associés aux allégresses plus triomphales du ciel... "

A la sortie, je salue un jeune sous-lieutenant dont la tunique grise s'éclaire, elle aussi, de la beauté du ruban rouge. C'est un religieux, un assomptionniste. Il a conquis ses galons et sa croix par sa rare bravoure dont on ne compte plus les exploits. Ses vertus charmantes lui ont, en surplus, conquis l'estime de tous. Sa popote, où il m'entraîne, est présidée par un haut fonctionnaire d'un grand ministère, auprès duquel siège un instituteur. L'un et l'autre vénèrent leur camarade le novice, que l'on sent tout à fait à l'aise dans ce milieu. L'union sacrée n'est pas un mythe à cette table. En prenant congé de cette bande d'amis, si sympathiques malgré leurs variantes d'idées, je me mets à songer tristement: " Mon cher Père, quand les mauvais drôles de l'intérieur vous sauront si hardi à vous battre, attendez-vous à ce qu'ils vous accusent plus que jamais d'être un moine ligueur et batailleur. Votre ruban gagné à défendre la terre française, c'est sur la terre d'exil qu'ils vous condamneront peut-être encore à le porter!"

(Abbé D.)

Un 14 juillet chez les poilus. — *14 juillet.* — On nous avait annoncé un réveil en musique avec fantaisies d'artillerie exécutées par les voisins, de l'autre côté de la tranchée. Déception: rien ne trouble la paix de nos oreilles ce matin. La fête nationale s'ouvre sous un ciel bleu que n'assombrit aucune rumeur de guerre. Au milieu de ma messe cependant, le clairon signale la présence d'un avion ennemi. Une mitrailleuse française crépite, tout contre l'église, cherchant à le

mettre en fuite. Quelques paquets de mitraille dégringolent de là-haut dans mon voisinage. Si une bombe arrivait soudain jusqu'à l'autel? Je n'y pense même pas. Ces bruits plus violents que méchants sont à peine cause de distraction, étant devenus d'une telle banalité !

Le programme de la journée porte pour toute réjouissance une visite à notre poste de secours le plus voisin des Allemands. Allons voir d'un peu près ces messieurs ! Peut-être aurons-nous la chance d'arriver bien à point, s'ils tentaient encore, aujourd'hui même, de prendre nos Bastilles. Une auto traverse à rapide et prudente vitesse un plateau, sur la hauteur duquel nous sommes à découvert. Le Boche nous surveille de ces maisons et de ces arbres qui se profilent sur la pente, à un kilomètre de nous. Une salve de balles traverse parfois notre route. Cette salutation flatteuse ne nous est même pas accordée ce matin. Faut-il qu'ils soient de mauvaise humeur, pour être si calmes ! Un major, cicérone aimable autant qu'architecte ingénieux, nous fait les honneurs de son cantonnement où il dirige de vastes travaux de défense. Ce pays s'effondre de jour en jour sous l'avalanche des obus. Mais les caves se consolident et s'amplifient. On les a percées d'ouvertures qui les relient les unes aux autres. C'est un second village, une ville souterraine, qui s'étend de ferme en ferme, traversant la route, se déployant en long et en large sous les bâtiments en ruines. On circule à l'aise dans ces galeries profondes comme des galeries de mines. La chandelle qui nous éclaire fait apparaître au passage une armée de territoriaux habitués à travailler dans la nuit de cette monstrueuse taupinière. Braves gens dont la foi s'est ravivée en guerre, ils ont plaisir à voir une soutane au milieu d'eux. Ma petite distribution de souvenirs a grand succès : " Merci bien, monsieur le curé, revenez nous dire bonjour ! "

Un établissement de bains-douches attend ces terrassiers

au sortir de leurs trous et nos combattants au retour des tranchées. Eau chaude, eau froide, à volonté, plancher en pente et à claire-voie pour l'écoulement des eaux, baignoires pour les officiers, baignoires pour les sous-officiers... ce luxe est offert gratuitement à tout amateur de régime aquatique, imposé même à tout poilu, par hygiène, à une infime distance de l'ennemi. Et ces bons civils de l'arrière, qui n'en ont pas tout autant, s'imaginent que nous vivons à l'état sauvage ! Passons aux cuisines. Montées sur roues, d'un transport facile et d'un tirage excellent, assez amples pour qu'on y fasse la soupe de 250 hommes, et leur rôti, et encore leur café tout ensemble, elles laissent loin derrière elles, sur le chemin du progrès, le vieux fourneau des ménagères. Quel gourmet n'envierait leur menu? L'odeur du fricot annonce un festin exceptionnel en l'honneur de la République: potage aux légumes, nouilles sauce tomates, veau, vin, café, cigare! Les apprêts de ce festin expliquent la bonne humeur de nos troupiers, les gais conscrits de la classe 15. Il leur suffit de peu de chose pour être en joie. L'insouciance et le courage sont d'ailleurs, chez eux, vertus quotidiennes. Notre major nous cite des traits superbes de gaminerie héroïque à l'actif de ces poilus de 20 ans, qu'il aime à plein coeur.

L'église est encore solide et intéressante quoique ayant bien souffert du feu. Des hirondelles, trouvant l'entrée libre à toutes les verrières, y ont multiplié leurs nids. Le dimanche, elles ne cessent de voleter sous la voûte, pendant la messe, unissant au chant des cantiques la prière inconsciente de leurs cris légers. Sur le piédestal d'une statue de la Sainte Vierge, ornée de branchages encore frais, je relève des inscriptions de militaires touchantes dans leur confiance naïve : " *Je te donne ces fleurs — Marie, souviens-toi de moi — Parmi ces ruines, protégez notre belle France.* " Un autre prie pour sa fiancée et pour toutes les mères qui pleurent. Chers soldats

au coeur tendre, elle doit vous écouter avec un frémissement de pitié, la femme, bénie entre toutes les femmes, à qui vous venez confier avec cet élan filial le plus intime de vos secrets et de vos peines !

Je suis frappé, sur le chemin du retour, de l'invisibilité des lignes françaises et allemandes. La plaine se découvre au loin sans rien qui la marque d'un signe de bataille. Où sont donc les formidables retranchements de leurs hôtes innombrables? Il semble qu'on franchirait d'un pas tranquille ce vaste espace libre. D'un côté, c'est la terre de France. De l'autre, c'est l'Allemagne. Entre les deux, rien, du moins rien qui apparaisse de l'observatoire tout proche où je me trouve. Plus on avoisine le front, moins les combattants et leurs armements se montrent. L'arrière regorge de troupes, de canons, de convois. Ici, c'est le désert, les hommes et les armes se sont terrés, la vie et la mort habitent dans ces trous qui ne se laissent même pas découvrir au regard du passant.

Triste fin de 14 juillet sous des rafales d'orage... Les fusées éclairantes ont beau déchirer les ténèbres, elles ne mettent pas à l'horizon les lueurs de joie des pacifiques lampions de jadis. Dans la nuit noire, me rendant à mon gîte, je croise un régiment qui monte aux tranchées. Il a déjà fait une douzaine de kilomètres pour venir de son cantonnement de repos. Les hommes ont leur chargement complet. La fatigue et la pluie les voûtent. En silence, tête basse, la jambe lassée, ils marchent toujours, résignés à reprendre une fois de plus l'interminable et rude corvée au prix de laquelle leur pays, à toute heure, est sauvé de la mort. Vers minuit, leurs yeux et leurs fusils recommenceront, pour une semaine, de faire bonne garde à cette frontière improvisée, rendue infranchissable par leur bravoure. C'est grâce à eux que je puis aller dormir. Que Dieu les soutienne, nos héros. Vive la France !

(Abbé D.)

Une promenade aux tranchées. — *1er août.* — Il y a deux kilomètres encore jusqu'aux première lignes. La consigne cependant est de quitter la route depuis longtemps répérée par les canons d'en face, et de se défiler par les boyaux sans faire inutilement *le zouave.* Celui où je m'engage a été chargé et approfondi pour permettre l'évacuation des blessés sur brancard roulant. Mon cheval et moi y passons à l'aise. Nos batteries sont disséminées au-delà de cette ligne, imperceptibles même à la courte distance où je suis. Pour donner le change, une vague mécanique au profil de canon se montre à moitié dans les hautes herbes d'un champ, à côté d'un artilleur, mannequin qui monte là sa garde stoïque depuis plusieurs mois. Les projectiles ne lui ont pas été ménagés. Les averses, plus périlleuses pour sa carcasse, l'ont bien un peu fait fléchir. Mais n'ayez crainte, il connaît la consigne de Joffre : il *tiendra bon,* lui aussi ! Nous voici dans une carrière où doit s'arrêter ma monture. Les piétons seuls sont autorisés à s'avancer plus loin. Au fond d'un large ravin s'alignent cuisines, réfectoires,chambres à coucher,salles de pansements, creusés dans le talus et aménagés avec soin. On me fait parcourir, une lanterne à la main, un long couloir qui rappelle les corridors des catacombes. Les pièces communiquent entre elles par l'intérieur. Au cas où un éboulement du terrain, provoqué par un percutant, obstruerait une des ouvertures,les ensevelis trouveraient encore une issue pour s'enfuir. La tranchée se fait plus étroite pour me conduire aux premières lignes. Elle reste élégante et commode. Le sol est empierré. De chaque côté, une rigole facilite l'écoulement des eaux qui vont se perdre dans des puisards établis tous les trente mètres. Des touffes de verdure et de fleurs champêtres pendent aux bords supérieurs, recouvrant le passage par endroits d'une légère voûte verdoyante et odorante. Tout à l'entour, la terre demeure en friche. Zône de guerre, zône de mort ! Plus de moissons, mais des trous, des terrassements, des tombes !

La nouvelle carrière où je pénètre abrite un poste de relai du service de santé. Deux prêtres brancardiers me présentent la casemate souterraine où ils logent. Elle est basse, obscure. Quelques troncs d'arbres servent de plafond, quelques bottes de paille remplacent le plancher. C'est pauvre,mais c'est propre. Est-ce assez décent pour y dire la messe ? Je les y encourage. Notre pays et nos âmes ont un tel besoin que la supplication de l'autel se multiplie ! Encore la tranchée, puis un troisième ravin, le plus spacieux, le plus habité. C'est une sorte de cirque en plein air, couronné d'une haute rangée d'arbres,avec son amphithéâtre qui s'ouvre en demi-cercle, ses installations alignées tout autour, son agitation amusante. Tout un peuple de soldats circule à travers ces baraquements curieux. Les corvées se font d'une allure tranquille, comme à la caserne. Les Boches sont cependant tout près. Mais, qui pense à eux? Hors les périodes où leur musique résonne, on se croirait presque en pique-nique en ce sous-bois délicieux. Je pousse une pointe plus hardie — le mot ferait rire ici — dans la direction des avant-postes allemands. Par une brèche de nos murailles, le haut du corps caché derrière un arbre j'observe l'horizon. Cette ligne jaunâtre, à la lisière du bois qui nous fait face, ce sont *leurs* tranchées. Leurs mitrailleuses sont là, braquées sur nous. Leur haine est là, guettant notre minute de défaillance pour nous surprendre et nous écraser. Ce n'est qu'un arpent de terre, mais pour l'audacieux qui voudrait le franchir, quel effroyable abîme de mort !

Mon exploration achevée, sans résultat, je me replie vers l'arrière par l'*avenue Sébastopol,* car des noms de gloire sont badigeonnés en grosses lettres de couleur sur les parois des carrefours ainsi qu'aux boulevards de nos plus somptueuses cités. L'avenue longe une série de petits ermitages en planches, autour desquels grouille la réserve d'un régiment qui occupe cette partie du secteur. Agrémentées de visages un

peu plus noirs, nos troupes évoqueraient assez bien une vision de village nègre au jardin d'acclimatation. Les troupiers m'invitent à descendre dans l'intérieur de leurs appartements encombrés d'armes de guerre et d'ustensiles de ménage. Les lits ont tout le confort permis en ce lieu : sommiers en claies appuyées sur des poutrelles,épaisses couches de paille,traversins et polochons de haute fantaisie. Le plafond est particulièrement soigné. On a, il est vrai, sacrifié l'élégance à l'épaisseur jugée plus indispensable. Au-dessus des branches de sapins et des rondins de bois, d'énormes plaques de tôle veillent sur la sécurité des soldats. Les seuls adversaires dont la malveillance leur soit d'ailleurs redoutable, ce sont les taupes qui grignotgnent les parois de leur gîte, les araignées qui se laissent descendre du plafond dans la marmite à soupe ou sur le nez des dormeurs, et les rats, les rats noctambules, les rats sans nombre et sans pudeur, qui se livrent à de terrifiantes sarabandes dans tous les coins et se risquent en d'audacieuses patrouilles jusque sur les couchettes où reposent nos héros. Car, malgré la menace constante des mines, des obus, des attaques soudaines, les soldats goûtent à tour de rôle la douceur d'un sommeil bien mérité. Ils se disent mieux dans ces *cagnats* que dans les granges où ils retournent après leurs périodes de garde. Malgré leur éloignement du foyer et de l'église, une présence amie veille sur eux. Dans la muraille de terre à l'entrée de plusieurs chambrettes, j'ai aperçu un crucifix, une statuette, une image pieuse, encadrée parfois de petits vases de porcelaine qui donnaient à cette excavation un air de chapelle de pauvres gens. La bénédiction du Seigneur plane sur ces demeures et sur ces âmes. O bonne tranchée protectrice et sanctifiante qui retiens la menace de l'ennemi loin du coeur de la France et qui ouvres le coeur des Français à la vérité de Dieu ! (Abbé D.)

LE PRÊTRE-SOLDAT DANS LES TRANCHÉES. — *22 août.* —

C'est aujourd'hui dimanche, mais nous sommes aux avant-postes et il m'est impossible de dire ma messe. Il faut veiller les armes à la main. Ce matin à deux heures on est venu nous alerter dans nos gourbis. C'est au petit jour que les Boches ont l'habitude de tenter leurs attaques. Nous avons dû nous équiper rapidement et attendre les événements. Nous nous sommes allongés de nouveau, les cartouchières sous les reins, le fusil entre les bras et... les Boches nous ont laissé dormir ainsi harnachés ! — Bientôt, je partais avec la corvée de ravitaillement, à travers un boyau pas très large mais très long. Une hotte sur le dos, un bouteillon à chaque main, de la boue jusqu'à la cheville... et mon esprit se reportait vers notre petite église. Je me représentais les habitués de cette messe matinale priant avec ferveur et pendant notre course à travers les boyaux de cheminement j'entendais d'ici la messe de là-bas et m'unissais aux miens pour le Saint Sacrifice. Ma hotte, chargée de pain, qui s'accrochait aux parois de la galerie souterraine, m'aidait à penser plus attentivement à Notre-Seigneur portant sa croix.

Au retour nous avons trouvé du travail à faire, du *boulot* comme on dit. Hier, un bombardement avait endommagé tant soit peu nos lignes téléphoniques. Nous sommes allés réparer les dégâts. Le fusil d'une main, la pioche de l'autre, nous voilà partis. Et pendant toute cette matinée de dimanche, j'ai pioché dur. Les manches de chemise retroussées, j'ai tappé comme un galérien. Les bons poilus qui passaient me disaient en riant : " Eh bien ! monsieur l'abbé, vous pourrez dire après la guerre que vous avez fait tous les métiers. C'est curieux, vous lancez la terre aussi bien qu'un terrassier ! "

Mais si nous n'avons guère de répit aux avant-postes, je n'en ai pas davantage au repos. Le prêtre reparaît alors et devient l'ami commun auprès duquel on vient chercher... un peu de tout, une médaille, un chapelet, un scapulaire, un mot

de réconfort... D'autres sont plus exigeants, ils veulent pour eux seuls une conversation, et une vraie, de une heure, deux heures même. Enfin! allez-y! cela fait du bien!

J'ai formé un cercle d'études avec les meilleurs de mes jeunes poilus. C'est une élite d'apôtres qui profite bien des leçons de la guerre et m'a demandé de l'aider à les méditer davantage pour éclairer leur apostolat. Puisse le bon Dieu se conserver beaucoup de témoins de cette trempe pour les conquêtes de demain à l'intérieur! (Abbé X.)

La promenade de l'aumônier dans les tranchées. — *10 septembre.* — Le colonel m'avait invité à venir le voir, de préférence à l'heure de son repas. — " C'est le seul moment où nous serons un peu tranquilles pour causer. Au bureau, je n'ai pas une minute de liberté. Toujours du monde, toujours du courrier, des rapports, des états. Ah! que notre paperasserie est admirable! Retenez bien mon pronostic. La guerre ne finira pas faute d'hommes, ni de munitions, ni d'argent, mais faute de papier. Nous ne respirons un peu qu'à table. Le temps de la soupe est sacré, même en temps de guerre. C'est entendu, n'est-ce pas? Un coup de téléphone pour m'avertir et votre couvert sera mis."—Trois jours plus tard, j'étais en vagabondage dans cette même contrée, libre de mon temps. Je demande la communication avec mon colonel et, aussitôt, à l'autre bout du fil, sa forte voix me répond: — Oui vous serez bienvenu à midi, mais nous vous garderons en otage jusqu'à dîner. Entre temps, vous irez voir mon régiment dans les tranchées. L'aumônier vous pilotera. Il est tout à fait bien, notre aumônier. Vous ne regretterez pas votre après-midi. A bientôt !

Mes dix kilomètres de bicyclette dans la poudre du chemin et le feu du soleil me sont bien payés par l'accueil presque familial que je reçois dès mon arrivée. Ce colonel est un chré-

tien de bonne trempe et de bonne humeur, à la figure osseuse, encadrée de cheveux blancs et éclairée de la flamme qui pétille encore, malgré l'âge, en ses deux yeux. Une cordialité fraternelle et joyeuse règne entre eux tous. L'aumônier partage la vie de ce beau groupe d'officiers dont il a toute l'estime. Il dit le *benedicite* à haute voix. On aime l'entendre disserter de sujets religieux, et nous racontons, l'un et l'autre, à table, quelques épisodes émouvants de notre ministère, auxquels ces soldats grisonnants s'intéressent comme un auditoire de retraites.

Le café pris, mon confrère me propose le tour obligatoire du propriétaire dans son domaine. Sa paroisse est en assez mauvais état, matériellement. Elle vaut mieux quant aux âmes. La moitié de ses hôtes militaires ont fait leurs Pâques,et parmi ces communiants la moitié réparait l'oubli d'une ou plusieurs années. L'église, mise hors d'usage par les coups de canon, devra être achevée par quelques coups de pioche après la guerre. Elle abrite encore une statue de Notre-Dame de Lourdes, demeurée intacte dans l'anfractuosité d'une niche toute criblée d'éclats d'obus. Les soldats l'entourent de vénération. Beaucoup viennent près d'elle réciter leur prière quotidienne. La messe se dit dans une bergerie moins endommagée. A plusieurs reprises, des 220 ont éclaté tout auprès, le dimanche, juste à la sortie de l'office. Personne n'a jamais été atteint. Nous descendons aux tranchées. Mon guide choisit pour sa promenade les bons endroits, ses coins affectionnés, où des amis seront plus heureux de notre visite et me donneront, à moi-même, bonne impression de leur régiment.

Quel brave coeur que ce commandant par lequel commencent les présentations! Il gîte dans une niche souterraine, étroite, obscure, tapissée de cartes et d'armes de guerre, au milieu desquelles il a suspendu son crucifix. D'une physionomie énergique et bonne, il est bien le type du véritable offi-

cier de métier qui a foi en Dieu et en son sabre. C'est un habitué des retraites fermées. Il me parle avec joie de la maison de La Coquille, en Dordogne, et des prêtres qu'il y fréquentait. Par ses soins, une chapelle a été construite, près de son trou, en plein air et en pleine terre. Des fleurs toujours fraîches mêlent leur éclat au velours et aux franges des tentures d'église, pas trop défraîchies, qui sont venues s'utiliser dans ce sanctuaire. Un prêtre du bataillon y célèbre chaque matin le Saint Sacrifice. Le commandant remplit lui-même les fonctions d'enfant de choeur, à genoux dans la tranchée. Le dimanche, plusieurs autels s'improvisent aux carrefours des principaux boyaux, de manière à permettre aux hommes, qui s'alignent les uns derrière les autres dans plusieurs directions, d'entendre la messe et la parole religieuse qui leur est adressée.

Nouvelle causerie plus loin, dans une cave à bombardement. Un groupe de sous-officiers y joue au bridge avec frénésie. La partie s'interrompt à notre arrivée. L'aspirant qui préside les joyeux ébats de ses camarades laisse tomber les cartes et porte tout de suite la conversation sur les hautes cimes : le renouveau catholique, ce que deviennent nos jeunes amis les plus connus en toute la France, la grandeur du sacrifice demandé à notre génération et de sa tâche à venir au temps de la paix, la légèreté d'âme qu'on éprouve à vivre en ce perpétuel renoncement à tout le confort matériel... Cet élève-officier n'a que vingt ans, mais quel prestige il exerce déjà sur ses compagnons, tant il rayonne en lui de beauté morale, de douceur, de foi ardente aux beaux jours !

Dans le secteur voisin, un capitaine qui tient garnison à Grenoble m'interroge sur les syndicats féminins de l'Isère, dus à l'initiative d'une propagandiste catholique dont il admire le zèle intelligent. Un prêtre-infirmier m'entretient d'un projet de petite mission militaire à donner à son cantonne-

ment. Dans ce recoin de tranchée, en dépit des Allemands et de leurs bombes, des projets religieux s'échafaudent en chacune de ces rencontres amicales, pendant que près de nous défilent les cuisiniers, courbés et suant sous leur lourde charge, dans une atmosphère d'orage accablante.

Notre tournée s'achève à travers un village qui fut repris cet hiver par nos troupes. Il n'en reste guère que du néant. Voici la grande rue, me dit mon cicérone. Je regarde. J'ai peine à voir où passait cette rue, détruite, elle aussi, comme les maisons qui la bordaient. Il n'en survit qu'un pêle-mêle de terres soulevées et retournées, d'herbes folles, de déchets de constructions dont on ne distingue plus l'alignement. Sur les vestiges de ce passé, la guerre a tracé une route nouvelle, accumulé d'autres pierres, créé des ruines neuves sur de vieilles ruines. Le cimetière lui-même a été bouleversé, ses tombes éventrées par les obus, son sol fouillé et comme déplacé. Pas plus que les vivants, les morts n'ont pu conserver leur demeure. Dieu a perdu la sienne. L'église qui s'élevait là gît, tout écroulée, à travers les sépultures dont elle avait la garde, et qu'elle protège encore de ses débris. Ce cadavre de pierre semble veiller jusqu'au bout sur les cendres humaines qui lui furent confiées. La végétation de l'été a recouvert cette scène de sa luxuriance sauvage. Elle s'emploie à cacher aux hommes leur oeuvre désolée. Un printemps a passé depuis les grandes batailles dont ces lieux furent témoins, printemps de la terre française, toujours féconde, qui adoucit de sa grâce ces visions de deuil. Est-ce un symbole? Nous nous interrogeons, le soir, entre convives de la même table hospitalière, en échangeant nos impressions et nos adieux. " Oui, mon colonel, ayez confiance dans les lendemains de la guerre. La vie renaîtra sur nos tombeaux. Une saison nouvelle de vérité et de charité fera refleurir encore la foi dans notre France. Le monde sera visité et consolé par le printemps de Dieu ! " (Abbé D.)

Un service funèbre sur le front. — *20 septembre.* — Une auto du quartier-général est venue me prendre d'assez bonne heure ainsi que quelques chanteurs pour me porter à A... Le capitaine D... avait préparé, dans la chapelle de l'hospice des vieillards, un service funèbre pour 28 de ses bombardiers, tués à l'ennemi dans les récents combats de grenades et de torpilles. La chapelle gothique où nous devons célébrer l'office a été crevée, au-dessus de l'autel, par un obus, et largement éventrée sur la nef de droite. Un pilier est tenu en suspens par une poutre. Quelques planches masquent ça et là les trous béants. En dépit de cette glorieuse mutilation, l'édifice a conservé la grâce de ses lignes et de ses voûtes. Il a été soigneusement nettoyé et décoré de tentures et de drapeaux. Beau catafalque et brillant luminaire. J'organise la partie musicale. L'harmonium, excellent, est déposé dans une tribune, au fond de la nef. On a mis à ma disposition un acteur du théâtre de Toulouse qui possède une admirable voix de basse, un sous-lieutenant d'artillerie qui a été élevé à la maîtrise, adore le plain-chant et sait accompagner, un Frère des Ecoles chrétiennes à la voix robuste pour qui le lutrin n'a pas de secret, six prêtres brancardiers choisis dans mon groupe parmi les chanteurs les plus sûrs, enfin quelques artilleurs pieux. On examine la musique dont on dispose. J'arrête le programme et la répétition commence. Pendant ce temps, deux maréchaux des logis, l'un novice chez les Pères Blancs, l'autre, suisse à l'église de la Trinité, apprêtent l'autel et les ornements. Lorsque tout est prêt, le capitaine installe des sous-officiers en grande tenue, avec le nouveau casque, autour du catafalque. Ils se tiennent au garde-à-vous durant tout l'office. D'autres font disposer les officiers supérieurs de la division, le général en tête, dans de somptueuses stalles en bois sculpté. La chapelle est absolument comble. Je célèbre une messe basse tandis que le programme musical se déroule, dans

un recueillement parfait, avec l'accompagnement sourd des obus allemands qui tombent sur la porte de Baudimont et sur le quartier de la gare. A l'évangile, je lis les noms des 28 bombardiers décédés, avec les citations dont un grand nombre ont été l'objet,et je prononce une courte oraison funèbre qui se termine par une allusion aux attaques prochaines. J'ai rarement vu un auditoire plus grave. Pas d'émotion, ni de faiblesse, mais un saisissement profond, une héroïque résolution de suivre l'exemple de tous ces héros et de libérer enfin le sol de la patrie. (Abbé D.)

Les débuts de notre offensive en Artois. — *27 septembre.* — Je me rappellerai longtemps ces quatre dernières journées. — Jeudi, tous les cantonnements avec lesquels je voisinais à W..., font leurs préparatifs de départ. C'est un bouleversement inimaginable de chevaux, de voitures, de cantines, de provisions et d'armements. On se dit *au revoir* avec un vrai serrement de coeur. Quand se reverra-t-on et qui reverra-t-on après la grande bataille qui a commencé déjà entre deux artilleries formidables? Nous avions constitué un groupe assez nombreux qui se réunissait après nos cérémonies religieuses. On s'aimait bien. On ne se quitte pas sans de vrais larmes lorsque s'achève, le soir, sous un orage épouvantable, notre dernier salut du Saint-Sacrement. Mon impression est d'autant plus pénible que je me sens subitement indisposé par une inflammation du tibia droit, celui-là même qui avait été comprimé sous le flanc de *Pompidore* et s'était vite remis. Or, dimanche dernier, en revenant de G... où j'avais donné une conférence aux troupes du Xe corps, comme je galopais sur *Diane,* ma guêtre droite fut frappée violemment par un projectile qui ne pénétra pas, mais me contusionna. Pressé et préoccupé, je ne m'arrêtai même pas et rentrai à vive allure. Deux avions étaient *marmités* au-dessus de moi. D'autre part,

on faisait des expériences de grenades dans un bois voisin... Tout cela occasionne des distributions abondantes d'éclats dont l'un m'aura touché. Je n'ai souffert ni le lundi, ni le mardi, ni le mercredi, et ai constaté seulement une rougeur qui s'étendait. Le jeudi, je marchais avec peine et éprouvais le soir un peu de fièvre. Vendredi matin, lorsque des artilleurs vinrent me dire que mon église était déjà aménagée pour recevoir des blessés, j'avais une pauvre jambe enflée et une fatigue générale, sans parler de l'ennui d'être en cet état la veille de la grande attaque, le jour même où je devais regagner A..., pour prendre ma place sur le champ de bataille. Deux majors m'ont successivement examiné et auraient voulu m'évacuer, tout au moins me maintenir au repos, dans ma chambre de W... J'ai passé la journée au lit, mais lorsqu'est arrivée l'heure où le médecin principal devait me prendre dans son auto, j'ai fait faire en hâte mes paquets par mon ordonnance et je suis parti pour A... Je ne pouvais me décider à quitter mes chers combattants à l'heure où mes encouragements leur étaient nécessaires. Si le mal empirait, je partirais après l'attaque, après avoir fait preuve de bonne volonté. Je me félicite d'avoir pris ce parti. J'ai pu tenir durant ces deux jours où 1,100 blessés sont passés entre mes mains et j'espère me remettre peu à peu de cette *ostéite,* comme disent savamment les majors.

Vous ne pouvez vous imaginer l'émoi de ce voyage à A..., vendredi, à la tombée de la nuit. La préparation d'artillerie, qui durait depuis cinq jours, redoublait de violence. Les routes étaient encombrées d'une façon invraisemblable par les ravitaillements et les renforts. Boue et pluie. Entrain et émotion des combattants. Des hauteurs de W..., nous apercevons la ville et les lignes allemandes. Les éclairs des obus sillonnent l'horizon, se succédant parfois sans interruption durant cinq ou dix minutes. Nous voici dans la ville. Il y a

des canons partout. Nos artilleurs tirent sans discontinuer et les ennemis répliquent. C'est un vacarme assourdissant qui se reproduira toute la nuit. Impossible de fermer l'oeil. J'ai, à deux cents mètres de ma chambre, du 75, du 120, du 155, du 260. Les vitres claquent et la maison tremble. Notre rue est défoncée par une marmite ennemie. Je me lève tard, samedi matin. Le médecin-chef qui m'a examiné désire que je reste immobile tant que l'attaque d'infanterie ne sera pas déclanchée. Je peux me reposer jusqu'à cinq heures du soir et je viendrai alors à l'ambulance tandis que mon collègue occupera le poste de secours de l'autre côté de la ville. Attente angoissée. Bonne humeur pourtant. L'aspirine et quelques compresses m'ont regaillardi. Je déjeûne, la jambe étendue, avec mes collègues.

Les attaques d'infanterie sont préparées d'ordinaire par un tir d'efficacité. Non seulement tous les canons donnent, mais ils tirent avec une rapidité fébrile. Cette grande musique s'est déclanchée vers midi. C'était affreux et magnifique ! Il y avait, dans le rayon où nous pouvions entendre, plus de mille canons tonnant et crachant, avec des roulements de tonnerre et des rafales de fer. Tous les calibres, tous les modèles, tous les explosifs, toutes les détonations, tous les sifflements. Il était impossible de s'entendre, à moins de se crier un mot ou deux dans le tuyau de l'oreille. Victor Hugo raconte la musique aérienne des cloches de Paris le matin de Pâques. Ce concert de canons était singulièrement plus impressionnant et plus grandiose. Il résonnait à plein dans une ville. Il variait à l'infini les sonorités rares, puissantes et tragiques. Il affirmait la force française et soulignait aussi, avec une éloquence émouvante, la grandeur du drame qui commençait. Je n'oublierai jamais ces six quarts d'heure, qui se renouvelèrent d'ailleurs le lendemain, au même moment de la journée, préludant à une seconde attaque d'infanterie. Puis, il se produi-

sit une accalmie, quelques intervalles de silence, pendant lesquels on percevait le crépitement des grenades et de la fusillade. Pendant ce temps, les fantassins s'élançaient sur les ouvrages allemands, défoncés par les obus. Près de la ville, notre corps se trouvait en pivot. Il devait surtout retenir le plus possible de forces allemandes. Quelques bataillons seulement donnèrent l'assaut. Cela suffit pour jeter à terre, en quelques minutes, onze cents blessés.

Depuis 48 heures je les reçois à l'ambulance ces pauvres petits soldats, sanglants et exténués. Vous n'imaginez pas la tristesse de ce spectacle. Trempés de pluie, de boue, de sang, déprimés, affamés, restés parfois de longues heures sans secours, ils offrent le spectacle le plus pitoyable. Que de sang, que de blessures atroces, que de cris de douleur! Hier, l'un est mort dans mes bras. Ses jambes étaient broyées. Les deux souliers contenaient les pieds complètement détachés et déposés sur le brancard auprès de ce corps lamentable. Une horrible blessure déchirait la poitrine. Un beau visage encadré d'une barbe brune, très pâle, très doux. Je m'étais agenouillé près de lui. Il est mort en priant doucement avec moi. Beaucoup de ceux que l'on portait sur la table d'opération me demandaient de leur tenir la tête. Je les confessai et les administrai, tandis que majors et infirmiers découpaient avec des ciseaux leurs vêtements maculés et désinfectaient leurs plaies vives. Ce qu'il y a de très triste, c'est de retrouver, livide, sur un brancard, le grand garçon qu'on a quitté la veille, plein de vie. Certains m'appelaient par mon nom. Je ne les aurais pas reconnus. Ils avaient de la boue jusque dans les yeux. Ces pauvres soldats se confient au bon Dieu, dès qu'on le leur propose. Ils sont touchés du moindre témoignage d'affection. Ils sont heureux de voir leur aumônier. Tous ces sacrifices, toutes ces immolations ne peuvent être inutiles! Je crois à la vertu de la prière résignée de tous ces blessés

lamentables, fils de la terre de France, qui ont répandu leur sang pour la mère-patrie après avoir tant souffert pour elle depuis quatorze mois. Déjà des résultats heureux sont obtenus et nos troupes ont fait une avance notable au nord de la ville. Mais il faut poursuivre l'offensive et, pendant que je vous écris, la canonnade reprend de plus belle. Que saint Michel aide nos soldats ! (Abbé D.)

Notre offensive en Champagne. — *Du 25 au 30 septembre.*—L'assaut.—Avant le lever du jour, je pars aux tranchées, où nos régiments ont dû se rendre dans la nuit. L'attaque se fera dans la matinée. J'ai promis à quelques soldats de leur porter une dernière fois la communion. Peut-être sera-t-il possible de dire une messe dans un de leurs abris à bombardement. J'emporte avec moi mon autel portatif, c'est ma seule arme de combat, et, par précaution, une custode pleine d'hosties consacrées. Les bois que je traverse forment un vaste camp de concentration. Sous chaque bouquet d'arbre se devine une fourmilière militaire. Pour la première fois, des groupements importants de cavalerie s'aperçoivent dans cette zone, tout près du front. Ils mettent un frémissement d'espoir le long des routes. Pour quelle brillante chevauchée ces petits chasseurs sont-ils si joyeux de remonter en selle ? La pluie tombe depuis hier soir. Les chemins sont affreusement détrempés. Je marche avec peine dans la boue qui s'attache en mottes lourdes aux semelles. Nos fantassins écrasés déjà sous le poids de leur équipement, comment avanceront-ils en ce marécage ? Ils sont en retard. Partis à la nuit tombante de leurs bivouacs, ils ne sont pas rendus encore pour l'aube à leurs positions d'attaque où je croyais les rejoindre. Je les attends avec un peu d'inquiétude, troublé par la tristesse de cette humidité qui détrempe tout, les corps et les âmes. Ils arrivent. En quel état pénible à voir ! Ils sont épui-

sés par huit heures de marche et de stationnements, sur les chemins encombrés. Leurs figures sont contractées par la fatigue du long effort, leurs épaules voûtées sous le sac trop pesant, leurs fronts mouillés de sueur et de pluie. Un émoi douloureux se lit à ces visages. L'heure de mourir est venue. Les plus insouciants n'ont pu se soustraire à cette pensée durant cette dernière étape silencieuse. Plus de rires dans leurs rangs, ni de chansons, ni de propos gouailleurs entre camarades. L'ennemi est là, tout proche. Les fusils sont braqués sur les parapets, où il faudra se montrer, debout, quand l'ordre fatal viendra. Il y aura des blessés, des tués en grand nombre peut-être. Lesquels ? Mes chefs, mon voisin, moi !... Les âmes les plus courageuses sont saisies par cette anxiété.

Je distribue au passage 1,500 insignes du Sacré-Coeur. Toutes les mains se tendent pour recevoir mon offrande. A peine 4 ou 5 la dédaignent-elles. Un colonel me demande comme les hommes le petit médaillon pour l'épingler à sa capote. " Que Dieu vous garde, mes bons amis ! Ajoutez une prière à ce souvenir religieux. La mienne vous accompagnera pendant que vous vous battrez. Nous nous reverrons. Ayez confiance. Le bon Dieu vous aime. " Un gendarme, dont la consigne est d'arrêter les fuyards, m'aide à ramasser les emblêmes que la ruée a fait tomber de ma sacoche et les remet lui-même à nos combattants avec des mots d'encouragement affectueux. Nous sommes loin ici des procès-verbaux pour port illégal de ces emblêmes religieux ! Faute de mieux, je donne à chacun des derniers arrivants une poignée de main et un mot de sympathie. Beaucoup me répondent avec un remerciement affectueux.

Je ne puis songer, dans cet encombrement, à célébrer le Saint-Sacrifice. Un prêtre infirmier survient dans un boyau de communication où il fait plus calme. Nous nous agenouillons l'un près de l'autre, et mutuellement nous nous donnons

le saint Viatique divin. Passe un officier qui se découvre devant cette scène à laquelle il nous demande de l'associer. D'autres soldats viennent à moi, heureux de recevoir une absolution et une parcelle d'hostie. Plusieurs m'embrassent, me chargeant de leurs adieux à leurs familles. " Vous écrirez chez moi que je vous ai vu avant l'assaut. — Si je tombe, vous me reconnaîtrez. — Oh! monsieur l'aumônier, votre bénédiction me portera bonheur. " Ce soir, j'en retrouverai sur le champ de bataille, pauvres cadavres exsangues. Dieu aura retrouvé leurs belles âmes aux portes du ciel !

Les minutes passent vite. L'attaque est fixée à 9 heures 15: encore une heure. Les sections s'entassent en d'étroites parallèles où elles sont protégées contre le bombardement ennemi: l'officier assis en tête, près du couloir d'accès — les hommes accroupis, leurs armes en main, entre les deux parois de terre. Le ciel est sombre. Il pleut à grosses gouttes. Depuis trois jours, l'artillerie française crache son tonnerre de mort. Mais, en cette matinée, la canonnade reprend avec un acharnement terrifiant. Elle est folle de rage. Toutes les batteries semblent en feu. L'horizon est enveloppé de fumée. D'énormes colonnes noirâtres s'élèvent sur l'immense champ où va s'engager le corps-à-corps; la terre tremble. On voit monter très haut et redescendre très vite les torpilles qui achèvent de démolir les retranchements de l'ennemi. Un lourd sentiment d'angoisse plane dans le tumulte de ce chaos...

9 heures 12. En avant ! Par les escaliers que le génie a ménagés cette nuit dans le talus des premières lignes, les régiments surgissent au-dessus de la crête. Un colonel déploie la soie brillante de son drapeau, bientôt percé de deux blessures. Vive la France! La *Marseillaise* jette aux vents son chant passionné. Les notes stridentes du clairon font vibrer d'enthousiasme les coeurs. Il n'est pas besoin d'un ordre. Tous les hommes sont debout sur le talus. Pas une défaillance, pas un

flottement dans cette vague d'héroïsme. D'un seul élan, ils se jettent sur l'ennemi. Les voici déjà aux premières tranchées. A travers l'enchevêtrement des fils de fer bouleversés, des gabions éventrés, des mille débris de choses et d'hommes, route d'horreur et de gloire ouverte par nos canons, ils passent au pas de charge. Ils ne s'arrêteront plus. Leurs longues files s'engagent sur le second glacis, où le feu des mitrailleuses essaye vainement de ralentir leur marche triomphale. Encore une tranchée conquise! La troisième n'est plus loin. Ils l'auront comme les autres. Ils iront jusqu'au bout, ces fantassins sublimes, les territoriaux retrouvant l'ardeur de la jeunesse, les conscrits de la classe 15 affrontant la mitraille avec l'intrépidité de troupes aguerries. Un officier supérieur qui les suit du regard près de moi se lève brusquement pour leur crier de loin, dans la tempête, avec émotion, son admiration enthousiaste: " Bravo! " Toute la soirée, la progression se poursuit, sur un parcours de quatre kilomètres, au milieu des ouvrages ennemis savamment organisés, dans la plaine, à découvert, par les bois semés d'embûches, sous la mitraille effroyable qui tombe de toutes parts, à tout instant. En une demi-journée, les travaux de défense d'une année entière sont anéantis. Nos troupes savent à présent qu'elles sont capables de ce double succès. Elles attaqueront jusqu'à ce qu'elles soient définitivement victorieuses. En face d'elles, l'ennemi se renferme dans une plus timide consigne: résister jusqu'à ce qu'il soit vaincu. L'offensive, il n'ose plus la prendre; c'est à grand' peine qu'il se maintient sur la défensive. Chaque coup de pioche ébranle le mur autrefois formidable. Chaque heurt accroît chez l'Allemand le sentiment de sa faiblesse. Chaque effort fait grandir notre assurance du succès. La pleine victoire viendra ! (Abbé Th. de P.)

Derrière les troupes d'assaut. — J'étais demeuré à mon

poste de secours les premières heures de la bataille, pour recevoir le long cortège de nos blessés. Dès le début de l'action, arrive un prêtre-soldat qui fait fonction d'aumônier dans un régiment. Une balle lui a traversé l'épaule. — " Une bêtise, me dit-il. Je reviendrai dans huit jours. Mais j'ai laissé mes camarades dans la mêlée, sans secours religieux : mes deux confrères ont été touchés comme moi !" C'était sa seule plainte. Elle faisait ma joie. Une place est devenue libre au premier rang, plus importante que celle de l'arrière. J'y pars aussitôt. Nos troupes ont fait du chemin depuis l'attaque. Déjà passent sur leurs traces les renforts qui doivent consolider leur beau succès. Des ponts de bois sont jetés rapidement sur les tranchées conquises. Une piste aménagée au milieu des terres encore toutes chaudes de la bataille permet à nos 75 de suivre l'infanterie et de prendre de nouvelles positions de tir. La cavalerie s'élance à son tour. Enfin ! " Bravo les chasseurs ! Faites bonne besogne, vous aussi, et que Dieu vous protège !" C'est le grand, l'irrésistible mouvement en avant. Je me laisse entraîner dans le tourbillon de l'offensive. A perte de vue, le sol n'est fait que de trous, larges entonnoirs qui semblent creusés l'un dans l'autre. Depuis trois jours, notre artillerie a tout éventré, tout saccagé. De la première tranchée allemande il ne reste que des postes de guetteurs. Le reste est chaos, ruines, néant. Des cadavres gisent en masse sur ces tas de craie bouleversée. Je passe près d'un major assis à la porte de sa casemate, les yeux ouverts, sans blessure apparente, un léger filet de sang aux lèvres, une sueur froide au front. Près de lui, sur une table élégante, un colis à peine déficelé, où sont enfermés avec soin montre, portefeuille, cartes-postales, brochures illustrées... La mort a surpris ce malheureux dans l'inventaire de ses cadeaux de famille.

Ce n'est pas l'heure de s'attarder en pensées mélancoliques sur le sort des vaincus. Je franchis la seconde ligne. Des

territoriaux la réparent pour nous assurer là un abri en cas de recul; braves gens qui ne perdent pas leur calme ni leur temps, ils travaillent autant du couteau que de la pioche. C'est l'heure de casser la croute. Les cuisines sont loin, tandis que les réserves boches s'offrent en abondance, à qui veut s'en nourrir, du sucre en morceau — précieuse trouvaille! — des confitures, de la charcuterie, du beurre salé, des bouteilles de toutes les couleurs, du pain de seigle, le fameux pain K..., au goût maussade, aux teintes grisâtres, mais bon à prendre sur l'ennemi et que mes Normands dégustent avec un appétit redoutable. L'un d'eux tend sa tartine et m'invite à y tailler largement ma part. J'accepte sans plus de pudeur. A votre santé, les camarades! La joie de la victoire met une cordialité fraternelle entre tous les Français qui sont les ouvriers ou simplement les témoins de ce beau jour de fête. Je presse le pas. Le trajet est long, et la charité m'oblige de multiplier les arrêts près des blessés gisants sur la plaine. La plupart se sont pansés eux-mêmes. Réunis par petits groupes dans les excavations produites par de grandes marmites, ils attendent, sous la pluie, qu'on vienne les chercher. J'épuise, pour les réconforter, mes provisions d'alcool de menthe et d'elixir de chartreuse. On me signale un malheureux dont la jambe est brisée et qu'on oubliera dans le fossé où il gît, à l'entrée d'un bois, tout transi sous la toile de tente humide. Aidé de quelques artilleurs qui descendent de leur caisson pour me donner un coup de main, je l'emporte près de ses camarades. Les équipes de brancardiers ne tarderont pas à venir le prendre. Celui-là, du moins, sera sauvé. Les morts jalonnent le chemin de la victoire; je m'agenouille près de ces pauvres héros tombés dès leurs premiers pas. Le contenu de leur musette et de leur bidon me permet de secourir les blessés qui réclament à boire. Il est quatre heures. La nuit vient déjà. C'est pitié de les abandonner dans cette tristesse de l'ombre et de la

pluie. Leurs voix me poursuivent avec des appels déchirants : " Monsieur l'aumônier, emmenez-moi. Dites qu'on vienne nous chercher ! " Je rencontre un petit troupier de mes amis qui court porter un ordre. Les balles l'ont respecté jusqu'à présent. Son coeur est en fête : " Quelle journée pour mes 19 ans ! " Il me demande à communier, là, en plein champ de bataille, dans cette fin de soirée glorieuse, pour remercier Dieu qui l'a protégé et a béni nos drapeaux.

A mesure que j'avance, les tirs de barrage allemands deviennent plus dangereux. La consigne est de se dissimuler sous bois. Au pas gymnastique, je traverse un vallon où l'ouragan s'abat avec violence. Quelques soldats, qui ont conduit des prisonniers vers l'arrière, me suivent, cherchant à regagner leur poste de combat. Nous nous abritons un instant pour nous orienter, dans un repli de terrain, sur la terre gluante. Mes compagnons ne se reconnaissent pas, en cette contrée nouvelle pour les yeux, dans la confusion de l'interminable pluie qui assombrit l'horizon. Une mitrailleuse nous prend de flanc. Les balles claquent bien au-dessus de nous. Mais elles annoncent que de ce côté les Allemands restent les maîtres. Pourrons-nous maintenir notre avance hardie ? Si nous allions être faits prisonniers, en cette extrême pointe ? Il est prudent d'aller se renseigner. Le régiment auquel je me rattache est un peu plus loin, au-delà d'une crête. Des fils de fer que je n'ai pas vus dans la nuit me jettent à terre. Crotté jusqu'au-dessus des mollets, je me relève sali maintenant de toute ma hauteur. Petite affaire en ce moment ! Le moindre morceau de plomb serait plus dangereux que cette masse de boue. Et il tombe autour de nous du métal plus encore que de l'eau. Enfin, je suis arrivé. Ma troupe s'est installée dans les *cagnats* d'une batterie allemande de 77. Les beaux canons avec leur riche réserve de munitions ! Et les coquettes *cagnats*, avec balcons, fauteuils, tapisseries, couchettes moelleuses, ins-

tallation de salle à manger succulente... Je croque sans scrupule du biscuit volé à nos voleurs. Quelle joie de se sentir chez eux ou plutôt de nous retrouver chez nous !

Dans une pièce voisine, un capitaine français agonise d'une balle dans le ventre. Je lui donne les derniers sacrements. Il baise avec piété mon crucifix et meurt entre mes bras. D'autres blessés se disent consolés par cette visite du prêtre, presque la seule douceur qui puisse venir à eux en ces refuges improvisés où tout manque encore et dans cette désolation de la longue nuit pluvieuse qui commence rendant plus difficile encore leur évacuation.

Je déniche, pour prendre un peu de repos, une cave à munitions d'artillerie. Il y a place pour cinq, nous nous y entassons une douzaine. Tant mieux, nos vêtements sècheront plus vite dans cette chaude intimité. Des cires d'église, dérobées dans le voisinage sans doute, servaient de chandelle à nos prédécesseurs. Elles nous aident à disposer nos couchettes. Je m'assieds sur un sac de pommes de terre et prends pour oreiller deux paniers d'obus boches, vides de leur méchant projectile. Le grand Condé n'avait rien de mieux quand il s'endormait sur un affût de canon, la veille de Rocroi ! Malgré la fatigue, personne ne ferme l'oeil. Une de nos batteries est en position près de nous. Elle tire par rafales, presque à chaque minute. Quels coups de tonnerre ! " Dormez en paix, crie sa voix trop rude. Dormez, petits fantassins ! Je veille sur votre repos. Je vous protège d'une contre-attaque ennemie. " Vers minuit, se présentent de nouveaux blessés grelottants de froid. Nous leur cédons nos places, presque toutes. Un infirmier complaisant me déniche un vague coin dans un autre front. Des toiles de tente mouillées s'efforcent de sécher ma soutane transpercée jusqu'à mes os. Mais qu'est-ce que cela près de la souffrance héroïque de nos combattants et dans l'allégresse de cette journée de triomphe ! Je m'aperçois seulement que je n'ai

pas encore fait ma prière du soir. Elle tient en un mot, jailli du fond de mon coeur : *Deo gratias!* (Abbé Th. de P.)

En pleine mêlée. — Nous sommes au second jour de la grande offensive. L'attaque, brillamment commencée hier, samedi 25, va se poursuivre avec la même vigueur aujourd'hui. Je ne puis songer à dire ma messe. La rencontre d'un confrère me permet de communier. Un soldat s'associe à cette fraction du pain eucharistique, agenouillé près de notre groupe, sur l'herbe souillée de boue, pendant que les obus éclatent de toutes parts, cherchant à contenir nos troupes de renfort qui arrivent en longues colonnes pour un nouvel assaut. Ma place est au poste de secours d'un de nos régiments, sur une crête, à 800 mètres de l'ennemi. J'y remonte avec nos fantassins. A plusieurs reprises, je suis forcé de m'arrêter comme eux. Le passage est impossible tant le tir de barrage est dense à cet endroit. Et la position n'est guère tenable non plus. Percutants et fusants se multiplient en face de nous, derrière nous. Il semble que ces maudits projectiles s'abattent, chaque seconde, sur chaque motte de terre. Leur grondement ininterrompu est terrifiant. Mes voisins s'échelonnent en tirailleurs, couchés à terre et ramassés de leur mieux sous leur sac. De leur pelle portative, ils se hâtent de se creuser un abri. Je me jette dans un trou d'obus, dont le fond est une cuvette de boue. Accroupi dans cette vase, je peux suivre du regard la marche héroïque de ces formations qui continuent d'avancer par bonds, sous un feu toujours aussi redoutable. Je crie aux hommes qui passent à portée de ma voix que je vais leur donner l'absolution collective. A demi redressé, je trace dans l'air un grand signe de croix qui embrasse les troupiers en marche et leurs camarades blottis dans les creux du terrain, sans mouvement, sans parole, comme des cadavres. Il en est qui ne se relèveront pas : la mort viendra les saisir là où

ils se sont couchés. Une accalmie facilite l'achèvement de mon voyage. Au seuil du refuge de blessés où je me rends, un major m'interpelle. C'est un ami. Il se doute que je porte le Saint-Sacrement sur moi et désire, lui aussi, mettre sa vie sous la sauvegarde de Dieu. Son action de grâces se prolonge en conversation, dans sa casemate. Je m'y réchauffe — car le temps est resté humide — en m'affublant d'un bourgeron d'artilleur boche qui vient à propos compléter la fantaisie de mon accoutrement bigarré. Un casque en tête, ce justaucorps blanc sur une soutane maculée d'argile, ma croix sur la poitrine, deux bidons et deux musettes au flanc, des guêtres enduites de boue, un gros bâton de pèlerin à la main, je dois avoir une vague allure de brigand transformé en missionnaire! Malgré ma tenue hétérodoxe, j'entre au poste du colonel. C'est un belvédère improvisé qui domine admirablement les horizons où se poursuit la bataille. On se croirait dans une première loge d'opéra. Sous nos regards se déploie un superbe panorama de guerre, pour lequel—n'était le bombardement de la mitraille—on paierait cher sa place. Le régiment avance toujours. Il est là-bas, à mi-côte, s'approchant pas à pas du bois qui couronne la hauteur et d'où il va déloger l'ennemi. Le colonel ne le quitte pas des yeux. Il n'enlève ses jumelles que pour suivre sur la carte la progression de la manoeuvre et dicter des ordres. Près de lui se tiennent en permanence un capitaine d'état-major, un commandant d'artillerie, des téléphonistes, des agents de liaison, tout un peuple d'auxiliaires auquel la précipitation des événements ne laisse guère de repos.

L'offensive se poursuit hardiment. Des ordres sont donnés, minute par minute, d'un mot bref, avec un sang-froid merveilleux. Conduits par cette main énergique et sûre, les hommes gagnent méthodiquement du terrain. On les voit monter, tomber, se cramponner à un talus, passer au-delà. Que

c'est beau et terrifiant! L'artillerie allemande doit soupçonner la présence d'un chef en nos parages. Son ouragan nous enveloppe. Je descends plus à l'abri, sous terre, au fond d'un réduit qui servit de salle à manger aux anciens maîtres de céans. Dans leur fuite empressée, ils ont abandonné leurs couverts sur une planchette fixée au mur et leurs provisions dans les armoires. Je lis sur une pancarte le nom d'un officier d'approvisionnement: *Kaffe.* Ce gaillard devait connaître son affaire; il fait joliment la nôtre. Car le cuisinier du colonel, qui a hérité de ces réserves alimentaires, m'offre un excellent repas froid, prélevé sur le garde-manger boche. Il m'annonce en outre, comme une nouvelle victoire française, qu'il s'est emparé de cinq poules vivantes, que ces messieurs tenaient en captivité au fond d'un coffre. Elles ont chanté, paraît-il, à l'arrivée de nos troupes. Le chant de la délivrance sans doute !

Je reviens au milieu de mes blessés. Les obus m'y suivent. Ils font trembler la frêle paroi qui nous abrite et, derrière elle, nos pauvres infirmes qu'effraie cette menace toute proche d'un nouveau malheur. Un tir régulier est dirigé sur nos positions que l'ennemi connaît bien puisqu'elles ont été les siennes. Des éclats frappent à notre porte et à nos fenêtres; nous les barricadons avec des planches. A genoux devant un malheureux qu'il soigne sur le plancher, mon major, sans s'arrêter dans son pansement, me dit à haute voix: " Monsieur l'aumônier, notre dernière heure est peut-être venue. Donnez-nous l'absolution. " J'invite ceux qui ont foi en mon ministère à se découvrir et à se signer. Tous, infirmiers et blessés, répondent à mon désir. Ils se découvrent. Ceux qui le peuvent s'agenouillent. Je prononce les paroles qui remettent les péchés. J'y ajoute des invocations à haute voix. Pendant dix minutes, ma prière se mêle au vacarme effroyable que font les coups de la mort, frappant avec fureur à nos côtés. Puis le silence se rétablit. Le danger passe. Dieu soit béni!

Cette demi-trève nous vaut une recrudescence de blessés qui peuvent enfin sortir de leurs cachettes et accourent se faire soigner. En quel état pitoyable! Un bras complètement décharné, broyé, comme anéanti; un ventre ouvert, dont s'échappent les entrailles; des jambes aux os émiettés; des faces balafrées par les entailles profondes, sanguinolentes... Tous ont soif, soif d'un peu d'eau qu'il est difficile de leur procurer, soif de réconfort moral aussi. Ils parlent de leurs femmes et de leurs enfants avec des mots qui déchirent le coeur: " Ma pauvre Marie, si tu me voyais en cet état! Après treize ans de bonheur, te quitter ainsi! Mes chers petits que je ne reverrai plus...! " Seules les pensées chrétiennes apportent un adoucissement à cette désolation qui demeure, humainement, sans remède.

A cinq heures, il fait déjà noir. L'interminable nuit commence sans que la bataille finisse. Les coups de feu s'échangent toujours avec le même acharnement. Les camps sont si rapprochés, l'obscurité si épaisse, qu'on ne sait plus ce qui se passe dans ce sombre chaos où la terre et le ciel eux-mêmes semblent confondus. Que devenons-nous? Où en sommes-nous? Ce crépitement tout proche, est-ce le signal d'un assaut décisif contre la tranchée où se brise depuis hier notre offensive? Est-ce une contre-attaque allemande, s'effectuant avec des troupes fraîches contre nos régiments épuisés? Une division de réserve débouche sur notre plateau. Elle est venue à marches forcées. A peine arrivée, on l'engage dans l'action. Déjà des victimes tombent, avant d'avoir vu l'ennemi. Les autres disparaissent dans les ténèbres, s'enfoncent vers la ligne de feu. Combien reviendront vivants ?

Toute la nuit on se bat. Toute la nuit des plaintes, des cris à la porte de ma demeure. L'équipe des infirmiers que j'accompagnais s'est repliée un peu à l'arrière. Je reste seul dans mon baraquement où affluent encore des blessés. Quelle

nuit! " A boire! Maman! Emmenez-moi. Ne me touchez pas! Ah! que je suis malheureux? Ma jambe, ma jauvre jambe! " Des supplications au dedans, des cris d'appel au dehors: " Y a-t-il un médecin ici? Vite, un pansement. Asseyez-moi. Je meurs... " Où caser cette multitude souffrante? Le plancher en est rempli, jusque sous les banquettes... On vient me chercher pour relever un artilleur allemand qui agonise depuis deux jours à quelques mètres de nous. C'est un soldat courageux. Il a refusé de se rendre. Il s'est laissé frapper contre son canon, ayant tiré jusqu'au bout et débouché ses projectiles à zéro. Renversé par un coup de baïonnette en pleine poitrine, il râle depuis deux jours, le dos contre le sol. Nous manquons de place pour héberger nos camarades qu'on pourrait sauver encore. Rien à faire pour le moribond, sinon de lui donner une prière et demain une sépulture. En revenant, je découvre dans un refuge voisin cinq blessés qui attendent depuis trente-six heures, sans secours, sans boisson. Deux morts gisent à côté d'eux. Nos brancardiers vont et viennent sans répit. Ils avancent lentement. La route est mauvaise ; plusieurs kilomètres en terrain détrempé et marmité. Et l'on signale encore d'autres Français demeurés sur le terrain,entre nos lignes, ou plus loin encore, dans les fils de fer, contre les lignes allemandes. Une mitrailleuse qui nous prend de flanc fait passer un frisson de mort sur toute l'étendue à explorer. Plusieurs sauveteurs ont été atteints pendant qu'ils accomplissaient leur ministère de charité. Comment venir plus vite en aide à nos héros ? Seigneur, ayez pitié de ces souffrances pour lesquelles les dévouements humains se sentent impuissants ! (Abbé Th. de P.)

---

# A travers les Faits et les Oeuvres

---

La guerre. — *Statu quo* en France et en Russie. — Dans les Balkans. — Ecrasement de la Serbie. — Retraite des Alliés sur Salonique. — Le problème grec. — Attitude du roi Constantin. — Ses explications. — Le double péril de la Grèce. — Une prompte intervention l'en eût peut-être préservée. — Aux Dardanelles. — En Mésopotamie. — La campagne italienne sur l'Isonzo. — Rumeurs de paix. — Les dispositions de l'Allemagne. — Le moment lui serait trop propice. — Un article de M. Hanotaux. — Nouvel accord des Alliés. — Pas de paix distincte. — La réponse allemande. — Discours du chancelier Von Bethmann-Holweg. — Audacieuses affirmations. — La responsabilité de la guerre. — Paroles réconfortantes du général Galliéni. — Nouveaux efforts des Alliés. — Un conseil militaire conjoint. — Incidents désagréables au Parlement britannique. — Au Vatican.— Le consistoire. — Le pape et la paix. — L'indépendance du Saint-Siège. — La session américaine. — Au Canada.

---

VOICI comment l'on peut résumer les opérations de guerre durant les dernières semaines: *statu quo* sur le front russe ; *statu quo* sur le front français; écrasement définitif de la Serbie avant que les corps expéditionnaires des Alliés aient pu la secourir efficacement, et, comme conséquence, retraite de ces derniers vers Salonique, en territoire grec, où ils reçoivent des renforts en hommes et en armements et se préparent à repousser le choc éventuel des armées bulgares et austro-allemandes.

La question qui se pose en ce moment plus que jamais est celle de l'attitude de la Grèce. Il est certain qu'elle se trouve dans une très fâcheuse et très embarrassante position. Elle est placée entre deux feux. Les Alliés ont déjà à Salonique une armée considérable, composée de troupes solides et aguerries. De plus — et cela est capital — ils tiennent la mer par

leurs flottes, et peuvent, à un moment donné, bombarder les villes, ravager le littoral, et infliger le plus désastreux blocus au petit royaume hellénique. D'autre part, si les Bulgares, les Autrichiens, et les Allemands, entrent en Grèce pour essayer d'écraser l'armée franco-anglaise, le territoire grec est envahi et soumis à toutes les horreurs d'un conflit sanglant, même si le gouvernement d'Athènes déclare qu'il persiste dans sa politique de neutralité. Dans une entrevue récente avec un journaliste américain, le roi Constantin a signalé avec beaucoup de force tout ce qu'une telle situation a de complexe et de critique pour son pays. Apparemment il a parlé avec sincérité, déclarant qu'il a été guidé uniquement par son désir de faire éviter à son peuple des désastres inévitables, quel que fût le parti qu'il embrassât. Le passage suivant de l'interview est caractéristique :

" Mais, est-ce que Votre Majesté n'a pas reçu de l'Allemagne l'assurance que l'intégrité du sol grec serait respectée? " demanda le correspondant. — " Certainement, répondit le roi, et j'ai reçu la même assurance de la part des Alliés et de la Bulgarie. L'Allemagne a donné cette assurance pour elle-même et pour ses alliés. Mais cela n'empêcherait pas les armées germano-bulgares, comme mesure de nécessité militaire, de poursuivre les Français et les Anglais se retirant sur le sol grec. La Grèce deviendrait alors une seconde Pologne. Je suis certain de cela aussi. La certitude que les frontières de la Grèce seront rétablies après la guerre ne rebâtira pas les villes et ne compensera pas mon peuple pour avoir vécu dans la misère pendant des mois, des années peut-être. Pourquoi les pouvoirs de l'Entente me traitent-ils comme si j'étais le roi d'une tribu du centre de l'Afrique et pour qui les souffrances de son peuple ne comptent pas. J'ai pris part à plusieurs guerres et je sais ce qu'est la guerre. Je n'ai pas besoin de savoir si elle peut être justifiée honorablement. Mon peuple

n'en a pas besoin et nous ne nous jetterons pas dans le tourbillon qui secoue l'Europe. "

On ne saurait nier qu'il n'y ait dans cet exposé quelque chose de plausible. Constantin peut, sans doute, avoir des arrière-pensées. Encore faut-il admettre qu'il est dans une position difficile. Sans avoir voulu la guerre, la Grèce se voit exposée à la subir. Mais n'y aurait-il pas précisément, dans le double péril qu'elle court aujourd'hui, un argument en faveur de ceux qui auraient désiré la faire marcher, dès le début, au secours de la Serbie, son alliée de 1913? C'était là ce que voulait M. Venizelos. Le roi des Grecs fait bon marché de cette opinion. A une question du correspondant américain de la presse associée, qui lui demandait si l'ancien premier ministre ne représentait pas vraiment la volonté du peuple grec, il a répondu vivement :

" Je vous assure que non. Quand le peuple réélut Venizelos, ce fut pour sa personne et non pour sa politique. La grande masse du peuple grec ne veut pas entendre parler de la politique étrangère de Venizelos. Le peuple aime Venizelos, il l'a élu, mais ce serait une grande folie de dire que, parce que le peuple a élu Venizelos, il a accepté en même temps par son vote de voir jeter la Grèce dans le gouffre de la guerre européenne. Les Grecs n'ont pas fait cette bêtise. La guerre est la dernière chose dont ils ont besoin. Demandez-leur et ils vous le diront. "

Tout ceci est fort bien. Le roi a substitué sa politique à celle de M. Venizelos. Mais aujourd'hui voici la Grèce menacée quand même de servir de champ de bataille aux armées ennemies. Il en serait peut-être autrement, si elle avait pris l'attitude voulue par M. Venizelos, c'est-à-dire si elle avait agi de concert avec la France et l'Angleterre pour secourir la Serbie. Quatre ou cinq cent mille soldats grecs, joints à cent cinquante ou deux cent mille franco-anglais, et

liant leurs opérations avec celles de trois cent mille Serbes, n'auraient-ils pas changé la face des choses? Sans compter que l'entrée en scène de la Grèce aurait probablement déterminé celle de la Roumanie. Et alors la Serbie était sauvée et la Grèce restait intacte. Le roi Constantin est-il bien sûr que la politique de son ancien premier ministre était aussi aventureuse qu'il le prétend ? Et son germanisme n'a-t-il pas fait dévier son jugement? Quoiqu'il en soit, la situation balkanique est grave; elle est grave pour la Grèce, elle est grave pour les Alliés.

Ceux-ci ont à se préoccuper en même temps de leur expédition des Dardanelles. Maintenant que la voie de Constantinople est ouverte aux Teutons, ils peuvent aller prêter main forte aux Turcs, et rendre intenable la position des troupes franco-anglaises sur la péninsule de Gallipoli. Il y a aussi les opérations de la Mésopotamie. Les troupes anglaises qui s'avançaient vers Bagdad par la vallée du Tigre ont récemment subi un échec, et ont dû rétrograder jusqu'à Kut-el-Amara, où elles tiennent tête à l'ennemi. Enfin les Turcs, sous la direction d'officiers allemands, préparent une nouvelle expédition contre le canal de Suez et l'Egypte. Mais on affirme qu'ils vont se heurter à des positions formidables. Pendant ce temps, les Italiens continuent leurs attaques contre Goritz, dont les Autrichiens défendent les ruines avec acharnement, parce que cette place est la clef de Trieste et de l'Illyrie. Comme on le voit, la guerre fait rage de tous côtés, elle embrase l'Europe et l'Asie, elle sévit de l'Occident à l'Orient. Le monde civilisé a-t-il jamais assisté à un aussi gigantesque conflit ?

* * *

De temps à autre, cependant, des rumeurs de paix sont mises en circulation. Chose étrange, c'est généralement de

source allemande qu'elles proviennent. Récemment on les faisait remonter au prince de Bulow. Des journaux apparemment inspirés, en Suisse, en Hollande, et ailleurs, déclaraient que l'Allemagne était prête à mettre fin aux hostilités. Des feuilles allemandes elles-même publiaient des articles à ce sujet. Voici en quels termes M. Hanotaux commentait ces tentatives, dans le *Figaro* :

" Le fait que des propositions ont circulé dans les chancelleries est avéré. L'intervention de certains neutres ne peut être niée. Les tentatives de pression sur l'opinion, notamment par voie de groupements socialistes à tendance internationale, sont du domaine public. Nous nous sommes trouvés une fois de plus en présence d'une manoeuvre savamment conduite, et qui relève du dicton " *is fecit cui prodest* ". Cette campagne a coïncidé avec l'impression produite par l'entrée en ligne des Bulgares et par les difficultés qui en ont été la suite dans les Balkans. Evidemment, on cherchait à profiter de l'espèce de surprise et du désarroi causés par ces faits dans quelques coins pessimistes, pour essayer de faire accepter chez les Alliés l'idée d'une paix boiteuse et mal assise, permettant aux empires allemands de souffler et de se refaire. En portant l'attention sur ces événements à lointaine échéance, et sur je ne sais quelle appréhension absurde provenant du spectre asiatique bruyamment agité, on la détournait des événements considérables qui avaient si vivement impressionné l'opinion allemande : la défaite de Tahure et l'échec de la campagne de pénétration en Russie. Les batailles de Champagne et de l'Artois étaient des victoires incontestables, qui avaient établi l'ascendant moral des troupes alliées sur le front occidental, et qui constituaient la défaite de la troisième grande pensée de l'état-major allemand ; Paris, Calais, Pétrograd. Pour faire oublier ces graves échecs, on lançait une colossale conception d'une marche triomphale sur Constantinople avec

défilé et fanfare. L'opinion allemande renaissait à l'espoir. Et les badauds de l'autre camp sentaient défaillir leur maigre courage. L'Allemagne arrive alors avec ses propositions de paix. Voilà les incontestables simultanéités. "

Il est certain que les circonstances présentes seraient les plus favorables possibles, du point de vue allemand, pour entamer les négociations de paix. L'Allemagne occupe la Pologne et la Belgique. Elle est campée dans plusieurs provinces russes et dans plusieurs départements français. Elle vient d'écraser la Serbie. Elle fait figure de victorieuse et de dominatrice. Les Alliés, au contraire, se trouveraient placés dans les conditions les plus désavantageuses. Ils auraient tout à demander à l'Allemagne, enflée de ses succès, et rien à lui offrir. Avant de négocier, il leur faut des victoires actuelles. Tel est le sentiment qui prévaut justement dans les conseils de la Quadruple Entente. Et c'est ce qui lui a dicté le renouvellement de l'engagement pris au mois d'octobre 1914. Voici le texte de la déclaration signée à Londres, au commencement du présent mois :

" Le gouvernement italien ayant décidé d'adhérer à la déclaration que les gouvernements anglais, français et russe ont signée le 5 septembre 1914, et que le cabinet nippon a approuvé le 19 octobre 1915, les soussignés, dûment autorisés à le faire par leurs gouvernements respectifs, déclarent ce qui suit: Les gouvernements français, anglais, italien, japonais et russe s'engagent mutuellement à ne pas signer une paix distincte pendant la guerre actuelle. Les cinq gouvernements s'accordent sur le fait qu'à la discussion de la paix aucun des Alliés ne posera de conditions sans l'assentiment préalable des autres. "

Evidemment, la signature de ce document était une réponse aux rumeurs mises en circulation par la presse germanophile. Sa publication a mis fin à ces dernières. Et elle a

aussi manifestement influé sur l'attitude du gouvernement germanique. On a pu s'en convaincre à la lecture du discours prononcé par le chancelier Von Bethmann-Holweg devant le Reichstag, le 9 décembre : " Aussi longtemps que la conduite criminelle et l'ignorance des hommes d'Etat se joindront à la confusion de l'opinion publique, a-t-il dit, ce serait folie pour l'Allemagne de faire des propositions de paix qui n'abrègeraient pas mais prolongeraient le conflit. Il faut d'abord démasquer ces hommes. A présent, ils parlent d'une guerre d'annihilation contre nous. Il faut faire entrer ce fait en ligne de compte. Des arguments théoriques en faveur de la paix ou des propositions ne serviront de rien, ne nous rapprocheront pas du but. Si nos ennemis formulent des termes de paix compatibles avec la dignité et la sécurité de l'Allemagne, alors nous serons prêts à les discuter. Pleinement conscients de nos succès militaires inébranlables, nous déclinons toute responsabilité relativement à la continuation du malheur qui afflige l'Europe et le monde entier. Personne ne peut dire que nous continuons la guerre parce que nous désirons encore conquérir tel ou tel pays. "

Le chancelier allemand semble oublier un fait capital. Qui a voulu cette guerre? Qui l'a déchaînée sur l'Europe? Ce n'est ni la France, ni l'Angleterre, ni la Russie. C'est l'Autriche, probablement soufflée, et, dans tous les cas, appuyée par l'Allemagne. Les Alliés ont tout fait pour éviter ce conflit. Toutes les affirmations et toutes les dénégations audacieuses du ministre de Guillaume ne pourront obscurcir la vérité. Dès 1909, l'Allemagne et l'Autriche ont failli faire éclater la guerre. En 1913, l'Autriche et l'Allemagne auraient hâté d'un an la conflagration actuelle, si l'Italie n'avait fait manquer le coup. Et en 1914, c'est en se ruant sur la Serbie, avec l'assurance d'avoir l'Allemagne derrière lui, que le gouvernement autrichien a forcé la Russie à mobiliser contre la

monarchie austro-hongroise. On sait quels efforts l'Angleterre a faits, même à ce moment, pour empêcher la guerre, et quelles dispositions pacifiques a manifestées la Russie jusqu'à la dernière minute. Le gouvernement russe a été acculé à des hostilités qu'il eût voulu éviter. La France, mise en demeure d'abandonner son alliée, a été attaquée par l'Allemagne. Et cette dernière, en égorgeant traîtreusement la Belgique, a rendu impossible l'abstention de l'Angleterre. Les équilibristes de la critique soi-disant impartiale ont beau dire: " Tout le monde prétend avoir raison, il est impossible de discerner où est la vérité. " C'est faux. Tout le monde n'a pas raison, et il y a une vérité indiscutable qui sera proclamée par l'histoire. L'épouvantable guerre actuelle est le fait de l'Allemagne et de l'Autriche. Il est véritablement indignant d'entendre le chancelier allemand s'écrier: " Nous combattons pour la protection de notre vie et de notre liberté. Cette guerre est une guerre de défense pour la nation allemande et pour son avenir. " Audacieux mensonge! Cette guerre, déchaînée par l'Allemagne et l'Autriche, est une guerre d'ambition et de domination teutoniques. Et si, ce qu'à Dieu ne plaise, la France, la Russie et l'Angleterre succombaient aujourd'hui, ç'en serait fait de la liberté du monde.

* * *

En dépit des événements récents, on peut espérer qu'il n'en sera rien. Les Alliés semblent déterminés à redoubler d'efforts. Nous aimons à reproduire ici les paroles réconfortantes, prononcées dans une interview par le général Galliéni, ministre de la guerre dans le nouveau cabinet français: " Quelles sont mes raisons inébranlables d'espérer en la victoire de la France? a-t-il dit. Ce sont celles de tous les Français. Nos ennemis ont été incapables d'atteindre le but essen-

tiel de toutes les guerres, la destruction des forces de l'adversaire. Au mois de septembre 1914, quand nous avons arrêté et repoussé l'offensive allemande, l'ennemi avait perdu la partie. La victoire donnait en effet aux Alliés le facteur essentiel, le temps, ce qui nous a permis d'organiser les opérations effectives de nos ressources qui sont maintenant infiniment supérieures à celles de l'ennemi en hommes et presqu'inépuisables en matériel grâce à notre maîtrise des mers. L'issue est fatale pour les empires du centre. Rien, sauf le manque de ténacité de notre part, ne pourrait les sauver. "

Ce ne sont pas là de simples paroles. En voici un corollaire effectif. Le gouvernement français vient d'appeler sous les drapeaux la classe de 1917, ce qui va ajouter à l'armée 400,000 jeunes hommes.

En Angleterre, d'autre part, la campagne de recrutement poursuivie par lord Derby paraît avoir été couronnée d'un entier succès. Durant les deux derniers mois, on porte à deux millions le chiffre des enrôlements. Et comme auparavant, d'après une déclaration de M. Asquith, il y aurait eu trois millions d'hommes levés pour former ce que l'on a appelé les armées de lord Kitchener, l'Angleterre se trouverait donc à avoir enrôlé cinq millions d'hommes depuis le commencement de la guerre. Et cela sous le régime du volontariat, sans avoir été forcée de recourir à la conscription. Il n'y a pas à le contester, c'est là un prodigieux résultat, même s'il fallait en rabattre quant au total. De son côté la Russie se prépare à faire entrer en ligne au printemps une nouvelle armée de trois ou quatre millions d'hommes. Pendant ce temps la fabrication des munitions est poursuivie en France et en Angleterre avec une activité de plus en plus grande.

Enfin, ce qui doit être de nature à inspirer plus de confiance dans le succès ultérieur des Alliés, ce sont les moyens adoptés pour assurer la coordination plus parfaite de leurs

efforts. Nous avons mentionné, le mois dernier, la formation d'un conseil de guerre conjoint, composé de membres des divers gouvernements alliés. On a de plus constitué un conseil militaire central où figurent des représentants des grands états-majors français, anglais, russe, italien, belge et serbe. Une première réunion de ce conseil militaire a été tenue à Paris le 6 décembre, sous la présidence du général Joffre, récemment nommé commandant suprême de toutes les armées françaises, avec des pouvoirs encore plus étendus que ceux qu'il possédait déjà comme généralissime.

Nous devons signaler ici le changement survenu dans le haut commandement de l'armée anglaise. Sir John French a sollicité son remplacement, après seize mois de campagne ininterrompue. On s'est demandé s'il n'y avait pas, en réalité, quelque désaccord entre lui et le ministre de la guerre britannique, lord Kitchener. C'est Sir Douglas Haig, général du premier corps d'armée anglais, qui succède au maréchal French.

* * *

Au parlement britannique, un incident désagréable vient de se produire. Le ministère a présenté un projet de loi pour ajourner les élections générales jusqu'après la guerre. Sir Edward Carson a combattu la proposition de ses ex-collègues, et il a semblé être l'écho de plusieurs représentants unionistes. Là-dessus, M. Bonar Law s'est levé et il a vigoureusement répondu au chef orangiste. Après avoir revendiqué la responsabilité du *bill* d'extension parlementaire, il a ajouté, comme leader du parti unioniste, que, s'il ne pouvait plus compter sur l'adhésion de ses amis, il donnerait sa démission. Cette ferme attitude a fait sensation. L'incident dénote un état d'esprit qui s'était déjà manifesté par certaines manoeuvres. On a essayé de rallier un groupe de dissidents sous le

nom de " parti national ", avec Sir Edward Carson comme chef. Sir Charles Beresford en serait un des leaders, ainsi que lord Milner, Sir Henry Dabziel, et quelques autres. Un journal de Londres, le *Morning Post,* a pris une attitude favorable à ce mouvement, et demandé la retraite du cabinet de coalition, qui se serait montré inférieur à sa tâche. La saine opinion anglaise, nous l'espérons, répoussera cette tentative. Où trouvera-t-on les éléments d'un gouvernement plus fort que le cabinet actuel? Où sont les parlementaires supérieurs en talent, en expérience, en force intellectuelle, en capacité administrative, à MM. Asquith, Balfour, lord Kitchener, Lloyd-George, Lansdowne, Sir Edward Grey, Bonar Law, lord Crewe, Austen Chamberlain, etc. ? Dans le moment actuel, le présent ministère de coalition est le meilleur et le plus efficace que puisse avoir le Royaume-Uni. Et les intrigues parlementaires qui tendraient à le supplanter ne sauraient être inspirées par un sentiment patriotique.

A l'heure où nous écrivons, M. Asquith et ses collègues, traversent encore un moment difficile. Le premier ministre ayant demandé l'autorisation d'appeler sous les drapeaux, d'armer et d'équiper un million d'hommes additionnel — évidemment à prélever sur les deux millions qui viennent de s'inscrire aux listes d'enrôlement — un très vif débat s'est engagé. M. Dillon a fait une violente sortie contre le haut commandement des armées, s'écriant qu'il était inutile de lever des soldats, s'ils devaient être conduits aux plus humiliants échecs par l'incurie de ceux qui sont à leur tête. M. John Redmond a averti le gouvernement que lui et son parti combattraient à outrance la conscription, si on finissait par vouloir l'imposer au parlement et au pays. En somme ce débat indique qu'il y a beaucoup de nervosité dans le parlement britannique.

* * *

Nous avons parlé plus haut des ballons d'essai lancés dans le but de préparer l'opinion à des pourparlers pacifiques. Ceux qui portaient une marque de fabrique allemande — *made in Germany* — pouvaient assurément paraître suspects. Mais d'autres initiatives ne sauraient inspirer la même suspicion. Lorsque, du sein des nations en armes, des voix s'élèvent pour parler de paix, il n'est pas surprenant que celle du pontife suprême se fasse encore entendre afin de conjurer les maîtres de l'Europe de mettre un terme au sanglant conflit qui décime les peuples. Comme on s'y attendait, le Consistoire tenu à Rome le 9 décembre a fourni au Saint-Père une nouvelle occasion d'adresser aux belligérants un pacifique appel. L'un des objets de cette imposante réunion du Sacré-Collège était la nomination d'un certain nombre de cardinaux. Le pape en a préconisé six, dont voici les noms : Mgr Rafaele Scapinelli, nonce à Vienne ; Mgr Andrea Fruhwirth, nonce à Munich ; Mgr Giulio Tonti, nonce à Lisbonne ; Mgr Giovanni Cagliero, délégué apostolique dans l'Amérique Centrale ; Mgr Alfonso Maria Mistrangelo, archevêque de Florence ; et Mgr Giorgio Gusmini, archevêque de Bologne.

L'allocution du pape aux cardinaux était attendue avec un intérêt particulier, à cause des circonstances. D'après les dépêches, le Souverain-Pontife a parlé de la paix dans les termes suivants : " Tout en essayant, autant que nous l'avons pu, d'adoucir les maux de la guerre, nous nous sentons obligé par notre charge apostolique de signaler encore une fois les seuls moyens qui puissent mettre fin promptement à cette effrayante conflagration et préparer une paix désirée ardemment par toute l'humanité, une paix juste et permanente, qui ne soit pas avantageuse à une seule des nations en guerre. Le seul moyen qui puisse conduire sûrement à cet heureux résultat est celui qui a donné satisfaction dans des circonstances analogues et que nous avons mentionné dans notre dernière

lettre. C'est un échange de vues, direct ou indirect, ayant pour base la bonne volonté et la calme délibération, se manifestant avec clarté, reconnaissant les aspirations de tous, écartant l'injuste et l'impossible, pour ne considérer dans une mesure équitable que le juste et le possible. Naturellement, comme dans toutes les controverses humaines qui doivent être réglées par les efforts respectifs des adversaires eux-mêmes, il est absolument nécessaire que des concessions soient faites sur quelques points par toutes les parties en cause, que l'on renonce à quelques avantages désirés, et que chacun consente de bonne grâce à quelque sacrifice. L'on évitera ainsi d'assumer devant Dieu et les hommes une écrasante responsabilité par la continuation de cette effusion de sang, inouïe dans l'histoire, qui, si elle se prolongeait davantage, signifierait peut-être pour l'Europe le commencement de la décadence, et sa chute du degré éminent de civilisation où l'avait fait monter le christianisme. " Ces paroles du pape ont produit une profonde impression. Elles sont conformes au rôle que le Vicaire de Jésus-Christ est appelé à jouer dans le monde. A qui appartient-il plus qu'à lui de plaider la cause de l'humanité, de faire appel aux nations afin que s'établisse parmi elles le règne de la justice et de la paix?

Quelles que soient les difficultés de l'heure présente et les complexités de la situation, les instances du pontife en faveur de la paix sont autre chose qu'un stérile effort. Si elles ne peuvent produire un fruit immédiat, elles peuvent préparer l'avenir. En France, en Angleterre, en Italie, les esprits avisés doivent comprendre que le pape fait son devoir en prêchant la paix. Et ils doivent aussi entendre dans leur véritable sens les paroles de Benoît XV. Ce que demande le Souverain-Pontife, ce n'est pas une paix qui consacre les rapines, l'oppression des faibles, la destruction des nationalités, le triomphe de l'esprit de violence et de domination. C'est une

paix équitable et tenant compte de tous les droits. Sans doute, il ne semble pas qu'elle soit réalisable en ce moment. Les succès de l'Allemagne, durant l'été et l'automne de 1915, sur le théâtre oriental de la guerre, l'ont rendue plus lointaine qu'on aurait pu l'espérer au commencement du printemps. Dans l'intérêt même de l'avenir, du repos futur de l'Europe, les Alliés ne sauraient consentir à une paix allemande. Mais cela n'empêche pas l'appel du pape d'être un acte noble et généreux, digne de tous les respects et de toutes les sympathies. Et il est regrettable que des journaux comme le *Chronicle,* de Londres, n'en aient pas saisi la vraie portée.

Si l'on en croit les dépêches, l'allocution du Saint-Père touchait de plus à un autre point très délicat. C'est celui de la situation du Saint-Siège à Rome, en d'autres termes, de son indépendance. Les dépêches rapportent comme suit ce passage du discours pontifical :

" Sans doute, la bonne volonté ne manque pas à ceux qui gouvernent l'Italie d'épargner des ennuis au Saint-Siège, mais cela même montre clairement que la situation du Souverain-Pontife dépend de l'autorité civile et que si les hommes et les circonstances venaient à changer, cette situation pourrait bien empirer. Pas un homme raisonnable ne peut soutenir qu'une situation aussi incertaine, aussi dépendante du pouvoir arbitraire d'autrui, est celle qui convient au Siège Apostolique. De plus, il a été impossible, à cause des circonstances, d'éviter un bon nombre d'ennuis sérieux. Pour ne pas parler des autres, Nous Nous bornerons à observer que quelques-uns des ambassadeurs et des ministres accrédités auprès de Nous par leurs souverains se sont vus forcés de quitter leur poste, afin de sauvegarder leur dignité personnelle et les prérogatives attachées à leurs fonctions. C'est là un amoindrissement porté aux droits inaliénables du Saint-Siège, et cela affaiblit les garanties nécessaires dont il a besoin dans ses rapports avec

les gouvernements étrangers. La difficulté grandissante des communications entre Nous et le monde catholique Nous a rendu très difficile la tâche de Nous former un jugement complet et exact sur les événements. Il Nous semble que Nous en avons assez dit jusqu'ici pour montrer que Notre chagrin augmente chaque jour, quand Nous voyons s'étendre, d'une manière terrible, cette guerre qui est à peine digne des siècles barbares, et quand Nous sentons devenir plus grave la situation du Saint-Siège. "

Ces graves paroles devraient trouver de l'écho au fond des coeurs catholiques dans l'univers entier. La grande guerre qui désole l'Europe a remis en pleine lumière, en pleine actualité, la question romaine. Elle a démontré d'une façon saisissante combien est anormale la situation du Saint-Siège. En dépit de la loi des garanties — législation illusoire et décevante — le pape ne possède pas à Rome la liberté et l'indépendance, apanages nécessaires de la souveraineté. On le voit bien à l'heure où éclate un grand conflit international auquel l'Italie participe. En vain le ministre de la justice italien, M. Orlando, dans son discours à la Chambre des députés, a-t-il tenté de donner le change, en déclarant que les ambassadeurs des gouvernements ennemis auraient eu toute liberté de demeurer à Rome. C'est un propos facile à tenir. Quelle figure aurait faite à Rome, par exemple, l'ambassadeur d'Autriche auprès du Vatican, dans un moment où le sentiment anti-autrichien éclatait dans le peuple italien avec une violence extrême ? Non, en dépit de toutes les arguties, dans la Rome devenue le siège de la souveraineté italienne, le pape ne peut plus posséder réellement les prérogatives d'un souverain libre et indépendant. Et tous les esprits réfléchis et impartiaux doivent reconnaître l'anomalie d'une telle situation.

* * *

Le Congrès des Etats-Unis a commencé le 6 décembre une session qui promet d'être l'une des plus importantes qui aient été tenues depuis longtemps. Dans la Chambre des représentants, M. Champ Clark a été réélu président. Au Sénat, en l'absence du vice-président des Etats-Unis, M. Marshall, le sénateur Clark, de l'Arkansas, a été choisi comme président temporaire.

Le lendemain de la réunion des Chambres, le président Wilson est allé en personne lire son message au Congrès. Son principal thème a été l'urgence de mettre les Etats-Unis dans un état de préparation satisfaisant, grâce auquel ils puissent se trouver capables de faire face à toutes les éventualités. Ceci signifie que la république américaine doit entreprendre la tâche de se créer une force militaire imposante et d'accroître sa puissance navale. Pour être plus précis, M. Wilson a déclaré que le programme du gouvernement était d'organiser une armée régulière permanente de 141,843 hommes, avec une armée de réserve de 400,000 hommes, levés par contingents annuels de 133,000 hommes, durant trois ans. Quant au programme naval, il donnerait aux Etats-Unis, dans six ans, une flotte de 27 vaisseaux de guerre de première ligne, de 6 grands croiseurs, de 25 vaisseaux de guerre de seconde ligne, de 10 croiseurs éclaireurs, de 5 croiseurs de première classe, de 3 croiseurs de seconde classe, de 10 croiseurs de troisième classe, de 108 torpilleurs, de 18 sous-marins de haute mer, de 157 sous-marins côtiers, de 6 monitors, de 20 canonnières, et d'une trentaine de vaisseaux consacrés aux transports, aux approvisionnements, aux munitions, au combustible, etc. Comme on le voit, il y là un vaste programme d'organisation et de construction et un vaste programme de dépenses.

Le président a parlé au long de la doctrine Monroe. Il a consacré aussi tout un paragraphe de son message aux menées déloyales de certains citoyens ou résidents des Etats-Unis,

d'origine étrangère, qui ont tramé des conspirations capables de compromettre l'honneur et la sécurité de la nation. Ceci était manifestement à l'adresse des émissaires de l'Allemagne. L'espace nous manque pour étudier plus au long ce document important. Nous aurons bientôt l'occasion de revenir sur les principales questions qui y sont traitées et dont devra s'occuper le Congrès.

* * *

Au Canada, on annonce l'ouverture de la session fédérale pour le 12 janvier. L'emprunt national sur notre propre marché a été couronné d'un succès extraordinaire. Le gouvernement demandait 50 millions, il en a eu 104. Le résultat de l'année financière s'annonce aussi comme devant être très satisfaisant. Pour la première fois depuis de longues années, la balance du commerce est en notre faveur.

Avant de clore cette chronique, que les fidèles lecteurs de la *Revue Canadienne* ne liront qu'au milieu de janvier, nous les prions d'accepter nos souhaits les meilleurs pour leur prospérité et la réalisation de leurs voeux durant l'année qui va bientôt s'ouvrir. Puisse-t-elle leur apporter le bonheur, et aussi la paix dans la justice au vieux monde en proie à toutes les horreurs de la plus effroyable guerre.

**Thomas CHAPAIS.**

Québec, 22 décembre 1915.

# Les Bibliothèques Canadiennes

## ET LEUR HISTOIRE

---

## I

## 1534-1763

---

LA place que tient le livre dans les premiers temps de notre histoire canadienne n'est pas considérable. Pendant un temps assez long, elle n'est même pas perceptible, et, pour en découvrir vaguement les premiers vestiges, il faut absolument s'aider du microscope de l'imagination. Et cela se comprend fort bien.

Les hardis aventuriers qui, à travers une mer inconnue, cherchaient à se frayer un chemin vers le royaume de Cathay, ne s'embarrassaient guère de livres en ce temps-là. Sur la Grande et sur la Petite Hermine, véritables coquilles de noix, il n'y avait pas de place pour des salons de lecture comme on en voit sur nos palais flottants d'aujourd'hui pour charmer l'oisiveté des touristes. Et aussi bien qu'en auraient fait les matelots de Cartier le Malouin et du sieur de Roberval ? C'étaient de rudes gâs qui s'entendaient mieux à hisser un cacatois et à nouer un grelin qu'à déchiffrer l'alphabet. Un livre devait leur peser plus au bras que la barre du cabestan. Etendus au pied du grand mât, le soir, ils se contentaient d'épeler au grand livre de Dieu, le firmament d'azur, lorsque, semblables aux conquistadores de Hérédia,

> Ils regardaient monter dans un ciel ignoré
> Du fond de l'océan des étoiles nouvelles.

Et sur terre, lors de leurs débarquements passagers, ils en avaient assez de repaître leurs yeux des merveilles d'un monde nouveau; ils en avaient assez surtout de se défendre contre les Indiens et contre le scorbut, plus redoutable encore.

Les compagnons eux-mêmes de Samuel de Champlain, soixante-et-dix ans plus tard, avaient bien d'autres préoccupations que la tranquille lecture. C'est bien le cas de rappeler le vers de Virgile, même au prix d'une faute de quantité:

*Tantae molis erat* Canadensem *condere gentem !*

Etablis dans un pays sauvage où tout était à créer, les premiers habitants de Québec et même de Villemarie n'eurent pas trop de toute leur énergie pour faire face aux plus pressantes nécessités. C'étaient les temps héroïques du laboureur-soldat. Les deux mains étaient prises. Pendant que l'une tenait le mancheron de la charrue, l'autre serrait le mousquet, toujours prête à parer l'attaque sournoise du cruel Iroquois. Le livre devait attendre.

Et ceux qui s'enfonçaient dans la profondeur des forêts vierges, soit pour accompagner les missionnaires, soit pour traquer les animaux à fourrures? Ils songeaient bien moins encore à se charger de bouquins. Un mousquet, une corne à poudre, une paire de raquettes, quelques couvertes et un peu de verroterie pour l'échange avec les sauvages, c'était à peu près tout le bagage dont un Etienne Brulé, un Nicolas Marsolet ou un Raymond de la Ralde pouvaient charger leur traîne ou leur canot d'écorce,lorsqu'ils partaient pour quelque expédition aventureuse vers la région de Tadousac ou dans la direction des grands lacs.

Il n'est cependant pas probable que le livre ait été totalement inexistant dans la colonie nouvelle, même aux premières heures. Sans parler des missionnaires qui portaient né-

cessairement avec eux quelques livres liturgiques et de spiritualité, il se peut difficilement que Champlain lui-même, qui était un homme de science, sinon un lettré, n'ait pas disposé au moins un modeste rayon de bibliothèque dans son Abitation de Kébec. De chacun de ses voyages en France, en même temps que les traités savants et les livres pieux entre lesquels se partageaient ses goûts, il a très certainement rapporté ses propres ouvrages à mesure qu'ils paraissaient, et non moins probablement les écrits de Jean-Alfonse et de Marc Lescarbot qui l'intéressaient de si près. Mais, encore une fois, nous ne pouvons faire ici que de simples conjectures.

Le premier livre dont, à notre connaissance, la présence en la Nouvelle-France ait été mentionnée par nos annalistes, se trouve être l'*Anticoton*. Ce célèbre libelle, on s'en souvient, avait été écrit au lendemain de l'assassinat d'Henri IV, pour établir que les Jésuites, à la suite de Mariana, prônaient le régicide. Comment ce pamphlet sévissait-il en la Nouvelle-France vers 1626, alors qu'il était déjà vieux de 16 ans et, partant, sorti de l'actualité? C'est que l'année précédente, en 1625, douze ans après la première mission des Pères Biard et Massé en Acadie, les Jésuites étaient revenus dans la colonie, avec l'intention de s'y établir définitivement cette fois. Quelqu'un, évidemment intéressé à soulever les esprits contre les nouveau-venus, eut l'ingénieuse idée d'importer de France l'*Anticoton* et de le faire circuler dans l'*Abitation* de Québec de chambre en chambre. Cela se passait pendant une des absences de Champlain et sous le règne intérimaire du huguenot Emery de Caen. Mais, selon leur louable habitude, les Jésuites ne tardèrent pas à avoir le dessus dans cette affaire. Au mois d'octobre 1626, peu de temps après le retour de Champlain, l'*Anticoton* était bel et bien saisi, puis triomphalement brûlé sur la place publique, ainsi que nous l'apprend le Père Charles Lallemant dans sa *Relation* de la même année.

Tel fut le triste sort du premier embryon authentiquement reconnu de nos bibliothèques canadiennes.

Mais ce n'est encore là qu'un livre isolé et l'*Anticoton* apparaît bien solitaire, dans la vaste étendue canadienne, en l'an de grâce 1626.

La première bibliothèque qui mérite un tant soit peu ce nom et dont il nous a été donné de rencontrer le catalogue est celle de Jean Nicolet, le découvreur fameux du Wisconsin.

Arrivé au pays en 1618, Jean Nicolet a vécu pendant plus de seize ans, jusqu'en 1635, cette vie d'aventures dont je disais tout à l'heure qu'elle s'accordait si mal avec le commerce des lettres. Il séjourne d'abord deux ans chez les Algonquins de l'île des Allumettes. Il pousse ensuite jusque chez les Nipissiniriens dans ce qui est aujourd'hui le Nouvel Ontario et il y passe encore douze années, interrompues seulement en 1628 par un court voyage à Québec. Enfin, en 1634, il part pour sa lointaine expédition du Wisconsin. Qu'avait-il donc besoin d'une bibliothèque, au milieu des bois, cet aventureux explorateur ? Mais il faut se souvenir que Jean Nicolet, au lendemain de son retour du lac Michigan, en 1635, s'était définitivement fixé aux Trois-Rivières. Il avait alors tout près de 40 ans et, lassé sans doute de ses longues courses, il lui sembla que le temps était venu de prendre quelque repos, de se créer un foyer. Pour se mieux enchaîner et pour se prémunir en quelque façon contre sa toujours vivante passion des voyages, il alla jusqu'à prendre femme deux ans plus tard, vers 1637, en la personne de Marguerite Couillard, une gente bachelette de douze ans. C'est vraisemblablement vers cette époque de son établissement que Jean Nicolet songea à se composer une bibliothèque. Il ne prévoyait pas qu'il périrait bientôt victime de son dévouement, au cours d'une tempête, devant Québec, et il ne songeait qu'à occuper ses loisirs de coureur des bois en retraite.

Quelques jours après la mort tragique de Nicolet, en 1642, il fut procédé à l'inventaire de ses meubles en sa maison des Trois-Rivières. Ce précieux document, qui nous a été conservé, contient la liste des livres trouvés au logis de l'explorateur. La voici, telle qu'elle est reproduite d'après l'original par M. l'abbé Auguste Gosselin dans l'intéressante monographie qu'il a consacrée à Nicolet.

Ung livre intitulé L'Inventaire des Sciences. — La découverte des Portugais aux Indes Occidentales. — Le recueil des gazettes de l'année 1634. — L'art de naviguer. — Le recueil des gazettes de l'année 1635. — Ung livre pour tirer l'épée. — Les Métamorphoses d'Ovide mises en vers. — Une relation de la Nouvelle-France de l'année 1637. — Le tableau des passions vivantes. — L'histoire de sainte Ursule. — Les méditations sur la vie de Jésus-Christ. — Le Secrétaire de la Cour. — L'horloge de dévotion. — L'adresse pour vivre selon Dieu. — Les éléments de logique. — Les saints devoirs de la vie dévote. — L'histoire de Portugal. — Ung petit livre couvert de sattain intitulé le rituel de la messe. — La vie du Sauveur du monde. — Deux livres de musique. — L'histoire des Indes Occidentales.— Une vie des Saints, in-folio. — Une liasse de cinq autres livres vieux.

" Voilà, ajoute M. Gosselin, la bibliothèque d'un honnête Canadien dans la première moitié du dix-septième siècle. " Elle est bien modeste; une trentaine de volumes tout au plus. Mais comme elle est bien représentative de celui qui l'a si laborieusement composée ! Les livres pieux y dominent ainsi qu'il convenait chez un fervent chrétien de nos temps primitifs. Mais, même dans les bornes étroites où elle se renferme, l'on n'est pas sans y découvrir un certain éclectisme. On voit que Nicolet tenait à avoir quelques clartés de tout; sciences, histoire, géographie, philosophie et morale. La note artistique et la note littéraire elles-mêmes ne sont pas absentes, grâce aux deux livres de musique et aux *Métamorphoses* d'Ovide mises en vers.

J'imagine qu'elle ne devait pas être bien différente de

celle-là, cette autre toute petite bibliothèque dont nous trouvons mention, à vingt ans de distance, dans l'inventaire des biens-meubles de Lambert Closse, fait au lendemain de sa mort, en 1662. Malheureusement, le rédacteur de l'exploit, qui n'était autre que le sieur Bénigne Basset, n'a pas cru devoir en donner le détail. Avec une concision que l'on n'a pas souvent à lui reprocher, il se contente d'enregistrer simplement :

> Item, trente Un livres de plusieurs hauteurs et Volusmes prisé et estimé ensemble à la somme de trente Deux livres.

Je noterai ici que ce n'est pas par un lapsus que je viens d'écrire "plusieurs hauteurs" et non pas "plusieurs auteurs ". livres, que feuilletèrent, au temps de Maisonneuve et de Marsicotte, le complaisant archiviste du Palais de Justice, et c'est bien " hauteurs " qui y est écrit. Tout le monde connaît cette plaisante histoire d'un Calino quelconque qui se présente chez un libraire pour acheter un livre et qui, lorsqu'on lui a demandé : " De quel auteur, s'il vous plaît? ", répond candidement : " Oh ! haut comme ça ! " Est-ce à croire que le bon notaire Basset usait du même critérium pour apprécier et évaluer les ouvrages de l'esprit ? Quoi qu'il en soit, il est regrettable que l'on ne nous ait pas conservé le catalogue de la bibliothèque de Lambert Closse. Il eût été si intéressant de connaître ce que lisait un brave colon aux premiers temps de Villemarie, et particulièrement le dévoué lieutenant de Maisonneuve.

Il n'y aurait qu'à explorer les anciens greffes pour y découvrir en bon nombre probablement les traces d'autres bibliothèques privées au temps de Jean Nicolet et de Lambert Closse. Le livre est le compagnon presque nécessaire de l'homme et nous pouvons sans crainte affirmer que, parmi nos premiers colons établis, il a dû s'en trouver bien peu qui

n'ont pas senti le besoin de s'entourer de quelques bons et précieux volumes dans le logis familial. A la Bibliothèque Saint-Sulpice, nous en possédons un bon nombre de ces très vieux livres, que feuilletèrent au temps de Maisonneuve et de Marguerite Bourgeoys, les doigts tachés de poudre de nos arrière-grands-pères, et certainement aussi les doigts plus gracieux de nos aïeules. Plusieurs portent laborieusement griffonnée sur leur feuille de garde la signature de leurs premiers propriétaires. Leurs pages jaunies et usées attestent qu'elles ont été lues et relues. J'avoue que pour ma part je ne regarde jamais sans quelque émotion ces témoins séculaires et vénérables de l'enfance intellectuelle du Canada.

Il va sans dire que de tout temps les bibliothèques les plus considérables furent aux mains des prêtres et des religieux, leur vocation même les obligeant à l'étude. Ainsi nous voyons les Jésuites se constituer dès les commencements, à Québec, une bibliothèque qui devint par la suite importante, mais qui fut malheureusement dispersée et ruinée lors de la suppression de l'ordre. Un des soucis de Mgr de Laval lui-même, lorsqu'il établit son séminaire de Québec, fut d'y créer une bonne bibliothèque. Par une lettre qu'il écrivait en 1682 à M. Dudouyt, son correspondant de Paris, l'on voit combien le grand évêque s'intéressait à la bibliothèque naissante de sa chère institution. M. Poitevin, curé de Saint-Josse, mort à Paris, venait de léguer au séminaire de Québec sa bibliothèque dont une partie provenait de l'abbaye de Lestrées. Il arriva malheureusement que cette dernière partie ne fut pas comprise dans l'expédition et Mgr de Laval s'en plaignait dans les termes suivants à M. Dudouyt :

Vous avez fait faute de ne pas envoyer tous les livres de feu M. Poitevin, légués au Séminaire; tout sert à une bibliothèque, même les doubles. Je m'attendais bien que ceux qu'il avait eus de l'abbaye de Lestrées reviendraient ici; l'on ne vend pas grand chose des livres qui ont servi, et

de cette nature; et il en faut acheter bien cher. C'est une affaire faite ; il n'y faut plus penser.

Mgr de Laval faisait bien d'en prendre philosophiquement son parti, car il ne paraît pas en effet que les livres de l'abbaye de Lestrées soient jamais venus à Québec.

En dehors du séminaire de Québec et du collège des Jésuites, il y avait encore, vers la fin du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième, dans plusieurs presbytères, des bibliothèques d'une importance relativement considérable. Une des plus notables sans contredit est celle de l'abbé Philippe Boucher---un des quinze enfants du patriarche Pierre Boucher---curé de Saint-Joseph-de-Lévis de 1690 à 1721. On en trouve le catalogue complet au 2e volume de l'*Histoire de la Seigneurie de Lauzon* de M. J.-Edmond Roy. Il est impressionnant pour le temps. La bibliothèque du curé Boucher ne comprenait que 400 volumes environ,mais elle devait quand même occuper assez de place dans un modeste presbytère, la majeure partie en étant faite de majestueux in-folios. On en conserve encore aujourd'hui les glorieux débris, tout ce qu'en a pu laisser après deux siècles l'irrésistible fléau des emprunteurs. Je pourrais encore citer, parmi les bibliothèques notables du temps, celles de M. Remy, curé de Lachine, de M. de Chaumaux, de M. de la Colombière, et du hautain abbé de Fénelon, toutes bibliothèques dont nous avons l'avantage de posséder à la Bibliothèque Saint-Sulpice des restes abondants et extrêmement précieux. Cependant, je ne crois pas me tromper en disant que l'honneur d'avoir possédé la plus belle et la plus riche bibliothèque particulière en ces temps reculés appartient au sulpicien François Vachon de Belmont. Parmi les nombreux volumes qui nous sont venus de lui et qui subsistent encore, je n'en ai pas rencontré un seul qui ne fût de premier choix. M. de Belmont n'aimait évidemment que les beaux livres. Nous pouvons saluer en lui le père de nos bibliophiles.

* * *

Par ce qui en reste, il est facile de se rendre compte que les bibliothèques de ces premiers temps étaient fort sages et ne contenaient rien de bien vénéneux.

Nos bonnes familles d'alors avaient une sainte horreur du livre dangereux ou simplement léger. Il faut compter aussi que le clergé veillait avec un soin jaloux sur son troupeau.

Sa vigilance était sans cesse en éveil, traquant sans merci le livre corrupteur. Nous n'avons pas besoin de dire que ce zèle pesait à quelques-uns. Le baron de LaHontan entre autres le trouva fort mauvais lors de son passage à Montréal en 1685. Voici ce qu'il en écrit dans ses *Nouveaux Voyages*. Il vient de déblatérer avec sa verve ordinaire contre ce qu'il appelle l'autorité excessive des seigneurs ecclésiastiques de Ville-Marie et il ajoute :

> Ils défendent et font brûler tous les livres qui ne traitent pas de dévotion. Je ne puis songer à cette tyrannie sans pester contre le zèle indiscret du curé de cette ville. Ce cruel entrant chez mon hôte et trouvant des livres sur ma table, se jette à corps perdu sur le roman d'Aventures de Pétrone, que j'estimais plus que ma vie, parce qu'il n'était pas mutilé. Il en arrache presque tous les feuillets avec si peu de raison que si mon hôte ne m'eut retenu lorsque je vis ce malheureux débris j'eusse alors accouru chez ce turbulent pasteur pour arracher aussi tous les poils de sa barbe. (*Nouveaux Voyages*, éd. de 1707, vol. I, p. 85.)

Il est bien entendu que je ne cite ce passage que comme un souvenir amusant de l'enfance du livre au Canada. Le récit de La Hontan porte à sa face même la marque de l'exagération, et nous savons d'ailleurs qu'il faut constamment se défier de ce touriste gascon, grand ramasseur de potins et plus grand fabricant de légendes. C'était M. Dollier de Casson qui était alors curé de Ville-Marie, et, en sa qualité d'an-

cien capitaine de cavalerie sous Turenne, il ne devait pas avoir une si grande peur de Pétrone. J'ajouterai que j'ai moi-même retrouvé sur les rayons poudreux de l'antique bibliothèque du séminaire un très vieux Pétrone de l'édition de Lyon, 1615. Ce volume est contemporain du passage de LaHontan à Montréal, puisqu'il porte la signature autographe de Pierre Remy, premier curé de Lachine en 1680. Il n'est en aucune façon mutilé et il a gardé tous ses feuillets. Seulement, M. Remy, qui était un brave prêtre doublé d'un lettré, le lisait en classique, tandis que ce gamin de LaHontan, très probablement, le lisait en polisson.

* * *

Mais le temps marche et la Nouvelle-France grandit. La population, après avoir été de 3,000 âmes au recensement de 1665, et de 13,000 à celui de 1695, atteignait déjà le chiffre de 37,000 en 1734, pour monter jusqu'à 60,000 à l'époque de la cession.

Dans la première moitié du dix-huitième siècle, la colonie avait donc commencé de prendre une certaine importance. Les relations avec la mère-patrie étaient plus fréquentes, l'instruction s'était un peu plus répandue, et, au moins dans les deux grands centres, Québec et Montréal, il s'était formé une petite société à l'image de Paris, moins brillante sans doute, mais non moins ambitieuse de s'élever. Un commencement de mouvement intellectuel se créait, et, pour le mieux activer, les livres traversaient l'Atlantique en bien plus grand nombre qu'autrefois, et, il faut bien l'avouer aussi, avec beaucoup moins de discrétion.

Dans l'intéressante étude qu'il a fournie à l'*Encyclopédie Canadienne* de Castell Hopkins sur *la littérature canadienne-française,* M. Benjamin Sulte écrit ce qui suit :

Contrairement à ce que l'on croit généralement, le livre n'était pas inconnu de la population française de la colonie durant la seconde moitié du 18e siècle. Il a été affirmé qu'il n'y avait pas moins de 60,000 volumes dans les bibliothèques particulières du Canada vers l'année 1765, et une grande quantité d'autres ont été reçus plus tard, de sorte que l'on peut dire sans crainte de se tromper qu'il y avait dans la province au moins un volume par chaque tête de la population. Quiconque est un peu au courant des habitudes des meilleures familles en cette période se rend compte aisément qu'elles étaient de bonne éducation, de cette éducation que confèrent non seulement la politesse et les bonnes manières, mais encore la lecture et l'usage de la conversation. La littérature des règnes de Louis XIV et de Louis XV composait les principaux éléments d'une bibliothèque canadienne à la fin du 18e siècle. Son influence est visible en toutes les pages alors écrites, aussi bien dans les lettres privées que dans les articles de presse. Nous connaissons d'ailleurs presque tous les livres qui se trouvaient alors en Canada, la plupart ayant été conservés jusqu'à nous.

Ce que M. Benjamin Sulte dit de la seconde moitié du 18e siècle, il aurait peut-être pu le dire avec autant de vérité de la première moitié.

Longtemps avant la cession nous rencontrons plusieurs bibliothèques privées d'une réelle importance et qui laissent bien loin derrière elles les humbles lisoires d'un Lambert Closse ou d'un Jean Nicolet. Dans ces bibliothèques les livres religieux abondent toujours, mais on y découvre une plus grande variété d'ouvrages, et surtout un très grand nombre de classiques latins, voire même grecs. La proportion des livres de droit est particulièrement remarquable, et cela ne doit guère nous surprendre. Fils de Normands, nos pères s'amusaient beaucoup à plaider, et se tenaient ferrés sur le *corpus juris civilis*.

Une des bibliothèques les plus remarquables de ce temps fut certainement celle du fameux intendant Claude-Thomas Dupuy. Elle est restée particulièrement célèbre,non seulement à cause de sa valeur objective, mais à cause du tracas qu'elle

occasionna pendant un assez long temps à l'administration française des colonies. Chacun sait comment le brouillon Dupuy fut inopinément relevé de sa charge d'intendant, à la suite de son intervention malheureuse dans le démêlé que souleva l'enterrement de Mgr de Saint-Vallier entre le chapitre de Québec et l'archidiacre M. de Lotbinière. Mais ce n'était pas tout de partir, il fallait auparavant satisfaire aux créanciers.

Le 6 mai 1732, le président du conseil de marine mandait à Hocquart de vendre les meubles du sieur Dupuy après son départ du Canada pour le règlement de ses dettes. Exception est faite cependant pour les livres et les instruments d'astronomie que l'intendant déchu s'oppose à laisser vendre au Canada parce qu'ils ne trouveraient d'acquéreurs qu'à vil prix. Un an plus tard, Hocquart reçoit l'ordre de faire passer en France où ils se vendront mieux les dits livres et instruments. Et, en effet, d'après la correspondance officielle que l'on retrouve aux archives de la marine, Hocquart exécuta ponctuellement les ordres reçus et expédia le tout à Rochefort. Mais la justice d'alors était apparemment aussi lente que celle d'aujourd'hui. Quatre ans plus tard, en 1737, le même président du conseil de la marine mande à Dupuy qu'il ne doit pas oublier que les effets qu'il a fait venir de Québec à Rochefort ne sont pas encore vendus, et que les créanciers de Québec qui ont un gage dessus ont le droit d'exiger qu'ils soient vendus au plus tôt pour être payés de leur créance. L'année suivante, en 1738, Dupuy reçoit une dernière communication le prévenant qu'il est impossible d'attendre plus longtemps et que ses effets seront vendus pour ce qu'ils rapporteront. M. Pierre-Georges Roy, à qui j'emprunte ces notes publiées dans le *Bulletin des Recherches Historiques* de mars 1910, ne nous dit pas si la vente tant différée eut lieu enfin. Je crois être en mesure d'affirmer aujourd'hui qu'elle

ne se fit jamais. En effet, au premier volume du rapport des *Archives Canadiennes* pour l'année 1905, dans le sommaire des documents à Paris, nous lisons ce qui suit à la date du 20 avril 1759 :

M. Dupuy étant mort, sa veuve réclame les effets lui appartenant qui sont restés en dépôt à Rochefort, depuis 1738 (c'est-à-dire depuis 26 ans!).

Et, deux mois plus tard, le 11 juin :

Permission à Mme Dupuy de rentrer en possession des effets de son mari, puisque les créanciers n'ont pas donné suite à leur opposition.

A propos de cette bibliothèque fameuse qui fut l'objet d'un si long litige et qui fit couler tant d'encre officielle, l'on n'apprendra peut-être pas sans intérêt qu'une partie assez notable en subsiste encore au milieu de nous. La Bibliothèque Saint-Sulpice détient en effet un nombre considérable de volumes qui ont appartenu à l'intendant Dupuy et qui portent tous empreint en rouge son *ex-libris* : " Ex bibliothecà Claudii Thomae Dupuy, oratoris regii. " Ces livres ont-ils été détachés de la bibliothèque avant son expédition à Rochefort ou sont-ils revenus de Rochefort après 1759 ? C'est ce que je n'entreprendrai pas de démêler.

J'ai parlé tout à l'heure de Hocquart, le plus illustre de nos intendants après Jean Talon. Il mérite lui aussi une place d'honneur dans l'histoire de nos bibliothèques. A la Bibliothèque Saint-Sulpice toujours, nous possédons au bas mot une soixantaine de volumes lui ayant appartenu. Ils comptent parmi nos plus riches trésors, non seulement à cause de leur provenance glorieuse, mais à cause de leur condition, de leur rareté et de leur choix. Quelques-uns sont reliés aux armes de leur propriétaire — *de gueules à trois roses d'argent*

*posées deux et une*—mais tous portent au moins en bel autographe la signature : *Aegidius Hocquart.*

* * *

Il est certain cependant qu'à l'époque dont parle M. Benjamin Sulte, vers 1760, les bibliothèques privées étaient encore plus abondamment fournies. Le patient et infatigable chercheur qu'est M. E.-Z. Massicotte a été assez heureux pour déterrer le catalogue complet d'une de ces bibliothèques dans un des précieux inventaires de biens-meubles dont regorgent les archives du Palais de Justice à Montréal et qui sont de véritables mines encore inexploitées. C'est la liste des livres trouvés au logis du sieur Joseph Fournerie de Vezon, à Montréal, après sa mort en 1760. Il me semble que je n'ennuierai pas trop mes lecteurs en reproduisant ce document, une vraie trouvaille inédite. Je donne les titres sans ordre aucun, tels qu'ils sont inscrits au procès-verbal, et je n'ajoute que les noms des auteurs lorsque je les ai pu deviner d'après la désignation de l'ouvrage.

| | |
|---|---|
| — Oeuvres de Destouches . . . . . | 4 vols. |
| — Nouveaux éléments de Géométrie . . . . . | |
| — Comédies . . . . . | 9 vols. |
| — Oeuvres de Virgile . . . . . | 4 vols. |
| — Voyages du Levant . . . . . | 3 vols. |
| — Histoire Ancienne (de Rollin probablement) . . . | 14 vols. |
| — Histoire de Cyrus (par Xénophon) . . . . . | 2 vols. |
| — Oeuvres de Bourdaloue . . . . . | 17 vols. |
| — Recherche de la Vérité (par Malebranche) . . . . | 4 vols. |
| — Le Spectateur français (de Marivaux) . . . . . | 2 vols. |
| — Le Doyen de Killeraine (par l'abbé Prévost) . . . | 3 vols. |
| — Les Révolutions romaines (par Vertot) . . . . . | 3 vols. |
| — Histoire romaine (par Rollin) . . . . . | 14 vols. |
| — Oeuvres de Molière . . . . . | 7 vols. |

| | |
|---|---|
| — Oeuvres d'Horace . . . . . | 2 vols. |
| — Oeuvres de Crébillon . . . . . | 2 vols. |
| — Conquête du Mexique (par Antonio de Solis) . . . | 2 vols. |
| — Oeuvres de Racine . . . . . | 3 vols. |
| — Les Lusiades de Camoens . . . . . | 3 vols. |
| — Introduction à l'Histoire universelle de Puffendorff | 9 vols. |
| — Gil Blas de Santillane (par Lesage) . . . . . | 4 vols. |
| — Le Siècle de Louis XIV (par Voltaire) . . . . . | 2 vols. |
| — Histoire de l'Arianisme (par le P. Maimbourg) . . | 3 vols. |
| — Cérémonies religieuses des peuples du monde (par Bernard le Picart) . . . . . | 7 vols. folio |
| — Histoire de Marseille . . . . . | |
| — Oeuvres de Desgouttières . . . . . | 2 vols. |
| — Dictionnaire de Richelet . . . . . | |
| — Traité de la fabrique et de la manoeuvre des vaisseaux | |
| — Histoire d'Angleterre . . . . . | 4 vols. |
| — La Science de la Cour . . . . . | 2 vols. |
| — Dictionnaire de la Martinière . . . . . | 6 vols. folio |
| — Histoire du peuple de Dieu (par Berruyer) . . . . | 9 vols. |
| — L'esprit des lois (de Montesquieu) . . . . . | 3 vols. |
| — Oeuvres de Regnard . . . . . | 3 vols. |
| — Dictionnaire de Moreri. . . . . | 4 vols. folio |
| — Traité de trigonométrie . . . . . | |
| — De l'usage du compas . . . . . | |
| — Les Illustres françaises (de Chales) . . . . . | 2 vols. |
| — Dictionnaire de Bayle . . . . . | 4 vols. folio |
| — Oeuvres de Machiavel, en italien . . . . . | |
| — Eléments de Mathématiques . . . . . | |
| — Moeurs des sauvages (par Lafitau) . . . . . | 2 vols. |
| — Histoire de la Nouvelle-France (par Charlevoix) . . | 3 vols. |
| — Histoire de Saint-Domingue (par Charlevoix) . . . | 2 vols. |
| — Dictionnaire italien-français (d'Antonini) . . . . | 4 vols. |
| — Ordonnance de Louis XIV . . . . . | |
| — Traité des Arbres . . . . . | |
| — Histoire de France . . . . . | 4 vols. |
| — Traité du navire . . . . . | |
| — Histoire du commerce des colonies anglaises . . . | |
| — L'ami des hommes (par M. de Mirabeau) . . . . | |

— Entretiens d'Ariste et d'Eugène (par le P. Bouhours)
— Discours sur l'origine et le fondement de l'inégalité parmi les hommes (par Jean-Jacques Rousseau)
— Voyages de Dampierre . . . . . 2 vols.
— Dictionnaire philosophique (de M. de Neuville) . .
— Oraisons funèbres de Mascaron . . . . . .
— Lettres d'Arnauld d'Andilly . . . . . .
— La Pharsale de Lucain . . . . . .
— La Jérusalem délivrée, du Tasse, en italien . . .
— Histoire de la Bible . . . . . .
— Le Décameron de Boccace . . . . . .
— Eléments d'Euclide . . . . . .
— Epîtres et Evangiles . . . . . .
— Fables de La Fontaine . . . . . .
— Mémoires sur le règne de Louis . . . . . .
— Grammaire italienne . . . . . .
— Manière de bien penser (par le P. Bouhours) . .
— Oeuvres de J.-B. Rousseau . . . . . 2 vols.
— Théâtre italien . . . . . 3 vols.
— Elégies d'Ovide . . . . . .
— L'Eloge de la folie (d'Erasme) . . . . . .
— Dialogues de Cicéron . . . . . .
— Histoire du Cardinal Alberoni . . . . . .
— Confessions du comte de... (par Duclos) . . . .
— Esprit de Fontenelle . . . . . .
— Poème de la Religion (de Louis Racine) . . . .
— Principes sur le mouvement . . . . . .
— Vocabulaire français-allemand . . . . . 2 vols.
— Essais de Théodicée . . . . . 2 vols.
— Mémoires de Mlle de Montpensier . . . . . 2 vols.
— Bigarrures et Touches (de Tabourot des Accords) . 2 vols.
— Réflexions sur les finances . . . . . 2 vols.
— Oeuvres de Chaulieu . . . . . 2 vols.
— Roman comique de Scarron . . . . . 3 vols.
— Histoire du clergé . . . . . 3 vols.
— Théâtre anglais . . . . . 6 vols.
— Jugurtha par Salluste . . . . . .
— Satires de Juvénal . . . . . .

— Oeuvres de Machiavel . . . . . 4 vols.
— L'Aminte du Tasse . . . . . .
— Don Quichotte de Cervantès . . . . . 2 vols.
— Jérusalem délivrée, traduction française . . . . . 2 vols.
— Histoire du droit public . . . . . 2 vols.
— Histoire des Indes . . . . . 3 vols.
— Synonymes français . . . . . .
— Dictionnaire latin-français . . . . . .
— Oeuvres de Boileau . . . . . .
— Conférences de Bornier . . . . . 2 vols.
— Illiade et Odyssée d'Homère . . . . . 2 vols.
— Essais de Montaigne . . . . . 5 vols.
— Bibliothèque française (de Goujet) . . . . . 6 vols.
— Dictionnaire de rimes . . . . . .
— Les Causes célèbres . . . . . 20 vols.
— Nouvelle grammaire géographique, en anglais . . .
— Entretiens de Cicéron . . . . . 3 vols.
— Théâtre des Grecs . . . . . 6 vols.
— Mémoires de Sully . . . . . 8 vols.
— Logique de Port-Royal . . . . . .
— Histoire secrète des femmes galantes de l'antiquité (par Dubois) . . . . . 6 vols.
— Le Secret des arts . . . . . 4 vols.
— De l'origine des idées . . . . . 2 vols.
— Traité du commerce . . . . . 2 vols.
— Institution d'un prince . . . . . 4 vols.
— Entretiens de Fontenelle . . . . . .
— Les Lettres Juives (du Marquis d'Argens) . . . . 6 vols.
— Mémoires d'un homme de qualité (par l'abbé Prévost) 3 vols.
— L'Ane d'or d'Apulée . . . . . 2 vols.
— Lettres de Pline . . . . . .
— Révolutions de Portugal . . . . . .
— Histoire des Empereurs . . . . . 2 vols.
— Le Spectateur ou le Socrate moderne (par Addison) . 6 vols.
— Lettres de Gui Patin . . . . . 5 vols.
— Métamorphoses d'Ovide . . . . . 4 vols.
— Traits de l'opinion (par Legendre, marquis de St-Aubin) 7 vols.
— Oeuvres de Lucrèce . . . . . 2 vols.

— Catéchisme de Bourges . . . . . 4 vols.
— Description de Paris . . . . . 3 vols.
— L'Ancien Testament . . . . . 3 vols.
— Les Mille et une nuits . . . . . 6 vols.

J'en passe et des meilleurs. Mais cela suffit, je crois, pour les fins de notre démonstration. Il est assez surprenant de voir une collection aussi variée dans un foyer canadien de 1760. Voilà une bibliothèque dont plus d'un homme de goût même aujourd'hui ferait ses beaux dimanches. M. Benjamin Sulte avait parfaitement raison de dire que la littérature des règnes de Louis XIV et de Louis XV était largement représentée dans les bibliothèques de nos pères à la veille de la cession.

Car la bibliothèque dont nous venons de lire le catalogue, quoique dépassant probablement la moyenne, ne devait pas être tout à fait une exception. Tout indique en effet qu'elle avait été formée peu à peu. Le sieur Fournerie de Vezon avait été envoyé au Canada en 1757, comme officier, avec un bataillon de recrues. Il n'est pas probable que, s'en allant en temps de guerre dans un pays nouveau, il ait transporté avec lui une collection aussi encombrante de volumes. Sans doute il en a apporté quelques-uns et je le soupçonne fort pour ma part d'avoir fourni l'élément le moins orthodoxe, comme le *Discours* de J.-J. Rousseau, dont la première édition avait paru précisément en 1755.

Peu après son arrivée, il avait épousé Marie-Louise de Couagne, veuve d'un membre de la famille bien connue des Réaume, et c'est elle qui a dû lui apporter la plupart des livres qui figurent à son procès-verbal d'inventaire.

(À SUIVRE)

**Ægidius FAUTEUX.**

# Le " Patois " Canadien-Français [1]

IL n'y a pas si longtemps, un député de langue anglaise, voulant apprécier impartialement le parler des Canadiens français, lui appliquait l'épithète de " beastly horrible French ". Tout récemment aussi, le *Eyewitness* des événements de la guerre en France, rendant un hommage enthousiaste aux prouesses de nos volontaires, signalait jusque sur les lèvres de nos médecins les sons du " French Canadian patois ". Il va sans dire que ces deux appréciations, émises l'une avec l'insouciance accoutumée de l'observateur superficiel et l'autre avec la rage habituelle du fanatique jaloux, sont trop hâtives et trop absolues pour qu'on soit en droit de les ajouter aux études approfondies faites sur notre langue par quelques philologues. D'ailleurs, ces méchancetés, commises sciemment ou non à notre égard, ne sont pas nouvelles. Il y a plus d'un siècle qu'on parle du patois ou du français contrefait qui constituerait notre langage.

* * *

Ces jugements, prononcés sur un ton d'autant plus dogmatique qu'ils étaient fondés sur une connaissance plus su-

(1) " En appréciant le langage franco-canadien, les uns prétendent qu'il est la langue classique du XVIe et même du XVIIe siècle. Les autres n'y voient qu'un français corrompu. D'autres y reconnaissent un patois pur. Les derniers s'accordent à en faire un parler régional caractérisé par un fonds populaire commun, diverses formes patoises, certains archaïsmes et quelques éléments étrangers. Discuter ces différentes assertions. " La question, posée au cours de littérature de l'Université, inspira à l'un des élèves, au lieu d'une simple dissertation, une véritable étude. Elle nous semble pleine de promesses. — *La Rédaction.*

perficielle des caractéristiques de la langue française, ont suscité depuis longtemps de vives ripostes chez nos écrivains. Si tous apportaient le même zèle à cette campagne de défense et de justification, tous cependant ne s'accordaient pas dans leurs réponses. Celles-ci sont de nature diverse selon qu'on interroge les deux principales écoles qui se sont formées sur cette question.

M. Rivard, dans ses *Etudes sur les parlers de France au Canada,* oppose un démenti énergique à ceux qui déclarent notre français corrompu. Mais les recherches qui ont été faites depuis plus de dix ans sur l'origine de notre parler, particulièrement par la société dont il est l'érudit secrétaire, lui font un devoir de probité scientifique de ne pas contredire aussi carrément ceux qui parlent de patois et d'en remarquer quelques traces dans les conversations de notre peuple des campagnes.

La position prise par Tardivel est différente. Dans la conférence qu'il prononça à l'Union Catholique sur ce sujet, en 1901, il fit aussi justice du verdict porté par ceux qui haussent les épaules avec mépris en présence de ce qu'ils nomment le *canayen.* Mais l'affection bien méritée qu'il portait à notre verbe national lui suggéra, suivant sa propre expression, " une figure de rhétorique permise ", qui pourrait bien être une hyperbole. " La langue que nous parlons au Canada, disait-il, est bien la langue française, la belle langue française du grand siècle... Et ce français que nous parlons n'est pas tant la langue du petit peuple du XVIIe siècle que celui de la cour et de la haute société. Nos cultivateurs, nos braves *habitants* parlent comme parlait Louis XIV. " (*La langue française au Canada,* p. 20 et pp. 25-26).

Malgré cette opposition marquée, les théories de ces deux auteurs des mieux accrédités conservent un point de contact. Tous deux s'accordent à protester contre le sens exclusive-

ment défavorable, le sens de jargon ou de langue corrompue, qu'on applique généralement au mot *patois*.

Tardivel affirmait, il y a quatorze ans : " Les patois... sont de véritables langues populaires, peu savantes, si l'on veut, mais possédant de grandes beautés, *la franchise et la naïveté de la nature antique,* selon l'expression d'un écrivain français. Ce sont les formes primitives du français moderne." (loc. cit., p. 22). M. Rivard écrivait, plusieurs années plus tard : "Un patois est une langue, autrefois littéraire, qui n'est plus que parlée, mais qui n'en continue pas moins à évoluer, et plus naturellement, parce que plus librement. Qu'au point de vue littéraire, le français soit aujourd'hui plus poli, plus raffiné que les parlers provinciaux, nul n'y contredit. Que ces derniers soient proscrits de notre littérature, c'est de quoi il faut avoir soin. Mais, pour être un patois, un mot, s'il a de la naissance et s'il est bien venu, n'est pas moins bon français, au sens large et vrai de l'expression ; seulement il n'appartient pas encore ou il n'appartient plus déjà au français classique, et c'est une distinction qu'il faut faire sans doute, mais par quoi, au point de vue philologique, les patois ne sont pas humiliés. Tout le vocabulaire n'est pas dans les dictionnaires officiels, ni toute la langue dans les grammaires." (*Etudes sur les parlers de France au Canada*, p. 71).

Si l'on est tenté de croire ces témoignages trop intéressés, il est facile de trouver chez la plupart des philologues, sinon chez la totalité, des revendications aussi explicites en faveur de ces langues partiellement déchues.

" Le patois, déclare Charles Nodier, dans ses *Notions élémentaires de linguistique* ([2]), n'est pas transitoire comme une mode, il est immortel comme une tradition. Le patois,

---

([2]) Cité par le *Bulletin du Parler Français au Canada*, tome II, pp. 14-15.

c'est la langue native, la langue vivante et nue, le beau langage, c'est le simulacre, le mannequin. "

" Qu'on ne vienne donc pas dire, s'écrie M. Charles Guerlin de Guer, docteur ès-lettres et directeur de la *Revue des parlers populaires,* que le patois n'est qu'un français corrompu, écorché par des lèvres paysannes... Ce sont les lèvres aristocratiques qui écorchent le parler paysan, le seul phonétique, le seul historiquement pur, le seul conforme à l'instinct de la langue [3]. "

C'est la même pensée qu'exprime cette image, tirée d'un article du *Gaulois* [4], déjà vieux de plusieurs années : " Qu'est-ce qu'un patois, sinon un parent de province qui a conservé ses sabots ? Qu'est-ce qu'une langue, sinon un patois parvenu ?... (Les patois de France) sont des langues qui ont su se défendre plus longtemps contre l'invasion franque, et le français n'est que le patois dont Louis XIV a fait la langue diplomatique européenne. "

C'est en effet par la supériorité politique de sa province natale, l'Ile-de-France, sur les autres provinces françaises, bien plus que par sa supériorité littéraire sur les patois voisins, que le patois français put acquérir, dès le XIVe siècle, sa préséance et son titre de seule langue écrite. Les patois des autres provinces n'étaient pas moins bien nés que lui. Mais ils s'effacèrent modestement devant les succès grandissants de leur frère. Leur rôle se borna à lui fournir périodiquement un riche assortiment de " mots de rechange ", d'après l'expression de Ronsard. Les historiens du français sont unanimes à constater l'importance des emprunts qu'il fit durant deux siècles aux parlers des provinces patoisantes pour animer son organisme en voie de formation et lui assurer la santé qui le caractérise à l'époque du grand siècle.

---

(3) *Bulletin du Parler Français au Canada,* tome II, p. 13.

(4) Numéro du 29 novembre 1903.

Ronsard et Malherbe ne se faisaient pas faute de puiser dans les patois pour retremper leur langue. Et, si La Fontaine a conservé beaucoup de saveur antique à ce langage si doux,

si doux qu'à le parler
Les femmes, sur la lèvre, en gardent un sourire,

c'est qu'il sut s'inspirer de l'ingénuité des provincialismes, dont la fraîcheur donne une grâce toute spéciale à ses oeuvres.

Mais on ne doit pas exagérer la part prise par ces parents pauvres à la fortune rapide du français classique. Celui-ci, dans sa prodigalité de parvenu, laissa se perdre par la suite quantité de joyaux précieux qu'il avait reçus des provinces. Et c'est là une observation trop négligée par l'école qui proclame que nous parlons, nous, descendants de Normands, de Poitevins, de Saintongeois, de Picards, la langue classique du XVIIe siècle.

* * *

La part d'exagération contenue dans ce jugement provient de ce qu'on l'applique surtout au parler de nos populations rurales. Cette application est d'ailleurs excusable. Dans toute étude sur la nature du parler franco-canadien, il faut se borner à la langue de nos *habitants,* surtout de ceux qui n'ont pas subi un contact prolongé avec les Canadiens de langue anglaise. C'est là le seul véritable parler, du point de vue de la linguistique, auquel il faut toujours se placer lorsqu'on étudie l'idiome d'un peuple. ([5])

---

([5]) Le langage de la classe instruite, s'alimentant continuellement dans la langue littéraire et subissant, parallèlement et servilement, toutes les déformations que celle-ci fait subir au parler populaire, tient bien plus du style écrit que du verbe parlé.

L'écriture de nos hommes instruits est en général assez correcte et se

C'est en songeant au parler de nos seuls *habitants* que M. Gailly de Taurines pouvait écrire, en 1894 : " D'une façon générale, on peut dire que la langue populaire des Canadiens est infiniment meilleure et plus correcte que la langue populaire en France ([6]) ". Notre paysan, du moins celui

---

rapproche, en plus d'un point, de la langue des auteurs français de la bonne école, sinon toujours de la meilleure. Toutefois, en dehors des écrivains de profession — et encore ! — la précision et la richesse du vocabulaire se remarquent chez un nombre assez restreint. La syntaxe, étudiée dans les auteurs français ou d'inspiration française, est ordinairement demeurée la syntaxe académique apprise au collège. Son écueil le plus à craindre est la tournure anglaise.

Le parler des membres de la classe instruite, étant moins soumis à la critique de la réflexion, est plus défectueux que leur langue écrite. Ils ne rejettent pas encore assez énergiquement les anglicismes de mots. Leur syntaxe parlée, autant sinon plus que leur syntaxe écrite, subit trop souvent l'effet, délétère au point de vue français, de l'ambiance anglaise. Et l'on connaît des personnes—et même des personnages—qui ne finissent pas toutes leurs phrases. Quant à leur prononciation, d'après M. Rivard, si l'on y constate des fautes, on n'y trouve pas de défauts, bien que la mollesse de leur articulation contrebalance défavorablement l'absence totale d'accent particulier.

La bourgeoisie parle une langue qui ressemble beaucoup à celle de la classe instruite. Sauf une syntaxe encore moins châtiée, les fautes et les défauts signalés plus haut sont communs aux deux classes.

Le parler populaire lui-même offre des particularités différentes, selon qu'on l'examine sur les lèvres de l'ouvrier des villes ou de l'*habitant* qui vit éloigné des centres. Ce n'est pas en vain que les artisans de la ville prennent un contact quotidien avec les journaux. La lecture de la plupart de ces grimoires, aussi épais que médiocres, fait subir à leur esprit des déformations considérables. Ces déformations sont d'autant plus pernicieuses pour leur syntaxe élémentaire qu'ils sont moins prémunis contre le faux prestige de *ce qui est écrit*. La propriété des termes, surtout des termes techniques, est encore assez rare dans le vocabulaire des ouvriers canadiens-français. Il est cependant juste de noter que ces défauts sont pourchassés avec ardeur par des patriotes éclairés et que le jour n'est pas éloigné où l'anglicisme de mots et de tournures sera enfin détrôné. De plus, le citadin homme du peuple se sert d'une foule d'expressions archaïques dont la saveur n'échappe pas aux connaisseurs de passage parmi nous. Il réagit par là à son insu contre la fausse honte éprouvée par un trop grand nombre de nos hommes instruits, qui rougissent d'employer ces vieux mots constituant pourtant autant de " certificats de notre nationalité ". — W. G.

([6]) *La nation canadienne*, Paris (Plon, Nourrit), 1894, p. 246.

qui n'est pas conduit périodiquement à la ville voisine par le besoin d'y vendre les produits de sa culture maraîchère, emploie des expressions et possède une prononciation qui furent autrefois officielles, ce dont le paysan français ne peut pas toujours se vanter. C'est donc sa langue qui constitue en réalité le parler franco-canadien, et c'est elle que nos philologues doivent analyser. Mais est-elle bien la langue de Bossuet et de Corneille ? Malgré les preuves apportées par Tardivel, il semble impossible de l'admettre.

Celui-ci, pour établir sa thèse, produisait d'abord une liste de témoignages d'écrivains français qui ont parlé du Canada. Il sut s'en servir habilement pour repousser l'accusation de patois, au sens de langue corrompue, que plusieurs de leurs compatriotes avaient portée contre notre parler populaire. Mais, si ces auteurs font des éloges, que nous croyons mérités, du parler de nos campagnards, ils se bornent cependant à affirmer qu'il n'est pas un patois. Parmi les douze ou quinze auteurs cités par Tardivel, un seul parle textuellement du " vrai *son* de la langue de Bossuet et de Corneille (7) ". Cet éloge se borne évidemment à la prononciation canadienne-française. Deux autres témoins parlent de " cette sorte d'atticisme du grand siècle (8) " et des " traditions du grand siècle (9) " qu'on retrouve dans la langue française parlée au Canada. Mais il s'agit là dans leur esprit, remarquons-le bien et ne l'oublions pas, du parler des intellectuels et non pas de la langue populaire des Canadiens français.

---

(7) Paul Féval : *Force et faiblesse;* la citation est faite sans référence par Tardivel, loc. cit., p. 32.

(8) Xavier Marmier : *Lettres sur l'Amérique*, Paris (Arthus Bertrand), vol. I, p. 96.

(9) J.-J. Ampère : *Promenade en Amérique*, Paris (Michel Lévy), 1856. vol. I, p. 109.

Le témoignage du général de Charette illustre le bien-fondé de cette remarque. Se souvenant des huit cents zouaves canadiens qu'il avait eus sous ses ordres, il avouait qu'il ne les commandait pas sans quelque hésitation. " Car ils parlaient, disait-il, un français tel que je repassais dans ma mémoire deux fois mes commandements avant de les dire, de peur de passer pour ne pas savoir ma langue. Ce n'était pas le français du boulevardier qu'ils parlaient, mes zouaves canadiens, non, mais ce bon vieux français qui résonnait à mes oreilles comme une harmonie d'antan. Eux au moins avaient conservé ces vieux mots qu'on oublie trop facilement en France... ([10]). ". Mais la juste admiration de l'illustre général n'était pas précisément inspirée par le parler de nos gens de la campagne, les zouaves canadiens-français et campagnards formant une proportion relativement faible des contingents. Cette harmonie, qui résonnait avec tant de charme aux oreilles du fier soldat de Pie IX, semble bien plutôt n'avoir eu pour thème fondamental que les mots d'autrefois, émis avec une certaine expression archaïque.

C'est sur ce point plus spécial de la prononciation que Tardivel appuyait la seconde preuve en faveur de sa thèse. Il avait puisé avec une patience intelligente dans de vieilles grammaires qui faisaient autorité à leur époque. De ses recherches il déduisait que la prononciation des *habitants*, " laquelle passe souvent pour incorrecte, négligée, corrompue, est, en réalité, la véritable prononciation française d'autrefois, conservée à peu près intacte par la tradition.". (loc. cit., p. 42). En effet, lorsque nos campagnards affirment, en commentant le sermon du dimanche, que " *not'* curé a dit *quèque chose* de beau *su* le *devouère* des parents ", ils parlent comme parlaient Louis XIV et ses courtisans. Et non seule-

([10]) Cité par Tardivel, loc. cit., p. 35.

ment l'on peut, mais l'on doit admettre que nos *habitants* prononcent, à quelques variantes près, comme au temps de Bossuet.

Il n'est même pas trop osé d'aller plus loin et de soutenir que la prononciation de nos campagnards est supérieure à celle du XVIIe siècle sur un point. Même alors, chaque province française se distinguait facilement par l'accent particulier de ses paysans, tandis que tous les observateurs reconnaissent l'uniformité presque absolue de la prononciation de nos *habitants,* caractérisée par un accent de terroir bien marqué, mais dépourvue d'accent régional. Et cette qualité a subsisté, non seulement malgré les distances topographiques, mais même en dépit des distances chronologiques. En 1815, d'après M. J.-Edmond Roy, " après un demi-siècle de séparation complète avec la France, l'*habitant* parlait encore le même langage que celui que Montcalm avait entendu.". ([11])

Il est bon cependant de noter qu'en étudiant la langue de notre peuple, on n'a pas tout dit quand on n'a examiné que sa prononciation. Il y a lieu de distinguer aussi la morphologie, la sémantique et la syntaxe du parler franco-canadien. Et c'est sur ce dernier point surtout que la thèse de Tardivel exagère. Faisant une comparaison implicite entre la syntaxe de notre *habitant* et celle du courtisan de Louis XIV, il semblait conclure à leur ressemblance parfaite. Or, pour parler comme à la cour, notre *habitant* devrait donner à ses phrases la construction classique que le courtisan apprenait en applaudissant Racine ou Molière et en écoutant Bossuet ou Bourdaloue. Décidément c'est trop lui demander. Car, bien que le paysan canadien-français possède une meilleure prononciation que le paysan du grand siècle, il faut se rappeler que le faire parler comme Louis XIV et le faire prononcer comme Louis XIV sont deux choses bien distinctes.

---

([11]) *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, Lévis, 1904, vol. IV, p. 199.

Cette mise au point permettra de mieux apercevoir le point faible dans la thèse de Tardivel. Il voulait contredire avec raison ceux qui avaient parlé de la " prononciation barbare " du peuple de chez nous. Une excursion savante dans les grammaires de l'époque classique lui permit de prouver clairement que notre prononciation populaire est modelée sur celle de la meilleure classe française du siècle de Bossuet et de Louis XIV. Mais il eut le tort de généraliser imperceptiblement et de conclure inconsciemment que tous les éléments de notre parler populaire étaient aussi rapprochés du français classique.

* * *

Cette erreur fournit une arme acérée à nos contempteurs. Ils se contentèrent de puiser dans les listes d'incorrections remarquées chez notre peuple et s'écrièrent triomphalement, en citant des fautes authentiques : " Cela s'appelle parler la langue de Bossuet ! " Autant les partisans de Tardivel trouvaient la langue de notre *habitant* digne en tout point de celle de Louis XIV, autant ces extrémistes d'un autre ordre prirent plaisir à affirmer que notre *habitant* parle un patois — entendez cette fois un jargon —, mélange nauséabond de termes anglais, indiens et canadiens, et de mots français, mais d'un français primitif et suranné.

C'est de là que vient chez un trop grand nombre de voyageurs anglais la conviction que nous parlons un français corrompu. Et c'est ce sentiment qu'ils expriment par le ridicule " French-Canadian patois ". Cette thèse trouve même des adeptes parmi certains Français possédant une connaissance superficielle de leur langue et se faisant esclaves de la mode qui veut que le français parlé sous la tour Eiffel soit le français impeccable. Ils remarquent justement que le parler de

notre paysan s'écarte du français moderne de Paris. Ignorant la pureté native de celui-là et l'affectation de celui-ci, surtout quand il crée des mots nouveaux, ils le prennent de haut avec notre peuple et manifestent un dégoût qu'ils croient patriotique à l'égard de notre prétendu jargon.

S'ils prenaient la peine d'étudier notre langue populaire de plus près, ils se détromperaient vite. Sans doute, pas plus qu'il n'emploie la langue de Bossuet, notre *habitant* ne parle la langue académique d'aujourd'hui. Sans doute encore, son vocabulaire a subi l'infiltration anglaise. Mais cette intrusion est à peine perceptible si on la compare à celle qui gâte le parler du peuple des villes. Elle l'est moins encore si on la compare à celle qui imprègne la langue du *dandy* qui vit dans le *high-life* parisien. L'*habitant* canadien-français ne se sert jamais du mot anglais sans tâcher de le franciser suivant la tradition la meilleure. Et il a pour excuse une ignorance très explicable du mot moderne. Au contraire, le *snob* de France charge sa conversation de mots si étranges que sa bouche, lorsqu'il parle,

Semble broyer du verre ou mâcher de la braise.

Et sa langue, la plupart du temps, en possède pourtant l'équivalent exact. Le parallèle ne tourne nullement à notre désavantage.

Nos *habitants* ont de même habillé à la française les mots indiens nécessaires à leur usage et ils les ont rendus dignes des expressions exotiques enregistrées par les austères "greffiers de l'usage ". Ceux-ci ont bien sanctionné l'emploi de termes généralement américains, comme *canot, pétun, maringouin* et *patate*, ou plus spécialement indiens, comme *caribou, mocassins, wigwam, tomahawk*. Pourquoi nous ferions-nous scrupule de parler de *micouenne* et de *babiche*, d'*achigan* et de

*maskinongé,* de *pembina* et d'*atocas,* lorsque nous avons trouvé ces mots tout faits au Canada ?

Nous n'avons inventé que quelques mots, ignorés de l'Académie il est vrai, mais que nous avons puisés dans notre propre fonds et qui n'en sont pas moins nés viables, puisque leurs titres remontent jusqu'aux sources mêmes de la plus pure langue française. Qu'y a-t-il de plus français que nos savoureux canadianismes, la *poudrerie* et les *bordées de neige,* les *raquettes* et la *traîne sauvage* de nos hivers, la *sucrerie* de nos printemps, le *montant* et le *baissant* de notre marée, la *brunante* de nos soirs tombants et le *clair d'étoiles* de nos nuits ?

Tardivel avait pleinement raison de soutenir que " les rares mots de création vraiment canadienne sont généralement des mots gracieux, expressifs, pittoresques et dignes d'être conservés.". (loc. cit., p. 51). M. de Labriolle lui-même, ancien professeur de littérature à l'Université Laval de Montréal, approuvait qu'on ne pourchassât pas trop violemment les canadianismes très pittoresques. ([12]) C'était reconnaître le principe toujours vrai que le mot, " objet d'art ", n'est pas un " produit de laboratoire " ; c'était rappeler la loi exprimée par M. Rivard : " dans le creuset populaire le verbe national s'élabore et fermente et se purifie. ". (loc. cit., pp. 81 et 174).

Nous n'avons pas fabriqué une langue. Et la meilleure preuve en est que presque tous nos vocables se retrouvent dans les glossaires de France. Une grande quantité de ces mots sur lesquels quelques-uns font la petite bouche, s'ils ne sont plus français, l'étaient jadis et servaient d'ornements aux écrits de Montaigne et de Marot, de saint François de Sales et

---

([12]) Voir son article *Au Canada*, publié dans la livraison de mars 1903 de la *Revue Latine.*

de Ronsard. ([13]) Ce ne sont pas là, il est vrai, les classiques du grand siècle, qu'on a voulu donner pour parrains à la langue de notre peuple des campagnes. Mais il convient de se rappeler la dette de reconnaissance que le français classique a contractée envers ces précurseurs, dont les oeuvres ont contribué puissamment à former l'idéal classique. Et nos *habitants* traditionnalistes ne sont donc nullement en faute. Ils ont agi d'après la règle que rappelait l'abbé Camille Roy, au premier congrès de la Langue française au Canada: " Il faut respecter la vie des mots aussi longtemps que ceux-ci ne meurent pas... Personne n'a le droit de tuer les vieux mots. ". ([14])

Ces vieux mots, dont le français classique laissa tomber une quantité estimable, ces mots pleins de saveur, ils font les délices des écrivains contemporains désireux de communiquer à la littérature française une plus grande vigueur et une vivacité plus enjouée. Ces " distributeurs de santé littéraire " savent, comme Nodier, que " l'archaïsme ressaisi avec goût, rajeuni avec habileté, approprié avec énergie au tour de la phrase et au sens de la pensée, est une conquête légitime.". ([15]) C'est ce que comprirent aussi les plus patriotes d'entre les Roumains. " Lorsqu'ils voulurent relever leur langue nationale, que les classes bourgeoises avaient perdue ou corrompue, (ils) allèrent la rechercher dans les campagnes et les montagnes, chez les paysans les moins cultivés. ". ([16])

" Je rapprends et je retrempe mon français chez les gens du peuple, restés fidèles aux vieilles moeurs ", avoue Topffer.

---

([13]) Voir sur l'emploi de ces archaïsmes une étude de M. Ernest Marceau, publiée dans la *Revue Canadienne*, livraison de février 1915.

([14]) Voir le rapport du congrès, volume des *Mémoires*, p. 270.

([15]) *Notions de linguistique*, 1834, p. 195.

([16]) Frédéric Mistral: *Mes Origines. Mémoires et Récits*, Paris, 1906, p. 120.

" En s'asseyant le soir au foyer des chaumières on a le charme encore d'entendre le français de souche, le français vieilli, mais nerveux, souple, libre et parlé avec une antique et franche netteté par des hommes aussi simples de moeurs que sains de coeur et sensés d'esprit... En telle sorte que la parole n'est plus guère que du sens, mais franc, natif, et comme transparent d'ingénuité. ". ([17])

Pour les avoir conservés, ces mots " grenus ", le grand Mistral a été sacré des surnoms d'Homère et de Virgile de la Provence. Il a emprunté au peuple lui-même les purs diamants qui forment le diadème de sa gracieuse *Mireille.* Et la naissance de cette oeuvre fut un " miracle ", au dire de Lamartine. Celui-ci, dans le quatrième entretien de son *Cours familier de littérature,* découvrit chez le chantre provençal un " grand poète... qui d'un patois faisait un langage classique ".

Il suffit de parcourir ses délicieux *Mémoires et Récits* pour reconnaître parmi les termes du crû qu'il y enchâsse beaucoup des termes mêmes dont se sert notre *habitant...* Voyez plutôt celui-ci, au retour du travail des champs, assis, *en manches de chemise,* sur *le pas de la porte* de son logis *tout flambant neuf.* Il cause avec le *cavalier* de sa fille, pendant que celle-ci *trempe la soupe* et il lui déclare fièrement qu'il a encore *du pain sur la planche...* Mais voici qu'il entre souper, en réprimandant son *gas,* à peine âgé de six ans, qui a tant de *vif argent dans les veines* qu'on ne s'entend pas parler dans la maison, lorsqu'il se livre à ses jeux bruyants. Et si celui-ci veut faire son petit *dur à cuire* et négliger les avertissements paternels, il ne se passera pas longtemps avant que quelques *claques,* fermement appliquées sur les oreilles, ne lui

---

([17]) Cité par le *Bulletin du Parler Français au Canada,* tome II, p. 174.

laissent pas le loisir d'*attendre son reste*... Il ne faut tout de même pas laisser croire que notre brave homme de campagnard est un brutal rustaud. A peine a-t-il accompli ce devoir de chef de famille qu'il se précipite joyeusement vers le petit, qui vient d'avoir ses douze mois *pas plus tard que tantôt,* et dont les *menottes* et les *petons* roses s'agitent triomphalement, comme pour attirer de nouveau l'attention de toute la famille sur sa première *quenotte*... ([18]).

Ces vieux mots, notre *habitant* n'a pas besoin de glose pour les comprendre. Il a su conserver comme de " vieux joyaux de famille " ces mots " où palpitent toutes les âmes de qui est faite l'âme même de notre race. ". (Richepin)

* * *

Est-ce à dire, comme l'affirment certains philologues improvisés, qu'il ne parle qu'un patois, une langue déchue de sa splendeur antique? Rien n'est plus éloigné de la vérité que cette troisième opinion, intermédiaire entre les deux précédentes.

L'une des caractéristiques du patois est l'accent. Or, l'accent mélodique est à peu près nul dans le parler franco-canadien, en ce sens que la prononciation est presque uniforme chez tous les représentants de la race française au Canada. Et comment ceux-ci parleraient-ils un patois pur, sans mélange de dialectes divers, alors que tant de provinces différentes leur ont fourni leurs ancêtres? ([19]) Alors qu'en France un Picard, un Normand, un Poitevin, un Champenois em-

---

([18]) Les expressions citées se trouvent, suivant l'ordre où elles sont reproduites, dans Frédéric Mistral, loc. cit., pp. 161, 59, 156, 190, 59, 187 ; 21, 344, 295, 19, 191 ; 186, 65, 20 et 277.

([19]) Voir l'étude de l'abbé Stanislas Lortie, publiée dans le *Bulletin du Parler Français au Canada*, tome II, pp. 17-18.

ploient chacun les termes de leur patois et parviennent parfois difficilement à se faire comprendre des habitants des hameaux voisins, nos *habitants* se font entendre partout, même des Français qui savent leur langue, lorsqu'ils emploient les archaïsmes qui distinguent leur parler. ([20])

Ces vieilles expressions, qui impriment à notre parler franco-canadien un caractère absolument original, sont des plus dignes de respect. C'est ce que pensait M. Emile Faguet, quand il conseillait aux Suisses, aux Belges et aux Canadiens, de se bien persuader des vérités suivantes :

" 1o Que la langue qu'ils parlent... a toutes les chances du monde d'être *excellente,* parce qu'elle se compose d'archaïsmes: tel le français de Genève et de Lausanne, tel le français du Canada. Qu'ils ne se défient pas trop de leurs provincialismes, de leur *étudier pour être prêtre,* etc. Qu'ils les vérifient seulement avec soin dans les auteurs français de la bonne époque ;

" 2o Que tout ce qui est du XVIIe siècle, fût-il tombé en désuétude, est excellent, est français de bonne source et de bon aloi et irrépréhensible... " ([21])

Gardons-nous cependant d'affirmer que tous ces archaïsmes nous sont propres. Qu'ils appartiennent à la prononciation, au vocabulaire ou à la syntaxe de nos *habitants,* on les retrouve tous dans les formes dialectales de la France, usitées au XVe ou au XVIe siècle et abandonnées peu à peu au XVIIe.

N'allons donc pas répéter naïvement, après Napoléon Legendre ([22]), qu'il n'y a pas de trace de patois dans notre lan-

---

([20]) Voir sur ce sujet la *Causerie philologique* de l'abbé Emile Chartier, publiée dans le *Bulletin du Parler Français au Canada,* tome VII, pp. 7 suiv. et 49 suiv.

([21]) Cité par le *Bulletin du Parler Français au Canada,* tome II, p. 86.

([22]) *La langue française au Canada,* Québec, 1890, passim.

gue populaire. Cette assertion part d'un bon naturel, mais les études plus scientifiques faites depuis quelques années l'ont démolie. Oscar Dunn reconnaissait, dès 1880, "l'ingérence des patois " dans le franco-canadien. ([23]) Et personne n'a mieux expliqué la nature et l'étendue de cette ingérence que l'école scientifique dont M. Rivard est le porte-parole le plus autorisé parmi nous.

* * *

Ce dernier, après avoir comparé les opinions diverses concernant notre parler populaire, soutient que " le langage de nos populations rurales... éloignées des villes et des centres manufacturiers " est un " parler régional, relativement uniforme sans être homogène et que caractérisent des formes patoises diverses, incorporées au français populaire commun du nord de la France... qu'il a gardé comme tous les parlers exportés, un caractère archaïque par rapport à celui de la mère-patrie et, en même temps, il a emprunté aux langues avec lesquelles il s'est trouvé en contact quelques éléments étrangers. " (loc. cit., pp. 37 et 40)

Notre *habitant,* règle générale, parle la langue qu'il a apprise de ses pères. Les formes dialectales qui s'y trouvent remontent aux dialectes du nord de la Loire. Il est prouvé aujourd'hui que les patois furent parlés pendant un certain temps dans la Nouvelle-France par une partie des colons. Ce point est établi hors de doute par les archives de la Prévôté de Québec pour les années 1666 à 1669. On y trouve le compte rendu d'un procès qui eut lieu entre deux habitants de la seigneurie de Lauzon. L'un d'eux assignait un témoin qui ne put faire un récit complet des événements litigieux,parce qu'il n'a-

---

([23]) *Glossaire franco-canadien*, Québec, 1880, p. XIX.

vait pas compris intégralement les paroles du défendeur,étant donné que celui-ci " parlait dans son patois ". (Adjutor Rivard, loc. cit., p. 20).

Le magistral ouvrage de Mgr Gosselin sur l'*Instruction au Canada sous le régime français* établit d'autre part qu'un bon nombre des premiers colons possédaient une instruction élémentaire qui leur permettait d'entendre et de parler le français dès le XVIIe siècle. C'est l'explication du fait que " les formes patoises connues au Canada ne sont pas seules usitées par le peuple canadien-français " et que " le français est généralement connu et souvent employé.". (Adjutor Rivard, loc. cit., p. 57). Le peuple,prenant un contact régulier avec les membres les plus considérables de la colonie, était à même de compléter son vocabulaire et de rapprendre périodiquement quelques-unes des règles de la grammaire française. De nombreuses formes patoises ou dialectales subsistent néanmoins dans le langage ordinaire. Elles ont constitué à travers les temps les débris épars de patois que le lexique de notre *habitant* d'aujourd'hui offre encore comme appât aux recherches des curieux. Enfin, M. James Geddes a démontré que le fonds le plus ancien de notre langue appartient au parler populaire des environs de Paris tel qu'on le reconstitue à l'aide des ouvrages des XVe et XVIe siècles. ([24])

La prononciation de nos *habitants* est peut-être plus uniforme que leur lexique. " Il semble que, dans les façons de parler importées de France, les formes phonétiques aient plutôt persisté qui n'étaient pas tout particulièrement caractéristiques d'une province et se rattachaient à un type commun. " (Adjutor Rivard, loc. cit., p. 60). Les sons subirent une altération notable et leur évolution fut l'évolution naturelle du vieux fonds français ou des dialectes parallèles. Mais l'ac-

---

([24]) Rapport du premier congrès de la Langue française au Canada, volume des *Mémoires*, pp. 197 et suiv.

cent se fit à peine sentir et c'est encore une caractéristique des plus importantes de notre parler populaire. Quant à la syntaxe de l'*habitant* canadien, le Français patoisant qui voudrait s'y reconnaître y perdrait assurément le peu de latin qu'il sait.

M. Meyer-Lübke, dont la *Grammaire des langues romanes* est le dernier mot de la science philologique, appréciait comme suit le parler populaire canadien-français, en 1909 : " On peut... s'attendre à (y) trouver... un français officiel avec des traits linguistiques de l'ouest (de la France) et, dans les derniers temps, un développement canadien particulier.... Le français du Canada n'a que très peu évolué, et son évolution s'est faite suivant l'esprit de la langue-mère. Les traits dialectaux apportés par les premiers colons ont été adoucis et ramenés à un état voisin de la langue classique... " ([25])

* * *

Ce jugement nous ramène à la thèse de ceux qui croient trouver, dans la bouche de notre *habitant,* le français, classique en tout point, que parlaient les héros de Corneille. Nous avons distingué entre la prononciation populaire, évocatrice du grand siècle, et le lexique comme la syntaxe du franco-canadien, échos beaucoup plus fidèles du français de Marot que de celui de Corneille.

Malgré cette distinction nécessaire, notre peuple n'a pas besoin, et il n'aura pas besoin de sitôt, de se servir de traductions pour comprendre La Fontaine et Racine ainsi que tous les classiques. C'est la meilleure preuve de l'erreur à laquelle succombent ceux qui ne reconnaissent, dans le langage de nos

---

([25]) Etude traduite de l'allemand, dans le *Bulletin du Parler Français au Canada*, tome VIII, pp. 123 et 128.

*habitants,* qu'un français corrompu ou un patois. Les acquisitions de mots nouveaux, dont notre vocabulaire s'est enrichi sans demander l'approbation de l'Académie, ne sont pas, pour la plupart, sujettes à annullation. Si le parler d'un peuple est l'expression de sa mentalité,il n'est pas étonnant que notre parler ne soit pas en tout conforme au parler français classique ni surtout moderne. Les formes patoises qu'on retrouve dans notre parler populaire, et même dans le parler moyen de nos hommes instruits, ne sont pas faites pour effaroucher les oreilles d'un Français connaissant bien sa langue. Et ceux qui en émailleront sobrement leurs conversations ne finiront jamais par " sentir le besoin de s'exprimer par signes ", même à Paris, comme le prétendait ironiquement M. Fabre-Surveyer.

Ceux qui ont " souci de notre parlure " (Littré), ne tiennent pas cachées ces lettres de noblesse du parler franco-canadien et ils savent les exhiber quand et où cela convient. Ils sont convaincus à bon droit, suivant les paroles éloquentes de M. Rivard (loc. cit., p. 280), que ce sont les mots venus en droite ligne des provinces françaises, " sortis du vieux terroir comme autant de fleurs champêtres nées dans la glèbe, qui nous ont conservé le parler cher à nos lèvres, le seul qui convienne à l'expression de notre conscience nationale ". Et ils estiment que " c'est la gloire immortelle de nos pères de nous avoir légué, avec la langue française classique, les sources fécondes où celle-ci puise ses sucs les meilleurs ".

**Wilfrid GUÉRIN,**

Etudiant en loi.

---

# Le " Patois " du Québec

---

UN certain pasteur, le révérend C.-A. French, de l'Ontario, s'étant permis d'écrire un article, dans le *Citizen* d'Ottawa, contre les écoles bilingues et de traiter notre langage de *Quebec patois,* M. L.-E.-O. Payment, inspecteur d'écoles, lui répond à point dans le même journal.

Voyons, dit-il, en substance, si le mot " patois " peut s'appliquer au français tel que parlé au Canada. Tous savent que, depuis l'école rurale jusqu'à l'université, la grammaire est une des principales matières du cours d'études. Or, comme le patois n'a pas de grammaire, la conclusion s'impose.

Ajoutons que la grammaire la plus populaire chez nous est celle de Larousse, publiée à Paris et fournie gratuitement par la ville de Paris aux écoles communales. Ceci montre que nous puisons nos connaissances linguistiques aux meilleures sources. Les dictionnaires de l'Académie française sont aussi dans toutes nos écoles ainsi que dans nos bibliothèques publiques et particulières.

Pour exprimer nos pensées, nous servons-nous, oui ou non, des mêmes mots que les Français de France? Certainement oui, et notre langage n'est pas un patois; ou alors toute la langue française en est un, ce qui serait absurde.

Qu'est-ce que l'on pense en France du langage du Canadien instruit tout comme de celui du campagnard ?

Si nous parlions le patois, le gouvernement français aurait-il décerné, à cause de leurs écrits, la croix de la Légion d'honneur à Jean-Charles Taché, à Louis Fréchette, à Faucher de St-Maurice, à l'honorable Thomas Chapais, à M. A.-D. Decelles ?

Les palmes académiques ont été accordées à Mme Raoul Dandurand, à Rodolphe Girard, à Françoise, à Albert Lozeau, à Pierre-Georges Roy, etc.

L'Académie ne conferrait certainement pas de tels honneurs au patois.

Que pensent de notre langage Labori et Barrès ?

Au retour de son voyage au Canada, en 1913, voici ce que disait Labori dans *Je sais tout,* revue parisienne : — " Le français parlé au Canada ne saurait être plus authentiquement français. "

L'académicien Maurice Barrès, dans un article qui a fait le tour de la presse canadienne, dit aussi : " Un jeune soldat du pays de Québec que l'on venait d'appeler me dit en excellent français, avec l'accent normand, etc. ".

Mentionnons une autre circonstance dans laquelle l'excellence de notre langage a été formellement reconnue. C'était en 1912, au premier congrès de la langue française au Canada. L'Académie française y était représentée par M. Etienne Lamy venu comme " ambassadeur de la langue française ".

A cette occasion, l'*Express* de Lyon écrivait : " Les Académiciens ont eu une jouissance intellectuelle profonde à entendre Etienne Lamy, revenu d'Amérique, leur redire la survivance extraordinaire de la langue française en cette terre. ".

M. A.-Albert-Petit, dans le *Journal des Débats,* écrivait à son tour : " Ce n'est pas un patois, ce n'est pas un français abâtardi et corrompu que les Canadiens aiment et cultivent ; c'est la belle langue française classique, la nôtre quand nous la parlons bien et dont ils sont plus proches que nous. "

Un ex-professeur d'un collège de France qui demeure au Canada depuis douze ans me disait : " Pris en masse, les Canadiens parlent un meilleur français (académique) que le peuple français dans l'ensemble. Si parfois les Canadiens,

de passage à Paris, ne sont pas bien compris, cela ne dépend pas de leur ignorance du français, mais de ce que les Parisiens, en général, ne parlent pas correctement le français classique. "

Aussi, conclut M. Payment, on peut choisir entre l'opinion du révérend M. French, qui prouve qu'il n'est pas du tout renseigné sur notre langage, et les différentes opinions d'académiciens, de journalistes et de professeurs, qui sont certainement mieux en état que lui de juger si notre langage est, oui ou non, un " patois ".

**Etienne BLANCHARD, p. s. s.**

331 est, Sainte-Catherine, Montréal.

---

# Sir Louis-Hippolyte La Fontaine

---

## SON ROLE ET SON ACTION AU MILIEU DE LA TOURMENTE DE 1837-1838

(SUITE)

---

NOUS savons que La Fontaine était parti du Canada pour l'Angleterre à la fin de décembre 1837. Un mois plus tard nous le retrouvons à Londres. Dès son arrivée en cette ville, il apprend que Lord Gosford a été rappelé par dépêche et que Sir John Colborne doit le remplacer temporairement comme administrateur du Bas-Canada. Il est aussi informé que la reine, afin de calmer les esprits et de ramener la confiance chez ses sujets d'outre-mer, a décidé de nommer Lord Durham gouverneur et commissaire-général avec des pouvoirs fort étendus.

La nouvelle de l'insurrection avait en effet créé une profonde sensation en Angleterre. A l'ouverture des Chambres impériales (16 janvier 1838), Lord John Russell présenta une loi pour suspendre la constitution qui nous régissait depuis 1791, et créer un Conseil spécial chargé de faire des lois ou ordonnances pour la gouverne de la province du Bas-Canada. Cette loi, qui privait nos compatriotes des droits politiques très limités qu'ils étaient censés avoir, fut sanctionnée le 10 février 1838, après des débats mémorables à la Chambre des Communes et à la Chambres des Lords.

La Fontaine, qui était présent à ces débats, dut éprouver un malin plaisir au spectacle des *whigs* et des *tories,* s'accusant réciproquement, et avec raison, d'être les auteurs de tous les maux dont souffrait le Canada.

Cependant, le choix de Lord Durham, chargé de faire enquête,renvoyait la solution de toutes les questions à plus tard. Cela rendait la présence de La Fontaine à Londres d'une importance secondaire. Il en profita pour se rendre à Paris, et c'est de là qu'il se mit à renseigner Lord Durham sur l'état du pays qu'il était chargé de pacifier et à corriger les fausses impressions qu'il aurait pu recevoir des derniers événements. (*)

Comme La Fontaine ne pouvait songer à faire tout cela directement, il dut se servir d'intermédiaires bien en cour, entre autres de Sir Edward Ellice, seigneur de Beauharnois, qui connaissait le Canada pour y avoir séjourné quelques années auparavant, et de Joseph Hume, député aux Communes anglaises, très sympathiques l'un et l'autre à la cause des Canadiens français.

Les lettres de La Fontaine à Ellice et à Hume, que nous donnons ci-après, constituent un exposé concis et exact des causes immédiates de la tourmente de 1837, une explication lumineuse de la conduite de l'Assemblée Législative durant la grande crise politique, et une revendication énergique des droits de nos compatriotes à participer au gouvernement de leur propre pays. Elles sont précédées du petit billet suivant de Ellice à La Fontaine au moment du départ de ce dernier pour Paris.

---

(*) Comme question de fait, deux des lettres de La Fontaine à Ellice, celles du 15 mars et du 17 avril 1838 — que l'on va lire —, ont été retrouvées, il y a quelques années, dans les papiers de Lord Durham.

E. Ellice à La Fontaine.

Voilà trois lettres; une pour Monsr. Thiers, une pour le Secrétaire de notre ambassade, et une pour mon frère. Venez me voir à votre retour. (1)

Yours faithfully,

Mercredi, 21 février 1838. E. E.

---

L. H. La Fontaine à Ed. Ellice,

Paris, 15 Mars 1838,
Hotel de Tours, Place de la Bourse.

Mon Cher Monsieur,

Plusieurs fois j'ai cherché inutilement à trouver la résidence de votre frère dans la rue Clichy. Je le regrette beaucoup, car je ne pourrai lui présenter votre lettre. Vous avez oublié d'indiquer le numéro.

N'étant point certain de retourner à Londres avant de m'embarquer pour le Canada, permettez-moi de vous écrire quelques mots concernant les affaires de ce pays, avec la même confiance qui a déjà guidé nos conversations.

Je regarderai toujours comme injuste et même tyrannique la suspension de notre Législature. Cependant la nomination de Lord Durham a fait naître chez moi l'espérance d'un meilleur avenir. C'est ainsi que j'en ai écrit au Canada, même dès le jour où je mis pied à terre à Liverpool. Vous m'avez depuis confirmé dans cette opinion. Aussi, avant de quitter Londres, ai-je désapprouvé la motion de Sir W. Mo-

(1) Ce "venez me voir à votre retour" dispose de la légende, créée en 1855 par H.-J. Morgan dans son livre *Biographies of celebrated Canadians*, et répétée depuis par d'autres écrivains, affirmant que La Fontaine, en 1837, s'était enfui en Angleterre, puis en France, afin de ne pas être appréhendé pour haute trahison, et que, sans certaine protection, notamment celle d'Ellice, il aurait pu être arrêté à Londres même. Il est vrai qu'un mandat d'arrestation fut lancé contre La Fontaine après son départ du Canada, et il en sera question dans les lettres qui suivent. Mais le lecteur constatera que La Fontaine n'en redouta jamais la menace ou les conséquences. Au contraire, à son retour au Canada, il insistera sur l'exécution du mandat émis contre lui pendant son absence du pays.

lesworth. ([2]) Je le crois sincèrement ami des libertés coloniales; mais il était impossible de ne pas prévoir à l'instant que, loin de nous servir, le succès de sa proposition eut produit un résultat tout-à-fait contraire. Les Tories une fois au pouvoir, le discours de Lord Stanley ne nous présageait de leur part que des mesures de vengeance et ne nous laissait que le désespoir en partage. Peut-être même eussent-ils conservé, comme gouverneur, Sir John Colborne, dont les Canadiens ne pourront jamais oublier le nom, parce qu'ils ne pourront jamais oublier l'incendie de leurs villages.

Il est digne de remarque que dans tout le cours des débats sur cette motion, les Tories et les Whigs, se renvoyant la boule réciproquement, s'accusent tour à tour les uns les autres—c'est-à-dire les différens ministères qui se sont succédés depuis 1828—d'être la cause de la continuation de nos difficultés politiques. C'est admettre un fait dont nous nous sommes toujours plaints. Et pourtant c'est contre nous que l'on sévit !

La question du Conseil Législatif, dont tout le monde condamne la composition, est sans doute devenue maintenant la question la plus délicate, " owing to the former neglect experienced by the Colony ", suivant les expressions mêmes dont Lord John Russell a fait usage en parlant de la non exécution du rapport de 1828. Le Conseil actuel étant une anomalie en principe, et une expérience de 40 ans nous ayant démontré cette vérité, nous avons suggéré, comme remède efficace, l'application du principe électif comme étant " un moyen sûr pour toutes les parties ", selon l'aveu même de Mr. John Neilson. Mais nous n'avons jamais entendu faire de la

---

([2]) Contre le bill autorisant la mission de Durham au Canada. — Sir W. Molesworth, un ami de notre cause, avait déclaré, dans son discours, odieuses et iniques la conduite des gouverneurs Dalhousie et Aylmer et celle du Conseil Législatif. Il était impossible à l'Assemblée de se résigner aux injustices qu'ils commettaient, injustices de nature à justifier une insurrection.

concession immédiate de cette demande, une condition *sine quâ non* à la marche des affaires. S'il pouvait y avoir des doutes à ce sujet, avant la dernière session, par suite de la fausse interprétation donnée à notre réponse de 1836, il ne pouvait plus en exister depuis cette session. A notre adresse du 25 août dernier un amendement formel fut ajouté, à ma suggestion, en comité général, pour mieux expliquer cette pensée, et conformément à l'opinion de la généralité des membres manifestée dans les débats. Cependant, l'on voit avec chagrin que, dans les dépêches communiquées au Parlement Impérial, Lord Gosford ne fait aucune mention de ce fait important. Deux lignes de sa part à ce sujet eussent probablement empêché le ministère de commettre l'injustice flagrante de suspendre l'Assemblée.

Même plus, si, conformément aux dépêches de Lord Glenelg des 29 avril et 22 mai derniers, Lord Gosford eut fait, avant la dernière session, une addition au Conseil Législatif, " by a careful selection of men of *property, character* and *influence* in the Province, *of liberal views* and entitled to the *respect* and *confidence* of the public, but not committed to the extreme opinions ", de manière à être en état, en assemblant la Législature, " to appeal to the alterations which might have been made in the composition of the Council, as a proof of the sincerity with which his Majesty's Government are disposed to carry into effect the intentions which they have expressed on this head ", la Chambre d'assemblée aurait certainement procédé à la dépêche des affaires, et voté les subsides nécessaires, ce qui en était la conséquence naturelle. J'aime à croire que Lord Gosford était disposé à le faire ; mais il n'est peut-être malheureusement que trop vrai que quelque influence étrangère, mue par la vengeance, l'en a empêché. Il a donc là perdu encore une fois l'occasion d'opérer une réconciliation qu'on lui offrait. Si j'entre dans ces détails, c'est pour prouver que la Chambre d'assemblée n'a

point mérité l'injustice dont la frappe l'acte de suspension.

Quoiqu'il en soit, je regarde le Conseil actuel comme virtuellement détruit. Car, outre qu'une de vos résolutions de l'année dernière déclare qu'il faut lui donner " un plus haut degré de confiance publique ", le Ministère, par son organe dans la Chambre des Communes, vient de confirmer ce que nous avons si souvent dit, savoir, que l'existence de ce corps sur la base actuelle était une anomalie. Dans son discours sur la motion de Sir W.Molesworth, Lord J. Russell, en fesant allusion à ce fait, ajoute: " The wonder would have been, if, instead of such a collision having arisen, harmony had for any long period been observed. " Puisqu'il entretenait cette opinion et qu'il était ainsi convaincu d'une vérité que nous, instruits par l'expérience, ne cessions de répéter dans nos griefs, pourquoi, au lieu de sévir contre nous, parce que nous nous plaignons d'un fait qu'il admet, n'a-t-il pas au contraire refait cette branche de la Législature, de manière à lui donner la capacité " to work successfully "? Je dois donc penser que c'est pour parvenir à ce but qu'il a chargé Lord Durham d'une mission aussi importante que celle de pacifier le Canada. Si c'est là vraiment l'objet principal de cette mission (car autrement la suspension de la Législature serait une pure moquerie et il aurait été plus conséquent de la révoquer totalement), Lord Durham trouverait plus de facilité à accomplir cet objet avec le secours des Représentans du Peuple, et l'odieux d'une dictature ne serait pas venu s'attacher à son nom. Je prends plaisir à croire qu'à son arrivée en Canada, il sentira l'avantage qu'il y aurait pour lui de convoquer l'Assemblée, et qu'il demandera, aussitôt que possible, le pouvoir de le faire. Cette mesure ferait renaître la confiance, et assurerait sans aucun doute, et mieux que tout autre chose, le succès de sa mission.

Mais une mesure préliminaire, et devenue nécessaire pour les différens motifs que je vous ai déjà expliqués, doit être

une amnistie générale. Il est même de l'intérêt du gouvernement de l'accorder. En donnant à Lord Durham le pouvoir de la proclamer à son arrivée en Canada, ce serait de suite ouvrir à son importante mission une chance assurée de succès. Je ne suis pas surpris de voir les officiels, cette faction si bien décrite par Lord Sandon lui-même dans les paroles que vient de rapporter Lord John Russell, crier à la rébellion, à la révolution! Il n'y aurait jamais eu de résistance à main armée, si le gouvernement n'avait pas eu recours à des arrestations politiques, ou même si des antécédens malheuheureusement trop vrais n'avaient point fait perdre au peuple toute confiance dans l'administration de la justice en matière politique.

J'attends beaucoup de l'administration de Lord Durham. Sous ses auspices, j'attends un meilleur avenir pour mon pays. S'il en devait être autrement, je serais cruellement trompé, de même que mes compatriotes. Il peut s'attendre, aussitôt que sa nomination aura été connue en Canada, à mille injures de la presse tory de ce pays, à raison des opinions libérales qu'il a toujours professées. Et s'il ne se met pas en garde contre les intrigues des officiels de Québec (dont je dois pourtant, en justice, excepter Mr. Daly, secrétaire provincial) je ne crains pas de dire, à en juger par le passé, que son administration courra de grands risques, exposée à l'atmosphère de cet entourage, dont nos gouverneurs ont été, tôt ou tard, presque tous les victimes. C'est vraiment *imperium in imperio.*

J'avais écrit ce qui précède, lorsque je reçus des lettres du Canada, à la date du 3 février. Il paraîtrait qu'un agent de la part d'une partie des constitutionalistes de Montréal serait parti pour Londres, porteur de demandes extravagantes, mais qui néanmoins, à raison des circonstances, excitent une grande sensation au Canada. L'autre parti se préparait,

en conséquence, à envoyer de nouveaux agens en Angleterre. A cette date cependant, on ne connaissait pas encore la nomination de Lord Durham, ni le bill de suspension. Je pense que si cette nouvelle leur parvient avant qu'ils fassent voile, elle aura l'effet d'arrêter leur départ. Car ils verront que la scène est de nouveau transportée en Canada, et que dans ce cas agens et pétitions seraient obligés de s'en retourner après un échange de paroles seulement.

J'ai peu visité Paris, ayant presque toujours été malade depuis mon arrivée. Dans ce moment je garde ma chambre. Vous me pardonnerez donc de vous écrire une aussi longue lettre. Je partirai pour le Canada vers la mi-avril. Si le tems me le permet, je retournerai peut-être à Londres. Alors, je me ferai un devoir d'accomplir la promesse que je vous ai faite, même au *grand* risque d'être appréhendé pour haute trahison, quoiqu'un journal *loyal* du Canada ait avoué que c'était une " plaisanterie ". Lord Durham s'appercevra bien vite qu'un grand nombre d'arrestations ne sont dues qu'à des " plaisanteries " de cette nature, quelque peu agréables qu'elles soient.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre tout dévoué,

(Signé) L.-H. La Fontaine

---

L. H. La Fontaine à Ed. Ellice.

Paris, 20 Mars 1838,
Hotel de Tours, Place de la Bourse.

Monsieur,

Le quinze du courant j'ai pris la liberté de vous écrire une assez longue lettre pour vous communiquer mes opinions

sur l'état actuel du Canada. Je ne vois rien dans les nouvelles toujours contradictoires qui nous arrivent d'outre-mer qui puisse les altérer. J'apprends que Mr. Badgley ([3]) a été le porteur d'un *warrant* contre moi. C'est probablement celui dont vous m'avez déjà parlé, et que j'ai attendu à Londres inutilement *pendant huit jours* au moins. Quoiqu'un journal constitutionaliste de Montréal ait déjà déclaré que c'était une " plaisanterie ", cela me donne néanmoins le désir de retourner à Londres puisque l'on veut lier mon nom à une affaire d'Etat.

Dans tous les cas je fournirai à ceux qui le désirent l'occasion de m'arrêter, car je serai en Canada à la fin de mai prochain. Et si l'on me fait cet honneur, j'aime à croire qu'on me fera aussi celui d'un procès régulier.

Comme je tiens beaucoup à savoir si ma lettre du 15 vous est parvenue, vous me feriez un grand plaisir en m'en informant.

Veuillez bien me pardonner le trouble que je vous cause, et me croire,

Votre dévoué serviteur,

L. H. La Fontaine.

---

L. H. La Fontaine à J. Hume, M. P.

Paris, 24 Mars 1838.
Hotel de Tours, Place de la Bourse.

Mon cher Monsieur,

Veuillez me pardonner si je viens vous troubler au milieu de vos nombreuses occupations. Mon excuse est que j'appar-

---

([3]) L'honorable William Badgley, avocat ; député du comté de Missisquoi (1847-1851) ; de la cité de Montréal (1851-1854) ; membre du Conseil Exécutif et procureur général du Bas-Canada dans le ministère Sherwood (1847-1848) ; juge de la Cour Supérieure à Montréal.

tiens au pays dont vous avez toujours été l'ami dévoué, quelque soient même les désagrémens que vous ayez éprouvés à ce sujet.

Je vois par les journaux que les Torys s'occupent beaucoup des dépenses probables de la mission de Lord Durham. Il me semble que la considération pécuniaire devrait disparaître devant les objets importants de cette mission.

Mais jusqu'à présent on ignore quelles peuvent être les instructions de Lord Durham, depuis la passation du bill de suspension. Quelle ligne de conduite le ministère veut-il suivre à l'égard des prisonniers canadiens? Sont-ils coupables ? Jugez-les comme l'histoire les jugera un jour. Veut-on leur faire leur procès? C'est bien. Mais la mission de Lord Durham sera sans utilité et manquera son but moral. Et si les jurés sont choisis tant soit peu honnêtement, le gouvernement n'obtiendra jamais un verdict de culpabilité, parce que les plus coupables ne sont pas ceux qui ont résisté, mais ceux que le gouvernement provincial protège.

En outre qu'on relise les débats sur la motion de Sir W. Molesworth, dont je suis loin de regretter le résultat quelqu'ami sincère qu'il soit de notre cause. On y verra que Whigs et Torys s'accusent réciproquement d'être la cause de nos troubles. Et cependant c'est nous qu'on punit !

Pourquoi, avant la dernière session du Parlement provincial, Lord Gosford n'a-t-il pas fait un changement dans le personnel du Conseil Législatif, conformément aux instructions que lui avait données Lord Glenelg,dans ses dépêches des 29 avril et 22 mai derniers? S'il l'eut fait, il y aurait eu session de la Législature et vote des subsides, ce qui en était la conséquence.

Dans les débats sur cette même motion, Lord Russell convient que le rapport de 1828 n'a pas été exécuté, et il l'attribue à la négligence des ministres qui l'ont précédé. Il

avoue en outre que le Conseil Législatif est une anomalie. Car en parlant des élémens hétérogènes que l'acte de 91 mettait en contact, il dit : " The wonder would have been if, instead of such a collision having arisen, harmony had for any long period been observed. "

Nous n'avons jamais dit autre chose. C'est là la base de nos plaintes. C'est donc de la part de L. R. en faire l'admission.

Il n'y aurait pas eu de résistance à main armée en Canada si le gouvernement n'avait pas tenté de prohiber les assemblées populaires, ni fait d'arrestations politiques, ou si même des faits malheureusement trop fondés n'avaient pas fait perdre au peuple toute confiance dans l'administration de la justice en matière politique.

De toutes les mesures du ministère, la seule que je puisse approuver, c'est la nomination de L. Durham. Ses antécédants politiques me font attendre beaucoup de lui. Et c'est sous ce point de vue que je suis content de voir que, sur l'amendement de Lord Sandon, les radicaux aient voté pour le ministère. Car, si les torys fussent entrés au pouvoir, Lord Stanley, dans son discours violent, nous annonçait de suite des mesures de vengeance. Cet homme, après avoir lui-même avisé les Canadiens de refuser les subsides comme moyen efficace d'obtenir le redressement de leurs griefs (voir sa lettre au H. C.), ne nous pardonnera jamais la leçon qu'on lui a donnée sur ses idées de monarchie absolue.

Mais avant que Lord Durham fasse voile pour le Canada me sera-t-il permis de vous suggérer la convenance de demander au ministère quelle peut être la nature des instructions relativement aux prisonniers politiques dont la longue détention pour plusieurs, et même pour le plus grand nombre, sera la ruine de leurs familles? Veuillez vous rappeler que parmi eux, il y en a qui étaient libres aux Etats-Unis et qui pour-

tant n'ont pas craint de se livrer entre les mains des autorités. Quelle objection pouvait-il y avoir à les admettre à caution, eux qui, convaincus de leur innocence, sacrifiaient ainsi leur liberté? On les retient néanmoins encore en prison. Et l'incendie de Saint-Benoît restera donc sans condamnation dans la Chambre des Communes? Soyez sûr qu'il sera bien difficile pour mes compatriotes d'oublier la destruction de leurs villages, à moins qu'on ne suive à leur égard un système de politique plus large et plus libéral.

Je considère donc qu'une amnistie générale devient nécessaire, dans l'intérêt même de la mission de Lord Durham, et sera pour le ministère une mesure de saine politique.

Si, à des questions de cette nature, le ministère répondait dans des sentiments d'humanité et de générosité, cela prédisposerait mes compatriotes à témoigner de la confiance au nouveau gouverneur. Et pour ma part, pensant favorablement de lui, ma correspondance au Canada a été écrite dans ce sens. Si je suis trompé, je le serai bien cruellement.

Avant le bill de suspension, nous avons eu un plus grand nombre d'amis dans la Chambre des Communes. Il y en a sur qui nous comptions beaucoup, qui, à cette époque, nous ont retiré leur appui, soit par leur absence ou autrement. Il ne m'appartient pas dans ce moment de commenter leur conduite. Il me suffit que vous soyez demeuré notre ami constant, pour que je vous écrive avec la même confiance qui a présidé à nos conversations. J'aime à croire que vous n'avez pas à vous plaindre personnellement de mes compatriotes ; et j'ose espérer que si vous partagez les opinions exprimées dans cette lettre, vous ferez une nouvelle tentative, dans la Chambre des Communes en faveur de la cause canadienne.

J'apprends qu'un agent des constitutionalistes de Montréal est arrivé à Londres, porteur de demandes extravagantes. Des lettres du Canada me mandent que le départ de cet

agent, à raison des circonstances où se trouvait le pays, y excitait une grande sensation et que l'autre parti se préparait aussi à envoyer lui-même de nouveaux agens. Il est vrai qu'à cette époque on ne connaissait pas encore en Canada l'acte de suspension, ni la nomination de Lord Durham. Cette nouvelle, si elle leur parvient à tems, arrêtera probablement leur départ. Car ils verront que les mesures du ministère transportent de nouveau la scène en Canada. Quoiqu'il en soit, cette circonstance démontre qu'il serait bien important que le ministère donnât quelques explications sur la politique que doit suivre Lord Durham afin de rassurer le peuple de la colonie.

Je dois quitter Paris pour le Canada, vers le quinze avril. Si vous m'honorez d'une réponse, veuillez me la faire tenir à l'adresse ci-dessus.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre dévoué serviteur,

L. H. La Fontaine.

---

Ed. Ellice à L. H. La Fontaine,

Private and Confidential.

London, 27 March. 1838.

Dear Sir,

It has not been in my power to answer your letter before to day.

Mr. Papineau and Sir W. Molesworth are equally unreasonable. They would not be satisfied with all that a Liberal Government could do for them; but must break their heads against walls which they could not pull down, and then in

despair call upon the Tories, to raise still more insurmontable barriers to the accomplishment of their own purposes. So it has been with the extreme gauche in Paris, and the sect called "Loco foco" in America. These prudent statesmen may at last succeed, in alarming all moderate men, and in rallying them throughout the world in support of more oligarchical and restricted institutions, as threatening less danger to the peace and well being of society, than weaker, and more popular ones.

If Mr. Papineau had followed my advice, and been satisfied with other Concessions,without insisting upon an elective Council, which he was told the Government had not the power to carry in Parliament, even if it had been recommended by Lord Gosford and the Commissioners, this crisis would (not) have taken place. We must now start from a different point; and you must not expect (whatever may be our wishes or opinions on the subject) that the changes consequent upon the crisis, will be of the description or of the tendancy of those contended for by Mr. Papineau and his followers. They have failed in the means to which they thought proper to have recourse to enforce their demands ; and altho every disposition, and every effort, will be made to protect them from the consequences of their indiscretion, still they cannot expect to be replaced in publick confidence and estimation, in the position they occupied before this unhappy revolt. I have no objection to the elective principle in the Council, on account of its democratic tendencies, and would have acquiesced in the wishes of the people of Upper Canada to introduce it as an amendment to their constitution, if upon reflexion, and time given for consideration, they had finally considered it for their advantage. But the question assumed a different shape in Lower Canada. The difficulties there arose from a difference of race. The Constitution was intended for the

equal security of both classes, and without entering upon the point of how far the wishes of the majority of one class should preponderate in propositions for changes in the constitution, this Government could neither safely, or with justice, enforce such changes against the general opposition of the English Colonist, or without extreme danger to the connexion with this Country. As I stated in Parliament, it was as impossible to govern exclusively by the french majority, as it would be unjust to govern by the english minority, which had been too long the practice. If the parties therefore cannot agree to such modification of the act of 1791 as will enable this Country to govern the Province in future by the most liberal institutions, for the advantage of both—and they cannot in that case be too liberal — sufficient power must be reserved in the new settlement to the Crown, subject to the Control of Parliament, to enable the executive authorities to hold the balance fairly between them, to maintain an impartial administration of justice, and the march of a steady and liberal administration of the affairs of the Province.

Whether that can be effected by a nominative, an elective or by no council at all, I am perfectly indifferent. It is the only alternative (supposing the parties cannot agree in the necessary amendments of a constitution, now admitted by both to have failed in producing satisfactory government) to a separation with the mother country. That separation would probably be followed by a division of the Province, and the amalgamation of the separate parts with the adjoining states of America. The fortunes and institutions of my friends in Lower Canada would scarcely be improved, even according to their own motions, by the Americans availing themselves of the intestine divisions of the Colony, to take the St. Lawrence for their southern frontier, and dividing the Canadian Territory, on the Southern bank, from St. Regis to the sea, between the States of New York, Vermont, and Maine.

I write in much greater apprehension than hope of any amicable or reasonable settlement. Men's passions are too much excited on both sides, their national prejudices and feelings were before too much engaged, to encourage the expectation of more reason and temper now, after the scenes which you too justly describe; but I beg you will keep this letter, the only one I shall write on the subject, and refer to it hereafter, if the violence of parties should now make mutual forberance and concession impossible, in the attempts of Lord Durham to effect a settlement of their differences. I do not know his opinions, and write without either connection or communication with him. I am sure however that your countrymen will not repent following your advice to rely upon his humanity, and generosity, and devoted anxiety to distribute impartial and evenhanded justice to all classes of the Queen's subjects in Canada.

You will hear of my brother's direction at the British Embassy in the rue Fauxbourg St. Honoré. Unless you have business here, I think you will do as well to return to America by the Havre packet to New York. Lord Durham will sail about the 2 of next month.

I always am yours very faithfully,

EDWARD ELLICE.

---

Ed. Ellice à L. H. La Fontaine,

London, 2 April 1838.

Dear Sir,

I wrote to you last week and sent my letter by the Ambassador's despatches.

I hear the warrant was sent home to the Colonial office, but have not learn whether any step was taken, or whether it

was intended to take any with respect to it. On the whole howr. I would advise you, unless you have business here, to go by Havre to New York, altho it is not very probable, unless you force yourself on their notice, that the Government would interfere with you, if you come to London. At the same time, they may consider themselves compelled in duty to support the authorities in Canada, and it is needless to expose yourself to the risk of an unpleasant passage back when you can find so confortable a one from Havre.

There is nothing new in Canadian affairs; and I have nothing to add to, or to alter in my answer to your former letter. The excitement on the subject in America, appears confined to the frontier, and there, they have no means to give the least uneasiness to the British Government. All moderate and prudent men in the states and the government of both countries are equally interested in preventing this Canadian question, from becoming an American one. They will succeed for the present — I am more doubtfull with respect to the future; and if it eventually must become an American one, then many more serious points will be involved in the issue than those relating exclusively to Canada.

Yours very faithfully,

EDWARD ELLICE.

---

Joseph Hume, M. P., à L. H. La Fontaine,

(Private) Plymouth Sqr., 14 April 1838.

Dear Sir,

I received your letter of the 24th ulto., on the subject of Lord Durham's mission to Canada, as Governor General of British North America, and have delayed in answer in the

hopes of being able to give you some informations on the matters alluded to by you.

The personal expenses of Lord Durham are unworthy of consideration in comparison with the expense of the Military Armement, and the objects he has before him to settle, as you will see by the debate in the House of Commons on that subject.

No new instructions have been published for Lord Durham, and I believe that he will follow his own views, according as circumstances shall point out on his arrival in Canada.

I hope the trials that are going on will all, as far as the sentences remain to be executed,await Lord Durham's arrival and my expectations are very favorable as to the course he will take. I am indeed sanguine that his Lordship will grant an amnesty as soon as he shall arrive to nearly all who have been implicated. It may be difficult for him to do so to those who have been taken in arms against the Government; but I hope banishment, for a time, will meet the justice of the case.

I have not thought it necessary to make any question in Parliament respecting the course to be followed by Lord Durham as I believe he will take his own, and that will be regulated by the information he receives in Canada.

I know the utter incapacity of the Colonial Office here to deal with the affairs of Canada as they ought to do, and I believe they have left every thing in the hands of Lord Durham.

I have confidence in the long declared principles of his Lordship as a liberal man, and in the liberal principles of his secretary Mr. Charles Buller M.P.,who has been long enrolled as a good reformer.

If I knew the leading men in Canada I would address them and advise them to place confidence in Lord Durham—to communicate freely and honestly to his Secretary and not throw any difficulties in the way of his Lordship.

The unreasonable demands of the British party in Lower Canada, and of the Bureau party in Upper Canada have always been extravagant—their late success and the complete disconfiture of the party of the people will only add to the extravagance of their demands, to which it will be impossible for Lord Durham or any other Governor to comply. Complaints will follow. Opposition will be given to his proceedings in every way by the British party and it is my hope that the popular leaders will be the reverse of the Orange party — that the liberals will be moderate and consistant in their demands, and not throw impediments in the way of his Lordship, even if he should for a time appear not to attend to your requests.

I request, therefore, that in all your communications to Canada before you go and after you arrive that you will inculcate and act on this recommendation.

You see the consequences of rash and violent proceedings, tho' there may have been reasons, strong for their conduct, your cause have been deserted by many pretended friends, and I have deeply regretted the few (of us) who stood out for the Canadians.

Times will I hope improve, and you may depend on my humble services in every way in my power in the cause of Canada.

I only wish that moderation and prudence may gard you in your proceedings — if Mc Kenzie and Papineau had acted on my recommendation in december 1835 to that purport, they would now have stood high in comparison with their present situation — the horror of civil war would have been averted and the prospects of reform have been more favorable than they now are.

I can only add that I shall be ready to attend to any sug-

gestion that may promote the peace and settlement of your country, important to the mother country as to yourselves.

I remain,

Your Obedient Servant,

JOSEPH HUME.

---

L. H. La Fontaine à Ed. Ellice.

Paris, 17 Avril 1838,
Hotel de Tours, Place de la bourse.

Mon cher Monsieur,

Ce n'est qu'après l'envoi de ma lettre du 30 mars que j'ai reçu votre réponse du 27 et celle du 2 avril me fut remise peu de jours après.

N'y ayant pas de paquebot le 24, je m'embarquerai certainement dans celui du 1er mai. Avant mon départ, je me fais un devoir d'accuser réception de vos lettres. Je ne puis cependant laisser passer cette occasion sans répondre à une partie de votre première, car je suis loin de l'approuver.

Les Canadiens sont devenus, par les traités, sujets anglais. Ils doivent donc être traités comme tels. Votre plan de gouvernement les exclurait de la grande famille, en agissant envers eux comme des êtres inférieurs et qui devraient toujours être regardés comme tels. Je sais que c'est loin d'être là votre pensée. Mais ce serait assurément l'effet du système dont vous parlez. Vouloir ne donner la prépondérance à aucun parti, ou plutôt à aucune opinion quelconque dans la colonie, c'est établir un gouvernement bâtard, contre nature, et qui n'aura d'autre résultat que d'augmenter la confusion, soyez-en sûr.

C'est une grande erreur de croire qu'il n'y a pas de moyen de rapprochement entre les deux partis. Je sais qu'il y en a, parmi les constitutionalistes comme parmi nous, dont les caractères et la tactique repoussent aucun rapprochement. C'est le cas dans tous les pays divisés par des opinions politiques. Mais aussi je n'hésite pas à répéter ce que j'ai si souvent dit, en Canada comme en Angleterre, qu'il est facile de rétablir l'harmonie dans les masses des deux partis politiques, car leurs intérêts sont les mêmes. C'est même un besoin senti depuis longtems.

Que l'administration locale cesse, dans tous ses rapports administratifs ou sociaux, de faire et de soutenir des distinctions de race et aussi des actes de favoritisme envers des classes privilégiées, et qu'elle marche franchement vers une politique libérale mais ferme, vous verrez l'harmonie se rétablir plus vite qu'on ne le pense.

Un administrateur éclairé peut parvenir à ce résultat. Je crois que Lord Durham peut réussir facilement à produire ce résultat désirable, en donnant par la formation du Corps Exécutif ou Législatif, qu'il est appelé à choisir en vertu de l'acte de suspension, une direction efficace vers cet objet important. Mais pour cela il faut qu'il refasse tout à neuf. S'il suit l'exemple de ses prédécesseurs dans le choix de ses conseillers, s'il n'a recours qu'à une demi-mesure, s'il conserve à la base de son édifice des matériaux usés ou gangrenés, adieu tout espoir de succès durable. L'édifice croulera comme à l'ordinaire, et Lord Durham n'aura rien fait. Cette opinion est le fruit de l'expérience pratique et de longues réflexions de ma part. C'est celle d'un grand nombre de réformistes engagés dans la vie publique, et d'un grand nombre de constitutionalistes chez lesquels la passion ne l'emporte pas sur la raison. Dans l'état où en sont les choses en Canada, refuser d'entrer dans cette voie, est sûrement, comme vous dites, se briser la tête contre le mur.

La pacification de mon pays est ma première pensée; car, avec la continuation de nos troubles politiques et d'un système de gouvernement que repoussent tous les principes, il ne saurait atteindre ce degré de prospérité auquel la nature l'a appelé.

J'ai cru devoir vous faire ces observations dans la crainte que mon silence ne put être interprété comme un assentiment à votre plan, tel du moins que je le considère, dans ses résultats inévitables.

Si les Canadiens, en violation des traités et de la foi jurée, ne doivent être traités que comme des êtres inférieurs ou dégradés, qu'on le sache dès à présent, de manière à lever tout doute sur le sort que la politique de l'Angleterre nous destine dans notre pays natal.

Vous ne réussirez jamais à établir une aristocratie là où il ne saurait en exister; et quoique fasse votre gouvernement, il n'empêchera jamais l'influence des institutions de nos voisins de réagir sur les nôtres.

La plus saine politique est de ne nous laisser rien à leur envier.

J'ai l'honneur d'être,

Votre dévoué serviteur,

L. H. La Fontaine.

---

Ed. Ellice à L. H. La Fontaine.

(Private) London, 19th April. 1838.

My dear Sir,

I have one moment before leaving town to answer your letter of the 17th, and I must answer it, if only to relieve myself from a misinterpretation of my former letter.

I am the advocate of no system, which should be founded on, much less admit, the inferiority of one race to another in any country. I could not give either my consent, or support, to such a system in Canada. But in a case, where the passions of the two races are engaged in a contest for the superiority, or an ascendancy of one over the other, I have said that necessity would compel the Government attempting to regulate such a state of society, to retain sufficient power to arbritrate between, and give equal protection to both.

You tell me, in your letter, that these passions are only on the surface, that they do not lie deep, and that reflecting men of all parties are anxious to put an end to differences which impede the march of liberal institutions and the practical establishment of reform. If that be the case, then Lord Durham's mission will be an easy one. His own feelings and principles will second fervently the general desire for a reasonable and liberal settlement. I agree with you " qu'il faut refaire tout à neuf ", but it is much more easy to say this, than to find the means of doing it. Are you of opinion, that all men who have taken an active part in the politics of the country and who are, scarcely without exception, partisans on the one side, or on the other, are to be discarded from the new council? And if so, how are these men to be satisfied, that their affairs are to be better managed, by those who have hitherto enjoyed neither confidence of one party, or the other, or reputation for talents, or influence? It is easy to discuss abstract propositions, to agree upon general principles, and to write the best sayings and essays on both, but more difficult to find the practicable solutions of difficult questions arising out of an anomalous state of society.

Howr, my object in writing was to disclaim the inference which you appear to draw from my letter, that I could consent to any settlement, which should establish ascendancy or

inferiority in any party. The very notion of an aristocracy in America is ridiculous, beyond the natural influence of worth, talents, usefulness, and property.

I see that the Upper Province is now represented as desiring an Union, but an Union on terms to establish her ascendancy. To this I object also. Whatever is done in Canada must be done on terms of equality to all classes, and on such conditions as will ensure peace and protection to the property of all, a one sided settlement will rest on a sandy foundation.

Yours very faithfully,

EDWARD ELLICE.

---

L. H. La Fontaine à Ed. Ellice.

Paris, 29 Avril 1838.

Mon cher Monsieur,

Je vais partir dans l'instant pour le Havre. Si je n'ai pas compris votre première lettre, assurément vous n'avez pas bien interprété ma dernière.

Quand je vous ai exprimé l'opinion " qu'il fallait à Lord Durham refaire tout à neuf ", il est évident que cela ne se rapportait qu'à la composition de son Conseil. Quant à la franchise élective du Canada, si je pouvais croire qu'il y porterait atteinte sans consulter l'Assemblée dont la convocation n'est que suspendue, je regretterais bien amèrement d'avoir été induit en erreur sur le caractère des principes libéraux de Sa Seigneurie. Tout doit me porter à croire que l'objet de sa mission est de refaire le Conseil Législatif : les plaintes des colons sans distinction de nuance politique, vos débats, vos résolutions, la condamnation des travaux de la commission royale

et vos mesures parlementaires, qui pour tout cela n'en sont pas moins tyranniques et injustes.

Si le choix d'un homme, jusqu'ici réputé radical, devait être pour le Canada (ce que je ne puis croire) une nouvelle cause de déception, soyez convaincu que dans l'intérêt de l'Angleterre vous n'aurez rien à y gagner. Car il n'est pas en votre pouvoir de changer nos moeurs, nos besoins, et surtout notre position géographique, quoiqu'un de vos journaux en ait dernièrement exprimé le désir.

Il est absurde de penser que nous puissions avoir en vue de redevenir colonie française. Une telle idée ferait soulever les Canadiens en masse. Mais vous ne pouvez faire que l'on ne soit pas américain, soit qu'une saine politique de la part de l'Angleterre prépare ses colonies du nord à l'indépendance, soit que l'oubli de cette pensée nous force à tomber dans le giron de l'union. C'est à vous à l'éviter, si vous le jugez à propos.

Vous me demandez: " Are you of opinion that all men who have taken an active part in the politics of the country, and who are, scarcely without any exception, partisans on the one side or on the other, are to be discarded from the new council ? " Loin de là. Car l'affirmative serait une impossibilité. Mais je vous ai dit qu'il fallait donner la prépondérance à une opinion quelconque. Et cette opinion, si vous ne voulez pas, avec vos idées européennes, qu'elle soit entièrement portée, pour le moment, vers la démocratie naturelle aux sociétés américaines, faut-il du moins, tant que vous voudrez conserver votre principe monarchique, qu'elle tende vers ce but. Toute autre pensée de gouvernement quant au Canada serait contre nature. Je crois même que c'était là la base de vos argumens lors de nos conversations, quoique nous ayions pu différer sur les moyens de réalisation.

C'est dans cette pensée que je vous ai communiqué mes opinions sur la conduite qu'avait à tenir Lord Durham, s'il

voulait obtenir de sa mission un succès durable. La première mesure qu'il a à adopter étant la formation de son Conseil Exécutif, je vous ai dit que tout dépendait, pour le succès de cette mission, de la manière dont il l'exécuterait. Dans la composition de son Conseil, Lord Durham ne peut guère éviter de choisir dans les différentes nuances; mais les vieux matériaux, et surtout ceux qui ne peuvent reposer les uns sur les autres et qui tendent à se disjoindre, ne sauraient faire un bon édifice. L'édifice croulera donc, si Lord Durham ne sait pas le reconstruire.

La politique à suivre envers le Canada doit être une politique de progrès. Autrement, régnez par la force militaire. Mais ce règne n'aura que la durée des gouvernements appuyés sur les bayonnettes.

" L'ascendance bretonne " est un fort beau mot pour exciter les préjugés. Il ne saurait cependant prendre racine dans les moeurs de vos colonies, quand la nature, en dépit de tous les efforts humains, les appelle vers un autre état de choses. Vous dépenserez des millions, et là se borneront vos exploits.

Je répète donc que dans les nuances politiques, française et anglaise, il y a les élémens d'une meilleure forme administrative de gouvernement. C'est à ceux à qui le devoir en est imposé à savoir les choisir. Si au contraire vous voulez arrêter tout progrès, si vous voulez persister dans vos plans stationnaires, pour ne pas dire rétrogrades, vous favoriserez un mouvement que votre politique semble avoir pour but de retarder autant que possible, mais qui est inévitable.

Vous convenez vous-même que l'idée d'une autocratie en Canada est ridicule. Eh! bien, quel sera donc, dans ce pays, le principe dominant de votre gouvernement constitutionnel, si ce n'est le principe démocratique, principe essentiel au gouvernement anglais? Favorisez-y donc, par votre politique coloniale, le développement de ce principe. Vous ne pouvez certai-

nement pas avoir la pensée d'implanter en Amérique le principe purement monarchique, comme a paru le désirer une fois Lord Stanley.

Hors de là, toute autre pensée de gouvernement devient une impossibilité.

L. H. La Fontaine.

Dans un prochain article nous verrons La Fontaine, revenu au Canada, s'intéresser activement au sort de ses compatriotes, qui, depuis sept ou huit mois, gémissaient dans les prisons de Montréal.

**Montarville BOUCHER de LABRUÈRE.**

---

# A travers les Faits et les Oeuvres

La guerre. — Nouvelle offensive russe. — Mécomptes des généraux allemands. — L'écrasement du Monténégro. — Forts contre faibles. — La situation réelle. — Où en sont les Allemands après dix-huit mois. — Impuissants contre la France, l'Angleterre et la Russie.— La situation grecque. — Une énormité du roi Constantin. — Neutralité belge et neutralité grecque. — Disparité des cas. — En Angleterre. — La crise de la conscription. — La campagne de lord Derby. — Ses résultats. — Un engagement de M. Asquith. — L'abstention des célibataires. — Un bill de conscription partielle. — Tiraillements dans le cabinet. — La cohésion ministérielle est préservée. — Le débat. — Succès de M. Balfour. — Le bill est adopté. — La question des munitions. — La censure en France. — Le pape et la paix. — Au Canada.

COMME l'année 1915, l'année 1916 s'est ouverte au bruit du canon. Sur tous les fronts de la grande guerre, au nord et au midi, en occident et en orient, le fracas de l'artillerie et les clameurs des combattants ont salué l'an nouveau. De tous côtés l'on se bat, et les perspectives de paix semblent plus que jamais lointaines.

Durant le dernier mois, ce qui nous paraît devoir être spécialement signalé, c'est la reprise de l'offensive russe en Galicie et en Bukovine. Les armées du tsar, renforcées et ravitaillées, ont infligé de lourdes pertes aux Austro-Allemands, leur ont enlevé des positions importantes, les ont forcés à reculer et à abandonner une étendue considérable de territoire. La capitale de la Bukovine, Czernowitz, est de nouveau menacée. Cette activité des armées russes démontre que la série de victoires remportées par les Allemands et les Autrichiens, durant l'été dernier, n'a pas produit le résultat espéré par les généraux du kaiser. Ils comptaient réduire

leurs ennemis à l'impuissance, et rendre impossible pour longtemps toute offensive moscovite. Leurs espoirs ont été déçus, et les légions russes continuent d'être un facteur puissant dans la formidable mêlée.

Du côté des Balkans, l'Autriche a achevé d'écraser sous le nombre le petit Monténégro, dont la défense a été héroïque. Cettigné, la capitale du roi Nicolas, est tombée entre les mains des envahisseurs. La conquête du minuscule royaume est un fait accompli. Mais il ne nous semble pas qu'il y ait lieu pour Vienne de pavoiser, ni de chanter des *Te Deum*. La population du Monténégro est de 435,000 âmes, tandis que celle de l'Autriche est de 51,000,000. Glorieux triomphe, en vérité !

Au demeurant, depuis le commencement de la guerre, telle a été la nature des plus notables exploits accomplis par les deux complices germaniques. L'écrasement de la Belgique, l'écrasement de la Serbie, l'écrasement du Monténégro, voilà leurs plus nobles trophées! Les Allemands ont triomphé des faibles. Mais contre les forts, que leur ont valu, en définitive,leur préparation de quarante ans,leur organisation prodigieuse, leur accumulation de forces et d'armements réputés irrésistibles? Sont-ils venus à bout des Français? Non; ils ont été battus par eux, dans la plus grande bataille des temps modernes; et, depuis cette défaite, ils ont été tenus, durant seize mois,en échec par ces adversaires qu'ils se flattaient de terrasser en trois semaines. Sont-ils venus à bout des Russes? Non; ils ont été d'abord vaincus et envahis par eux; puis ils les ont repoussés, et ont repris le terrain perdu; mais ils n'ont pas réussi à détruire leur puissance offensive, et aujourd'hui le péril russe recommence à donner de la tablature aux stratégistes de Berlin. Sont-ils venus à bout de l'Angleterre ? Non; au contraire, la Grande-Bretagne les a chassés des mers, a détruit leur commerce et leurs escadres, a bloqué leurs ports et paralysé leur flotte; et leurs menaces contre Dunkerque,

contre Calais, leurs tentatives d'invasion aérienne ont misérablement échoué, pendant que leurs actes de piraterie sous-marine n'ont réussi qu'à accroître contre eux l'animadversion du monde.

Mais, enfin, ils ont remporté des succès, nous dira-t-on. Sans doute; toutefois ces succès ne sont-ils pas plus apparents que réels? Envahir la Belgique, vaincre la Serbie et le Monténégro, unir le Turc au Bulgare, pour faire échec aux Alliés sur le théâtre oriental des hostilités, menacer l'Egypte, ce n'est pas là déterminer l'issue heureuse de la guerre. Pour emporter le triomphe final, il faut écraser la France, écraser la Russie, écraser l'Angleterre. Si l'Allemagne, avec toute la supériorité de ses préparatifs et de sa gigantesque puissance militaire, n'a pu y réussir après un an et demi d'efforts, comment y réussira-t-elle maintenant que ses adversaires ont suppléé aux lacunes initiales, ont augmenté leurs effectifs et perfectionné leur outillage? Et si elle n'y réussit pas, elle est vaincue,elle perd la partie sanglante qu'elle a voulu jouer contre l'alliance anglo-franco-russe.

Cette dernière a subi d'incontestables échecs; elle a eu des mécomptes cruels; elle a rencontré sur plusieurs points des obstacles qui ont brisé ses efforts. L'expédition des Dardanelles s'est terminée par un avortement douloureux, et l'évacuation finale de toute la péninsule de Gallipoli a éprouvé péniblement la fierté britannique. L'intervention dans les Balkans s'est produite dans des conditions désastreuses. La campagne anglaise de la Mésopotamie n'a pas obtenu les succès que ses débuts faisaient prévoir. Ce sont là assurément des sujets de regrets, et des thèmes féconds pour les esprits qui, en temps de guerre, aiment surtout à jouer le rôle déprimant de censeurs et de critiques. Mais enfin, ces épreuves doivent-elles faire oublier le fait principal, et qui domine toute la situation? Après dix-huit mois de guerre, l'Allemagne

n'a pu vaincre la France; et elle doit constater avec rage que l'armée française, non seulement tient la sienne en échec, mais affirme, à maintes reprises, sa supériorité. Après dix-huit mois de guerre, l'Allemagne n'a pu infliger à l'Angleterre aucune blessure sérieuse; au contraire, elle voit la force militaire britannique, presque insignifiante au début, grandir sans cesse, et s'accroître de cent-cinquante mille hommes à cinq millions. Après dix-huit mois de guerre, l'Allemagne, malgré des efforts surhumains, n'a pu remporter contre la Russie que des victoires non décisives, qui ont laissé intacte la puissance russe et lui ont permis de reprendre très promptement l'offensive. Ce sont là des faits que tout le monde peut constater, et qui sont de nature à combattre efficacement le pessimisme, auquel on peut être tenté de se laisser aller à certaines heures.

* * *

Dans notre dernière chronique, nous avons parlé de la situation grecque, et commenté certaines déclarations du roi Constantin. Il est revenu récemment à la charge et s'est plaint amèrement de l'attitude des Alliés. Il leur a reproché d'avoir violé la neutralité grecque, et a voulu comparer leur cas à celui de l'Allemagne, qui a violé la neutralité belge. C'est par trop fort, et vraiment, Constantin va trop loin. Deux minutes de réflexion suffisent à démontrer la disparité des cas. La neutralité de la Belgique avait été décrétée par un traité européen, par une stipulation internationale, et garantie conjointement par la Prusse, l'Angleterre, la France, l'Autriche et la Russie. Et la Prusse — sous le nom de l'Allemagne—, en violant la neutralité belge, a déshonoré sa propre signature et manqué à la foi jurée. La neutralité grecque n'avait aucun caractère international; elle n'était garantie

par aucun traité; elle n'était que la manifestation de la volonté du roi Constantin; jamais la France, l'Angleterre, ou la Russie, ne s'étaient engagées à la respecter ni à la faire respecter. Bien plus, un traité liait la Grèce à la Serbie, et, en vertu de cette alliance, celle-là devait soutenir celle-ci contre une agression bulgare. En outre, au moment où les Bulgares se préparaient à attaquer les Serbes, le gouvernement grec, par l'entremise du premier ministre Venizelos, sollicita les Alliés d'envoyer une expédition par voie de Salonique pour prêter main forte à ces derniers. C'était assurer du même coup le concours de la Grèce. Parce qu'il a plu depuis au roi Constantin de faire un coup d'Etat, cela ne change ni la situation diplomatique ni les faits. Les Alliés n'ont pas violé la neutralité grecque, qu'ils n'avaient d'ailleurs jamais garantie, et qui n'existait pas au moment même où ils ont expédié des troupes à Salonique, si l'on tient compte du traité d'alliance entre la Serbie et la Grèce. De ce que cette dernière, ou plutôt de ce que son roi n'a pas voulu se tenir lié par ce traité, s'ensuit-il que les Alliés, en prêtant main forte à la Serbie, aient violé la neutralité d'une nation qui aurait dû lui prêter main-forte elle-même? Non,cela est de toute évidence. Il nous a paru opportun d'insister sur ce point, car bien des gens de bonne foi nous semblent sous une fausse impression à ce propos.

* * *

Le gouvernement britannique a traversé une nouvelle crise durant les dernières semaines. Et c'est la question de la conscription qui en a été la cause. La campagne de recrutement de lord Derby avait pourtant produit des résultats magnifiques. Son rapport au gouvernement établissait que, du 23 octobre au 15 décembre, 1,150,000 célibataires, et 1,679,263

hommes mariés avaient donné leurs noms, et s'étaient engagés à servir sous les drapeaux, lorsqu'on leur ferait appel. Cela faisait un total de 2,829,263 hommes. Sur ce nombre 215,000 avaient immédiatement pris du service. Au moment où s'ouvrait cette campagne de recrutement, on avait calculé qu'en Angleterre, en Ecosse et dans le pays de Galles, il y avait 2,179,231 célibataires, et 2,832,210 hommes mariés susceptibles de porter les armes, soit un total de 5,011,441. Comme 2,829,263 se sont inscrits, il en reste donc 2,182,178 qui n'ont pas offert leurs services. On remarque que, parmi ceux qui ont donné leurs noms, il y a 1,679,263 hommes mariés, contre 1,150,000 célibataires. Cette différence est due pour beaucoup, a-t-on dit, à une déclaration faite par le premier ministre devant la Chambre des Communes, comportant qu'on forcerait les célibataires à servir avant d'appeler les hommes mariés sous les drapeaux.

Devant le résultat constaté, et le fait que 1,029,231 célibataires n'avaient pas répondu à l'appel qui leur était fait par lord Derby, le gouvernement se trouvait placé dans une situation difficile. La déclaration de M. Asquith semblait lui imposer le devoir de proposer une mesure quelconque de conscription, pour dégager la parole du premier ministre. Cette grave question, soumise au cabinet, a fait l'objet de longues et orageuses délibérations. Plusieurs ministres ont manifesté une forte hostilité contre la proposition, soutenant que le principe de la conscription était contraire à toutes les traditions britanniques, qu'elle allait faire peser sur l'Angleterre le joug du militarisme, et que la mesure proposée n'était pas vraiment nécessitée par les circonstances. Finalement, après beaucoup de discussions et de pourparlers, la dislocation du cabinet, que l'on put craindre un moment, fut évitée. La plupart des ministres se rallièrent à l'opinion de M. Asquith, et un bill de conscription partielle fut présenté. Cependant le

secrétaire de l'intérieur, Sir John Simon, donna sa démission.

Le projet de loi du gouvernement décrète que tous les célibataires et tous les veufs sans enfants, de 18 à 41 ans, doivent être assujettis au service militaire durant la présente guerre. L'Irlande est exclue de l'application de cette mesure. En la présentant, M. Asquith a déclaré qu'elle pouvait être appuyée par ceux-là même qui, en principe, sont contraires à la conscription, puisqu'elle n'est que temporaire, pour les besoins présents. Un article du projet de loi pourvoit à l'exemption de ceux dont la foi religieuse leur défend le service militaire, tels que les Quakers. Sir John Simon, le ministre démissionnaire, a vigoureusement attaqué la mesure soumise. Elle devrait être rejetée, suivant lui, parce qu'elle n'est pas nécessaire. Près de six millions d'hommes se sont enrôlés sous le régime du volontariat, trois millions avant la campagne de lord Derby, et près de trois millions depuis. " Le volontariat est l'héritage de la nation, s'est-il écrié; le gouvernement est-il sûr de ne pas le vendre pour un plat de lentilles ? N'allons pas faire au militarisme prussien le compliment d'imiter la pire de ses institutions. " Durant plusieurs jours, on s'est demandé quelle serait l'issue de cette crise. Les nationalistes irlandais proclamaient leur hostilité. Les congrès ouvriers adoptaient, à une grande majorité, des motions où la conscription était violemment dénoncée. Les ministres qui représentent les *laborites* dans le gouvernement, quoique ralliés personnellement au projet de loi, comme mesure nécessaire, se trouvaient cependant dans une position fausse et se croyaient obligés de donner leur démission.

Le débat sur la première lecture du bill s'est continué pendant deux jours dans des conditions déprimantes. Plusieurs orateurs, entre autres John Redmond, l'ont vigoureusement combattu. Le chef nationaliste irlandais a déclaré avec regret que son parti ne pouvait appuyer la mesure.

" L'Irlande, a-t-il dit, regarde cette guerre comme sa guerre, et ne reculera devant aucun sacrifice pour qu'une prompte victoire en soit le terme. Cependant personne n'a démontré que le bill est nécessaire pour obtenir ce résultat. M. Asquith lui-même a simplement allégué qu'il s'agissait de dégager la parole donnée par lui. Nous avons actuellement plus de soldats que nous ne pouvons en équiper et pourvoir d'officiers." C'est l'ancien premier ministre, M. Balfour, premier lord de l'Amirauté, qui a sauvé la situation. Il a clos la discussion, du côté ministériel, par un discours d'une habileté et d'une force persuasive extraordinaires. " Je n'ai jamais été en faveur de la conscription, a-t-il dit, mais ce n'est plus là une question abstraite. Nous devons faire face à une dure réalité. Non seulement le premier ministre a pris un engagement qu'on ne saurait répudier sans déshonneur, mais, de plus, notre sécurité et notre succès sont en jeu. Qu'il me soit permis de l'affirmer énergiquement: ceux d'entre vous qui connaissent les conditions existantes sur le front de bataille savent à quel point ce bill est nécessaire à la poursuite heureuse de la guerre. Si la Chambre refuse cette mesure au gouvernement, elle refusera ce que le gouvernement considère comme une absolue nécessité militaire. Ceci ne saurait être un précédent pour la conscription universelle. Ce n'est pas le premier coin introduit dans l'arbre, ni la première goutte de poison destinée à polluer tout notre système. En réalité ce bill est un tribut au volontariat, car nous avons levé six millions de volontaires, et maintenant ce bill ne fera qu'imposer le service à quelques réfractaires qui n'ont pas voulu répondre à l'appel du régime volontaire. Aucun premier ministre futur ne pourra se servir de cette loi comme d'un précédent pour imprimer à ce pays la tâche du militarisme prussien. Il faut avoir le militarisme dans le coeur pour le maintenir. C'est le cas du peuple allemand, mais ce n'est pas celui du peuple anglais. " M. Bal-

four a terminé son discours par ce pressant appel : " Puisse le vote de ce soir montrer que nous sommes un peuple uni ! Ne donnons pas au monde la fausse impression qu'à cette heure de crise nous sommes divisés. Abandonnez vos théories abstraites et souvenez-vous que nous devons compter avec d'inflexibles réalités qui commandent de grands sacrifices. " Les paroles de M. Balfour ont été couvertes d'applaudissements, et le vote a été pris avec le résultat suivant : 403 voix pour, 105 contre le bill.

Ce dénouement a été accueilli par des acclamations enthousiastes. Cependant tout danger n'était pas passé pour le ministère. Devant l'hostilité des congrès ouvriers, trois ministres, membres du parti *laborite,* MM. Henderson, président du bureau d'éducation, Brace, sous-secrétaire de l'intérieur, et Roberts, lord commissaire du trésor, ont cru devoir donner leur démission, tout en continuant à appuyer le projet. En même temps, on répétait que deux autres membres du cabinet, MM. McKenna, chancelier de l'échiquier, et Walter Runciman, président du bureau de commerce, allaient se retirer. Ceci pouvait entraîner la dissolution du gouvernement, et conduire à des élections générales. Heureusement, il s'est produit une réaction. Dans les rangs mêmes du parti ouvrier, on a réfléchi. Des explications ont été données. Le premier ministre a déclaré qu'un amendement allait être adopté pour empêcher que la contrainte militaire ne frayât la voie à la contrainte industrielle, ce que redoutaient surtout les unions ouvrières. De leur côté, les nationalistes irlandais ont résolu de ne pas aller plus loin dans leur opposition au bill. Bref, lorsque la deuxième lecture a été proposée, l'opposition s'est trouvée réduite à un chiffre infime. Le projet de loi a été adopté par 431 voix contre 39. M. Henderson a annoncé que lui et ses deux collègues avaient retiré leur démission. " Je puis déclarer, a-t-il ajouté, en m'appuyant sur

l'autorité de lord Kitchener et de l'état-major général, que nous avons besoin immédiatement non seulement des célibataires enrôlés par lord Derby, non seulement des hommes mariés qui attendent leur appel, mais encore de tous les hommes disponibles et valides parmi les quelques centaines de mille auxquels s'appliquait le projet de loi. "

M. Asquith a dissipé les dernières appréhensions. " Au sujet de ce bill, a-t-il dit, il s'est produit beaucoup de fausses impressions et de malentendus, dans certains milieux. On l'a regardé comme un premier pas vers la conscription universelle ou vers la contrainte industrielle. Je vous affirme que rien n'est plus loin des intentions de ceux qui ont préparé ce bill. J'espère que les membres de cette Chambre et la masse de nos compatriotes vont accepter cette assurance. " La victoire décisive du gouvernement à la dernière lecture du projet de loi a raffermi l'opinion et fait tomber toutes les rumeurs pessimistes. On a cessé de parler de l'effondrement ministériel et des élections générales. Finalement le bill établissant la conscription partielle a été adopté en troisième lecture, avec les amendements promis, par un vote de 383 voix contre 36. Il a été immédiatement envoyé à la Chambre des lords qui va l'adopter sans délai, de sorte que le parlement pourrait bien être prorogé d'ici à quatre ou cinq jours.

Commentant ce qui vient de se passer, un journal anglais fait observer que l'enrôlement total pourra maintenant être porté à 5,750,000 hommes. Sur ce nombre 5,400,000 se seront présentés volontairement, et 350,000 seulement auront été forcés de prendre le service. On est obligé de reconnaître que c'est là un très beau résultat.

Mais il n'y a pas que la question des hommes, il y a aussi celle des munitions, et elle ne cesse pas d'être à l'ordre du jour. M. Lloyd George, ministre des munitions, continue à presser les unions ouvrières de lui donner leur concours. Ce

qu'il leur demande, c'est de consentir à ce que l'on appelle " la dilution du travail ", c'est-à-dire l'adjonction aux ouvriers expérimentés d'une masse d'ouvriers sans entraînement particulier, pour activer la production. M. Lloyd George a parlé, le matin de Noël, à trois mille représentants du travail, dans la cité de Glasgow. Il leur a exposé ses vues, et a fait appel à leur patriotisme. " Le temps est vital, a-t-il dit ; le temps, c'est la victoire et la vie. Nous avons déjà eu 530,000 morts et blessés, dont 300,000 depuis l'entente intervenue entre le gouvernement et les *trade unions* au mois de mars. De nouveaux délais signifient de nouvelles pertes et je conjure les ouvriers de nous aider efficacement et promptement. " Parlant de l'immensité du conflit et de ses formidables conséquences, il a exprimé la crainte qu'on ne s'en rende pas compte suffisamment : " Ceci n'est pas un orage passager, s'est-il écrié, c'est un déluge ; c'est une convulsion de la nature ; c'est un cyclone qui renverse et déracine les arbres d'ornement de la société moderne, et démolit les ponts fragiles de la civilisation moderne. C'est un tremblement de terre qui fracasse le roc même qui servait de fondement à la vie européenne. C'est un de ces bouleversements sismiques qui donnent aux peuples une commotion capable de leur imprimer, d'un seul bond, un recul ou un progrès de plusieurs générations. " Cet appel de M. Lloyd George a produit un grand effet.

Ultérieurement, le ministre des munitions et le premier ministre lui-même ont eu une entrevue avec une délégation ouvrière importante, et ils en sont venus à une entente parfaite sur cette question de la dilution du travail. " Du point de vue de l'Etat, a dit le premier ministre, j'appelle surtout votre attention sur l'importance de mettre en oeuvre sans retard le projet de dilution. C'est urgent si l'on veut faire face aux nécessités de la guerre. Il n'est pas moins important que la production des munitions se fasse dans le pays même et non

à l'étranger, en raison du problème financier très sérieux qui nous impose l'obligation de payer en exportations ou en or aux Etats-Unis et aux autres pays les munitions que nous achetons d'eux. Comme vous le voyez, votre consentement immédiat à la dilution du travail signifie un avantage immense, du double point de l'efficacité militaire et de la stabilité financière. " M. Asquith a ajouté qu'après avoir pris connaissance de leurs demandes, relativement aux garanties qui leur paraissaient nécessaires, et malgré les difficultés considérables à surmonter, il était disposé à acquiescer à un projet de loi ayant pour objet de les satisfaire, pourvu qu'il fût entendu que ceci réglerait parfaitement la question, et mettrait fin aux griefs qui ont entravé l'exécution des conventions consenties au mois de mars. Il est donc permis d'espérer maintenant que la fabrication des munitions et des engins de guerre va être poursuivie en Angleterre avec une recrudescence d'activité, ce qui est essentiel au succès des opérations.

* * *

Les dépêches annoncent qu'au parlement français le ministère Briand a dû faire un vigoureux effort à l'occasion d'un projet de loi relatif à la censure. Il y était décrété que toute publication devrait être au préalable communiquée au gouvernement, mais que le censeur n'aurait le droit de supprimer les écrits non officiels, relatifs aux opérations militaires et aux négociations diplomatiques, que s'ils pouvaient nuire à la défense nationale. La censure a été vivement attaquée par des députés, représentant différents partis. Et M. Briand a été obligé de payer énergiquement de sa personne. Il a prié la Chambre de ne pas oublier que la France est en guerre. " Soyez en éveil, s'est-il écrié. Les Allemands rôdent autour

de nous, cherchant une brèche qui leur livre passage. Non, ne permettez pas que votre moral soit ébranlé. Comme chef du gouvernement, je ne permettrai pas qu'une nouvelle loi de censure démoralise les combattants par des articles regrettables qui parviendraient aux tranchées. Ce serait un acte de désarmement, et cet acte porterait à la liberté et à la victoire un coup mortel. " Le projet de loi a été renvoyé à une commission, par un vote de 394 contre 138.

* * *

Dans notre dernière chronique, nous avons parlé de l'allocution du pape au sujet de la guerre. Nous tenons à mettre aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs un passage important d'un document pontifical qui ne nous paraît pas avoir été porté encore à la connaissance de notre public. Il s'agit d'une lettre adressée, il y a quatre mois, par le Souverain-Pontife, aux évêques d'Allemagne. Nous y remarquons le passage suivant : " Il est évident que, dans la proportion même où la violence de la guerre s'accroît, le désir de la paix croît aussi chez tous. Mais nous souhaitons que ce désir universel suive la route royale de la patience et de l'amour des hommes, qui seule conduit à la paix. De cette voie s'éloigneraient ceux qui pourraient se croire permis de déprécier les catholiques d'un autre pays, soit par la parole, soit par les écrits, de sorte que, " se provoquant entre eux, se haïssant entre eux ", comme dit l'apôtre, ils attisent l'exaspération ; tandis que, guidés par un juste jugement et par la sérénité de l'esprit, ils devraient, au contraire,s'efforcer d'éteindre. C'est pourquoi,souhaitant sans cesse la paix, mais une paix qui puisse répondre aux exigences de la justice et à la dignité des nations, nous exhortons tous les catholiques à éviter toute discorde, et, unis dans un amour fraternel et chrétien,à travailler tous ensemble au réta-

blissement de cette paix. " Nous n'avons pas besoin sans doute de signaler les termes dont se sert ici le pape, au sujet de la paix. Il souhaite la paix, " mais une paix qui puisse répondre aux exigences de la justice et à la dignité des nations. " Ceci constitue une réponse péremptoire aux esprits mal intentionnés qui ont essayé de représenter le Saint-Père comme le protagoniste d'une paix allemande.

* * *

La session de notre parlement fédéral a été ouverte le 12 janvier. Le premier jour a été marqué par l'élection d'un nouveau président pour la Chambre des Communes, M. Sproule, l'ancien président, ayant été nommé sénateur depuis la dernière session. C'est M. Sévigny, député de Dorchester, qui a été choisi pour occuper ce poste important. M. Sévigny est encore un jeune homme, et son élection est un hommage flatteur rendu à ses aptitudes et à ses talents. Son Altesse royale le duc de Connaught est venu lire le discours du trône, le lendemain. Comme on pouvait s'y attendre, il y est surtout question de la guerre. En voici quelques passages :

" Le rôle de l'empire a été amplement rempli sur mer par les exploits inspirateurs de la marine et sur terre par la valeur éminente des grandes armées qui se sont enrôlées volontairement dans toutes les parties des domaines de Sa Majesté pour la défense commune de nos libertés. Avec un esprit de loyauté superbe et de dévouement inlassable, l'Inde et les domaines d'outre-mer ont rivalisé les uns avec les autres en coopérant avec la mère-patrie pour accomplir ce grand dessein.

" L'appel aux armes a évoqué une réponse générale et marquante au Canada. Déjà 120,000 hommes ont traversé les mers. Ajoutons qu'un nombre égal s'entraînent à l'heure qu'il est pour se préparer à servir au-delà des mers, et qu'un

appel étendant l'enrôlement autorisé à un demi-million d'hommes a été reçu avec grand enthousiasme.

" Sur le front, nos vaillants soldats ont fait face à l'ennemi dans maints combats, et, grâce à leur courage éminent et à leur endurance héroïque, ont répandu un grand lustre sur leur pays et maintenu ses plus belles traditions de bravoure."

Le discours officiel contient aussi un passage relatif à la prolongation du présent terme parlementaire. En voici le texte: " L'existence du parlement actuel doit prendre fin à l'automne de cette année, et, d'après la loi existante, une dissolution du parlement et une élection seraient prochainement nécessaires. Mes conseillers, cependant, sont d'avis que l'on répondrait mieux au désir du peuple canadien et aux nécessités présentes de la guerre en évitant le trouble et la confusion, résultant d'une élection générale à un moment aussi critique. On ne peut arriver à cette fin que par le moyen d'une législation du parlement du royaume-uni. Il vous sera présenté une résolution autorisant et demandant l'adoption d'une telle législation, qui prolongerait la vie de ce parlement d'une année. "

Ce sera là, sans aucun doute, l'une des mesures intéressantes de la session. On ignore quelle attitude prendra l'opposition à ce sujet. A l'issue d'un caucus libéral, les journaux ont annoncé que la décision a été remise à la discrétion de Sir Wilfrid Laurier. Jusqu'ici le débat sur l'adresse ne nous a donné aucun indice très sûr. Il se poursuit depuis plus d'une semaine. Ce sont MM. Thompson, député du Yukon, et Pâquet, député de l'Islet, qui ont proposé l'adoption de l'adresse en réponse au discours de la Couronne. Sir Wilfrid Laurier, dans ses commentaires, a été modéré. Il ne s'est pas interdit la raillerie, qu'il sait manier avec succès, mais il a évité les critiques acerbes. Et il a eu, au sujet de la guerre, des considérations très justes. Sir Robert Borden lui a ré-

pondu sur le même ton. Le docteur Clark, député de Red Deer, a suivi leur exemple. Il s'est prononcé pour la prolongation du terme parlementaire. " En tant qu'il s'agit des membres de la gauche, a-t-il dit, en tant du moins qu'il s'agit de moi, nul changement ne s'est produit. Du jour où, dans cette guerre, a été tiré le premier coup de fusil, j'ai cru que, tant qu'elle durerait, une élection au Canada serait une calamité publique, et je le crois encore. Quel est celui qui ne le croit pas? " En parlant ainsi M. Clark n'a-t-il exprimé qu'une opinion personnelle?

Le débat sur l'adresse a été continué par l'honorable T. C. Casgrain, ministre des postes, qui a produit une vive impression, par l'honorable M. Lemieux et M. Cockshutt. Avec M. Pugsley, l'atmosphère de la discussion a changé soudain. Il a fait une charge à fond contre le gouvernement, au sujet de la commission pour la fabrication des munitions. L'honorable M. Meighen, solliciteur général, lui a répondu vigoureusement. MM. Wilcox, Oliver, Kyte, Carvell, Burrell, etc., ont tour à tour pris la parole. La question des munitions a fait le fond de plusieurs discours. Au moment où nous écrivons, l'adresse n'a pas encore été adoptée.

A Québec, la session provinciale a été ouverte le 11 janvier. Le discours du trône n'a annoncé aucune législation d'ordre public. Faut-il en conclure que la session sera courte? Par contre il y a pléthore de législation privée.

A l'ouverture des Chambres, les membres de la Législature ont constaté avec plaisir que la bibliothèque était transférée dans son nouveau local, spacieux et bien aménagé. Et ils ont admiré, comme tout le public, la belle verrière du centre, oeuvre d'art des plus remarquables, due à la maison Perdriau de Montréal. Elle " représente une femme traversant un paysage et revenant de la rivière où elle est allée puiser de l'eau. " Au bas du tableau, on lit cette devise expressive :

" Je puise, mais n'épuise. " C'est à M. Ernest Myrand, conservateur de la bibliothèque, que revient l'honneur d'avoir imaginé cette allégorie, si poétique et si pleine du plus noble sens. L'eau, c'est la science, la femme c'est l'étude. Et l'étude peut se donner carrière sans jamais craindre d'épuiser les trésors accumulés de la science. Voilà ce que rappelle au visiteur studieux le symbole éloquent qui frappe ses regards admiratifs lorsqu'il entre dans la bibliothèque. Qu'il puise à longs traits aux sources du savoir, il n'en épuisera jamais les ondes toujours jaillissantes !

**Thomas CHAPAIS.**

Québec, 26 janvier 1916.

---

# NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

VIE D'UN HEUREUX, par Henry Du Roure. 1 vol. in-12, 331 pp. Prix : 3 fr. 50. — Paris, Plon-Nourrit, 1915.

Robert Lescoeur aspire à la main de Louise Lorgeril, une sainte. Le père consentirait ; mais la mère la donne à Dangeau, un brutal et un borné. Pour s'étourdir, Robert se lance jusqu'au cou dans la politique. Député, trois fois ministre, enfin président du Conseil, en pleine gloire il donne sa démission. La politique l'a littéralement écoeuré. Mais elle l'a mis en relations avec l'épais Dangeau, et donc avec la candide Louise. Il ambitionne de la conquérir, l'entraîne à l'adultère et la perd au moment même ou il croit la posséder. Ramené au bon sens par le livre d'heures de sa mère, il part pour l'Angleterre à la recherche de sa fille Mireille qu'il eut de sa maîtresse Jenny ; mais il meurt en faisant la traversée de la Manche.

L'ouvrage est en partie double. Il y a là une étude d'amour, pur d'abord, infâme ensuite. Sur celle-là se greffent deux aventures légères où l'on voit apparaître Paul et Mireille, le fils légitime, la fille du péché. Il y a ensuite une satire politique brossée de main de maître.

L'on doit conseiller aux politiciens — nous ne disons pas aux politiques, dont l'espèce tend à disparaître chez nous — de ne pas lire ce livre. La forte moitié des pages serait un coup de cravache sur leurs figures. Ils y verraient, peintes à la sanguine, leurs menées viles et basses ; mais cela les convertirait-il ?

Quant aux scènes d'amour, si la première partie du volume est attrayante sous ce rapport, le reste est franchement repoussant.Il y a là des visions qui sont de nature à troubler bien des âmes. Louise est belle et attachante ; son séducteur dégoûte à la fin.

On aimera la finale empruntée à Fénelon (311-331), l'évocation de l'épopée napoléonienne (195) —, la réflexion souvent si juste sur *cette forme suprême de l'impuissance qu'on appelle le pouvoir*. Les affamés de la crèche poliitque ne goûteront guère leur portrait (256 et 258 : *qui trahir ? le remous ne dure pas longtemps*). Cette phrase d'une cinglante ironie restera, parce qu'elle peint un état d'esprit trop général en France et ailleurs : " Il veut prendre ma place, je veux lui prendre sa femme : voilà les éléments d'une amitié sincère (251) ".

*Procul este, honesti !*

E. C.

* * *

HISTOIRE ANECDOTIQUE DE LA GUERRE DE 1914-1915, par Franc-Nohain et Paul Delay. En cours de publication. Fascicules parus : *La déclaration de guerre et l'état de siège.* — 0.60, *franco* 0.70 ; — *Paris menacé, Paris sauvé*, 0.60, *franco* 0.70. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Tel est le titre d'un ouvrage que publie, en fascicules, la librairie Lethielleux. Ecrite d'une plume alerte, cette histoire anecdotique ne vise nullement à dévoiler les plans militaires ou les secrets diplomatiques. Bien des années se passeront avant que le récit certain des événements actuels puisse être raisonnablement tenté. On ne trouvera dans cette collection que des choses vécues dont les auteurs, écrivains et journalistes de talent, se sont efforcés à rendre, pour le grand public, la lecture instructive, facile et attrayante.

Chaque fascicule, formant un tout, a été écrit avec un souci constant de la sincérité et de l'authenticité les plus scrupuleuses. Le succès de la publication, dès son apparition, se justifie, car c'est une mine extrêmement riche d'anecdotes et de documents ingénieusement groupés. Pour en donner une idée, citons les titres des fascicules *parus* : la déclaration de guerre et l'état de siège ; Paris menacé, Paris sauvé — ou *à paraître* : les Alsaciens-Lorrains et les étrangers au service de la France ; la bienfaisance pendant la guerre ; les blessés et les morts ; l'aumônerie militaire de terre et de mer ; l'armée française (les dépôts, le front, les services d'arrière) ; les Anglais ; les Belges ; etc., etc.

* * *

HISTOIRE ANECDOTIQUE DE LA GUERRE DE 1914-11915, par Franc-Nohain et Paul Delay. Volume 3 : *Les Alsaciens-Lorrains et les étrangers au service de la France.* In-12. Prix : 0.60 ; *franco*, 0.70. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

La publication de l'*Histoire anecdotique de la guerre de* 1914-1915, par Franc-Nohain et Paul Delay, se poursuit sans interruption et le troisième volume : *Les Alsaciens-Lorrains et les étrangers au service de la France* fait défiler d'abord les *Alsaciens-Lorrains*, puis les *Italiens*, *les volontaires grecs*, *les volontaires suisses*, *les volontaires des Etats-Unis*, et même les *Allemands*, les *Autrichiens* et les *Turcs*. Les auteurs ont su

retracer, avec les détails et les précisions utiles, le magnifique élan qui révéla à l'heure tragique, tant d'amis inconnus et dota l'armée française de précieux renforts que le recrutement n'avait jamais pu prévoir.

* * *

HISTOIRE ANECDOTIQUE DE LA GUERRE DE 1914-1915, par Franc-Nohain et Paul Delay. Volume 5 : *Les Blessés et les Morts*. In-12. Prix : 0.60 ; *franco* 0.70. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

La collection de l'*Histoire anecdotique de la guerre de* 1914-1915, de Franc-Nohain et Paul Delay, vient de s'enrichir d'un nouveau volume, *Les blessés et les morts*, d'un intérêt malheureusement trop actuel. On suit le blessé depuis le champ de bataille jusqu'à son arrivée dans les hôpitaux du territoire en passant par les convois d'évacuation et les automobiles d'ambulances. Si, au début, le service s'est fait trop lentement au gré de certains, il n'en est plus de même maintenant, et d'immenses progrès ont été réalisés grâce à de multiples dévouements et au zèle inlassable des sociétés de la Croix-Rouge.

* * *

HISTOIRE ANECDOTIQUE DE LA GUERRE DE 1914-1915, par Franc-Nohain et Paul Delay. Volume 6 : *L'aumônerie militaire*. In-12. Prix : 0.60 ; *franco* 0.70. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris, (6e).

Le sixième volume de cette collection, *L'aumônerie militaire*, contient d'utiles et réconfortants enseignements. D'un bout à l'autre, il captive l'attention, et bien peu l'abandonneront avant d'en avoir achevé la lecture. Personne n'est oublié. Si les aumôniers catholiques ont la plus large place, les pasteurs protestants, pas plus que les rabbins juifs, n'ont été oubliés, et c'est avec une légitime émotion que l'on verra les concours mutuels que les uns et les autres ont su se prêter en de solennelles circonstances.

* * *

LES PAROLES DE LA GUERRE, par Mgr Gauthey, archevêque de Besançon. In-12. Prix : 3 fr. 50. — Montréal, Libririe Granger et librairie Notre-Dame.

Ce volume contient les écrits que Mgr l'archevêque de Besançon a composés depuis le début de la guerre et les paroles qu'il a prononcées selon les circonstances.

Chaque semaine, une causerie de deux pages, dans la *Semaine religieuse* de Besançon, portait dans tout le diocèse l'avis utile, la parole opportune, la pensée actuelle du chef du diocèse. Cet article hebdomadaire a été accueilli avec faveur et souvent lu au prône par MM. les curés.

En outre on trouvera dans ce livre les lettres pastorales publiées au cours des événements et les allocutions prononcées dans quelques cérémonies.

Ce recueil représente donc l'apostolat d'un évêque français pendant la première année de la guerre. Rien d'apprêté. Tout y est vivant et pris sur le fait. Quelques-uns des morceaux publiés dans ce volume ont été déjà reproduits dans les divers organes de la presse. On a pensé que le public aimerait à les trouver réunis.

Il pourra, en les lisant, revivre les événements et les émotions d'une année tragique entre toutes.

* * *

LA GUERRE EN CHAMPAGNE. Au diocèse de Châlons. (Publié sous la direction de Mgr Tissier, évêque de Châlons.) 1 vol. in-12. Prix : 3 fr. 50. — Montréal, librairie Granger et librairie Notre-Dame.

Ce livre est le fruit d'une oeuvre collective, car quel est l'écrivain qui aurait pu colliger tant de faits, surgissant à la même heure sur les différents points du territoire d'un diocèse vaste par son étendue s'il ne l'est par le chiffre de sa population. Tous ces collaborateurs ont été groupés par Mgr Tissier, évêque de Châlons. Ils étaient animés de son zèle pour la patrie et pour la religion. Ils pouvaient parler en connaisseurs, en adorateurs fervents de ces églises si belles, si remplies d'histoire et de souvenirs, aujourd'hui détruites,après avoir pendant des siècles survécu aux guerres, aux révolutions, à tous les cataclysmes sociaux.

Mgr Tissier a ajouté ses nombreuses pages personnelles au livre publié sur son initiative. Il le clôt par une lettre intitulée le *Rêve* de Detaille. C'est le plus digne hommage rendu à l'armée française et le résumé de toutes les épreuves racontées et de toutes les espérances contenues dans le volume.

* * *

HAUT LES COEURS ! (Les larmes consolées—Chants d'épée). Par l'abbé Jean Lagardère, aumônier de la 8e division de cavalerie. 1 vol. in-12. Prix : 2 frs. — Montréal, librairie Granger et librairie Notre-Dame.

Dans la première partie, l'auteur a réuni les pensées les plus hautes, les plus suggestives, autour des mots évangéliques les mieux appropriés à la situation présente : mots de justice, d'amour, de miséricorde et d'espérance que nous offre le livre éternel pour consoler et soutenir toutes les détresses de la France qui pleure, de la France qui souffre, de la France qui prie.

Pages lumineuses à travers lesqueles on voit poindre l'aurore, l'aurore de la victoire, l'aurore de la paix promise sur la terre à la bonne volonté des hommes.

Cette lumière est plus brillante dans les *Chants d'épée.*

La vérité mâle fleurie de poésie déborde de ces poèmes, tantôt chant alterné, tantôt soliloque à la manière des vieux romanceros. C'est à la France qui lutte, cette fois, que s'adresse ces pages. Celui qui les écrivit les vécut avant de les écrire, sous les obus, dans les villages dévastés par la guerre, dans les tranchées des soldats, dans les gourbis des officiers. Ce sont les pensées de ceux-ci qu'il traduit, ce sont les sentiments de ceux-là qu'il formule : pensées et sentiments d'une élite, certes, mais de l'élite qui entraîne la masse et force la victoire.

* * *

L'APOSTOLAT DE LA JEUNESSE PENDANT LA GUERRE, par l'abbé L.-J. Bretonneau, directeur de la *Croix de Touraine.* In-12. Prix : 2 frs. Montréal, librairie Granger et librairie Notre-Dame.

Ce petit livre est un résumé des leçons de la guerre adapté aux enfants et spécialement aux enfants des officiers et des soldats.

Il est divisé en *trente entretiens familiers*, accompagnés de traits captivants d'héroisme, de générosité et de piété, que les enfants liront avec plaisir.

Plusieurs de ces traits d'histoire pourront leur servir pour des rédactions et des travaux de style.

* * *

PARABOLES EVANGELIQUES, par le P. A. Roussel. Prix : 1 fr. ; cartonné 1 fr. 50. Montréal, librairie Granger et librairie Notre-Dame.

Ces commentaires prennent dans leur texte traditionnel vingt-six des plus belles paraboles de l'Evangile. L'auteur les situe, puis nous en dégage le sens exact et en détermine la portée morale et pratique. Toutes les âmes religieuses qui aiment à se nourrir de la lecture de l'Evangile seront heureuses de trouver en ce petit livre une explication aussi sûre que substantielle du Nouveau Testament.

Les catéchistes, les instituteurs, les institutrices, qui ont à expliquer ces paraboles, à en tirer une leçon morale et religieuse, tireront un profit spécial de la lecture de cet opuscule. Quant aux prédicateurs, ils possèdent sans doute des exégèses d'appareil plus scientifique dans leurs bibliothèques ; ils pourront cependant, eux aussi, tirer parti des délicates observations morales, doctrinales et psychologiques de l'auteur.

* * *

LE CREATEUR ET LA CREATURE, ou *les Merveilles de l'amour divin*, par le Père Faber. 17e édition, 1915. 1 vol. in-12 de 428 pages. Prix : 3 fr. 50. — Montréal, Librairie Granger et librairie Notre-Dame,

Ce traité se divise en trois parties. Dans le premier livre, l'auteur fait comprendre ce que c'est que d'avoir un créateur, et montre ce qui résulte pour nous d'être ses créatures. Cette étude nous conduit à reconnaître que la création est simplement un acte d'amour divin, d'un amour immense et éternel. Dans le deuxième livre, l'auteur, étudiant les profondeurs de cet amour créateur, se pose et résout les cinq questions, suivantes : " Pourquoi Dieu veut-il que nous l'aimions? Pourquoi nous aime-t-il? Coomment pouvons-nous l'aimer? Comment l'aimons-nous en acte ? Comment paie-t-il notre amour? " Dans le dernier livre, après avoir montré combien le salut est facile, même pour une nature tombée, et que la majorité des croyants devrait être sauvée, il se demande pourquoi ces relations entre le créateur et la créature sont méconnues au moins en pratique par celle-ci? La réponse se trouve dans la nature, le pouvoir et la prédominence de l'esprit du monde (la chair et le démon ne suffisent pas à rendre compte de la conduite des hommes envers Dieu). — Comment échapper à l'influence de l'esprit du monde ? Par l'amour du créateur, par un culte d'amour, par un amour qui nous fait pénétrer l'abîme de la beauté divine, source de notre sainteté ici-bas et de notre bonheur dans l'autre vie.

* * *

LA SAINTE EUCHARISTIE, par le R. P. Hugon, membre de l'Académie romaine de Saint-Thomas. In-12 de 372 pages. Prix: 3 fr. 50. — Montréal, Librairie Granger et librairie Notre-Dame.

Ce livre comprend quatre parties. Un aperçu général fait voir l'admirable économie de l'Eucharistie dans le plain divin et dans la vie de l'Eglise. La seconde partie étudie à fond les grandes questions sur la présence réelle, la transubstantiation, les accidents eucharistiques, l'état sacramentel de Notre-Seigneur. La troisième partie considère le sacrement eucharistique, la nature, la matière, la forme, le ministre, les effets, etc. La dernière partie est un véritable traité du sacrifice eucharistique, et le tout se termine au culte de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

Même dans les questions les plus spéculatives, l'auteur n'oublie pas ce qui intéresse la piété. Ainsi, la théorie des miracles eucharistiques l'amène naturellement à conclure: " Les miracles, même quand ils ne tombent pas directement sous nos sens, ont devant Dieu, qui suspend les lois de la création, une voix plus puissante et plus éloquente que la voix des fleuves et des océans: le chrétien sait y joindre la voix de son coeur et fait écho par son amour à l'amour du Dieu des merveilles. "

Nous formons avec l'auteur le voeu que ces pages " contribuent à faire apprécier et aimer cet *Autel* où Jésus s'immole comme victime, cette *Table de communion* où il se donne en nourriture, ce *Tabernacle* d'où il nous console et nous bénit ".

* * *

LETTRES DU R. P. LACORDAIRE A DES JEUNES GENS, recueillies par M. l'abbé Perreyve. Nouvelle édition 1915. 1 vol. in-32 de 470 pages. Prix: 1 fr. — Montréal, Librairie Granger et librairie Notre-Dame.

Dans une introduction d'une cinquantaine de pages, M. l'abbé Perreyve dépeint le caractère de celui dont il fut l'ami et le confident. Il met surtout en relief la figure du prêtre si zélé pour le salut des âmes et si convaincu de la valeur de la souffrance. Mais cette introduction n'est qu'un pâle reflet de l'âme véritable du Père Lacordaire, âme qui se révèle avec toute sa richesse et toute sa délicatesse à travers cette série de cent vingt lettres. On a bien fait de donner à nouveau ce recueil de lettres si sacerdotales, si attachantes, si affectueuses: elles ont fait du bien, elles en feront beaucoup encore.

* * *

MEDITATIONS SUR LE CHEMIN DE LA CROIX, par l'abbé H. Perreyve. 17e édition 1915. In-32. Prix : 1 fr. ; relié toile 1 fr. 60. — Librairie Notre-Dame, Montréal.

Ces méditations, si remplies de chaleur et d'onction chrétienne, de l'apostolique abbé Perreyve, sont suivies de l'Exercice du chemin de la croix du bienheureux Léonard de Port-Maurice, de diverses prières, dont une série pour l'assistance au saint Sacrifice et de réflexions pieuses sur des psaumes, sur le chapître LIII d'Isaïe et sur la Passion.

* * *

LE GUIDE SPIRITUEL ou LE MIROIR DES AMES RELIGIEUSES, par le B. Louis de Blois, traduit par M. l'abbé F. de Lamennais. — Nouvelle édition, in-32, suivie des Maximes spirituelles de Saint Jean de la Croix. Prix : 1 fr. — Librairie Notre-Dame, Montréal.

Ce guide sera lu avec profit par tout chrétien de quelque état qu'il soit. Aucun ne lui est supérieur, dit le traducteur, par la douceur, la tendresse, la vivacité du sentiment et la naïveté de l'expression.

* * *

LA BELGIQUE ET LA FRANCE, par l'abbé S. Coubé, chanoine honoraire d'Orléans et de Cambrai. In-8. Prix : 0.60. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

On trouvera dans ces pages un tableau synoptique, mais animé et lumineux, des relations de la Belgique et de la France au cours des siècles. C'est un travail consciencieux, original, qui se distingue absolument des pages franco-belges inspirées par cette guerre.

On y trouve des pages de poésie, comme le tableau des gloires artistiques de la Belgique, et des récits poignants, comme celui de la bataille de l'Yser.

* * *

LA FEMME AU FOYER, par Mgr J. Tissier, évêque de Chalons. 1 vol. in-12 de XX-322 pages. Prix : 3 fr. 50. — Librairie Notre-Dame, Montréal.

Ce n'est pas un manuel de piété, mais un code pratique de morale domestique. Presque toutes les questions qui touchent à la vie personnelle des femmes et à la vie intime, au foyer, des épouses et des mères, y sont étudiées et y reçoivent, en trois séries de conférences, une solution chrétienne. L'*Introduction* rappelle d'abord aux femmes leurs graves *responsabilités* générales. Puis sous le titre d'*attitudes morales*, la première partie est une analyse et une peinture des moeurs féminines considérées dans leurs traits contemporains les plus saillants. — Une deuxième série, *Les attitudes morales au foyer*, expose plus spécialement les joies, les déceptions, les conflits, les devoirs et les vertus de la vie conjugale.

* * *

LA POLITIQUE ALLEMANDE, par Paul Dudon. 1 vol. in-12. Prix : 0.50; *franco* 0.55. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

La *Politique allmande*, c'est le titre d'un livre du prince de Bulow. M. Dudon étudie ce livre et montre que, dans le plan politique, tel qu'il ressort des théories exposées par le prince de Bulow, la guerre était nécessairement en perspective tout aussi bien que dans les théories du général de Bernhardi. Ces pages sont à lire. Elles aident singulièrement à comprendre ce qui se passe, elles font prévoir le sort qui convient à un empire né de la violence et qui en périra. Cette brochure est une digne suite aux brochures du même auteur, antérieurement parues *La guerre, qui l'a voulue*, — *Le pape et la guerre*, — qui ont obtenu un si légitime succès.

* * *

SUR QUOI LE KAISER NE COMPTAIT PAS! par Antonio Bermejo de la Rica. Traduit et adapté de l'espagnol, par Christian de l'Isle. 1 vol. in-12. Prix: 1 fr.; *franco* 1 fr. 10. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Voici le témoignage d'un neutre. Présent au Paris au moment de la déclaration de la guerre, il a quitté la capitale au commencement du mois de septembre 1914: il a vu, il a étudié, et il a trouvé non point une France désespérée, sans forces vitales, gâtée par le scepticisme, oublieuse de l'honneur, dédaigneuse de l'idée de patrie; mais une France énergique

et virile, décidée et courageuse, gardant les qualités de son âme latine, et toujours fidèle à ses nobles origines, l'auteur nous montre la vraie France triomphant du specticisme, de la discorde et de l'indolence, par la foi, par l'espérance, par l'optimisme vrai.

* * *

## OUVRAGES PUBLIES SUR LA GUERRE, PAR LE " COMITE CATHOLIQUE DE PROPAGANDE FRANÇAISE A L'ETRANGER " :

**1. Bloud et Gay, éditeurs, 7, Place Saint-Sulpice, Paris :**

LE SOLDAT DE 1914, par René Doumic.
RECTITUDE ET PERVERSION DU SENS NATIONAL,par Camille Julian.
L'HEROIQUE SERBIE, par Henri Lorin.
L'ARMEE DU CRIME, par Vindex.
LE GENERAL JOFFRE, par G. Blanchon.
LE GENERAL GALLIENI, par G. Blanchon.
LES SOUS-MARINS ET LA GUERRE ACTUELLE, par G. Blanchon.
LES PROCEDES DE GUERRE DES ALLEMANDS EN BELGIQUE, par Henri Davignon.
LES ZEPPELINS, par Georges Besançon.
LE GENERAL PAU, par G. Blanchon.
NOTRE " 75 ", par Francis Marre.
DANS LES TRANCHEES DU FRONT, par Francis Marre.
LE GENERAL MAUNOURY, par Miles.
LA JUSTICE VENGERESSE, par A.-D. Sertillanges.
LE SUPPLICE DE LOUVAIN, par Raoul Narsy.
LES BARBARES A LA TROUEE DES VOSGES, par Louis Collin.

**2. Bibliothèque des ouvrages documentaires, 16, rue Alphonse-Daudet :**

LA CONVERSION D'UN CATHOLIQUE GERMANOPHILE,par R. Johannet.
LES ATROCITES ALLEMANDES.

**3. Librairie Armand Colin, 103, boulevard Saint-Michel :**

COMMENT L'ALLEMAGNE ESSAIE DE JUSTIFIER SES CRIMES, par Joseph Bédier.

LES CRIMES ALLEMANDS D'APRES LES TEMOIGNAGES ALLEMANDS, par Joseph Bédier.

**4. Nouvelle Librairie Nationale, 11, rue de Médecis :**

LES CRUAUTES ALLEMANDES, par Léon Maccas.

**5. Librairie Perrin, 35, Quai des Grands-Augustins :**

LA BELGIQUE MARTYRE, par Pierre Nothomb.

**6. Librairie Plon, 8, rue Garancière :**

CE QU'IL FAUT SAVOIR DES ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914, par Daniel Bellet.

**Autres ouvrages se rapportant à la guerre :**

LA BATAILLE DE LA MARNE, par Gustave Babin. — Paris, Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière.

L'INTERET DE LA FRANCE ET L'INTEGRITE DE L'AUTRICHE-HONGRIE, par Georges Viellemont. — Paris, Beauchesne, 117, rue de Rennes.

MILITARY OPERATIONS OF BELGIUM. Report compiled by the Commander-in-Chief of the Belgian Army, for the period July 31st. to December 31st. 1914.

L'OFFRANDE HEROIQUE, par Nicolas Beaudoin. — Paris, *La Vie des Lettres*, 20, rue de Chartres.

* * *

---

## NOTE AUX LECTEURS DE LA REVUE

Ceux de nos abonnés qui ne conservent pas la collection de la *Revue Canadienne,* rendraient service à l'administration en nous renvoyant le No d'août 1915. — Prière de l'adresser à la *Revue Canadienne,* 471, rue Lagauchetière (ouest), Montréal.

# Les Bibliothèques Canadiennes

## ET LEUR HISTOIRE

---

## II

## 1763-1916

---

MAIS, sous le régime français tout entier, nous n'avons guère vu que des bibliothèques privées. Il faut attendre encore vingt ans sous l'administration anglaise avant de rencontrer la première de nos bibliothèques publiques, fondée à Québec, en 1779, par le général Haldimand.

A moins, toutefois, qu'il ne faille accorder le droit de priorité à cette bibliothèque qui fut établie en 1764 à Québec par le sieur Germain Langlois et dont M. Pierre-Georges Roy nous paraît avoir signalé l'existence pour la première fois dans le *Bulletin des Recherches Historiques* du mois de mai 1900. D'après le prospectus que publia alors Langlois, sa bibliothèque aurait consisté en plusieurs centaines de volumes bien choisis, tant anglais que français, écrits par les meilleurs auteurs, sur des sujets intéressants et amusants. L'on pouvait s'y abonner aux conditions suivantes :

> Payer six sols d'argent courant d'Halifax par semaine; ne prendre qu'un seul livre à la fois; ne pas le garder plus d'une semaine; payer tout dommage fait au livre.

Mais nous ne trouvons aucune autre trace de cette entreprise apparemment aussi éphémère qu'ingénieuse, et il nous faut bien continuer à considérer la bibliothèque d'Haldimand comme l'ancêtre véritable de nos bibliothèques publiques canadiennes.

L'histoire de cette fondation n'est pas banale et mérite assurément d'être contée. Bien qu'on en trouve les détails principaux ici et là dans les papiers Haldimand que catalogua l'archiviste fédéral, M. Brymner, en 1887, et bien que M. F.-C. Wurtele l'ait exposée encore plus complète dans un mémoire lu devant la *Société Littéraire et Historique* de Québec en 1888, cette histoire ne semble pas beaucoup connue. Plusieurs même de ceux qui ont essayé depuis cette date de remonter à l'origine de nos bibliothèques publiques l'ignorent complètement ou la connaissent si vaguement qu'ils confondent la bibliothèque d'Haldimand avec une simple association littéraire qui aurait été fondée, non plus en 1779, mais en 1785. Quoique la nouvelle institution portât officiellement le nom de *Bibliothèque de Québec* ou de *Quebec Library,* j'ai cru pouvoir l'appeler la bibliothèque d'Haldimand parce que c'est bien ce fameux gouverneur qui en fut le véritable fondateur. Le 7 janvier 1779 apparaissait dans la *Gazette de Québec* l'annonce suivante :

> Une souscription vient d'être ouverte pour l'établissement d'une bibliothèque publique dans la cité et le district de Québec ; elle a l'approbation de son Excellence le gouverneur-général et de l'évêque, et l'on espère qu'une institution si utile au pays sera généralement encouragée. Une liste de ceux qui ont déjà souscrit est déposée au bureau du secrétaire où ceux qui le désirent peuvent y ajouter leurs noms. Les souscripteurs sont priés de se réunir au palais de l'évêque à midi, le 15 courant, afin de choisir les administrateurs de la bibliothèque.

L'assemblée eut lieu et, le 19 janvier, la *Gazette de Québec* annonçait que Messieurs Gravé, supérieur du séminaire

de Québec, Adam Mabane, juge et membre du conseil, François Baby, conseiller législatif, Pierre Fargues, marchand, et James Monk, juge en chef, avaient été choisis comme administrateurs de la bibliothèque avec MM. Robert Lester et Arthur Davidson, comme trésorier et secrétaire. Le journal faisait savoir en même temps que plusieurs citoyens de Montréal ayant exprimé le désir de voir le projet s'étendre à toute la province, une souscription était ouverte aux bureaux de Edward William Gray, à Montréal, aux conditions suivantes : "Cinq livres sterling en souscrivant et deux livres sterling annuellement par la suite." Les administrateurs assuraient le public qu'une attention toute spéciale " serait portée à ce qu'aucun des livres ne blessât la religion ou la morale, " et ils terminaient par un appel à la générosité des donateurs.

Dans toutes ces pièces publiques le nom d'Haldimand n'apparaît qu'une fois pour autoriser la fondation, mais les lettres suivantes qui ont été retrouvées dans ses papiers nous en apprennent heureusement plus long. Le 1er mars 1779, le gouverneur écrit de Québec à son ami le général de Budé qui paraît avoir été un des chambellans de Georges III :

Le peu de ressources de la place, l'ignorance des gens qui, je le constate tous les jours, est bien le plus grand obstacle à vaincre pour les amener à comprendre leurs intérêts et leur devoir, m'ont donné l'idée d'établir une bibliothèque publique. J'ai réussi à convaincre l'évêque (Mgr Briand) et le supérieur du séminaire de l'avantage qui en résulterait. Ils sont entrés dans mon idée, et, en même temps que plusieurs autres prêtres, presque tous les marchands anglais et un bon nombre de Canadiens, ils ont signé la souscription que j'avais fait ouvrir. Afin de ne pas laisser refroidir le zèle de ces messieurs, j'ai chargé les directeurs de la bibliothèque de dresser un catalogue que j'envoie à M. Cumberland du *Board of Trade*, agent de cette province, avec un crédit de 500 louis sterling. Si ce dernier s'en occupe assez diligemment, nous espérons recevoir les livres l'hiver prochain. C'est ma profonde conviction que cet établissement sera des plus avantageux et mérite d'être encouragé.

Je ferai remarquer que, n'ayant pas le texte original sous la main, je suis obligé de traduire cette lettre de l'anglais, quoiqu'elle ait été écrite en français. En effet, il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler,en ces temps troublés où nous sommes, que la majeure partie des papiers d'Haldimand et même son journal intime ont été écrits en français. Ce général anglais, barré de suisse et mâtiné de prussien, ne fut jamais, on le sait trop, un bien grand ami de la race française. Mais nous notons quand même cet hommage inconscient qu'il rendit à notre langue.

Le lendemain, 2 mars, Sir Frederick écrit à Richard Cumberland lui-même, le dramaturge bien connu, qui était en même temps l'agent du Canada à Londres.

Monsieur,

Dans la conviction où j'étais que l'ignorance des habitants de ce pays était la cause principale de leur conduite mauvaise et de leur attachement à des intérêts qui leur sont évidemment préjudiciables, j'ai cherché à encourager une souscription en faveur d'une bibliothèque publique et je dois dire que l'on a répondu à cet appel au-delà de toute attente. Une assez jolie somme a déjà été souscrite, et, lorsque le projet sera suffisamment mûri par l'expérience, je ne doute pas qu'il contribuera grandement à créer un meilleur accord de sentiments et une plus complète union d'intérêts entre les anciens et les nouveaux sujets de la Couronne.—Les messieurs qui ont été choisis comme administrateurs par la majorité des souscripteurs, connaissant votre goût pour les lettres, vous sollicitent d'acheter en leur nom les livres dont ils vous envoient la liste, d'y ajouter ceux que vous jugerez convenables, et, en un mot, de les aider de vos avis et de votre appui. Quoique l'idée se recommande d'elle-même, je n'ai pu refuser à ces messieurs la satisfaction de joindre ma requête à la leur, et je puis vous assurer que je considèrerai comme fait à moi-même tout ce que vous ferez pour eux.

Près de vingt mois plus tard, le 24 octobre 1780, le gouverneur accuse réception des livres que lui envoie Richard

Cumberland par l'intermédiaire d'un nommé Roberts. Il constate seulement avec un profond regret qu'il n'y a que les livres anglais d'arrivés. C'étaient précisément les livres français dont il attendait la venue avec le plus d'impatience. Afin de ne pas provoquer la jalousie, il n'annoncera pas l'arrivée des livres anglais avant que les livres français ne lui soient également parvenus. Ce dernier trait est particulièrement savoureux. Qui aurait cru que Haldimand se montrait si soigneux de ménager les susceptibilités bilingues ? Les livres français durent arriver, car la nouvelle bibliothèque publique commença de fonctionner peu de temps après. Comme on pouvait s'y attendre, son développement fut assez lent, entravé principalement par l'apathie des souscripteurs qui se faisaient souvent tirer l'oreille et oubliaient presque régulièrement de faire leurs versements. Voici ce qu'en écrit M. de la Rochefoucauld-Liancourt, le célèbre philanthrope français, qui fit le voyage des Etats-Unis et du Canada de 1795 à 1798.

Il n'y a de bibliothèque publique dans tout le Canada qu'à Québec. Elle est petite et généralement composée de livres français. On est étonné d'y voir les ouvrages des assemblées nationales de France, quand on connaît les dispositions politiques des directeurs de cette bibliothèque. Elle est entretenue par souscription.

Et le voyageur continue un peu sévèrement :

Il n'existe dans tout le Canada aucune société savante ; on n'y connaît pas trois hommes qui s'occupent des sciences pour leur propre compte. A l'Almanach de Québec près, il ne s'imprime pas un seul volume dans tout le pays. — (La Rochefoucauld-Liancourt. *Voyage dans les Etats-Unis d'Amérique*, t. 2, p. 208.)

Une dizaine d'années plus tard, vers 1807, le voyageur anglais John Lambert écrit à son tour :

La seule bibliothèque publique du Canada se trouve à Québec, dans l'une des chambres du palais de l'évêque. Elle est petite et maigrement fournie de publications nouvelles. Les livres ne circulent que dans cette ville et parmi les habitants qui souscrivent. Ce sont les romans qui sont le plus en faveur auprès des dames canadiennes, comme d'ailleurs auprès des dames d'Europe. Il n'y a que ces livres qui paraissent avoir quelque charme pour le beau sexe moderne. — (John Lambert: *Travels through Canada and the United States*, 2nd Edition. London, 1813. Vol. I, p. 325.)

Mais ce qui est sans doute encore plus intéressant, c'est de savoir comment était composée la première de nos bibliothèques publiques canadiennes. Grâce au prudent collectionneur que fut l'honorable M. Baby, nous sommes assez heureux pour posséder encore aujourd'hui ce que je crois être ses deux plus anciens catalogues. Ce sont deux pièces modestes, mais vénérables, qui, en plus de leur intérêt historique, offrent aussi un grand intérêt bibliographique. La première est datée de 1785 et, bien qu'elle ne porte pas de nom de lieu ni de nom d'imprimeur, elle est certainement sortie des presses de Guillaume Brown, à Québec. Elle compte par conséquent parmi nos plus rares incunables canadiens et vous la chercherez en vain dans l'*Inventaire Chronologique* du Dr N.-E. Dionne à qui elle a échappé, à cause même de son excessive rareté. Si La Rochefoucault-Liancourt a pu écrire, sans trop d'exagération, qu'en 1791, " à l'Almanach de Québec près il ne s'imprimait pas un seul volume dans tout le pays ", combien plus indigente encore était la production typographique en 1785! Nos dix doigts suffiraient presque à énumérer les publications émanées jusqu'à cette date de l'imprimerie québecquoise au berceau. Le second catalogue, imprimé en 1796 par la *Nouvelle Imprimerie*, n'est guère plus connu quoiqu'il soit de onze ans plus récent. Dans l'un comme dans l'autre, il y a matière aux plus instructives réflexions. Pour ma part, je connais peu de lectures plus attachantes que celle de ces deux

plaquettes de 23 et de 32 pages, où l'on retrouve ce que lisaient nos grands-pères il y a 130 et 120 ans. Voici, d'après les divisions mêmes du premier catalogue, quelle était la composition de la *Bibliothèque de Québec,* après cinq ans d'existence, en 1785. J'ai cru que cela valait la peine de faire le calcul.

| | Anglais | Français | Total |
|---|---|---|---|
| Religion et Ecriture Sainte..... | 88 | 89 | 177 |
| Loi et gouvernement..... | 20 | 108 | 128 |
| Médecine ..... | 4 | 10 | 14 |
| Philosophie et mathématiques..... | 79 | 127 | 206 |
| Histoire, mémoires, voyages..... | 262 | 258 | 520 |
| Littérature, poésie, théâtre..... | 233 | 339 | 672 |
| Dictionnaires et grammaires..... | 23 | 70 | 93 |
| Atlas et cartes..... | 5 | — | 5 |
| Total..... | 814 | 1001 | 1815 |

L'on voit que Haldimand, lorsqu'il écrivait au commissionnaire de Cumberland en 1780, avait ses raisons de s'alarmer du retard des livres français. Dans sa politique savamment calculée, le cauteleux gouverneur ne se contentait pas d'un partage égal entre les deux langues. Il assurait délibérément à l'élément français une prépondérance appréciable. N'oublions pas, en effet, qu'Haldimand avait eu pour but avoué, en fondant cette bibliothèque, de régénérer intellectuellement et moralement le peuple canadien-français. J'ai cité plus haut la lettre peu flatteuse et bien prussienne où il déplore à la fois l'ignorance et la dépravation d'esprit des habitants du pays. Mais il faut voir quel aliment il offre à nos pères dans sa sagesse pour leur refaire une mentalité meilleure. Dans la section littéraire, qui est toujours celle où se fait le plus sentir l'influence des idées, l'on rencontre bien le doux Fénelon et le sévère Bourdaloue, mais ces auteurs de

tout repos sont écrasés sous le poids des 40 tomes de Voltaire, des 23 volumes de Rousseau et des 35 in-folios de l'Encyclopédie de d'Alembert et Diderot. Ce brave Haldimand avait choisi de singuliers médecins pour ramener à la santé morale le peuple canadien. Et le palais de l'évêque, qui les logeait, n'en frémit-il pas sur ses bases ?

Il convient aussi de noter qu'en composant sa bibliothèque, Haldimand ne s'était pas fort préoccupé de renseigner les lecteurs canadiens sur l'histoire de leur propre pays. Si nous ne tenons pas compte de l'*Histoire d'Amérique* de Robertson, de l'*Histoire des Deux-Indes* de Raynal et de l'*Histoire des Voyages* de Prévost, qui ont trait à l'Amérique en général, nous ne rencontrons dans tout le catalogue anglais et français de 1785 que deux ouvrages qui aient un rapport direct avec le Canada: l'*Histoire de la Nouvelle-France,* par Charlevoix, et les *Voyages* de Carver. C'est un peu maigre.

Voici maintenant quel était l'état de la *Bibliothèque de Québec* en 1796, d'après l'autre catalogue que nous avons sous les yeux :

| | Anglais | Français | Total |
|---|---|---|---|
| Religion ..... | 125 | 98 | 223 |
| Loi et gouvernement..... | 261 | 141 | 402 |
| Science, arts et littérature..... | 296 | 278 | 574 |
| Histoire, mémoires et voyages..... | 367 | 408 | 775 |
| Poésie, théâtre, romans..... | 137 | 149 | 286 |
| Miscellanées ..... | 155 | 248 | 403 |
| | 1341 | 1322 | 2663 |
| Ourages latins et grecs..... | | | 23 |
| Grand total..... | | | 2686 |

A cause de la différence de classification, il est difficile de se rendre un compte exact de l'accroissement de chacune des sections. Tandis qu'en 1785 la littérature était beaucoup plus sensément jointe à la poésie et au théâtre, le bibliothécaire de 1796 a eu la singulière idée de l'accoler à la science et aux arts, ce qui ne l'a d'ailleurs pas empêché d'inclure dans les *miscellanées* la majeure partie des ouvrages littéraires, à savoir les oeuvres complètes des grands écrivains. L'augmentation considérable de la section " loi et gouvernement " du côté anglais s'explique par l'adjonction d'au moins 150 volumes des documents parlementaires de la Grande-Bretagne, volumes de consultation utile une fois par ci par là, mais que ne devaient pas se disputer les abonnés. Dans la même section, du côté français, l'augmentation vient en grande partie du fait de la Révolution française qui paraît avoir intéressé énormément ses contemporains, nos grands-pères. C'est là que nous retrouvons les *Décrets de l'Assemblée Nationale* de France dont la présence dans une institution quasi-officielle, sous un gouvernement anglais, étonnait si fort, ainsi qu'on l'a vu tout-à-l'heure, le voyageur La Rochefoucault-Liancourt.

La bibliothèque dans son ensemble paraît s'être augmentée plutôt lentement. De 1785 à 1796, en onze ans, elle ne s'est enrichie que de 871 volumes nouveaux, ce qui ne fait même pas 80 pour chaque année. *Festina lente,* telle devait être sa devise.

Notons enfin, pour en finir avec elle, que la *Bibliothèque de Québec* était des plus modestes à tous les points de vue, aussi bien en qualité qu'en quantité. Elle n'avait rien d'un musée bibliographique. La presque totalité des ouvrages qu'elle contenait appartenaient au 18e siècle et étaient contemporains. Sur les 2,866 volumes de 1796, il n'y en avait que 8 dont l'impression remontât au 17e siècle. Le 16e siècle enfin n'était représenté que par un seul ouvrage, une édition grecque de Thucydide, dont on ne mentionne que la date, 1578.

* * *

Mais, en toute justice pour Montréal, il est temps de signaler une grave erreur historique commise successivement par La Rochefoucault-Liancourt et par John Lambert dans les passages que nous avons cités plus haut.

En 1797, d'après le premier, et même en 1807, d'après le second, la *Bibliothèque de Québec* aurait été la seule bibliothèque publique du Canada. Cela n'est pas exact. Nous savons aujourd'hui que dès 1796 une bibliothèque publique avait été établie à Montréal par le moyen d'une compagnie à fonds social dont le capital était divisé en 120 parts de 50 dollars chacune. Malheureusement, c'est à peu près tout ce que nous connaissons des premières années de cette bibliothèque.

Il faut croire cependant qu'elle ne satisfaisait pas tout le monde puisque, d'après ce que nous apprend Alfred Sandham dans son précieux ouvrage *Ville-Marie or Montreal past and present,* certains citoyens de Montréal songèrent à en établir une autre. Le 24 décembre 1810 apparaissait dans un des journaux de la ville une annonce intitulée *Aux amants de Belles-Lettres,* qui faisait savoir qu'à la demande de plusieurs citoyens le gouverneur Craig avait accordé la permission d'établir une bibliothèque à Montréal sous son patronage. La nouvelle institution devait porter le nom de *Craig Library.* Pour être membre propriétaire il fallait payer £6 au départ, et ensuite 20 chelins par année pour les dépenses courantes et pour l'achat des livres. Les simples souscripteurs ne payaient que 5 chelins par trimestre. Il paraît que la bibliothèque fut ouverte au printemps de 1811, mais c'est là tout ce que nous savons de son existence qui fut probablement éphémère.

En tout cas, il est certain que Montréal s'enrichit plus rapidement que Québec en matière de bibliothèques, bien

qu'elle eût commencé plus tard. Dans son *Directory* de Montréal, le premier en date, publié en 1819, Doige nous apprend que la *Bibliothèque de Montréal,* qui était alors logée dans l'aile nord du *Mansion House Hotel,* avant d'être transportée dans la vieille chapelle méthodiste de la rue Saint-Joseph, et plus tard, en 1837, dans l'édifice de la *Société d'Histoire Naturelle,* possédait déjà 7,000 volumes, dont un grand nombre rares et de haute valeur. Elle l'emportait ainsi notablement sur son aînée, la *Bibliothèque de Québec,* qui ne contenait encore que 4,000 volumes en 1822, lorsqu'elle se retira du palais de l'évêque pour occuper de nouveaux quartiers. Doige nous apprend également qu'en cette même année 1819 il y avait d'autres bibliothèques à Montréal, mais dans sa liste alphabétique nous ne découvrons mention que de la bibliothèque circulante de Nickless et Macdonald, établie en face du palais de justice, au No 98 de la rue Notre-Dame. Enfin nous savons par l'*Hochelaga Depicta* du pasteur Bosworth que la *Montreal Library,* vers 1839, contenait environ 2,000 ouvrages français et 6,000 ouvrages anglais.

* * *

Mais il importe aussi de faire une place à nos bibliothèques parlementaires dans cette histoire rapide des bibliothèques canadiennes. M. N.-E. Dionne a raconté les nombreuses vicissitudes de leur existence dans un intéressant mémoire lu devant la *Société Royale* en 1902. Sous sa conduite, je vais essayer d'en résumer les grandes lignes.

La bibliothèque de l'Assemblée Législative de Québec eut des débuts plus que modestes et une croissance extraordinairement lente. Il lui avait fallu quarante ans pour atteindre, en 1817, le chiffre de 1,000 volumes. Elle en comptait 5,500 en 1835,après les trois ans d'administration d'Etienne Parent, et 7,000 en 1841, au temps de l'Union.

Avec l'Union s'opéra la fusion des deux bibliothèques du Bas et du Haut-Canada. L'appoint de cette dernière fut plutôt faible, ne consistant qu'en quelques centaines de volumes amassés depuis 1815.

Huit ans plus tard, en 1849, les deux bibliothèques de l'Assemblée et du Conseil comptaient ensemble 22,000 volumes, lorsqu'elles furent incendiées avec les édifices du Parlement à Montréal, au cours de l'émeute soulevée par le *bill* d'indemnité. Jamais l'on ne pourra trop regretter ce sauvage attentat qui place nos *tories* de 1849 au même rang que les barbares Germains brûlant en 1914 la bibliothèque de l'Université de Louvain. Ainsi que le dit si bien et avec tant d'émotion Jacques Viger dans sa *Notice sur la destruction des Archives des bibliothèques des deux Chambres,* publiée en 1849, ce fut une perte irréparable. Les flammes consumèrent une admirable collection de près de 2,000 volumes, tous relatifs à l'Amérique, que l'infatigable bibliophile Georges-Barthélemy Faribault avait pris de longues années à rassembler et dont un grand nombre d'ouvrages ne peuvent plus se retrouver aujourd'hui.

Avec la persévérance de la fourmi qui refait sa maison aussitôt que le pied brutal du passant l'a détruite, Faribault se remit à la tâche, et, avec le concours actif du bibliothécaire en titre, Alpheus Todd, il avait réussi à reconstituer une bibliothèque de 17,000 volumes, lorsque les flammes s'y attaquèrent de nouveau en 1854, à Québec, et la consumèrent aux trois quarts. L'élan toutefois était donné et, en 1867, le gouvernement fédéral en emportant avec lui dans Ottawa, la capitale nouvelle, la bibliothèque des Provinces-Unies, se trouvait quand même en possession de 60,000 volumes. Aujourd'hui ce chiffre est plus que quadruplé et notre bibliothèque parlementaire compte parmi les plus importantes d'Amérique. On sait par quelle chance providentielle elle vient d'é-

chapper ces jours derniers à une complète destruction. Souhaitons que les autorités, averties par tant de leçons, se décident enfin à l'entourer d'une plus sûre protection.

Quant à la province de Québec, elle fut laissée en 1867 sans un seul volume et il lui fallut recommencer tout à neuf. Mais, grâce au zèle et à l'activité de ses bibliothécaires, elle possède aujourd'hui plus de 100,000 volumes logés enfin depuis quelques mois dans un édifice de tout repos, à l'abri du fléau destructeur.

* * *

Mais j'ai hâte de passer à un autre chapitre de l'histoire des bibliothèques canadiennes qui me paraît totalement ignoré et qui, si je ne m'abuse, est en même temps singulièrement amusant.

L'on croit avoir beaucoup dit contre la lenteur de nos institutions, en rappelant qu'il y a plus de vingt ans que s'agite à Montréal la question d'une bibliothèque municipale. Et pourtant — plusieurs seront probablement surpris de l'apprendre — la chose fut bien près d'être accomplie, il y a déjà 75 ans, en 1840. Il ne s'en fallut, pour ainsi dire, que d'un cheveu. Dernièrement, comme je parcourais du coin de l'oeil la *Table analytique des Statuts,* publiée en 1857 par M. Wicksteed, mon attention fut soudainement arrêtée par la mention suivante: " Ordonnance pour autoriser la corporation de la cité de Montréal à construire un édifice public, selon le plan de M. Vattemare ". (3-4 Victoria, chap. XXVII). Légèrement intrigué par cette mention un peu mystérieuse, j'eus la curiosité de recourir au document lui-même et, à mon grand étonnement, j'y découvris tout un projet de bibliothèque municipale à Montréal, et un projet de vastes proportions. Cette ordonnance, qui fut sanctionnée par lord Syden-

ham en 1841, et eut par conséquent force de loi, mériterait d'être citée en entier, s'il n'y avait pas la raison d'espace et surtout si elle n'était pas rendue presque illisible par la plus pitoyable des rédactions. Je ne connais pas, en effet, de pire échantillon de cette insupportable phraséologie que nos législateurs ont toujours crue indispensable à la clarté des lois et qui en fait au contraire de véritables énigmes. Je me contenterai donc d'en résumer les articles principaux, après les avoir dépouillés autant que possible du fatras législatif.

La *corporation* du maire, des échevins et des citoyens de la cité de Montréal, après avoir, par requête, représenté le grand avantage qui résulterait de la construction d'un édifice public de dimensions suffisantes pour contenir un Hôtel-de-ville, une Bourse, un Bureau de Poste, une Maison de la Trinité, une grande salle pour les assemblées des citoyens et un endroit convenable pour l'Institut "qui sera établi par la réunion des sociétés littéraires et scientifiques de la cité, selon le projet de M. Vattemare", demande l'autorisation d'emprunter les sommes nécessaires à cette fin. L'autorité législative, jugeant expédient que la requête soit accordée, statue et ordonne que le conseil pourra emprunter une somme n'excédant pas cinquante mille livres courant, afin d'acquérir un terrain dans un site central et d'y ériger un édifice convenable pour les fins mentionnées. Après plusieurs *provisos* qui n'ont trait qu'à l'emprunt et à sa méthode de remboursement, l'ordonnance passe à la constitution du fameux Institut que doit loger l'édifice projeté. Et il est manifeste que cet Institut est la raison même de l'ordonnance. Le préambule parle bien aussi d'un Hôtel-de-Ville, d'une Bourse, d'une Maison de la Trinité, mais il n'en est pas autrement question dans la loi qui est consacrée tout entière au seul Institut Vattemare.

Attendu qu'il est très à désirer pour l'encouragement des sciences et des arts et pour l'avantage des citoyens que les diverses sociétés littéraires et scientifiques établies dans la cité de Montréal, à savoir la *Société d'Histoire Naturelle*, l'*Institut Mécanique* et la *Bibliothèque de Montréal*, soient réunies et placées sous le contrôle des autorités municipales, il est statué et ordonné :

1o Qu'aussitôt l'édifice érigé, la *Société d'Histoire Naturelle* pourra transporter à la cité de Montréal la propriété de ses biens réels et mobiliers, livres, instruments, etc...

2o Qu'aussitôt l'édifice érigé, la corporation de Montréal pourra accepter et recevoir des propriétaires de la *Bibliothèque de Montréal* cession de tous leurs livres, et des propriétaires de l'*Institut Mécanique*, cession de tous leurs livres, instruments et objets d'art.

3o Qu'après un avis notarié donné à la corporation de Montréal par la *Société d'Histoire Naturelle*, par l'*Institut Mécanique* et par la *Bibliothèque de Montréal*, conjointement, de leur intention de céder à la cité leurs propriétés réelles et leurs biens mobiliers, et acceptation faite par la corporation de Montréal, les trois sociétés seront réunies sous le nom d'*Institut de Littérature, des Sciences et des Arts à Montréal*, et dès lors formeront une société sous le contrôle de la corporation de Montréal.

4o Que la société nouvelle sera composée d'abord des membres des trois sociétés qui la composent et ensuite de toutes autres personnes qui pourront y être adjointes par voie d'élection selon les règlements, comme membres ordinaires, correspondants ou honoraires.

5o Qu'aussitôt que le nouvel édifice s'y prêtera convenablement, le maire y convoquera par avis public tous les membres de l'*Institut*, et qu'à cette assemblée, présidée par le maire, la majorité des membres élira un conseil de direction, composé d'un président, de trois vice-présidents, de deux secrétaires, d'un trésorier, d'un bibliothécaire, d'un gardien de musée et de deux consultants.

6o Qu'une nouvelle élection de ce conseil se fera chaque année de la même manière et au même endroit.

7o Que les membres de l'*Institut*, convoqués en assemblée par le président, aussi souvent qu'il le juge à propos, le quorum étant de douze, ont

le pouvoir de prescrire les fonctions du conseil, de fixer les taux de la contribution annuelle, d'expulser membres ou officiers, en un mot de faire tous les règlements nécessaires, pourvu que ces règlements soient approuvés et sanctionnés par le conseil de la cité de Montréal.

8o Que les contributions et amendes seront recouvrables par poursuites intentées au nom de la corporation de la même manière que les cotisations établies ou les amendes imposées par le conseil de la cité.

9o Que les membres du conseil de la cité de Montréal seront *ex-officio* membres honoraires de l'Institut.

10o Que la bibliothèque publique et le musée seront, sous la direction de l'*Institut*, ouverts pour le libre usage du public, avec les restrictions de temps et autres, qu'approuvera et sanctionnera le conseil de la cité.

11o Qu'après l'établissement de l'*Institut*, le conseil de la cité, pourra approprier annuellement, sur ses fonds généraux, une somme n'excédant pas 300 livres, afin d'augmenter la bibliothèque et le musée.

Voilà, on en conviendra, un assez beau projet de bibliothèque municipale pour le temps, et nous ne saurions trop déplorer le cheveu encore inconnu qui en empêcha l'exécution.

Mais quel est donc ce M. Vattemare qui fut assez persuasif pour engager la *corporation* naissante de Montréal, en 1840, à dépenser 250,000 dollars pour une bibliothèque publique, pour *du luxe* comme quelques-uns le disent encore aujourd'hui? Or, voici que je découvre, dans le *Canadien* du 14 décembre 1840, la courte nouvelle suivante :

Les journaux de Montréal annoncent que M. Alexandre Vattemare, aussi célèbre dans l'art du ventriloque qu'il l'est comme philanthrope, s'est rendu aux instances de ses amis de Montréal et qu'il va donner dans le cours de cette semaine une soirée de ventriloquisme, sous la forme d'une pièce dramatique intitulée *Les friponneries de Nicolas*, où il joue sept personnages.

Comment, serait-ce ce bateleur, ce ventriloque de foire, qui a réussi à déclencher en sa faveur tout le mécanisme lé-

gislatif? Il n'y a pourtant pas à en douter. C'est bien lui. Hâtons-nous de dire cependant que cet Alexandre Vattemare ne fut pas, quoique ventriloque, un aussi petit personnage qu'on pourrait le penser. Il fut le créateur du système d'échanges internationaux entre bibliothèques et le promoteur d'une foule d'autres institutions ingénieuses. La ville de Boston le considère même comme le véritable fondateur de sa merveilleuse bibliothèque. L'énumération de ses titres ne couvre pas moins de quinze lignes à la suite de son nom sur la page de titre du catalogue de la précieuse collection numismatique dont il fit don à la *Bibliothèque Nationale* tant au nom du peuple américain qu'en son nom propre. Et pourtant ce chevalier de la Légion d'honneur était par profession ventriloque. Il allait de pays en pays, de ville en ville, et il amusait les gens fort honnêtement en retour d'une légère rétribution. Mais, après le spectacle, le ventriloque disparaissait pour faire place au philanthrope. Vattemare ne manquait jamais de profiter de chacune de ses représentations pour prêcher à la foule qui venait de l'acclamer ses magnanimes projets d'harmonie universelle qui étaient au fond sa véritable raison de vivre. Philanthrope désintéressé s'il en fut, il ne demanda jamais rien en retour des services qu'il rendait à l'humanité. Comme ventriloque, il était connu sous le nom d'Alexandre tout court. Et c'était le ventriloque Alexandre qui subvenait aux besoins terrestres du conférencier Vattemare.

Ce qui est certain, c'est que jamais peut-être aucun étranger, de passage à Montréal, ne souleva autant d'enthousiasme que ce singulier rêveur. Pour s'en rendre compte, il faut lire les journaux du temps. De mai 1840 à mars 1841, les pages du *Canadien* sont littéralement remplies d'éloges dithyrambiques à son adresse. Et il en est de même du *Fantasque* d'Aubin. Dans toute la presse, il n'y en a que pour lui. On le

salue à la lettre comme un Messie venu pour régénérer intellectuellement le Canada. Il n'y a rien de plus amusant à soixante-quinze ans de distance que cet emballement général. C'est le même gaspillage d'épithètes dithyrambiques en l'honneur du ventriloque Alexandre, les jours où il joue, et en l'honneur du conférencier Vattemare, les jours où il pérore. M. Vattemare fit observer aux citoyens de Montréal qu'ils avaient grand tort de fractionner leurs efforts. " Fondez en un seul bloc toutes vos petites institutions — leur disait-il — et n'en faites qu'une seule, puissante et forte, qui exercera une action plus grande, qui sera en rapport plus étroit avec les autres corps savants du monde entier et qui avancera d'autant votre développement intellectuel. " Gagnés sans doute par son éloquence entraînante, les citoyens les plus importants de Montréal se rangèrent à cette idée avec le plus extraordinaire empressement. Le 23 novembre 1840, Mgr Bourget, évêque de Montréal, adresse à M. Vattemare une lettre où il le félicite hautement et lui promet son concours. Un peu plus tard, nous rencontrons l'adhésion de Denis-Benjamin Viger et de lord Sydenham lui-même qui rappelle à M. Vattemare les occasions qu'il a déjà eues en Europe de lui témoigner son admiration. Les associations scientifiques et littéraires de Montréal ne se laissent pas moins aisément persuader. Il n'y en a pas une qui tire en arrière. La *Montreal Library,* le *Mechanic's Institute,* la *Mercantile Library,* la *Société d'Histoire Naturelle* acceptent de se dépouiller de leurs droits pour le bien commun et de se fondre en une seule institution sous le contrôle municipal.

Enfin, le 22 janvier 1841, une grande assemblée publique est convoquée dans la maison de M. John Donegani, pour entendre M. Vattemare. Il faut lire, dans le *Canadien* du lendemain, le compte-rendu épique de cette réunion. Ce fut un véritable délire. Voici quelques-unes des résolutions qui furent

adoptées à cette assemblée mémorable. Elles valent, je crois, la peine d'être exhumées.

1. — Résolu que cette assemblée voit avec satisfaction que les efforts philanthropiques de M. Vattemare pour établir en cette ville un institut, aux fins de réaliser et propager son grand système d'échanges, sont sur le point d'être couronnés d'un plein succès.

2. — Que cette assemblée, pénétrée de l'importance qu'a pour ce pays la réalisation du système d'échanges de M. Vattemare, et reconnaissante du bienfait inappréciable que nous apporte ce philantrophe généreux et désintéressé, le prie d'agréer l'expression respectueuse et sincère des sentiments de gratitude qui animent tous ceux qui composent cette réunion.

3. — Que le zèle et l'expédition avec lesquels le conseil de ville a accueilli la requête du bureau de commerce et d'un grand nombre de citoyens de cette ville, demandant sa co-opération à l'institut, sont dignes de la reconnaissance de toutes les classes de la société.

4. — Que cette assemblée apprend à l'instant même, avec un vif intérêt, que Son Excellence le gouverneur-général, appréciant les efforts qui se font de toutes parts pour la réalisation du plan sublime de M. Vattemare, est disposé à demander au conseil spécial la passation d'une loi qui procure à cette ville les moyens d'ériger un édifice superbe destiné à recevoir l'institut.

5. — Que cette assemblée accueille avec beaucoup de satisfaction les témoignages de bienveillance et de sympathie qui ont été manifestés hier au soir, vis-à-vis de nous, par une assemblée de nos compatriotes d'origine britannique, tenue en cette ville; que cette assemblée les assure que cette expression de leurs sentiments à notre égard a été vivement sentie et appréciée par tous, et leur offre en retour les trois hourras qui se feront entendre en terminant cette résolution. — (Trois hourras bruyants furent alors donnés à nos compatriotes d'origine britannique.)

6. — Que tout Canadien fera son possible pour se procurer des objets d'histoire naturelle et autres pour les porter à l'institut, et que tous ceux qui auraient en leur possession des volumes d'ouvrages dépareillés, se feront un devoir d'en faire part à la bibliothèque commune, afin de parvenir à compléter ces ouvrages.

7. — Qu'une liste de souscriptions soit immédiatement ouverte, aux fins de faire chanter une messe solennelle d'actions de grâces, pour remercier Dieu d'avoir inspiré à M. Vattemare l'idée d'une aussi vaste conception et pour demander le secours du ciel pour le succès de cette entreprise, et qu'une députation soit envoyée au séminaire de cette ville, auprès de Messire de Charbonnel, pour le prier de faire, lors de cette messe, telle allocution qu'il jugera convenable à la circonstance.

Le rapporteur du *Canadien* interrompt ici la simple reproduction des résolutions proposées pour raconter le peu banal incident qui suit. C'est toujours son compte rendu que je cite textuellement.

Lorsque cette résolution fut d'abord proposée, le président, avant de la soumettre à l'assemblée, observa qu'il était autorisé à dire que, quelque disposition naturelle qu'éprouvât M. Vattemare de faire du bien à ses semblables, il ne pensait pas que, sans le secours du ciel, il fût possible de persévérer et de travailler sans relâche pour l'accomplissement d'un plan dont les autres auront tout, et l'auteur de ce système, rien. Cette idée, comme tout ce qu'il y a de bon et de louable, avait été inspirée par la providence à M. Vattemare. Nous devions donc nous mettre sous la protection du ciel et nous étions sûrs de réussir par ce moyen. Les effets de ce système seront l'instruction, des sentiments plus bienveillants entre les hommes et le bonheur de la société. L'Institut sera le foyer d'où jaillira la lumière qui, semblable à celle du soleil, éclairera le pays sans perdre une particule de force. Nous devions d'ailleurs associer le clergé à cette grande oeuvre. Il devait ici, comme dans tout bon système d'éducation, avoir sa juste part, et comme il se compose des ministres du Très Haut, il offrira pour nous ses prières au ciel pour l'accomplissement d'un projet qui apporte la paix à tous les hommes de bonne volonté. M. le président s'adressant à l'assemblée lui demanda à deux différentes reprises si elle approuvait sincèrement cette résolution. Et deux fois les applaudissements de l'assemblée vinrent témoigner de son empressement.

Et le flot des résolutions continue de jaillir, toutes digues ouvertes :

8. — Que cette messe solennelle sera chantée dans l'église paroissiale de cette ville, jeudi prochain, le 28 du courant, à huit heures et demie du matin, si c'est possible.

9. — Que les remerciements de l'assemblée soient votés à la *Société d'Histoire Naturelle* de cette ville, à l'association de la *Bibliothèque de Montréal* et au *Mechanic's Institute* pour l'abandon généreux que ces institutions ont fait à la ville de leurs collections précieuses.

Etc., etc...

Et l'assemblée reconduisit M. Vattemare en triomphe à sa demeure, tout comme si ç'eut été la divine Sarah elle-même! La messe promise fut en effet chantée, mais, dans le compte rendu qu'il en donne le 28 janvier, le *Canadien* annonce avec regret que M. de Charbonnel, malade, n'a pas pu monter en chaire. C'est à la suite de cette enthousiaste réunion, que fut adoptée par le conseil spécial l'ordonnance que je rappelais tout à l'heure.

Légitimement fier de son succès à Montréal, M. Vattemare court à Québec prêcher le même évangile d'instruction. Il n'y reçoit pas un moins chaleureux accueil. Les soirées de ventriloquisme alternent avec les conférences et l'enthousiasme ne se dément pas. A l'exemple de Mgr Bourget,Mgr Signay et Mgr Turgeon, son coadjuteur, donnent leur adhésion publique à l'oeuvre de M. Vattemare. M. René-Edouard Caron, maire de Québec et futur lieutenant-gouverneur, préside aux assemblées. Le sage Auguste-Norbert Morin lui-même y prend une part active, en même temps que l'hon. John Neilson, G.-B. Faribault, le Dr Bardy et Etienne Parent. Québec, dans cette affaire, n'entendait pas rester en arrière de Montréal. De toutes les associations de Québec, il n'y avait que la *Société Littéraire et Historique* qui avait cru devoir faire quelques réserves, mais elle avait dû céder devant les protestations des journaux et l'indignation universelle, lorsque M. Vattemare nous quitta enfin, au milieu de mars 1841, pour prendre le chemin des Etats-Unis où l'appelaient d'autres ténèbres à dissiper. Et s'il nous quitta, ce ne fut pas, on le pense bien, sans faire d'émouvants adieux. Il est impos-

sible de lire, dans le *Canadien* du 17 mars 1841, son dernier message, intitulé *Aux Canadiens,* sans songer à Lycurgue faisant jurer à ses concitoyens de ne rien changer à ses institutions jusqu'à son retour.

Malheureusement, M. Vattemare ne revint pas et toute l'affaire tomba. De tout ce bruit, il ne resta rien, rien, pas même le souvenir. Jamais l'on n'aura vu feu de paille s'éteindre avec plus de promptitude et d'aussi complète façon. On vient de voir que l'intervention de M. Vattemare fut bien près d'occasionner la dissolution de la *Société Littéraire et Historique* de Québec, et cependant M. F.-C. Wurtele ne la mentionne même pas dans son histoire de cette société.

* * *

A partir de cette époque, toutefois, l'on croit apercevoir une recrudescence d'activité dans les associations littéraires ou scientifiques de Québec et de Montréal. A Québec, en 1840, il se fonde sous le nom de *Quebec Library Association* une nouvelle bibliothèque publique, qui, après avoir absorbé, quelques années plus tard, l'ancienne *Bibliothèque de Québec* — celle d'Haldimand —, fut finalement absorbée elle-même, en 1869, par la *Société Littéraire et Historique* de la même ville.

A Montréal, nous voyons se fonder en 1840 la *Mercantile Library Association.* En 1852, l'*Institut des Artisans* ou le *Mechanic's Institute,* qui existait depuis 1828, se construit un vaste édifice où il installe sa bibliothèque de 4,500 volumes. La *Mercantile Library* englobe en 1844 la *Montreal Library,* mais ce n'est que pour être plus tard, en 1885, englobée elle-même, en même temps que l'*Institut Canadien,* par le nouvel *Institut Fraser.*

Nous possédons des catalogues de quelques-unes de ces

anciennes bibliothèques et il m'a paru intéressant de comparer leurs règlements avec ceux d'aujourd'hui. Je vois par exemple que la *Montreal Library,* en 1824, était ouverte de 9 heures a. m. à 4 heures p. m., tous les jours, excepté le dimanche. La souscription annuelle était de 30 chelins. Le temps pendant lequel un volume pouvait être gardé variait selon le format. Ainsi les lecteurs avaient douze jours pour lire un in-folio, dix jours pour un in-4o, et huit jours seulement pour un in-8o. L'amende était de cinq pence ou dix sous pour chaque jour de retard. Le *Mechanic's Institute* avait la même bizarre habitude en 1859, mais tempérée d'un peu plus de générosité : deux semaines pour un in-8o, trois semaines pour un in-4o, et quatre semaines pour un in-folio,telle était sa mesure. Un seul livre était prêté à la fois. Les portes étaient ouvertes de 9 heures a. m. à 1 heure p. m., puis de 3 heures à 6 heures p. m., et enfin de 7 heures à 10 heures dans la soirée.

Mais, comme on a pu le constater, nous n'avons guère aperçu encore que des bibliothèques anglaises, malgré leur apport assez considérable de livres français. Que faisaient donc nos Canadiens français pendant ce temps? Peu de chose en apparence,mais beaucoup en réalité. Il n'y a jamais eu,il est vrai, jusqu'en ces derniers temps, dans Montréal, que deux bibliothèques publiques canadiennes-françaises, celle de l'*Institut Canadien,* qui n'a malheureusement pas pu vivre pour avoir manqué de discrétion et de sagesse, et celle du *Cercle Ville-Marie* qui, après une assez modeste carrière, vient de prendre subitement le développement que l'on sait sous le nom de *Bibliothèque Saint-Sulpice.* Mais il ne faudrait pas compter pour rien les nombreuses et riches bibliothèques de nos institutions d'enseignement, de l'Université Laval, de l'Ecole Normale, de tous nos collèges et couvents. De même que, pendant la nuit du moyen âge, les moines accumulaient dans leurs mo-

nastères les trésors oubliés de l'antiquité classique et les conservaient providentiellement pour la grande Renaissance, notre clergé enseignant a patiemment amassé des livres depuis cent ans dans le secret de ses institutions en vue d'une autre renaissance, celle-là canadienne. En 1836, M. l'abbé Jean Holmes était envoyé en mission en Europe, relativement aux écoles normales. Il faut lire, dans la belle notice que lui a consacrée M. Gosselin, avec quel empressement toutes les maisons d'éducation d'alors chargèrent le savant voyageur de leur acheter des livres pour leurs bibliothèques. Le pauvre M. Holmes en dut être débordé. Sait-on aussi que la seule maison-mère de la Congrégation de Notre-Dame renfermait plus de 9,000 volumes en 1853, d'après le rapport du surintendant de l'Instruction publique, le Dr Meilleur? N'oublions pas que, si nous avons pu, malgré tout, faire aussi bonne figure dans les statistiques officielles du Canada au point de vue des bibliothèques, que si l'on a pu constater que, même aujourd'hui, la proportion de livres par tête d'habitant est plus élevée dans le Québec que dans l'Ontario, cela est dû aux riches bibliothèques de nos maisons canadiennes-françaises d'enseignement.

* * *

Nous pouvons clore ici l'histoire de nos bibliothèques canadiennes. Il est inutile de parler de nos bibliothèques actuelles. C'est de l'histoire contemporaine parfaitement connue des lecteurs de la *Revue Canadienne*. Mon but a été seulement de montrer par quelle lente et laborieuse évolution nos bibliothèques sont parvenues au bel épanouissement d'aujourd'hui. Nous aurons bientôt à Montréal trois bibliothèques publiques de réelle importance.

Il appartient maintenant au public d'en bien profiter et

d'en tirer tout le profit possible. A ce propos, je me suis laissé conter ces jours derniers une petite histoire, que je demande la permission de redire en terminant, à cause de la leçon qu'elle comporte.

C'était dans un village qui n'est pas bien loin de Montréal et qui passe à bon droit pour posséder une population de choix. Comme partout ailleurs, l'on y avait organisé un de ces *euchres,* où il se dépense tant d'ingéniosité à combiner l'inutile avec le désagréable. Tous les citoyens en vue avaient naturellement été invités à fournir un prix pour la fête. Or, il arriva que l'un d'eux, pressé d'occupations, oublia l'affaire pour ne s'en ressouvenir qu'à la toute dernière minute. Que faire? Il ne fallait pas penser à courir les magasins. Illuminé d'une inspiration soudaine, il prend dans sa bibliothèque un très beau livre d'un aspect imposant et recouvert d'une riche reliure. Et il part très content, avec la conviction certaine que son " prix " allait être des mieux appréciés. Le jeu s'achève et la distribution des prix commence. D'un coin de la salle, le donateur du livre suivait la cérémonie avec le plus vif intérêt. A sa grande surprise, cinq, huit, dix jeunes filles se présentent... et pas une n'accorde même un regard au livre richement relié, pas une ne semble même curieuse d'en connaître le titre. Mais, en revanche, les imitations de cristal et les colifichets s'enlèvent comme par enchantement. N'y pouvant plus tenir, notre homme se rapproche, retire son livre et y substitue une pièce d'or de $2.50 qu'il vient de tirer de sa poche. Eh bien! il paraît que ce ne fut pas long. Dès le tour suivant, la pièce d'or était enlevée.

Ce serait vraiment trop malheureux si le public de Montréal, semblable aux jeunes filles du village de X..., persistait à préférer, à la beauté immatérielle du livre, la pièce d'or du mercantilisme pur.

**Ægidius FAUTEUX.**

# " Choses vues "

## A PROPOS DE LA GUERRE D'EUROPE

---

### IX

C'EST la neuvième tranche de ces " Choses vues ", que nous servons à nos lecteurs. Cette fois-ci, les communiqués de nos amis MM. Desgranges et de Poncheville vont d'octobre à décembre 1915. Que de choses consolantes du point de vue de la foi, malgré les horreurs qui leur servent de cadre, ils nous racontent. Hélas! nos vaillants collaborateurs, pas plus qu'aucun de leurs frères d'armes, ne sont à la fin de leurs peines. Il est à notre connaissance (*La Croix* de Paris—29 janvier) que l'un d'eux, M. de Poncheville, a été cité à l'ordre du jour. Sans doute, il en a été de même de M. Desgranges. Leurs écrits témoignent, en effet, qu'ils sont dignes l'un de l'autre et frères par le courage aussi bien que par le talent. Répétons une fois encore que nous les suivons de loin avec affection autant qu'avec admiration.

E.-J. A.

UNE INHUMATION SUR LE CHAMP DE BATAILLE (En Champagne—11 octobre 1915). — La lutte acharnée n'a accordé aucun répit pour l'inhumation de nos morts. Ils gisent depuis plusieurs jours sur le sol acheté au prix de leur sang. La vue de ces cadavres qu'on laisse sans sépulture est pénible. Ces héros ont droit à une tombe. Le service de santé demande aux aumôniers de veiller à leur ensevelissement. Nous répartissons le champ de bataille en quatorze zônes. Chacune d'elles sera visitée avec soin par des équipes de brancardiers manoeuvrant sous notre direction.

Je suis chargé de la partie comprise entre notre tranchée d'attaque et les secondes tranchées allemandes. C'est un vaste secteur, long de deux kilomètres, d'une profondeur qui varie suivant les courbes des lignes allemandes. Il est coupé en deux fractions de caractère très différent. A l'ouest, une plaine dénudée, au milieu de laquelle nos fouilles seront faciles. A l'est, l'aspect est presque celui d'une chaîne de montagnes. Le terrain, naturellement accidenté, a été bouleversé avec violence par l'explosion des mines. Trois gigantesques cratères se sont formés, dont l'entonnoir atteint quarante mètres de creux. Tout autour s'étagent de petits mamelons crayeux où la marche est rendue pénible par l'éboulement du sol et l'amoncellement des engins de guerre. Ce domaine m'est confié pour en faire un cimetière.

Une quarantaine d'hommes sont mis à ma disposition. Je les divise en trois groupes qui parcourront méthodiquement la funèbre étendue, de manière qu'aucun corps n'échappe à leurs recherches. Les tombes seront, autant que possible, collectives et disposées à proximité des routes, afin que leur emplacement soit mieux repéré et qu'on en puisse conserver plus respectueusement le souvenir. L'aumônier se réserve le soin de recueillir les papiers trouvés sur les morts. Il leur assurera la dernière aumône qu'ils continuent de souhaiter : une prière pour leur âme et une croix sur leurs cendres.

Les premiers cadavres que nous découvrons datent des combats anciens, livrés en ces mêmes lieux six mois plus tôt. Quelques Allemands, reconnaissables à leurs bottes : c'est l'exception ; presque tous sont des Français. Tombés entre les lignes dans une tentative alors infructueuse, nos malheureux compatriotes ont dû attendre six mois leur sépulture. Notre succès leur apporte enfin la pelletée de terre qui recouvrira leur dépouille. Ces squelettes ont gardé leur attitude de combattants. L'arme en main, ils font toujours face à

l'ennemi, jusque dans la mort. Beaucoup sont à demi cachés dans des trous d'obus où leur agonie est venue s'achever. Quelques visages seraient encore reconnaissables à des yeux amis. Une tête de Sénégalais n'a rien perdu de ses lignes, ni de sa couleur. Les vêtements sont en mauvais état, pourris d'humidité, déchiquetés par le va-et-vient de la mitraille qui n'a cessé de dévaster cette zône de feu. Plus aucun signe d'identité permettant de rendre un nom à ces braves. Ce qui reste d'eux en ce monde est voué à se confondre définitivement avec la poussière anonyme qui fera de cette lande un reliquaire de la patrie. D'autres ossements ne sont même pas transportables. Qu'on leur donne du moins, là où ils gisent, un linceul fait de notre terre de France! Ce sera notre suprême marque de respect à nos héros. Une grande croix dominera ce lieu de rendez-vous lugubre, dont les hôtes oubliés disparaîtront bientôt dans l'humus du sol. Sur deux planches de bois, nouées d'un fil de fer, j'inscris ces mots: "Douze soldats français reposent ici. Une vingtaine dans le voisinage. Que Dieu recueille leurs âmes!"

Les cadavres récents sont moins affreux, ayant gardé toute leur forme humaine: plusieurs conservent même l'apparence de la vie. Mais le coup qui les atteignit est plus visible et l'impression, à chaque rencontre, plus douloureuse. Ces clairs visages de vingt ans riaient encore, il y a quelque jours. J'en reconnais dont la grâce juvénile m'avait frappé. Je revois leur sourire, leurs yeux limpides où brillait leur âme, le beau rayonnement de leur pureté, cette fraîcheur de physionomie que ni le temps ni le mal n'avaient fatiguée... Ils pensaient à la bataille sans souci, ne s'assombrissant pas à l'idée que peut-être ils n'en reviendraient plus... Ils étaient si vivants, et ce fut si rapide! A peine en marche, ils furent fauchés, au commencement de l'assaut, 100 mètres, 200 mètres en avant de nos lignes. Leur carrière de gloire s'est arrêtée là, sans qu'ils

aient eu le temps de tirer un coup de fusil. Paquets de cartouches,sacs à grenades,musettes gonflées de vivres pour deux jours — on les avait équipés en prévision d'une longue poursuite de l'ennemi—, leur charge de munitions est restée intacte. Tout leur élan a été brisé par un morceau de métal, tout leur rêve... Victimes de la première heure, ils n'ont pas connu l'enchantement de la victoire. Quelle récompense humaine ira les rejoindre dans la mort pour les dédommager d'avoir si peu joui de la vie? La France n'aura pas assez de croix de guerre pour les épingler sur leurs uniformes, pas même un cercueil pour les ensevelir. Pas un drapeau ne s'inclinera devant leur dépouille pour lui adresser le salut de la patrie reconnaissante. Et de quelle consolation serait ce vain éclat de gloire pour leurs yeux éteints ? Pauvres morts obscurs, abandonnés de tous en ce monde, que vos espoirs de bonheur se hâtent de chercher un refuge dans l'immortalité de Dieu !

Peu de corps sont gravement mutilés : une balle dans la tête ou au coeur, un éclat d'obus trouant le crâne. Ces blessures n'ont pas infligé à nos soldats la même empreinte cruelle que le tir des 75 sur les Allemands atteints en masse et horriblement broyés. La plupart sont morts sur le coup, sans souffrances. L'expression des figures demeure calme, douce : on les croirait seulement endormies. Un lieutenant a été projeté sur le sol, la face contre terre, par un coup reçu en pleine poitrine. Je le retourne sur le dos pour l'identifier. Il est jeune, élégant, rasé de frais, vêtu de linge neuf. Toute sa tenue est d'une impeccable correction. Ce devait être un brillant officier, dans le monde, un danseur charmant. Je trouve dans sa poche une paire de gants de fil, jaune clair, à peine usagés. Elle me servira à remuer ces cadavres déchirés et maculés, dont le contact est parfois pénible. Quelques-uns, plus abîmés, répandent déjà une odeur de corruption...

Nous détachons les plaques d'identité suspendues au poignet ou au cou, pour les fixer à la croix de chaque tombe. L'inscription se conservera plus longtemps sur ce métal. Copie en est prise et une fiche correspondante jointe au paquet de souvenirs que l'on retire de chaque défunt. Quel inventaire de misère! Nos troupiers ne portent sur eux rien qui vaille d'ordinaire. Mais leur héritage sera encore une inestimable richesse pour ceux qui les pleurent. Il n'est pas facile de procéder à cette exploration et à ce dépouillement. Les capotes sont boutonnées, raidies par l'humidité, enveloppées d'un réseau de courroies, auxquelles sont suspendus sacs, cartouchières, bidons, musettes. Le sang et la boue coagulés revêtent les poches d'une sorte d'enduit. Nos camarades ont caché dans leurs vêtements de dessous leurs objets les plus précieux. Ciseaux et couteaux en mains, nous les déshabillons, allant chercher jusque dans une pochette de la chemise ou dans une doublure du pantalon la médaille qui fut cousue par une main pieuse, le portefeuille bourré de lettres familiales, parfois une pièce d'or mise en réserve. On retire tout pêle-mêle : du linge, du tabac, du papier à lettres, un briquet, un couteau, un bout de chandelle, quelques sous. On n'élimine que ce qui ne représente aucune valeur d'argent ou de souvenir. La charge sera lourde à la fin de notre récolte. Les papiers surtout sont conservés avec soin : carnets de route relatant d'un mot quotidien les impressions de la campagne; images de piété, portraits, correspondance; paperasses froissées, flétries, détrempées par la pluie, souvent tachées de rouge et même transpercées par le projectile meurtrier, qui représentent un trésor d'affection, des promesses de prière, des espérances de bonheur, des serments, des adieux, un espoir... A plusieurs reprises, sur un feuillet mis en évidence, je lis des recommandations en cas de décès : "Prière de prévenir, à telle adresse.—Je supplie celui qui ramassera mon corps de faire parvenir ce pa-

quet à ma femme.—Après ma mort, mettre mon alliance dans mon portemonnaie et confier le tout à tel camarade. " Puis, les volontés religieuses du défunt: " Je déclare appartenir à la religion catholique et je réclame le secours du prêtre. " Sur un très petit nombre de cadavres, aucune indication! Ni plaque d'identité, ni livret, ni numéro du régiment, ni enveloppe portant un nom. Ceux-là ne pourront être identifiés. Ce sont les disparus à la tombe ignorée, au sort enveloppé de mystère! Dieu seul suivra du regard ces vies perdues aux yeux des hommes.

L'ensevelissement se fait avec peine. Sur ce sol criblé de trous et ravagé par l'incessante pluie, nos équipes s'épuisent à porter leurs civières pesantes. Elles sont en vue de l'ennemi, qui poursuit de son tir d'artillerie les moindres rassemblements. Nos silhouettes dessinent sur la hauteur une cible dangereuse. Un obus tombe en pleine route, à 300 mètres de nous, bousculant un convoi dont les attelages s'enfuient au galop. Un second éclate presque au milieu de notre groupe. La commotion jette à terre ceux de nos camarades qui étaient restés debout, n'ayant pas entendu venir le monstrueux projectile. L'un d'eux se relève blessé au visage. J'ai senti comme un vigoureux soufflet sur la joue, des morceaux de craie projetés par l'explosion m'ont frôlé et marqué au passage d'une égratignure. Notre tâche doit s'interrompre: il serait trop triste d'avoir à creuser pour l'un des nôtres une nouvelle tombe s'ajoutant à toutes celles-là.

Le calme rétabli, nous pénétrons dans les lignes allemandes. Les cadavres y sont plus nombreux. J'en compte en un endroit jusqu'à vingt, étendus les uns près des autres comme s'ils avaient été renversés par le même éclatement. Vingt et demi ! il ne reste d'un dernier corps que les membres inférieurs: la tête et le tronc ont disparu. L'identification est facilitée par le port de la plaque militaire plus régulièrement

que chez-nous. Ces morts gisent au fond des tranchées, quelques-uns dans les abris, à cinq mètres de profondeur. Nous ne pouvons songer à les retirer, faute de temps et de sécurité — car les Boches continuent de nous bombarder durant que nous enterrons leurs propres camarades. — On les ensevelira donc dans cette terre, où ils ont creusé eux-mêmes leur tombe. Nous les groupons par deux, par six, en paquets plus denses, et nous abandonnons dans ces creux de guerre, sous un vêtement d'argile, les ossements de l'envahisseur. *Gott mit uns,* proclame la plaque de leurs ceinturons. S'ils ont vécu sincèrement de cette foi, qu'ils meurent avec cette confiance, et que leurs âmes retrouvent en Dieu les âmes de nos frères, toutes réconciliées dans la sainte patrie !

Le soir, exténué, je reviens seul, ma pelle sur l'épaule, à travers la longue plaine désolée. Les petites croix que nous avons plantées sur nos mottes funèbres mettent une lueur de pitié religieuse sur ce désert, où tout est détruit : la beauté du paysage, l'espoir des moissons, la vie des hommes. Des troupiers vont et viennent à leurs corvées. Ils s'arrêtent au passage, reprennent leur marche à travers ce royaume de la mort, insouciants, comme s'ils étaient incroyants. Tous ces défunts d'hier recevront-ils beaucoup de prières de ces survivants ? C'est mon devoir de prêtre que d'accomplir cette oeuvre de charité. Je m'agenouille à la lisière de la nécropole dont je viens d'être le fossoyeur. Mon *de profundis* s'élève vers le ciel, accompagnant de sa supplication les vies qui ont émigré de ce point de l'espace pour entrer dans l'immensité sans limites et dans la durée sans fin où les attend le jugement de Dieu. (Abbé T. DE P.)

EN ARTOIS—*Du 15 au 30 octobre.* — INSTALLATION. — Il est merveilleux de constater avec quelle ingénieuse rapidité 18,000 hommes organisent tranchées, abris, tentes et canton-

nements. Chacun est bientôt protégé contre le froid et contre la faim, abrité contre les balles et contre les obus. Les villages où nous sommes maintenant installés n'ont rien que les quatre murs, ordinairement percés de quelques brèches, avec des toitures que personne ne fait plus réparer et qui reçoivent de temps à autre de la grêle de mitraille. Des fenêtres munies de leurs carreaux sont un objet de curiosité. Les vitres n'existent plus depuis longtemps, on aveugle les ouvertures avec du papier ou des toiles plus ou moins idoines. Les quelques chambres avec lit n'existent que dans les maisons habitées où les propriétaires sont présents. On ne trouve généralement pas de draps. M. le curé m'en a donné une paire, mais je devrai attendre qu'ils soient secs si j'ai un jour l'idée originale de les faire laver. Notre "popote" était naguère une épicerie de campagne. Les cuisiniers occupent la cuisine, la boutique sert de salle à manger et un bas-flanc couvert d'une épaisse couche de paille sert, dans l'autre salle, de lit commun à nos jeunes majors. Comme il n'existait plus un seul meuble, nous avons enlevé deux portes qui font fonction de table, et nous avons fabriqué des bancs de fortune qui s'écroulent de temps à autre sans crier gare. La plantation de la crémaillère a eu lieu dimanche soir. Des oeufs et de la volaille étique constituaient les pièces maîtresses de ce festin qu'arrosèrent des vins détestables enfermés dans des bouteilles aux affriolantes étiquettes. Les soldats ont eu, eux aussi, leur journée de fête. On a organisé, en leur honneur, sur le champ de foire ombragé,une sorte de kermesse villageoise, avec course aux sacs et concours de grimaces, concert et représentation dramatique. Deux ou trois mille soldats, hier encore dans les tranchées et qui y retourneront mercredi soir, s'amusaient avec la folle inconscience d'écoliers un jour de congé. Il fallait les voir rire, applaudir, se taper sur les cuisses et exécuter des cabrioles sur l'herbe tendre.

Esprit nouveau. — Un incident a mis en relief l'esprit nouveau qui règne au front. Un chasseur à cheval, légèrement gris, voulut donner une chanson. Il attaqua une romance sur l'abbé Delarue, lequel, soit dit en passant, a été longtemps parmi les brancardiers de la .e division, où il eut une conduite humble et courageuse, digne des plus grands éloges. Ce détail n'était pas connu du .e régiment qui formait le gros du public, mais il suffit de faire intervenir un curé dans une chanson légère pour provoquer une petite manifestation très nette de murmures et de sifflets. Devant l'hostilité de l'auditoire le chanteur se tut. Ce détail a été très remarqué. En d'autres temps, de pareilles plaisanteries eussent soulevé de gros rires et provoqué de vifs applaudissements. On pouvait s'attendre à un peu de froideur et de gêne, mais on considère comme très significatif que nos poilus aient manifesté tout haut leur réprobation.

La promenade dans un parc. — On s'ingénie, d'ailleurs, à distraire nos poilus des fatigues et des tristesses des tranchées. Sous les arbres majestueux, en avant de la grille derrière laquelle le cerf monumental de M. de R. élève ses cornes de bronze, la musique militaire se fait entendre à 4 heures du soir. Une foule de soldats en bleu horizon se promènent doucement, presque en silence. Le cadre est somptueux. On dirait un décor de théâtre. Au fond, devant d'élégantes maisons bourgeoises, passent des équipages et des cavaliers. Hier, on jouait *Sigurd*. Puis, un baryton de l'Opéra chanta avec accompagnement de choeurs fort bien exercés. Un grand calme régnait sous ces vastes et élégants ombrages que le soleil d'automne décore de ses tons rouge et or. Des allées magnifiques s'ouvraient aux promeneurs. On faisait à chaque détour d'agréables rencontres. Il nous semblait que nous étions les hôtes d'un grand seigneur, qui nous avait invités à partager sa

villégiature. Tout d'un coup un 150 tombe sur la route. La fumée dérobe un instant à nos regards le rideau de platanes qui borde le chemin. Une petite sensation, vite réprimée, passe dans cette foule de soldats, et la séance continue.

Messe sous bois. — Rien n'égale nos cérémonies religieuses pour ramener la sérénité dans les âmes et réconforter les coeurs. Nous avons eu, ce matin et jeudi dernier, deux services solennels pour les morts de deux de nos régiments d'infanterie. Cérémonies en tout point émouvantes et grandioses. L'autel est dressé sous des arbres géants, avec, de tous les côtés, des sous-bois mystérieux et recueillis. Un Christ de trois mètres de haut domine l'autel, très simple,qu'ornent des fleurs disposées dans des culots d'obus et des drapeaux. A droite et à gauche, des faisceaux de fusils. Magnifique couronne de soldats, tête nue, graves et silencieux, au nombre de 2,000 environ. Au centre, le colonel, entouré de ses officiers. Un choeur est rangé derrière l'évangile, tandis que la musique militaire s'étend derrière l'épître. Grand silence. La brume d'automne voile les grands arbres et semble s'associer à notre deuil. Un officier du régiment célèbre la messe; deux autres la servent. La musique joue d'abord une marche funèbre, puis le *de profundis* est exécuté en faux bourdon, avec accompagnement d'un certain nombre d'instruments. Un baryton de l'Opéra fait entendre, après l'élévation, un *pie Jesu* d'un effet puissant. Je parle au moment de l'absoute une première fois sur l'*immortalité,* la seconde sur la *rédemption.* La voix résonne dans ce bois de haute futaie comme sous les arceaux d'une cathédrale gothique. L'émotion contenue de ces soldats est impressionnante. Quatre sous-officiers s'avancent, portant le drap funèbre devant lequel est donnée l'absoute. Les dernières prières sont chantées par tout un choeur de voix pleines et sonores. C'est fini. Les aumôniers et les officiers

se retirent. Les soldats restent, ne pouvant détacher leur regard de cet autel, de ce grand Christ qui parle à leur coeur. Les groupes partent à regret et presque en silence. On n'a pas idée à l'intérieur du pays de la magnificence simple et grandiose de ces cérémonies religieuses qu'accompagne, au front, la voix formidable du canon.

La première communion d'un officier. — Nous avons eu mercredi matin, à 5 heures, la première communion d'un officier : un négociant, élevé à Paris et à Bruxelles dans un tel surmenage d'affaires qu'il n'avait jamais eu le temps de s'occuper de Dieu. Nos cérémonies l'intéressèrent et le touchèrent. Il avait précisément pour capitaine un prêtre, et, pour collègue, un jeune professeur de l'Université aussi zélé que pieux. Le prêtre et l'agrégé catéchisaient tour à tour, surtout durant les longues heures de tranchées, leur intéressant néophyte. On a voulu donner à la cérémonie le caractère mystique et pieux que revêtent les premières communions dans les couvents. Beaucoup de cierges illuminaient l'autel. Notre choeur d'artistes avait préparé les cantiques traditionnels : *Le ciel a visité la terre—A toi le ciel, à moi l'Eucharistie,* etc. J'ai prêché comme à des novices. Le capitaine qui allait communier son catéchumène semblait ravi en extase. Sa jolie tête de séminariste était comme transfigurée. Il ne s'est même pas aperçu que ses éperons avaient déchiré son aube. Plusieurs officiers entouraient, dans le choeur, leur collègue et s'avancèrent comme lui à la Sainte Table. Le jeune agrégé demeura à ses côtés jusqu'à la fin, exerçant sur lui comme une sorte de parrainage spirituel. Beaucoup de soldats étaient venus malgré l'heure matinale et une trentaine communièrent avec les officiers. Il y avait dans cette assistance une fraîcheur de piété, une suavité de sentiments, des expressions de physionomie candides, qui contrastaient étrangement avec ces unifor-

mes encore souillés de la boue des tranchées et de la poussière de la bataille. Le grondement toujours ininterrompu du canon achevait de donner à la cérémonie toute sa puissance d'émotion.

A L'EXEMPLE DE TARCISIUS. — Cette foi et ce mysticisme qu'on sent sourdre un peu partout tout le long du front nous valent des traits renouvelés des premiers âges chrétiens. Un de nos artilleurs, qui se dévoue à préparer nos cérémonies religieuses avec un esprit d'initiative extraordinaire, a pensé l'autre jour que je pourrais donner le salut dans une petite chapelle de secours qui se trouvait sur ma route entre deux cantonnements. Il orne l'autel, achète des bougies et va chercher.... le Saint Sacrement dans une église du voisinage. Et, comme je lui faisais observer que les laïques ne pouvaient transporter ainsi les Saintes Espèces, il m'allégua l'exemple de Tarcisius et les nécessités de la guerre ! La liturgie sera, elle aussi, l'une des victimes de la grande mêlée ! (Abbé D.)

VISITE AUX TRANCHÉES. — *10 novembre.* — Mercredi matin, je me suis mis en tenue de campagne pour rendre visite aux huit mille soldats de ma division occupant les véritables postes de combat sur une profondeur de deux kilomètres environ le long des lignes ennemies. J'ai dû adopter une tenue plus militaire qu'ecclésiastique : ma soutane retroussée disparaissait presque complètement sous ma capote bleu-horizon, on n'en apercevait plus que le col. Les bottes, le casque et un bâton ferré complétaient mon équipement. Un petit ruisseau—que j'appellerai le *Maigrillon* pour ne pas contrevenir aux règlements militaires—court parallèlement en avant de nos lignes. Ses rives sont bordées sur une longueur de plusieurs kilomètres par deux communes, allongées pour ainsi dire sur une même route.

J'arrive à R..., la première de ces localités. La population n'a pas complètement évacué, mais fort rares sont les cultivateurs obstinés qui labourent leurs champs sous la gueule des canons français et sous la menace perpétuelle des obus allemands. L'église a été détruite en deux heures, le 21 juin dernier. La toiture est complètement défoncée, les vitraux réduits en miettes, les pilliers et les murs à ce point ébranlés que le vent d'hiver consommera leur ruine. Le curé-doyen dit la messe, les jours de semaine, dans son salon aménagé en oratoire, et, le dimanche, dans une salle de patronage dont la toiture, deux fois enfoncée, a subi des réparations de fortune. Un des postes de service de nos brancardiers divisionnaires est établi dans le vieux château d'un avocat-gentilhomme qui n'a pu se décider à émigrer. Il promène tristement ses favoris à travers des allées seigneuriales dont la dévastation est poursuivie avec une ardeur égale par les artilleurs allemands et français. Nos brancardiers occupent une vaste salle à manger où, dans la cheminée, ils sèchent et font brûler les beaux arbres que les obus ont abattus. Plus aucun meuble au rez-de-chaussée, seulement une épaisse couche de paille fraîche où s'étendent fraternellement, pendant la nuit, les infirmiers et les blessés. Dans la cour intérieure, deux autos, aménagées avec tout le confort moderne, attendent et transportent chacune à notre ambulance de B... quatre blessés couchés et quatre assis. Le service de santé a fait vraiment de très grands progrès. Dans chaque bataillon, aussi près que possible des tranchées, où sont frappés par les balles, par les obus et par les grenades, les combattants, sont établis, la plupart du temps dans des sortes de souterrains, des postes de secours. Transporté dans ces abris par les brancardiers de régiment, le blessé reçoit un premier pansement du major de service, puis, péniblement, à travers des boyaux plus ou moins bien aménagés, il est conduit à nos postes de secours de bran-

cardiers divisionnaires. Là, un service d'autos fonctionne jour et nuit jusqu'à l'ambulance, où un pansement très complet et s'il y a lieu une intervention chirurgicale complètent le pansement sommaire du début.

Mais je continue ma promenade. Après avoir salué nos brancardiers, nous suivons un chemin encaissé, à peu près à l'abri des balles, et, quittant la commune de R... j'arrive à celle de W..., qui n'est plus qu'à quinze cents mètres de l'ennemi. Un bataillon occupe ce qui reste du village. Un autre plus en avant est en seconde ligne. Le troisième est en première ligne. Je verrai donc tout ce régiment. Rien ne peut vous donner une idée de la désolation de W... Plus un seul habitant. Une seule maison debout dans un fond, occupée par le colonel. Les chemins boueux du village vont en zig-zag à travers des maisons éventrées et des murs écroulés. A chaque tournant, un factionnaire, coiffé d'un casque, les pieds dans la boue, agite son fusil en vous réclamant le mot. Près de l'église, qui n'est plus qu'un amas de ruines, une file indienne de cuisiniers se rend aux tranchées avec des seaux de soupe. Des tranches de pain ingénieusement découpées servent de couvercle! Mais je crains bien qu'après une heure ou une heure et demie à travers des boyaux inondés et boueux nos poilus ne reçoivent qu'un bouillon à peine tiède. Le pittoresque cortège des cuistots croise des brancardiers portant un blessé sur un brancard. Il me reconnaît et m'appelle. C'est un bon petit ouvrier d'un patronage de Toulouse. Il a reçu plusieurs éclats d'obus dans le ventre. Il cause cependant avec une grande lucidité. Un prêtre brancardier qui l'accompagne et qui est son ami lui a déjà donné l'absolution. Je le reverrai le lendemain à l'ambulance pour une confession plus détaillée. L'opération a été faite par un praticien éminent qui a fait à l'intestin sept sutures. Malheureusement, la faiblesse de ce pauvre petit qui avait été jusqu'au bout de ses forces ne lui a pas per-

mis de supporter tant de fatigues et tant de souffrances, et je vais l'enterrer ce matin après avoir été chaque jour le témoin ému de ses admirables dispositions.

Le bataillon qui occupe le village vit dans des caves reliées entre elles par des boyaux qui communiquent avec les tranchées. Les obus arrivent trop fréquemment pour qu'il soit prudent de rester à découvert lorsqu'on n'y est pas obligé par le service. D'ailleurs, il ne reste peut-être pas vingt pièces dans le village qui n'aient pas été ajourées par quelque projectile. Sur les murs qui restent encore, aux jours de beau temps et de calme, les poilus ont tracé des inscriptions drôlatiques et des fresques d'une exécution plus ou moins artistique mais d'une inspiration cocasse. Ce ruissellement de gaîté française sur ces ruines lamentables contraste avec l'universelle désolation et est vraiment typique. En passant près d'une ferme où le premier étage est depuis longtemps descendu, j'entends des voix connues, des cris et des rires. Je tire la chevillette, et me voici dans une salle basse, encombrée de débris, où de jeunes majors jouent à la bourre avec quelques infirmiers, sur une porte arrachée à ses gonds, devant un feu entretenu chichement par les morceaux vermoulus d'un vieux lit. Sur la cheminée on voit encore, derniers vestiges d'une opulence paysanne, un bouquet de fleurs d'oranger sous un globe, une statue de la Sainte Vierge et un buste de M. Thiers.

Je rends visite au colonel dans la seule maison restée debout. Cet excellent officier, d'une grande bravoure dans le combat, d'une vigilance attentive pour tout ce qui concerne la bonne organisation de son régiment et la santé de ses hommes, est également un fin lettré. Il a découvert les livres classiques du fils de la maison (soldat de la classe 1915) et se régale de Tacite et de Virgile. Il goûte la fraîcheur des Bucoliques dans le tumulte de la guerre et m'en traduit quelques vers avec un enthousiasme juvénile. Puis il tient à me con-

duire jusqu'au boyau où je devrai m'engager pour visiter le reste de son régiment. A ce moment, une escadrille d'avions français passe au-dessus de nos têtes allant transporter des bombes de la plus méchante espèce sur une gare allemande. Tout d'un coup, les 77 ennemis tirent avec frénésie sur nos aviateurs, sans les atteindre comme il arrive toujours. Mais il pleut beaucoup de fer dans le voisinage. Le colonel est obligé de revenir dans sa maison précipitamment, tandis que mes compagnons et moi enfilons le boyau qui nous éloigne du moins de la zône dangereuse.

Ces boyaux sont des corridors qui serpentent dans toutes les zônes de combat, reliant entre eux les tranchées, postes et abris. Ils sont plus ou moins confortables, mais assez larges pour qu'on puisse se croiser sur tous les points du parcours et pour qu'évolue sans encombre une civière chargée d'un blessé. Au milieu est creusée une sorte de rigole pour l'écoulement des eaux. Des rondins ajustés sur cette rigole font un passage agréable et toujours sec. D'autres boyaux ont le petit ruisselet de chaque côté. D'autres enfin—les plus nombreux, hélas —sont de simples tranchées étroites de deux mètres de profondeur; sans aucun aménagement pour l'écoulement de l'eau. Ils deviennent bientôt, lorsqu'il pleut, des ruisseaux de boue, où l'on enfonce jusqu'à mi-jambe.

Le long de ces boyaux sont aménagés des abris, c'est-à-dire des grottes de terre plus ou moins profondes, les uns permettant à deux soldats de se coucher côte à côte sur un peu de paille et d'y dormir sans se mouiller grâce à la toile de tente qui ferme l'entrée de la grotte, d'autres plus profonds, plus spacieux, avec des soutènements de bois et un ameublement de fortune qui en font de petites habitations souterraines. Les officiers de la première compagnie tiennent à m'offrir un vin d'honneur. Je me courbe en deux pour pénétrer dans leur abri et m'assieds sur un escabeau. Mes camarades s'installent sur

une paillasse qui sert de lit au capitaine. Un fil de fer suspendu à la voûte soutient une bougie qui pleure des larmes de cire sur une table de bois boîteuse et rongée. Nous trouvons moyen de tenir neuf ou dix dans ce caveau. L'ordonnance arrive avec deux gourdes de vin en sautoir et remplit le quart unique où nous buvons tour à tour. La conversation est charmante et enjouée.

Près de cet abri, un prêtre-soldat, aidé de quelques sapeurs, construit une grotte plus élevée où il compte célébrer la messe pour le premier vendredi du mois. Le long des boyaux et dans les tranchées, je rencontre des soldats dont les figures s'éclairent d'un sourire et il est possible de semer quelques bonnes paroles dans ces taupinières humides et sombres. Lorsqu'on lève la tête au-dessus de ces tranchées, on n'aperçoit que la terre nue. Même en première ligne, on reste des journées entières sans voir le demi-quart d'un Boche. Pourtant jamais la densité de la population n'avait égalé celle qu'elle atteint aujourd'hui sur ces quatre kilomètres de profondeur qui s'étendent du côté allemand et du côté français sur des centaines de lieues du front. Si un Alexandre Dumas avait imaginé que des millions d'hommes vivraient ainsi, durant plusieurs années, enfoncés dans la terre, en s'envoyant réciproquement les engins les plus scientifiquement homicides, on aurait cru à une invraisemblable débauche d'imagination.

Je ne puis m'attarder à ces réflexions, car la nuit vient. Son ombre propice va me permettre de passer sur la route et non dans les boyaux qui en ce fond de vallée sont complètement inondés. Un jeune major de mes amis veut pourtant me conduire jusqu'à sa demeure. Pour y arriver je traverse un petit cimetière improvisé. Nous nous agenouillons sur la terre humide devant ce champ planté d'humbles croix qui abritent tant de tombes. J'arrive enfin chez mon major. Son abri est en effet des plus somptueux. C'est une arche de pont sous

laquelle passe un affluent du *Maigrillon*. Le *Maigrillon* étant souvent altéré, ses affluents ont quelque chance de se trouver à sec. Sur ce lit desséché a été bâti sur pilotis un plancher. De chaque côté des arches, on a établi des parois, à l'aide de planches et de toiles de tente. Un lit élégant et quelques meubles ont été dérobés dans un château des environs. Sur une console apparaît une pendule Louis XV, qu'un obus déménagea sans trop l'endommager. Un petit poële entretient dans cette pièce une douce chaleur, une lampe à pétrole l'éclaire. Et voici comment, des trois mille hommes qui composent le .e de ligne, le mieux logé assurément est celui qui couche sous un pont. (Abbé D.)

A QUELQUES MÈTRES DES BOCHES. — *8 décembre.* — Je vous ai conduit il y a quelque temps aux tranchées du *Maigrillon*. Mais vous savez que nous les avons quittées depuis pour reprendre celles que notre division occupait auparavant. J'ai commencé la visite de ces dernières, mercredi, par celles que mon ami, le capitaine-abbé Ruffier, occupe avec sa compagnie dans les ruines du village de St-E..., moitié aux Français, moitié aux Allemands.

Les ruines et surtout les caves, que tiennent les soldats de mon abbé, forment une avancée qui rejoint à quelques épaisseurs de mur l'avancée constituée par la partie boche du village. Le capitaine-abbé est installé avec ses officiers dans deux caves dont l'une sert de dortoir, l'autre de bureau et de salle à manger. Avant de déjeûner, je visite la position sous la conduite du lieutenant à qui j'ai fait faire la première communion.

Chaque muraille a été pourvue de créneaux qu'entourent et renforcent des boucliers et des sacs de terre. Des soldats y

veillent jour et nuit. Leurs camarades dorment et mangent dans les caves ingénieusement aménagées. L'une d'elles a été prolongée par un souterrain dont l'extrémité est si près du poste allemand que le factionnaire qui y veille, couché l'oreille contre terre, perçoit distinctement, par moments, le tic-tac de la montre du veilleur ennemi. Dans ces conditions, le moindre coup de sape d'un côté comme de l'autre serait tout de suite éventé.

Un poste d'observation est dissimulé dans un amas de ruines. Grâce au périscope, sorte de rectangle de bois dans lequel deux glaces inclinées, exactement parallèles, permettent de voir par le créneau sans montrer le bout de son casque, j'examine à mon aise les ouvrages allemands. Ils se rapprochent des nôtres à tel point qu'il n'est pas possible d'employer contre eux d'explosifs puissants. Ils feraient autant de mal aux assaillants qu'aux assaillis. Français et Allemands ont presque des relations de bon voisinage. Ils engagent quelques courtes conversations et échangent des paquets de journaux. Rien de plus désolé que ces ruines qu'enserrent d'un côté les ouvrages ennemis et de l'autre la rivière débordée, à cause d'un barrage construit par les Allemands. Pas un meuble, pas un tableau sur ces pans de murs calcinés. J'aperçois seulement, au-dessus d'une cheminée démolie, un certificat d'études solennellement encadré.

Un déjeûner frugal nous est servi dans l'abri du capitaine. Nous nous serrons autour d'une table boîteuse, installés sur des sièges de fortune. Le saucisson passe de mains en mains et chacun taille une rondelle en rapport avec son appétit. Deux gamelles placées devant nous contiennent des haricots et une sauce au vin où nagent des morceaux de viande. La cuisine se fait à A... et doit être transportée à travers des boyaux où la circulation n'est pas rapide. Mais c'est encore

très beau de déjeûner ainsi à moins de cinquante mètres des Boches.

La ligne du front, que je suis ensuite pour visiter les autres bataillons,est formée par un fossé profond de deux mètres où nos fantassins font une garde vigilante. Tous les huit ou dix pas, un créneau permet au veilleur, monté sur une marche de bois, de voir ou de tirer. La tranchée est fortifiée par des boucliers de fer et des sacs de terre, formant un parapet résistant, impénétrable aux balles et aux éclats. Contre un assaut des ennemis d'en face elle est préservée par des réseaux de fils de fer barbelés, qui se multiplient, s'enchevêtrent et s'allongent chaque jour un peu plus. Lorsqu'il est possible de travailler la nuit posément, on tend les fils de fer sur chevalets et piquets solidement fixés en terre. Sur les pentes dangereuses on lance des rouleaux, des mappemondes, des spirales qui finissent par constituer un inextricable fouillis.

Représentez-vous des assaillants obligés de franchir vingt à trente mètres de ronces artificielles et d'essayer de se dépêtrer sous le feu des fusils et des mitrailleuses et les tirs de barrage de l'artillerie déclenchés au premier coup de téléphone ! Vous aurez ainsi une idée de la difficulté d'une percée.

Le péril, même sans attaque, est cependant continuel pour les défenseurs de nos lignes. Si les feux d'infanterie ne peuvent guère les atteindre que lorsqu'ils passent la tête ou sortent pour des travaux ou des patrouilles, les obus, les bombes, les torpilles tombent dans les tranchées et défoncent les abris. Leurs courses dans les boyaux où j'ai eu des jours de l'eau et de la boue jusqu'au ventre, leur vie dans les caves et souterrains obscurs que je vous dépeignais dans ma dernière lettre, avec de petits brasiers malsains pour chauffage, une bougie pour éclairage, la vermine et les rats pour compagnie,

voilà un spectacle continuel de dévastation et de mort qui n'a rien de réjouissant.

Aussi est-ce avec joie que tous les bataillons accueillent mon invitation aux petites retraites préparatoires à la fête de Noël, que je vais organiser et qui se succéderont avec les relèves. Priez pour que nos poilus y trouvent courage et réconfort ! (Abbé D.)

Visite à une batterie de 75. — *15 décembre.* — Les quatre pièces de 75 sont installées dans un champ. Le maquillage qui les dissimule est si ingénieux qu'elles sont invisibles, non seulement aux avions qui les survolent, mais aux piétons et cavaliers qui passent auprès d'elles. On voit seulement un talus, long d'une trentaine de mètres, heureusement harmonisé avec les accidents de terrain. Les canons sont braqués sous quatre abris, protégés par des troncs d'arbres, des plaques de tôle et de la terre tassée, contre les obus de faible calibre et contre tous les éclats. Des panneaux de bois couverts de feuillage et de gazon sont disposés devant leur gueule et ne s'abaissent que lorsque celles-ci crachent de la mitraille. A l'arrière du talus, d'étroits orifices s'ouvrant en biais permettent aux canonniers d'accéder jusqu'à leurs pièces. De là, par de nouveaux corridors souterrains, ils descendent jusqu'aux grottes plus profondes où ils habitent. Ces trous de taupes sont certes peu confortables, on ne s'y éclaire et on ne s'y chauffe qu'avec parcimonie, mais du moins on peut y braver même les obus de gros calibre qui ne tomberaient pas à pic sur les points vulnérables. Ce talus artificiel est disposé le long d'un chemin. De la sorte sa présence paraît beaucoup plus naturelle et on évite surtout les traces d'allées et venues de piétons, de chevaux et de caissons qui, en plein champ ou dans un pré, signaleraient aux photographes d'avions la pré-

sence de la batterie. Des fragments de gazon réparent chaque matin les déchirures, couvrent les plaques de terre nue qui deviendraient des indices suspects. Nos subtiles artilleurs restent ainsi des semaines et souvent des mois entiers, échappant aux espions, aux aéroplanes et aux ballons captifs de forme allongée, que les troupiers appellent des saucisses, et d'où les observateurs montent la garde du matin au soir sur toute l'étendue du front. Ainsi dissimulés et abrités,les artilleurs frappent sur les tranchées et sur les fortifications ennemies, au moindre appel des chefs de notre infanterie. Ils soutiennent les attaques de nos colonnes et contribuent puissamment à rendre notre front inviolable par les tirs de barrage qui dressent, sur le point du secteur qui leur est assigné,un infranchissable rideau de fer et de feu. J'aurai l'occasion, en vous décrivant les premières lignes, d'énumérer les formidables moyens de défense qui rendent, de part et d'autre,les fronts à peu près inviolables. Depuis que nous sommes organisés, les barrages de nos 75 ont brisé toutes les offensives allemandes.

Après m'avoir ainsi présenté ses positions de combat, le capitaine me conduit aux positions de rechange qu'un groupe de ses canonniers construit avec une activité fébrile. Il faut en effet prévoir le cas, qui n'est point chimérique hélas ! où la grosse artillerie tiendrait la batterie, enfin répérée, sous son feu destructeur. Un changement de position peut s'imposer d'une minute à l'autre et il est d'élémentaire prudence de pouvoir s'établir en une nuit sous des abris et dans des souterrains nouveaux. J'assiste quelques moments à ces constructions savantes, qui constituent une lourde tâche pour les artilleurs, car elles doivent être effectuées principalement la nuit, ou durant la journée, mais avec la perpétuelle crainte de les signaler à la vigilance des aviateurs. C'est bien pour les artilleurs de tirer tout en demeurant invulnérables, mais ce

qui importe surtout, c'est de viser juste et de détruire les objectifs désignés par le commandement.

Or, le tir est l'affaire capitale de l'officier. Le capitaine me ramène donc en ville à son poste d'observation établi dans le grenier d'une maison d'où l'on découvre toute la partie des lignes allemandes soumises au feu de ses canons. Le rez-de-chaussée de cet immeuble à demi démoli est occupé par le bureau de la batterie où trône un gras maréchal-des-logis chef chargé de la comptabilité et des écritures. Installé au coin d'un feu alimenté par des planchers et les solives des décombres voisins, ce sous-officier distribue avec importance des ordres à ses secrétaires. Le capitaine signe, en passant, quelques pièces et s'engage avec moi dans l'escalier branlant au haut duquel, dans un coin du grenier, deux chaises sont perchées devant un pupitre au-dessus duquel a été percé, dans le mur, le trou de forme rectangulaire d'où on découvre tout le champ du tir. A côté de ce poste, est établi le téléphone relié avec la batterie et avec les autres postes de commandement. Muni d'une jumelle puissante, l'officier observateur vérifie la portée de ses coups et rectifie son tir par des indications que communique aussitôt l'artilleur téléphoniste. Il observe, en outre, les opérations de l'artillerie ennemie et consigne ses remarques dans des rapports quotidiens. Ces longues séances d'observation sont, pour l'artilleur épris de son métier, d'un intérêt captivant. Elles ne laissent pas d'être pénibles, car on souffre du froid et du chaud sur ces perchoirs. Il faut en outre tromper la monotonie des longues heures d'attente. Les oeuvres complètes de Lamartine, richement reliées, sont semées sous le pupitre et sur les chaises du capitaine qui se console, en lisant *La chute d'un ange,* de voir rester debout une redoute bombardée par ses canons. Celui qui vise ainsi est visé à son tour. A certains moments, le poste d'observateur est singulièrement périlleux.

Il faut braver des avalanches d'obus et ne pas quitter sa jumelle lorsque les circonstances exigent que le tir de la batterie soit poursuivi sans interruption. En d'autres cas, l'observateur peut céder devant un intense bombardement et se mettre à couvert.

En redescendant de la maison que nous venons de visiter nous arrivons, au milieu de la cour intérieure, à un escalier creusé dans la terre et qui mène à un abri d'où l'on peut braver avec le sourire,sous une épaisseur de neuf mètres de pierre et de tuf, les gros obus de marine et même les 420. C'est là que se réfugient observateurs, téléphonistes et secrétaires, pendant les canonnades furieuses dont la ville est si souvent victime. (Abbé D.)

---

# A travers les Faits et les Oeuvres

---

La guerre. — Violente offensive allemande dans la région de Verdun. — Victoire russe en Arménie. — La chute d'Erzeroum. — Ses conséquences probables. — La session anglaise. — Le débat sur l'adresse. — L'aviation, la marine marchande et le blocus. — Les conditions de la paix. — Energique déclaration de M. Asquith. — Lord Robert Cecil, ministre du blocus. — La politique française. — M. Briand à Rome.—Un assaut contre le ministère.—Politiqueurs non assagis.— Energique attitude de M. Briand. — Le parlementarisme et la guerre. — Admirable lettre des évêques de Belgique. — La vérité vengée. — Au Canada. — L'incendie du parlement. — L'extension parlementaire. — Le divorce. — Le budget.

---

DEPUIS une quinzaine de jours les Allemands manifestent une recrudescence d'activité sur le front occidental. En Flandre, dans l'Artois, en Champagne, en Argonne, ils attaquent incessamment les lignes anglaises et françaises, après les avoir soumises à un bombardement intense. Au moment où nous écrivons, ils font un effort particulièrement formidable du côté de Verdun. Jusqu'ici leur offensive a produit peu d'effet. Çà et là, ils ont envahi quelques mètres de tranchées, dont ils ont été parfois chassés presque aussitôt. Et en somme ils n'ont obtenu aucun résultat bien important, tout en faisant de lourdes pertes. Ces assauts réitérés semblent indiquer que leur principal objectif, en ce moment, est de percer une trouée à travers le rempart vivant qui, depuis un an, leur barre la route de Paris et de Calais.

Avec cet effort d'offensive ont coïncidé de nouvelles incursions aériennes contre Paris et le *Midland* anglais. Un zeppelin a lancé sur la capitale française des bombes qui ont

tué vingt-quatre personnes et en ont blessé vingt-sept. En Angleterre une flottille de dirigeables teutons a fait pleuvoir des bombes sur plusieurs comtés de l'intérieur, tuant cinquante-quatre personnes et en blessant soixante-sept. Ces expéditions aériennes font du mal; elles donnent la mort à des victimes inoffensives. Mais quelle influence ont-elles sur les opérations militaires ?

Le grand événement du mois, c'est la prise d'Erzeroum par les Russes. Cette place forte, défendue par une formidable artillerie et par une armée turque considérable, a été emportée d'assaut, après un siège relativement peu prolongé. Les vainqueurs ont capturé plusieurs centaines de canons et fait 80,000 prisonniers, si l'on en croit certains rapports. Ce magnifique fait d'armes a été accueilli avec enthousiasme dans tout l'empire russe. Saint-Pétersbourg a pavoisé, et le grand-duc Nicolas, commandant en chef des armées du Caucase, est redevenu, disent les dépêches, le héros national. Nous croyons qu'on n'exagère pas l'importance et les conséquences possibles de cette victoire. Elle ouvre aux Russes la route de l'Asie Mineure; elle prépare la chute de Trébizonde; elle menace le coeur même de l'empire ottoman; elle paralyse probablement l'attaque contre l'Egypte; elle démoralise les Turcs et leur démontre que l'alliance allemande ne les met pas à l'abri de la défaite et de l'invasion; elle démontre enfin que la puissance militaire de la Russie est restée intacte, en dépit des échecs de l'été dernier.

* * *

La session du Parlement anglais s'est ouverte le 15 février. Le discours du Trône, dans lequel il n'était question que de la guerre, a été pris immédiatement en considération. Dans la Chambre des communes, M. Asquith, et, dans la

Chambre des lords, lord Kitchener, ont fait un exposé de la situation. Dans son discours, le premier ministre a spécialement mentionné l'accentuation des relations intimes entre les Alliés, la coordination et la concentration plus satisfaisantes pour la direction de la guerre. Parlant ensuite des armées britanniques sur les différents théâtres des opérations, il a déclaré qu'elles étaient dix fois plus nombreuses que ne l'étaient les troupes expéditionnaires de l'Angleterre au début des hostilités. En terminant il a proclamé sa confiance indéfectible en la victoire finale.

Dans la Chambre des lords, le ministre de la guerre a fait une revue rapide des opérations en Europe et en Asie. Au cours du débat sur l'adresse plusieurs députés ont fait entendre des plaintes très vives au sujet de l'infériorité aérienne de l'Angleterre. Messieurs Balfour et Bonar Law ont reconnu que la Grande-Bretagne était péniblement en retard dans ce domaine quand la guerre a éclaté. Mais ils ont ajouté que le gouvernement fait les plus grands efforts pour remédier au mal. Un autre sujet de critique a été celui de l'insuffisance de la marine marchande et de la difficulté des transports. Après les explications des ministres, une motion qui comportait un blâme a été retirée. Une fois l'adresse adoptée, le gouvernement a demandé à la Chambre un nouveau vote de crédits, au chiffre de 420,000,000 de louis (deux milliards cent millions de piastres). Avec cette somme le total des crédits votés depuis le commencement de la guerre s'élèvera au chiffre colossal de 2,082,000,000 de louis (dix milliards, quatre cent dix millions de piastres). C'est M. Asquith lui-même qui a soumis à la Chambre des communes cette demande: "Je ressens, a-t-il dit, la responsabilité écrasante qui m'incombe en demandant l'autorisation de dépenser une aussi énorme somme, et je ne pourrais le faire si je n'étais convaincu que le gouvernement marche sur un terrain sûr. Nous ne deman-

dons pas un sou de plus que ne l'exigent notre cause et la tâche héroïque qui s'impose à nous. " Le premier ministre a informé la Chambre que les prêts aux Alliés s'élèvent maintenant à la somme de 169,000,000 de louis. Le chancelier de l'échiquier a déclaré que le crédit britannique résiste admirablement à cette formidable épreuve. " Nous avons de grandes ressources, a-t-il dit, seulement nous devons en disposer avec prudence. Je n'ai aucun doute que dans un an d'ici je serai capable d'établir que notre crédit est intact. "

Deux jours après le vote des crédits, un débat d'un autre genre s'est produit. M. Snowden, un député laborite indépendant, a fait un discours dans lequel il a soutenu que le moment était arrivé de négocier en vue de la paix, vu qu'il y avait bien peu d'espoir d'une victoire décisive, de part et d'autre ; ajoutant que, si cela continuait, tous les belligérants allaient s'épuiser en hommes et en argent, et aboutir à la banqueroute. M. Trevelyan, député libéral, a parlé dans le même sens. M. Asquith a répondu avec une grande vigueur. Il a déclaré qu'il ne pouvait partager l'opinion de M. Snowden sur la situation militaire. D'après ce dernier, il y a en Allemagne un désir sincère de paix, comme l'indiquent un débat récent du Reichstag et le discours du chancelier,dans lequel il a dit qu'il était disposé à accueillir toutes les propositions, de quelque part qu'elles vinssent, sans toutefois être prêt à en faire lui-même. Le premier ministre a mentionné avec indignation l'affirmation du chancelier que l'Allemagne n'est pas l'ennemie des petites nations, et il l'a caractérisée comme " une audace colossale et impudente ", après le traitement infligé à la Belgique et à la Serbie. M. Asquith a conclu comme suit, aux applaudissements de toute la Chambre : " J'ai déjà déclaré en termes clairs, précis, explicites et énergiques, les conditions auxquelles ce pays est prêt à faire la paix. Je vais les répéter. Ils sont familiers à nos alliés et au chancelier germani-

que. Ce que j'ai dit le 9 novembre 1914, je le répète maintenant. Nous ne remettrons pas au fourreau l'épée, que nous n'avons pas tirée à la légère, tant que la Belgique — et j'ajoute aujourd'hui la Serbie — n'auront pas recouvré tout ce qu'elles ont sacrifié, et plus encore; tant que la France n'aura pas été mise absolument à l'abri d'une agression teutonne; tant que les droits des petites nations de l'Europe n'auront pas été placés sur un fondement inébranlable; et tant que la domination militaire de la Prusse n'aura pas été finalement et entièrement détruite. N'est-ce pas assez clair et assez précis ? Je demande à M. Trevelyan et au chancelier allemand si je puis être plus complet et plus intelligible. Que puis-je faire davantage pour convaincre ce dernier et tous nos ennemis que nous et nos alliés nous poursuivrons cette guerre sans faiblir, jusqu'à ce qu'une paix conforme à ces conditions devienne possible? " Durant ce discours de M. Asquith, l'attitude de la Chambre et ses applaudissements réitérés ont indiqué qu'il était indéniablement l'interprète du Parlement et de la nation.

Avant l'ouverture de la session, on avait parlé de remaniements ministériels. Un certain nombre de journaux avaient lancé l'idée de la création d'un ministère de l'aviation, dont lord Northcliffe,le propriétaire du *Times*, du *Daily Mail*, de tout un groupe de journaux et périodiques, aurait eu la direction. Les raisins étaient-ils trop verts ? Le magnat de la presse a coupé court lui-même à la rumeur. Et le ministère s'est contenté de mettre l'aviation sous la direction d'un corps spécial, à la tête duquel il a placé le maréchal French. On avait aussi parlé de la démission de lord Kitchener comme ministre de la guerre, et de sa nomination comme généralissime des forces anglaises en Egypte et en Orient. Lord Derby lui aurait succédé. Mais cette nouvelle était, aussi, sans fondement. Un ministère additionnel a cependant été créé, celui du blocus, et c'est lord Robert Cecil qui en est devenu le titu-

laire. Devant les récriminations de ceux qui trouvent les mesures adoptées inefficaces, et qui prétendent que les mailles du filet laissent passer beaucoup trop de produits destinés à l'Allemagne, le gouvernement a cru bon de constituer ce nouveau service qui devra donner toute son attention à ce sujet si important.

* * *

Le ministère français a, lui aussi, ses questions épineuses à résoudre. Et pas plus que le poste de M. Asquith, celui de M. Briand n'est une sinécure. Ce dernier est allé récemment à Rome, afin de conférer avec le cabinet italien sur la nécessité d'une union politique et militaire plus parfaite. Aura-t-il profité de son séjour dans la Ville Eternelle pour entamer une conversation confidentielle avec un autre gouvernement plus auguste, relativement à un problème bien grave pour l'avenir de la France? Nous voudrions entretenir cet espoir. Malgré ses antécédents fâcheux et sa mentalité défectueuse, nous serions tenté de croire que M. Briand serait homme à essayer un rapprochement diplomatique, s'il se sentait assez fort pour emporter l'adhésion du Parlement français. L'heure serait bien opportune.

A son retour en France, le premier ministre a dû faire tête à un assaut redoutable. Il y a dans la Chambre des députés un groupe de socialistes et de radicaux-socialistes que la dure leçon des événements n'a pas encore assagis, n'a pas encore dépouillés de leurs préjugés contre le pouvoir militaire, ni libérés de ce détestable état d'esprit dont l'armée française a tant souffert, qui a failli la désorganiser et livrer la France insuffisamment préparée à l'agression triomphante d'un ennemi qui forgeait ses armes depuis quarante ans. Lorsque les admirables chefs de guerre, glaives et boucliers de la pa-

trie, donnent leurs nuits et leurs jours, toute leur intelligence et toutes leurs énergies,à la défense nationale, eux, ces parlementaires aveugles et criminels, déclament dans les couloirs contre les dangers de l'omnipotence du sabre, et proclament de leur voix glapissante qu'il faut affirmer la prédominance du pouvoir civil et sauver le dogme de la suprématie parlementaire. Mentalité stupide et inepte ! Comme si Joffre et ses généraux, avec l'écrasante responsabilité d'une guerre gigantesque, ne devraient pas avoir la liberté d'action essentielle au succès ! Sont-ce donc les rhapsodies pitoyables de ces politiqueurs funestes qui briseront l'étreinte des bourreaux de la Belgique, et refouleront les hordes des destructeurs de Reims et de Louvain? Depuis quelque temps ces patriotiques entrepreneurs de crises ministérielles avaient machiné toute une intrigue. Il fallait sommer le ministère d'exercer plus efficacement son droit constitutionnel de diriger toutes les forces militaires mobilisées. La commission de l'armée, où fourmillent les stratégistes en chambre, avait rédigé une note dans laquelle elle exprimait sa conviction que le gouvernement ne faisait pas assez sentir son autorité dans la zône des opérations, et laissait trop libre carrière à l'état-major général. S'appuyant sur ce mémoire, M. Abel Ferry, un radical socialiste, a interpellé le ministère. Mais M. Briand, faisant face à l'attaque, a demandé carrément à la Chambre de ne pas discuter l'interpellation, et il a posé la question de confiance. " Une discussion sur le même sujet, provoquée par M. Accambray, a été discutée il y a un mois, a dit le premier ministre. Le ministre de la guerre et moi-même avons alors répondu nettement à l'interpellation, et la Chambre a approuvé nos déclarations. J'ai dit que le gouvernement contrôle la direction de la guerre et les opérations militaires. Le ministre de la guerre a annoncé que des inspecteurs ont été envoyés aux armées. Ils accomplissent maintenant leur mission. Pourquoi

donc recommencer un débat qui peut être nuisible? M. Ferry n'est pas le maître de la discussion, qui peut prendre des proportions imprévues, provoquer des incidents désagréables et avoir de malheureux résultats. " M. Briand a conjuré les députés de ne pas livrer le Parlement à un élément systématiquement hostile au pouvoir exécutif et aux institutions auxquelles le pays est fermement attaché. Et il s'est écrié en terminant: " Si tel n'est pas votre avis, le ministère quittera ces bancs. " Cette énergique attitude a produit son effet, et le vote de confiance a été adopté par 394 voix contre 169. Espérons, sans trop d'assurance, que cela ne recommencera pas le mois prochain. Ah! le parlementarisme! Ce n'est pas l'idéal en temps de paix; et quelle nuisance en temps de guerre !

* * *

Nous tenons à signaler dans cette chronique l'un des documents les plus émouvants et les plus convaincants qui aient été publiés depuis le commencement du grand conflit. Nous voulons parler de la mémorable lettre des évêques de Belgique aux évêques d'Allemagne. Nos lecteurs la connaissent sans doute. Mais nous regretterions qu'elle n'eût pas son écho dans les pages de la *Revue Canadienne.*

Devant la campagne de mensonges, de calomnies, de fausses représentations, au moyen de laquelle l'Allemagne, depuis son Kaiser jusqu'au plus infime de ses journaux, a tenté de justifier les abominations commises par les armées teutonnes dans la malheureuse Belgique, le cardinal-archevêque de Malines et les évêques de Gand, de Bruges, de Namur, de Liège et de Tournai, ont cru à bon droit qu'il leur incombait de rétablir les faits, de faire la lumière, de venger la vérité. Et pour atteindre cet objet, ils ont adressé à leurs collègues de l'épiscopat allemand une lettre collective, dans laquelle ils deman-

dent à ces derniers la constitution conjointe d'un tribunal d'enquête contradictoire, qui aura pour mission de recueillir des témoignages assermentés relativement aux faits allégués de part et d'autre. Ce tribunal serait constitué comme suit : les évêques allemands nommeraient, au nom de leur officialité, trois membres, les évêques belges en nommeraient autant. Et d'un commun accord on demanderait à l'épiscopat d'un Etat neutre, de la Hollande, de l'Espagne, de la Suisse ou des Etats-Unis, de vouloir bien désigner un " superarbitre " qui présiderait aux opérations du tribunal. Les évêques de Belgique insistent sur la nécessité d'un semblable tribunal et d'une semblable enquête, parce que les catholiques allemands ont trop accepté les accusations portées contre la nation belge.

La lettre épiscopale rappelle les événements du début de la guerre et les inventions calomnieuses des autorités allemandes, les prétendues atrocités commises par la population de la Belgique, alléguées pour excuser les abominations dont les troupes du Kaiser s'étaient rendues coupables. Elle cite les accusations contenues dans la lettre du mois de septembre 1914, écrite par Guillaume II au président Wilson, où se trouve le passage suivant: " Le gouvernement belge a publiquement encouragé la population civile à prendre part à cette guerre, qu'il avait depuis longtemps préparée avec soin. Les cruautés commises au cours de cette guerre de guérilla, par des femmes et même par des prêtres, sur des médecins et des infirmières, ont été telles que mes généraux ont été finalement obligés de recourir aux moyens les plus rigoureux pour châtier les coupables et pour empêcher la population sanguinaire de continuer ces abominables actes criminels et odieux. Plusieurs villages et même la ville de Louvain ont dû être démolis (sauf le très bel hôtel-de-ville) dans l'intérêt de notre défense et de la protection de mes troupes. Mon coeur saigne

quand je vois que de pareilles mesures ont été rendues inévitables, et quand je songe aux innombrables innocents qui ont perdu leur toit et leurs biens par suite des faits criminels en question. "

Le mot d'ordre était donné par le pharisien couronné de Berlin; il fut suivi sur toute la ligne. Les victimes de la fureur et de la cruauté teutonnes furent transformées en coupables, dignes des plus terribles représailles par leurs actes d'hostilité et d'inhumanité envers les soldats allemands. Les journaux catholiques eux-mêmes emboîtèrent le pas. L'organe du Centre catholique, la *Koelnische Volkszeitung,* rivalisa de chauvinisme avec la presse luthérienne. " Pas une voix ne s'éleva en Allemagne, écrivent les évêques belges, pour prendre la défense des victimes. La légende qui transformait les innocents en coupables et le crime en acte de justice s'est ainsi accréditée et, le 10 mai 1915, le *Livre blanc,* organe officiel de l'empire allemand, osa reprendre à son compte et faire circuler dans les pays neutres, ces mensonges odieux et lâches : " Il est indubitable que des blessés allemands ont été détroussés et achevés, oui, affreusement mutilés par la population belge, et que même des femmes et des jeunes filles ont participé à ces abominations. Des blessés allemands ont eu les yeux crevés, les oreilles, le nez, les doigts et d'autres membres coupés ou les entrailles ouvertes ; en d'autres cas, des soldats allemands ont été empoisonnés, pendus à des arbres, arrosés de liquides bouillants, parfois carbonisés, en sorte qu'ils ont subi la mort dans d'atroces douleurs. Ces procédés bestiaux de la population non seulement violent les obligations expressément formulées par la Convention de Genève concernant les égards et les soins qui sont dus aux blessés de l'armée ennemie, mais sont contraires aux principes fondamentaux des lois de la guerre et de l'humanité. "

Hâtons-nous de le proclamer, ce sont là d'atroces calom-

nies et des mensonges éhontés, auxquels les évêques belges donnent le plus énergique démenti : " Nous savons, s'écrient-ils, que ces accusations impudentes du gouvernement impérial sont, d'un bout à l'autre, des calomnies, nous le savons et nous le jurons. Or, votre gouvernement invoque, pour les justifier, des témoignages qui n'ont subi le contrôle d'aucun examen contradictoire. N'est-il pas de votre devoir, non seulement de charité, mais de stricte justice, de vous éclairer, d'éclairer vos ouailles et de nous fournir à nous l'occasion d'établir juridiquement notre innocence ? "

Les évêques belges réclament cette satisfaction au nom de la charité catholique, et de plus, en stricte justice, parce que un comité, couvert par l'approbation au moins tacite de l'épiscopat allemand, et se composant de tout ce que la politique, la science, la religion comptent de plus distingué en Allemagne, a patronné les accusations officielles. Ce comité a " confié à la plume d'un prêtre catholique, le professeur Rosenberg de Paderborn, le soin de les condenser dans un livre intitulé : *Les accusations mensongères des catholiques français contre l'Allemagne;* et a imposé ainsi à l'Allemagne catholique la responsabilité de la propagation active et publique de la calomnie contre le peuple belge. "

La brochure française, à laquelle la brochure allemande tentait ainsi de répondre, était intitulée : *La guerre allemande et le catholicisme.* Lorsqu'elle parut, leurs Eminences le cardinal Von Hartmann, archevêque de Cologne, et le cardinal Von Betingert, archevêque de Munich, s'empressèrent d'adresser à leur empereur le télégramme suivant : " Révoltés des diffamations contre la patrie allemande et contre sa glorieuse armée contenues dans l'ouvrage : *La guerre allemande et le catholicisme,* notre coeur éprouve le besoin d'exprimer sa douloureuse indignation à Votre Majesté au nom de tout l'épiscopat allemand. Nous ne manquerons pas d'élever notre plainte jusqu'au Chef suprême de l'Eglise. "

Après avoir cité ce télégramme, les évêques belges font entendre eux aussi leur protestation. " Eh bien, disent-ils, Eminences Révérendissimes, Vénérés Collègues de l'épiscopat allemand, à notre tour, nous, archevêque et évêques de Belgique, révoltés des calomnies contre notre patrie belge et sa glorieuse armée, contenues dans le *Livre blanc* de l'empire, et reproduites dans la réponse des catholiques allemands à l'ouvrage des catholiques français, nous éprouvons le besoin d'exprimer à notre roi, à notre gouvernement, à notre armée, à notre pays, notre indignation douloureuse. "

Et les évêques belges insistent pour obtenir le tribunal d'enquête dont nous avons parlé plus haut. Ils déclarent qu'ils veulent venger l'honneur du peuple belge. A toutes les accusations du *Livre blanc,* et du manifeste des catholiques allemands, ils opposent " un démenti formel ". Ils affirment qu'il n'y a eu nulle part en Belgique une organisation de francs-tireurs, et ils revendiquent, au nom de leur honneur national calomnié, le droit de faire la preuve du bien-fondé de leur affirmation. Puis, passant aux actes commis par les Allemands, ils ajoutent: " Nous savons et nous affirmons que l'armée allemande s'est livrée en Belgique, en cent endroits différents, à des pillages, à des incendies, à des emprisonnements, à des massacres, à des sacrilèges, contraires à toute justice et à tout sentiment d'humanité. Nous affirmons cela, notamment, pour les communes dont les noms ont figuré dans nos *Lettres Pastorales* et dans les deux *Notes* adressées par les évêques de Namur et de Liège, respectivement le 31 octobre et le 1er novembre 1915, à Sa Sainteté le pape Benoît XV, à Son Excellence le nonce de Bruxelles, et aux ministres ou représentants des pays neutres à Bruxelles. Cinquante prêtres innocents, des milliers de fidèles innocents, furent mis à mort; des centaines d'autres, auxquels des circonstances indépendantes de la volonté de leurs persécuteurs ont conservé

la vie, furent mis en danger de mort; des milliers d'innocents, sans aucun jugement préalable, furent faits prisonniers, beaucoup d'entre eux subirent des mois de détention et, lorsqu'ils furent relâchés, les interrogatoires les plus minutieux qu'ils avaient subis n'avaient relevé chez eux aucune culpabilité. Ces crimes crient vengeance au ciel. "

Et, pour tout résumer, les évêques belges concluent: " Le fait n'est plus niable; la Belgique a été martyrisée. "

Dans la dernière partie de leur lettre, ils déclarent que l'Allemagne viole encore constamment en Belgique le droit international; ils démontrent que l'intérêt religieux demande l'institution de l'enquête qu'ils sollicitent; enfin ils rappellent que le devoir suprême des évêques est de rendre témoignage à la vérité !

Cette lettre admirable restera comme un document de première importance pour l'histoire des temps tragiques que nous traversons.

* * *

Au Canada, le cours de notre session fédérale a été troublé d'une façon sinistre par un grand désastre. Jeudi, le 3 février, un incendie a consumé en quelques heures les magnifiques édifices parlementaires qui faisaient l'ornement de la capitale. On a eu à déplorer sept pertes de vie; deux jeunes dames en visite chez l'Orateur des Communes, un député, l'assistant-greffier de la Chambre, et trois autres employés, ont été victimes de la conflagration. Ce lugubre événement a jeté un voile de deuil sur le pays tout entier.

Le majestueux édifice détruit par les flammes avait été commencé en 1859. La pierre angulaire en avait été posée en 1860 par le prince de Galles, qui fut plus tard Edouard VII. La première session y fut tenue en 1866, un an avant la Confédération. Il avait coûté environ $6,000,000.

L'incendie du palais parlementaire n'a pas interrompu la session. Les Chambres se sont réunies dans l'édifice du Musée Victoria. Et l'on est parvenu à réorganiser assez promptement les services indispensables. Peu de jours après cet exode forcé, le gouvernement a présenté sa résolution relative à la prolongation du terme parlementaire. En la soumettant à la Chambre des communes, Sir Robert Borden a déclaré que, naturellement, elle ne pouvait avoir d'effet que si elle était adoptée unanimement, et que le ministère la retirerait si l'opposition devait la combattre. La résolution avait pour objet de demander au Parlement impérial de prolonger d'un an le terme parlementaire actuel, qui devrait expirer normalement le 7 octobre 1916. On se demandait quelle attitude allait prendre Sir Wilfrid Laurier. On savait que le parti libéral s'en était remis à sa discrétion pour décider cette question. Il s'est déclaré favorable à la prolongation, afin d'épargner au pays l'ébranlement et les inconvénients multiples d'une élection générale en temps de guerre.

Nous tenons à signaler dans le discours prononcé par Sir Robert Borden à cette occasion un passage relatif à la durée probable de la guerre : " D'après tous les renseignements que je possède, a-t-il dit, comme d'après tous ceux que j'ai pu recueillir en Angleterre, l'été dernier, nous n'avons pas encore vécu la moitié de la période que couvrira cette guerre. Il est absolument probable qu'elle durera non seulement cette année, mais une bonne partie de l'année qui suivra. Je dis cela parce que je suis absolument convaincu que nous ne sommes pas prêts à jeter dans la lutte tout le poids de la force de cet empire. Et je crois ne pas trop abuser de la confiance que l'on a mise en moi de l'autre côté de l'Atlantique et ne pas aller trop loin en disant que,cette force, l'empire ne pourra en faire sentir tout le poids avant qu'il se soit écoulé, sinon deux ans, au moins près de deux ans à partir de la date où la guerre a commencé. "

Après l'adhésion donnée à la résolution par Sir Wilfrid Laurier, elle a été adoptée à l'unanimité, et envoyée au Sénat, qui a suivi l'exemple de la Chambre des communes. Il est donc maintenant certain qu'il n'y aura pas d'élections générales pour le Parlement fédéral avant le mois d'octobre 1917.

La Chambre des communes a été appelée à discuter une proposition de M. Northrop, député de Hastings-Est, qui avait pour objet de rendre le divorce plus accessible à la majeure partie de la population du Canada. La proposition a été surtout combattue par M. Rodolphe Lemieux et par M. Doherty, le ministre de la justice. Elle a été repoussée par un vote de 39 contre 24.

On avait hâte d'entendre l'exposé budgétaire du ministre des finances. Il l'a prononcé le 15 février. C'est assurément une pièce du plus haut intérêt, remarquable par la clarté et la sincérité. Prises en elles-mêmes, les opérations budgétaires de la présente année ont été vraiment satisfaisantes. Le revenu a dépassé l'attente du ministre des finances. Il l'avait estimé à $150,000,000, et le total obtenu au 31 mars prochain sera probablement de $170,000,000, soit $20,000,000 au delà du chiffre prévu. Du 12 avril 1915 au 10 février 1916, les recettes ont été de $145,000,000, ou $31,000,000 de plus que pour la période correspondante de l'exercice 1914-1915. Dans ce chiffre global, les douanes figuraient pour $82,000,000, l'accise pour $19,000,000, les postes pour $14,000,000. Sur les $82,000,000 du revenu des douanes, $19,000,000 sont dues à l'augmentation des droits perçus en vertu de l'élévation du tarif voté l'an dernier pour fins de guerre. Quant aux dépenses ordinaires, du 1er avril 1915 au 10 février 1916, elles ont été de $93,500,000, une diminution de $13,000,000 sur la période correspondante de l'an dernier. Les dépenses à compte du capital ont été de $30,500,000, soit une diminution de $7,000,000. En

somme, au 10 février courant, les dépenses totales avaient diminué de $20,000,000; les recettes avaient augmenté de $31, 000,000; la différence en mieux pour les dix mois écoulés de l'exercice 1915-1916,comparés à la même période de 1914-1915, est donc de $51,000,000. Et au 1er avril elle atteindra probablement $57,000.000.

A cette date, d'après l'estimation du ministre des finances, les recettes se seront élevées à $170,000,000 et les dépenses ordinaires à $125,000,000, ce qui laissera un surplus de $45,000,000. Les dépenses à compte du capital seront de $40,000,000 environ. De la sorte, sur les opérations totales de l'année 1915-1916, le budget se soldera par un surplus de $5,000,000.

Ce très beau résultat, qu'il eût été difficile de prévoir l'an dernier, est dû à un concours de circonstances spécialement avantageuses. Nous laissons ici la parole au ministre des finances: " Les affaires se sont pliées d'une façon remarquable au changement de conditions. Nous avons été gratifiés d'une très abondante récolte, la plus grande de beaucoup dans l'histoire du Canada, ce qui, uni à la demande de matériel de guerre, fournitures et munitions, a tellement stimulé et activé le commerce et l'industrie que, malgré la guerre, nous avons joui d'une grande prospérité. " Sir Thomas White a signalé ensuite ce fait, rarissime dans nos annales économiques, d'une balance de commerce établie en notre faveur. " Pour l'exercice 1912-1913 la balance contre nous a été de plus de $300,000,000; en 1913-1914, elle a été de $180,000, 000, et, en 1914-1915, de $36,000,000. Pour l'exercice courant,il paraît certain que la balance en notre faveur atteindra $200, 000,000. Qu'un changement aussi considérable ait pu être effectué en une seule courte année, c'est là une preuve frappante des ressources merveilleuses de notre pays, comme du

talent, de l'activité et de l'esprit d'économie de sa population. "

Passant à un aspect moins lumineux de la situation, le ministre des finances a abordé la question des emprunts de guerre. En 1914, le Parlement a autorisé un crédit de $50,000,000. En 1915, il en a autorisé un autre de $100,000,000. Cette année le gouvernement va demander un nouveau crédit de $250,000,000. En vertu de ces votes de crédits, le gouvernement a emprunté $25,000,000 en Angleterre, $45,000,000 aux Etats-Unis et $100,000,000 au Canada. En trois ans, notre dette publique aura été augmentée de $400,000,000, soit une augmentation de $20,000,000 dans le service de nos intérêts. Il faut pourvoir à cet accroissement du fardeau annuel. Le ministre des finances a donc demandé l'adoption de nouveaux impôts. Et voici, dans leurs grandes lignes, quelles ont été ses propositions. Il sera perçu une taxe de vingt-cinq pour cent sur les profits de tout commerce excédant, dans le cas des compagnies incorporées, sept pour cent et, dans le cas de toutes autres personnes, dix pour cent, sur le capital employé dans ce commerce ou ces affaires. Seront soumis à cette taxe tous les commerces et affaires, y compris les entreprises de transport, de quelque nature que ce soit, excepté: 1o Tout commerce ou industrie, — autres que ceux qui relèvent en tout ou en partie de la manufacture ou de la vente des munitions, matériaux ou articles de guerre—, dont le capital est de moins de cinquante mille piastres ; 2o L'assurance sur la vie; 3o L'industrie de l'agriculture et de l'élevage. Cette taxe sera payable sur tous les profits recueillis, au-delà de sept et dix pour cent, depuis le 4 août 1914. Elle restera en vigueur jusqu'au mois d'août 1917.

Ces impôts nouveaux ont naturellement provoqué des récriminations et des observations critiques. Mais, en somme, il

semble que les corporations et les hommes d'affaires les aient acceptés avec une bonne volonté remarquable.

Depuis le discours du ministre des finances, le débat budgétaire se poursuit sur un ton assez monotone. Nous ne croyons pas que la session fédérale soit maintenant très longue.

Celle de la législature de Québec se continue sans heurts. Suivant toutes les apparences, elle devra être terminée avant le 15 mars.

**Thomas CHAPAIS.**

Québec, 26 février 1916.

---

# Chronique des Revues

---

SOMMAIRE. — L'EGLISE AUX TOURNANTS DE L'HISTOIRE (Extrait des oeuvres de Godefroid Kurth, cité par la *Croix de Paris* — 27 janvier 1916).— L'HOMMAGE AUX LETTRÉS ET AUX ARTISTES MORTS POUR LA PATRIE (Discours de M. Etienne Lamy, à l'Académie française — 5 novembre 1915). — UN APPEL À L'HUMANITÉ FUTURE (Conclusion du discours de M. Gabriel Hanotaux sur les prix de vertu, à l'Académie française—5 novmbre 1915). — LE MIRACLE DE LA MARNE (Extrait d'un discours de Mgr Gibier, évêque de Versailles, prononcé dans la cathédrale de Meaux, à l'anniversaire de la bataille de la Marne—5 septembre 1915). — LE SANG DE FRANCE (Extrait d'un discours de Mgr Tissier, évêque de Châlons, prononcé à Epernay, à un service pour les soldats tombés en Champagne—19 septembre 1915). — LES ENSEIGNEMENTS DE LA GUERRE (Extrait d'une étude de M. Gustave Lebon, de Paris—6 décembre 1915). — L'ENTENTE PLUS QUE CORDIALE (Article de M. Georges Ohnet—Le *Gaulois* de Paris—3 janvier 1916). — UN CONTRASTE QUI EST UNE CHARGE — ENTRE GUILLAUME II ET EDOUARD VII (Article de M. Maurice Donnay, de l'Académie française—*La Liberté*, janvier 1916). — Conclusion.

---

L'EGLISE AUX TOURNANTS DE L'HISTOIRE (Extrait des oeuvres de Godefroid Kurth—cité par la *Croix de Paris*—27 janvier 1916). — Godefroid Kurth, le célèbre historien belge, est mort vers la mi-janvier. C'est une grande figure catholique qui disparait avec lui. Presqu'au lendemain de sa mort, un journaliste français en résidence à Rome, B. Sienne, avait l'honneur d'être reçu en audience par Son Eminence le cardinal Mercier, à Rome même, où le grand cardinal belge venait d'arriver. Le journaliste français savait que l'éminent cardinal avait visité l'historien catholique sur son lit de mort. Il se permit de demander à Son Eminence quelques précisions sur cette entrevue suprê-

me. Avec beaucoup de bonne grâce, le primat de Belgique se rendit au désir de son interlocuteur. " J'ai vu, en effet, Godefroid Kurth, la veille de sa mort, dit-il. Quand j'approchai de son lit, il ouvrit les yeux et me reconnut. Aussitôt un air de joie se répandit sur son visage. — Oh! Monseigneur, fit-il, que vous me faites plaisir! et il m'ouvrit ses bras tout grands. — Je le pressai sur mon coeur. Il prit de ses mains mourantes ma croix pectorale et l'embrassa avec respect. De ce fait, elle est devenue pour moi comme une relique. — Je lui dit: Vous avez confessé Notre-Seigneur devant les hommes toute votre vie, il vous confessera aussi devant son Père, et vous serez bien reçu là-haut. —Oui, j'en ai la pleine confiance, répondit-il tranquillement. — Kurth, sur son lit de mort, était plus beau que jamais, acheva le cardinal. Encadré par une longue barbe, éclairé par ses yeux limpides, son visage, très amaigri, était devenu plus imposant et plus expressif encore. J'aurais voulu qu'on le photographiât ainsi... Mais ce fut impossible, faute de photographe et même d'appareil... "

C'est à ce grand citoyen de la Belgique et du monde que nous voulons emprunter, pour le début de cette *chronique des revues,* une maîtresse page, que plusieurs journaux ont rappelée à l'occasion de sa mort. Elle est extraite de l'introduction du remarquable volume de Kurth qui s'appelle *L'Eglise aux tournants de l'histoire.* On verra qu'elle est consolante à lire, en ces temps tourmentés que traversent et le monde et l'Eglise.

Le principe de la civilisation chrétienne est essentiellement opposé à celui de la société antique. Comparez ces deux mondes. Au fond des multiples ressemblances que vous apercevez à leur surface, vous constaterez l'irréductible antinomie de l'idée fondamentale qui leur sert de support. Il ne s'agit pas d'une différence de degré, mais d'une différence de nature. Elle porte sur la question la plus essentielle et sur les intérêts les plus vitaux de l'humanité. Ce qui distingue les deux sociétés, c'est leur con-

ception de la vie, c'est la réponse qu'elles font l'une et l'autre au problème de l'existence.

Ce problème, l'antiquité ne l'a jamais posé en termes formels. Elle n'aurait d'ailleurs ni osé, ni su le résoudre. En pratique, toutefois, elle lui a donné une solution qui s'est trouvée mauvaise. Le christianisme, lui, l'a posé hardiment et l'a résolu d'une manière triomphante.

Pourquoi l'homme est-il mis au monde et quel est le but de son existence ici-bas ? Ne doit-il être que l'éphémère spectateur du tableau de la création, ou l'instrument inconscient de quelque mission plus haute que la sienne, ou le lamentable jouet des forces aveugles qui se disputent ses sens et son coeur ? Est-il, avec les contradictions qui sont à la racine de son être et avec son infinie aptitude à souffrir, l'avorton de ce monde et le jouet de l'éternelle illusion ? A-t-il un avenir à conquérir, un but à atteindre, et, cet avenir, ce but valent-ils l'effort qu'ils lui coûtent ? Ou bien n'est-il qu'une combinaison fortuite et lamentable d'éléments associés pendant quelque temps dans la communauté des jouissances et des souffrances, pour être dissociés ensuite et recomposés plus tard dans le cercle éternel des fatalités impitoyables ? A ces questions le christianisme répond avec une netteté et une certitude absolues.

L'homme n'est pas le fils du hasard, il est la créature de Dieu. Dieu en a fait le roi de la création. Il lui a donné une raison pour le connaître, un coeur pour l'aimer, une volonté pour se conformer à la sienne. Il a ouvert devant ses pas la voie qu'il doit suivre, il lui a enseigné la loi qu'il doit observer, il lui a promis un bonheur éternel pour prix de sa fidélité à le servir. En d'autres termes, il a fait de la fidélité de l'homme au suprême bien la condition indéfectible de son suprême bonheur.

Voilà ce qu'enseigne le christianisme, et c'est dans cette promesse de bonheur que le rejoignent toutes les religions et toutes les philosophies. Impuissantes à s'élever avec lui jusqu'aux sources pures et hautes d'où découle le bonheur véritable du genre humain, elles battent de leurs courtes ailes dans une commune et fiévreuse aspiration à la félicité. Elles aussi la promettent à l'homme, mais elles ne l'entendent pas comme le christianisme. Le bien dans lequel elles lui font espérer qu'il trouvera le bonheur n'a aucune des qualités qui le garantissent. Il n'est pas absolu, il n'est pas pur, il n'est pas éternel. C'est un ensemble de jouissances qui ne dépasse pas la durée du temps, ni les frontières de la terre, ni la portée de l'humanité. En un mot, ce n'est pas le bonheur, c'est le plaisir, plaisir d'ordre relevé parfois, quand, comme c'est le cas pour les âmes les plus

hautes, il consiste dans les enivrements de la gloire ; plaisir d'ordre bas et vulgaire, lorsque, comme c'est le cas pour la multitude, il se borne aux jouissances grossières des sens. De toute manière, qu'il soit intellectuel ou matériel, il n'est que l'ombre ou, pour mieux dire, que l'apparence du bonheur. C'est lui pourtant, et lui seul, que l'antiquité a eu le courage de promettre aux hommes, et la puissance de procurer à quelques-uns d'entre eux, et on n'a jamais entendu autre chose quand on a parlé de la félicité romaine, cette fiction si chère aux hommes d'Etat de l'empire des Césars.

Il fallait un mécanisme bien compliqué pour réaliser cette chétive félicité. Il fallait mettre en commun les facultés de tous les hommes et les déposer entre les mains d'un être produit par leur collectivité et qui s'appelait l'Etat. Revêtu de toute la puissance et de tous les droits qui pouvaient avoir auparavant résidé dans tous ses membres et dans chacun d'eux, l'Etat se chargeait de procurer à ses membres toute la somme de jouissances qui constituait leur idéal de bonheur. Ces jouissances tenaient en deux termes : oisiveté et volupté. Manger son pain sans travail et passer son temps à s'amuser, voilà, sous une formule très vulgaire et très exacte à la fois, le maximum de la félicité telle que la concevait l'Etat antique.

C'était peu, et pourtant à combien peu d'hommes allait ce peu de félicité ! Fatalement, il ne pouvait être que le lot d'une minorité. Si l'homme vit sans travailler, il contraint les autres à travailler pour lui ; s'il vit dans les plaisirs, il lui faut un peuple d'amuseurs. Il y avait donc, pour procurer le pain et le plaisir aux favorisés de l'Etat, des légions d'esclaves de tout genre. Le paradis terrestre des élus avait pour corrélatif l'enfer terrestre des multitudes. Au moins, à ce prix, les élus étaient-ils sûrs de leur félicité? Non ; ils mouraient de dégoût et d'ennui. Car telle est la fatalité providentielle attachée à l'abus des jouissances terrestres. Le plaisir, pris pour but, est un dieu cruel qui dévore ses adorateurs. Au sein des voluptés, les heureux du monde se sentaient pris à la gorge par le génie de mort blotti dans leurs joies empoisonnées. Ils voyaient autour d'eux tarir toutes les sources de prospérité qu'alimentaient autrefois les sueurs sacrées du travail. L'empire n'était plus défendu que par des barbares, les travaux publics n'étaient plus faits que par des esclaves, les campagnes désertées par l'agriculture ne voulaient plus produire,les rangs de la société humaine s'éclaircissaient d'une manière effrayante. La félicité telle que l'entendait le monde ancien n'était rien autre chose que le lent suicide de la société. Ainsi l'universelle infortune sortait du principe même d'une civilisation qui avait promis à ses fidèles le bonheur d'ici-bas.

Le bonheur que le christianisme promet à l'homme présente un ensemble de caractères radicalement opposés à ceux de la félicité romaine. Il consiste dans la jouissance du bien suprême, c'est-à-dire dans l'union avec Dieu. Il est parfait comme le bien qui en est le principe, il est indéfectible, il est éternel, il est fait pour tous à la seule condition qu'ils obéissent à la loi d'amour ; aimer Dieu par-dessus tout et son prochain comme soi-même. Le bonheur du païen n'est pas possible sans l'infortune obligatoire de la majorité du genre humain. Le chrétien ne peut être vraiment heureux que s'il fait participer à son bonheur la plus grande partie de ses semblables. Il le fait directement par la pratique journalière de la charité, il le fait indirectement par la mortification et par le travail. En se mortifiant, il affranchit les esclaves de ses voluptés. En travaillant, il produit une richesse qui augmente le bien-être de ses semblables. Par principe, une société chrétienne est une société de frères, comme, par principe, une société païenne est une société d'esclaves.

Il ne suffit pas de connaître la différence, ou, pour mieux dire, l'opposition des deux principes. Il faut voir aussi comment le principe chrétien a pu s'implanter dans la société humaine malgré la violence qu'il fait à la nature, comment il a pu s'y conserver malgré la guerre acharnée que lui ont faite toutes les passions, comment il a pu devenir le guide et la lumière de la meilleure partie du genre humain. Pourquoi la parole qui a promulgué la loi nouvelle domine-t-elle toujours le développement de notre civilisation, comme un idéal proclamé tout haut par ceux-là mêmes qui le méconnaissent, alors que tant d'autres paroles d'or tombées des lèvres des sages antiques ont subi la destinée de ces parfums délicieux dégagés par une fleur de choix, qui, après avoir quelque temps embaumé son voisinage, se dissipent et s'évanouissent dans l'air, sans laisser de trace ailleurs que dans le souvenir ?

La foi chrétienne nous répond que cette parole est une parole divine, et que les paroles de Jésus-Christ, selon sa promesse, ne passeront point. Mais il n'est pas interdit au fidèle qui cherche à se rendre compte de sa foi d'étudier la manière dont la Providence s'y est prise pour garantir à son Verbe l'indéfectible autorité qu'il doit avoir sur les hommes. Si le christianisme a été plus qu'une sublime doctrine philosophique, s'il a été un principe de vie et d'action qui a pénétré, remué et transformé le monde, c'est qu'il a été mis d'emblée dans les conditions nécessaires pour vivre et se perpétuer sur cette terre. Il a été incarné, c'est-à-dire revêtu d'un corps qui lui a été uni substantiellement comme à son âme, et qui est l'agent de son action transcendante : c'est l'Eglise.

L'Eglise, voilà l'organisme puissant et incorruptible qui a été créé pour constituer, au sein de l'humanité, le réservoir de la vie divine du christianisme, pour la distribuer et pour la renouveler à sa source. Elle a été créée parfaite, parce que, pour remplir sa mission, elle devait avoir en elle-même son principe de vie ; souveraine, pour n'être entravée par personne ; universelle, pour embrasser tous les hommes ; éternelle, pour embrasser toutes les générations. C'est en elle et par elle que le genre humain réalise sa mission surnaturelle, qui est la conquête et la jouissance du bien suprême. Elle destitue l'Etat de la direction de sa vie morale, lui laissant d'ailleurs une part assez belle, puisque c'est celle qu'il s'est de tout temps attribuée. Elle lui laisse la terre, qui est son ambition, et prend le ciel, dont il ne se soucie pas. Il est la société des corps : elle sera celle des âmes. Il est le royaume des hommes : elle sera le royaume de Dieu. Elle ne lui déclare pas la guerre, elle lui tend la main. S'il l'aide, elle le bénit ; s'il respecte sa liberté, elle ne lui demande pas autre chose ; s'il veut y porter atteinte, elle verse tout son sang plutôt que de le souffrir. Car ce qu'elle ne peut abdiquer, c'est sa mission. Elle a reçu charge d'enseigner toutes les nations. Elle est responsable vis-à-vis de Dieu du salut de l'humanité, et chaque homme a le droit de lui en demander compte.

L'HOMMAGE AUX LETTRÉS ET AUX ARTISTES MORTS POUR LA PATRIE. — ELOGE DE M. MAX DOUMIC (Discours de M. Etienne Lamy, à l'Académie française—5 novembre 1915). — De cette forte page de l'historien belge au discours qu'a prononcé M. Etienne Lamy à la séance publique annuelle de l'Académie française, le 5 novembre dernier, pour louer et magnifier les lettrés et les artistes morts au service de la patrie, la transition, nous semble-t-il, ne paraîtra pas trop brusquée. L'humanité est encore de nos jours capable de beaux gestes. Ce peuple de France, que nous ne nous sommes jamais lassés d'aimer sur les bords de notre Saint-Laurent, en donne depuis vingt mois un merveilleux exemple. L'Académie française a voulu, cette année, honorer d'une façon exclusive les lettrés et les artistes qui sont tombés au champ d'honneur. Nul mieux que M. Etienne Lamy n'était qualifié pour en exposer

le pourquoi. Nos lecteurs montréalais y prendront d'autant plus d'intérêt que dans l'extrait que nous voulons donner — et nous l'avons choisi à dessein — ils entendront de la bouche de ce maître du style et de la langue l'éloge d'un ancien professeur de notre Université Laval, M. Max Doumic. Après avoir pieusement énuméré les oeuvres couronnées, dont les auteurs ont donné leur sang pour la France, M. Etienne Lamy continuait ainsi :

Ces hommes semblaient bien établis dans la vocation de leur choix, et retranchés dans les asiles intellectuels où rien ne leur parviendrait des sollicitudes communes. Or il suffit que la France pousse un cri d'appel, ils l'entendent. Il suffit que l'intérêt général ait besoin de leur concours, ils n'ont plus d'intérêts particuliers. Celui-ci abandonne ses Muses, cet autre son atelier de Montmartre. L'angoisse publique leur a révélé leur dévouement qui s'ignorait quand ils le croyaient superflu. Ils ne songeaient qu'à être bons ménagers de leur vie et ils la donnent. La soudaineté du contraste est la gloire propre de ceux qui surent en tous les sens et si bien être les ouvriers de la dernière heure. Leur exemple prouve que nous juger à l'avance est presque toujours nous mal juger. Nous ne promettons rien au péril lointain, il ne fait pas battre notre coeur, et sans crainte pour la patrie nous songeons à nous-mêmes. Mais les périls venus réveillent en nous une vocation secrète qui dormait en les attendant, nous sommes alors prêts à ce que nous avons le moins préparé. Avec les Français il faut toujours se défier des inconséquences héroïques. Mais au plus grand nombre de nos morts un autre témoignage est dû. Leurs écrits portent la preuve que leur consécration à leur pays ne fut pas un don de surprise, mais la plus habituelle de leurs pensées. Ceux-là se sentaient d'une génération tragique. Elle était née sous le signe de Mars. Elle avait dès le berceau connu le malheur auquel la France était le moins accoutumée: l'humiliation de la défaite...

Tout le monde sait comment Max Doumic, ancien lieutenant de réserve, âgé de cinquante-quatre ans, reprit du service dans l'armée active et mourut. Dans les tranchées, une mission dangereuse venait d'échoir à un sous-officier. Doumic lui dit: " Vous avez une femme et des enfants, je vais à votre place. " Connaître cela est ne connaître que la dernière des heures où il préféra les autres à lui-même. Cet homme froid d'abord, ré-

servé de gestes, farouchement modeste, capable des plus longs silences contre les propos oisifs, incapable de taire une vérité qu'il jugeait utile, tout inertie pour ses intérêts, tout constance pour l'intérêt de ses amis, tout flamme pour l'intérêt public, parvint à dissimuler aux indifférents une grande âme. Il aimait le beau comme peu le goûtent et s'était décidé pour l'architecture parce qu'elle accueille et ordonne dans sa beauté raisonnable tous les beaux-arts, et l'hôtel-de-ville de Douai, qu'il restaura, gardera le nom du maître, si le monument respecté par les siècles survit à l'invasion. Mais, dès le début, sa vocation d'art fut traversée par sa vocation d'intérêt public. A voir de près les entrepreneurs et les ouvriers, il avait jugé que les rapports du capital et du travail sont souvent des chocs d'égoïsme, que, pour y établir la justice, il faut y introduire la générosité : il employa une part de sa fortune à organiser une société de charpentiers. Il ne put pas supporter davantage que la hiérarchie naturelle des talents fût troublée par les admirations de commande et les roueries mercantiles : contre elles, il se fit critique et, dans une suite de Salons, affirma son impartialité rigoureuse et sa redoutable clairvoyance. Les vices dont souffre l'art étaient ceux dont souffrait la société. Doumic reconnaît que le principal agent de ce désordre est la politique, et que le mal le plus funeste de la politique n'est pas son anarchie spontanée mais sa discipline occulte contre toutes les traditions, et que des traditions la plus attaquée est la foi religieuse. Il tient cette foi pour la base de tout ordre, il la défend donc. Lorsque la rupture du Concordat voue les églises de France à l'abandon, il se fait le pèlerin des édifices menacés, et ses études, sans égales pour la compétence et la vigueur, dénoncent la stupidité de détruire les belles formes du passé, la barbarie d'enlever aux âmes leurs consolations, et la malfaisance des ruines invisibles que prépare l'écroulement des pierres. Jusqu'au bout, il se sera oublié, et d'autant plus que, si inébranlable sur la nécessité sociale de la foi, il ne sent pas cette foi en lui-même. Cet architecte de vie morale voit resplendir la stabilité sociale de l'Eglise, il n'a pas pu descendre aux fondations mystérieuses sur lesquelles elle repose. Son âme était d'un apôtre et sa raison d'un stoïcien : lutte qui peut-être faisait la tristesse muette de son visage, inachèvement qui fit plus complète la générosité de son âme à défendre pour les autres un bien dont il n'avait pas sa part.

Un appel à l'humanité future (Conclusion du discours de M. Gabriel aHnotaux sur les prix de vertu—à l'Aca-

démie française, 5 novembre 1915). — Dans la même séance, où M. Lamy rendait ainsi hommage aux lettrés tombés au champ d'honneur, M. Hanotaux eut à célébrer la vertu, et ce fut naturellement la vertu des ouvriers et des oeuvres de secours aux victimes de la grande guerre qu'il loua en termes magnifiques. A côté de la *Croix rouge* française, du maire de Reims — M. Sauquet — et de plusieurs personnalités du monde laïque, que de sociétés religieuses, que de prêtres et de bonnes sœurs l'impartial rapporteur a voulu justement louer! Mais nous ne voulons ici retenir que la conclusion de son beau discours. Elle constitue, contre la tactique et les procédés allemands, un bien éloquent et bien vibrant appel à l'humanité future.

L'Académie n'a pas négligé, cette année, les oeuvres individuelles, pas plus que les oeuvres collectives. Les bonnes gens persévèrent dans leur dévouement modeste tandis que les souffrances qui s'accumulent réclament, plus que jamais, leur zèle et leur vigilance. Elles sont le dernier carré du bien; le monde périrait qu'il resterait encore une main pour sauver le dernier enfant précipité dans l'abîme. Vous le voyez, messieurs, pendant que la tempête sévit, les humbles serviteurs du devoir poursuivent silencieusement leur tâche...

Par quelle terrible folie, par quel incroyable aveuglement un peuple plein de science et gonflé de doctrines s'est-il levé contre les lois éternelles auxquelles ces simples gens obéissent? L'humanité avait, par des siècles d'efforts, dégagé les principes de la vie commune: la loi de justice, la loi de miséricorde, le respect de la foi jurée, l'amour de la vérité, les égards envers les humbles et les faibles. Dieu lui-même n'a-t-il pas dicté aux hommes les préceptes du saint Evangile? Les philosophies, les religions ne rivalisaient que dans les formes d'application de l'éternel catéchisme. Chaque génération apportait son adhésion, sa démonstration nouvelle, sa pierre à l'édifice consacré, à l'édifice immortel. Et il a fallu vivre jusqu'à notre époque pour qu'un peuple entier, un peuple immense, se dressât contre Dieu et s'écriât: " Moi seul! Moi seul! Je suis au-dessus de tout ! "

Cet orgueil fait reparaître soudain les moeurs des anciens âges. Les mesures prises et jurées en commun pour essayer de limiter les horreurs

de la guerre sont rejetées. Le droit international est rayé du code de la civilisation. Par ordre, le soldat s'est rué dans une ignominie telle qu'il en rougit lui-même. Il en est réduit à balbutier une excuse : " C'est la guerre ", et une défense : " Nous ne sommes pas des barbares ". Or, les horreurs des invasions barbares ont été dépassées. On avait dit antérieurement à ces troupes : " Soyez pires que des Huns ! " Il n'y eut pas à le leur dire une seconde fois. La race ne jouit-elle pas de ce qu'elle nomme elle-même la " volupté de faire du mal "? Les prêtres sont fusillés, les femmes, les enfants, les vieillards massacrés, les villes ouvertes bombardées, les monuments sacrés ou splendides détruits sans raison militaire ! Le vol, l'assassinat, l'immondice marquent la trace de la bête en fureur ! Ce qui reste des populations décimées est traîné en esclavage. Un système de ravage méthodique, savant, scientifique, s'abat sur d'immenses contrées. Le but est d'imposer la terreur, pour obtenir une paix prompte et la domination absolue.

Nous en appelons à l'humanité future. Elle prononcera, avec une pieuse et fidèle émotion, les noms de ceux qui ont combattu pour elle, qui ont péri pour sauver son honneur, sa liberté, sa conscience. Elle vénérera ce long martyrologe de héros et de peuples. Il y aura " un jour des morts ", consacré à ces éternels vivants ! Il y aura un jour de la vertu, pour célébrer à tout jamais les vengeurs de la vertu ! Cette série d'anniversaires commence dès aujourd'hui. L'Académie française, inaugurant sans hésiter cette future tradition, la rattache à ses annuelles commémorations. Elle a pensé qu'il importait à la balance universelle des choses que les noms des plus humbles serviteurs de la morale fussent proclamés, à l'heure où des noms retentissants se disputent la plus affreuse des gloires. Tandis que, dans une autre capitale, une barbare idolâtrie dresse la figure de bois mal équarri où les clous enfoncent leurs pointes de fer (1), nous élèverons ici, dans notre Paris, une autre image. Nous voudrions qu'elle idéalisât encore, si c'est possible, les traits sublimes que nous rêvons comme ceux de la future humanité, qu'elle personnifiât les vertus fières et les vertus humbles ! Et, ne fût-ce que par contraste, nous la désirons resplendissante dans la lumière, comme ces statues antiques où le marbre de l'Hymette se revêtait d'une grâce immortelle. Car, c'est là notre héritage, nous appartenons à une lignée qui, depuis le temps de Cécrops, a rompu avec la férocité des bois.

---

(1) Allusion à la fameuse statue de bois, élevée à Berlin au général Hindenburg, où chacun était appelé à venir enfoncer un clou, en déposant à côté une offrande pour le budget de guerre allemand.

Le miracle de la Marne (Extrait d'un discours de Mgr Gibier, évêque de Versailles, prononcé dans la cathédrale de Meaux, à l'anniversaire de la bataille de la Marne — 5 septembre 1915). — Ces fières et nobles paroles de MM. Lamy et Hanotaux, que nous venons de lire, ne sont pas les seules qui aient été écrites ou prononcées à l'honneur des hauts faits des soldats de France. Cette horrible guerre a fait jaillir toute une littérature dont s'émerveilleront les générations de l'avenir. Il est sûr que jamais moisson de belles pages ne fut plus fournie. On parlera dans l'histoire de cette bataille de la Marne que d'aucuns ont dénommée le miracle de la Marne. Que faut-il entendre au juste par ce vocable ? Mgr l'évêque de Versailles l'a dit excellemment autant qu'éloquemment dans le discours qu'il prononçait en septembre dernier (le 5) à la manifestation religieuse et patriotique qu'avait organisée dans sa cathédrale le successeur de Bossuet, Mgr Marbeau, évêque de Meaux. Mgr Gibier parla de la *bataille,* puis de la *victoire* et enfin du *miracle* de la Marne. Voici quelques extraits de ce beau discours.

...Vous vous rappelez ces jours tragiques de la fin d'août et du commencement de septembre 1914 : le recul perpétuel de nos troupes de Charleroi jusqu'à Compiègne, Senlis et Meaux ; la marche audacieuse, méthodique, irrésistible, des Allemands sur Paris ; l'exode de fugitifs accourus de le Belgique martyrisée et du nord de la France terrorisé ; 800,000 Parisiens abandonnant leurs foyers et le gouvernement lui-même se retirant à Bordeaux. Nous avions sous les yeux la vision terrifiante d'un peuple en déroute... Le 1er septembre tout de notre côté semblait perdu, et dix jours après on pouvait affirmer que tout était sauvé... Et si depuis un an la France a eu le temps de se refaire, de lever des soldats, de reconstituer des cadres, de forger des canons, de réparer les oublis et les insuffisances du passé, c'est à la victoire de la Marne qu'elle le doit. Si Paris a pu reprendre sa vie normale, redevenir le siège du gouvernement et des grandes administrations, s'entourer d'un camp retranché désormais imprenable, c'est à la victoire de la Marne qu'il le doit ! Et toi, cathédrale de Meaux,

cathédrale de Bossuet, si tu es encore vivante, debout et inviolée dans ta robe de pierre, en présence de tes soeurs assassinées de Soissons, de Reims et d'Arras, c'est à la victoire de la Marne que tu le dois !

Victoire de la Marne, victoire incontestable, décisive et... inattendue ! Humainement parlant, il semblait bien que nous dussions être vaincus. Pour expliquer notre mystérieuse délivrance et notre étonnante victoire, un mot vint alors se placr sur toutes les lèvres et sous toutes les plumes, le mot de miracle, et je crois que ce mot restera dans nos annales. L'histoire parlera comme nous du miracle de la Marne. Je m'explique. Le miracle absolu est un acte de la puissance divine qui supplée, supprime ou modifie l'action régulière des causes secondes. Telle n'est pas la victoire de la Marne. Le miracle relatif est un acte de la providence divine qui dirige les causes secondes et leur fait produire, en certain cas, un résultat imprévu et inexplicable. Telle est la victoire de la Marne. Malgré toutes les explications stratégiques, il y reste une part de mystère qui est la part de Dieu. La civilisation mondiale était avec nous contre la barbarie teutonne ; mais la barbarie teutonne avait sur nous la supériorité du nombre, la supériorité du matériel, la supériorité du succès, la supériorité de la fourberie et de l'espionnage, et notre cause paraissait définitivement compromise. Tout à coup, au moment où Paris allait être pris, nous assistons à un renversement des prévisions universelles, à un redressement inespéré de notre fortune militaire. Qu'est-il arrivé ? Est-ce que Dieu a suppléé, supprimé ou modifié les causes secondes, les lois de la nature, la science des généraux et la bravoure des soldats ? Non. Pour intervenir dans les affaires humaines, Dieu n'a pas besoin d'annuler les causes secondes, d'interrompre les lois de la nature, de repousser la collaboration de l'homme, et il se contente ordinairement de maîtriser tous les éléments, de les adapter à ses vues et de les faire servir à ses desseins. Nous nous agitons et il nous mène. Il laisse les hommes agir librement et il les conduit souverainement. Il met des limites aux flots de l'invasion, comme des bornes à l'océan. Les grandes délivrances, quand il lui plaît, arrivent tout à coup. Les hommes bataillent et Dieu donne la victoire...

Et maintenant, gloire à Dieu, qui a fait pour nous ce miracle ! Gloire à notre France immortelle, qui s'est revivifiée dans la victoire de la Marne ! Gloire à ceux qui sont tombés sur ce champ de bataille ! Grâce à eux nous pourrons redire dans la chaire chrétienne ce qui était dit hier à la tribune française : " L'année qui vient de s'écouler est une des plus glorieuses de notre histoire. "

Le sang de France (Extrait d'un discours de Mgr Tissier, évêque de Châlons, prononcé à Epernay, à un service pour les soldats tombés en Champagne—19 septembre 1915). — Oui, les années de cette guerre sont glorieuses pour la patrie de nos aïeux! Le sang de France ne s'est pas menti à lui-même. Quelques jours après Mgr Gibier à Meaux, Mgr Tissier, à Epernay cette fois, à l'occasion d'un service pour les soldats tombés en Champagne, le faisait voir à ses auditeurs dans une autre page oratoire que tous les journaux catholiques de France ont publiée sous ce beau titre : *Le sang de France.*

A la trace de leur sang, disait-il de ces glorieux tombés, suivons-les, pour que la France nouvelle qu'ils ont façonnée ne se désagrège pas demain, pour que tienne devant l'ennemi et en arrière l'union sacrée et victorieuse qu'ils ont faite, pour que, revenus à Dieu comme à leurs frères, tous les hommes que le sang de la guerre a liés n'aient plus qu'une même passion, la patrie, et qu'un même chemin, la victoire. Ne peut-on pas espérer que par le sang de ses enfants la France sera nourrie pour longtemps de ces amours et de ces volontés? Il est finalement, en effet, une semence, la seule de toutes qui porte en même temps le germe à épanouir et la rosée qui féconde. Sans lui, tout est stérile. Les vertus du moins sont éphémères qui ne plantent pas dans ses ondes vermeilles leurs racines. Elles y puisent leur vigueur et leur stabilité.

On a bien essayé, avant la guerre, d'ensemencer d'idées saines et de nobles actions le sol national. Oui, des tentatives sociales généreuses furent faites pour sortir la jeunesse en particulier des longs sommeils et des inerties meurtrières. On y appela même, avec un vrai sens de la vie chrétienne, la vertu du sang de Dieu, dans des pratiques religieuses qui furent données comme le levier souverain. Elles n'aboutirent pas, parce qu'une coopération manquait encore, celle de notre propre sang. Dieu qui peut tout ne veut pas se passer de nous. Il a mis notre salut dans nos mains, à la condition que nous mourions comme lui. Notre mort et notre sang ne sont rien sans les siens pour les résurrections soit privées, soit publiques. Mais sitôt que notre croix rencontre sa croix, sitôt que notre sang touche son sang, c'est la vie qui déborde, et c'est la vie qui conquiert.

Aviez-vous jamais vu pareille explosion de vertus, pareille fécondité d'héroïsmes? Il semblait que la guerre dût paralyser tout autre essor que l'essor des armées. Mais voici qu'à côté des exploits sans cesse renouvelés et de plus en plus glorieux des soldats, mille autres oeuvres de charité, de prière, de pénitence, de sacrifices volontaires sortent des entrailles réchauffées du vieux sol. C'est la poussée du sang qui remonte de la terre après l'avoir abreuvée.

On m'a dit que cet été, dans nos vallons de Brie et dans nos prairies de Champagne, les foins s'étaient dressés plus drus et les blés plus hauts. Du moins la taille des hommes y a grandi, à certaines heures. Et je suis sûr que la jeunesse, élevée à l'âcre senteur du sang de la Marne, sera demain digne des héros que nous célébrons. Ils auront été, ces vaillants, nos sauveurs deux fois : en délivrant la patrie pour laquelle ils sont morts, et en lui léguant à leur place d'autres enfants, par lesquels ils revivront. Laissez donc vos petits, mes frères, enivrés par les échos des batailles, jouer, près des cercueils de leurs grands frères, aux soldats. C'est l'instinct de la race ; mais c'est aussi le sang des autres qui fermente et qui prépare la France d'après. Elle sera, si je ne me trompe, radieuse comme à aucun autre jour de son histoire, la France victorieuse de demain. Le triomphe, à n'en pas douter, lui coûtera encore bien du sang. Mais chaque goutte qui tombe la lave davantage et la fait plus belle. Chaque flot qui coule la pousse vers Dieu et resserre son union sacrée, chaque rosée vermeille qui s'étend sur la plaine au matin et au soir des batailles y sème des hommes.

Noble sang de France, épands-toi malgré nos larmes et ruisselle encore s'il le faut du corps de nos fils, car tu es notre rançon, la rançon de nos villes et celle de nos champs. Inonde nos tranchées et nos côteaux, puisque ce sont les terribles vendanges de la guerre. Mais, mieux encore que le sang de nos vignes, tu seras la force invincible de la terre qui te boit, et le vin parfumé de Champagne n'est que le symbole de ta vertu. Rien ne t'épuise, sang chevaleresque de nos petits soldats. En toi, la France se repose et espère parce que tu coules, la France que tu laves, la France que tu rapproches, la France que tu fécondes. Elle est née de toi au sol de Reims lorsque déjà Clovis bataillait contre les Alemans. Elle a grandi de tes conquêtes au cours des siècles. Elle porte tes traces dans tous les plis de ses drapeaux blancs et tricolores. Elle vit aujourd'hui de tes effusions prodigues. Elle sera ta fille encore demain, ta flore immortelle, ton céleste parfum, à la condition, Seigneur Dieu, que, pour la vic-

toire, pour la justice, pour la liberté, pour la patrie, pour l'Eglise, vous ajoutiez toujours, comme nous vous en prions à genoux, la divine vertu du calvaire au sang de France! — Ainsi soit-il !

LES ENSEIGNEMENTS DE LA GUERRE (Extrait d'une étude de M. Gustave Lebon, article du *Gaulois* de Paris — 6 décembre 1915). — Mais cette guerre, génératrice de tant d'héroïsmes et de si fières paroles, qu'apportera-t-elle à la France et au monde par delà ses deuils et ses ruines ? Un philosophe, entre beaucoup d'autres, a voulu l'exposer dans un livre qui porte ce titre : *Les enseignements psychologiques de la guerre.* Ce philosophe, c'est M. Gustave Lebon. Pour lui, l'avenir est à ceux qui sauront vouloir et seront énergiques. A la vérité, ce n'est pas très neuf. Mais la façon dont il développe cette pensée vieille comme le monde n'en reste pas moins suggestive et instructive. On remarquera toutefois que M. Lebon n'est pas,apparemment, de ceux qui comptent sur le secours de Dieu. Et c'est par quoi son appel à l'énergie et à la fermeté du vouloir risque de manquer de base et de rester court. Lisons quand même, il y a dans cette page des aperçus qui méritent d'être retenus et médités.

La France sortira probablement de cette guerre presque épuisée d'hommes et d'argent. Mais elle aura perdu aussi les illusions et les erreurs qui eussent fini par engendrer sa décadence. Nous nous trouverons alors devant un édifice social que nos dissensions politiques et religieuses avaient fort ébranlé. Les peuples qui ne surent pas renoncer à leurs luttes intestines ont disparu de l'histoire. Les ennemis du dedans rendent toujours impuissant contre les ennemis du dehors. Consolider la société ébranlée sera une lourde tâche. Bien des éléments de notre vie individuelle et sociale devront subir d'importantes transformations. Une des plus difficiles sera de nous débarrasser de la funeste puissance des mots. Avec quelques formules populaires sur le progrès, le pacifisme, le socialisme, la fraternité universelle, de redoutables rhéteurs masquaient les réalités sous le poids desquelles nous faillîmes sombrer. Nous devrons

acquérir aussi le sentiment du devoir, ainsi que celui de la responsabilité, qui nous manquaient un peu, et un esprit de solidarité faisant plus défaut encore. La guerre nous a donné ces qualités. La paix devra tâcher de les conserver. Nos lois sociales et notre éducation nécessiteront surtout une vigilante attention... Dans la phase d'évolution où la science et l'industrie ont conduit le monde, les qualités de caractère jouent un rôle prépondérant. L'initiative, la persévérance, la précision, le jugement, l'énergie, la volonté, la domination de soi-même, le sentiment du devoir sont des aptitudes sans lesquelles tous les dons de l'intelligence restent inutiles. L'éducation seule peut les créer un peu quand l'hérédité ne les a pas données. Ces qualités, non seulement l'université ne les donne pas, mais son pesant régime les ôte à qui les possède. Son système devra donc être changé entièrement. De la solution réservée au problème de l'éducation notre avenir dépend.

Quel que soit le succès final de l'Europe contre la tentative d'hégémonie allemande, il ne faut pas l'espérer définitif. L'idéal de domination constitue une de ces croyances à forme mystique dont la durée n'est jamais éphémère. Un peuple se croyant choisi par Dieu pour conquérir et régénérer le monde n'abandonne pas facilement une telle mission. L'Allemagne n'y renoncera qu'après avoir été plusieurs fois vaincue. Les nations civilisées paraissent exposées aujourd'hui à des dangers plus redoutables encore que la perte de leurs richesses et la disparition de leurs élites. Elles sont menacées, en effet, de voir s'évanouir certaines vertus lentement acquises, qui faisaient la gloire et le charme de la civilisation. Devenues dangereuses pour leurs possesseurs, ces vertus semblent condamnées à disparaître. La loyauté, la droiture, l'humanité, le respect de la parole et des traités, c'est-à-dire toutes les formes de l'honneur, devenant des sources de faiblesse dans une lutte contre des peuples qui ne les respectent pas, ne pourront peut-être plus se maintenir. Mais le jour où toutes ces qualités auraient définitivement péri et où des forces aveugles régneraient exclusivement sur le monde, ce jour-là l'humanité serait condamnée aux plus barbares régressions et les centres de la civilisation se déplaceraient fatalement. Le plus populaire des savants germaniques assure que les principes : fraternité, égalité, liberté, sur lesquels reposent de plus en plus les sociétés, doivent être remplacés par la formule darwinienne : lutte sans pitié conduisant à la survivance des plus forts. C'est ce que les historiens allemands appellent la justice biologique. Bien que les naturalistes n'en soient pas encore très convaincus,

cette loi sanguinaire régit peut-être le monde animal, mais tous les efforts de la science ont été de soustraire l'homme aux duretés de la nature et de protéger sa faiblesse.

Devons-nous renoncer à ces conquêtes de la civilisation et voir se répéter sans trève ces effroyables hécatombes qui fauchent la jeunesse d'une nation, ruinent des provinces entières et anéantissent les plus purs chefs-d'oeuvre du passé ? La force brutale est-elle destinée à devenir, comme aux débuts du monde, l'unique souveraine des peuples? Doivent-ils se résigner à subir une barbarie sans pitié, condamnant les faibles à un esclavage sans espoir? Nul ne peut le dire. On devrait désespérer de l'esprit humain si, après tant de triomphes sur la nature, il aboutissait à une telle fin. L'avenir de l'homme apparaîtrait vraiment bien sombre si tout ce qui embellit la vie se trouvait remplacé par des luttes sauvages, interrompues seulement par les stades d'une existence rigide au fond de sinistres casernes.

Il ne saurait en être ainsi parce que nous ne le voulons pas. Les lois naturelles sont puissantes sans doute, mais très puissante aussi la science qui cherche à les dominer. Il ne faut pas, d'ailleurs, trop parler des lois naturelles, car nous les connaissons bien peu. Elle reste pleine de mystères cette nature tant invoquée. Ses raisons ne sont pas nos raisons et elle ignore nos mesures. Nous ne connaissons que l'éphémère, elle n'envisage que la durée. Nos plus grands cataclysmes lui apparaissent, sans doute, comme d'imperceptibles rides à la surface d'un océan illimité. Elle fait surgir la vie de la mort et crée des formes transitoires avec des forces éternelles. Les savants peuvent s'élever au-dessus des illusions qui mènent les peuples, découvrir les réalités sous les apparences, mais aucun d'eux n'a pénétré encore dans la région ignorée où la nature élabore les raisons des choses. Ne renonçons donc pas à l'espoir d'heures moins sombres. Le monde se transforme si vite aujourd'hui que l'imprévu déroute souvent nos vérités d'un jour.

La vision philosophique des événements ne doit pas nous faire oublier les menaces dont l'heure présente reste enveloppée. Au moment où j'écris ces lignes, nos plus riches départements se voient ravagés sans trève, les armées de la Russie sont refoulées, la Pologne perdue, ses villes et ses forteresses importantes brûlées ou conquises. Tous ces désastres seront sans conséquences si notre volonté de triompher persiste. Conquérir le territoire d'un peuple ne suffit pas. Pour le dominer, il faut encore vaincre son âme. Lorsque Annibal anéantissait, à Cannes, la dernière des

armées romaines, il croyait avoir vaincu définitivement la rivale redoutée de sa patrie, mais la volonté de Rome n'avait pas plié et ce fut Carthage qui disparut finalement de la scène du monde. Aucun des peuples envahis par l'Allemagne n'a vu faiblir sa volonté. A la soumission tous préféreraient la mort. Cette énergie suffit. Il n'est pas aujourd'hui de despote assez fort pour dominer une nation qui ne veut pas obéir. Napoléon en fit l'expérience avec l'Espagne. Il prit ses villes, vainquit ses armées, mais bien qu'il fût le plus grand capitaine de l'histoire il ne la soumit pas. L'avenir dépendra surtout de la durée de notre volonté. La ligne de conduite des peuples que l'Allemagne voudrait asservir peut se tracer en quelques mots : Vaincre ou périr, ne jamais céder. Rien ne résiste à une volonté forte et continue, ni la nature, ni les hommes, ni la fatalité même.

L'ENTENTE PLUS QUE CORDIALE (Article de M. Georges Ouuet—*Le Gaulois,* de Paris—3 janvier 1916). — Cette guerre comporte encore, sur un sujet qui nous touche tout particulièrement, nous Canadiens, un autre enseignement. Nous voulons parler des relations entre Français et Anglais. Au Canada, l'on sait que, malheureusement, un certain nombre de nos concitoyens de langue anglaise s'obstinent à nous méconnaître, à nous traiter de race inférieure, et à vouloir nous refuser le droit d'élever nos jeunes générations dans l'amour et dans l'étude du français. La question des écoles en Ontario, et particulièrement à Ottawa, traverse une crise qui marquera une date dans notre histoire. Ah ! si les Anglo-canadiens voulaient enfin s'inspirer de plus de justice ! S'ils voulaient nous accorder vraiment *fair play,* comme ils disent ! Qu'ils lisent donc des articles comme celui que nous allons citer sur les relations anglo-françaises en France par ce temps de guerre ! Le voici d'ailleurs, sans autre préambule.

Qu'auraient dit Jean Chandos et Dunois, le prince Noir et Du Guesclin si, au milieu de leurs batailles, on leur avait annoncé qu'un jour viendrait où, sur le sol de France, les Anglais et les Français se regarderaient autrement qu'à la pointe de la lance et sous le fer des épées? Et cependant, depuis près de dix-huit mois, les soldats des deux nations, unis dans la plus noble des alliances, se battent pour la même cause et mêlent héroï-

quement leur sang. Tant de rivalités, tant d'efforts, une si violente haine, tant de sarcasmes populaires : " La perfide Albion... Guerre aux tyrans ! Jamais en France, jamais l'Anglais ne règnera ", toutes les traditions patriotiques, Jeanne d'Arc et le bûcher de Rouen, la guerre de Cent ans... Crécy, Poitiers et Azincourt... des opéras, des chansons, des poèmes, des tableaux, toute une littérature historique et romantique..., et cela en pure perte, pour arriver à l'entente cordiale, à la bataille de la Marne et à la plus admirable, la plus féconde et la plus glorieuse fraternité d'armes qui ait engagé deux peuples pour la défense du droit et de la liberté !

On peut dire hardiment que, jusqu'à ce jour, l'Angleterre et la France ne se connaissaient que par les coups qu'elles s'étaient portés réciproquement. Il y avait, depuis la conquête de l'Angleterre par les Normands, tout un passé d'hostilités et de rivalités qui séparait les deux nations l'une de l'autre. Il était classique, pour nous, de voir sans cesse, au cours de notre développement national, l'Anglais s'opposer au Français, sur tous les terrains, dans toutes les entreprises. Sur terre et sur mer les deux peuples se heurtaient de toutes les manières : industriellement, commercialement et militairement. Tous nos grands désastres nous venaient de l'Angleterre, nos plus éclatants succès avaient été remportés contre elle. Elle nous avait pris nos plus belles colonies. Nous avions apporté notre concours à la guerre de l'Indépendance Américaine. Pendant quinze ans, Napoléon avait lutté contre l'Angleterre, qui, après avoir abattu le héros, avait assuré son apothéose en l'enchaînant sur le rocheux piédestal de Sainte-Hélène.

Aujourd'hui, il n'est pas rare de rencontrer des gens qui vous disent, mi-sérieux, mi-souriants : "Vous savez, les Anglais sont entrés en France. Jamais plus ils ne s'en iront. Ils se plaisent, au milieu de nous, extraordinairement. Ils font, en ce moment, du *camping* à huit ou neuf cent mille. Mais ils prennent des habitudes, qu'il sera impossible de leur faire perdre. C'est l'invasion, sous couleur de fraternité d'armes. Mais c'est fini, ils s'installent et on ne pourra plus, la guerre achevée, leur faire repasser la mer. " Dans le fait, si nous nous en rapportons à la façon d'agir de nos alliés, il est certain qu'ils prennent leurs dispositions comme s'ils ne devaient pas de sitôt rentrer dans leur pays. Ils concluent des baux pour trois, quatre et même dix ans. Pensent-ils donc, grands dieux ! que la guerre sera interminable ? Non ! mais le goût du confortable, de la stabilité les défend contre tout ce qui est précaire et passager. A l'encontre de notre façon d'agir, qui se contente du provisoire, ils vont tout de suite au définitif. Tout ce qu'ils conçoivent est large, puissant, un peu

lent, mais toujours solide. Notre vivacité et nos merveilleuses improvisations les étonnent. Et puis, ils viennent de nous découvrir. Toute une France, qu'ils ne connaissaient pas, se révèle à eux.

Le Français, " mangeur de grenouilles, perruquier et cuisinier " des caricatures, sur lesquelles l'opinion anglaise a vécu pendant si longtemps; la Française, "coquette, frivole et légère", qui offusquait la pudeur britannique, ces fausses images ont disparu et l'Angleterre, pour nous avoir vus dans nos jours d'épreuves, sait, à présent, ce que nous sommes, connaît notre figure réelle et notre véritable caractère. Après avoir vécu au milieu de nos populations du nord et de l'ouest, les Anglais en apprécient la sage gravité et la fermeté tenace. Nos familles, où les mères sont laborieuses, économes, charmantes, leur ont offert l'aspect de l'honnêteté et de la sagesse. Combien dissemblables de ce qu'ils en avaient pu se figurer par les descriptions littéraires ou les études théâtrales! Le fond solide, travailleur et sérieux de la race française leur est apparu, sans apprêts, dans toute sa simplicité, et leur dédain s'est changé en une estime profonde. Ces hommes, auprès de qui ils se battaient, n'étaient pas tels qu'on leur avait appris à les juger. Qu'étaient devenus les légers Français, si faciles à rebuter et qui jetaient si vite le manche après la cognée? L'ignorance dans laquelle se trouvait l'Angleterre des vertus de la France était telle dans l'opinion publique, outre Manche, qu'on a cru pendant longtemps que c'était l'armée anglaise qui tenait sur le continent les Allemands en échec, et que le *Times* dut faire une série d'articles pour expliquer à ses compatriotes le rôle splendide joué par l'armée française depuis la retraite de Charleroi et quelle part glorieuse elle avait dans la défaite teutonne. Mais ceux qui sont au milieu de nous et qui, sous les ordres de French, furent héroïques sur l'Yser avec nos soldats savent à quoi s'en tenir. Et c'est d'un coeur affectueux et loyal qu'ils poursuivent la lutte à nos côtés. Il n'y a plus de malentendu entre les deux peuples. Ils se connaissent à présent. Rien ne pourra plus les désunir. Une communauté de dangers, de sacrifices et de dévouement, comme celle qui lie les Anglais et les Français, laisse dans le coeur des nations des traces ineffaçables. Quand on a mis en commun son fer, son or et son sang, on est frères pour toujours.

A ceux qui disent, en plaisantant, que jamais plus on ne verra les Anglais s'en aller de notre pays, on est tenté de répondre: — Qu'à cela ne tienne! Ils sont nos hôtes et nos amis. Ils n'ont qu'à déposer les armes, après la paix faite, et à travailler avec nous, chez nous, aux oeuvres de reconstitution qui vont solliciter toute notre intelligence et toute notre énergie. Qui pourrait penser qu'après une pareille mêlée de peuples, des

cloisons étanches, des murailles impénétrables vont exister comme par le passé? Tous nos traités, en présence du chaos européen, vont être à reviser. Nos amis et nous, il va falloir que nous nous serrions les uns contre les autres. Et c'est là que cette pénétration complète, intellectuelle et matérielle, des deux peuples va prouver son utilité. Libérales toutes les deux, la France et l'Angleterre se touchent par de nombreux côtés. Et leur entente, qui aura assuré la victoire pendant la guerre, doit pendant la paix assurer la prospérité.

UN CONTRASTE QUI EST UNE CHARGE — ENTRE GUILLAUME II ET EDOUARD VII (Article de M. Maurice Donnay, de l'Académie française—*La Liberté,* janvier 1916). — Et pour finir cette chronique tout entière consacrée aux choses de la guerre, racontons, d'après M. Maurice Donnay, une anecdote qui n'est pas sans saveur. Elle s'intitule sous la plume du brillant académicien *la serviette et la soucoupe.*

Quelqu'un, qu'on appelait *le causeur*, qui avait voyagé dans les Allemagnes et y avait entretenu, avant la guerre, des relations diplomatiques et philosophiques, raconta : — A la cour de Berlin, comme dans toutes les cours, l'empereur convie à ses dîners de gala, chacun à leur tour, les personnages qui font honneur au pays, honneur allemand, bien entendu : Oswalds, Sudermanns, Hauptmanns, Lansons, etc. On m'a assuré qu'un jour Wilhelm II invita ainsi un vieil agronome de Brandebourg, auteur de remarquables méthodes de culture—il faut entendre ici culture de la terre. Ce brave homme n'était jamais sorti de ses champs, c'était une sorte de paysan du Danube ou plutôt de l'Oder. Pour ne pas tacher son bel habit noir et ne point maculer son plastron, le bonhomme avait fourré dans son col le coin de sa serviette. Le kaiser avait observé ce manège, car rien n'échappe à son regard aigu. Il sourit d'un air d'intelligence, et un grand silence se fit aussitôt, car chacun sentait venir un mot historique. L'agronome, lui, ne s'apercevait de rien. — Eh bien, mon ami, daigna gouailler Wilhelm II d'une voix retentissante, vous vous croyez donc chez le barbier? — Et chacun d'éclater de rire, selon l'usage des cours, et aussi d'autres lieux, quand le souverain ou un maître, d'ailleurs quelconque, daigne faire une plaisanterie qui, venue de tout autre, ne vaudrait pas un pâle sourire. Sans comprendre, le cultivateur sourit d'abord par complaisance. Puis, sous les regards convergents, il s'aperçoit qu'il est l'objet de l'impé-

rial brocard. Il rougit, balbutie et, confus, retire maladroitement la serviette de son col. Tout le plaisir et le loyal orgueil qu'il avait éprouvés de son accès à la cour n'étaient plus. — Trait d'esprit et d'hospitalité d'un Hohenzollern, dit un convive.

— Vous pensez bien, dit *le causeur*, que je ne connaîtrais pas mon métier et que je serais un tout petit enfant, si je n'avais pas à vous narrer, immédiatement après celle-ci, l'*autre* anecdote, celle qui fait le pendant. — Quelle est-elle ? quelle est-elle ? — crièrent une demi-douzaine de voix. — La voici. — Du temps de Sa Majesté Edouard VII, il arriva qu'un savant, bien illustre, mais aussi peu mondain, dîna à la cour d'Angleterre. — Quand vint le café, ma foi, il fit comme chez lui, et commença de verser le breuvage dans sa soucoupe et le but à petits coups, pour ne pas se brûler.—On voit d'ici les mines douloureusement scandalisées des personnes qui se trouvaient là. — Le vieux savant entendit la muette souffrance dont il était la cause, et en souffrit, plus encore que l'assistance. — Mais le roi, qui avait tout vu, commença tout naturellement de verser son café dans sa soucoupe, et le but tout tranquillement, à petits coups, pour ne pas se brûler.—Edouard VII était le plus parisien des rois anglais. Il fit là un geste très anglais et très français, et qu'aurait aimé notre Henri IV. Tout y est, l'autorité, l'élégance et le tact. — Les autres convives se mirent à boire leur café dans leur soucoupe, et le vieux savant retrouva son aise.

Je sais bien que cette anecdote jure un peu avec le ton sérieux de cette chronique des revues. Mais elle est charmante et pleine de sens. Ajoutons seulement que nous avons ici, au Canada, dans l'Ontario et ailleurs, des particuliers d'origine anglaise, à mentalité étroite et mesquine, qui ont plutôt la façon brutale de Guillaume II. Ce n'est pas d'eux qu'il faut attendre le geste " de boire leur café dans leur soucoupe"pour mettre un homme à l'aise. Ah ! pour ça, non, c'est sûr.

**Elie-J. AUCLAIR,**

Professeur à l'Université Laval,
Secrétaire de la Rédaction.

# Un Conseil de Guerre à Montréal

## EN MIL-SEPT-CENT-CINQUANTE-SEPT

---

### Procès de huit soldats allemands accusés du crime de désertion et exécutés à Montréal, le 13 septembre 1757

(SUITE)

---

NOTE DE LA RÉDACTION. — Il nous reste encore quelques pages — une trentaine environ—de ce singulier, intéressant, mais un peu long " mémoire judiciaire " à donner à notre public de patients lecteurs. Nous avons pensé, un moment, à abréger, ou à résumer, le susdit "factum". Mais, outre que cela ne se résume pas,il vaut mieux,pour être logiques avec nous-mêmes, et surtout pour favoriser ceux qui gardent la collection de la *Revue*, de donner notre fameux " procès d'Allemands " au complet. Nous avions commencé en juin 1915 (p. 503), puis nous avons continué en juillet (p. 61) en août (p. 157), en septembre (p. 237), en octobre (p. 376) et en novembre (p. 470). Après trois mois, nous reprenons en mars 1916. Nous en aurons probablement, en publiant par petites tranches, pour avril, mai et juin 1916.

*Confrontation faite* par *Nous Christophe de Sabrevoy,* Ecuyer, sieur *de Sermonville,* capitaine aide major des troupes et de la ville et gouvernement de Montréal commissaire en cette partie nommé par ordonnance de monsieur le marquis de Vaudreuil, commandeur de l'ordre Royal et militaire de St. Louis gouverneur et lieutenant général pour le Roy en toute la nouvelle france, assisté du sieur Pierre Panet greffier commis du conseil de guerre en l'absence du greffier du dit conseil, contre les nommés Jean Cougle soldat de la compagnie de Vassan, Joseph Oder dit Celesta soldat de la compagnie de Boucherville, Dominique Mayer dit Mayer de la compagnie de St. Vincent, Jean Logon dit Logon de la compagnie de Ver-

gor, Philippe Fouque dit Mayence soldat de la compagnie du Dumas, Martin Leteulier dit Leteulier soldat de la compapagnie de Villemonde, Michel Fourtre dit St. Michel soldat de la compagnie de St. Luc Lacorne prisonnier es prisons Royaux de cette ville accusés dè crime de désertion par la plainte qu'en a faite monsieur Demuy faisant les fonctions de major au fort frontenac et par cette portée à mon dit sieur le marquis de Vaudreuil par monsieur Duplessis Faber chevalier de l'ordre militaire de St. Louis major des dites troupes et de la ville et gouvernement de Montréal faisant les fonctions de procureur du Roy en cette partie au bas de laquelle est son ordonnance du dit jour dix de ce mois, à laquelle confrontation avons procédé ainsi qu'il suit.

Du lundi douze septembre mil sept cent cinquante sept deux heures et demi de relevé en la chambre de la geole.

A été amené devant nous par le geolier des dites prisons Joseph Oder dit Celesta soldat de la compagnie de Boucherville auquel avons confronté Michel Demary dit la douceur premier témoin oui en la dite information et après serment par eux fait de dire vérité savoir le dit accusé par le ministère du nommé Jean Oustrebeldre dit Olivier soldat de la compagnie de St. Ours que nous avons choisi pour interprète allemand, et de lui pris et reçu le serment en tel cas requis lequel à promis de bien et fidèlement lui faire entendre nos interrogatoires et rapporter ses réponses, avons interpellé le dit accusé et témoin de dire s'ils se connoissent ont dit qu'ils se connoissent pour avoir été ensemble en garnison au fort frontenac et être descendu ensemble du fort en cette ville.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du témoin contenant son nom age qualité et demeure et sa déclaration qu'il n'est point parent allié serviteur ni domestique des parties et inter-

pellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin, si non et à faute par lui de ce faire qu'il ny sera plus admis après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

L'accusé à dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le témoin.

Ce fait avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui donné à entendre par le dit interprète de la déposition du témoin lequel témoin présent a dit que sa déposition est véritable et l'a ainsi soutenue au dit accusé, et l'accusé a dit que la déposition du dit témoin est véritable et qu'il n'a rien à dire contre y celle.

Lecture à lui faite et à lui répété mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et à le dit accusé le dit témoin et interprète déclaré ne savoir écrire ny signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) SERMONVILLE, PANET.

Du même jour lundi douze septembre mil sept cent cinquante sept de relevé en la chambre de la geole.

Avons au dit Joseph Oder dit Celesta confronté Pierre Rognier dit Bellefleur second témoin oui en la dite information et après serment par eux fait de dire vérité, savoir le dit témoin par sa bouche et le dit accusé par le ministère du dit interprète qui a de nouveau promis de bien et fidèlement faire entendre au dit accusé nos interrogatoires et nous rapporter ses réponses avons interpelé le dit accusé et témoin de dire s'ils se connoissent ont dit qu'ils se connoissent pour avoir resté ensemble en garnison au fort frontenac.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre greffier

des premiers articles de la déposition du dit témoin contenant son nom age, qualité et demeure, et de sa déclaration qu'il n'est point parent allié serviteur ny domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin sinon et à faute par lui de ce faire qu'il n'y sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

L'accusé a dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le témoin.

Ce fait nous avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui expliqué par le dit interprète de la déposition et recolement du dit témoin lequel témoin présent à dit que sa déposition est véritable, la ainsi soutenue au dit accusé, et l'accusé a dit que la déposition du dit témoin est véritable et qu'il n'a rien à dire contre y celle.

Lecture faite à l'accusé à lui répété mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et ont les dits accusé, témoin et interprète déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) SERMONVILLE, PANET.

Du dit jour lundi douze septembre, mil sept cent cinquante sept de relevé en la chambre de la geole.

Avons au dit Joseph Oder dit Celesta confronté Edouard Gabriel Richer dit lajeunesse troisième témoin oui en la dite information et après serment par eux fait de dire vérité, savoir le dit accusé par le ministère du dit interprète allemand qui a de nouveau juré par serment de bien et fidèlement faire entendre au dit accusé nos interrogatoires et nous rapporter ses réponses, avons interpellé le dit accusé et témoin de dire

s'ils se connoissent ont dit qu'ils se connoissent pour avoir été ensemble en garnison au fort frontenac.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du dit témoin contenant son nom âge qualité et demeure et de sa déclaration qu'il n'est point parent allié serviteur ni domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin si non et à faute par lui de ce faire qu'il ny sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

Ce fait avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui expliquer par le dit interprète de la déposition et recolement du dit témoin lequel témoin présent a dit que sa déposition est véritable la ainsi soutenu à l'accusé et l'accusé a dit que la déposition du dit témoin est vraie et qu'il n'a rien à dire contre y celle.

Lecture faite à l'accusé à lui répété mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont chacun à leur égard, et ont les dits accusé, témoin et interprète déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) SERMONVILLE, PANET.

Du même jour douze septembre mil sept cent cinquante sept de relevé en la chambre de la geole.

Avons au dit Joseph Oder dit Celesta confronté Louis Préjean quatrième et dernier témoin oui en la dite information et après serment par eux fait de dire vérité savoir le dit témoin par sa bouche et le dit accusé par le ministère du dit interprète qui a de nouveau promis de bien et fidèlement faire entendre au dit accusé nos interrogations et nous rapporter

ses réponses, avons interpellé les dits accusé et témoin de dire s'ils se connoissent ont dit savoir le témoin qu'il le reconnoit pour l'avoir arrêté dans sa désertion et le dit accusé qu'il ne le reconnoit pas bien ne l'ayant vu qu'une fois.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du dit témoin contenant son nom age qualité et demeure et sa déclaration qu'il n'est point parent allié serviteur ni domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin si non et à faute par lui de ce faire qu'il ni sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

L'accusé a dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le témoin.

Ce fait nous avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui expliqué par le dit interprète de la déposition et recolement du dit témoin lequel témoin présent a dit que sa déposition est véritable, la ainsi soutenu au dit accusé et l'accusé a dit que la déposition du dit témoin est vraie et qu'il n'a rien à dire contre y celle.

Lecture faite à l'accusé à lui répété mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et à le dit témoin signé et le dit accusé et interprète déclaré ne savoir de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) LOUIS PRÉJANT, SERMONVILLE, PANET.

(À SUIVRE)

Pour copie conforme,

**Pierre-Georges ROY.**

# NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

NOTRE PATRIOTISME.—*Ce qu'il doit être*, par le Comte de Chabrol, préface par Georges Goyau. 1 vol. in-12 écu : Prix : 0.75. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Ancien député à l'Assemblée Nationale, M. le comte de Chabrol, au fur et à mesure que se déroulait la guerre, causait avec ses concitoyens, dans un grand journal de province, des leçons qu'apportait cette guerre, et des obligations civiques et morales, qui, là-bas, loin du front, pesaient sur chacune des âmes françaises, et du genre de concours que ces " immobilisés " pouvaient, par leur énergie, prêter aux héroïques " mobilisés ". Causeries éloquentes, qui tout doucement amènent les âmes à faire retour sur elles-mêmes, à se donner une discipline, à prendre conscience du rôle qu'elles ont à jouer dans l'heure d'histoire que nous traversons.

* * *

LA GUERRE : QUI L'A VOULUE ? par Paul Dudon. In-12. Prix : 0.50 ; *franco* 0.55. — LE PAPE ET LA GUERRE, par Paul Dudon. In-12, Prix : 0.50 ; *franco*, 0.55. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

On a beaucoup écrit sur les origines de la guerre : nous ne croyons pas, toutefois, que l'on puisse aisément trouver les faits aussi lumineusement exposés que dans la brochure de Paul Dudon : *La guerre, qui l'a voulue ?*

Une autre brochure du même auteur, *Le pape et la guerre*, sera très remarquée aussi, car elle met au point une question controversée, et un peu partout. A notre avis l'auteur a très bien mis en relief les côtés délicats de la question, et il répond victorieusement aux attaques dont le Saint-Siège a été et est encore l'objet de la part d'une presse mal informée.

* * *

# Les Lis

---

Quand j'ai cueilli ces lis sur le lac solitaire
Les lis disaient : " Pourquoi briser notre beauté,
Buveuse de soleil, d'air pur, d'humidité,
Et qui chante au Seigneur son hymne sur l'eau claire?

Viens plutôt, comme nous, bénir Dieu notre Père,
Le bénir dans la fleur, témoin de sa bonté ;
A ses yeux orne-toi d'aimable pureté,
Apprends des fils du lac à vivre de lumière.

Gloire à Dieu! s'il lui plaît de créer les lis blancs,
De leur tisser ainsi des habits éclatants.
Aimons ce qu'il nous veut, aimons ce qu'il nous donne.

Heureux qui simplement se met à sa merci
Et n'a d'autre vouloir et n'a d'autre souci
Que celui de l'aimer d'une âme douce et bonne ! "

**Albert FERLAND.**

Lac Windigo, sept. 1915.

---

# L'Enseignement secondaire

SUITE [1]

---

## L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DANS LES INSTITUTIONS ANGLAISES DU CANADA.

LE programme des institutions anglaises de notre pays est calqué sur le programme des universités britanniques. Les premiers instituteurs anglais ont dû chercher à instaurer sur le sol du Nouveau-Monde le système éducatif de leur mère-patrie. Cette tendance se conserve. Elle s'accentue même par l'échange de professeurs avec les vieux pays. Un des buts du " congrès des universités de l'empire " était d'aviser aux moyens d'opérer le plus aisément possible ce " tour du monde " des professeurs universitaires. La plupart de ceux-ci vont de l'Angleterre aux colonies; ils font ici un stage de quelques années puis retournent en leur pays. Quelques-uns, assez rares toutefois, passent directement des colonies à la métropole et y font leur siège.

J'ai écrit, dans mes articles précédents, que le cours secondaire anglais présente deux parties distinctes. Un premier cours, de quatre ans, élémentaire mais complet, comprend les langues mortes et vivantes, l'histoire, la littérature, la géographie, les mathématiques et les sciences. Le second cours enseigne, avec plus de développement, ces mêmes matières et conduit aux grades universitaires. Le premier cours est donné par diverses institutions, publiques ou privées, à de jeunes étudiants de 12 à 16 ans; il est couronné par un exa-

---

(1) Voir *La Revue Canadienne*, octobre et novembre 1915.

men dirigé par les universités. Le second cours, de trois à quatre ans, est réservé aux universités ; celles-ci le donnent en entier par elles-mêmes, ou partiellement par leurs collèges affiliés.

Toutes les institutions anglaises du Canada ont adopté ce système d'enseignement. Leurs *High schools, Academies* ou *Collegiate institutes* donnent le premier cours; les universités, le second. La désignation des classes varie cependant d'une province à l'autre, et c'est ce qui, dès l'abord, prête à la confusion. Les provinces maritimes et les provinces de l'ouest ont établi douze classes. La classe I enseigne l'alphabet, la classe VIII commence le cours classique élémentaire, lequel est continué jusqu'à la classe XII et se termine par l'examen d'*immatriculation* universitaire.

Les *High schools* et *Collegiate institutes* ([2]) de la province d'Ontario offrent trois divisions de deux ans l'une — *lower, middle* et *upper,* et suivent quatre programmes distincts désignés par les lettres A. B. C. D. Les étudiants qui ne tendent qu'à une instruction générale, sans vue particulière, choisissent le programme A, sans langues mortes, de la division *lower* et peuvent ajouter à ce programme les mathématiques et les sciences de la division *middle.* Le programme B prépare aux écoles normales. Le programme C conduit à l'examen d'immatriculation avec les diplômes de junior et de senior. Enfin le programme D donne entrée de plein pied à l'étude des professions libérales.

Les écoles anglaises de la province de Québec — tout en conservant les divisions reconnues par le Conseil de l'instruction publique (élémentaire,modèle et académique)—ont adopté, en 1915, une classification qui les rapproche des institu-

---

([2]) Les *Collegiate institutes* ne se distinguent des *High schools* que par le nombre plus grand de leurs élèves et de leurs professeurs. La plupart des *High schools* des villes ont le titre d'*institut.*

tions des provinces maritimes et de l'ouest. Elles ont onze classes ou *grades*. Les élèves qui ont terminé la classe XI peuvent se présenter à l'examen spécial dirigé par l'université McGill et recevoir un diplôme (*University school leaving certificate*), qui leur donne admission aux cours des arts et des sciences des universités ainsi qu'aux facultés professionnelles en dehors de la province de Québec.

Elles sont nombreuses dans notre Dominion les écoles publiques où sont enseignées les matières du cours secondaire inférieur. La province d'Ontario, à elle seule, en possède 161 — dont 117 *High schools* et 44 *College institutes* — qui comptaient 33,746 élèves en 1913. De ceux-ci

| | | |
|---|---|---|
| 32,400 | étudiaient | la littérature et la composition anglaises, |
| 30,300 | " | l'algèbre, |
| 23,847 | " | la géométrie, |
| 24,320 | " | le latin, |
| 26,656 | " | la physique. |

Quant à l'étendue de ces matières, nous pouvons la connaître en consultant le programme de l'examen dit *University junior matriculation* (*Ontario*) dirigé par un comité constitué par les universités Toronto, Queen's, McMaster et Western. Cette organisation date de 1909. Elle fonctionne à la manière des bureaux d'examen d'Oxford et de Cambridge et tient séance annuellement dans quarante centres désignés de la province et ne se refuse pas à siéger, sur invitation, en un point quelconque du Dominion. Son programme est explicite et détaillé comme celui du baccalauréat de Laval. Les matières obligatoires sont : latin, anglais, histoire, mathématiques et deux des matières suivantes: grec, français, allemand, sciences expérimentales, physique, chimie. 100 points

sont alloués à chaque matière et pour le succès d'un examen il faut que l'aspirant conserve un *minimum* de 40 points sur chaque matière et une moyenne de 60 points sur l'ensemble. Celui qui n'a pas failli sur plus de trois matières est autorisé à reprendre ces matières à un examen ultérieur.

L'épreuve suffisante — *pass* — sur les langues mortes comporte les inévitables César et Xénophon, ainsi que Virgile et Homère. Ces auteurs sont présentés en dose bien mesurée par chapitres ou nombre de vers, conformément à des commentateurs nommés. Les traductions en anglais sont assez étendues, mais le thème, c'est-à-dire la traduction de l'anglais en latin ou en grec, se réduit à quelques courtes phrases calquées sur un texte donné. C'est ainsi que le texte *Nuntios mittit et regibus imperat ut coactis copiis castra oppugnent* fournit, à l'examen d'immatriculation de juin 1915,sept phrases anglaises qu'il fallait mettre en latin, v. g. : *a*) *Let us send messengers... b*) *The messenger was commanded by the king;... e*) *After collecting the forces he sent them into the camp... g*) *If you had sent a messenger, we would have attacked the camp.*

L'épreuve latine, la plus difficile en ce même examen, requérait la traduction, sans dictionnaire, de la phrase suivante : *As he was afraid that they would surround his own forces, for three days he prevented the enemy from crossing the stream.*

L'algèbre, la géométrie, la physique et la chimie ont la même étendue que dans notre programme de baccalauréat. Il n'y est question de trigonométrie que pour l'obtention des *honneurs.*

L'examen de littérature, pour 1916, exige le *par coeur* de plusieurs morceaux, de 10 à 20 pages, tirés de Coleridge, Tennyson, Shakespeare (*Jules César*). Il prescrit aussi une composition couvrant à peu près deux pages, papier écolier, sur

un sujet choisi entre neuf sujets proposés v. g. : *a*) Une scène du matin sur le Rialto au temps de Shylock; *b*) Le centenaire de la paix anglo-américaine; *c*) Enrôlement (discours patriotique).

Le curriculum des *High schools* et *Academies* de la province de Québec diffère peu de celui d'Ontario. Il n'est pas fait mention du grec dans les rapports d'examen que j'ai consultés. Les auteurs latins, inscrits au programme de 1915, et devant servir apparemment jusqu'à nouvel ordre, sont César II et III et Gleason's Ovid, lignes 1-670. Il est question toutefois de la traduction d'auteurs non désignés (*unseen authors*).

J'ai écrit plus haut que les examens sont contrôlés par l'université McGill. Les épreuves finales de 1915 — *Grade II Academy* — ont sensiblement la même allure que celles d'Ontario.

Inutile d'entrer dans le détail des programmes des provinces maritimes et de l'ouest. Ils se ressemblent tous entre eux comme ils ressemblent à ceux d'Ontario, par la classification, la nature et l'étendue des matières d'enseignement. Aussi les certificats d'études des institutions anglaises sont-ils interchangeables, classe par classe, dans toute l'étendue du Dominion.

Le démarquage des programmes anglais n'est pas perceptible seulement dans l'enseignement secondaire inférieur. Il se révèle d'une façon non moins sensible dans le cours secondaire universitaire. Les statuts des universités McGill, Toronto, Queen's, Alberta, Colombie Anglaise, Manitoba, Acadia en font foi. J'y trouve la même classification, les mêmes matières—moins le grec qui est partout facultatif —, la mê-

me étendue qu'à Oxford. J'y vois les mêmes groupes d'études, à peu près, correspondant aux grandes divisions : lettres, sciences, génie civil ; la même durée : trois à quatre ans après l'immatriculation.

Je note toutefois une particularité qui mérite d'être signalée. Dans la plupart des universités canadiennes précitées, les deux dernières années du cours classique conduisant au baccalauréat s'agencent de telle sorte avec les premières années du cours professionnel—médecine, droit, génie civil—que l'étudiant peut prendre concurremment ses grades de B. A. et M. D. en sept ans après l'immatriculation, de B. A. et B. C. L. en six ans et même en cinq ans, de B. A. et B. S. en six ans. C'est que les cours de physique, de chimie, de biologie, de bactériologie, etc., sont les mêmes dans la faculté des arts et en médecine, et l'enseignement, dans la faculté des arts, du droit romain, du droit constitutionnel, de l'économie compte pour un demi-cours de la faculté de droit.

L'étroite parenté qui lie entre elles les universités anglaises du Canada apparaît pareillement dans les règles d'admission à leurs facultés. Outre les bacheliers de tous les noms, les porteurs des diplômes suivants ont libre accès — excepté dans la province de Québec — aux études professionnelles de l'Atlantique au Pacifique : *University school leaving certificate* (Québec) ; *Immatriculation junior* et *senior* (Ontario) ; *Grades XI et XII* (provinces maritimes et de l'ouest) ; *College entrance examination,* et *New York state board of regents* (Etats-Unis) ; *Oxford et Cambridge* (local) *examination.*

La même entente se manifeste dans le nombre de points requis pour le succès dans un examen d'immatriculation ou de baccalauréat :

| | Minimum sur chaque matière. | Moyenne sur l'ensemble des matières. |
|---|---|---|
| McGill | 40 | 50 |
| Toronto | 40 | 60 |
| Queen's | 40 | 60 |
| Manitoba | 40 | 50 |
| Alberta | 40 | 40 |
| Colombie Anglaise | 50 | 50 |
| Junior matriculation (Ontario) | 40 | 60 |

## L'Enseignement secondaire aux Etats-Unis.

On connaît assez, du moins de nom, les *High schools* des Etats-Unis. Je crois que cette désignation des classes intermédiaires entre les classes de grammaire et les classes collégiales et universitaires, a originé chez nos voisins. Leur cours n'est autre que celui des écoles de même nom d'Ontario dont j'ai décrit plus haut le programme détaillé. Il est complet en quatre ans : 1ère, 2e, 3e et 4e année.

Je lis dans le rapport très intéressant et très compréhensif du commissaire de l'éducation pour l'Etat de New York que, sur le total de 57,070 étudiants de 1ère année de *High school,* en cet Etat, 29.3 pour cent ont continué jusqu'à la 4e année et 23.3 pour cent ont subi l'examen final. De ces derniers, 5.46 pour cent sont entrés dans les collèges universitaires et autres, 1.77 pour cent dans les écoles normales, 4.70 pour cent dans les écoles professionnelles. Un autre rapport que je ne puis trop louer est celui du commissaire fédéral de l'éducation, publié à Washington. Il s'étend à tous les Etats de la République voisine et nous renseigne parfaitement sur tous les degrés de l'instruction publique, depuis l'élémentaire jusqu'à la supérieure et l'universitaire. C'est en consultant ces deux rapports — celui de New York et celui de Washington — que j'ai constaté l'existence de trois bureaux d'examen

dont la juridiction est reconnue en tous les Etats et même en Canada. Le premier est le *Regents board* de l'Etat de New York, le deuxième est le *College entrance examination board,* le troisième est le *New England college entrance certificate board.*

Ce dernier bureau présente quelque analogie avec notre *Comité permanent des congrès.* Il est constitué par quinze collèges universitaires de la Nouvelle-Angleterre. Il ne s'occupe pas d'examens, mais il statue sur la qualité des matières d'enseignement, et sur leur étendue en chaque classe. Il surveille le fonctionnement des écoles; il les force à adopter le programme qui donnera à leurs diplômes la valeur d'un examen d'entrée dans les collèges et les universités. C'est, dans l'organisation de l'éducation publique, un rouage indépendant mais dont le rôle est reconnu par l'autorité. Le rapport fédéral dit qu'il a contribué puissamment au progrès des écoles publiques. Celles-ci ambitionnent l'honneur d'être inscrites sur le tableau des écoles qualifiées. Les Principaux de ces écoles ne sauraient présenter un meilleur titre à l'avancement. Il semble que c'est par les rapports du *Regents Board* et du *College entrance examination board* que le *New England board* juge de la qualité des écoles, donne ou refuse la reconnaissance convoitée.

Ce n'est pas à dire qu'ils soient sévères, les règlements de ces bureaux d'examen. Non, ils acceptent les diplômes des écoles approuvées et ne requièrent que les matières ordinaires: anglais, algèbre, géométrie, histoire — toujours obligatoire — et une langue moderne étrangère ou une langue morte. Pour ces langues, la simple assistance aux cours suffit, comme nous le disons plus loin. Les certificats qu'ils décernent assurent l'admission à toutes les écoles professionnelles des Etats-Unis et des provinces anglaises du Canada.

Les collèges — *Higher schools, Collegiate schools* — donnent l'enseignement secondaire supérieur. Leurs quatre classes sont généralement désignées sous la rubrique : 1o *Freshman*, 2o *Sophomore*, 3o *Junior*, 4o *Senior*. Ils acceptent les diplômes des *High schools* pourvu que le directeur atteste que le candidat a conservé un nombre déterminé de points.

Ces points, connus chez nos voisins sous le nom de *units*, demandent un mot d'explication. Je lis, par exemple, que le collège Harvard ne reçoit à sa première classe (*Freshman*) que celui qui peut présenter 15½ *units of school work*, acquis comme suit: 3 *units* pour le latin, 3 pour l'anglais, 3 pour chaque langue étrangère moderne, 1 pour chaque partie d'histoire (ancienne, européenne, anglaise, américaine), 1½ pour l'algèbre, 1 pour la géométrie, 1 pour la physique, 1 pour la chimie, ½ pour la géographie, ½ pour la botanique, ½ pour la zoologie. Cela veut dire que le diplômé de *High school* a dû faire 3 années de latin, 1½ année d'algèbre, etc.

On peut se demander ce que comprend le travail d'une année. Le collège *Brown*, de Providence, le définit en statuant que l'*unit* correspond à 120 heures de travail. Pour le collège *Amherst*, l'*unit* représente un cours de cinq heures par semaine une année durant. L'entente n'est pas moins imparfaite quant au nombre d'*units* requis pour l'admission au collège. *Harvard* en demande 15½, *Brown* 14½, *Amherst* 14, *Dartmouth, N. H.*, se contente de 12½. Chez ce dernier la répartition des *units* est faite comme suit: anglais 3, latin 4, algèbre 1½, géométrie 1, histoire 1, une langue vivante 2.

On discute vivement chez nos voisins la valeur relative des matières d'enseignement en vue des *units*. Le commissaire fédéral écrit dans son rapport de 1914 qu'il paraît opportun de reconnaître que l'algèbre a droit à plus qu'1½ *unit*, et que, dans la plupart des collèges, l'histoire ne mérite pas l'*unit*. Il suggère de reviser la répartition des *units* et de don-

ner plus de valeur au travail des dernières années de *High school.*

Les matières classiques enseignées durant les quatre années du cours collégial sont les mêmes que celles de notre programme de baccalauréat. Le latin est étudié jusqu'à l'année finale. La physique, la chimie, les sciences naturelles commencent dans la classe *Freshman.* Vu que tous les collèges préparent au B. A. et au B. S., ils ont nécessairement deux cours distincts avec prépondérance donnée soit aux classiques, soit aux sciences.

## L'enseignement secondaire en France.

Nous aimerions à trouver entre les programmes français et les nôtres un air de famille qui nous consolât un peu de l'étrangeté des autres programmes que le lecteur a étudiés avec moi. Cette parenté française était réelle autrefois; elle n'existe plus depuis 1902. A cette date, la France nous a faussé compagnie pour s'orienter dans le sens des nations européennes et américaines. Son enseignement secondaire est aujourd'hui constitué par un cours d'études d'une durée de sept ans et comprend deux cycles; l'un d'une durée de quatre ans, l'autre d'une durée de trois ans.

Le premier cycle correspond au cours des écoles anglaises sanctionné par les *Oxford local examinations* dont nous avons parlé. Il correspond pareillement au cours des *High schools* des Etats-Unis et d'Ontario, aux classes VIII-XII des autres provinces anglaises du Canada, ainsi qu'au cours des écoles anglaises de la province de Québec. Les élèves y ont le choix entre deux sections. "Dans l'une sont enseignées, indépendamment des matières communes aux deux sections, le latin, à titre obligatoire, dès la première année (classe de Sixiè-

me), le grec, à titre facultatif, à partir de la troisième année (classe de Quatrième). Dans l'autre section, qui ne comporte pas l'enseignement du latin et du grec, plus de développement est donné à l'enseignement du français, des sciences, etc. "

Dans les deux sections, les programmes sont organisés de telle sorte que l'élève se trouve, à l'issue du premier cycle, en possession d'un ensemble de connaissances formant un tout et pouvant se suffire à lui-même.

Dans le second cycle, quatre groupements nommés encore sections de cours principaux sont offerts à l'option des élèves, savoir: section A—le latin avec le grec; section B—le latin avec une étude plus développée des langues vivantes ; section C—le latin avec une étude plus développée des sciences; section D—l'étude des langues vivantes unie à celle des sciences sans cours de latin et de grec.

Cette dernière section, destinée normalement aux élèves qui n'ont pas fait de langues mortes dans le premier cycle, est ouverte aussi aux élèves qui, ayant suivi les cours de langues mortes dans le premier cycle, ne continuent pas cette étude dans le second cycle.

Le baccalauréat de l'enseignement secondaire institué par le décret de 1902 est admis, quelle que soit la mention inscrite sur le diplôme, pour l'inscription dans les facultés professionnelles et dans les écoles d'enseignement supérieur, en vue des grades ou titres conférés par l'Etat [3].

Il est intéressant de noter en passant que la section D, sans latin ni grec, qualifiée d'enseignement moderne, perd d'année en année l'estime qui l'avait accueillie en 1902. Le latin reprend l'importance qui lui revient chez un peuple latin. Selon un tableau, publié par le commissaire de l'éducation de Washington, il appert que 60.61 pour cent des élèves

---

(3) Décret du 31 mai 1902, relatif au plan d'études secondaires.

des lycées et 49.66 pour cent des élèves des collèges étudiaient le latin en 1913, tandis que en 1908 il n'y en avait que 53.27 pour cent dans les lycées et 40.27 pour cent dans les collèges.

A l'issue du premier cycle, un certificat d'études secondaires du premier degré peut être décerné aux élèves. Il y a deux examens dans le second cycle et tous deux comportent des épreuves écrites et orales. L'examen de la première partie est subi après la première ou rhétorique. Les candidats peuvent choisir entre quatre séries d'épreuves correspondant aux quatre sections. L'examen de la seconde partie ne porte que deux séries d'épreuves : philosophie et mathématiques. Les épreuves écrites de philosophie comprennent : 1o une dissertation française sur un sujet de philosophie 2o une composition de sciences physiques et de sciences naturelles. Les épreuves écrites de mathématiques sont : 1o une composition de mathématiques 2o une composition de sciences physiques 3o une dissertation de philosophie. Les épreuves orales communes aux deux examens portent sur l'histoire contemporaine,la géographie, les sciences naturelles et l'hygiène.

L'usage du dictionnaire ne paraît autorisé que pour les épreuves de langues vivantes. Sauf pour la version latine, la version grecque et la langue vivante, il est donné trois épreuves parmi lesquelles le candidat choisit une. L'épreuve latine est de même force, c'est-à-dire le même texte est offert dans les trois sections A. B. C.

Presque tous les classiques latins et grecs — quelques-uns au complet — sont inscrits au programme. Le professeur choisit chaque année dans cette liste les auteurs qu'il fera expliquer en classe. Ceux-ci cependant ne doivent, en aucun cas, faire l'objet principal de l'interrogation lors de l'examen de baccalauréat.

## L'Enseignement secondaire en Allemagne.

L'Allemagne possède trois types d'institutions pour l'enseignement secondaire : le *Gymnasium,* le *Realgymnasium,* la *Oberrealschule.* Chaque institution donne un cours de neuf ans — de 9 ans à 18 ans — et le diplôme qu'elle décerne confère tous les droits et privilèges universitaires. La théologie et la philosophie toutefois n'acceptent pas le diplôme de la *Oberrealschule.*

Dans le *Gymnasium,* l'élève étudie quatre langues étrangères: 9 ans de latin, 6 ans de grec, 7 ans de français, 6 ans d'anglais. A l'exception du grec, qui est remplacé au début de la classe *untertertia,* par les sciences, les mathématiques et l'anglais, les mêmes langues, avec la même durée, sont enseignées dans le *Realgymnasium.* La *Oberrealschule* se contente du français et de l'anglais.

En partant du bas de l'échelle, les classes sont désignées comme suit : sexta, quinta, quarta, deux tertia (untertertia et obertertia), deux secunda, deux prima.

Il découle des considérations précédentes que la France, l'Angleterre, les Etats-Unis, les provinces anglaises du Canada, auxquelles il faut joindre la partie anglaise de la province de Québec, suivent sensiblement un même programme d'enseignement classique. Partout on voit, à travers la désignation différente des classes, un cours inférieur ou de premier degré et un cours supérieur ou universitaire. Le cours de premier degré comprend, à titre de matières fondamentales obligatoires, le latin, la littérature, les mathématiques et les sciences. Ces matières sont enseignées en des classes qui se correspondent de telle sorte que l'élève peut passer d'une école à une autre dans un même pays et même dans un autre pays sans se sentir étranger dans le milieu nouveau, sans piétiner sur place par l'obligation de reprendre une matière déjà

étudiée. Cet agencement gradué des études se maintient dans les classes du cours supérieur et dans les cours professionnels. Partout l'élève doit subir un examen public pour passer soit des classes de grammaire au cours secondaire de premier degré, soit de celui-ci au cours supérieur.

Est-il possible de faire une comparaison entre ces programmes étrangers et les programmes de nos académies, de nos collèges commerciaux, de nos collèges classiques? Non, nos programmes sont incomparables. On pourrait comparer l'enseignement d'une matière déterminée : littérature, histoire, langue vivante, religion. On ne serait pas lent à se persuader que dans nos académies et dans nos collèges commerciaux d'une bonne tenue ces matières sont mieux apprises que dans les *High schools*. Nulle part, par exemple, une langue seconde n'est cultivée au même degré que l'anglais dans nos maisons françaises. Mais il restera que le latin est enseigné quatre ans durant dans les institutions étrangères de même ordre, tandis qu'il est absent chez nous ; que les mathématiques et les sciences sont l'objet d'une attention pareille à l'étranger. La même réflexion s'impose relativement à notre programme de baccalauréat. Il est incontestable que nos bacheliers reçoivent une culture intellectuelle aussi étendue que chez nos voisins ; que leurs humanités — *litterae humaniores* — sont plus développées ; qu'ils possèdent plus d'idées générales ; qu'en somme un B. A. de Laval n'est inférieur à aucun autre bachelier canadien ou américain. Mais le bachelier de Laval ne reçoit le complément de ses humanités — mathématiques et sciences — que durant les deux dernières années de son cours, après six ans d'étude. Le bachelier des autres universités a tout commencé au début de son cours : chaque année ajoute un développement à ses études antérieures. Si nous voyons avec satisfaction nos bacheliers admis de plein pied dans les facultés professionnelles des diverses provinces du

Dominion, nous ne saurions ignorer que les portes de ces mêmes facultés demeurent fermées à nos étudiants de rhétorique et de mathématiques et qu'elles s'ouvrent aux diplômés des *High schools* qui n'ont reçu que quatre ans d'enseignement secondaire.

**C.-P. CHOQUETTE,**

Professeur à l'Université Laval.

---

# Le Projet d'Union de 1822 [1]

A qui entreprend une étude critique sur le projet d'*Union* de 1822 une question de prime abord se pose. Une telle union était-elle nécessaire? Quels intérêts communs faisaient miroiter les instigateurs de l'*Union* pour obtenir l'assentiment des habitants du Haut et du Bas-Canada, à un projet ouvertement contraire, en partie du moins, à leurs intérêts respectifs et suscitant, par certaines de ses clauses, les plus violents préjugés nationaux ou religieux ?

Les partisans de l'*Union* se heurtèrent à une forte opposition de la part de ceux-là mêmes de qui ils attendaient le plus d'appui. Le Haut et le Bas-Canada, ce dernier surtout, se liguèrent contre le projet. Quels motifs donc ont déterminé ce mouvement? Quels résultats attendait-on de la fusion des deux provinces ?

## I

Le projet d'*Union* de 1822 ne fut pas le fruit d'un mouvement spontané, mais un produit des circonstances. Il y avait longtemps qu'il couvait. Les difficultés douanières ne furent qu'un prétexte pour ceux qui, depuis vingt ans, cherchaient l'occasion de présenter le projet aux Communes anglaises.

Ceux qui proposèrent l'acte constitutionnel de 1791, même Pitt qui en fut le parrain,ne voyaient en lui qu'un palliatif imposé par les circonstances. On le révoquerait plus tard pour

(1) Etude rédigée aux archives d'Ottawa, cordialement mises à la disposition du signataire par le directeur M. A.-W. Doughty.

lui substituer,lorsque le peuple canadien-français ne s'y attendrait pas, un procédé lent mais sûr d'anglicisation. On établirait un contact étroit entre les citoyens des deux langues par l'application des méthodes anglaises dans les affaires et dans l'administration des deux provinces unies.

En avril 1791, Fox, député au Parlement anglais, protesta contre l'acte constitutionnel dans les termes suivants :

" Les instigateurs de ce projet, aussi bien que ceux qui s'efforcent de le faire adopter, insistent sur le fait qu'il sépare la population anglaise de la population française. Ils semblent considérer cette séparation comme un argument en faveur du projet. — Cette séparation est-elle désirable? N'est-ce pas plutôt un mal que l'on devrait éviter? N'est-elle pas contraire à toute stratégie politique ? Les raisons les plus solides imposent aux populations de notre colonie le devoir de s'unir, de se coaliser, pour ainsi dire, en une seule masse, et de supprimer pour toujours toute distinction de nationalité. — Si telle eut été notre politique autrefois, si telle était notre politique actuelle, les lois anglaises seraient bientôt adoptées de préférence. Elles prévaudraient à cause de leur propre supériorité, et non pas en raison d'une force extérieure qui les impose. "

Pitt répondit : — "Sur tous ces points nous sommes d'accord avec M. Fox. Nous le croyons : il est très désirable que les habitants du Canada soient tous unis, tous induits à préférer la constitution et les lois anglaises. Si nous avons décidé de diviser la province, c'est que, d'après nous, ce procédé servira nos desseins. L'exemple du Haut Canada convaincra les Canadiens français de la supériorité de nos lois et de nos institutions. "

Donc, d'après Pitt lui-même, l'acte constitutionnel devait, entre autres résultats, infuser aux Canadiens français une mentalité anglaise.

En outre, un grand nombre de sujets britanniques vinrent s'établir au pays après la conquête. A la fin de la rébellion américaine, l'immigration des loyaux sujets du roi augmenta considérablement le nombre des citoyens anglais. On voulait les soustraire à toutes les mesures qu'une majorité canadienne-française jugerait bon d'adopter.

Cet état d'esprit se manifesta en octobre 1792, à la première session de l'Assemblée du Haut-Canada. On y édicta, entre autres, la loi suivante :— "Dans toutes les controverses au sujet de la propriété ou du droit civil, la décision sera rendue conformément aux coutumes des tribunaux britanniques. Pour ce qui concerne les témoignages, les preuves légales et les enquêtes, la preuve sera faite selon les coutumes anglaises."

On faisait erreur quant à la partie anglicisatrice de l'acte constitutionnel. Dans la première et la deuxième assemblée de la Chambre du Bas Canada, il n'y avait que quatre députés comprenant l'anglais! L'idée d'une union possible avait été soumise lors de la discussion de l'acte constitutionnel. Celui-ci ne produisant pas le résultat désiré, on revint naturellement à l'unité préconisée par l'*Union*.

D'autres causes que les desseins du ministère anglais contribuèrent à la provoquer. Parmi celles-là il faut compter le système administratif qui avait été appliqué dans notre pays, depuis la conquête jusqu'à l'époque du projet.

L'administration par un gouverneur sans conseil réel continua jusqu'au moment où la Grande-Bretagne et ses anciennes colonies furent sur le point d'une rupture. En raison des circonstances un acte fut adopté au Parlement (1774). D'après le dispositif de cet acte la proclamation de 1763 était révoquée, les commissions et ordonnances subséquentes annulées. Les lois françaises, qui prévalaient avant la conquête, étaient rétablies et l'administration par un gouverneur, secondé d'un conseil législatif, était constituée.

## II

D'autres raisons encore motivèrent le projet d'*Union*. Les principales furent les améliorations qu'on en attendait pour le développement économique et politique du pays.

Le Bas-Canada, en accaparant tous les revenus (3/8 des douanes), privait le Haut-Canada des moyens de se maintenir. On voulut donc un partage plus équitable des douanes. On voulait aussi combiner les forces militaires et organiser une défense commune.

Dans le domaine politique, on espérait, par la fusion des deux nationalités en une seule parlant une seule langue, pratiquant une seule religion et soumise aux mêmes lois, détruire ou tout au moins affaiblir l'influence française à la Chambre des députés.

Pour bien comprendre les conditions économiques des deux Canadas, il convient d'étudier le commerce de cette époque. La seule voie de communication entre le Haut-Canada et l'océan était le Saint-Laurent. Le port de Québec, situé dans le Bas-Canada, donnait à cette province le contrôle du commerce du Haut-Canada. Celui-ci ne pouvait pas, d'après les statuts britanniques, faire d'importations par voie des Etats-Unis. En conséquence, isolé de l'Angleterre, de l'Europe et des autres colonies, il se trouvait soumis au bon vouloir de la Législature du Bas-Canada. Par une première convention douanière, on décida donc que les revenus attribués au Haut-Canada seraient proportionnés à sa population, et qu'il devrait recevoir un huitième des droits perçus. Plus tard les représentants du Haut-Canada prétendirent que la population de leur province s'était accrue dans une proportion plus forte que celle du Bas-Canada, et ils réclamèrent une plus grande part des revenus. Une nouvelle convention eut lieu en 1817. Il y fut décidé que le Haut-Canada rece-

vrait un cinquième des droits perçus à Québec. Mais de nouvelles difficultés surgirent encore. Le Haut-Canada réclamait toujours, et le Bas-Canada refusait d'accorder plus. Le document que voici atteste ce conflit.

*I. Young à J.-A.-S. Wortley.* — " La province du Haut-Canada se querelle avec nous au sujet des finances. Ses habitants réclament irraisonnablement de grandes sommes lesquelles, disent-ils, leur sont dues. Jusqu'à un certain point ils ont raison. Dernièrement, s'appuyant sur un de mes rapports, le duc crut bon de leur payer £5,400 qu'ils auraient dû recevoir en 1813. Je ne me suis pas occupé des autres requêtes. Mais il y a en ce moment de quoi remplir un volume avec les plaintes sur lesquelles j'ai reçu l'ordre de faire rapport. C'est assurément nous qui légiférons pour eux. Car c'est par le Bas-Canada seulement qu'ils ont accès à l'océan. Nous levons des impôts et faisons des restrictions sans leur consentement. — L'Assemblée, à la dernière session, statua que des commissaires devaient s'entendre avec leurs représentants. *Cependant notre Conseil législatif repoussa la mesure tout simplement...* Le duc a écrit à Lord Bathurst qu'un remède radical aux erreurs de la constitution actuelle serait l'*Union* des législatures. "

L'on ne doit pas s'étonner du refus opposé par le Conseil au projet d'entente mentionné dans cette lettre. L'explication en est fort simple. On penchait secrètement vers l'*Union* et on recevait dans ce sens des instructions du parlement impérial. L'*Union* des provinces était déjà le but avoué de la politique coloniale anglaise. Le gouverneur ne devait se prêter à aucune concession à propos de la question des finances. On était décidé à refuser tout arrangement quel qu'il fût et, s'il arrivait une crise, à en profiter pour unir les deux Canadas (*Lord Bathurst à Lord Dalhousie*).

La rivalité des deux Chambres devait conduire à ce résultat. On n'avait qu'à continuer à soutenir le Conseil dans son opposition à l'Assemblée, à tout refuser à celle-ci. Bientôt la crise inévitable permettrait aux ministres de prouver au parlement impérial que l'*Union* était le seul remède capable de mettre fin à tous les maux. Pour la même raison toutes les demandes de l'Assemblée législative du Bas-Canada, quelque raisonnables qu'elles fussent, étaient rejetées par le Conseil, sous l'inspiration du juge Sewell.

Des conférences eurent lieu sans produire de résultats appréciables et les difficultés allaient toujours croissant.

Le Haut-Canada avait eu à supporter le fardeau le plus lourd lors de l'invasion américaine de 1812. Le Parlement concédait beaucoup de terres aux immigrés anglais. Le pays était neuf et passait par cette première phase qui est, pour toute colonie, la plus difficile. Il fallait établir des chemins, exécuter toutes les mesures d'utilité publique, et le trésor était vide. Pour parer à cette situation on résolut de presser l'adoption du projet d'*Union*. La haine de Parker pour Ellice le fit échouer. On adopta seulement quelques clauses qui concernaient le commerce et les finances interprovinciales.

Elles devinrent le *Canada Trade Act*. " Le Haut-Canada, était-il décrété, recevra un cinquième de tous les impôts perçus depuis 1819 jusqu'à 1824. — Après le 1er juillet 1824, le montant sera fixé par un comité d'arbitrage qui se rassemblera tous les quatre ans à moins d'avis contraire des deux législatures. En attendant une nouvelle assemblée du bureau d'arbitrage, la proposition établie lors de la dernière session devra être maintenue. La part de chaque province sera conservée dans le trésor public de chacune. Lorsque avec ce fonds l'on aura pourvu à l'administration de la justice et au fonctionnement du gouvernement, l'on pourra employer le reste pour des fins usuelles. Tout nouvel impôt levé par le

Bas-Canada devra avoir préalablement été soumis au Haut-Canada. "

On le voit, la Couronne se réserve une part du revenu pour l'administration et le fonctionnement du gouvernement. Cette réserve s'explique par l'extrait suivant d'une lettre de Richmond à Lord Bathurst. Qu'on se rappelle pour le bien comprendre que le *Trade Act* n'est qu'une atténuation du projet d'*Union*. " Les fins du *bill* sont : règlementer le commerce entre les provinces du Haut et du Bas-Canada, objet de première importance pour la tranquillité future de chacune ; règlementer le commerce avec les Etats-Unis par un acte permanent et d'une manière qui bénéficierait également à la mère-patrie et au pays; fixer le revenu qui permettrait à la Couronne, dans le Bas-Canada, de payer la liste civile de cette province sans avoir recours annuellement à la législature pour cette fin...

La Couronne tout naturellement a le droit d'exiger qu'on la consulte au sujet de l'emploi des crédits. Conséquemment, elle peut approuver un emploi permanent du tout seulement pour défrayer la liste civile de cette province ou en mettre un cinquième à sa disposition pourvu que le reste soit affecté au paiement de la liste civile pour toujours. "

Ainsi donc le Bas-Canada, la province la plus riche, était complètement privée de ses ressources. Pour avoir le droit de disposer d'un cinquième, elle devait sacrifier le reste.

Aussi le *Trade Act* ne donna-t-il satisfaction ni à l'une, ni à l'autre des deux provinces. L'extrait suivant, tiré des pétitions du Haut-Canada, permettra de juger du sentiment général de la population à ce sujet :

" Ils ont trop raison (les sujets du Haut-Canada) de penser que l'on mettra toutes sortes d'entraves à un règlement raisonnable et équitable. Tant que le Haut-Canada exercera le droit de s'opposer aux lois du revenu, une grande et impar-

donnable injure sera faite au peuple du Bas-Canada. Le malentendu qui existe malheureusement, à ce sujet, entre les provinces, sera maintenu. Les préjugés nationaux feront que l'antipathie déjà violente deviendra si invétérée que l'union des deux législatures, dans laquelle vos pétitionnaires voient le dernier remède, sera difficile, sinon tout à fait impraticable.—Vos pétitionnaires demandent de plus la permission de signaler que le *Trade Act of Canada* ne fait pas efficacement disparaître les causes de plaintes qui existent. On se plaint du manque d'accord entre les provinces pour l'amélioration du Saint-Laurent. Ce projet, de première importance pour le Haut-Canada, on ne peut l'exécuter sans le concours du Bas-Canada. D'autres obstacles à la meilleure règlementation du trafic et du commerce naissent de la jalousie mutuelle des deux législatures, laquelle tend plutôt à augmenter qu'à diminuer. "

Le Bas-Canada n'était pas plus satisfait du *Trade Act* que la province voisine. S'il semblait l'approuver par son silence, c'est qu'il considérait l'*Union* comme la seule mesure detinée à le remplacer. Or il voulait, au prix de tous les sacrifices, éviter cette extrémité. La perspective de l'*Union* disparue, les Bas Canadiens auraient été les premiers à se récrier contre le *Trade Act* et se seraient joints aux habitants du Haut-Canada pour protester.

Ainsi donc les difficultés douanières qu'accroissaient à dessein certains politiciens intéressés et les agents du Parlement impérial furent la troisième cause déterminante de l'*Union*.

## III

Les raisons politiques, pour ne pas avoir été invoquées, aussi ouvertement, eurent néanmoins une influence impor-

tante sur l'adoption de la mesure projetée. Voici comment l'agent des pétitionnaires favorables à l'*Union* s'exprimait à ce sujet: " Pour le Bas-Canada, l'octroi de deux législatures séparées a eu des conséquences des plus pernicieuses. — En entreprenant la conquête de ce pays il a dû être de l'intention du Parlement anglais d'en faire, au moins en principe, une colonie anglaise en même temps qu'une possession britannique. Il n'est pas possible de supposer que ce nombre insignifiant de soixante mille habitants, dans un pays destiné à en contenir plusieurs millions, doive conserver les institutions propres à la nation dont il provient et dont il a été séparé par la force des armes, malgré les conquérants et leurs descendants, lesquels seront les éléments constitutifs de la population future.—L'objet politique le plus important pour cette province, en vue de son amélioration interne et de sa dépendance permanente de la Grande-Bretagne, c'est l'assimilation graduelle de la population française à celle d'origine anglaise qui doit en fin de compte devenir la plus nombreuse. — Les moyens d'atteindre cette fin ont été négligés. Parmi les causes qui ont concouru à frustrer cette espérance, il n'y en a pas eu de plus importante que la création et le maintien de législatures séparées.—Par le maintien d'une législature à part dans le Haut-Canada, la population anglaise est scindée d'une façon des plus injustes. La partie qui se trouve dans les limites du Bas-Canada est, de par son infériorité numérique, privée de toute influence dans l'Assemblée de cette province. — Le droit de vote a été concédé à la population sans aucune distinction, et sans qu'on exigeât que les représentants fussent d'origine britannique. Aussi l'Assemblée en cette province est-elle totalement et entièrement sous la dépendance de la population canadienne-française, de beaucoup la plus nombreuse. Conséquemment, le pouvoir législatif, comme bien on peut s'y attendre,est entièrement entre leurs mains.—Une population catho-

lique, tout à fait illettrée, dans laquelle peut-être pas un sur cent ne sait lire, qui ne possède aucune notion élémentaire du *Free Government,* et vit sous l'influence de préjugés nationaux et religieux, n'est guère en état d'exercer cette grande puissance politique qui lui a été donnée.—Ces maux sont suffisants par eux-mêmes pour justifier notre demande. De combien d'autres ne seront-ils pas suivis, si l'administration actuelle n'est pas changée et si le remède n'est pas appliqué? La conséquence naturelle du présent système est d'augmenter l'influence française qui fut et sera toujours contraire à tout intérêt britannique, à cet intérêt pourtant si nécessaire aux colonies comme à la mère-patrie.

"Le Bas-Canada est en grande partie occupé par une population que l'on pourrait dire étrangère, quoique plus de soixante années se soient écoulées depuis la conquête. Le peuple français n'a fait aucun progrès vers l'assimilation avec ses concitoyens de langue anglaise, soit dans son langage ou dans ses moeurs, soit dans ses sentiments. Ils persistent tous, à quelques exceptions près, à être aussi français que lorsqu'ils passèrent sous la domination anglaise. — L'une des causes principales de cette anomalie, ce fut la concession peu politique qui leur a été faite d'un code étranger dans une langue étrangère.

"Considérant le peuple canadien (-français) et sa situation actuelle, il semble que ce soit un mal néfaste qu'il continue à se distinguer de ses concitoyens du Haut-Canada et des colonies britanniques environnantes.—Tant que les Canadiens français conserveront ce caractère national, les avantages que cette province devrait procurer à la mère-patrie ne sauraient être obtenus.—Sa politique coloniale est et sera contrecarrée,à son préjudice et au préjudice des autres colonies. — Le maintien de deux législatures séparées augmente encore le malaise. La situation ne s'améliorera pas d'elle-même. Si un remède

n'est pas employé, la confiance de cette population dans ses chefs augmentera outre mesure et les ancrera de plus en plus dans leurs dispositions actuelles. Ce pendant le découragement général s'emparera nécessairement des colons et des habitants d'origine anglaise. — Il s'ensuivra que les Canadiens français ne s'angliciseront pas, mais que les Anglais subiront l'influence française et s'en assimileront tous les caractères.

" Tous reconnaîtront alors que les Canadiens français avaient raison lorsque, escomptant leur caractère national futur et les hautes destinées qu'ils ambitionnent comme peuple séparé et indépendant, ils se dénommaient eux-mêmes la *nation canadienne*. . . .L'anglais doit devenir la langue officielle des cours de justice et tous les documents, après un certain temps, devraient être rédigés en anglais. Tant que la langue anglaise ne sera pas prédominante, on ne fera jamais une colonie anglaise du Bas-Canada. L'anglais ne sera vraiment appris que lorsque les Français auront intérêt à l'apprendre. L'*Union* des législatures leur imposerait cette nécessité.

" Le Haut-Canada compte vingt-cinq *membres* dans son Assemblée législative. Tous sont d'origine anglaise et ont la conception anglaise de la législation. Leurs votes avec ceux des quelques Anglais élus dans le Bas-Canada, si l'on unissait les deux législatures, contrebalanceraient ceux des cinquante *membres* français. Le ministère ferait adopter, par l'influence réunie des deux groupes anglais, toutes les mesures voulues, parce que, si l'on excepte deux sections de notre administration, il n'y a pas de gouvernement plus juste et plus droit sur toute l'étendue de la terre que celui-ci. Nos représentants d'origine anglaise, écossaise ou américaine, et quelques Allemands qui toujours nous appuient, seconderaient la Couronne dans toutes les questions importantes. "

Des convictions aussi arrêtées font comprendre pourquoi l'on ne se souciait pas de connaître les sentiments de chacune des provinces intéressées. L'extrait suivant démontre jusqu'à quel point même on en faisait fi. — *J. Monk à Wilmot.* — " Un délai est demandé pour consulter le peuple sur cette mesure. Si l'on soutient qu'une telle procédure est raisonnable, il faudra l'appliquer à l'occasion de toutes les lois de quelque importance concernant le commerce. Seulement, à venir jusqu'à ce jour, on ne saurait trouver, dans l'histoire parlementaire, un cas semblable pour la justifier. — On l'a dit avec raison : " Aucun droit propre aux colons britanniques n'a été oublié dans le projet actuel ". Même ceux qui combattent l'*Union* ne sauraient invoquer l'omission d'un seul droit. Pourquoi donc demande-t-on un délai ? Pour donner aux Canadiens français le temps de découvrir ou d'imaginer un moyen de combattre la mesure.— La nécessité de consulter les provinces, la seule objection que l'on soulève contre l'adoption immédiate du *bill,* a été étudiée et pesée avant sa présentation. On l'a jugée inutile et inopportune. "

Ce mépris du sentiment populaire explique bien pourquoi Ellice faillit réussir à faire sanctionner son *bill* à l'insu de tout le monde, alors que, pourtant, il lésait tout ensemble les droits les plus évidents de l'une et de l'autre province.

**J.-Hector LAPOINTE,**

Etudiant en médecine.

---

# Sir Louis-Hippolyte La Fontaine

---

## SON ROLE ET SON ACTION AU MILIEU DE LA TOURMENTE DE 1837-1838

(SUITE)

---

PARTI de Paris pour le Havre le 29 avril 1838, en route pour le Canada, La Fontaine arrivait à Montréal le 23 juin, après une absence de six mois.

Lord Durham était débarqué à Québec le 29 mai précédent au bruit de l'artillerie, reçu par toutes les troupes en garnison, les officiers civils et un immense concours de citoyens.

Le nouveau gouverneur signala son avènement au pouvoir par une proclamation au peuple,rédigée en des termes qui auraient plutôt convenu à un autocrate et à un despote qu'au commissaire chargé de s'enquérir des difficultés et de suggérer des moyens d'y remédier. Le 1er juin il renvoyait les membres du Conseil spécial institué par sir John Colborne, et le lendemain ceux du Conseil exécutif, pour en substituer d'autres, choisis entièrement parmi les gens de sa suite, à l'exception du secrétaire-provincial, M. Dominique Daly, parce qu'il lui fallait bien quelqu'un qui connût le pays. Il établit ensuite diverses commissions chargées d'ouvrir des enquêtes sur l'administration des terres incultes, l'immigration, les institutions municipales, l'instruction publique et le régime seigneurial.

Avant son départ de Paris, La Fontaine avait écrit à sir Edward Ellice : " J'apprends que M. Badgsley (en mission à Londres) a été le porteur d'un *warrant* contre moi; c'est probablement celui dont vous m'avez déjà parlé, et que j'ai attendu à Londres inutilement *pendant huit jours* au moins. Quoiqu'un journal constitutionaliste de Montréal ait déjà déclaré que c'était une *plaisanterie,* cela me donne néanmoins le désir de retourner à Londres puisque l'on veut lier mon nom à une affaire d'Etat. Dans tous les cas je fournirai à ceux qui le désirent l'occasion de m'arrêter, car je serai au Canada à la fin de mai prochain. Et si l'on me fait cet honneur, j'aime à croire qu'on me fera aussi celui d'un procès régulier. " De la part de La Fontaine ces paroles n'étaient pas pure vantardise. Il n'attendit pas même d'être arrivé sur le sol canadien pour réclamer d'être arrêté pour crime de haute trahison, s'il y avait lieu, ajoutant avec fierté " qu'il ne répudiait aucune de ses actions ou opinions politiques, soit en parlement ou ailleurs ". — Voici sa lettre à l'honorable D. Daly, écrite de New York, qui en fait foi.

Sir L. H. La Fontaine à l'honorable D. Daly,

New York, 11 juin 1838.

Monsieur,

En lisant, ce matin, les journaux du Canada, j'ai appris la formation du Conseil exécutif du gouverneur en chef. Comme vous êtes le seul membre de ce corps que je connaisse, je prends la liberté de vous adresser, en cette qualité, la communication suivante.

En décembre dernier, par suite des troubles du Bas-Canada, j'ai pris, d'après l'avis de plusieurs amis, la détermination de partir pour Londres. Ce voyage n'avait pour objet que la situation politique de mon pays. Lors de mon séjour

en Europe, j'ai été informé que depuis mon départ un mandat d'arrestation avait été émané contre moi, pour haute trahison probablement, suivant la formule ordinaire. Peut-être cette information est-elle inexacte; cependant je me crois justifiable d'y ajouter foi et d'agir en conséquence.

Ce n'est que mercredi dernier que je suis arrivé en cette ville, venant directement d'Europe. Je pensais pouvoir partir aujourd'hui pour Montréal où est mon domicile. Des circonstances que je n'ai pu maîtriser retarderont probablement encore mon départ de deux ou trois jours.

Quelque puisse être mon opinion sur la ligne de conduite administrative qu'adoptera sans doute Son Excellence le gouverneur en chef, et quoique cette opinion fasse naître chez moi entre autres choses l'espérance d'une amnistie, je vous prie néanmoins d'informer Son Excellence que cet espoir n'est pour rien dans les motifs de mon retour dans ma patrie, et que le cas supposé arrivant, je n'entends nullement en profiter. Si aucune accusation (ne) plane contre moi, je suis prêt à subir mon procès, n'importe devant quel tribunal compétent. Loin de fuir le cours ordinaire de la justice, j'en réclame, au contraire, et avec plaisir, l'application la plus étendue, quelqu'en puisse être le résultat.

Je ne répudie aucune de mes actions ou opinions politiques, soit en Parlement ou ailleurs.

La suspension de l'*habeas corpus,* qui a été décrétée sous l'administration temporaire de sir John Colborne, me justifierait de retarder mon départ pour le Canada jusqu'au moment des sessions des tribunaux. Cependant, je n'hésite pas à y retourner immédiatement.

Il est vrai que si cette accusation, dont je n'ignore pas le principal motif, n'a point de suite, je serai peut-être privé de l'exercice, contre ses auteurs, d'un recours légal appuyé sur la morale et la justice, tant qu'une ordonnance, qu'ici je dois

m'abstenir de qualifier sous son vrai nom, n'aura pas été révoquée. En cela je serai forcé de partager le sort de plusieurs de mes concitoyens.

Je vous prie donc, en votre qualité de conseiller exécutif, de soumettre au gouverneur en chef la présente réclamation, en assurant Son Excellence de mon profond respect, et de mes souhaits sincères pour le succès de son importante mission.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très humble serviteur,

L.-H. La Fontaine.

A L'Hon. D. Daly, Ecr., Québec.

Cette lettre demeura sans réponse. La Fontaine rentra à Montréal, et il ne fut pas inquiété.

---

Depuis sept mois, c'est-à-dire depuis les affaires de Saint-Denis, de Saint-Charles et de Saint-Eustache, des centaines de patriotes languissaient dans les prisons,attendant patiemment que l'on décidât de leur sort. La plupart d'entre eux étaient privés du droit de voir leurs familles, leurs amis, de leur écrire, et même de communiquer avec leurs avocats. La Fontaine résolut de briser cette consigne sévère, et le 27 juin, quatre jours après son arrivée à Montréal, il écrivait au shérif M. Roch de St-Ours, puis au secrétaire civil du gouverneur :

L. H. La Fontaine à M. Roch de St-Ours, Ecr.

Montréal, 27 juin 1838.

Monsieur,

Mr. J.-J. Girouard,notaire de Saint-Benoit,et Mr. J.-A. Berthelot, notaire de Saint-Eustache et mon allié, sont en ce mo-

ment confinés dans la prison de ce District, sous la prévention probablement de quelque offense. Je suis informé, qu'en conséquence d'ordres positifs, le Géolier ne permet aujourd'hui à aucune personne de les voir. Comme d'après la loi du pays, la prison dans laquelle ces deux individus sont incarcérés, est sous vos soins ou sous votre direction, en votre qualité de shérif du district de Montréal, je vous informe que je suis retenu comme avocat et conseil de ces deux Messieurs, et qu'en cette qualité, je demande, de votre part, le permis nécessaire, et que la loi autorise, pour communiquer librement avec eux et aviser aux moyens de soutenir leur défense et remplir mon devoir professionnel envers eux.

Le porteur de cette lettre est Mr. J.-A. Berthelot, avocat de cette ville. Il est chargé de prendre votre réponse.

J'ai l'honneur d'être

Votre très hble. servt.

L.-H. La Fontaine.

Roch de St-Ours, Ecr.,
shérif du district, de Montréal.

---

Roch de St-Ours à L.-H. La Fontaine.

Montréal, 27 juin 1838.

Monsieur,

En réponse à votre lettre de ce jour, je dois vous informer que la sûreté des prisonniers, accusés d'offenses politiques, a nécessité de la part des autorités des ordres positifs de ne les laisser communiquer avec personne, sans une permission de Son Excellence le Gouverneur Général.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obt. et Hble. Servt.

R. de St-Ours, *Shérif.*

L.-H. La Fontaine, Ecuyer.

L.-H. La Fontaine au secrétaire du gouverneur.

Montréal, 27 juin 1838.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous mander, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur en chef, que ce jour, en ma qualité d'avocat et conseil de Messrs. Girouard et Berthelot, retenu comme tel par eux et leur famille, je me suis adressé par écrit à Mr. de St-Ours, shérif de ce district, pour obtenir le permis nécessaire que la loi autorise, afin de communiquer librement avec eux et aviser aux moyens de soutenir leur défense et remplir mon devoir professionnel envers eux. Ces Messieurs sont maintenant confinés dans la prison de ce District, laquelle d'après la loi, est sous les soins et la direction de Mr. de St-Ours, comme shérif. A cette demande, j'ai reçu pour réponse de la part du shérif que des " ordres positifs " empêchaient de " les laisser communiquer avec personne sans une permission de Son Excellence le Gouverneur en Chef ".

Je vous envoie, sous ce pli, copies de ma lettre et de la réponse, marquées No. 1 et 2, duement certifiées par moi comme avocat et conseil de ces deux prisonniers.

En vous priant donc d'informer Son Excellence que je sollicite de sa part le permis que j'ai demandé au shérif, et que réclament l'humanité et l'administration de la justice, je dois vous assurer que je regrette que le refus du shérif m'ait mis dans la nécessité de troubler ainsi le Gouverneur, et que c'est là mon excuse.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très hble. Servt.

L.-H. La Fontaine.

Mr. Turton, Esq., sec. civil.

Le lendemain une réponse à La Fontaine devenait inutile, et voici pourquoi. Dès son arrivée au pays, Lord Durham s'était trouvé dans un embarras très grave au sujet des accusés politiques. Il ne pouvait songer à un procès par jury : leurs compatriotes les auraient acquittés comme leurs adversaires les auraient aveuglément condamnés. De même, il ne pouvait songer à une cour martiale dont les accusés seraient sortis sous le coup d'une condamnation à mort. Il préféra trancher cette question en sortant des voies de la légalité et en agissant en dictateur par une amnistie générale, qu'il proclama le 28 juin, le jour même fixé pour le couronnement de la reine Victoria à Westminster. — Il n'excepta que vingt-quatre des accusés, dont quatorze, réfugiés aux Etats-Unis (1), devaient être mis à mort, s'ils s'avisaient de revenir au Canada sans permission spéciale, et dont huit (2) étaient condamnés à l'exil aux Bermudes pour une période indéterminée. Ces derniers, alléguait le noble lord, s'étaient reconnus coupables de haute trahison dans une lettre en date du 18 juin 1838 (3).

---

(1) Louis-Joseph Papineau, le docteur C.-H.-O. Côté, Ed.-B. O'Callaghan, l'éditeur de l'*Irish Vindicator*, Edouard-Etienne Rodier, Thomas-Storrow Brown, Ludger Duvernay, le propriétaire de la *Minerve*, l'abbé Etienne Chartier, George-Etienne Cartier, John Ryan, père, John Ryan, fils, Louis Perrault, Pierre-Paul Demaray, Jos.-Frs D'Avignon et Louis Gauthier.

(2) Wolfred Nelson, Bonaventure Viger, Henri-Alphonse Gauvin, Rodolphe DesRivières, Robert-Shore-Milnes Bouchette, Siméon Marchessault, Toussaint Goddu, Luc-Hyacinthe Masson.

(3) Les négociations entamées par lord Durham auprès de Nelson et de ses amis par l'intermédiaire de M. John Simpson, percepteur des douanes de Sa Majesté au Côteau-du-Lac ; la recherche des aveux chez les accusés, procédure contraire au droit anglais, qui présume innocent tout homme prévenu d'infraction aux lois tant que sa culpabilité n'a pas été établie devant un tribunal ; la pénible alternative où ils furent placés de s'exiler ou de s'avouer coupables et de sauver à ce prix de misères sans nombre au-delà d'une centaine d'accusés et leurs familles ; enfin le singulier aveu

L'ordonnance de Durham devait être désavouée en Angleterre comme entachée d'illégalité. Jugée sage et humaine par les Canadiens, elle n'en violait pas moins les lois gardiennes des libertés et protectrices de l'accusé, en condamnant à la déportation des sujets anglais, et en en mettant quatorze hors de la loi, sans aucune forme de procès ([4]).

La Fontaine, dans une lettre au rédacteur du *Canadien*, nous révèle des détails forts intéressants touchant l'ordonnance de Durham, et les manoeuvres de certains de ses agents " habiles dans l'intrigue, chargés spécialement de pénétrer le fond de l'âme de nos politiques " ([5]).

---

qu'ils firent, portant une condition qui l'annule : "*Si ces hautes aspirations sont coupables, nous reconnaissons notre culpabilité* "— tout cela est détaillé dans les *Mémoires* de R. S. M. Bouchette, p. 69 et suivantes.

([4]) " En apprenant le désaveu de son ordonnance (octobre 1838), le Haut Commissaire, "profondément blessé dans son amour-propre", remit sa charge et lança une proclamation qui était une réponse directe au gouvernement anglais dont il ne se gênait pas de critiquer la conduite à son égard. Cet acte de quasi-révolte lui valut du *Times* de Londres l'épithète de " Lord High Seditioner ". Lorsqu'on lui reprochait l'illégalité de ses actes, il répondait : "Où est le respect de la constitution et de la loi dans un pays où l'on dépense l'argent du peuple sans le consentement de ses représentants? " Cette réponse de Durham n'est-elle pas la justification de la conduite de l'Assemblée législative avant 1837? " *Mémoires* de R. S. M. Bouchette, p. 77.

([5]) " En toute occasion, dit Garneau, ces agents perfides revenaient sur les abus criants des administrations précédentes, sur l'ignorance et la vénalité des fonctionnaires, sur la modération des représentants du peuple, qui avaient enduré si longtemps un pareil état de choses. Tout cela se faisait autant que possible à l'insu du parti anglais, auquel on tenait un autre langage. "

M. La Fontaine au *Canadien.*

Montréal, 17 janvier 1839.

Au Rédacteur du *Canadien.*

Monsieur,

La lettre de Mr. Wakefield ([6]) du 22 novembre dernier, en réponse à celle de Mr. Roebuck du 8 du même mois, toutes deux imprimées dans le *Spectator* de Londres, nécessite des explications de ma part. Mon nom se trouve traduit devant le public par la publication d'une lettre écrite à mon insu, mais confidentiellement, par le Dr. P. Davignon, de Ste-Marie, à son frère le Dr. I. Davignon, qui, depuis son exil, réside à Saratoga. Il est inutile de dire que je n'ai aucune part à l'indélicatesse qui a donné lieu à l'envoi de cette lettre en Angleterre, hors la connaissance et sans le consentement de son auteur et de la troisième personne qu'elle concerne plus immédiatement.

Le peu de soin qui règne évidemment dans la rédaction de cette lettre, que Mr. Wakefield semble vouloir contredire en entier, est propre, je l'avoue, à donner à quelques-unes de ses phrases un sens erroné ou inexact sur quelques points, mais la substance n'en est pas moins vraie. Si la publicité que je vais donner aujourd'hui à certains faits n'est pas de nature à plaire à Mr. Wakefield, il aura seul à se reprocher de m'y avoir contraint par ses réflexions plus qu'injustes.

La première fois que je vis Mr. Wakefield, ce fut, je crois, le 30 juin dernier vers neuf heures du soir. Il arrivait de

---

([6]) Edward Gibbon Wakefield, l'un des émissaires artificieux de lord Durham. La presse anglaise avait reproché à ce dernier son entourage, et particulièrement la nomination de T. E. M. Turton et celle de E. G. Wakefield, comme attachés à la commission royale ; la femme du premier avait obtenu contre lui un jugement de divorce pour adultère, et le second avait été condamné pour séduction.

Québec,et me fut introduit (présenté), chez moi, par Mr.Simpson. Il me fit aussitôt part de l'ordonnance et de la proclamation du 28 juin, relativement aux accusés politiques. Pendant la lecture qu'il me fit de ces documents,je remarquai qu'il prenait beaucoup de peine à me persuader que Lord Durham s'était étudié particulièrement à éviter dans la rédaction tout ce qui pouvait blesser la sensibilité des exilés et faire regarder cette ordonnance comme portant une condamnation infamante, etc. Cette mesure, me dit-il, était dictée seulement par des considérations politiques, et ne pouvait avoir qu'un effet temporaire quant aux personnes qu'elle frappait plus immédiatement, etc.

En partant, Mr. Wakefield me demanda une entrevue pour le lendemain. C'était un dimanche. Il vint seul chez moi, et nous passâmes plusieurs heures ensemble, dont il employa une partie à m'entretenir, avec une grande franchise en apparence, de sujets qui lui étaient tout-à-fait personnels, et sur lesquels il trouvera bon sans doute que je n'appelle point l'attention du lecteur. Qu'il me suffise de dire (et cela est nécessaire à mon sujet) que nonobstant les ordres au contraire de la part du Lord Glenelg, Mr. Wakefield m'assura que Lord Durham avait persisté à le retenir dans son emploi. Il était donc en réalité l'employé du gouverneur en chef. Dans cette entrevue, la conversation ne put manquer de porter sur la prétendue amnistie. Je réclamai contre l'ordonnance, et Mr. Wakefield essayait, mais bien faiblement, à la justifier. Pressé par mes observations, il reconnut que plusieurs des exilés aux Etats-Unis étaient frappés injustement, et,dans son désir extrême de me persuader que cette mesure était purement politique et n'avait pas pour base la conviction de leur culpabilité, il m'avoua que les noms de plusieurs d'entre eux avaient été pris au hasard. " Vous-même, me dit-il, si vous ne fussiez pas revenu, vous auriez probablement été inclus dans

cette liste, et si ceux-là fussent revenus comme vous, leurs noms auraient été omis dans l'ordonnance. " Lui ayant dit aussitôt qu'en passant à Burlington, j'avais conseillé à Mr. Georges-Etienne Cartier de s'en revenir avec moi en Canada et qu'il avait refusé, " Il a eu tort ", me répondit aussitôt Mr. Wakefield, " de ne pas suivre votre avis ; il ne serait pas maintenant au nombre des exilés. " Je n'eus donc pas de peine à croire Mr. Wakefield, quand il me dit que les noms de plusieurs avaient été ainsi pris au hasard pour effectuer cette mesure politique. Le cas de Mr. Perrault, absent aux Etats-Unis pour affaires particulières, et celui de Mr. Ryan, junior, l'un des seize, qui depuis longtemps était à Québec lors de la passation de l'ordonnance, ne pouvaient nous laisser aucun doute à cet égard. Ajoutez à cela le nom de Louis Gauthier qui jusqu'à ce moment est pour nous un être imaginaire.

Ce fut dans cette entrevue, et non après toutes ses discussions avec les membres du parti libéral, comme il lui plait de le dire maintenant, que Mr. Wakefield, dès le commencement de la conversation, et sans doute dans la vue de m'inspirer de la confiance, me témoigna le désir et la détermination d'aller à Saratoga pour y avoir une entrevue avec Mr. Papineau. Il était parti de Québec, me dit-il, dans ce but-là. Mr. Wakefield n'a donc pas fait ce voyage à Saratoga dans l'espérance " that Mr. Papineau might exert his powerful influence in diverting the other leaders of his country men, from a course which, in his (Mr. W's) humble judgment, would produce greater calamities than had yet happened ".

Mr. Wakefield me demanda même une lettre pour l'introduire auprès de Mr. Papineau. Je n'y avais aucune objection, mais je lui observai qu'il devait s'attendre que Mr. Papineau serait sur ses gardes et que je l'en avertirais. " Rien de plus naturel, me dit-il, mais soyez sûr qu'en adoptant cette démarche, je le fais de mon propre mouvement. Lord Durham

n'en sait rien; il ne sait même pas que je suis ici. Et je vous donne ma parole que je ne lui rapporterai jamais ce qui se passera dans ces entrevues. " Je voulais bien le croire; mais en même tems je lui fis remarquer qu'il était impossible pour lui de se dépouiller à nos yeux de son caractère d'employé de la nouvelle administration. Mr. Wakefield alla même jusqu'à me prier de le présenter à Mr. Papineau comme un ami de Sir Wm. Wolesworth et de Mr. Leader.

Ici, en référant à la lettre du Dr. Davignon, je dois déclarer que Mr. Wakefield ne m'a pas dit " qu'en voyant Mr. Papineau il espérait qu'il y aurait moyen de rétablir la constitution. " Il ne s'est pas servi et n'a pas pu se servir de termes aussi formels. Mais d'une manière générale, il m'exprima son opinion, en parlant des difficultés politiques du pays, qu'il espérait qu'il résulterait beaucoup de bien à cet égard de cette entrevue qu'il voulait avoir avec Mr. Papineau; que la mission du Lord Durham était de refaire une constitution politique pour le Canada; et que lui, Mr. Wakefield, serait bien aise de converser avec Mr. Papineau sur ce sujet et sur d'autres de même nature politique.

Le lendemain ou le surlendemain, Mr. Wakefield partit pour Saratoga, avec une lettre de Mr. Simpson pour Mr. Papineau. Il ne jugea pas à propos de prendre ma lettre que je lui aurais cependant donnée avec plaisir, si toutefois, comme je lui observai en badinant, ce fait ne constituait pas un crime de haute trahison, ce qui fit beaucoup rire Mr. Wakefield, qui ridiculisa toute cette accusation de haute-trahison au moyen desquelles les prisons avaient été remplies, et prit occasion de là de me dire que, quoique Mr. Papineau eut été accusé de ce crime, il ne voyait pas, d'après toutes les informations qu'il avait prises, comment le gouvernement aurait pu soutenir cette accusation devant une cour de justice. Mr. Wakefield était bien d'avis que si l'administration Gosford n'avait point fait d'arrestations il n'y aurait pas eu de troubles.

En passant à Burlington, Mr. Wakefield vit Mr. Georges Cartier, le même exilé dont j'ai déjà parlé. Il lui dit que l'ordonnance du 28 juin n'était qu'une mesure politique, que les exilés seraient bientôt rappelés dans leur patrie. " Lord Durham is your friend, " ajouta-t-il.

C'est maintenant le lieu de rectifier le sens erronné que peut comporter la lettre du Dr. Davignon, à l'égard de ce qui s'est passé au retour de Mr. Wakefield de son voyage à Saratoga.

Le Dr. Davignon dit en parlant de Mr. Wakefield :

" A son retour des Etats-Unis, il a eu *une entrevue avec Mr. Buller*. Mr. Lafontaine présent. *Il a fait un rapport.* "

Mr. Wakefield se plaint, et avec raison, de ce passage de cette lettre. Cependant je suis convaincu que le Dr. Davignon, en l'écrivant confidentiellement à son frère, n'a jamais eu l'intention de lui donner et n'a pas pu vouloir lui donner le sens que Mr. Roebuck et Mr. Wakefield doivent attribuer à cette phrase, non suivie d'aucune explication.

Cette phrase porterait à croire que Mr. Wakefield avait un rapport officiel à faire de son voyage à Saratoga à Mr. le secrétaire Buller en ma présence. Ce sens est parfaitement inexact. Il ne fut jamais entendu que Mr. Wakefield aurait un tel rapport à faire.

Voici ce qui s'est passé à ce sujet. Quelque tems après son retour, Mr. Wakefield passa un jour chez moi vers quatre heures de l'après-midi, et de la part de Mr. Buller qui était malade me pria d'aller voir ce dernier, à l'hôtel Rasco, à huit heures du soir le même jour, me disant que Mr. Buller désirait avoir une entrevue avec moi. Je fus exact au rendez-vous. Mr. Buller était seul. Notre entretien fut long, et je prends plaisir à dire que je souhaite n'avoir jamais aucune raison de regretter l'estime que j'ai pour lui.

Cette entrevue durait depuis longtemps, lorsque Mr. Wa-

kefield entra dans la chambre. Il prit part à la conversation qui roula principalement sur la nécessité et la justice que j'invoquais de rappeler immédiatement, ou le plus vite possible, ceux que l'ordonnance condamnait à l'exil. Mr. Wakefield appuya mon opinion et dans des termes très forts quant à plusieurs des exilés. Il nous dit alors avoir vu le Dr. Davignon à Saratoga, et admit, comme il l'avait fait dans son entrevue du dimanche avec moi, qu'il ne voyait pas d'autre raison de l'avoir compris dans l'ordonnance du 28 juin que la circonstance d'avoir été libéré de ses chaînes par les paysans de Longueuil et de s'être ensuite réfugié aux Etats-Unis. Suivant Mr. Wakefield, c'était là tout le crime du Dr. Davignon.

C'est alors que Mr. Buller me demanda comment il fallait faire. Car il n'avait rien à répondre quand je lui citais le cas de Mr. Louis Perrault, du jeune Ryan, et celui de cet être inconnu Louis Gauthier. Je lui fis la réponse rapportée dans la lettre du Dr. P. Davignon, lui disant que j'avais conseillé à ceux des exilés qui m'avaient fait consulter de ne faire aucune pétition pour leur retour, puisque l'ordonnance du 28 juin n'était qu'une mesure politique et non celle de leur culpabilité aux yeux du gouvernement. Mr. Wakefield dit que j'avais raison, et que le plus tôt les exilés seraient rappelés, le mieux ce serait, et qu'il était bien évident qu'il eut été mille fois mieux pour Lord Durham d'avoir accordé de suite une amnistie générale et absolue, mais que malheureusement l'affaire était faite et qu'il fallait en passer par là. En répondant à une question de Mr. Buller sur la manière de s'y prendre pour rappeler de suite au moins quelques-uns des exilés, Mr. Wakefield dit, faisant allusion à ma suggestion : " Let us have some blanks and we fill them up. " Lord Durham était alors sur le point de partir pour le Haut-Canada.

Voilà tout ce qui s'est passé relativement à ce *rapport* du

voyage de Mr. Wakefield à Saratoga. Quant aux détails des faits que je viens de rapporter, et qui me sont personnels, j'affirme sur mon honneur qu'ils sont vrais.

J'ai fini avec l'affaire du Dr. Davignon. Il reste néanmoins une autre partie de la lettre de Mr. Wakefield, à laquelle je dois répondre. Il a abandonné, dit-il, " ses opinions et ses sympathies pour les Canadiens. " A quelle époque les a-t-il ainsi abandonnées? Il ne le dit pas. En a-t-il jamais eues? Il m'est permis d'en douter. Mr. Wakefield s'est grandement trompé s'il a cru m'avoir prouvé ses sympathies pour la cause canadienne en me jurant qu'il aurait désiré que l'insurrection eut réussi, que tous les Canadiens, et même le clergé, sans exception, étaient des rebelles; en me parlant longuement sur la brutalité, ainsi qu'il l'appelait, du soi-disant " british party " du Bas-Canada, de l'absence de tout sentiment généreux et philantropique chez eux. Mr. Wakefield me dispensera sans doute de faire le récit des petites anecdotes qu'il m'a racontées à ce sujet. Mr. Wakefield croyait sans doute avoir un rôle à remplir. Il voulait servir l'administration de celui qui l'employait, nonobstant les défenses du Secrétaire des colonies. Aussi voulait-il que Mr. Lafontaine et ses amis vinssent à approuver d'avance tout ce que devait faire Lord Durham, sans même avoir l'occasion de connaître le caractère et la nature des mesures en contemplation (projetées). Mr. Wakefield savait que j'avais une grande confiance dans le gouverneur en chef,et que je désirais de tout mon cœur que sa mission fut couronnée de succès. Mr. Wakefield, en me parlant avec emphase *de la grande responsabilité qui pesait sur ma tête*, sans m'expliquer pourquoi, aurait voulu qu'après la prétendue amnistie, qui *devait et qui aurait dû être générale et absolue*, j'eusse engagé mes compatriotes à témoigner publiquement leur confiance dans le gouverneur en chef, *suicide politique* auquel je me suis refusé. Quelque fussent

mes désirs pour le succès de l'importante mission du *premier radical* de l'Angleterre, je préférais encore que le *suicide politique* fut pour lui plutôt que pour mes concitoyens. Est-ce à cette époque que Mr. Wakefield a abandonné " ses opinions et ses sympathies " pour sa chère cause canadienne ?

Nous ne pouvions nous accorder sur l'étendue des pouvoirs qu'assumait le Lord Durham. " C'est un despote et un dictateur disait Mr. Wakefield, sa volonté seule peut faire loi, *avec cinq machines appelées conseillers spéciaux.* " " Qu'il veuille faire le despote, passe, répondait Mr. Lafontaine, mais Lord Durham, tout en croyant au caractère odieux de dictateur, se méprend d'une manière bien étrange, s'il pense que ses attributions législatives ne sont pas restreintes par l'acte de suspension. Son ordonnance sera désaprouvée en Angleterre. " Est-ce à cette époque que Mr. Wakefield a abandonné " ses opinions et ses sympathies " pour sa chère cause canadienne ?

Mr. Wakefield savait que Mr. Lafontaine et les habitants du pays (car Mr. W., avant d'aller à Saratoga, s'était aussi promené dans les campagnes) voulaient une loi pour le rachat des droits seigneuriaux. " Lord Durham, me disait-il, vous fera cette loi. Il l'accompagnera d'une autre pour simplifier le système des hypothèques. " Je répondais : " Je veux l'une et l'autre ; mais je m'opposerai à ce que ces changements dans nos lois civiles, garanties par des traités solennels et la foi publique, soient opérés par une Législature exceptionnelle dans laquelle les Canadiens ne sont pas *électivement* représentés. Vaudrait autant choisir un avocat canadien pour refaire les lois civiles de la Grande-Bretagne que d'importer un avocat de Calcutta pour refaire les nôtres. Ce serait aussi raisonnable, ou plutôt ce serait aussi ridicule. " Est-ce à cette époque que Mr. Wakefield a abandonné " ses opinions et ses sympathies " pour sa chère cause canadienne ?

" Lord Durham, disait Mr. Wakefield, conseillera l'abolition des Conseils Législatifs, ces engins de discorde éternelle, recommandera la fédération générale des Colonies représentée par un congrès avec des pouvoirs d'une nature générale mais bien définis, laissant à chaque province actuelle sa législature particulière composée de la branche représentative et d'un gouverneur, avec un Conseil Exécutif responsable."— " Bien, répondait Mr. Lafontaine, pourvu que chaque Législature locale ait le droit d'appropriation et de contrôle de tous ses revenus, et qu'avant tout chaque colonie soit consultée sur ce plan par ses représentants librement assemblés." Est-ce à cette époque que Mr. Wakefield a abandonné " ses opinions et ses sympathies " pour sa chère cause canadienne ?

Si ce n'est pas à cette époque que Mr. Wakefield a abandonné " ses opinions et ses sympathies " pour la cause du parti libéral en Canada (si toutefois il en a jamais eues), il me permettra de lui demander si ce n'est pas à une époque plus critique pour la réputation du Lord Durham et celle de ses principaux employés. Je veux parler de l'époque où le désaveu de l'ordonnance du 28 juin *et la passation d'un acte d'indemnité* furent connus en cette Province. Je ne sais quel rôle joua alors Mr. Wakefield, car nous nous étions perdus de vue. Mais employé aussi intime qu'il était du Lord Durham, il est presque impossible qu'il ait ignoré les démarches faites auprès de plusieurs Canadiens, entre autres auprès de Mr. Morin et de moi, par des affidés de l'administration, pour engager nos compatriotes. *The French Canadiens,* comme Mr. Wakefield les appelle dans sa lettre, à faire des assemblées publiques en faveur du gouverneur général. " Why dont you get up meetings," me disait l'un d'entr'eux, dont je crois que Lord Durham se repentira de ne pas avoir d'abord suivi les avis.

Faire des assemblées, et pourquoi? Les *French Canadians*

ne pouvaient servir d'instrument à refaire la réputation politique de celui qui s'est repenti, mais malheureusement trop tard, de les avoir dédaignés, lorsque son devoir, ses intérêts, l'honneur de son gouvernement, tout lui commandait de les appeler à lui. Mr. Morin et Mr. Lafontaine ont refusé de se rendre à ces sollicitations. Ne serait-ce pas à cette époque que Mr. Wakefield aurait oublié la *brutalité* du *British party* et aurait abandonné " ses opinions et ses sympathies " pour sa chère cause canadienne ? Cette circonstance n'expliquerait-elle pas le ressentiment que Mr. Wakefield laisse percer dans sa lettre contre Mr. Morin et Mr. Lafontaine ?

Je veux en finir avec Mr. Wakefield. Un passage dans sa lettre en parlant des *leaders of the French Canadians,* dit : " It appeared upon one or two occasions that they hoped to convey to Lord Durham, through me, some expressions of their opinions and wishes. " Je ne puis croire que dans ce paragraphe Mr. Wakefield ait voulu faire allusion à moi. Si c'est le cas, je lui en donne le démenti le plus formel.

Dans un autre endroit, Mr. Wakefield ajoute : " I never repeated to him (Lord Durham), or to any one connected with his mission, any of the conversations that have passed between me and those gentlemen. " Cependant quand je me rendis à l'entrevue que m'avait demandée Mr. Buller par l'entremise de Mr. Wakefield, le premier m'assigna comme raisons de ce procédé certains faits que j'avais communiqués à Mr. Wakefield, entr'autres une certaine lettre écrite à Mr. Turton, en date du .. juin, et à laquelle je n'avais point reçu de réponse. Depuis j'ai su pourquoi. Mr. Buller s'en rappellera probablement. Cette circonstance m'a fait regretter ma longue traversée. Si je fusse arrivé plus vite, j'ai raison de croire qu'il n'y aurait pas eu de déportés à la Bermude, au moins sans procès. Cela m'expli-

que aussi d'autres procédés que le tems dévoilera plus tard. Il n'est pas à propos d'en parler dans ce moment.

L.-H. La Fontaine.

---

En conséquence de la proclamation du décret d'amnistie, la prison de Montréal fut presque complètement vidée, et le départ des huit condamnés à la déportation fut fixé au 2 juillet. — Ce jour même, Nelson écrivait une lettre à La Fontaine pour lui exprimer sa reconnaissance de l'offre que celui-ci lui avait faite d'adopter un de ses enfants.

Wolfred Nelson à L.-H. La Fontaine.

Juillet 2, 1838.

Mon cher Monsieur, ([7])

En vérité il me manque des expressions pour vous témoigner combien je suis sensible à votre bonté. Acceptez la volonté pour le fait. Il est vrai que je vais dans un pays étranger. Je laisse derrière moi un pays cher, des amis bien chers, une femme et des enfants.

Mon absence peut être facilement supportée par le pays, il lui reste, dans son sein, des amis pas plus sincères, mais bien plus capable d'avancer son bonheur; à eux je laisse la tâche de veiller à ses intérêts, et personne, Mon cher Monsr., plus que vous peut opérer son salut, et lui faire honneur.

Quant à l'offre plus que généreuse, magnanime, que vous me faite d'adopter un de mes chers *orphelins*. Je laisse à leur mère, leur seul parent pour ainsi dire, de décider si elle peut se résoudre de se séparer d'eux.

---

([7]) Nous respectons l'orthographe de M. Nelson. Il était de langue anglaise.

Peut-être aura-t-elle le bonheur de vous voir ou votre excellente dame ? Ce qu'elle fera rencontrera toujours mon entier approbation. De nouveau recevez mes plus vives remercimens. Mes plus sincères respects à votre excellente dame, que j'ai eu le bonheur de voir bien souvent dans ses visites, pleines de charité et de bienveillance, qu'elle fesait en apportant des secours aussi honnête qu'acceptable aux pauvres prisonniers.

En attendant de plus heureux jours, je vous souhaite toutes sortes de bonheur et de prospérité.

Avec reconnaisance et affection,

Mon cher Monsr.

Votre ami et serviteur,

WFD. NELSON.

L. H. La Fontaine, écr., Montréal.

---

Nous verrons, dans un article qui suivra, toujours d'après la correspondance de La Fontaine, le départ des exilés pour les Bermudes et les très belles lettres, si intéressantes à beaucoup de points de vue, qu'écrivit Nelson à son ami.

**Montarville BOUCHER de LABRUÈRE.**

---

# Notes historiques

## SUR LES ECOLES D'AGRICULTURE

### DANS QUÉBEC (1)

---

**Première école d'agriculture de Québec.** — ECOLE DE SAINT-JOACHIM (1670-1715). — Celui qui veut écrire l'histoire de l'agriculture dans la province de Québec, depuis l'époque où elle s'appelait la *Nouvelle-France* jusqu'à nos jours, a l'un de ses plus intéressants chapitres à rédiger dès le début, celui de l'histoire de l'enseignement agricole dans cette province.

Cinquante ans après la fondation de Québec, un homme éminent par ses hautes qualités et ses grandes vertus devenait le premier évêque de la nouvelle colonie française, Mgr de Montmorency-Laval. Parmi beaucoup d'autres oeuvres que son zèle apostolique lui suggéra d'entreprendre, on trouve au premier plan la fondation, en 1663, du grand séminaire, et celle, en 1668, du petit séminaire de Québec, destinés à former des prêtres, puis celle de l'école industrielle de Saint-Joachim destinée à former des ouvriers experts dans tous les métiers, y compris celui de l'agriculture, vers laquelle il convenait d'attirer les fils des nouveaux colons pour les mettre à même de développer les grandes richesses de ce sol vierge et fécond de la Nouvelle-France.

---

(1) L'auteur de ces études se réserve tous les droits de reproduction et de traduction. — *La Rédaction.*

Le nouvel évêque avait à coeur, en même temps que le bien spirituel de ses diocésains, leur prospérité temporelle et il consacra sa vie à ces deux oeuvres. Ce que devait être la fondation, pour la Nouvelle-France, du séminaire de Québec, il serait oiseux de le redire ici, car son oeuvre subsiste et notre histoire nationale est intimement liée à la sienne. Ce qu'il y a de plus remarquable dans la fondation de l'école des arts et métiers de Saint-Joachim, c'est la largeur d'idées dont y fit preuve Mgr de Laval. En effet, qu'à une époque où, en France, on ne semblait s'occuper que fort peu de l'enseignement agricole, le nouvel évêque ait reconnu la nécessité de former une classe d'artisans et d'ouvriers capables de faire valoir les ressources qu'offrait le nouveau pays, cela seul suffit à montrer la rectitude de son jugement.

Si l'on a bien conservé le souvenir de la date de la fondation du séminaire de Québec, on ne peut en dire autant pour ce qui regarde l'école de Saint-Joachim. Tous les chroniqueurs du temps s'accordent à nous dire que Mgr de Laval fonda cette école à peu près à la même date que le petit séminaire, mais aucun ne nous mentionne la date précise. En faisant des recherches dans les archives du séminaire on ne trouve qu'une seule note, qui permet de dire que cette école était déjà fondée en 1676 : "Jean Dumarché, de Charlesbourg, âgé de 12 ans, entra le 19 novembre (1676). Il fut envoyé au Cap Tourmente d'où il sortit âgé d'environ 18 ans." Or, l'école de Saint-Joachim et celle du Cap Tourmente étaient une seule et même chose. Il appert donc, par cette note, que l'école de Saint-Joachim était bien ouverte en 1676 et même quelques années auparavant, puisqu'à cette époque c'était une affaire entendue qu'on y envoyait certains élèves du séminaire de Québec.

La seigneurie de Beaupré, concédée en 1636 à quelques particuliers qui formèrent ensuite une association dite Com-

pagnie de Beaupré, était devenue quelques années plus tard, entre 1662 et 1668, la propriété de Mgr de Laval qui en fit l'acquisition par parties. Le 4 février 1664, il donnait à bail, par devant Maître Rageot, la ferme d'en haut, sise au Cap Tourmente, à Pierre Saint-Denis. C'est sur cette ferme, la grande ferme, qu'il établit entre 1668 et 1676 l'école de Saint-Joachim.

Le seul directeur de cette école, ou du moins le seul dont on ait le nom comme tel, fut M. l'abbé Louis Soumande. Né à Québec, baptisé le 14 mai, 1652, Louis Soumande étudia chez les jésuites et fut tonsuré en 1668 ayant à peine 16 ans. Il fut ordonné prêtre en 1677 et, peu après, on le trouve à Saint-Joachim d'où il déservait la paroisse de Sainte-Anne. Il devint ensuite premier curé de Saint-Joachim. Il était en même temps directeur de la ferme et de l'école, charges qu'il occupa, autant qu'on peut en juger par les documents, de 1679 au moins, jusqu'à sa mort, arrivée à l'Hôtel-Dieu de Québec le 19 avril 1706.

Mgr de Laval passa en France en 1684 et en revint en 1688. Son école de Saint-Joachim avait subi, pendant son absence, du fait de Mgr de Saint-Vallier, quelques modifications, qui paraissaient devoir l'éloigner de sa première destination. A son retour, le fondateur lui rendit son caractère primitif. En 1691, Mgr de Laval, après avoir démissionné comme évêque en titre de Québec en 1688, se retirait à Saint-Joachim. De là, il suivit le travail et le progrès de la ferme et de son école. Il y fit de nouvelles constructions en pierre et y ajouta divers logements. M. Hacqueville de la Potherie écrit ce qui suit au sujet de la grande ferme de Saint-Joachim, dans son *Histoire de l'Amérique Septentrionale,* imprimée en 1700, Vol. I, pages 212-13 : " Le domaine est de deux lieues, il consiste en prairies et bois et a une lieue de terres labourables. J'y ai vu un très beau château de pierres de taille, de cent cin-

quante pieds de long et qui a coûté 60,000 livres à bâtir. La grange et les étables sont de la même grandeur. Il parait (c'est) une muraille de 600 pieds de face qui n'est pas encore finie et tous ces bâtiments sont estimés à 50,000 écus. Les pâturages y sont admirables et on y compte cent cinquante bêtes à cornes. "

Afin d'éviter qu'à l'avenir on tentât de nouveau de changer la destination de cet établissement Mgr de Laval fonda, le 8 juin 1693, six pensions en faveur des élèves de Saint-Joachim : " Ces enfants, disait-il, dans le contrat, doivent être du pays, de bonnes moeurs, propres au travail ; ils seront choisis par les supérieur et directeurs pour être nourris, entretenus et instruits aux bonnes moeurs, à la piété, à lire, à écrire, ou formés au travail ou à quelqu'un des métiers qui s'y exercent jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 18 ans. Le séminaire devra en outre nourrir et entretenir avec eux une personne capable de les instruire. "

Le 17 juin de la même année, 1693, M. l'abbé Soumande, le directeur de la ferme et de l'école, fonda à son tour trois pensions en faveur des élèves de l'école, " ayant considéré les avantages et le bien que retirent les enfants de ce pays, que le séminaire fait élever en sa terre du Cap Tourmente, tant par l'éducation, l'instruction de lettres et bonnes moeurs qui leur sont données que par les travaux des champs ou métiers qu'ils y apprennent, pour le bien de leur établissement. "

Malgré la pauvreté dans laquelle les deux incendies de 1701 et 1705 avaient jeté le séminaire, celui-ci continua les six pensions fondées à Saint-Joachim par Mgr de Laval.

M. de Maizerets écrivait en 1705 : " Nous avons six enfants à Saint-Joachim suivant la fondation de Mgr l'Ancien, qu'on appelle *mitoyens*, parce qu'on leur apprend à lire, écrire, et qu'après leurs études ils vont au travail, aidant à sarcler les bleds, les jardins, à faner, à engerber les bleds... "

A part ces six boursiers, il y avait certainement à cette

date (1705) plusieurs autres élèves. M. Buisson, procureur du séminaire, trouvait même que les *mitoyens* étaient trop nombreux pour le profit qu'on en tirait. Il admettait cependant qu'ils étaient utiles.

Il n'a pas été conservé de liste complète des élèves de l'école de Saint-Joachim. Cependant on recueille, ça et là,dans les archives du séminaire, les noms des élèves suivants qui sont passés par l'école d'agriculture de Saint-Joachim en qualité de *mitoyens* : *Charles La Salle,* venu de France et entré au séminaire en 1696; comme il n'avait pas d'ouverture pour l'étude, Madame l'Intendante le plaça à Saint-Joachim en 1699; *François Jolliet,* entré au séminaire en 1697, en sortit en 1699 pour aller à Saint-Joachim, par ordre de sa mère; *Raphaël Gagnon, J.-B. Choret, Claude Lavoye, Labaume,* quittèrent l'école de Saint-Joachim, à l'automne de 1702, pour entrer au séminaire de Québec; *Jean Véco, Claude Legardeur* entrent au séminaire de Québec, à l'automne de 1703, venant de l'école de Saint-Joachim; *Louis Maufils* sort de Saint-Joachim, à l'automne de 1706, pour entrer au séminaire ; *Pierre Maufils,* entré au séminaire en avril 1708, avait demeuré deux ou trois ans à Saint-Joachim ; *Jean-Baptiste St-Mars* est entré au séminaire à 16 ans, en 1708, ayant appris à lire et à écrire à Saint-Joachim, où il fut reçu pour le séminaire; *Julien Fortin,* entré au séminaire à 16 ans, en 1713, avait passé quelques années à l'école de Saint-Joachim. *Nota* — Ce Julien Fortin a été le premier fermier de la grande ferme après la conquête.

Les élèves dont les noms précèdent sont ceux qui sont indiqués comme ayant abandonné l'école de Saint-Joachim pour entrer au séminaire. Seuls, les deux premiers partent du séminaire pour Saint-Joachim.

Après la mort de Mgr de Laval, arrivée en 1708, le pensionnat du Cap Tourmente ne fit que languir, privé qu'il était de son appui, jusque vers 1715, ou environ.

Bien que cette oeuvre de l'école de Saint-Joachim ait duré à peine un demi-siècle, le souvenir qui en reste à la classe agricole de Québec est tout à la gloire de Mgr de Laval qui avait ainsi montré quelle grande place elle occupait dans son coeur.

Pour continuer la rédaction de ces notes historiques, il nous faut franchir un espace de cent-dix-sept ans. Ce n'est qu'au dix-neuvième siècle, en effet, qu'on trouve un second mouvement appréciable dans le développement de l'enseignement agricole dans Québec. Pendant tout ce laps de temps, il n'est fait mention, croyons-nous, que de l'organisation, en 1789, de la *Société d'agriculture du Canada,* sous les auspices de Lord Dorchester, alors gouverneur du Canada. L'organisation de cette société donna lieu à la publication d'une brochure bilingue, en français et en anglais, imprimée par Neilson en 1790, sous le titre de *Papiers et lettres sur l'agriculture,* la seule publication sur l'agriculture parue au Canada au dix-huitième siècle. C'est un de nos incunables canadiens. Il contient, entre autres papiers, le plan de l'établissement d'une société d'agriculture dans la province de Québec. Elle est très rare et on en connaît seulement six ou sept exemplaires disséminés dans autant de bibliothèques publiques ou particulières.

Coup d'oeil rétrospectif sur les XVIIème et XVIIIème siècles. — On peut s'étonner à bon droit que le développement de l'enseignement agricole ait été si lent au cours du dix-septième et du dix-huitième siècle. Mais, si l'on se reporte en esprit à la période contemporaine en France, le pays d'origine de nos ancêtres, tout étonnement disparaît. Il suffit de lire deux articles encyclopédiques contenus, l'un dans l'*Encyclopédie de l'agriculture* de Moll et Gayot, publiée en 1859, et l'autre dans le *Dictionnaire de l'agriculture* de Barral et

Sagnier, publié en 1886, imprimés tous deux à Paris, pour se convaincre que le Canada n'a pas été plus lent que la France dans le développement de l'enseignement agricole.

Dans ces articles, il est expliqué qu'au seizième siècle il s'opéra dans les campagnes de France un changement considérable dans la pratique de l'agriculture. Celle-ci était, à cette époque, dirigée par de nobles seigneurs, possesseurs de la terre, qui percevaient les revenus et faisaient cultiver par leurs fermiers. Ces seigneurs menaient à la campagne une vie paisible, aisée, dont on a un bon aperçu dans *Le théâtre de l'agriculture et ménages des champs,* publié en l'an 1600 par le seigneur de Pradel, Olivier de Serres, l'un des meilleurs traités d'économie rurale qui aient été écrits en France, et qui est remarquable comme tableau de la vie et des occupations des gentilshommes de ce temps.

" Vers la fin du seizième siècle, dit Mathieu de Dombasle dans son *Traité d'agriculture,* commença à se manifester chez la noblesse française une tendance qui éloignait les grands propriétaires de leurs manoirs féodaux, pour les concentrer à la cour ou dans les emplois que donnait la faveur royale. Les simples gentilshommes suivirent cet exemple, et les villes des provinces commencèrent de former, à dater du dix-septième siècle, la résidence de ceux à qui la modicité de leur fortune ne permettait pas d'habiter la capitale. Il fut bientôt admis qu'il n'y avait pour la noblesse que deux carrières honorables : la robe et l'épée. Soit que cette tendance fut favorisée par la politique des rois, soit qu'elle fut le résultat d'une autre cause, il est certain que sous le règne de Henri IV, et plus encore sous celui de ses successeurs, la noblesse française commença à se distinguer essentiellement, par ses habitudes, de la noblesse de tous les autres états de l'Europe. La cour et les villes devinrent la résidence de la plus grande partie des gentilshommes, dont les faveurs royales et les emplois sa-

lariés semblaient former le patrimoine. C'était pour eux un droit bien acquis et comme une juste indemnité des dépenses par lesquelles ils absorbaient, dans le luxe de la cour et des villes, ou dans le service militaire, leur véritable patrimoine, le patrimoine foncier que leur avaient transmis leurs aïeux. Je dirai plus loin quelques mots des conséquences qui ont été pour la noblesse française et pour nos institutions sociales les résultats d'un tel échange; mais rien n'est plus frappant que l'influence qu'il a exercée sur l'état de l'art agricole de notre pays.

" Les châteaux furent abandonnés, ou ne furent plus regardés que comme une position d'où les seigneurs pouvaient plus facilement, pendant quelques mois de l'année, venir pressurer les hommes qui exploitaient le sol: ces revenus, loin d'être répartis sur la propriété qu'ils auraient vivifiée, étaient consommés au sein des villes ou servaient à soutenir l'éclat du nom de leurs possesseurs à la tête d'un régiment ou d'une compagnie de cavalerie. Des bâtiments d'exploitation délabrés, la négligence dans toute dépense d'amélioration, des cultivateurs pauvres et insouciants de leur avenir, parce qu'il n'y avait pas d'avenir pour eux, voilà le spectacle que présentèrent bientôt, presque partout, les domaines appartenant à la noblesse, domaines qui formaient encore alors la partie la plus considérable du territoire français. La profession de cultivateur s'était tellement avilie, dans l'opinion, par l'effet de l'éloignement et du dédain de la classe la plus élevée de la société, que ceux mêmes des gentilshommes qui continuèrent d'habiter leurs terres auraient cru s'abaisser en s'occupant de travaux agricoles.

" Au XVIIème siècle rien n'est plus frappant que les indices de cet abandon. A cette époque si féconde en productions littéraires, nous trouvons nullité à peu près complète de publications sur l'agriculture. Il ne pouvait guère en être

autrement dans un temps où les grands propriétaires, ayant abandonné leurs manoirs champêtres pour se concentrer à la cour et dans les villes, avaient laissé la culture du sol à une classe d'hommes pauvres et ignorants. "

On conçoit que, en présence d'un pareil état de choses, on ait peu songé à enseigner l'agriculture et à publier beaucoup sur un métier si avili. Aussi voit-on qu'après la publication des diverses éditions du *Théâtre de l'agriculture* d'Olivier de Serres, le XVIIème siècle est demeuré pauvre en publications agricoles. De même, à part la création d'une chaire d'agriculture, la première qui paraisse avoir existé en France, au collège Godran, à Dijon, vers 1590, il faut arriver à la dernière moitié du XVIIIème siècle pour constater la création, par Moreau de la Rochette, en 1763, soit 173 ans après celle de Dijon, d'une école d'agriculture, sur son domaine de la Rochette, près Melun. Si l'on compare les dates de 1676 et 1832 — ce sont celles de notre première et de notre seconde école d'agriculture au Canada — avec celles de 1590 et 1763, qui sont celles de la première et de la seconde école d'agriculture de France, on voit que la différence entre la date de l'ouverture de nos écoles canadiennes et celle de l'ouverture des écoles françaises est en notre faveur.

D'un autre côté, que la mentalité de nos ancêtres, récemment arrivés de France au XVIIème siècle, ait été passablement la même que celle des Français d'outre-mer dont ils venaient de se séparer, il n'y a pas lieu d'en être surpris et cela fait d'autant mieux ressortir la largeur d'idées du fondateur de la première école d'agriculture de la Nouvelle-France.

**Deuxième école d'agriculture de Québec.** — ECOLE DE CHARLESBOURG (1832-1833). — Avant de raconter ici la lamentable histoire de la seconde école d'agriculture de Québec, notons que vers l'année 1831 une tentative d'organisation d'une école d'agriculture fut faite par un Anglais, près de Québec. Mais il entendait recevoir une rémunération pour ses services, comme professeur et gérant de son établissement, ainsi qu'un octroi de la Législature. William Henry Shadgett, du Lac Beauport, instituteur de renom, qui tenait une école anglaise en vogue à cette époque, entreprit donc de fonder là un collège d'agriculture et une ferme modèle. Ce projet soulevait deux objections sérieuses. D'abord, la localisation de l'école n'était pas centrale. Et puis, M. Shadgett, n'étant que maître d'école, ne paraissait pas avoir les aptitudes et les connaissances agricoles nécessaires pour devenir professeur dans ce genre d'enseignement. Le comité de la chambre chargé de s'enquérir, conclut, dans son rapport du 23 janvier 1832, qu'il était mieux de différer l'aide à une école d'agriculture.

Au moment même où le sieur Shadgett manquait son coup, M. François Perrault, protonotaire de la cour du Banc du Roi pour le district de Québec, mettait à exécution un projet qui mûrissait dans sa tête depuis l'année 1807. Il ouvrait une école d'agriculture. M. Perrault était un philanthrope dans le sens catholique du mot, qui avait déjà consacré une partie de sa longue carrière à travailler pour le bien public. Il avait à son crédit l'établissement de deux écoles dans le faubourg Saint-Louis de Québec. Voici ce qu'il dit de ces deux écoles dans une biographie de lui-même qu'il écrivit en 1834 à la suggestion de Lord Aylmer, alors gouverneur du Canada :

" Quelques années après, l'éducation étant venue à l'ordre du jour, je m'en occupai spécialement comme plusieurs

autres. Je portai le zèle jusqu'à bâtir, à mes propres dépens, deux écoles dans le faubourg Saint-Louis de Québec, une pour les garçons, en 1830, et l'autre pour les filles, un an après, où je fais montrer à lire, écrire et compter, le matin, et l'après-midi, à travailler; les garçons, au jardinage l'été, et l'hiver, à faire des instruments aratoires; les filles à échiffer, carder, filer et tricoter, à faire de la toile et des étoffes, enfin à tailler et coudre ces effets. J'ai pourvu l'une d'outils de menuiserie et de charronnerie,et l'autre de différents métiers pour la toile et étoffe, de quenouilles et fuseaux et de cordes. J'ai déboursé pour ces objets près de deux mille louis et à faire imprimer des ouvrages classiques, que j'avais rédigés moi-même et dont le pays manquait, comme des grammaires anglaise, française et latine, des vocabulaires, des manuels pour instituteurs et institutrices, un abrégé de l'histoire du Canada, un traité de grande et petite cultures, un extrait des principes sur lesquels la culture est fondée, enfin un traité de médecine vétérinaire — toutes choses que je désire voir enseignées à la jeunesse de mon pays, et pour le succès desquelles j'entrepris encore de former une ferme modèle que je confiai à M. Amury Girod, un élève de Hofroyt, en Suisse, et qui est tombée complètement, faute d'encouragement. "

Voici ce que dit au sujet de l'établissement de cette ferme modèle, qui fut la seconde école d'agriculture de Québec, M. P.-B. Casgrain dans *La vie de Joseph-François Perrault* qu'il publia en 1898 :

" Il devait s'écouler bien des années avant que le projet, proposé par M. Perrault en 1807, put surgir de nouveau en 1832, grâce à la reprise qu'il en fit alors avec l'espoir de la réussite. — A une assemblée des citoyens de Québec, tenue le 7 janvier 1832, au palais de justice, à l'effet de prendre en considération les moyens d'établir, dans le comté de Québec, une ferme modèle, où seraient enseignées et exécutées les expé-

riences agricoles modernes et élevés des jeunes gens pour les répandre dans toute la province, etc. — M. J.-F. Perrault, de Québec, protonotaire, appelé à la présidence ouvrit la séance, et exposa au long ses vues à ce sujet. — Après le discours de M. Perrault il fut résolu : Qu'il est convenable que la cité de Québec donne l'exemple de l'enseignement de l'agriculture théorique et pratique dans la province; qu'en conséquence, il doit être organisé, dans le comté de Québec, une ferme modèle, où seront enseignées et exécutées les expériences agricoles modernes et élevés des jeunes gens pour les répandre ensuite dans le pays; qu'à cette fin, il sera nommé une personne qui aura le pouvoir d'affermer une terre, de la pourvoir d'instruments aratoires, d'animaux, et de toutes les choses nécessaires pour les opérations agricoles, d'approprier les bâtiments pour la réception des pensionnaires et leur instruction, que la personne ainsi nommée est M. J.-F. Perrault; que cette personne est autorisée à faire courir une souscription pour défrayer les premières dépenses, et ensuite à présenter annuellement une pétition à la Législature pour un aide pécuniaire pour le soutien de l'établissement. — A la suite de ces résolutions, M. Perrault, comptant sur l'appui du public, ainsi exprimé et promis, prit un bail à ferme d'une terre de 120 arpents, à la petite rivière Saint-Charles, près Québec, appartenant au seigneur Juchereau Duchesnay, pour cinq ans, à compter du 1er mai 1832, à raison de $600,~~000~~ par année, ainsi qu'il appert par un acte authentique devant Mtre Panet, notaire, en date du 9 février précédent, et, le même jour il fit aussi, devant le même notaire, un marché avec M. le professeur Girod, pour l'exploitation de la ferme modèle et l'enseignement des élèves. L'établissement fut ouvert au printemps et huit à dix élèves y furent installés en commençant la première année. — L'entreprise était grande pour les seules ressources pécuniaires du fondateur. Il fit des dépenses d'achats

d'animaux, instruments aratoires et ustensiles de ferme, etc. Il monta la maison de meubles, literies et linge pour les maîtres et les élèves, d'ustensiles de cuisine, etc., de livres, cartes, globes, appareils, etc., etc., pour les besoins de l'enseignement. Ces objets coûtèrent environ $2,000.00. — Il fallut, de plus, agrandir, diviser et augmenter les édifices, clôturer, fossoyer les terres, pour les mettre sur un pied qui pût servir de modèle par la suite. — A défaut de plus ample encouragement par le nombre des élèves, M. Perrault comptait sur les secours des citoyens qui avaient unanimement applaudi à son dessein et l'avaient encouragé, sur la foi publique, à l'entreprendre. Il n'en fut rien. Ainsi M. Perrault se trouva chargé seul de la ferme et de l'école. — Il lutta jusqu'à la fin de l'année suivante, mais vit bien que, sans aide du public, il ne pourrait faire face seul aux dépenses qu'il aurait encore à encourir avant de mettre la terre dans un état productif. Il faut observer ici qu'il avait déjà à maintenir ses deux fondations d'écoles de garçons et de filles, dans le faubourg Saint-Louis. Il abandonna, à regret, cette école, faute de moyens. "

M. le professeur Girod dont il a été ici question se retrouve, après l'échec de l'*Ecole d'agriculture de Charlesbourg*, cultivateur à Varennes, d'où il écrit, en 1834, une brochure intitulée *Conversation sur l'agriculture, par un habitant de Varennes* et, en 1835, deux livraisons de *Notes diverses sur le Canada.* Il traduit aussi, en 1836, en français, un ouvrage de W. Evans intitulé *A treatise on the theory and practice of agriculture, adapted to the cultivation of Canada,* publié en 1835, traduction qui fut imprimée en 1836 sous le titre de *Traité théorique et pratique de l'agriculture, adapté à la culture en Canada,* par W. Evans. On trouve dans le *Canadian Antiquarian* (Vol. VIII) une biographie de ce personnage, un Suisse réfugié au pays, qui prit une part active aux troubles de 1837-38, qui était même l'un des généraux

de l'armée des patriotes et qui se flamba la cervelle après la bataille de Saint-Eustache en 1837.

Il est fort regrettable que les efforts de M. Perrault pour le maintien de cette deuxième école d'agriculture de Québec n'aient pas été mieux secondés. Evidemment, la province de Québec n'offrait pas un sol assez bien préparé pour qu'on pût alors y faire fructifier la semence de bonne instruction agricole que M. Perrault se trouve à y avoir jetée en pure perte. Il en était encore de même en 1851, lorsqu'on risqua l'établissement d'une troisième école d'agriculture dont il va maintenant être question.

**Troisième école d'agriculture de Québec.** — ECOLE D'AGRICULTURE DE LA TORTUE (1851-1852). — Avant de procéder au récit de la courte histoire de l'école d'agriculture de *La Tortue*, nous allons jeter un coup d'oeil, en passant, sur un projet de fondation d'une nouvelle ferme-école à Saint-Joachim par le séminaire de Québec. Voici les quelques notes très succinctes qu'on trouve à propos de ce projet dans les archives du séminaire de Québec. Il en fut question vers 1850. — " Le 14 août 1851, les directeurs du séminaire décident que M. E.-J. Horan s'occupera de prendre les informations nécessaires pour l'établissement de la ferme-modèle et qu'il en fera rapport au séminaire. — Le 25 août 1851, on décide que la ferme-modèle sera établie à la ferme des côteaux (alors) occupée par Ignace Guérin. — Le 30 septembre 1851, le séminaire autorise M. Horan à faire le voyage de Montréal pour acheter des instruments aratoires pour la ferme modèle et pour consulter M. Evans sur l'achat des autres — et le dit M. Horan est aussi autorisé à faire un voyage aux Etats-Unis pour visiter quelques-uns des établissements d'agriculture, soit écoles d'agriculture, soit fermes-modèles. — Au mois de novembre, on décide de faire allonger la maison de la ferme

des côteaux. " — Cela clôt les notes concernant ce projet qui ne fut pas exécuté.

Les deux premières écoles d'agriculture dont l'histoire a été relatée plus haut étaient, toutes deux, des entreprises particulières. En voici une troisième qui a dû sa création à une société d'intérêt public, la *Société d'Agriculture du Bas-Canada,* organisée en 1847. Cette année-là, une nouvelle loi concernant l'agriculture fut adoptée par la Législature du Canada. Elle encourageait la création de sociétés d'agriculture, l'organisation d'expositions agricoles, l'achat d'animaux reproducteurs de races pures, etc. Ce fut l'occasion d'un réveil en faveur de l'agriculture.

Sous cette impulsion, la *Société d'Agriculture du Bas-Canada* décida d'établir une école d'agriculture. Elle loua une terre sise à Saint-Philippe-de-La-Prairie, sur la rivière La Tortue, de 500 arpents en superficie, propriété du sieur Alfred Pinsonneault, pour cinq ans, à partir du 1er septembre 1851, et y ouvrit un établissement qu'on appela *La ferme modèle et le collège agronomique de La Tortue.* La direction en fut confiée à sieur F.-M.-F. Ossaye, agronome français arrivé de France vers 1850. — L'entreprise ne réussit pas. Le 24 août 1852, un arrangement entre la société et le propriétaire de la ferme, M. Pinsonneault, était conclu à l'amiable, par lequel la société faisait remise au dit M. Pinsonneault de la ferme de La Tortue, était admise à interrompre le bail, et les deux parties à la transaction se séparaient bonnes amies.

L'on n'a aucun détail précis sur le fonctionnement de cet établissement pendant les onze mois durant lesquels il fut ouvert. Tout ce qui le concerne est contenu dans un dossier composé de sept pièces authentiques, actes notariés, inventaires, lettres, réunis par M. Alfred Pinsonneault et mis entre les mains de Messire F. Pilote, directeur du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Messieurs Pilote et Pinson-

neault étaient alors tous deux membres de la *Société d'Agriculture du Bas-Canada.* M. l'abbé Pilote était allé, comme tel, visiter la ferme de La Tortue et y avait pris connaissance de tout ce qui s'était passé lors de la création de l'école par la société et de la remise de cette ferme à M. Pinsonneault. Les choses ne s'étaient pas réglées sans discussion et, lorsque tout fut terminé, M. Pinsonneault, sachant qu'en certains quartiers on prétendait qu'il avait spéculé sur la bonne foi de la société, envoya le dossier plus haut mentionné à M. l'abbé Pilote en priant ce dernier de vouloir bien se faire son défenseur si, à sa connaissance, on voulait l'incriminer. Et voilà comment le hasard a voulu que ce dossier soit maintenant dans les archives du collège de Sainte-Anne et serve de source de renseignements à ceux qui sont tentés d'écrire l'histoire.

Tout ce qui s'est passé au sujet de l'établissement et de la fermeture de cette ferme-école est relaté en détails dans le volume cinquième (1851-1852), d'un journal publié à cette époque et qui portait le titre assez singulier de *Journal d'agriculture et Procédés de la Société d'Agriculture du Bas-Canada.*

Avant de laisser tomber dans la poussière de l'oubli la mémoire de M. Ossaye, le principal acteur des événements qui viennent d'être racontés, disons que dans le journal mentionné plus haut il a publié, en 1851, un rapport sur ce que devait être l'école d'agriculture en projet, qu'il est l'auteur d'une brochure intitulée *Les veillées canadiennes,* traité élémentaire d'agriculture, imprimé à Québec en 1852, d'une autre brochure intitulée *Nouveau système de comptabilité agricole ou méthode sûre pour bien gérer les opérations d'une ferme,* publiée à Montréal en 1853. Nous trouvons, en 1858, M. Ossaye mentionné comme membre de la chambre d'agriculture du Bas-Canada et comme professeur d'agriculture à l'école normale Jacques-Cartier à Montréal.

**Quatrième école d'agriculture de Québec.** — L'ECOLE D'AGRICULTURE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE (1859-...). — Le 24 décembre 1847, un prêtre du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière publiait avec autorisation une lettre au sujet de l'établissement d'une école spéciale d'agriculture. Après avoir donné plusieurs raisons à l'appui de sa thèse, il finissait en disant que le collège de Sainte-Anne donnerait volontiers son faible concours à la fondation de cette école, si on lui en fournissait les moyens. C'est le premier document public, d'un caractère au moins semi-officiel, émanant du collège.

Le 5 février 1855, les directeurs du collège reçurent avis que le projet de la fondation d'une école d'agriculture était bien vu de plusieurs membres canadiens-français du gouvernement. Le 17 décembre 1857, la *corporation* du collège ordonna la construction de la maison qui a été pendant au-delà de cinquante ans l'école d'agriculture. Au mois de mars 1858 M. Jean-Charles Chapais, député du comté de Kamouraska, engageait fortement les directeurs de Sainte-Anne à s'adresser à la Législature pour obtenir les moyens d'ouvrir une école près de la ferme-modèle du collège. En effet, dans l'été de 1858, la députation vota une somme de 250 louis pour la future école. De son côté, la société d'agriculture de Kamouraska, qui se formait alors, promettait de donner 75 louis. Cette allocation de $1,000 n'était pas suffisante pour couvrir tous les frais de l'organisation de l'enseignement et de l'ameublement de l'école, mais elle en couvrit la plus grande partie.

Au mois de septembre 1858, le collège engageait comme professeur d'agriculture M. Emile Dumais. On l'envoya suivre un cours d'études agricoles théoriques et pratiques chez M. Joseph Perrault, directeur de la ferme-essai de Varennes. Quelques mois plus tard, M. Pilote, supérieur du collège, pu-

bliait un plan d'organisation de l'enseignement agricole en Canada. Afin de commencer aussitôt que possible l'exécution de ce plan, le collège donna gratuitement pour l'usage de l'école primaire du village de Sainte-Anne une partie de la grande maison qu'il venait de faire construire. Des notions élémentaires sur l'agriculture, enseignées aux enfants, devaient servir de préparation à l'école spéciale.

Cependant, M. Pilote, se trouvant chargé d'organiser l'enseignement agricole, sentait le besoin de se renseigner ailleurs que dans les livres sur un sujet aussi important, et il crut qu'un voyage d'étude dans les meilleurs établissements agricoles en Europe lui était non seulement utile mais indispensable. Il partit vers la mi-février 1859. Ce voyage dura trois mois et demi. A son retour, le 12 septembre, M. Pilote s'occupa de tirer de ses notes de voyage le prospectus et le plan d'organisation définitive. Il prépara tout pour l'ouverture prochaine de l'école. Le professeur, M. Emile Dumais, était à son poste, ainsi que le directeur, M. l'abbé Ludger Blais, qui jouit aujourd'hui d'un repos bien mérité à l'Hôpital de Fraserville. Mgr Baillargeon, évêque de Tloa,étant venu au collège pour l'ordination qui suit la retraite annuelle des élèves, voulut bien, le 10 octobre 1859, bénir lui-même le nouvel édifice destiné à l'éducation des jeunes cultivateurs.

Quelques semaines plus tard, le prospectus et le règlement de l'école étaient définitivement arrêtés et proposés à l'approbation de la *corporation* et de Mgr Baillargeon. L'école était ouverte à la jeunesse canadienne dans les circonstances les plus encourageantes. Elle avait pour devise : "Le sol, c'est la patrie; améliorer l'un, c'est servir l'autre. "

Le 13 décembre 1863, la chambre d'agriculture du Bas-Canada fonda dix demi-bourses pour l'école de Sainte-Anne. En 1892, quinze bourses étaient allouées. En 1909, le gou-

L'enseignement théorique de l'école embrasse tous les objets des connaissances agricoles, et les élèves travaillent à s'initier en même temps aux meilleures pratiques des bonnes cultures sur la ferme annexée à l'école et exploitée aux frais du collège. La superficie de cette ferme était en 1859 de 145 arpents; en 1862, de 185 arpents; en 1888, de 358 arpents; elle est maintenant de 500 arpents.

L'école d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière s'est fait représenter en 1867 et en 1900 aux expositions universelles de Paris. A celle de 1867, elle a obtenu deux médailles d'argent et une mention honorable. A celle de 1900, le Canada ayant obtenu un diplôme de *grand prix* pour les céréales, le comité canadien a accordé à l'école une copie de ce diplôme, attestant qu'elle a été l'un des principaux exposants.

A l'oeuvre patriotique de l'école d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière M. l'abbé Pilote a consacré les meilleures années de sa vie. L'immense travail accompli par ce prêtre patriote n'est pas assez connu. Toujours en activité pour répandre l'enseignement agricole, fonder et maintenir la *Gazette des campagnes,* défendre son école, discuter dans les journaux, il réveille l'apathie des uns et dirige les essais des autres. Ses écrits, notes et observations (il avait visité en détail tous les grands établissements agricoles de France, de Belgique et d'Irlande) formeraient des volumes pleins de renseignements utiles. La mission accomplie par ce prêtre humble et généreux a été continuée par ses successeurs.

Hommes marquants sortis de l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. — Pour compléter ces notes historiques sur l'école d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, il convient de mentionner les noms de quelques-uns de ses élèves qui ont acquis plus particulièrement la notoriété. Citons donc :

L'honorable A.-C.-P.-R. Landry qui, avant de s'illustrer dans la politique, a été pendant plusieurs années un agriculteur pratique assez bien renseigné pour devenir l'auteur d'un *Traité populaire d'agriculture théorique et pratique*, couronné par le conseil d'Agriculture de la Province de Québec. — M. Georges Caron, qui fut l'un des directeurs, le seul français, du collège d'agriculture du Manitoba, inauguré à Winnipeg le 6 novembre 1906. Il a organisé l'une des premières beurreries dans le Manitoba, à Saint-Charles, près Winnipeg. Il était considéré comme l'un des meilleurs cultivateurs de sa province. — M. I.-J.-A. Marsan, qui a été professeur d'agriculture aux deux écoles d'agriculture de l'Assomption et d'Oka successivement, est le directeur actuel des études scientifiques de l'Institut Agricole d'Oka et le secrétaire de la commission du Mérite agricole de la Province de Québec. — M. Emile Castel, dont la haute valeur et le mérite ont été justement appréciés et qui fut pendant quatorze ans l'habile et laborieux secrétaire de la Société d'Industrie laitière de Québec et de l'école de laiterie de Saint-Hyacinthe. — M. Charles Mortureux, qui est maintenant attaché au ministère fédéral de l'agriculture, à Ottawa. — M. Joseph Côté, qui a été pendant quelques années attaché à la section des semences du ministère de l'agriculture, à Ottawa. — M. Cyrias Daigle, acadien attaché au ministère de l'agriculture du Nouveau-Brunswick. — Le Rév. frère Cyprien Chamberland, C. S. C., directeur de la ferme de l'université Saint-Joseph de Memramcook, N. B. — MM. Lortie et Fortin, qui dirigent avec succès les belles fermes du séminaire de Québec. — M. Augustin Fortin, qui a été chef de pratique de l'école d'agriculture de Sainte-Anne et qui, depuis, a été régisseur de plusieurs fermes importantes dans la région du Lac Saint-Jean. — M. Aimé Boutet, chef de pratique actuel de l'école d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Les archives de l'école de Sainte-Anne fournissent aussi

la liste suivante des membres du personnel de cette école depuis sa fondation jusqu'à l'époque actuelle.

Directeurs. — MM. les abbés Ludger Blais (octobre 1859 à septembre 1861), Prudent Dubé (septembre 1861 à septembre 1863), F.-X. Méthot (septembre 1863 à novembre 1866), Achille Vallée (novembre 1866 à septembre 1868), Jos.-R. Desjardins (septembre 1868 à septembre 1870), Wilbrod Tremblay (septembre 1870 à septembre 1872), J.-Oct. Faucher (septembre 1872 à septembre 1873), Zoël Lambert (septembre 1873 à novembre 1874), Narcisse Proulx (novembre 1874 à février 1881), Louis-O. Tremblay (février 1881 à juin 1895), Joseph Richard (juin 1895 à novembre 1899), Sylvio Deschênes (novembre 1899 à septembre 1901), Joseph Richard (septembre 1901 à septembre 1905), Eugène Morneau (septembre 1905 à septembre 1907), Joseph Richard (septembre 1907 à septembre 1910), Olivier Martin (septembre 1910 à juillet 1914), Noël Pelletier (juillet 1914 à ?).

Professeurs d'agriculture. — MM. Emile Dumais (2) (1859-1861), J.-D. Schmouth (3) (1861-1891), Bernard Lippens (1891-1893), L'abbé L.-O. Tremblay (1893-1894), J.-D. Schmouth (1894-1898) ; MM. les abbés Jos. Richard (1898-1912), Olivier Martin (1912-1914), Honorius Bois (1912-?),

---

(2) M. Emile Dumais, le premier professeur d'agriculture de l'Ecole d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, fondait, le 21 septembre 1861, le journal d'agriculture bien connu des cultivateurs de la région est de Québec, sous le nom de *Gazette des campagnes*. Les deux premiers numéros, 1er et 15 novembre 1861, apparaissent publiés à Kamouraska, bien qu'en réalité ils fussent imprimés à Québec. Ce sont les seuls numéros de la *Gazette des campagnes* publiés par son premier directeur-propriétaire, M. Dumais. Elle passe bientôt sous la direction de M. Firmin-Henri Proulx. Pendant trois ans, la *Gazette* fut imprimée au rez-de-chaussée de l'Ecole d'agriculture à partir du troisième numéro, le 2 décembre 1861. Cette *Gazette des campagnes* a vécu trente-quatre ans et a toujours été publiée à Sainte-Anne.

(3) M. Jean-Daniel Schmouth, second professeur d'agriculture de l'Ecole, natif des Trois-Rivières, élève de l'Ecole Normale Jacques-Cartier de Montréal,entra en fonctions en remplacement de M. Dumais en 1861. Le gouvernement d'alors ayant exigé, en 1863, que les professeurs d'agriculture des écoles subventionnées par lui fussent porteurs d'un diplôme de capacité décerné par la Chambre d'agriculture du Bas-Canada, on trouve dans la *Revue Agricole* de janvier, 1864, organe de cette Chambre, la note suivante concernant M. Schmouth : " Chambre d'agriculture du Bas-Canada.

Paul Levasseur (1912-?), Amédée Létourneau (1912-?), Georges Côté (1916-?) ; MM. Joseph Pasquet (1912-?), Robert Leboucq (1912-?), Louis Huguenin (1912-1914), F.-Narc. Savoie (1913-?), A. Hansen (1913-?), J.-A. St-Pierre (1914-?), Georges Bouchard (1914-?).

Professeurs de médecine vétérinaire. — MM. les docteurs Ludger Têtu (1863-1879), N.-Arthur Desjardins (1880-1896).

Professeurs de droit rural. — MM. le notaire Florence Deguise (1863-1873), l'abbé Félix Buteau (1873-1875), l'abbé Narcisse Proulx (1875-1879), le notaire A. Gagnon (1879-1881), le capitaine Alfred Potvin (1881-1896).

Chefs de pratique. — MM. P. Maloney (1859-1866), Joseph Roy (1866-1871), Louis Belley (1871-1873), Ferdinand Fortier (1873-1875), Augustin Fortin (1875-1878), l'abbé Narcisse Proulx, assisté par M. Schmouth (1878-1879), J.-D. Schmouth (1880-1883), Joseph Roy (1883-1889), l'abbé Louis-O. Tremblay, assisté par M. Schmouth (avril-octobre 1889), l'abbé L.-O. Tremblay (octobre-décembre 1889), Ambroise Jobin (1889-1891), l'abbé Louis-O. Tremblay (1891-1893), Augustin Fortin (1893-1897), Alfred Ouellet (1898-1901), Augustin Fortin (1901-1907), Aimé Boutet (1907-?).

Chefs d'industries diverses. — MM. Louis Huguenin (1912-?), Ernest Lizotte (1912-?), Orens Garneau (1913-?), Philéas Boulet (1913-?), Alfred Robichaud (1913-?), Albert Jalbert (1913-?), François Dionne (1915-?), Ls-Alfred Gosselin (1915-?).

Ces mêmes archives révèlent comme suit le mouvement de l'entrée des élèves à l'école pendant les cinquante-six premières années de son existence :

---

Montréal, 16 décembre 1863. — M. le président prend le fauteuil et soumet à la Chambre une lettre du Rév. F. Pilote, demandant de vouloir bien examiner les preuves de capacité de M. J.-D. Schmouth, comme professeur d'agriculture et de chimie agricole. — La lecture de l'essai de M. Schmouth étant faite, la Chambre déclare : Que, d'après les faits établis devant elle, M. J.-D. Schmouth, principal professeur d'agriculture et de chimie agricole de l'Ecole-Agricole du collège de Sainte-Anne (Kamouraska), a droit à un certificat de capacité sur l'agriculture et la chimie agricole, et en conséquence, la Chambre lui octroie tel certificat de capacité, conformément à l'ordre en conseil en date du 11 septembre 1863. " — Le même numéro de la *Revue agricole* contient l'essai de M. Schmouth en réponse à l'examen écrit qu'il eut à subir.

| années | élèves nouveaux |
|---|---|
| 1859..... | 3 |
| 1860..... | 5 |
| 1861..... | 3 |
| 1862..... | 14 |
| 1863..... | 9 |
| 1864..... | 13 |
| 1865..... | 17 |
| 1866..... | 14 |
| 1867..... | 7 |
| 1868..... | 6 |
| 1869..... | 3 |
| 1870..... | 18 |
| 1871..... | 13 |
| 1872..... | 4 |
| 1873..... | 5 |
| 1874..... | 13 |
| 1875..... | 9 |
| 1876..... | 10 |
| 1877..... | 9 |
| 1878..... | 4 |
| 1879..... | 6 |
| 1880..... | 9 |
| 1881..... | 10 |
| 1882..... | 6 |
| 1883..... | 11 |
| 1884..... | 7 |
| 1885..... | 9 |
| 1886..... | 13 |
| 1887..... | 3 |
| *à reporter* | 254 |

| années | élèves nouveaux |
|---|---|
| *report* | 254 |
| 1888..... | 11 |
| 1889..... | 9 |
| 1890..... | 6 |
| 1891..... | 10 |
| 1892..... | 8 |
| 1893..... | 11 |
| 1894..... | 13 |
| 1895..... | 17 |
| 1896..... | 11 |
| 1897..... | 13 |
| 1898..... | 16 |
| 1899..... | 11 |
| 1900..... | 12 |
| 1901..... | 14 |
| 1902..... | 16 |
| 1903..... | 10 |
| 1904..... | 15 |
| 1905..... | 21 |
| 1906..... | 25 |
| 1907..... | 9 |
| 1908..... | 6 |
| 1909..... | 13 |
| 1910..... | 21 |
| 1911..... | 21 |
| 1912..... | 63 |
| 1913..... | 39 |
| 1914..... | 46 |
| 1915..... | 42 |
| Total..... | 763 |

Ces notes historiques sur l'école d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière sont pour une très grande partie extraites d'une brochure publiée à l'occasion de la célébration, les 20 et 21 décembre 1909, du cinquantième anniversaire de la fondation de cette école. Cette célébration, à laquelle avaient

été invités l'honorable sir Lomer Gouin, premier-ministre de la province de Québec et l'honorable M. Jos.-Edouard Caron, ministre de l'agriculture provincial, est mémorable en ce qu'elle marque une recrudescence de vitalité et de développement pour l'oeuvre si humble au début de M. l'abbé Pilote. Aujourd'hui, l'édifice de l'ancienne école est remplacé par une belle construction en brique d'élégante structure et de proportions suffisantes pour offrir l'hospitalité à au-delà de cent étudiants. Huit professeurs en titre et autant de chefs de pratique sont chargés des cours. Grâce à l'affiliation, depuis janvier 1912, de l'école à l'université Laval de Québec, les élèves peuvent obtenir le grade de bachelier ès-science agricole. Les deux ministères fédéral et provincial de l'agriculture lui assurent avec libéralité les fonds nécessaires à tout ce développement et les vrais amis de l'agriculture dans Québec sont fiers de voir que l'école d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, la première créée dans la Puissance du Canada, la seconde organisée dans l'Amérique du Nord — puisque seule l'école d'agriculture de Lansing, Michigan, aux Etats-Unis, l'a précédée en 1857 — se classe parmi les plus importants établissements d'instruction populaire du Canada.

Avant de clore ce précis historique de l'école de Sainte-Anne, il est bon de mentionner un détail la concernant qui a bien sa valeur pour l'histoire. En 1859, messieurs Moll et Gayot, deux agronomes français de renom, publiaient à Paris une encyclopédie de l'agriculteur en treize volumes, qui est aujourd'hui comptée parmi les ouvrages classiques sur l'agriculture. Dans le volume sixième de cette encyclopédie se trouve, sous la rubrique *L'enseignement agricole,* un long travail de M. L. Gossin, professeur d'agriculture à l'Institut normal agronomique de Bauvais, au cours duquel on lit, à la page 872, la mention suivante: " Enfin, nous nous trouvons nous-même en rapport avec M. l'abbé

Pilote, supérieur d'un établissement d'instruction publique au Canada, le collège de Sainte-Anne, près Québec. Après avoir étudié ce qui existe en France en matière d'enseignement agricole, cet honorable ecclésiastique a introduit dernièrement l'agriculture dans les études de son collège. "

Nous avons dit plus haut que la célébration du cinquantième anniversaire de la fondation de l'école de Sainte-Anne est mémorable en ce qu'elle a marqué une recrudescence de vitalité et de développement pour l'oeuvre si humble au début de M. l'abbé Pilote. En voici la vraie cause. Dès l'année 1910, le collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, aidé par le ministère provincial de l'agriculture, entreprit la construction d'une nouvelle école d'agriculture. La vieille maison, berceau de l'école d'agriculture née en 1859, fut définitivement abandonnée le 21 décembre 1911, alors que les élèves partaient en vacances. Ils furent reçus à la rentrée suivante, le 27 février 1912, dans le nouvel édifice, encore inachevé mais tout brillant de fraîcheur et de propreté. L'inauguration eut lieu le 22 octobre suivant, en présence de Sir François Langelier, lieutenant-gouverneur de la province, et de Sa Grandeur Mgr Roy, évêque d'Eleuthéropolis, qui présida à la bénédiction de l'école. Dès la rentrée en 1912, on put constater que, vu le grand nombre de demandes d'admission à l'école, le nouveau local n'aurait bientôt plus les proportions suffisantes, ce qui engagea les autorités de l'école à entreprendre presque aussitôt un agrandissement substantiel qui permet aujourd'hui de recevoir cent trente élèves.—Une autre raison qui explique mieux encore le regain de vitalité et de développement de l'oeuvre de l'école, est celle-ci. En 1909 l'école recevait du ministère provincial de l'agriculture une allocation de $2,500.00, puis des bourses entières pour dix élèves. Le même ministère payait en outre le salaire du professeur d'agriculture et $7.00 par mois pour la pension de chacun des élèves

surnuméraires de la province, à part les dix boursiers. Il en a été ainsi jusqu'en 1911 inclusivement. Depuis 1912,l'allocation du ministère de l'agriculture provincial a été de $10,000. Il y a depuis cette date vingt élèves boursiers et le même ministère paye $7.00 par mois pour la pension de chaque élève surnuméraire de la province à part les vingt boursiers. Enfin, depuis le mois d'avril 1913, l'école de Sainte-Anne-de-la-Pocatière reçois une allocation annuelle de $20,000 du ministère fédéral de l'agriculture.

Les notes concernant l'école d'agriculture de Sainte-Anne sont plus détaillées que celles de toutes les autres écoles mentionnées dans ce chapitre de l'histoire de l'agriculture de Québec pour deux raisons. La première, c'est que de toutes ces écoles elle est la seule qui, encore vivante, a eu une existence de cinquante-six ans. La seconde, c'est que de toutes ces écoles c'est celle qui, étant donné la période écoulée depuis sa fondation, a, à son acquis, le plus de travail efficace. Fondée en 1859, dans un district où tout était à faire, elle s'est trouvée en face d'une lourde tâche à accomplir. En effet, climat très rude, pauvre bétail, outillage agricole imparfait, méthode rationnelle de culture inconnue, défiance de l'innovation ou apathie, absence de communications faciles avec l'extérieur, marché non ouvert, telles étaient dans l'est de Québec à cette époque les conditions de l'agriculture. Si à cela l'on ajoute l'influence du préjugé contre l'éducation agricole, l'on voit que l'école a beaucoup fait. Elle est parvenue à attirer à elle autant d'élèves que les largesses officielles lui permettent d'en avoir. Elle a vulgarisé la connaissance des bonnes races de bétail, l'amélioration de ces races, le développement de l'industrie laitière, de la culture maraîchère et fruitière. Elle a introduit de meilleures variétés de céréales, des instruments aratoires perfectionnés. Surtout elle a contribué à disséminer de bonnes méthodes de culture. Ses direc-

teurs, après lui avoir consacré leurs services intelligents et dévoués, sont ensuite allés ça et là en notre province montrer l'exemple du travail raisonné de la terre, fondé sur des données scientifiques et pratiques. Soit comme cultivateurs zélés, soit comme missionnaires agricoles dévoués, ils ont semé hors de l'école la bonne semence de l'école.

Et, pour couronner le tout, l'école a publié dernièrement la liste de ses élèves qui ont obtenu leurs diplômes de bachelier ès-science agricole de l'Université Laval. Cette liste, nous sommes heureux de pouvoir la donner ici :

LISTES DES BACHELIERS. — (*Décembre 1913*) : — Réginald Barbin — Orens Garneau — Adhémar Belzille — Louis-Philippe Belzille — Georges-Emile Fortin — Louis-Philippe Gauvin —, soit 6. — (*Décembre, 1914*) :— Louis-Alfred Gosselin — François Dionne — Romuald Belzille — Pierre-Nolasque April — Ulric Jean Alphonse Paquet —, soit 6. — (*Décembre, 1915*) : — Joseph-Napoléon Albert — Louis de Gonzague Fortin — Jos.-Albert Sirois — Rodolphe Saint-Arnault — Allyre Genest — Wilfrid Delaney — Michel Bélanger — Jean-Baptiste Roy — Arthur Landry — Antonio Mathieu — Napoléon Jourdain — Sauveur Gosselin — Pierre Saint-Hilaire — Hyacinthe Bois — Denis Ouellet—, soit 15.

Avant l'affiliation à l'Université Laval, l'école de Sainte-Anne donnait des diplômes et des brevets d'aptitude. Depuis 1859 jusqu'en 1812 inclusivement, elle a décerné 27 brevets et 16 diplômes.

**Cinquième école d'agriculture de Québec.** — ECOLE D'AGRICULTURE DE SAINTE-THÉRÈSE (1863-65). — A l'époque de la fondation de l'école d'agriculture de Sainte-Anne, il est fait mention dans la *Revue agricole* de Montréal (1859) d'une société provinciale agronomique à laquelle devait être confiée la gestion d'une ferme-essai, sise à Varennes et propriété de M. Joseph Perrault, rédacteur de la *Revue Agricole,* ainsi que

de la création d'une école spéciale d'agriculture.On ne voit pas qu'il ait été donné suite à cette entreprise. De même, en 1863, on voit mentionné, toujours dans la *Revue agricole,* un collège agricole et industriel à Rimouski, où il est question d'un M. James Smith, professeur d'agriculture au dit collège et auteur d'une brochure, publiée en 1862, intitulée *Les éléments de l'agriculture.* Ce collège est le séminaire actuel de Rimouski. Evidemment, sa vocation agricole primitive n'était pas très prononcée, car on n'en entend plus parler après l'année 1864. La fondation de l'école d'agriculture de Sainte-Anne, si l'on en juge d'après la *Revue agricole,* avait donc éveillé l'attention des agronomes de l'ouest de la province. Dès lors, en effet, on commence à agiter la question de l'organisation nécessaire d'une école d'agriculture dans le district de Montréal. Le rédacteur de la *Revue agricole* publiait, dans sa livraison d'octobre 1862, le récit d'un voyage fait à Sainte-Thérèse-de-Blainville. Dans ce récit, il fait de grands éloges de l'exploitation agricole du collège classique de Sainte-Thérèse et conclut en disant: "Nous n'hésitons pas à dire que, si le collège de Sainte-Thérèse consentait à annexer à son cours d'études un cours d'enseignement agricole, nous appuierions de toutes nos forces un pareil projet, certain que nous sommes qu'il y a là tous les éléments d'un enseignement suffisant." Peu de temps après (janvier 1863), la Revue publiait le *prospectus* et annonçait l'ouverture officielle de l'école d'agriculture de Sainte-Thérèse. Le *prospectus* donnait des renseignements sur ce que serait le cours régulier de l'école. Il devait être de trois ans. Un cours d'un an devait en plus mettre les connaissances agricoles à la portée d'un plus grand nombre. En janvier 1864, la même *Revue agricole* — c'était l'organe de la Chambre d'agriculture du Bas-Canada — annonçait que neuf bourses de $50.00 chacune étaient créées par la Chambre en faveur de l'école d'agriculture de Sainte-Thérèse.

Les renseignements sur cette école et son fonctionnement sont rares et ont été difficiles à trouver. Elle était sous la direction de M. l'abbé François Thérien, alors procureur du collège, dont le supérieur était M. l'abbé Louis-Joseph Dagenais. Le professeur de pratique agricole était M. Thérien lui-même, et le professeur de science agronomique, M. le docteur Jules-Constant Cazier, un Français, ex-professeur de chimie agricole à l'école-impériale de Grignon. On lit à son sujet ce qui suit, dans la *Revue agricole* de 1864 : " A la séance de la Chambre d'agriculture du Bas-Canada tenue à Montréal le 19 janvier 1864, M. le président ayant expliqué le but de l'assemblée, la *corporation* du collège Sainte-Thérèse, par l'entremise du Révérend M. Thérien,a présenté M. Jules-Constant Cazier comme professeur d'agriculture attaché à l'établissement. — M. Jules-Constant Cazier déclare qu'il a été professeur de chimie à l'école impériale de Grignon et qu'il est porteur de diplômes établissant ces faits. — La Chambre d'agriculture après avoir posé quelques questions à M. Cazier a résolu : " Qu'en vue de permettre aux messieurs du collège Sainte-Thérèse de toucher l'octroi du gouvernement pour l'encouragement de l'enseignement agricole, un certificat constatant capacité suffisante pour donner l'enseignement agricole à l'école d'agriculture du collège de Sainte-Thérèse sera donné à M. Jules-Constant Cazier, aussitôt que celui-ci aura fait à cette Chambre, en mains de son secrétaire, remise des diplômes et certificats constatant qu'il a été professeur à l'école impériale de Grignon. "

D'après ce qu'écrivait le rédacteur de la *Revue agricole* au moment de l'établissement de l'école d'agriculture de Sainte-Thérèse, cet établissement se faisait sous les meilleurs auspices. Voici ce qu'il disait de M. l'abbé Thérien, le professeur d'agriculture pratique : " Il est à la hauteur de la position qui a fait de Dombasle une des célébrités de son pays.

Sans doute il aura des préjugés à combattre, des plaisanteries à recevoir, mais très souvent la grandeur d'une oeuvre vient de la petitesse même des détails dans lesquels il faut entrer. L'enseignement à tous ses degrés a ses ennuis comme son mérite. Mais nous reconnaissons à M. le professeur d'agriculture assez d'activité intelligente et d'abnégation de soi pour garantir son entier succès, quel que soit le développement donné dans l'avenir à la tâche dont il s'est chargé. "

M. le professeur d'agronomie, ancien élève de Grignon, devait être de son côté un aide précieux pour M. l'abbé Thérien. Rien ne semblait manquer non plus en ce qui concernait la ferme du collège de Sainte-Thérèse sur laquelle devait s'exercer l'industrie des élèves de l'école. Voici ce qu'en disait le rédacteur de la *Revue agricole* : " La ferme a une étendue totale de 500 arpents à peu près, et s'étend presqu'entièrement sur un côteau assez élevé, dont le sol est léger et sablonneux. De la plaine au côteau le terrain forme une pente régulière exposée au sud et soumise à une culture soignée. Au bas s'étend une savane dont l'égouttement parfait permet aujourd'hui les plus hauts rendements de grains et de fourrages là où une perche tout entière disparaissait dans une fondrière improductive. Le côteau a été cultivé depuis peu et chaque année les bois reculent de quelques arpents devant la hache du défricheur. — Si nous considérons maintenant quels sont les débouchés de l'exploitation, nous aurons toutes les données nécessaires pour établir quel doit être le système de culture adopté. Evidemment l'exploitation doit subvenir à la consommation du collège, qui est un débouché immédiat pour tous les produits de la ferme : les patates et le blé comme produits végétaux et le lait, le beurre, le boeuf et le porc comme produits animaux. "

Malgré toutes ces belles perspectives le nombre des élèves de l'école de Sainte-Thérèse ne s'est pas élevé à plus de dix.

Leur souvenir ne s'est guère mieux conservé que celui de la durée de l'établissement qu'il est fort difficile de constater. De ces dix élèves, voici les seuls qu'on connaît: MM. Lussier de Saint-Vincent-de-Paul, Lussier et Massue de Varennes, Masson et Trudel, ce dernier de Saint-Prosper-de-Champlain. Il n'y a aucune note au sujet des quatre premiers nommés. Quant à M. Alfred Trudel, il a fait honneur à l'école de Sainte-Thérèse, car il a été le premier et le plus ardent promoteur de l'industrie laitière dans la région s'étendant de Trois-Rivières à Québec, il y a trente ans, et ses fils ont suivi la même voie.

Nous avons de plus constaté que les bourses attribuées à l'école par la Chambre d'agriculture du Bas-Canada ont été payées en 1863, en 1864, en 1865. Au-delà, plus rien de mentionné dans le *Journal Officiel* en fait de bourses à Sainte-Thérèse. En 1863,en même temps que neuf bourses avaient été allouées à Sainte-Thérèse, dix avaient été allouées à Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Or, en 1866, le *Journal Officiel* mentionne que vingt bourses ont été payées à Sainte-Anne et ne parle d'aucune pour Sainte-Thérèse. De là l'on conclut que, probablement, l'école d'agriculture de Sainte-Thérèse a cessé de fonctionner vers 1866.

(À SUIVRE)

**J.-C. CHAPAIS.**

# A travers les Faits et les Oeuvres

---

Verdun. — Gigantesque et sanglant conflit. — Carnage sans précédent. — L'héroïsme des armées françaises. — " Vive la France ! " — Pourquoi nous devons souhaiter le triomphe de la France. — Sur le front oriental. — Succès russes. — En Angleterre. — Une réapparition de M. Winston Churchill. — Critique navale. — Une passe d'armes avec M. Balfour. — Lord Beresford. — En France. — Les finances françaises. — Encore les socialistes. — La mentalité du Parlement. — Un article de M. François Veuillot. — Aux Etats-Unis. — Victoire du président Wilson. — Au Canada. — La prohibition.

---

LE grand, l'immense fait de guerre des dernières semaines, c'est la bataille, ou mieux c'est la série de batailles, d'opérations gigantesques et sanglantes,dont Verdun a été l'objectif. Depuis plus d'un mois la fleur des soldats allemands, les corps les plus aguerris, les régiments d'élite, comme ceux de Brandebourg, cinq ou six cents mille hommes admirablement disciplinés, armés des engins les plus effroyablement efficaces pour les oeuvres meurtrières, et appuyés par la plus formidable artillerie qu'on puisse imaginer, comme nombre et comme puissance destructrice, se sont acharnés contre les collines et les bois, contre les Hauts-de-Meuse et les positions fortifiées qui défendent les approches de Verdun. Et, sauf sur quelques points, où ils ont pu enlever quelques kilomètres de terrain, ils ont été constamment tenus en échec ou repoussés. Incessamment, après avoir fait pleuvoir des torrents de projectiles sur les tranchées et les redoutes françaises, ils se ruaient à l'assaut en masses pro-

fondes, qui semblaient devoir tout broyer sur leur passage. Et incessamment ces masses, labourées par les obus et la mitraille, venaient se briser sur les lignes d'acier que rien ne pouvait entamer ni fléchir. Ça et là, les Français opéraient parfois une rectification de front, et les Allemands croyaient tenir la victoire. Mais ils s'apercevaient bientôt que les quelques verges de terrain gagnées n'avaient servi qu'à resserrer et concentrer la défense française, et à la rendre plus désespérément irréductible. Cependant, avec une ténacité inlassable, ils revenaient à la charge, après des périodes de bombardement tellement intense, qu'il paraissait impossible à rien de vivant de subsister dans les positions couvertes par les lignes de feu. En quelques endroits, on recevait une moyenne de 100,000 obus par douze heures. Des bois entiers étaient réduits en aiguillettes. Persuadés que, sur ces points, il ne pouvait plus rester que des débris humains, les soldats du kaiser se lançaient en avant avec des cris sauvages. Et tout à coup ils voyaient surgir de la fournaise des régiments décimés, mais inébranlables, dont la passion de vaincre décuplait la force combative. La mitraille et les balles couchaient par terre des rangs entiers, comme des pans de blé mûrs tranchés par l'acier du moissonneur. Et la vivante muraille française demeurait impénétrable.

Les récits de ces journées horribles sont vraiment à faire frémir d'épouvante. Jamais, croyons-nous, champs de bataille historiques n'ont été le théâtre de pareil carnage. Ah! ils en ont bu du sang humain, les coteaux tragiques de Haumont, de Lamognieux, de Champneuville, les pentes sinistres de Douaumont et de Damloup, de Bethincourt et de Forges, ainsi que les escarpements bien nommés de Mort d'homme ! Ils en recèlent des amoncellements de cadavres, les ravins lugubres de la Meuse, dont les torrents ensanglantés sont obstrués par des barrages de corps! Le prince impérial a sacrifié,

avec une frénésie implacable, l'élite de ses soldats. Des milliers, des dizaine de mille, peut-être deux cent mille Allemands, ont péri ou ont été mis hors de combat durant ces semaines meurtrières, dont la race teutonne portera le deuil cruel durant un long avenir. Et tout cela sans résultat, pour aboutir à un désastre dont l'Allemagne commence à soupçonner l'horreur, et pour ajouter à la gloire française des journées soeurs des rayonnantes journées de la Marne.

Car, nous le constatons avec une fierté légitime, le monde entier acclame en ce moment l'héroïsme des armées qui ont jusqu'ici défendu et sauvé Verdun. De toutes parts nous entendons retentir le cri de: " Vive la France! " Et, confessons-le sans détour, cela nous émeut profondément, car c'est du sang français qui coule dans nos veines. Nous ne sommes pas de ceux qui, hochant la tête, s'en vont répétant: "Voyez-vous, il faut que la France soit châtiée; elle a été la nation prévaricatrice, elle s'est écartée des voies droites,et la verge de fer doit flageller ses défaillances. " Non, non, nous ne sommes pas, nous ne voulons pas être de ceux-là, trop communs parmi nous! Nous ne désirons pas nous faire l'interprète des desseins impénétrables du Maître des nations. Nous savons que la France a commis des fautes éclatantes, qu'elle s'est donné des gouvernants exécrables, qui ont fait pâlir son prestige et obscurci sa renommée. Mais nous savons aussi qu'au milieu de ses erreurs la noblesse de son âme n'a point péri, et que son coeur est resté grand. Nous savons qu'elle est demeurée, en dépit de tout, la nation apostolique; qu'elle envoie toujours ses missionnaires et ses religieuses jusqu'aux confins de l'univers, pour y porter la lumière et la charité de Jésus-Christ; qu'elle continue de verser sans compter son or et son sang sur toutes les plages,pour la diffusion de la vérité; et qu'à elle seule elle fait plus que tous les autres peuples pour l'extension dans le monde du royaume de Dieu. Et puis,

nous ne pouvons oublier qu'elle a été notre mère. C'est elle qui nous a enfantés à la vie nationale et à la vie intellectuelle. Son histoire est notre histoire, sa littérature est la source féconde où nous allons toujours puiser, son génie projette toujours sur nous son rayonnement tutélaire. Et pour tout cela, nous l'aimons d'un profond et fidèle amour.

Nous l'aimons plus que jamais dans ces heures angoissantes mais glorieuses où elle nous apparaît avec sa physionomie des âges héroïques, intrépide et vaillante, ardente et calme, sublime de patriotisme et de foi, et donnant au monde l'inoubliable spectacle d'une grande nation qui s'est ressaisie sous la foudre, et qui, animée par un souffle épique, se bat, sans compter ses blessures, non seulement pour son existence nationale, mais pour le triomphe du droit et pour la liberté du monde. Ah ! oui, nous sommes passionnément avec la France dans le formidable conflit qui fait trembler l'Europe. Nous faisons des voeux pour qu'elle triomphe, pour qu'elle sorte de l'épreuve purifiée, retrempée aux sources du sacrifice, mieux éclairée sur les voies qu'elle doit suivre afin d'être digne de sa victoire. Et, en cela, nous n'obéissons pas uniquement aux sentiments de notre coeur, nous suivons les dictées de notre raison. Comment, en effet, peut-il se faire que, parmi nous, beaucoup de gens ne comprennent pas quelle répercussion peuvent avoir sur notre vie nationale le triomphe ou la défaite de la France? Il y a entre les rejetons d'une même race des liens de solidarité que rien ne saurait briser. Nous sommes issus de la France, nous sommes de sa chair et de son sang, notre personnalité ethnique est, sur le continent américain, un prolongement de la sienne. Le génie de la France, le prestige de la France, la puissance de la France, la gloire de la France, tout cela fait partie de notre patrimoine national. Et si notre ancienne mère patrie devait succomber dans la tourmente, si elle devait être broyée — et cette fois définiti-

vement — sous le talon prussien, si elle devait tomber au rang des Etats de cinquième ordre, et cesser d'être un facteur appréciable dans les affaires du monde, nous en subirions incontestablement un amoindrissement fatal. Le coup qui la frapperait au coeur nous infligerait à nous-mêmes, une blessure mortelle. Son effondrement, sa décadence, sa chute dans l'impuissance et le discrédit, seraient pour tous les groupes français une cause de faiblesse et d'humiliation. On ne se ferait pas faute de nous considérer comme les représentants d'une race déchue. Nous serions victimes du phénomène qui se produit en vertu de la loi des vases communiquants, et l'abaissement du niveau des énergies françaises au vaste réservoir d'où elles s'épanchaient sur le monde entraînerait un abaissement proportionnel du niveau de notre influence au milieu des races qui nous entourent. Ah ! pour toutes ces considérations, pour ce qu'elle a été, et pour ce qu'elle peut redevenir, pour ce qu'elle signifie, et pour ce qu'elle défend, pour elle et pour nous, que Dieu donne à la France la victoire et la paix et, au lendemain de la paix, l'affermissement définitif de la grande réconciliation nationale dans la justice et la liberté !

Nous demandons pardon à nos lecteurs de cette digression inattendue que nous n'avons pu ni voulu éviter, et nous les prions de revenir avec nous sur le théâtre des opérations.

L'activité militaire ne s'est pas manifestée seulement en France, durant les dernières semaines. Pendant que les Français détruisaient devant Verdun quelques-unes des plus belles divisions des armées allemandes, sur le front oriental, les Russes dessinaient une offensive qui prenait bientôt des proportions redoutables. Dans la Bukovine, ils s'emparaient de haute lutte d'importantes positions sur le Dniester, qui leur ouvraient la route de Czernowitz. Si leurs succès se continuent, ils vont reconquérir la Galicie que leurs défaites de

l'été les avaient forcer d'évacuer. Vers le nord, ils ont attaqué avec une grande énergie les lignes du maréchal Von Hinderberg, dans les secteurs de Dvinsk et de Riga. Et les Allemands résistent difficilement à leurs efforts réitérés. Tout fait prévoir une offensive générale des Russes aussitôt que la saison le permettra. Ils poursuivent en même temps leurs succès en Arménie et en Perse. Après la chute d'Erzeroum, ils ont avancé simultanément vers le nord, où ils ont commencé le siège de Trébizonde, sur la mer Noire, et vers l'ouest où ils ont pris Erzidjan, place forte dont la chute leur ouvre la route de l'Anatolie. D'autre part, ils sont en train de se frayer un chemin vers la Mésopotamie, à travers la Perse, et ils sont entrés récemment dans Ispahan, l'ancienne et fameuse capitale de cet antique empire.

Au résumé, le mois qui s'achève a été vraiment favorable aux Alliés. Les Allemands ont fait des pertes cruelles, ils voient leurs espoirs déçus, leurs forces s'épuisent tandis que celles de leurs adversaires s'accroissent. Le sanglant échec de Verdun est bien de nature à abattre leur arrogance et leur orgueil. Par contre, il a donné aux Français une plus grande assurance de remporter la victoire finale. " Nous en sommes rendus à l'heure décisive ", déclarait, le 17 mars, à la Chambre des députés, M. Ribot, ministre des finances, dans un discours sur la situation financière et militaire. " Sans exagération, sans illusion et sans vain optimisme, nous pouvons dire que nous voyons maintenant la fin de cette horrible guerre. " Dans une note analogue, nous aimons à citer cette déclaration de M. Barthou, l'ancien premier ministre, au cours d'un article publié par les *Annales* : " J'ai beaucoup causé avec le général Joffre, et même assez récemment. Il a dans la victoire une assurance imperturbable,qu'il exprime avec la tranquillité du plus lucide bon sens, mais il ne se risque pas à lui assigner un rendez-vous. Il a mesuré le temps, les difficultés et les

obstacles. Tout pesé et tout compté, il conclut qu'il les tient et qu'il les aura. Il ne m'a pas annoncé quand, mais il a, devant moi, commenté des cartes, des documents, des renseignements et des chiffres, qui en disent long. Je suis sorti très réconforté, sans que j'eusse tout à fait besoin de l'être, de cette conversation loyale. Un optimisme d'enthousiasme m'aurait déçu ou, si vous aimez mieux, il ne m'aurait pas donné la sécurité réfléchie dont je suis rempli. " — Il y a certainement dans ces paroles quelque chose de réconfortant pour ceux qui ont à coeur la victoire des Alliés.

* * *

Au parlement britannique, la sensation du mois a été sans conteste l'apparition soudaine, et l'intervention dans les débats des Communes, de M. Winston Churchill, l'ancien ministre de la marine — ou en d'autres termes, l'ancien premier lord de l'Amirauté. Son successeur, M. Balfour, venait de faire un exposé plutôt optimiste de la situation navale. Il avait déclaré que jamais la flotte britannique n'avait été plus forte, et mieux en état de remplir son rôle offensif et défensif. M. Churchill, ou le colonel Churchill, comme les journaux anglais l'appellent maintenant, tout frais arrivé des tranchées flamandes, prit la parole. Et, dès ses premiers mots, on put constater que c'était un discours de critique qu'il allait faire. Il a dit que, depuis son retour du front, il avait reçu des informations qui ne sont pas parfaitement satisfaisantes, au sujet du progrès des constructions navales. Il faut nécessairement s'abstenir des détails. Cependant on peut affirmer que si tous les grands vaisseaux de guerre prévus par le programme naval avaient été complétés, la flotte serait prête avec une ample marge de sécurité. Il était au pouvoir de l'amirauté de compléter ce programme. Mais on avait droit de douter que cela eût été fait. Pendant ce temps le programme allemand

est recouvert d'un voile impénétrable. " Ceci est grave, a dit M. Churchill, car, quoique nous ne sachions rien, nous pouvons être assurés qu'il se fait là-bas quelque chose. " Il n'est pas possible de croire que la flotte allemande, construite par le kaiser au prix de tant d'efforts, demeure inerte dans le canal de Kiel, sans quelque suprême tentative pour son développement. Il faut donc tenir pour certain que l'Allemagne a complété son programme naval. Et si le nôtre ne l'a pas été, alors il faut en donner des raisons capitales. " Ces nouveaux vaisseaux sont ce sur quoi le pays compte pour contrebalancer et surpasser tout progrès réalisé par l'Allemagne. " Le colonel Churchill a signalé les vaisseaux du type de la *Reine Elizabeth*, armés de canons de 15 pouces, dont la construction avait été projetée sous son administration. Le Parlement avait sanctionné la mise en chantier de quatorze de ces vaisseaux avec des canons de 15 pouces, et douze étaient commencés avant la guerre. S'ils ont tous été complétés, alors la marge de sécurité est assurée. Mais on ignore quels progrès ont été faits.

Outre la rapide exécution de l'ancien programme, relatif aux grands vaisseaux de guerre, M. Winston Churchill a maintenu qu'il était essentiel d'avoir un nouveau programme. "Nous devons parer, a-t-il dit, non seulement au programme antérieurement connu de l'Allemagne, mais aussi à son programme inconnu, auquel elle travaille à outrance, nous pouvons en être sûrs. " Le pays a déjà souffert d'une insuffisance de munitions. S'il devait maintenant souffrir d'une insuffisance d'équipement naval, ce serait une faiblesse irréparable. M. Balfour avait dit que les difficultés causées par le travail organisé étaient le principal obstacle aux constructions navales. M. Churchill a déclaré que, lorsque la flotte est en jeu, on ne saurait admettre de restriction de cette sorte. Toutes les entraves doivent être maîtrisées. Pour ce qui est de

la menace sous-marine, d'après l'ancien ministre, " elle peut présenter de nouveaux et graves dangers, auxquels l'Amirauté doit faire face avec un maximum d'efficacité. Le grand moyen à employer pour les zeppelins est de les détruire dans leurs garages. Il est difficile de comprendre comment on ne s'est pas appliqué à des expéditions contre les garages de Dusseldorf et de Wilhelmshaven, conformément au programme de lord Fisher et de M. Churchill. " Ce dernier a terminé par une énergique dénonciation de la politique de stratégie négative, et il a affirmé que le Conseil de marine auquel il présidait ne se serait jamais contenté d'une politique navale purement passive. Enfin il a exprimé le voeu que lord Fisher fut rappelé à l'Amirauté.

M. Balfour a répondu à M. Churchill; il l'a fait avec amertume, reprochant à son prédécesseur d'avoir affaibli la main d'oeuvre en permettant à des ouvriers experts de s'enrôler dans l'armée. Il a nié le bien fondé des insinuations de M. Churchill, et s'est écrié: " Si les flottes de l'Angleterre ne sont pas en ce moment suffisantes pour sa protection et sa sécurité, alors dans toute l'histoire de la Grande-Bretagne, elles ne l'ont jamais été. " Le colonel Churchill a répliqué, et manifesté de nouveau ses doutes quant à l'exécution du programme de construction des vaisseaux de guerre et des torpilleurs. Dans un discours à la Chambre haute, lord Beresford s'est rangé du côté de M. Balfour. Il a déclaré que la flotte a la foi la plus complète dans son commandant en chef et dans le présent conseil de l'Amirauté. L'honneur de la marine britannique est sauf entre les mains de M. Balfour.

Les journaux ont exprimé leurs regrets qu'un tel débat ait eu lieu. L'extrait suivant du *Daily Graphic* donne une idée des commentaires de la presse: " Le spectacle de l'ancien chef de l'Amirauté échangeant des accusations avec son successeur ne peut avoir d'autre résultat que de discréditer

notre situation navale. Le colonel Churchill a rendu un bien mauvais service à son pays. S'il avait vraiment voulu renforcer la marine, il se serait contenté d'utiliser sans bruit ses renseignements. Il est en relations personnelles avec la plupart des ministres et a accès auprès de chacun d'eux. S'il avait une nouvelle d'importance capitale, il était sûr de se faire écouter. Au lieu de cela, il en appelle d'hommes qui savent au public qui ne sait pas. Le colonel Churchill devait savoir que ses insinuations seraient répandues à travers le monde comme l'aveu de l'ancien chef de l'Amirauté que la marine n'était pas à la hauteur de sa tâche. La marine ne peut rien gagner des attaques de M. Churchill comme compensation au mal que ces attaques lui ont causé. ".

Il est certain que ce débat a laissé de la nervosité dans l'opinion publique anglaise, relativement à la situation navale. On se demande si l'Allemagne ne prépare pas à sa rivale quelque surprise désagréable. On est sur le qui-vive, et on s'attend à ce que la flotte allemande tente quelque coup hardi. A plusieurs reprises on a annoncé qu'elle était sortie dans la mer du Nord. Il est fort possible que le grand conflit naval, dont on parlait tant au début de la guerre, se produise bientôt.

A la suite de la sensation parlementaire qui a remis sa personnalité en pleine lumière, M. Winston Churchill a continué à faire parler de lui, par ses pourparlers avec certains hommes politiques. Un journal de Londres, le *Daily Express,* a commenté ses démarches dans les termes suivants: " M. Winston Churchill est à consulter un grand nombre de députés dans le but de former, à la Chambre des communes, un nouveau parti d'oppositionnistes dont il serait le chef. Il y a, actuellement, aux Communes, deux groupes importants qui ne sont pas ouvertement hostiles au gouvernement de coalition, mais qui, sans cesse, par leurs critiques et leurs sugges-

tions, embarrassent le cabinet. Un de ces groupes est constitué par une quarantaine de députés libéraux avec lesquels M. Churchill a conféré mercredi. L'autre groupe est un "comité de guerre" unioniste, comprenant cent cinquante députés. Dans ces deux groupes, il y a des hommes qui ne veulent pas avoir Churchill pour chef. Mais le projet d'alliance des deux groupes sous un leader acceptable trouve de puissants défenseurs."

M. Churchill est cependant retourné à l'armée sans que les projets qu'on lui prête aient pris une forme tangible.

* * *

En France, le ministre des finances, M. Ribot, a fait voter les crédits nécessaires pour le deuxième trimestre de 1916. Ils s'élèvent à 7,800,000,000 de francs (soit $1,576,000,000). Cela équivaut à environ $17,000,000 par jour. M. Ribot a déclaré que la France dépenserait bientôt $18,000,000 quotidiennement, tandis que l'Angleterre en dépenserait $25,000,000. Le crédit a été adopté à l'unanimité, moins une voix.

Le député Accambray a encore provoqué un incident regrettable, en prononçant un discours dans lequel il s'est plaint une fois de plus, que le Parlement n'exerce pas assez de contrôle sur la direction des affaires militaires. Ces paroles excitèrent l'indignation d'une grande partie des députés. Le président, M. Paul Deschanel, intervint avec émotion en déclarant que ce n'était pas le moment de tenir un tel langage, pendant que le sang coulait à Verdun. M. Accambray a demandé la formation d'un comité secret pour faire rapport sur les progrès militaires. Il a été plusieurs fois rappelé à l'ordre, et finalement le débat s'est terminé par l'ajournement de la séance.

Nous avons déjà signalé ici les inconvénients et les irritantes incartades du parlementarisme en temps de guerre. Heureusement que, dans le Parlement même, les meilleurs esprits comprennent qu'il importe d'en brider les excès. M. François Veuillot, dans une de ses intéressantes lettres à l'*Action catholique,* faisait ressortir récemment avec quelle fermeté les Chambres françaises ont su jusqu'ici mettre à leur place les hommes de l'école personnifiée par M. Accambray. Il reconnaissait, sans doute, qu'à plusieurs reprises un petit nombre d'agités et de brouillons, appartenant aux fractions d'extrême-gauche, ont lancé des interruptions malsonnantes ou des propositions saugrenues, parfois même ont soulevé des débats intempestifs ou des incidents regrettables. Voici, suivant lui, la cause de ces écarts : " C'est la conséquence fatale des habitudes et des idées qui s'étaient enracinées du temps de la paix. On voulait que le Parlement absorbât toute la puissance publique et assumât tous les rôles ; on prétendait en faire une sorte de dictateur collectif, dont le gouvernement, les fonctionnaires, les magistrats, les officiers même ne seraient que les humbles commis, à chaque instant révocables au gré des Chambres. On se rend compte aujourd'hui, devant les nécessités de la guerre, combien cette méthode est fausse et dangereuse... Mais il reste un certain nombre de parlementaires qui regimbent encore devant cette dure leçon ; car cette leçon ne se borne pas à renverser leurs théories, elle tend à refréner leurs ambitions et à diminuer leur influence. Au début de la campagne, ils ne songeaient pas à réclamer là-contre, parce qu'ils étaient emportés par cette fièvre et cet élan qui bouleversaient tous les systèmes et aussi parce qu'ils supposaient que l'épreuve serait de courte durée. A la longue — et par cette loi de la nature humaine qui fait succéder la détente à l'exaltation — ils se sont ressaisis. Ils ont vu que l'expérience de la guerre pourrait influer profondément

sur les habitudes de la paix. " Heureusement ils n'ont pas réussi à faire prévaloir leur état d'esprit sur celui qui animait tous les vrais patriotes. Le patriotisme a continué d'étouffer la voix du jacobinisme d'antan que l'on essayait de faire renaître. " Au Parlement même, continue M. Veuillot, la majorité, une majorité sérieuse et compacte, demeure indemne de cette contagion. Ni les intrigues, ni les assauts de cette poignée de dissidents n'ont pu obtenir le moindre avantage, ni déconcerter un seul instant l'Assemblée. Des incidents regrettables, il s'en est produit quelques-uns ; des votes inquiétants ou simplement fâcheux, pas un seul. " Le distingué correspondant de l'*Action catholique* rappelle quelques-unes des tentatives avortées d'une minorité turbulente et discréditée. Et il se croit en droit de conclure, avec une satisfaction légitime : " Nous touchons du doigt les conséquences de ces incidents et de ces dissentiments que certains esprits chagrins et certains ennemis de la France ont exagérés comme à plaisir. On peut affirmer, en effet, que non seulement ils n'entraînent point de résultats fâcheux, mais qu'ils déterminent des réactions et des constatations favorables. Ils font ressortir plus vivement la profondeur et la ténacité du sentiment national. Ils font percevoir plus clairement la malfaisance des systèmes et des mentalités dont ils sont l'effet. La nation, dans sa grande majorité, y prend une conscience plus claire et plus aiguë de la nécessité de rester compacte et fidèle à ses résolutions ; elle en reçoit une impression plus forte des défauts qu'elle devra corriger, dans ses habitudes, après la guerre. L'union sacrée d'aujourd'hui n'en est pas rompue ; la politique de demain en sera peut-être améliorée. — Somme toute, si les ennemis de la France attendent de notre politique intérieure un indirect appui pour leurs suprêmes efforts, ils courent une fois de plus à une déception formidable. La France est toujours unanime à vouloir tenir ; elle tiendra. Elle

est unanime à reculer toute idée de paix jusqu'après la victoire décisive; avec la grâce de Dieu, elle remportera la victoire. "

Le ministère Briand a subi dernièrement une modification forcée. Le général Galliéni, ministre de la guerre, s'est vu obligé de donner sa démission pour cause de santé. Les médecins lui ont signifié qu'il n'était plus en mesure de remplir avec l'activité suffisante les devoirs de la haute charge qui lui avait été confiée. Et ils lui ont commandé un repos absolu. M. Briand a reçu avec un vif regret sa démission. Celui qui a été choisi pour le remplacer est le général Pierre Roque. Il est âgé de cinquante-neuf ans. Il a fourni une belle carrière. Il a servi sous le général Joffre en 1888. Il a pris part à l'expédition de l'amiral Courbet au Tonkin et à l'expédition française en Indo-Chine. Il s'est retrouvé ensuite avec le général Joffre pour le creusement du grand port de Diégo-Suarez. De 1910 à 1912 il a occupé le poste d'inspecteur général de l'aéronautique. Si l'on en croît les dépêches, le nouveau ministre de la guerre est un homme froid, réfléchi, peu démonstratif, un esprit clair et un organisateur de sens pratique. Sa nomination a été bien accueillie par la presse.

* * *

Aux Etats-Unis, le président Wilson a obtenu un grand succès. Les deux Chambres du Congrès, le Sénat et la Chambre des représentants, ont répondu à sa mise en demeure, en refusant d'adopter une résolution qui avait pour objet d'avertir les citoyens américains de ne pas prendre passage à bord des vaisseaux marchands armés pour des fins défensives. Le président voyait, avec raison, dans une telle résolution, une sorte d'acquiescement à la prétention allemande que tout vaisseau marchand, armé pour se défendre en cas d'attaque,

peut être traité légitimement comme vaisseau de guerre, et coulé sans avis. M. Wilson a pris sur cette question une position très accentuée. Il a déclaré que si le Congrès n'adoptait pas l'attitude indiquée plus haut, il se trouverait dangereusement entravé dans la politique qu'il croit devoir suivre vis à vis le gouvernement du kaiser. Le président a d'abord réussi à rallier une majorité au Sénat. Mais c'est dans la Chambre des représentants que la bataille a été surtout ardente. M. Wilson a été appuyé non seulement par une forte majorité du parti démocrate, mais par presque la moitié du parti républicain. Le vote final a été de 276 contre 142. Ce qui ajoutait de l'intérêt au débat,c'est que l'ex-secrétaire d'Etat, M. Bryan, le célèbre leader démocrate, était publiquement opposé à la politique présidentielle. Cette bataille parlementaire a été l'une des plus chaudes et des plus intéressantes qu'il y ait eu au Congrès depuis plusieurs années.

* * *

Au Canada, la session du parlement fédéral s'achemine lentement vers son terme. La motion habituelle de M. Bickerdike pour l'abolition de la peine de mort a été rejetée par un vote de 19 contre 4, dans une Chambre presque déserte. Le gouvernement a formulé sa politique au sujet de la prohibition. M. Doherty, ministre de la justice, a proposé un projet de loi à cet effet. On en saisira facilement la portée en lisant ce passage du discours qu'il a prononcé: " Nous avons cru, a-t-il dit, qu'une loi qui a pour objet de prohiber ou limiter l'usage des liqueurs enivrantes est de celles qui, pour atteindre à leur complet effet, doivent recevoir l'approbation unanime ou générale des gens qui se trouvent atteints. Comme les provinces, à notre avis, peuvent, dans les limites de leur juridiction, rendre pour ces fins une loi efficace, nous croyons

qu'une loi provinciale plutôt qu'une loi fédérale obligatoire pour tout le pays, peut, dans une province où elle est en vigueur, obtenir plus facilement l'assentiment du peuple. " Donc le projet de loi laisse aux provinces l'initiative. Et il se borne à édicter des dispositions destinées à compléter leur action, en interdisant l'importation des liqueurs enivrantes dans toute province qui en aura prohibé le commerce. C'est là, en résumé, toute l'économie du projet. Comme on le sait, la prohibition a été votée par une majorité de 23,000 voix au Manitoba. Et le gouvernement d'Ontario vient de présenter une loi qui la décrète sans plébiscite, pour la durée de la guerre, sauf à décider finalement la question par voie de referendum après la conclusion de la paix.

La session de notre législature provinciale s'est terminée le 16 mars. On parle fortement d'élections générales pour le mois de juin.

**Thomas CHAPAIS.**

Québec, 27 mars 1916.

---

# NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

LA PATRIE. Conférences, discours et allocutions, par le R. P. M.-A. Janvier, des Frères Prêcheurs. 1 vol. in-8. Prix : 1 fr. ; *franco* 1 fr. 10. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

On trouvera, dans cet élégant volume, la belle conférence sur *La Patrie*, prononcée à Notre-Dame, au cours du carême de 1914, alors qu'il n'était point question de la guerre et que l'auteur traitait ce sujet parce que la suite de son plan l'amenait naturellement à montrer que l'amour de la patrie est commandé par la vertu de charité. On trouvera aussi la conférence sur *La paix internationale* donnée à Notre-Dame durant le carême 1915.

On lira avec profit *l'allocution aux dames de la Croix Rouge* (25 avril 1914) où d'avance l'orateur rappelait à ces dames les titres de cette oeuvre à la sympathie de tous ; *l'allocution pour le cinquantenaire de la société française de secours aux blessés militaires de terre et de mer* (20 juin 1914) ; le discours sur les *qualités de la prière adressé à Dieu pendant la guerre* (29 septembre 1914) ; et enfin, ces pages magnifiques qui ont fait vibrer tous les coeurs *l'héroïsme de la Belgique pendant la guerre de* 1914.

* * *

VENGEONS NOS MORTS. *Poésies*, par Charles Grandmougin. 1 vol. in-12. Prix : 1 fr. 50. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e)

Inspirées au jour le jour, depuis son début, par la guerre actuelle, ces poésies, tour à tour lyriques et sarcastiques, nous disent les souffrances des pays envahis, la barbarie allemande et l'héroïsme des alliés. Les morts héroïques des Français y sont fixées en pages superbes. Le kaiser et la culture allemande inspirent à l'auteur des satires cinglantes. Dites souvent par l'auteur, ou des artistes dramatiques, aux blessés dans les hôpitaux ou les grands concerts de Paris, ces poésies ont toujours soulevé l'enthousiasme.

* * *

# Chères Victoires

## (CONTE VRAI)

---

D'abord se présente à l'esprit une simple pensée, puis une saisissante image ; ensuite l'attrait du plaisir et le mouvement déréglé arrachent le consentement : ainsi triomphe le malin. — *Imitation*, I, XIII, 5.

---

### LES COMBATS

I

DOULOUREUSEMENT, depuis l'aube, le moine Jean luttait contre un incoercible dégoût de sa vocation. Aussi, lorsque, peu après les vêpres, il fut averti qu'on le mandait au parloir, il accueillit cet appel comme une diversion. Il descendit donc, non sans avoir répété l'habituelle prière par laquelle il implorait de Dieu, en cette circonstance, la prudence, la patience et la charité.

Au parloir il trouva un homme pieux du voisinage, qui venait parfois s'entretenir avec lui des choses de son âme. Mais il se sentit mal à l'aise en présence du saint homme, et il attribua à son manque de générosité dans la lutte cette injustifiable répulsion.

" Mon Père, dit le visiteur dès qu'ils furent assis, je pars sans tarder pour un voyage de piété : je verrai Lourdes, Assise, Rome, Jérusalem, et je désire vous emmener avec moi. Je me fais fort de vous obtenir toutes les permissions nécessaires.

Je remarque depuis quelque temps que vous changez; vous vous épuisez. Ce voyage vous reposera; et vous pourrez ensuite faire plus de bien. — Pourquoi, ajouta-t-il en baissant la voix, pourquoi ne pas jouir de la vie ? Dieu serait-il jaloux du bonheur de ses enfants ? Partez avec moi: vous êtes ici malheureux... "

Le moine perçut instantanément le charme multiple d'une existence large et libre. " Je ne suis pas malheureux, répliqua-t-il pourtant. J'aime mon joug; je possède en mon coeur la paix imperturbable; et, si je souffre, je suis heureux encore, étant par là conforme à Jésus-Christ, mon Sauveur crucifié. "

A l'audition du nom adorable, le visiteur inclina le front, mais comme s'il y eut été contraint par une main puissante, et une telle flamme passa dans ses yeux que le moine en frémit dans son esprit. La raideur de l'inclination, le feu de ce regard, sa propre terreur instruisirent le Père Jean. Se levant pour donner congé, il murmura les paroles du patriarche saint Benoît: *Vade retro, satana; nunquam suade mihi vana; sunt mala quae libas: ipse venena bibas.—Arrière, Satan, ne me suggère jamais chose vaine; ce que tu verses est mauvais: ton poison, bois-le toi-même.*

Le faux saint homme avait disparu. Le moine demanda au frère portier, qui montait un chapelet dans sa loge, s'il l'avait vu passer. "Quel saint homme, mon Père?... " dit-il, en regardant le prêtre par-dessus ses lunettes d'un air surpris.

En regagnant sa cellule, Jean passa par l'église; il remercia Dieu de l'avoir délivré du malin. Il ajouta, en prière pour toutes les âmes tentées: *Et ne nos inducas in tentationem, sed libera nos a malo.* Or il sut dans son esprit qu'il avait été exaucé.

## II

Un peu avant l'angélus du soir, maître André, le laboureur, vit venir à lui un pèlerin. Maître André avait travaillé tout le jour et son corps vigoureux s'était ployé sous le dur soleil et le labeur.

" Bonsoir, bon laboureur. Votre vie est bien pénible. — Bonsoir, pèlerin. Je ne suis pas bon et ma peine obtiendra son salaire. — Pourtant... Pourquoi peiner ainsi? Dans mon pèlerinage, j'ai appris un secret qui rendrait un homme heureux autant qu'homme peut être, pour six pleines années... "

Maître André sentit dans ses membres las couler la douceur d'un long repos, qui lui rendit plus pesante sa fatigue. Mais il dit : " J'ai vécu déjà neuf fois six ans, et je sais que six ans passent vite. Six ans ne me suffiraient point. J'ai fait pacte avec mon âme pour une éternité de bonheur. Ai-je encore six ans à vivre ? Dieu seul le sait. " Et, comme il nommait son Seigneur, maître André leva son feutre. La brise du soir rafraîchit son front moite d'une laborieuse sueur.

Or le pèlerin disparut tout soudain. Un grand chêne qui marquait la limite de la terre frissonna d'un étrange frisson, de ses racines jusqu'à son faîte. Maintes feuilles, arrachées, tourbillonnèrent et jonchèrent les sillons. André se signa et murmura : " Ne nous laissez pas succomber à la tentation, mais délivrez-nous du mal. Amen. "

## III

La nuit était déjà avancée. Dans sa pauvre chambre sous le toit restée brûlante des ardeurs du jour, Pierre étudiait encore. De temps à autre, sa mère couchée dans la pièce voisine sortait de son sommeil fiévreux pour lui redire : — " Couche-toi, mon enfant, tu t'épuises. — Encore cette page, maman, et je dormirai. "

Or, tandis qu'il s'obstinait sur un chapitre de sa chimie organique, quelqu'un entra dans la mansarde après avoir heurté la porte d'un coup discret. — " Encore au travail, Pierre! lui dit le plus célèbre de ses professeurs. Vous vous tuerez. J'ai vu votre lampe et j'ai monté pour vous dire : Pourquoi ne pas jouir de votre jeunesse, comme font les autres? Laissez vos livres, venez avec moi; dans six ans vous serez un maître!... — J'aurai la science ?... — Peuh ! la science ! dit l'autre, en ricanant. Mais vous serez un oracle consulté par les savants des deux mondes... "

Dans le silence qui suivit, Pierre entendit le souffle léger de sa mère. L'entretien ne l'avait pas éveillée. — " Et ma mère? " demanda-t-il. — "Bah! répondit le maître avec une voix dure. Sa vie est faite. Vous lui donnerez de l'argent. "

Pierre sentit au fond de soi un vertige monter comme s'il se fut trouvé sur le bord d'un gouffre.

" Pierre, dit la mère, mon enfant, obéis-moi. — C'est fini, maman. " — Le charme était en effet rompu. Pierre tomba à genoux, invoquant cette Mère des âmes, au souvenir de laquelle sa mère selon la chair l'avait ramené.

Le tentateur s'était enfui. Quand l'étudiant releva le front, son inquiète maman était auprès de lui. — " J'ai fait un rêve affreux, dit-elle: je te perdais. Ne travaille plus si tard, cela t'enfièvre. "

## UNE DÉFAITE

Dans la tiédeur de sa couche ravagée, Julien paressait, sans se décider à partir pour le travail. Il était caissier dans un grand magasin, et c'était jour de comptes. Il se sentait bien habile et d'ailleurs de connivence avec le comptable principal; pourtant il craignait en telles occurrences qu'un indiscret ne remarquât certaines adresses par lesquelles il grossis-

sait ses appointements. Au dire de Julien, ces appointements, qui semblaient raisonnables, étaient parfaitement dérisoires en comparaison des services rendus à ses patrons par leur jeune caissier, et de plus ils ne suffisaient pas à son train de vie. Julien se justifiait ainsi de pratiquer la *compensation occulte*. Mais il aimait naturellement mieux qu'on ne s'en aperçût point.

Un coup léger à la porte et déjà, avec un aimable sans-façon, un visiteur matinal se trouva près du lit. Julien le reconnut pour un des jeunes viveurs qu'il coudoyait au théâtre, sur le boulevard, dans les restaurants de nuit. Très élégant dans son débraillé de bonne tenue, c'était le type même du *charmant garçon*. — " Ah! ah! dit-il, on fait la grasse matinée! Je le comprends, après votre soirée d'hier! Ah! ah! gaillard! Au moins vous n'êtes point de ces moroses qui demandent si la vie vaut la peine d'être vécue! Ah! ah! ah!... "

Il s'était cavalièrement assis au bord du lit. — " Parlons sérieusement, très cher! Vous me plaisez, je veux faire quelque chose pour vous. Que diriez-vous de six années de fête ? Oui, je vous les offre... — De l'argent?... — A remuer à la pelle, du plaisir, de l'amour et le reste, autant que vous en avez pu rêver et davantage... — Pendant six ans ? — Six pleines années. Vous avez vingt-quatre ans, je crois; les six plus joyeuses années de votre vie... "

Sa voix pourtant rendait un étrange son faux. Si grossier qu'il fut, Julien le sentit. Il questionna: — " Pourquoi six? — Très cher, je n'offre pas davantage. Je vous donne un cheval,vous regardez la bride. Ce n'est pas d'un gentilhomme."

Ce mot porta. Julien se piquait de belles manières. Il risqua cependant: — " Et après les six ans?... — Après, après, répliqua le charmant garçon avec une irritation marquée. C'est un *oui* ou un *non* que je vous demande. "

Julien sentit sa tête tourner comme s'il eût bu d'une li-

queur capiteuse; il eut conscience qu'il devait dire *non* et qu'il le pouvait encore. S'il pensa à l'enfer, ce fut — en face des plaisirs tout proches — comme à un risque lointain. Il tremblait ainsi qu'à son premier larcin. Cependant il tendit sa main et cria : *Tope!*

## LA RANÇON

### I

Les six ans passèrent comme un rêve. Toujours flanqué de son compagnon qui semblait avoir le diable au corps quand il s'agissait d'inventer quelque manière nouvelle de brûler la vie, Julien avait avancé de fêtes en fêtes dans un perpétuel enivrement. Le jour même du fameux pacte, son père, le bonhomme André, était opportunément trépassé, lui laissant un honnête héritage que d'heureuses spéculations avaient dix fois centuplé. Julien, grand financier, viveur intrépide, n'avait jamais connu ni remords ni dégoût. Il raillait avec assurance et quiétude les scrupules des petits esprits et les craintes des dévots.

Il avait même oublié l'échéance jadis consentie à son bonheur, quand un matin un accident inouï le renversa sur le boulevard. Il aurait dû être tué sur le coup. Avec stupeur, on constata qu'il vivait encore. Et c'est sur un lit d'hôpital qu'il recouvra sa connaissance. Un interne, du nom de Pierre, était à son chevet. Mais Pierre n'était pas seul : le charmant garçon ne quittait pas des yeux son bon ami Julien.

L'interne, un instant, sortit. Le charmant garçon en profita. — " Tu peux te flatter d'avoir une chance! Tu devrais être mort et m'appartenir pour jamais. Quelqu'un de plus fort que moi t'a préservé. Qu'importe! Ce n'est même point partie remise. Tu m'as vendu ton âme; elle m'appar-

tient. J'ai tenu ma promesse, largement, sois fidèle à la tienne. — Quoi! dit Julien, les six ans... — Sont expirés depuis une heure. Tu ne peux plus vivre; mais quand même tu vivrais, tu es à moi. Jamais tu n'obtiendras ton pardon ; mon cher, une vie comme la tienne ne se pardonne pas. "

Le médecin, rentrant, interrompit le colloque. — " Docteur, dit le malade, vais-je mourir? — Monsieur, répondit Pierre, mon devoir m'oblige à vous parler franchement; je ne sais combien de temps vous vivrez encore, mais ce n'est même plus une question d'heures. Il faut songer à vous préparer... — Laissez-le mourir tranquille, dit l'ami. Il ne croit ni à Dieu ni à... — Monsieur..." — En prononçant ce mot, Pierre le regarda et le reconnut. Il frémit; mais, se souvenant d'une précédente victoire, il invoqua intérieurement la Vierge et continua sans trouble apparent: — "Monsieur, une telle affaire est de celles que l'on règle soi-même." Et,à la religieuse qui entrait:—"Vite, commanda-t-il, cherchez un prêtre. "

## II

Julien déjà se tordait dans le désespoir. — " Inutile! Je suis damné! J'en ai trop fait! Perdu! Ah!... — Personne n'est damné pour avoir trop péché, mais pour avoir refusé la miséricorde, dit un prêtre en entrant rapidement. — Docteur, expliquait la religieuse, j'ai rencontré le Père Jean dans le passage; je l'ai amené. — Confiance, mon fils; quand même vous vous seriez vendu à Satan, le sang de Jésus lavera le pacte..." — Et comme le malade ne cessait de se tordre dans son angoisse... " De l'eau bénite, ma soeur, s'il vous plaît. " — Lui-même se passa autour du cou la petite étole qu'il portait sur soi; puis il aspergea le lit et la chambre.

" Assez de mômeries, cria le faux ami. Cette âme est perdue." — Jean le fixa et à son tour le reconnut, bien qu'il

eût dépouillé ses façons d'ermite. Il n'était même plus le charmant garçon d'une impertinente élégance: acculé dans l'embrasure de la fenêtre, les yeux ardents, la bouche convulsée, prêt à mordre, on eût dit un chien enragé.

" Votre chapelet, ma soeur, invoquez Marie... " ordonna le prêtre à la religieuse épouvantée. Elle aussi, dans une heure de lassitude, avait éprouvé la perfidie du tentateur. Mais la Vierge l'avait délivrée. Le médecin s'agenouilla en face d'elle; son art était inefficace dans ce combat, et, chrétien, il se plaçait sous l'obéissance du prêtre, comme un soldat sous le commandement de son chef.

Le moine récitait sur l'agonisant une adjuration: " *Que le Seigneur te protège et qu'il te garde ; qu'il te montre sa face; qu'il ait pitié de toi; qu'il tourne vers toi son visage ; qu'il te donne sa paix; que Dieu Tout-Puissant, mon frère, te bénisse!*"—Puis au malade, soulevé par une grâce suprême, il commanda: — " Souvenez-vous de votre baptême. Renoncez à Satan. — J'y renonce. — Renoncez à ses oeuvres qui sont vos péchés. — J'y renonce. — Croyez à Jésus-Christ, votre Sauveur. — Je crois en lui. — Ayez en lui confiance: demandez-lui pardon. — Pardon, ô Jésus, pardon ! "

Il se fit dans la chambre comme un ouragan impétueux. Les meubles semblèrent bondir de leur place et se briser. Le tout dura une demi-seconde et parut effroyablement long. Le calme revint instantanément: le tentateur avait disparu.

## III

Julien respirait encore. Le prêtre lui donnait à baiser la sainte croix et murmurait en latin: "*Ecce crucem Domini. Fugite, partes adversae. Vicit leo de tribu Juda, radix David. Alleluia.* — Voici la croix de votre Maître. Fuyez, ennemis ! Il est vainqueur le lion de Juda, le sceptre de David! Louez

Dieu." — " Hâtez-vous, Père, " dit le médecin dont les doigts avaient professionnellement repris l'artère du malade, " il achève." Au repentir du malheureux, le prêtre imposa la pénitence et l'absolution. Julien rendit l'esprit.

Aux trois chrétiens, victorieux d'eux-mêmes, Dieu accordait le salut du pécheur.

**Fr. Valentin-M. BRETON, o. f. m.**

---

# La Sainte de la Patrie

QUI, assurément, il y avait grande pitié au royaume de France, en l'an de grâce 1429. Il y avait grande pitié même dans la châtellenie de Vaucouleurs et autour du petit village de Domrémy, sur les frontières de la Lorraine et de la Champagne. Jeanne, la fille du paysan Jacques d'Arc et d'Isabelle Romée, avait pu, en grandissant, être témoin de dévastations, d'incendies, de luttes fratricides, auxquelles donnait lieu la terrible rivalité des Bourguignons et des Armagnacs. Un jour même n'avait-elle pas dû panser les blessures que des bambins de son village fidèle au roi avaient reçues des enfants d'un village voisin dévoué au parti bourguignon. Non, ils ne devaient pas être gais les récits qu'elle entendait, le soir autour de l'âtre, tandis qu'elle était occupée à coudre ou à filer. Combien tristes les spectacles qui passaient dans ses rêves, alors qu'elle allait seule dans le bois voisin, au seuil d'une grande forêt des Vosges, pour mieux s'entretenir avec ses saints préférés, saint Michel, sainte Catherine, sainte Marguerite !

Si la pitié était grande au baillage de Chaumont en Bassigny (dont faisait partie Domrémy), elle n'était pas moindre à Paris et dans les grandes villes du royaume. Par suite d'une guerre ininterrompue depuis des années, et de la famine, son inséparable compagne, la mort fauchait si vite et si abondamment qu'on agrandissait partout les cimetières et que les survivants fuyaient en grand nombre dans les bois, abandonnant femmes et enfants, qu'ils ne savaient plus comment nourrir. (1)

---

(1) Les villes " de quartier à quartier, de rue à rue, de maison à maison, étaient en proie aux partialités, aux haines farouches, aux ven-

Dans le domaine politique et national on touchait à l'abîme. A la faveur des implacables haines, qui divisaient les d'Orléans et les ducs de Bourgogne, le roi d'Angleterre, Henri V de Lancastre, s'était emparé de Rouen dès l'année 1419. Ce succès l'avait tellement enorgueilli qu'il avait fait frapper des monnaies avec cet exergue : *Henri, roi de France.* Hélas ! la bravade menaçait de devenir une réalité. Car, outre qu'elle transformait Paris et la province en une sorte de maquis, où les principaux seigneurs se cherchaient pour s'égorger, l'atroce querelle des Bourguignons et des d'Armagnacs rendait la France totalement impuissante à repousser l'invasion étrangère. ([2]) Il est vrai, en face de l'imminence du danger

---

dettas ; prises et reprises, elles payaient rançon à chacun des vainqueurs alternativement. " (G. Hanotaux, *Revue des Deux-Mondes*, juillet-août, p. 500). — Quant aux campagnes, le *Religieux de St-Denis* en a retracé l'aspect dans une page souvent citée : " Partout, excepté dans les lieux clos de murs, toutes les productions de la terre étaient ravagées, dévastées, et on était si peu assuré de vivre du travail de ses mains que bon nombre de paysans poussés par le désespoir abandonnaient la charrue et se faisaient brigands... Pendant le jour, ils parcouraient les bois comme des bêtes sauvages et, tombant par surprise sur les voyageurs, ils leur volaient leurs vêtements ou leur argent, leur faisant subir toutes sortes de tortures, exigeant d'eux une rançon ou les mettant à mort sans pitié... La nuit ils forçaient les maisons, poussaient les gens dehors par les fenêtres ou autrement, quelquefois tout nus, et saccageaient les demeures en toute liberté. " (Cité par G. Hanotaux, *ibid.*). — L'universelle indiscipline avait engendré une formidable panique, dit encore M. Hanotaux ; on ne s'en remettait plus au corps social d'assurer la défense commune ; chacun agissait pour son compte, au hasard des ressources et de la force particulières. Ces petites guerres locales se multipliaient à l'infini et formaient un fond tragiquement animé à la grande guerre générale, qui se promenait et se balançait en quelque sorte d'une frontière à l'autre, d'une province à l'autre, du Mont Saint-Michel à Vaucouleurs, de Beaugé à Compiègne, d'Azincourt à Patay.

([2]) Le risque couru par la France, au temps de Charles VII, fut la rivalité, un moment prépondérante, de la domination de Bourgogne, qui, installée sur la Meuse, la haute Seine et l'Escaut, n'avait qu'à tendre les bras aux Anglais, maîtres de la Guyenne, du Périgord et de la Normandie, pour enserrer et étouffer la dynastie capétienne. — Le roi de Bourges, aplati entre ces deux forces, ne pesait guère plus qu'un duc de Bretagne, à demi indépendant, un roi d'Arles, ou un duc de Savoie, à demi italien. — (G. Hanotaux.)

et de l'indignation populaire, le patriotisme s'était un peu réveillé chez les représentants des deux partis rivaux. Ils avaient résolu une tentative de réconciliation. Mais le meurtre du comte de Bourgogne, Jean Sans Peur, sur le pont de Montereau, où il était venu rencontrer les partisans du Dauphin, avait jeté définitivement les Bourguignons dans les bras des Anglais. Ce que la conquête avait commencé, cette alliance l'avait achevé. Le 21 mai 1420, un traité avait été conclu à Troyes entre Henri V d'Angleterre et Isabeau, la reine régente de France. Enregistré par le Parlement de Paris, solennellement juré par l'Université, promulgué au Châtelet, notifié aux cours étrangères, ce factum diplomatique avait déclaré Charles, le seul survivant des trois fils de Charles VI (le pauvre roi dément), déchu de la succession paternelle, et avait formellement attribué la couronne de France à Henri V de Lancastre, lequel, pour bien attester sa main mise sur le royaume de saint Louis, avait épousé, le 22 juin suivant, la princesse Catherine, fille de Charles VI et d'Isabeau de Bavière. Le 2 décembre de la même année, il avait fait son entrée solennelle à Paris.

La mort de Henri V, survenue deux ans plus tard à Vincennes (31 août 1422), n'avait pas déconcerté le parti anglo-bourguignon. Le défunt ne laissait-il pas un fils, qui lui était né de la reine Catherine dix mois auparavant ? Le nouveau venu n'était-il pas, en vertu du traité de Troyes, le légitime héritier de la couronne de France? Sa naissance n'avait-elle pas provoqué grande liesse au Louvre aussi bien qu'à Windsor? C'est pourquoi, à peine le corps de Charles VI, qui avait suivi de très près dans la mort Henri V (21 octobre 1422), avait-il été descendu dans le caveau royal de Saint-Denis que les Anglais avaient crié : " Vive Henri, roi de France et d'Angleterre ! " Au retour des obsèques le duc de Bedford, frère de feu Henri V, avait fait porter l'épée du roi de France

devant lui, en se réclamant de son titre de régent. Le peuple en avait murmuré fort, mais il avait fallu le souffrir. Car, outre Paris, l'Artois, la Flandre, la Champagne, la Picardie, la Normandie, c'est-à-dire à peu près toutes les provinces au nord de la Loire, et la Guyenne, au sud de ce fleuve, reconnaissaient sa juridiction. Ajoutez que son allié, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, venait par son mariage avec la fille du comte de Flandre de s'annexer presque tous les Pays-Bas.

En face de si puissants rivaux le futur Charles VII avait sans doute affirmé son droit héréditaire. Il avait pour lui une quinzaine de provinces, et de vaillants capitaines, tels que Dunois, Gaucourt, La Hire, Xaintrailles, Tremoille, Guitry, Villars. Mais il était pauvre et découragé. Il n'attendait que la reddition d'Orléans, que les Anglais assiégeaient depuis près de six mois, pour renoncer à la lutte et chercher un refuge à l'étranger.

Nous nous apitoyons sur cette situation précaire. En réalité pourtant mérite-t-elle tant de compassion ? Que Charles VII eut laissé le champ libre à son adversaire, le mal eût-il été si grand? Etait-il si clair de quel côté se trouvait la justice? Henri VI ne pouvait-il pas invoquer en sa faveur le traité de Troyes? N'était-il pas le fils légitime d'une princesse française ? La France n'était encore qu'un vaste domaine féodal, dont quelques grands seigneurs, notamment les Bourgogne, les Richemont, les Bretagne, les Orléans, se disputaient les portions. Qu'un Lancastre ou un Valois exerçât sa suzeraineté sur ce monde turbulent et cupide, il importait assez peu, semble-t-il. Et puis l'annexion de la France à l'Angleterre n'aurait été qu'un de ces nombreux événements qui, à travers les âges, ont perpétuellement modifié les frontières des patries terrestres. Elle n'aurait fait que créer une nation plus puissante, douée d'une vitalité plus énergique, provenant de la fusion de deux races vigoureuses. Enfin, elle

aurait supprimé une source toujours ouverte de guerres désastreuses. Quel gain pour les sujets du nouvel empire et pour l'humanité tout entière?

Oui, mais tel n'était pas le plan de celui qui a réglé la marche de l'histoire, qui abaisse ou élève les nations, les détruit ou les amène à l'existence. Il s'agissait, dans la conjoncture, de savoir si l'âme anglo-saxonne ou l'âme flamande allait prédominer sur l'âme latine dans ce beau royaume de France, si bien placé pour faire rayonner son influence jusqu'aux confins de notre petit monde. L'âme latine, véritable héritière de la civilisation gréco-romaine, providentiellement choisie elle-même pour être le véhicule du christianisme, voilà ce que Dieu voulait conserver à tout prix ! Et puis ce même Dieu, à qui rien n'est caché, avait entrevu parmi les prochains successeurs de Henri VI de Lancastre un prince voluptueux et cruel, un prince qui n'hésiterait pas, plutôt que de sacrifier l'amour d'une femme, à déchirer la robe sans couture du Christ et à séparer violemment son peuple du centre de l'unité catholique. Que ce prince eut régné à Paris aussi bien qu'à Londres, la France aurait suivi la nation-soeur dans le schisme. Or cela non plus, Dieu ne le voulait pas. Non, encore moins qu'à la civilisation gréco-romaine, Dieu ne voulait pas que le royaume de Clovis,de Charlemagne et de saint Louis,fût soustrait au christianisme intégral. La preuve qu'il ne le voulait pas, c'est précisément qu'il intervint directement dans un conflit où de prime abord des intérêts purement humains semblaient engagés; c'est qu'il vint, suivant son habitude, prendre ce qui n'était pas pour confondre ce qui était; c'est qu'il envoya un sauveur à la France sous la gracieuse mais frêle figure d'une jeune fille de dix-sept ans.

Car c'est bien lui qui l'envoya. Quoiqu'en disent les admirateurs laïcs de notre héroïne, sa mission ne fut pas une création de son coeur, quelque compatissant et résolu que fût

ce coeur. L'humble pastourelle de Domrémy, qui ne savait que son *Pater* et son *Ave,* ne s'exalta pas graduellement, elle ne se suggestionna pas par la considération assidue de la détresse de la patrie. Ni son éducation, ni l'époque et le milieu où elle parut ne se prêtent à cette explication de son rôle. La pitié très réelle, qui régnait au royaume de France, elle n'en saisit la profondeur ni dans les livres, puisqu'elle ne savait pas lire, ni dans les entretiens avec les politiques et les chefs militaires, qu'elle ne connaissait pas encore, ni dans ses promenades sous les hêtres du Bois-Chenu, où elle n'avait pour compagnes que deux bergerettes, comme elle, Mengette et Heauviette. Cette pitié, elle l'entrevit dans la clarté mystérieuse qui lui vint du côté de l'église un jour qu'elle était en prière dans le jardin de son père; elle l'apprit par les voix de saint Michel et de deux célestes visiteuses, dont l'archange lui avait annoncé l'approche, et qui ne cessaient de lui répéter: *Va, va, fille de Dieu, au royaume de France, il n'y a de salut qu'en toi!* Si elle partit, ce fut uniquement parce qu'elle ne pouvait plus longtemps résister à la volonté de son Créateur, dont sainte Catherine et sainte Marguerite lui paraissaient clairement être les messagères. Elle le dira plus tard à ses bourreaux de Rouen: *J'aurais mieux aimé être tirée à quatre chevaux que de venir en France sans la permission de Dieu.*

Oui, elle était envoyée de Dieu la petite villageoise lorraine qui, le 23 février 1429, quitta Vaucouleurs, après avoir enfin obtenu de Baudricourt, capitaine de l'endroit, la permission de partir et une faible escorte pour l'accompagner. Elle était envoyée de Dieu la bergerette qui, ne sachant jusque-là ni chevaucher, ni guerroyer, se trouva tout-à-coup transformée en habile écuyère, et qui, sur la méchante monture que lui avait procurée son oncle Durand Lascart, fit en onze jours les 150 lieues qui séparaient Vaucouleurs de Chinon. Le Seigneur était avec la jeune guerrière le jour où, admise en

audience, dans la vaste salle du château de Chinon, elle alla droit à Charles VII, qu'elle n'avait jamais vu et qui, déguisé sous l'habit d'un de ses courtisans, se trouvait perdu au milieu de trois cents chevaliers aux costumes plus brillants les uns que les autres, et que relevait encore l'éclat d'un grand nombre de flambeaux. Le Seigneur était avec la petite paysanne illettrée dans cet interrogatoire de Poitiers où aux plus habiles docteurs de l'époque elle donna de ces réponses qui nous émerveillent encore par leur lucide bon sens et leur vivacité de repartie, bon sens et vivacité qui ne l'abandonneront ni dans la prison, ni en face de la torture, ni sur l'estrade du cimetière de Saint-Ouen, ni dans l'archevêché de Rouen, ni en présence de l'affreux bûcher. Le Seigneur était avec la frêle combattante de dix-huit ans dans cette admirable campagne de la Loire, qu'on n'a pas craint de comparer à la première et foudroyante campagne d'Italie par Bonaparte, dans cette campagne où, en huit jours, la petite Jeanne prit trois villes et détruisit, à Patay, une des plus belles armées anglaises. Il était avec elle dans cette marche triomphale vers Reims, où il suffisait à la Pucelle de se montrer devant les places fortes pour les soumettre.

Oh! le jour où l'évêque Régnault de Chartres posait la couronne de saint Louis sur la tête de Charles VII, Jeanne avait quelque droit à se tenir aux côtés de son roi, fût-ce un peu près de la sainte Ampoule! N'est-ce pas elle qui, par une révélation évidemment inspirée, avait fait rentrer l'espérance dans l'âme de Charles VII dès sa première entrevue avec lui au château de Chinon ? N'est-elle pas elle qui avait constamment soutenu le courage de son prince, soit par l'affirmation claire et ferme de sa légitimité contre les prétentions de Bedford et les intrigues des partisans de la paix de Bourgogne, soit par l'assurance prophétique, qu'elle ne cessait de répéter, que les Anglais *seraient boutés hors de France, excepté ceux qui y*

*laisseraient leurs os?* Enfin n'est-ce pas à elle, à son coup d'oeil de génie, à son intrépidité, à son esprit d'audace et d'entreprise, qu'étaient dûs le relèvement de la dynastie nationale et la triomphale ivresse de cette journée du 16 juillet 1429, en la cathédrale de Reims? Elle pouvait avec quelque fierté, en ce jour mémorable du sacre, réclamer que son étendard fût à la gloire. Car il avait été rudement à la peine. L'apparition de ce nouveau Labarum, portant les noms de Jésus et de Marie inscrits en lettres d'or sur son linon blanc, n'avait-elle pas été le signal de la victoire à Orléans, à Jargeau, à Beaugency, à Patay, à Troyes, à Châlons ? N'avait-elle pas partout jeté la terreur et le désarroi chez des ennemis, qui, jusque-là, n'avaient connu que les sourires de la fortune ?

Ah! le peuple ne se trompait guère en prenant pour un ange, venu au secours de la France, cette jeune libératrice, dont la présence à la tête des armées avait ramené la confiance et la concorde dans les rangs de chefs irrésolus et déconcertés, avait fait en moins d'une semaine lever le siège d'une ville qu'on s'attendait à voir entre les mains de l'ennemi d'un moment à l'autre, et, en moins de deux mois, avait rendu au drapeau fleurdelisé tout son prestige et toute sa puissance. Il ne se trompait guère en l'appelant sainte, virginale, prophétique, la sybille de France, la damoiselle illuminée par l'Esprit-Saint, inspirée de Dieu, en élevant sa figure sur les autels, en frappant des médailles à son effigie, en la plaçant immédiatement après la Sainte Vierge! Il ne faisait que précéder le jugement définitif de l'Eglise. Il ne se trompe pas non plus l'historien qui nous rapporte qu'avec l'apparition de Jeanne la France avait été constituée en état de miracle, que son sol et son ciel étaient devenus sacrés.

Mais ce qui était joie pour les uns était terreur pour les

autres. Les Anglais, " race superstitieuse ", ainsi qu'il est dit aux pièces du procès, " se sentaient sous le bras de Dieu ou sous la griffe du démon ". Il ne faisait pas bon s'attarder sur ce sol, où la maléficieuse Pucelle avait dit que pas un seul Anglais ne demeurerait hors ceux qui seraient en terre (G. Hanotaux). C'était un sauve-qui-peut général. Capitaines et soldats n'osaient plus s'avancer dans l'intérieur du pays, par crainte des incantations et des maléfices de la terrible guerrière. Les fuyards et les déserteurs se multipliaient, et, pour les empêcher de se rembarquer, de regagner l'Angleterre, Bedford était obligé d'avoir recours aux mesures les plus draconiennes.

Nous nous expliquons dès lors la joie qui s'empara des Anglais, quand ils apprirent que, le 24 mai 1430 (un an et seize jours après leur fuite d'Orléans), Jeanne avait été capturée devant Compiègne. Toutefois elle n'était pas tombée entre leurs mains. Prise par les gens de Jean de Luxembourg, elle restait à la discrétion de celui-ci. Le vainqueur bourguignon la tenait sans doute enfermée dans une tour massive et très haute de son château de Beauvoir, situé au milieu des bois, entre Saint-Quentin et Cambrai. Elle était dans la totale impuissance de nuire. Mais ses ennemis voulaient autre chose que la captivité. Comme les envahisseurs d'aujourd'hui, ils attribuaient le succès de leurs armes au secours du Tout-Puissant et ils étaient persuadés que Dieu avait combattu de leur côté. A cette persuasion la Pucelle avait donné un cruel démenti en affirmant cent fois pour une qu'elle avait été divinement envoyée pour les chasser de France, et surtout en appuyant son affirmation par des victoires qui avaient déterminé un ébranlement prestigieux dans tout l'Occident, y avaient même popularisé la croyance en un miracle.

Sous peine de passer pour des intrus, en révolte ouverte

contre une volonté de leur Créateur, clairement manifestée, ils se devaient à eux-mêmes d'anéantir une telle croyance. C'était une nécessité pour eux de montrer à la chrétienté que, loin d'être une messagère du Dieu des armées, la Pucelle n'était qu'une hérétique, une sorcière, disciple et limier du diable, ainsi que s'exprimait Bedford. Leur rêve, c'était d'obtenir d'elle-même le désaveu de ses affirmations et de ses actes dans un procès retentissant, dans un procès d'inquisition, et sous la pression de juges ecclésiastiques, représentants de l'autorité divine sur la terre. Ils voulaient en un mot renouveler, à quatorze cents ans de distance, le jugement du Sanhédrin et, par la sentence d'un nouveau Caïphe, transformer le miracle en imposture aux yeux de la multitude, à qui ils n'ignoraient pas qu'il est toujours facile d'en imposer. Le stratagème était évidemment des plus efficaces pour annihiler le secours que l'intervention de Jeanne avait apporté à la dynastie des Valois et à l'indépendance française, et pour relever leurs propres affaires, qui s'étaient si lamentablement gâtées depuis leur défaite devant Orléans.

Mais il s'agissait tout d'abord d'obtenir la prisonnière de son geôlier, Jean de Luxembourg. Celui-ci, effrayé par sa tante qui menaçait de le déshériter s'il cédait sa captive aux Anglais, opposait un refus irritant. Il fallut attendre la disparition de l'énergique amie de la Pucelle. Mais une fois celle-ci morte, les événements se précipitent. Dès le 21 novembre, dix mille tournois (61,121 francs, soit $12,000) sont votés par les Etats de Rouen sur l'ordre du roi d'Angleterre, et versés aux personnages intéressés dans le honteux marché, parmi lesquels Pierre Cauchon, évêque courtisan de Beauvais, dans le diocèse duquel Jeanne a été prise. C'est le premier acte du drame de Rouen. Il débute par une ressemblance remarquable avec celui du Calvaire. Jeanne est estimée plus haut que Jésus ; mais comme lui, elle est vendue à ses ennemis par des

hommes de son sang et de sa race. Le recteur et les membres de l'Université de Paris réclament la victime. Ils sont gagnés à la cause anglo-bourguignonne, et il n'y a pas à craindre qu'ils l'épargnent. Cependant Bedford est d'un autre avis. Il a la main sur le chapitre de Rouen, dont il fait partie. C'est là que le jugement aura lieu. " L'heure de Rouen doit être vengeresse de l'heure d'Orléans " (G. Hanotaux.)

Jeanne arrive dans la capitale de la Normandie, aux derniers jours de décembre 1430. Reléguée dans une tour du château bâti par Philippe-Auguste, elle occupe une chambre, où l'on monte par huit marches. Un serrurier construit une cage en fer, où elle est gardée jusqu'au commencement du procès, sans voir âme qui vive, hors ses gardiens, cinq Anglais, ses *houspailleurs,* comme elle les appelle, dont elle est obsédée. ([3]) Le procès une fois en marche, on la tient enchaînée à une grosse pièce de bois, longue de cinq ou six pieds, à laquelle adhère une serrure servant à fermer la chaîne.

Le 3 janvier 1431, émanent les lettres patentes du roi d'Angleterre, qui livrent la prisonnière à l'évêque de Beauvais pour être interrogée et examinée. Pierre Cauchon, ainsi muni de pleins pouvoirs, se hâte de constituer son tribunal. Il commence par joindre à la juridiction, qu'il tient du chapitre de

---

([3]) Elle eut cependant la visite de Jean de Luxembourg, qui lui dit qu'il la rachèterait, si elle s'engageait à ne plus combattre contre l'Angleterre. " En nom Dieu, répondit la prisonnière, vous vous moquez de moi ; car je sais bien que vous n'en avez ni le vouloir ni le pouvoir. " — En présence du comte de Warwick et de lord Stafford, qui avaient accompagné Luxembourg, elle ajouta : " Les Anglais, je le sais, me feront mourir, croyant, après ma mort, gagner le royaume de France ; mais quand ils seraient cent mille godons (godams) de plus, ils ne l'auront pas, ce royaume. " Stafford irrité voulut percer de son épée l'audacieuse petite prophétesse. Mais Warwick l'empêcha, il la destinait à un autre genre de mort, moins caché, et plus propre, selon lui, à relever le prestige de l'Angleterre.

Rouen ([4]), celle de l'Inquisition. En conséquence, Jean Lemaître, dominicain, reçoit du grand inquisiteur de France, Jean Graverand, autre dominicain, l'ordre de siéger à côté du prélat président. Le tribunal proprement dit se compose donc de deux juges attitrés, l'évêque et l'inquisiteur, d'un promoteur (J. d'Estivet), d'un conseiller instructeur (De Lafontaine), de trois greffiers et d'un huissier. Quant aux consulteurs et assesseurs, ils sont fort nombreux. Pierre Cauchon a mobilisé tous les clercs dont il peut disposer. Parmi eux, note M. Hanotaux, on distingue des politiques, dont Jeanne a contrarié les projets; des universitaires de la vieille Sorbonne, qui détiennent la sagesse et l'exploitent, qui se font un dieu de leur logique, laquelle est courte, et de leur ambition, qui est exigeante — hommes à l'orgueil immense, parce qu'ils se croient indispensables, ils se disent maîtres de la science, parce qu'ils l'exposent et enferment la vie dans leur automatisme obscur—enfin il y a les neutres et les passifs, toujours prêts à applaudir l'iniquité triomphante. ([5])

---

([4]) L'évêché de Rouen était alors vacant par suite de la translation de son titulaire, le cardinal de la Rochetaillée, au siège de Besançon.

([5]) Que ce procès fut frappé de nullité, on n'en doute plus aujourd'hui. De cette nullité l'abbé U. Chevalier a relevé quelques causes en s'appuyant sur les règles du tribunal de l'Inquisition (car c'était une sentence de l'Inquisition qu'il s'agissait de rendre, ne l'oublions pas). 1o La compétence territoriale de Cauchon comme évêque de Beauvais était douteuse ; 2o Jeanne déclina la compétence personnelle de cet évêque et du tribunal, comme suspects de partialité contre elle. Cauchon répondit, il est vrai : "Le roi m'a ordonné de faire ce procès, je le fais ". Mais une telle réponse ne le rendait pas compétent ; 3o l'inquisiteur et les assesseurs n'assistèrent pas à toutes les séances, or cette assistance était obligatoire ; 4o on devait, d'après le droit canon, donner à l'accusée un défenseur, les pièces du procès devaient lui être communiquées par écrit: ni l'une ni l'autre de ces formalités ne furent remplies ; 5o comme mineure Jeanne devait avoir un curateur, dont l'absence rendait le procès nul ; 6o dans les causes de cette nature, l'évêque devait procéder lui-même à tous les interrogatoires, ce qui ne fut pas fait ; 7o enfin deux causes capitales

Le mercredi, 21 février, commencent les interrogatoires publics. Dès " huit heures du matin, en la chapelle du château de Rouen, Jeanne d'Arc, qui se nomme elle-même Jehanne la Pucelle, vêtue en homme, avec un chapeau noir, cheveux taillés en rond au-dessus des oreilles, chemise d'homme, tunique courte, jaquette, braies, chausses attachées par des aiguillettes, pâle et les yeux brillants du long séjour dans la tour obscure, est amenée devant ses juges ". (G Hanotaux.) Ils sont 42 en face d'elle. L'évêque président lui demande de jurer qu'elle dira la vérité sur toutes les questions qui lui seront posées. Elle affirme qu'elle répondra sur ce qu'elle a fait, non sur ses révélations, qui ne viennent que de Dieu. ([6]) Elle dénie la compétence du tribunal : " Tout le clergé de Paris et de Rouen, prononce-t-elle, ne saurait me condamner s'il n'y a droit... Je suis venue de par Dieu; je n'ai rien à faire ici; que l'on me renvoie à Dieu, d'où je viens. " " Ne parlez pas tous à la fois, beaux frères! " crie-t-elle à ses juges trop loquaces. Elle fait corriger le procès-verbal, et dit au greffier: " Si vous vous trompez encore, je vous tirerai les oreilles. " Questionnée sur ses occupations: " J'ai appris à coudre et à filer,répond-elle, et je ne crains à ce métier aucune femme de Rouen. " A propos de ses révélations on lui demande: " Entendîtes-vous la voix hier? — Oui. — Que vous a-t-elle dit? — De vous répondre hardiment et que Dieu m'aiderait." On ajoute: "Etes-vous dans la grâce de Dieu ? — Si je n'y suis, Dieu veuille m'y mettre. " ([7])

---

de nullité: *a*) l'accusée et le tribunal lui-même, par suite de la pression des Anglais, manquèrent de la liberté nécessaire à tout jugement impartial ; *b*) on ne tint pas compte de l'appel au pape à l'encontre du droit canonique et de l'usage.

([6]) " Passez outre ", répliquera-t-elle à son interlocuteur, lorsqu'elle refusera de répondre.

([7]) L'intrépide prévenue dit encore: " Avant sept ans les Anglais perdront un plus grand gage que la ville d'Orléans."—Comment savez-vous

Après les six interrogatoires publics à l'archevêché viennent les neuf interrogatoires secrets dans la prison. Deux témoins accompagnent les assesseurs.

Relevons quelques questions et quelques réponses. — " Quand vous avez quitté votre père et votre mère, croyiez-vous pécher? — Puisque Dieu commandait, eussè-je eu cent pères et cent mères, eussè-je été fille de roi, je serais partie.— Dieu hait-il les Anglais? — De l'amour ou de la haine que Dieu a aux Anglais je ne sais rien; mais je sais bien qu'ils seront boutés hors de France, excepté ceux qui y mourront.— Avez-vous jamais embrassé sainte Catherine et sainte Marguerite? — Je les ai embrassées toutes deux. — Fleuraient-elles bon? — Assurément elles fleuraient bon. "

Avec ces interrogatoires finit le premier procès, appelé procès d'office. Le 26 mars, lundi saint, s'ouvre le second procès, ou procès ordinaire. Il dure toute la semaine. On y entend la lecture des 70 articles du réquisitoire du promoteur, et les réponses de Jeanne, formellement accusée d'être idolâtre, apostate, blasphématrice, excitatrice de guerre, altérée de sang humain... etc. Un article de l'abominable factum porte: " Tout ce qui est oeuvre de femme lui répugne. " A quoi Jeanne réplique: " Quant à ces oeuvres de femmes, il y a bien assez d'autres femmes pour les faire. " — A l'accusation de répandre le sang: "Je commençais toujours par requérir qu'on

---

cela? — Je le sais par révélation. — On poursuit : Sainte Marguerite ne parle donc pas anglais? — Comment parlerait-elle anglais, puisqu'elle n'est pas du parti des Anglais? — On le voit, les juges ont trouvé à qui parler. Comme le fait observer Hanotaux, Jeanne n'est pas une petite fille qu'on mate en roulant de gros yeux, ni même en la menaçant de l'enfer. La diabolique horreur de l'attaque ne réussit qu'à mettre en relief la sublime beauté de la défense. Il y a deux points que l'humble paysanne lorraine soutiendra, sans l'ombre d'une défaillance, jusqu'en face des flammes qui commenceront à la consumer, à savoir qu'elle est venue pour délivrer la France et qu'elle est venue envoyée par Dieu.

fît la paix, répond la Pucelle : si on ne voulait pas, j'étais prête à combattre. " (8)

Les 70 articles, réduits à douze par Jacques de Touraine et Nicolas Midi, sont déférés aux docteurs de l'Université de Paris, qui les donnent à examiner aux deux facultés de théologie, lesquelles abondent dans le sens du réquisitoire. Ratifiées par l'Université en corps, leurs conclusions sont renvoyées en toute hâte aux juges de Rouen. Elles sont accompagnées d'une lettre où Cauchon reçoit les plus grands éloges. On y exalte sa vigilance pastorale, inspirée par la ferveur immense de sa très singulière charité; sa sagesse éprouvée comme étant l'appui le plus fort de la foi sacrée; son expérience toujours en éveil et secondant merveilleusement son pieux désir du salut public.

L'approbation solennelle donnée par les docteurs parisiens au réquisitoire d'Estivet coupe court à toute hésitation. A peine l'ont-ils connue que les juges de Rouen se réunissent au palais archiépiscopal et portent leur sentence définitive qu'ils empruntent mot pour mot aux conclusions des deux facultés théologiques. On le voit, la part des membres de l'Université de Paris est considérable dans ce drame; ils ne manifestent pas moins d'ardeur haineuse que les juges vendus de Rouen contre la libératrice d'Orléans. M. Hanotaux voit là un mystère : " Qu'un corps si considérable, si imposant, ayant

---

(8) Elle avait écrit au duc de Bourgogne : " Jeanne la Pucelle vous requiert de par le roi du ciel, son légitime et souverain Seigneur, que vous fassiez bonne paix, ferme, qui dure longtemps, ainsi que doivent faire de loyaux chrétiens, et s'il vous plaît de guerroyer, allez contre les Sarrasins. " — La guerrière lorraine n'avait donc pas pris les armes pour le plaisir de ferrailler contre ses semblables, mais pour arriver à une paix qui reconstituerait le royaume de France sous son souverain légitime. — Elle voulait la paix avec le duc de Bourgogne, qui était chez lui en terre française, mais non avec les Anglais, qui n'étaient que des intrus, et qui devaient repasser la mer pour rentrer chez eux; elle voulait encore moins d'une combinaison louche entre Anglais et Bourguignons, dont le principal profiteur restait l'étranger.

une telle autorité dans le présent et une telle responsabilité devant l'avenir; qu'un corps, qui parle au nom de la justice, du droit, de la vérité, de la religion, de toutes les causes idéales qui tendent à élever et ennoblir l'âme humaine, ait choisi cette attitude, se soit rallié unanimement à de telles conclusions et à un tel langage, qu'il n'ait eu ni bonne foi, ni modération, ni pitié, qu'il n'ait obéi qu'à des passions presque incompréhensibles dans leur excès même, cela suffirait pour signaler le mystère. " Mystère dont la clef toutefois n'est pas difficile à découvrir! Elle est la même que celle qui résoud l'énigme de la haine des docteurs de Jérusalem pour le Fils de Marie. Puisque ces hommes ne voulaient à aucun prix s'humilier et se condamner eux-mêmes, il ne leur restait qu'à déshonorer et condamner celle qui contrecarrait si ouvertement leurs idées et leurs travers moraux.

La haine des Anglais se comprend: c'était une ennemie redoutable qu'ils avaient en leur possession et dont ils étaient résolus de se débarrasser à jamais. Mais une seule chose, continue M. Hanotaux, explique la passion, l'élan, l'entrain des clercs français contre Jeanne: la mystique influence de la décision prise par eux, une fois, il y avait longtemps, à l'heure décisive, *contre la patrie*. Et parce que la petite paysanne de Domrémy avait pris le contrepied de leur attitude ; parcequ'elle n'avait pas désespéré, elle, du royaume de saint Louis, malgré la grande pitié qui y régnait; parce qu'elle avait affirmé que pour conserver ce royaume au Christ il fallait le conserver à la lignée des Capétiens et des Valois, ses légitimes possesseurs, elle s'était dressée comme leur juge, elle avait mis en une singulière lumière non seulement leur pusillanimité et leurs courtes prévisions, mais encore leur vénalité et leur servilité. Au fond parmi ces transfuges de la cause nationale il n'en était pas un seul qui ne sût avoir mal fait en prenant parti pour la combinaison anglo-bourguignonne. Et

" puisque cette femme avait osé dire que leur cause périrait, il fallait que cette femme périt ", tout comme il avait fallu jadis que Jésus périt parce qu'il avait eu la ténacité de s'élever contre l'interprétation que Sadducéens et Pharisiens donnaient à la loi de Moïse.

Cependant, avant de livrer Jeanne au bras séculier pour l'exécution capitale, les chats fourrés que sont ses prétendus juges ont décidé de lui arracher une abjuration de sa mission et du caractère surnaturel de ses voix. De là la scène odieusement hypocrite du cimetière de l'abbaye de Saint-Ouen. Cauchon et ses complices se transportent dans ce champ du repos, où les morts auraient frémi d'indignation s'ils avaient pu être témoins de ce qui allait se passer au-dessus de leurs tombes. Deux estrades sont dressées: sur l'une se tiennent les membres du tribunal, sur l'autre l'accusée, le prédicateur désigné et les fonctionnaires préposés au maintien de l'ordre. Guillaume Erard, docteur émérite de l'Université de Paris, prend la parole: il commente ce texte évangélique: " Le sarment ne pourra porter de fruits, s'il ne demeure dans la vigne. " Le sarment détaché de la vigne et devenu à jamais stérile, bon à être jeté au feu, c'est, on le devine, Jeanne la Pucelle. Cependant on lui fait entendre qu'elle peut se sauver des flammes, si elle révoque les faits et dits qui sont réprouvés par les clercs. Là-dessus Jeanne répond: " Je m'en rapporte à Dieu et à notre Saint-Père le pape, " et elle refuse obstinément d'aller plus loin dans la soumission. C'était l'appel au pape non déguisé. Quel cas en fit-on ?

Pierre Cauchon commence alors la lecture de la sentence condamnant l'héroïne au dernier supplice. En même temps Loiseleur et quelques autres assesseurs la prient d'avoir pitié d'elle-même en se soumettant à ce qui va lui être demandé. Maître Erard lui lit aussitôt une cédule de quelques lignes contenant une soumission positive à l'Eglise universelle.

Jeanne consent. Elle déclare se soumettre à l'Eglise universelle, mais ajoute qu'elle entend ne rien révoquer de ses faits et dits, si ce n'est pourvu que cela plaise à Dieu. Si donc elle accorde une soumission absolue à l'Eglise, elle n'accorde qu'une soumission conditionnelle à ses juges, particulièrement en ce qui regarde les articles de la cédule qu'elle ne comprend pas. Elle promet toutefois de ne plus porter les armes, ni les habits d'homme, ni les cheveux coupés en rond. Avec une plume, que lui bâille l'huissier Massieu, elle fait une croix en guise de signature au bas de la cédule qu'on lui présente. Le factum, lu à la condamnée et répété par elle, contenait cinq ou six lignes. La lecture en avait duré l'espace d'un *Pater*. C'est ce factum que la Pucelle était censée avoir signé. Mais entre la lecture et la signature on lui avait substitué une formule beaucoup plus longue, d'une cinquantaine de lignes, et où était contenue une véritable abjuration par la Pucelle de sa mission et de ses voix. Cette abjuration est un faux. L'infamie consommée, les juges paraissent satisfaits. Ils font grâce à leur victime du bûcher, et se contentent de la vouer à la prison perpétuelle, au pain de douleur, à l'eau d'angoisse, de telle sorte qu'elle pleure ses fautes et qu'elle n'en commette plus qui soient à pleurer.

La sanction n'est pas douce, on le voit. Pourtant ce n'est pas la mort, et les Anglais manifestent de l'humeur. Pierre Cauchon les apaise en disant : " N'ayez cure, nous la rattraperons. " Ces paroles horribles prouvent que la scène du cimetière de Saint-Ouen n'avait été qu'un guet-à-pens, organisé pour amener Jeanne à renier ce qu'elle avait semblé promettre, et la condamner avec plus de motifs apparents aux flammes du bûcher, puisqu'elle ne serait plus seulement hérétique, mais relapse. Telle est du moins l'interprétation qu'autorisent les événements qui suivent.

Le 28 mai, Cauchon, le vice-inquisiteur Lemaître et

sept assesseurs se rendent à la prison, bien convaincus qu'ils n'auraient qu'à constater la rechute. Jeanne paraît en effet devant eux en habits d'homme (qu'on avait laissés dans sa cellule, non sans quelque dessein caché apparemment) ; mais, si elle les a repris, c'est parce que ses juges ont refusé de la faire mener dans les prisons d'église, et lui ont laissé ses cinq Anglais pour gardiens, lesquels, conformément sans doute à des ordres venus de haut, ont redoublé de violence et de mauvais traitements. Toutefois la sublime enfant ne se laisse pas déconcerter par les horribles accusations dont on l'accable. Vainement on la proclame hérétique et relapse, elle persiste à se dire envoyée de Dieu. "Je me damnerais, affirme-t-elle avec force, si je disais que Dieu ne m'a pas envoyée. " Elle aime mieux mourir que de continuer à endurer ce qu'elle souffre dans cette prison.

Inutile de chercher d'autres preuves de culpabilité. Le 29 mai Cauchon et quarante-deux assesseurs s'assemblent tous dans la chapelle de l'archevêché. L'évêque fait lire l'interrogatoire de la veille. Deux assesseurs seulement déclarent Jeanne hérétique et relapse. Quarante demandent qu'on lui relise la formule d'abjuration qu'elle est censée avoir signée. Cauchon refuse et ordonne que la Pucelle soit traduite dès le lendemain au Vieux Marché pour y entendre sa sentence de mort.

De bon matin, le mercredi 30 mai 1431, frère Martin Ladvenu, dominicain, vient avertir Jeanne qu'elle ait à se préparer à mourir par le feu. La jeune condamnée n'est pas une stoïcienne. Elle ne rougit pas de la faiblesse des filles d'Eve. Elle laisse libre cours à ses sanglots. Ce genre de trépas lui paraît affreux. " Mon corps net et entier, qui ne fut jamais corrompu, sera consumé et réduit en cendres ! " " J'en appelle à Dieu, le grand juge, des torts et ingravances qui me sont faits. "

Après Martin Ladvenu, Cauchon vient lui-même. " Evêque, je meurs par vous ", lui dit Jeanne en pleine face... " Vous m'aviez promis de me mettre aux mains de l'Eglise, et vous m'avez laissée aux mains de mes ennemis. "

Vers 9 heures, sur le chemin qui conduit du château de Bouvreuil à la place du Vieux Marché, les Rouennais, déjà massés là, s'écartent pour laisser passer une charrette, escortée de 120 soldats anglais armés de lances et d'épées. Sur le lourd véhicule, qui est celui du bourreau Thierrage, entre l'huissier Massieu et Frère Martin Ladvenu, est assise une jeune fille, émaciée et profondément triste. " Rouen, Rouen, s'écrie-t-elle à maintes reprises, est-ce ici que je dois mourir ? Rouen, Rouen, seras-tu ma maison dernière ? "

Sur la place, sept à huit cents hommes armés attendent et dix mille spectateurs. On fait monter Jeanne sur une estrade où a déjà pris place le prédicateur désigné, Nicolas Midi. En face est l'estrade des juges. A quelques pas de là le bûcher, grand échafaud, construit en plâtre à sa partie inférieure, et surchargé de fagots de bois à sa partie supérieure.

S'appuyant sur le texte de saint Paul : " Si un membre souffre, tous les membres sont dans la souffrance ", le prédicateur disserte, une heure durant, sur la nécessité de couper le membre gâté, afin de prévenir la corruption du corps entier. L'évêque prend la parole à son tour. Il exhorte la Pucelle au repentir et à la contrition de ses méfaits, qu'il lui remémore. Puis, le nom du Seigneur invoqué, il prononce la sentence, déclare Jeanne hérétique, apostate, relapse, la retranche de l'unité de l'Eglise, et la livre à la puissance séculière, priant toutefois la dite puissance de la traiter avec modération. Là-dessus, suivi des juges ecclésiastiques, qui n'ont pas le droit d'assister au supplice qu'ils ont ordonné, il se retire. Il ne dut pas s'éloigner la conscience bien tranquille ni le front bien haut. Il n'avait obtenu de sa victime ni désaveu,

ni rétractation. Lui, le prélat vénal, qui semblait incarner tout à la fois Judas et Caïphe, triomphait en apparence. En réalité il était vaincu, vaincu par la volonté indomptable d'une fragile fille d'Eve qui n'avait pas atteint ses vingt ans, comme autrefois les proconsuls romains étaient battus par les Cécile, les Lucie, les Agathe, les Blandine, dont ils ne parvenaient pas à ébranler l'amoureuse fidélité au Christ. (°)

Mais la condamnée n'en ressent pas moins toute l'horreur de son sort. Elle n'est pas seulement terrifiée par les flammes, qui s'apprêtent à la dévorer; elle l'est surtout par l'humiliation d'être jetée hors de l'Eglise. " Non, non! se lamente-t-elle, je ne suis pas hérétique, je ne suis pas schismatique, je suis bonne chrétienne! " — Et puis, comme pour Jésus, maître et modèle, il y a le terrible abandon. Où est ce peuple

---

(°) Après la mort de Jeanne d'Arc, Cauchon reçut l'évêché de Lisieux en échange de celui de Beauvais. Il mourut subitement à Rouen, entre les mains de son barbier, le 18 décembre 1442. D'après le chanoine Montet et la plupart des historiens, son repentir et son expiation ne sont qu'une légende. Son corps embarqué sur la Seine la descendit jusqu'à la hauteur de Lisieux, où il fut inhumé dans une chapelle de la Vierge construite des deniers de l'évêque. Les jacobins de 1793 brisèrent son tombeau, dont le plomb servit à fondre des balles. — *L'Information posthume* est un document qui nous reste et que Cauchon, après l'avoir paraphé de sa seule signature, annexa de sa propre autorité aux pièces officielles de la procédure qui avait abouti au drame de la place du Vieux Marché. D'après ce document Jeanne aurait reconnu que ses voix l'avaient trompée, elle aurait même voulu, avant de mourir, demander publiquement pardon aux Bourguignons et aux Anglais pour tout le mal qu'elle leur avait causé. Un tel plaidoyer *pro domo* ne mérite aucune créance. Il n'en est pas moins prisé très haut par les détracteurs de la Pucelle, notamment par Anatole France, qui se vante d'avoir cherché la vérité sans mollesse et de l'avoir rencontrée sans peur. — Nous savons en outre que le roi d'Angleterre, Henri VI, âgé alors de 10 ans, non seulement donna des lettres de garantie exonérant de tout blâme ceux qui avaient trempé dans le procès de Rouen, mais écrivit encore à l'empereur Sigismond et aux principaux personnages de la chrétienté pour expliquer, dans le sens de ses juges, l'histoire et la mission de Jeanne. L'Université de Paris écrivit au pape dans le même sens. Cauchon n'était pas étranger à ces démarches tendant à le justifier.

de France qu'elle a délivré en grande partie de l'invasion étrangère, et qui lui avait voué une sorte de culte? Où est son roi Charles VII, qui lui doit la conservation de sa couronne et de ses Etats? Ah! elle ne l'accuse point, non, elle le proclame même innocent. Quand même, il n'a pas élevé la voix, pas prononcé un mot en faveur de sa libératrice, si barbarement traitée. ([10]) Où sont ces saints et saintes privilégiés, sainte Catherine, sainte Marguerite, saint Michel, saint Pierre? Est-il vrai que la délivrance, qu'ils lui ont promise, n'est que celle du trépas? — Non, elle ne voudrait pas mourir encore, ni surtout de cette mort humiliante et cruelle. Mais puisque telle est la volonté de son Créateur, elle accepte l'affreux calice présenté à ses lèvres tout empourprées des fraîches couleurs

---

([10]) " Terribles choses humaines, s'écrie ici Hanotaux, que de pareilles secousses d'âme dans une âme de vingt ans ! Avoir été ce qu'elle avait été, l'ange, la messagère, le porte-étendard et le porte-couronne; avoir parcouru le chemin qui mène de Vaucouleurs à Chinon, et de Chinon à Reims, avoir eu l'espérance d'une longue vie honorée... et venir à Rouen pour accepter la mort! " — " Au fond l'attachement de Charles VII pour la petite Lorraine avait été sincère; il avait aimé s'entendre dire par elle que Dieu était avec lui, que sa cause était sa cause; il l'avait mise à la tête de ses armées. Devant cette volonté royale qui s'affirmait et les succès qui suivirent, les partisans de la paix de Bourgogne avaient dû s'incliner. Mais ils avaient escompté l'occasion d'une revanche. Cette occasion s'était présentée à la bataille de Patay, où Jeanne avait accueilli le secours des troupes de Richemont, le favori de la veille tombé en disgrâce. Charles VII avait été offusqué. D'autre part Philippe le Bon. devenu lieutenant-gouverneur de Paris, désireux de conserver sa prodigieuse fortune, était parvenu à faire signer une trêve, le 28 août, jour où la Pucelle était arrivée devant Paris dans le but de s'en emparer. En apprenant la signature du traité elle n'avait pas caché sa déception ni ménagé ses remontrances, comprenant que son roi était berné et qu'on tramait de nouveau le morcellement de la France entre le roi d'Angleterre et les grands seigneurs. Mais Charles VII n'en avait pas moins été gagné à la politique des négociations, et Jeanne par sa clairvoyance et son désir de poursuivre ses conquêtes était devenue gênante. On avait dès lors résolu de la sacrifier à la politique. Charles VII et Jeanne d'Arc accomplissaient l'un et l'autre leurs destinées. Elle allait à la mort et lui à la victoire: ce ne sont pas les mêmes voies. " (G. Hanotaux.)

de la jeunesse, elle se jette à genoux, prie à haute voix, invoque de nouveau la Vierge, ses saintes, saint Michel. " Vous tous, qui êtes ici présents, ajoute-t-elle, pardonnez-moi, comme je vous pardonne. Vous, prêtres, dites chacun une messe pour le repos de mon âme. "

Cependant le bailli royal a conduit Jeanne au bûcher. Celle-ci demande une croix. Un Anglais lui en offre une, qu'il a faite d'un morceau de bois et que la condamnée, après l'avoir baisée, place sous son vêtement et sur sa chair immaculée. Elle en demande une seconde, qui soit mise devant ses yeux, d'où son regard puisse tirer courage pendant le supplice. Massieu et frère Izambard lui apportent la grande croix de la paroisse de Saint-Sauveur.

Mais l'impatience gagne les Anglais. On crie au bourreau : " Fais ton métier. " La jeune fille est hissée au sommet du bûcher, pour qu'elle soit aperçue de loin. Et, tandis que des milliers de spectateurs fixent immobiles la radieuse martyre, une petite lueur rouge, allumée par en bas, commence à courir dans le monceau de bois sec. Elle se répand avec une rapidité gourmande. Impatiente d'envelopper sa proie, elle monte, monte si vite que Frère Izambart est sur le point d'être atteint par elle et que Jeanne doit l'avertir de descendre. La flamme grandit toujours. En la sentant lécher ses pieds, la jeune héroïne frémit en ses fibres les plus intimes. Comme pour chasser un cauchemar, elle demande de l'eau bénite. Puis, se ressaisissant, elle rend un suprême et clair témoignage à l'origine surnaturelle et à la véracité de ses voix : " Oui, s'écrie-t-elle, mes voix étaient en Dieu ; non, mes voix ne m'ont pas trompée. " Un dernier cri est à demi-articulé, où l'on distingue le mot Jésus. Puis la parole se tait pour jamais sur les lèvres virginales de Jeanne la Pucelle.

Si nous en croyons un témoin, les flammes ayant fait leur oeuvre, une colombe s'envola des cendres encore chaudes du

bûcher, et un secrétaire du roi d'Angleterre s'écria plein de terreur : "Nous sommes perdus, nous avons brûlé une sainte." Oui, ils avaient brûlé une sainte ! Si quelques-uns des membreux spectateurs du drame de Rouen, le 30 mai 1431, pouvaient en douter et s'ils pouvaient accorder un certain crédit à la sentence de l'évêque de Beauvais, comme les Juifs, illusionnés par leurs docteurs, pouvaient l'accorder au verdict du grand-prêtre Caïphe, nous ne le pouvons plus aujourd'hui. L'arrêt de Pierre Cauchon a été solennellement mis en pièces le 18 avril 1909. Après le décret de Pie X, la réhabilitation de Jeanne est complète.

Oui, elle était une sainte, la petite paysanne de Domrémy ; oui, elle était une libératrice de la France, miraculeusement suscitée par le ciel ; oui, en la brûlant, les Anglais brûlèrent une innocente et une martyre ! — Mais si nous déplorons son supplice comme oeuvre d'iniquité, nous n'avons guère le courage de souhaiter que Jeanne y eût échappé. Quelle auréole une telle mort ne met-elle pas au front de notre héroïne ! A cause d'un pareil dénouement, rien ne manque à cette courte vie de dix-neuf ans, pas même " ce je ne sais quoi d'achevé que donne le malheur ".

Admirable devant Orléans, admirable dans l'enceinte de la cathédrale de Reims, admirable sous les murs de Paris et dans le fossé de Compiègne, elle l'est encore davantage au milieu des flammes de son bûcher. N'est-ce pas sur le bûcher que se parfait sa ressemblance avec le roi des martyrs et le modèle des élus? N'est-ce pas sur le bûcher que sa mission de libératrice s'achève? N'est-ce pas sur le bûcher que la Pucelle paie définitivement la rançon de sa patrie? Ah ! les Anglais ont cru se débarrasser de tout obstacle à la conquête de la France en brûlant cette enfant. Ils se sont infligé un irréparable désastre, analogue à celui que les Juifs s'infligèrent en crucifiant Jésus. Leur victoire n'est qu'une victoire à la Pyrrhus !

Ils fuirent encore plus vite devant le radieux fantôme de leur victime de Rouen qu'ils ne fuyaient devant l'étendard de la Pucelle! C'est pourquoi, aujourd'hui, à cinq siècles de distance, les sinistres flammes du bûcher de Jeanne se transforment à nos regards en clartés d'apothéose et en incoercible espoir de salut !

Cet espoir, nous avons d'autant plus raison de l'entretenir au fond de nos âmes que les analogies sont nombreuses entre la situation pitoyable de la France à l'époque où parut la Pucelle d'Orléans et la situation douloureuse où elle se trouve aujourd'hui. Selon la remarque très perspicace de M. Hanotaux, le mal dont souffrait la France au début du 15me siècle provenait de la tête du corps social. C'est la royauté qui avait livré la France à l'ennemi héréditaire,c'est la royauté qui avait signé le honteux traité de Troyes. C'étaient les fils de saint Louis qui maintenaient le pays dans le désarroi et le rendaient impuissant devant l'envahisseur. C'étaient les fils de saint Louis qui avaient assassiné rue Barbette, qui avaient assassiné au pont Montereau, et qui avaient fait faire, dans les thèses de Jean Petit, l'apologie de l'assassinat. Ils avaient été les premiers à détruire ce royaume, dont ils étaient les héritiers, et l'ordre, dont ils étaient les gardiens.

Ainsi de nos jours, on ne le redira jamais trop, les véritables auteurs des terribles malheurs qui ont fondu sur la France avec la soudaineté d'un cyclone, ce sont ses gouvernants, les hommes qui ont eu en mains ses destinées depuis plus de trente ans. Oui, hélas! si la France est meurtrie, broyée dans sa chair et dans son coeur, si une si grande portion de son territoire est dévastée par des hordes barbares, si tant de ses villes et villages sont endeuillés non seulement par la perte de leurs fils, mais encore par la ruine de leurs églises et de leurs monuments d'art, c'est parce que les détenteurs du pouvoir depuis plus d'un quart de siècle, au lieu d'employer

leur activité à la défense de la nation, à l'organisation parfaite de l'armée, à la fabrication d'obus et de canons lourds, l'ont employée tout entière à la désorganisation de la famille et à l'abaissement de l'Eglise. C'est l'impiété des chefs sectaires de la France qui a été la cause de leur criminelle imprévoyance en face des provocations les moins déguisées de l'ennemi. C'est à leur impiété qu'il faut faire remonter l'origine du cataclysme présent. ([11])

Par bonheur, comme à l'époque de Jeanne d'Arc encore, si la tête était gangrenée, le reste du corps était sain. Dès la première apparition de l'envahisseur à la frontière, on a vu des profondeurs de la masse populaire affluer des éléments, dont on n'était pas loin de nier l'existence parce qu'ils y dormaient tranquillement et ne se révoltaient malheureusement pas contre le travail de destruction parti d'en haut. Il s'est trouvé qu'au premier rang de ces éléments sauveurs il y avait une extraordinaire volonté de vivre et de vivre Français sans laisser perdre une parcelle du patrimoine matériel et moral

---

([11]) " L'histoire sait maintenant qu'il y eut, sur toute l'étendue du sol national, une extraordinaire poussée de patriotisme, d'énergie et de volonté de vivre, au temps où parut Jeanne d'Arc. Action, vision, inspiration, le cas de la Pucelle n'est nullement isolé; mais, incomparablement plus frappant, plus intense et plus caractérisé, il absorbe les autres jusqu'à en paraître unique. " (G. Hanotaux.) — Parmi ces autres on peut citer le cas de Jean de Gand, l'humble ermite de Saint-Claude, qui fut comme le précurseur de la vierge de Domrémy; celui de la Bienheureuse Colette de Corbie, abbesse d'un monastère de franciscaines réformées à Besançon, avec laquelle Jeanne semble avoir été en relation; et celui d'un grand nombre de religieux franciscains, dont l'influence dans le réveil qui sauva la monarchie française ne saurait guère être exagérée. — "Quand toute hiérarchie est abolie, quand le commandement a dissipé lui-même son autorité, quand, par ses fautes, il a laissé se perdre le respect, quand l'organisme social jonche la terre, le champ est libre aux initiatives individuelles. Elles surgissent, et, selon les lois naturelles, cherchent leur croissance et leur floraison dans la déliquescence des institutions détruites. Il est des peuples qui ne veulent pas mourir et dont les racines gardent la sève qui nourrira de nouveaux rejetons. Telle la France au 15ème siècle. " (G. Hanotaux.)

légué par les ancêtres. Cette volonté a engendré la bravoure, l'héroïsme, l'esprit de sacrifice que nous savons! Toutes ces vertus ont contenu l'élan qu'on croyait irrésistible d'un adversaire trois fois supérieur en nombre et surtout en armements.

Oui, par la faute de leurs maîtres, plus soucieux de leurs intérêts privés que de l'intérêt national, les Français du commencement du 20ème siècle n'étaient pas prêts à faire l'effroyable guerre qu'on allait leur imposer. Toutefois,ils étaient prêts à une chose, à mourir et à se faire tuer plutôt que de livrer leur sol et leurs foyers aux barbares d'outre-Rhin. A défaut d'obus ils ont opposé leurs poitrines aux projectiles meurtriers. Ces poitrines, dont un très grand nombre, hélas ! devaient être mortellement frappées, ont eu raison de la plus formidable machinerie d'extermination qui ait jamais été inventée par le génie humain.

C'est pourquoi, n'ayons pas peur de le dire, en prenant pour mesure la conduite de ses maîtres éphémères, nos ennemis ont mal jugé la France,tout comme ses bourreaux avaient mal jugé la vierge de Domrémy. Non, en dépit des apparences et de l'indignité de la plupart de ceux qui l'avaient gouvernée, la France n'était pas ce corps en dégénérescence qu'ils n'avaient qu'à toucher d'un éclat de leurs mortiers géants pour le faire tomber en corruption. Elle n'était pas sans tares et sans péchés sans doute! Mais, eux, qu'étaient-ils donc pour lui jeter la pierre? Qu'étaient-ils pour se proclamer ses juges et les exécuteurs d'un décret de la vengeance divine contre elle, eux, les êtres de proie et de violence, qui au poids de leurs péchés précédents ont ajouté un nombre incalculable d'ignominies: meurtres, pillages, incendies, massacres de femmes et d'enfants? Aussi n'ont-ils mérité la victoire en aucune façon. Nous n'en doutons pas, comme les exécuteurs de Jeanne la Pucelle,les Teutons rentreront chez eux, excepté ceux qui

auront laissé leurs os dans les tranchées des Vosges, de la Champagne,de l'Artois et des Flandres. Puissent-ils---car nous voulons finir par un souhait tel qu'il sied à un chrétien d'en faire même à l'égard de ceux qui lui ont causé le plus de tort— puissent-ils ne pas y remporter toute la sauvagerie des instincts que la guerre a débridés en eux, et dont la Belgique et la France ont subi les tristes effets !

**M. TAMISIER, s. j.**

---

# Conte Canadien

---

QUAND je n'étais qu'un petit bonhomme comme celui qui habite l'astre des nuits, j'étais si friand d'historiettes et de légendes que ma grand'mère, malgré son inépuisable trésor de contes terribles ou drôlatiques, se trouvait parfois à court de narrations. Un jour que je m'étais montré plus insatiable encore qu'à l'ordinaire, ne sachant plus que faire pour répondre à mes exigences — les petits-fils sont souvent comme ça avec leurs grand'mamans, et pour cause — voici l'histoire qu'elle me raconta à brûle-pourpoint.

Il y a une trentaine d'années, il y avait, à Saint-Janvier, un vieux cultivateur du nom de Coton Drouin. La paroisse était encore jeune, et c'est à peine s'il y avait ici et là quelques *découverts*. Le *petit brin* de terre cultivable ne pouvait encore suffire à nourrir le pauvre monde. Mais il y avait du gibier à foison. En fait d'oiseaux surtout, il n'y avait, pour en avoir, qu'à tendre la main et à saisir. A preuve l'aventure de ce Coton Drouin que je *vas* te conter.

Tiens, Marichette, dit le père Coton à sa vieille un beau matin, je m'en *vas* à la chasse aux outardes. Et ce disant, il s'attache au corps ses deux *cordeaux* de charrue, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche, et se les entortille au bras, et le voilà parti à la chasse. Une si grande quantité d'oiseaux se rencontrent sur son chemin qu'il s'en *relie* par douzaines, d'un côté et de l'autre, tant et tant qu'à la fin il ne peut plus avancer ni reculer, à cause de la charge.

Mais ce n'est pas le plus drôle de l'aventure. L'impré-

voyant Coton avait compté sans les ailes de ses outardes. Se sentant captives, et se fiant aussi probablement à leur nombre, les noirs bipèdes voulurent tenter un effort suprême pour se délivrer. Au *coincoin* du chef improvisé de la bande, les voilà qui prennent leur essor et s'enlèvent. Et avec eux, comme la tortue de Lafontaine dans *La tortue et les deux canards,* le malheureux Coton.

Il n'eut que faire de s'arcbouter au départ, et de se débattre, et de se démener! En moins d'une seconde les outardes formant un énorme *V*, avec Coton en *pendrioche* au point central, voguaient dans les airs à une centaine de pieds au-dessus de la forêt.

Terrifié, fermant les yeux pour ne pas voir son malheur, l'infortuné nemrod recommandait son âme à Dieu, n'ayant plus désormais la moindre envie de *gigoter.* Il allait ainsi, lorsque soudain le son d'une petite voix flûtée et chevrotante lui arriva de la *machine ronde.* A ce bruit familier, Coton eut un sursaut! Il avait reconnu la voix de Marichon.

Les outardes avaient en effet pris la direction de la maison de Coton. La pauvre femme, inquiète du retard de son homme, alors qu'elle interrogeait du seuil de sa porte les abords de la forêt, avait aperçu cet oiseau d'Apocalypse d'un nouveau genre et elle avait tôt fait, sachant le motif de l'absence de Coton, de deviner le précieux trésor qu'on lui ravissait.

Ah! mon Dieu! jeta Marichon, folle de douleur. Que vais-je devenir!... Où vas-tu donc ainsi, malheureux Coton?

A la grâce de Dieu, se répondait à lui-même le bonhomme du haut de la nue. Qu'il ait pitié de mon âme et qu'il protège Marichon !

Il n'avait eu que le temps de donner un dernier regard aux choses qu'il aimait, et de voir, comme dernier crève-coeur, Marichette tomber à la renverse de désolation que, déjà, tout

se confondait dans le lointain. Résigné, recueilli, les yeux clos, Coton continuait à cheminer, bien malgré lui, dans les airs.

Tout-à-coup un claquement précipité d'ailes se fit entendre et un affaissement assez prononcé se produisit dans le vol des oiseaux. Coton, oubliant sa peur, ouvrit les yeux. Un certain nombre d'outardes aux extrémités des deux ailes avaient réussi à se dégager soudain du lien qui les retenait. Les autres, restées moins nombreuses, sentant davantage le poids de la charge, allaient maintenant en inclinant vers la terre.

Le dénouement approchait. Coton en eut la claire vision. Une dernière fois il fit son sacrifice, ferma les yeux, et se laissa aller au tragique plongeon.

Clic ! Clac ! Nouveau battement d'ailes. Dans un élan désespéré une autre partie des bipèdes s'échappent, et, pour comble de malheur, du même côté cette fois. L'oiseau monstre perd ainsi son équilibre, hésite un instant, tournoie sur lui-même, puis commence à choir. Pitié, mon Dieu ! fit Coton, croyant pour de bon sa fin venue.

Ce n'est pourtant pas de cette fin qu'il s'agissait. En tournoyant, la bande avait donné contre un grand *chicot* de pin calciné. Coton, qui, tout en ayant fait le sacrifice de sa vie, était quand même bien décidé à la garder, se saisit du fût noirci et s'y cramponne de son mieux. Les outardes arrêtées dans leur vol vont s'abattre le long de l'obstacle, de chaque côté, et s'échappent toutes, sauf une qui était blessée. Coton était sauvé. Il n'eut qu'à se laisser descendre, comme Philibert.

Une distance de quatre lieues le séparait de la maison. Il marcha de si bon coeur que le soir même il était chez lui.

A sa demande, un voisin charitable avait prévenu la pauvre Marichon, qui, se croyant veuve, priait, inconsolable et

toute éplorée, pour son pauvre défunt. Cette précaution n'était pas de trop. Car, quelques instants après, lorsqu'elle vit Coton noir comme un diable échappé de l'enfer, elle ne put s'empêcher de reculer en se signant de frayeur.

Toutefois l'outarde qu'avait apportée le chasseur et les cordeaux à son bras la rassurèrent bientôt. — Vieux fou ! s'exclama-t-elle subitement en colère. Et riant, pleurant tout à la fois, elle se jeta au cou de Coton et l'embrassa avec une telle étreinte qu'elle faillit l'étouffer. — Je n'ai pas connaissance, racontait plus tard le bonhomme avec un petit sourire entendu, que Marichette m'ait encore embrassé de cette manière-là, pas même quand j'étais garçon.

Et c'est là toute l'aventure de Coton Drouin.

Il faut cependant ajouter, terminait ma grand'mère, à qui la finale du récit de l'histoire ne revenait qu'à demi—ces vieux maussades qui s'en vont ainsi déconfesser leurs vieilles ! — il faut cependant ajouter que cette histoire-là n'est peut-être pas aussi *vraie* que d'autres. Car, c'est de Coton lui-même qu'on la tient, et ce vieux *crapoucin* était un menteur avéré, connu *dix lieues à la ronde.*

Inventé tant qu'on voudra, ce conte du terroir témoigne de la puissance d'imagination et des qualités de narrateur de nos anciens.

**Henri LONGPRE,**

Curé de Saint-André.

---

# Notes historiques

## SUR LES ECOLES D'AGRICULTURE

### DANS QUÉBEC (1)

(SUITE)

---

**Sixième école d'agriculture de Québec.** — ECOLE D'AGRICULTURE DE L'ASSOMPTION (1867-1899). — Peu de temps après que l'école d'agriculture de Sainte-Thérèse eût cessé d'exister, il se fit un mouvement pour la création d'une nouvelle école d'agriculture dans la même région. Le rapport du commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics de la province de Québec pour les dix-huit mois finissant le 31 décem- 1868 nous fournit les détails de l'organisation de cette école.

Depuis bon nombre d'années, des progrès très marqués s'étaient faits en agriculture dans les comtés de l'Assomption, Montcalm et Joliette. Le comité de régie des sociétés d'agriculture de ces comtés, à la suggestion de l'honorable P.-U. Archambeault, alors membre du Conseil législatif et président de la société d'agriculture de l'Assomption, demanda l'établisse-

---

(1) *Errata.* — A la page 348 du numéro 4 (avril 1916) de la *Revue canadienne*, au cours de l'article *Notes historiques sur les écoles d'agricultures dans Québec*, à la neuvième ligne, en comptant du bas de la page, on doit lire $600 au lieu de $600,000. — A la page 354 du même numéro, une omission a été faite de la fin de l'alinéa commençant par les mots *le 13 décembre 1863*... A la suite de la dernière ligne du bas de cette page se terminant comme suit *En 1909, le gou-*, il faudrait ajouter les lignes suivantes : *vernement en met dix à la disposition des élèves et donne en outre des gratifications mensuelles aux élèves non boursiers dont les notes de conduite et de travail sont bonnes.* — J.-C. C.

ment d'une école d'agriculture comme étant très propice à faire avancer l'agriculture dans les comtés circonvoisins. Ce mouvement fut généreusement et énergiquement secondé par l'honorable L. Archambault, alors député du comté de l'Assomption, tant auprès des autorités du collège de l'Assomption que, plus tard, au Parlement et auprès des membres du cabinet de Québec. Deux requêtes des sociétés d'agriculture des comtés de l'Assomption et de Montcalm furent présentées aux directeurs du collège de l'Assomption, les priant de vouloir bien se charger d'établir cette école et de mettre leur ferme à sa disposition. Ces messieurs comprirent quelles difficultés ils auraient à surmonter pour créer et maintenir une institution de ce genre. Mais, convaincus de son utilité pour nos cultivateurs et persuadés que la législature la verrait d'un bon oeil, ils consentirent à se charger de l'entreprise. Cette détermination fut arrêtée dans une assemblée extraordinaire, tenue le 16 mai 1866. On y exprima l'espoir que l'école s'ouvrirait dans l'automne de 1867, si c'était possible.

On se mit à l'oeuvre. M. le procureur du collège alla visiter l'école de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et sa magnifique ferme. Il fit aussi un voyage à Ottawa pour demander un secours pécuniaire afin de subvenir aux frais des préparatifs. La Chambre vota la somme de $659.00. On put les toucher la même année. M. Amédée Marsan, étudiant en droit, fut envoyé à l'école de Sainte-Anne-de-la-Pocatière pour y étudier la science agricole. Ayant déjà quelques notions théoriques et pratiques, M. Marsan, du reste bien doué, pouvait, au bout d'un an, subir son examen devant la Chambre d'agriculture et obtenait son diplôme. C'était le 11 mars 1868. M. Marsan avait cependant déjà commencé à professer. Mais, pour l'obtention de son diplôme, il lui avait fallu attendre une réunion des membres de la Chambre, qui ne put avoir lieu plus tôt. Voici un extrait des délibérations :

Chambre d'agriculture du Bas-Canada. — Montréal, 11 mars 1868. — Présents : — MM. l'honorable L. Archambault, ministre d'agriculture, U. Archambault, W. Boa, Major Campbell, J. Perrault et Rév. F. Pilote. — Les membres composant l'ancienne chambre se forment en comité-général pour procéder à l'examen de M. Marsan, qui se présente pour recevoir un brevet de capacité comme professeur d'agriculture. Après une série de questions auxquelles M. Marsan répond d'une manière satisfaisante, il est résolu : — Que M. Amédée Marsan, ayant répondu d'une manière satisfaisante aux diverses questions qui lui ont été faites, ce monsieur a droit à un certificat de capacité comme professeur d'agriculture conformément à l'ordre-en-conseil en date du 11 septembre 1863.

L'école ne put s'ouvrir que le 5 novembre 1867. C'était la première école d'agriculture ouverte dans la Puissance du Canada sous le régime de la Confédération. Le premier élève qui se présenta fut M. Henri Papin, de l'Assomption. Il dut attendre d'autres élèves qui avaient demandé leur entrée, mais qui n'étaient pas encore prêts à s'installer. — Voici les noms de ceux qui assistèrent à l'entrée du 5 novembre : MM. Henri Papin, de L'Assomption; Elie Giroux, de Sainte-Philomène; Zéphirin Roussel, de Sainte-Philomène; Israël Prud'homme, de Sainte-Philomène ; Zotique Lefebvre, de Sainte-Philomène ; Joseph Mallette, de Sainte-Philomène.— Arrivèrent plus tard, le 18 novembre: MM. Ernest Gaudet, de Saint-Jacques-de-l'Achigan ; Calixte Hébert, de Saint-Cyprien; Omer Dozois, de Saint-Bernard-de-Lacolle ; Joseph Laporte, de Saint-Paul-de-Lavaltrie. — Ces élèves, au nombre de dix, après demande régulièrement faite à la Chambre d'agriculture, furent déclarés demi-boursiers et reçurent comme tels une gratification de $50.00 chacun.

La ferme du collège, appelée *Ferme du Portage,* affectée à l'école, bien qu'on l'eût cultivée jusqu'alors d'après un mode assez profitable, était loin d'être une ferme-modèle. Elle avait appartenu à un riche négociant (M. Leroux). Celui-ci l'avait

louée à un locataire qui n'en cultivait que les parties les plus faciles sans presque y mettre d'engrais, de sorte que le sol était épuisé lorsque le collège en fit l'acquisition. Les bâtiments étaient aussi en fort mauvais état. De plus, on dut prendre plusieurs années afin de se procurer le plus nécessaire pour l'exploitation d'une ferme aussi considérable. Elle était située au nord-est du village de L'Assomption, et était en partie ceinturée par la jolie rivière de L'Assomption. Elle contenait deux cents arpents en superficie, tous cultivables. Elle était alors déjà partagée en six champs, mais non régulièrement. Il a fallu rectifier ces secteurs par un système de rotation.

L'école d'agriculture de L'Assomption en était une du second degré. Son but était de former les fils de cultivateurs à une culture raisonnée et bien entendue et de répandre par eux la science agricole dans les campagnes. Le cours d'études était de deux ans pour ceux qui, en entrant, savaient écrire le français correctement et possédaient bien les éléments du calcul. L'année était divisée en trois trimestres. Le premier allait du 1er septembre au 23 décembre, le second, du 26 décembre à Pâques, le troisième, de Pâques aux premiers jours de juillet. Les vacances s'étendaient des premiers jours de juillet au 1er septembre. Les examens avaient lieu à la fin de chaque trimestre. Les études théoriques comprenaient les cours suivants : 1° Grammaire française et anglaise. 2° Arithmétique dans toutes ses parties. 3° Eléments de géométrie et de mécanique agricoles. 4° Physique et chimie agricoles, géologie. 5° Culture ou agriculture proprement dite. 6° Economie rurale et administration. 7° Comptabilité agricole. 8° Eléments de botanique. 9° Horticulture et arboriculture. 10° Zootechnie et zoologie agricoles, comprenant l'art vétérinaire. 11° Droit rural. 12° Notions sur les défrichements. Les élèves apprenaient régulièrement la pratique à l'étable et au champ.

Lorsque le collège de L'Assomption, dont le supérieur était alors M. l'abbé P.-F. Dorval, ouvrit cette école, un prêtre, M. l'abbé J.-T. Gaudet, en fut le premier directeur. M. I.-J.-Amédée Marsan fut le premier professeur d'agriculture, fonction qu'il occupa pendant toute la durée de l'existence de l'école. M. L.-U. Fontaine, avocat, y était professeur de droit rural, M. le Dr A. Charbonneau, professeur d'art vétérinaire, et M. Alphonse Reid, chef de pratique. La Chambre d'agriculture accorda à l'école, comme elle l'avait fait antérieurement aux écoles d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de Sainte-Thérèse, dix bourses dont bénéficièrent, les premiers, les dix élèves nommés précédemment.

Les premiers rapports des directeurs de l'école de L'Assomption indiquent que les débuts furent lents et même difficiles. Néanmoins, l'activité, le dévouement et l'esprit d'initiative des autorités de l'institution, et surtout ceux de son professeur d'agriculture, dont la persévérance dans le travail lui firent toujours vaincre tous les obstacles, ont mis à même le comité, nommé par le Conseil d'agriculture de Québec pour faire la visite des écoles d'agriculture en 1877, dix ans après la fondation de l'école de L'Assomption, de conclure son rapport sur la visite de cette école de la façon suivante: " Après avoir fait un examen attentif de cette institution, le comité est d'opinion que l'école d'agriculture de L'Assomption est une institution fondée, reposant sur une base bien affermie, ayant sa maison distincte, et une propriété foncière susceptible d'améliorations constantes qui peuvent être utiles au public et remplir les vues du Conseil d'agriculture. "

En feuilletant les rapports subséquents de l'école de L'Assomption on voit que celui de 1878-79 contient une série de six plans lithographiés très bien faits par M. l'arpenteur J.-A. Martin, de Saint-Jacques-de-l'Achigan, qui montrent d'a-

bord dans quel état était la *Ferme du Portage* en 1875, puis les améliorations qui y ont été faites successivement, en 1876, 1877, 1878, 1879 et 1880. On voit aussi dans le rapport de 1887-88 un plan semblable indiquant les améliorations faites depuis 1880.

L'école de L'Assomption, telle qu'organisée en 1867 par la direction du collège de L'Assomption et subventionnée par le gouvernement de Québec, fonctionna sous ce régime de novembre 1867 à octobre 1892, soit pendant une période de 25 ans. Au 1er octobre 1892, l'école subit une réorganisation complète. Par suite d'une convention entre le gouvernement de Québec et le collège de L'Assomption, ce dernier loua à une société composée de deux prêtres du collège et de M. I.-J.-Amédée Marsan, pour une période de cinq années à partir du 1er octobre 1892, la ferme et la beurrerie du collège, avec tout le cheptel (bétail) et le mobilier, moyennant la somme de $1,000 par année. L'institution fut alors dirigée par une société composée comme suit : M. l'abbé G.-V. Villeneuve,procureur du collège, président; M. l'abbé J.-Em. Charlebois, directeur de l'école; M. I.-J.-Amédée Marsan, m. c. a., professeur d'agriculture. M. Andrew Scott, cultivateur écossais, devenait, en même temps, chef de pratique de la ferme-école. Deux ans après cette réorganisation, le nombre des élèves augmenta et atteignit en 1895-96 le maximum de 52, résultat dû à une campagne de conférences agricoles entreprise par le Père Lacasse, o. m. i., et M. le Dr W. Grignon, sous les auspices de l'honorable M. Louis Beaubien, commissaire de l'agriculture de Québec.

Tous les amis de l'agriculture ont regretté qu'à la fin de l'année fiscale 1898-99 des circonstances apparemment inéluctables aient amené la disparition de l'école d'agriculture de L'Assomption qui venait de traverser une ère de progrès réel, et qui d'ailleurs avait procuré un si grand bien à la

classe agricole de la région sur laquelle elle étendait son influence.

M. le directeur de l'école annonçait, dans son rapport du 30 juin 1897, que, au cours de l'année fiscale 1896-97, une nouvelle école, bel édifice spacieux, en briques, avait été construite pour remplacer l'ancienne. Dans le rapport de juin 1898, il se plaisait à constater que les qualités et les dispositions des 37 élèves qui avaient suivi les cours, cette année-là, étaient très satisfaisantes. Et voilà que, en 1899, le rapport du commissaire de l'agriculture de Québec est veuf du rapport de l'école d'agriculture de L'Assomption qui, cette même année, a fermé ses portes !

NOTES COMPLÉMENTAIRES SUR L'ÉCOLE D'AGRICULTURE DE L'ASSOMPTION. — Ainsi que nous avons fait pour l'école d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, nous donnons, extraits des divers rapports de l'école de L'Assomption, quelques détails qui complètent ces notes historiques. Voici d'abord la liste des différents directeurs qui se sont succédés à la gouverne de l'institution :

MM. les abbés Trefflée Gaudet, de novembre 1867 à juillet 1869 ; L.-J. Dozois, de septembre 1869 à juillet 1870; Louis Casaubon, de septembre 1870 à juillet 1878; J. Gaudet, de septembre 1878 à juillet 1885 ; Louis Casaubon, de septembre 1885 à juillet 1892; J.-Em. Charlebois, de septembre 1892 à juillet 1893; Damase Lafortune, de septembre 1893 à juillet 1894; Jean-Baptiste Jobin, de septembre 1894 à juillet 1899.

Voici maintenant les noms des professeurs à l'école d'agriculture de L'Assomption, pendant ses trente-deux ans d'existence :

*Professeur d'agriculture:* M. I.-J.-Amédée Marsan. (Il a été pendant tout ce temps l'unique professeur d'agriculture. D'après les rapports des di-

vers comités chargés par le Conseil d'agriculture de la province de visiter les écoles d'agriculture, M. Marsan a toujours accompli ses devoirs en donnant la plus entière satisfaction.) — *Professeurs de médecine vétérinaire:* le Dr A. Charbonneau et le Dr G. Alarie. — *Professeurs de droit rural :* M. L.-U. Fontaine et M. J.-Z. Martel. — *Chefs de pratique:* MM. Alphonse Reid (1867-1869) ; Michel Gauvin (1869-1871) ; Mathieu-Jos. Rappe (1871-1872) ; I.-J.-Amédée Marsan (1872-1892) ; Andrew Scott (1892-1894) ; I.-J.-Amédée Marsan (1894-1895) ; M. Colerette (1895-1896) ; Procul Charlebois (1896-1899).

Les trente-deux rapports annuels de l'école d'agriculture de L'Assomption exposent comme suit le mouvement de l'entrée des élèves dans cette institution pendant ces trente-deux années d'existence :

| années | élèves nouveaux |
|---|---|
| 1867..... | 10 |
| 1868..... | 10 |
| 1869..... | 10 |
| 1870..... | 15 |
| 1871..... | 12 |
| 1872..... | 10 |
| 1873..... | 17 |
| 1874..... | 12 |
| 1875..... | 12 |
| 1876..... | 12 |
| 1877..... | 10 |
| 1878..... | 13 |
| 1879..... | 13 |
| 1880..... | 13 |
| 1881..... | 16 |
| 1882..... | 17 |
| *à reporter* | 202 |

| années | élèves nouveaux |
|---|---|
| *report* | 202 |
| 1883..... | 15 |
| 1884..... | 12 |
| 1885..... | 19 |
| 1886..... | 18 |
| 1887..... | 16 |
| 1888..... | 13 |
| 1889..... | 13 |
| 1890..... | 24 |
| 1891..... | 26 |
| 1892..... | 26 |
| 1893..... | 30 |
| 1894..... | 42 |
| 1895..... | 52 |
| 1896..... | 42 |
| 1897..... | 37 |
| 1898..... | 39 |
| *total*..... | 626 |

Avant de clore ces notes, il nous paraît important d'attirer l'attention de ceux qui aiment à étudier l'histoire de l'agriculture dans la province sur le paragraphe suivant de l'annuaire du collège de L'Assomption pour 1914-15. On lit aux *éphémérides,* à la date du 19 avril 1915 : " Déplacement de l'école d'agriculture, désormais destinée au logement des Soeurs de la Sainte-Famille ", et, plus bas, à la date du 1er juin : " L'école d'agriculture est enfin assise sur ses bases nouvelles. " L'école d'agriculture ainsi mentionnée n'est rien autre chose que l'édifice qui était l'école d'agriculture lors de la fermeture de cette institution en 1899, dont nous avons parlé. Il est évident qu'on appelle encore, par habitude, au collège de L'Assomption, cet édifice l'*école d'agriculture.* Or, *L'Enseignement secondaire au Canada,* livraison du 15 février 1916, dans sa *chronique collégiale,* faisant une revue des annuaires de nos institutions d'enseignement classique, écrit, au paragraphe consacré au collège de L'Assomption : " L'école d'agriculture, annexée au collège, est elle aussi en voie de se développer. " A qui peut comparer les textes le quiproquo s'explique bien, mais il reste pour beaucoup de lecteurs un casse-tête qui autorise à croire à une résurrection de l'oeuvre plutôt qu'à une nouvelle affectation de l'édifice vacant.

**Septième école d'agriculture de Québec.** — ECOLE D'AGRICULTURE DU COLLÈGE SAINT-FRANÇOIS, RICHMOND (1875-1889). — L'école d'agriculture de Richmond est la septième du genre dont on retrouve l'existence dans la province de Québec et la sixième qui a vu son existence se terminer, on pourrait dire prématurément, bien qu'elle ait vécu quatorze ans. Avant de donner les quelques notes historiques qui la concernent, il est bon de se renseigner sur deux autres projets d'école d'agriculture qui, après avoir autorisé les plus belles espérances, se sont cependant réduits à rien.

Le premier de ces projets est celui d'une ferme-école que, en 1868, l'école normale Jacques-Cartier de Montréal, qui faisait donner depuis quelques années des leçons d'agronomie à ses élèves aspirant au diplôme d'instituteurs, se proposa de s'annexer, afin de faire de ces cours agronomiques des cours d'agriculture pratiques en même temps que théoriques. A venir jusque-là, ces cours d'agronomie avaient été donnés par M. F.-M.-F. Ossaye, ancien directeur de l'éphémère école de La Tortue, dont il a été fait mention précédemment. C'était ces cours qu'avait suivis M. J.-D. Schmouth, autrefois professeur d'agriculture à l'école d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Donc, dans l'automne de 1868, les autorités de l'école normale Jacques-Cartier envoyaient en Europe, pour y faire des études agricoles, M. l'abbé J.-O. Godin, actuellement curé de Vaudreuil. M. Godin visita, en 1869, les écoles de Grignon et de Beauvais, en France, de Gembloux, en Belgique, suivit même pendant un mois les cours de l'école d'agriculture de Glasnevin, en Irlande, puis, de retour à Montréal, se mit à donner des cours d'agriculture à l'école normale Jacques-Cartier, cours qu'il donna pendant 14 ans jusqu'en l'année 1883. Mais, on ne voit pas qu'il ait été donné suite au projet d'annexion à cette école normale d'une ferme-école.

Le deuxième de ces projets fut celui d'une école d'agriculture anglaise qui fut sur le point de se fonder à Compton pour le bénéfice des fils de cultivateurs de langue anglaise des Cantons de l'Est. Voici ce qu'en dit M. Georges Leclerc, secrétaire du Conseil d'agriculture de la province de Québec, dans son rapport annuel à l'honorable Louis Archambault, commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics de Québec, pour l'année financière se terminant le 30 juin 1873 :

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le rapport ci-annexé du comité auquel a été référée la question de l'établissement d'un collège

d'agriculture à Compton pour l'instruction de nos fils de cultivateurs d'origine anglaise. — Les principaux promoteurs de cette entreprise, au nombre de vingt-six, s'étaient organisés en association pour fonder cette école et un acte à cet effet fut signé par eux. Sous ces circonstances, le Conseil d'agriculture, croyant que toutes les difficultés étaient aplanies et que ce projet allait se réaliser, passa une résolution par laquelle il était décidé que l'octroi annuel voté en faveur de ce collège serait accordé, moins les $800 votées pour venir en aide à ce collège, et, pour terminer ses arrangements, que les $600 votées pour les bourses seraient payables. — Mais, malheureusement, quand on en vint à l'exécution de ce projet, il y eut divergences d'opinion. Quelques-uns soutinrent qu'il était impossible de commencer les travaux avec une somme inférieure à cinquante mille piastres, les autres prétendaient qu'ils pourraient facilement les entreprendre avec un sixième de cette somme. Ce fut alors que le comité d'enseignement se rendit à Compton pour avoir une idée juste de la situation, et, comme vous pourrez le voir par son rapport, il offrit à cette association des conditions faciles et libérales basées sur ses propres calculs. Je regrette de dire que, malgré les bonnes dispositions du Conseil,l'affaire échoua complètement, les membres de l'association en question n'ayant pas cru devoir accepter les conditions imposées par le Conseil.

Voici, maintenant, comment M. le président du Conseil d'agriculture de la province de Québec annonçait dans son allocution annuelle, prononcée le 21 octobre 1875, la création de l'école d'agriculture de Richmond :

Le nombre des écoles d'agriculture s'est accru, depuis la dernière assemblée annuelle, par la fondation d'une école anglaise — le collège de Saint-François — à Richmond, dans les Cantons de l'Est.

Les renseignements suivants concernant la fondation de cette nouvelle école sont extraits du premier rapport annuel de son secrétaire, M. Arthur Wilcocks :

Monsieur. — J'ai l'honneur, pour l'information du gouvernement provincial, de présenter, de la part des syndics du collège de Saint-François, le rapport suivant sur l'état et le progrès du département agricole de

l'institution sus-nommée. Conformément aux exigences du Conseil d'agriculture, et avec le consentement du comité nommé par ce Conseil à cette fin, les syndics ont loué pour un terme de 99 ans une ferme contiguë au collège, connue sous le nom de *Place Cleveland*, de la contenance de 130 arpents de terre défrichée, dont la majeure partie a été cultivée depuis un grand nombre d'années... Deux municipalités, celle de Cleveland et celle de Richmond, ont contribué généreusement aux frais d'exploitation préliminaire de la ferme, la première ayant donné $500 et la dernière $200., sommes que l'on a employées à acheter du bétail... Les syndics ont eu l'avantage de s'assurer les services de M. Arthur-R. Jenner Fust, gentilhomme anglais, doué d'une expérience dans l'agriculture et d'une éducation libérale remarquables, et dont les connaissances pratiques de la ferme, fruit d'un long travail sur les fermes les mieux cultivées de l'Angleterre, ont été fortifiées par un séjour de 17 années en Canada, durant lesquelles il s'est livré presque continuellement à des poursuites (entreprises) agricoles... La faculté se compose de MM. A.-R.-J. Fust, professeur d'agriculture; R.-W. Webber, M.D., professeur d'histoire naturelle; G. Parayne, professeur de français; C.-W. Parkin,professeur des mathématiques; W.-H. Simmonds, chirurgien vétérinaire... La ferme occupée par le professeur Jenner Fust et sa famille est vaste et offre tout l'espace et tous les avantages possibles à un grand nombre d'étudiants, ainsi qu'à un surplus de travailleurs habiles que les syndics désirent attacher à la ferme durant les premières années.—Les étudiants du collège Saint-François, ainsi que ceux du département agricole, prennent ensemble leur pension dans la bâtisse du collège, et cet arrangement économique contribue grandement au succès du département agricole... — Le cours d'enseignement complet embrasse deux années. Les études se poursuivront suivant leur ordre, et les élèves seront promus suivant le progrès qu'ils feront. — Classe inférieure : algèbre, géométrie, tenue des livres—théorique et pratique —, botanique élémentaire. — Classe supérieure: trigonométrie simple, arpentage et mesurage, zoologie, comprenant l'entomologie, physique, comprenant les lois de la matière, la mécanique, l'hydrostatique et la pneumatique, chimie agricole et géologie, économie politique, composition (anglaise et française), et l'agriculture pratique, avec lectures (conférences) durant tout le cours.—Cours complet, deux ans. Ceux qui auront subi leur examen final auront droit à un diplôme de gradué en agriculture (g. a.).

L'école d'agriculture de Richmond semblait donc ouverte

sous d'excellents auspices et, cependant, elle a passé par beaucoup de vicissitudes. Au moment de sa création, alors qu'elle avait à sa tête son éminent principal, M. Jenner Fust, l'un des plus forts agronomes qui soient passés dans la province, ce qui lui a d'abord manqué, ce sont les élèves. Puis, sont survenues des difficultés dans l'exploitation des fermes qu'elle a louées pour le développement de la pratique agricole nécessaire aux élèves, enfin, des misères au sujet de l'accomplissement des conditions imposées par le gouvernement pour le payement des octrois accordés à l'institution et des bourses attribuées aux élèves. Tout ce qu'on peut extraire de ces rapports, c'est que, pendant plusieurs années, l'école est restée affiliée au collège Saint-François, puis est devenue la propriété d'une compagnie jusqu'au moment où l'honorable colonel W. Rhodes, commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics de la province, en 1889, dans son rapport de la même année, dit, au paragraphe concernant les écoles d'agriculture: "J'ai été obligé de fermer l'école anglaise (c'était celle de Richmond). Elle s'ouvrira cependant de nouveau dans des conditions (plus heureuses) qui nous permettent d'espérer des résultats satisfaisants." Ces espérances ne se sont pas réalisées et l'école d'agriculture de Richmond a virtuellement été fermée pour toujours le 31 décembre 1889.

On ne trouve que neuf des rapports des directeurs de cette école publiés dans les rapports officiels des commissaires de l'Agriculture de la province de Québec pendant les quatorze ans de son existence.

Voici dans quel ordre, sans précision de dates, se sont succédés les divers directeurs et professeurs de l'école de Richmond.

*Directeurs:* MM. Arthur-R. Jenner Fust; Rév. Chs Tanner; John Ewing; Frédéric Lyster. — *Professeurs d'agriculture:* MM. Arthur-R.-

Jenner Fust; Rév. Chs Tanner; John Ewing. — *Professeurs d'art vétérinaire:* MM. W.-H. Simmonds; Dr P.-V. Provost. — *Professeur d'histoire naturelle:* M. D.-R. Webber. — *Professeurs de droit rural:* MM. R. Short; Geo.-Aylmer Brook; G.-H.-A. Brooke. — *Chefs de pratique:* MM. Arthur-R.-Jenner Fust; Lord Aylmer; Chs Petitclerc; Frédéric Lyster.

Mouvement de l'entrée des élèves pendant les quatorze ans d'existence de l'école de Richmond :

| années | élèves | années | élèves |
|---|---|---|---|
| 1875-76..... | 2 | *report* | 73 |
| 1876-77..... | 4 | 1882-83..... | 18 |
| 1877-78..... | 4 | 1883-84..... | 18 |
| 1878-79..... | 13 | 1884-85..... | 18 |
| 1879-80..... | 14 | 1885-86..... | 20 |
| 1880-81..... | 18 | 1886-87..... | 11 |
| 1881-82..... | 18 | 1887-88..... | 11 |
| | —— | 1888-89..... | 11 |
| *à reporter* | 73 | | —— |
| | | *total*..... | 178 |

LES COMMISSIONS AGRICOLES ET LES ÉCOLES D'AGRICULTURE. — Lorsque l'honorable colonel W. Rhodes ordonna que l'école d'agriculture de Richmond fermât ses portes, il le fit après avoir pris connaissance du rapport d'une commission nommée par la Législature de Québec au mois d'août 1887 et " chargée de faire des investigations au sujet de tout ce qui se rattache à notre système d'agriculture et de s'enquérir si nos diverses institutions agricoles atteignent le but désiré ". On avait donné à cette commission tous les pouvoirs nécessaires pour rendre son travail efficace.—Cette commission était composée de MM. Naz. Bernatchez, député de Montmagny, Louis Sylvestre, député de Berthier, Elie Saint-Hilaire, député de Chicoutimi, Joseph Pilon, député de Bagot, le Dr Ferdinand Trudel, député de Champlain, Albert-E. Lussier, député de

Verchères, Antoine Rocheleau, député de Chambly, Louis Bazinet, député de Joliette, Benjamin Beauchamp, député de Deux-Montagnes, Odilon Goyette, député de Laprairie. Louis Napoléon Larochelle, député de Dorchester, Joseph Morin, député de Charlevoix, Ozro Baldwin, député de Stanstead, et Alfred Lapointe, député de Vaudreuil. L'ordre en conseil nommait M. Bernatchez président de cette commission, qui avait, entre plusieurs autres travaux à accomplir, la mission de visiter les écoles d'agriculture alors existantes qui étaient celles de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, de L'Assomption et de Richmond.

A différentes reprises déjà, les écoles d'agriculture avaient été l'objet de rapports de diverses commissions ou de certains personnages officiels. Le rapport de l'honorable commissaire de l'agriculture de la province de Québec pour l'année 1869 contient un mémoire sur l'enseignement agricole présenté par une commission (ou comité) nommée par le conseil d'agriculture dans sa première assemblée tenue à la suite de sa nomination pour remplacer l'ancienne Chambre d'agriculture, en date du 11 août 1869. Ce comité était composé de MM. Joly, Lévesque, Tassé, Browning et Gaudet. Ce rapport mentionne la visite que les membres du comité ont faite aux écoles de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de L'Assomption, les deux seules existantes en 1869. Il contient un exposé de l'état et du fonctionnement de ces deux écoles et fait des suggestions à propos de leur amélioration.

Le second rapport dans lequel il est question semi-officiellement des écoles d'agriculture de Québec, est une étude publiée en 1877 par l'honorable Louis Beaubien, président de l'Assemblée législative de Québec, à la suite d'une visite par lui faite privément à l'école d'agriculture de Lansing, dans l'état du Michigan, fondée en 1857, et à l'école d'agriculture de Guelph, dans la province d'Ontario, fondée en 1874. Elle

est intitulée *Etudes sur l'éducation agricole* et contient des considérations sur le fonctionnement des écoles d'agriculture de Québec. Elle a été vivement discutée dans une brochure publiée en 1877, à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, par M. l'abbé Narcisse Proulx, le directeur de l'école d'agriculture de Sainte-Anne, intitulée *Les écoles d'agriculture de la province de Québec vengées.*

Le troisième rapport, dans lequel il a été question des écoles d'agriculture de Québec, est celui d'une commission (ou comité) composée de MM. L.-H. Massuë, président, J.-M. Browning, vice-président et Georges Leclerc, secrétaire du Conseil d'agriculture de la province de Québec, nommés par ce Conseil, en 1883, pour visiter les écoles d'agriculture de Lansing, Michigan, et de Guelph et faire rapport. Comme le précédent, ce rapport a été fortement discuté dans une brochure plutôt humoristique, publiée à Québec sans nom d'auteur en 1884.

Enfin, un quatrième rapport, dans lequel a été examiné et discuté le fonctionnement des écoles d'agriculture de Québec, est celui de la commission agricole d'août 1887, dont nous avons d'abord parlé, rapport qui a été publié en 1888. La brochure qui le contient renferme aussi des réponses à certaines questions posées aux trois écoles d'agriculture du temps par M. le secrétaire de la commission et a donné lieu à la publication, le 2 janvier 1889, d'une brochure dont le titre indique bien le sujet et se lit comme suit : *Réponses aux principales accusations des rapports de la commission agricole contre l'école d'agriculture de Sainte-Anne.* Elle porte la signature de M. l'abbé L.-O. Tremblay, alors directeur de l'école d'agriculture de Sainte-Anne.

En analysant ces quatre rapports ou études, on voit que les membres de ces commissions agricoles entretiennent deux opinions qui leur sont communes, au sujet des écoles d'agri-

culture qu'ils ont visitées. La première, c'est que ces écoles devraient être indépendantes de toute institution religieuse ou civile. Or, ces écoles, du moins celles de Sainte-Anne et de L'Assomption, ont été créées par les deux collèges classiques qui portent les mêmes noms, et elles n'ont d'existence possible qu'en vertu du fait que ces deux institutions ont eu assez de dévouement et d'esprit patriotique pour mettre leurs terres à la disposition de ces écoles afin qu'elles puissent fournir à leurs élèves la pratique agricole indispensable aux établissements de ce genre. Cette indépendance désirée par les commissions pour les écoles d'agriculture de Québec semblait facile à obtenir, d'après elles. Il suffisait de les abolir pour faire place à une seule école d'agriculture provinciale créée de toute pièce, dotée de fermes indépendantes et subventionnées par l'état, telles que celles de Lansing et de Guelph. On trouve cette opinion discutée dans le rapport du commissaire de l'agriculture de Québec pour l'année 1884, par M. Edouard-A. Barnard, dans une étude par lui faite officiellement et soumise à l'honorable premier ministre, en même temps commissaire de l'agriculture de Québec, M. John-J. Ross. Cette étude avait pour titre *Nos écoles d'agriculture*. La partie de cette étude de M. Barnard qui a trait à cette idée d'une seule école est à citer :

Une école unique (?). — Quelques personnes, bien intentionnées sans doute, ont de temps à autre conseillé fortement d'abolir nos écoles d'agriculture pour les remplacer par une école unique, fondée et dirigée comme l'est le collège d'agriculture de Guelph, Ontario, ou encore celui de Lansing, Michigan. Après y avoir mûrement songé, après avoir visité soigneusement ces institutions et pris connaissance des cours qui y sont donnés, je ne crains pas de déclarer ce projet injuste et irréalisable. Il est injuste, parce que nos écoles actuelles ont des droits acquis et qu'elles méritent d'être conservées. Il est irréalisable, parce qu'une seule école, quelque bonne qu'elle puisse être, ne saurait donner à notre population agricole tout entière, au point de vue si essentiel de la pratique, les enseignements que donneront nécessairement trois écoles distinctes, situées dans des

régions tout à fait différentes, suivant des systèmes de culture basée sur les besoins de leurs districts respectifs, et donnant par leurs cultures les enseignements si précieux qu'offrent des fermes-modèles bien dirigées. Ce dernier point est d'autant moins à dédaigner que notre population agricole n'a pas eu les avantages qui découlent des exemples si communs à Ontario et aux Etats-Unis de praticiens agricoles très avancés et venant d'Europe, dont les cultures, dans presque toutes les localités, dans ces deux pays, peuvent servir de modèles. C'est pour cette raison qu'Ontario surtout peut se contenter d'une seule institution, basée plutôt sur l'étude des sciences se rattachant à l'agriculture, et sur des essais variés de cultures jusque là peu connues, que sur la bonne pratique, telle que tous les cultivateurs sont censés là faire sur leurs terres respectives. Ce projet est encore irréalisable, parce que les collèges d'agriculture de Lansing et de Guelph ont coûté un prix d'établissement qui nous paraîtrait fabuleux (environ $500,000 et $350,000 respectivement), et coûtent encore chaque année, pour les frais d'entretien seulement, au moins quatre fois plus que ne coûtent nos trois écoles réunies. Ce projet est en troisième lieu irréalisable, parce que notre population ne sent pas encore le besoin, et par conséquent ne voudrait pas, d'une éducation agricole plutôt scientifique que pratique, telle que celle donnée aux fils des cultivateurs anglais et écossais déjà habitués dès l'enfance, pour un grand nombre du moins, aux meilleures pratiques de l'Europe. Ce projet est irréalisable enfin, à cause des deux peuples distincts dont se compose la population de cette province; ils sont différents en effet par la religion, le langage et les habitudes, ce qui rendrait impossible ou à peu près la direction utile à donner à un pareil établissement.

En poursuivant l'étude des documents qui ont servi à rédiger les présentes notes historiques sur les écoles d'agriculture de Québec, on voit que les idées des sommités agricoles sur la question d'une école unique d'agriculture provinciale se sont profondément modifiées et que l'honorable ministre fédéral d'agriculture, l'honorable premier ministre de Québec et l'honorable ministre provincial d'agriculture des temps présents répartissent aujourd'hui, et cela depuis audelà de trois ans, sur les trois écoles d'agriculture actuellement exis-

tantes dans Québec, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Oka et Sainte-Anne-de-Bellevue, nommées ici par ordre d'ancienneté, une généreuse part des sommes considérables affectées par eux à l'agriculture.

**Huitième école d'agriculture de Québec.** — L'ÉCOLE D'AGRICULTURE DE ROUGEMONT (mai à novembre 1883). — Le 10 avril 1883, un ordre en conseil approuvé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec approuvait l'établissement d'une école d'agriculture à Rougemont, au comté de Rouville. Cette école s'ouvrait sous le nom de *Ferme-modèle provinciale de Rougemont* sur une ferme, alors la propriété de M. George Whitfield, située dans la paroisse de Saint-Césaire, comté de Rouville, sur le penchant sud-est de la montagne de Rougemont et comprenant 800 acres, dont 300 composés d'une glaise riche et de terre noire. Environ 350 acres, occupant la hauteur du versant de la montagne, sont composés de sable, de gravois et d'un sol sablonneux, tous parfaitement arrosés par les eaux du printemps autant que par celles des lacs situés au-dessus de la ferme. Celle-ci contient environ cent acres de bois debout. Ce sont principalement des érables à sucre et d'autres bois durs. Elle contient aussi plusieurs acres de vergers de choix, de pommiers d'excellent rapport. Le sol est fertile et bien adapté aux fins du pâturage et de l'élevage des bestiaux, à l'établissement de laiteries ainsi qu'à la culture du foin, des grains, des plantes-racines et de tous les produits de la ferme. Les écuries, presque entièrement neuves et parfaitement construites en pierres et en briques, sont très bien disposées pour abriter convenablement 500 têtes d'animaux, gardés dans les dépendances, ainsi qu'un nombre considérable de moutons et de porcs. Outre les bestiaux achetés ou nés sur la ferme, il s'y trouve 300 têtes de bétail de race pure, particulièrement importé des régions d'Angleterre, d'E-

cosse et d'Irlande réputées les meilleures pour l'élevage ou la production du lait. Ce bétail appartient aux espèces les plus populaires et les plus estimées, telles que *Polled Angus* ou *Aberdeen, Galloway, Hereford, Durham, Jersey, Ayrshire, West-Highland, Devon* et *Sussex*. L'animal le plus remarquable de ce troupeau était *Judge,* un taureau de la race *Polled Angus,* qui avait remporté le premier prix à l'exposition universelle de Paris, en 1880, et qui avait été payé $20,000 par M. Whitfield.

Le *Journal d'Agriculture* de Québec, dans son numéro du mois de mai 1883, donnait les détails suivants sur ce nouvel établissement: "Les demandes d'admission doivent être adressées à M. S. Lesage, assistant-commissaire de l'agriculture, Québec. Le gouvernement choisira vingt élèves-apprentis, soit un par district judiciaire. L'enseignement sur la ferme sera surtout pratique. — Voici quel sera le personnel dirigeant de la ferme-modèle : Un surintendant-général, M. Edouard-A. Barnard, directeur de l'agriculture de la province de Québec, un éleveur de bétail, M. W. Watson, un fabricant de beurre et de fromage, M. J.-M. Jocelyn, un directeur des travaux (chef de pratique), un jardinier, un pépiniériste, un forestier et un comptable.—Aussitôt que les élèves-apprentis auront acquis les connaissances nécessaires dans les services d'exploitation agricole auxquels ils se destinent, on leur donnera des certificats ou diplômes en rapport avec leur véritable mérite. "

Lorsque l'école s'ouvrit au mois de mai, il y avait quatorze élèves et bientôt le nombre réglementaire de vingt fut atteint. Jamais établissement de ce genre ne s'était ouvert avec de plus belles perspectives.

Des circonstances qu'il serait oiseux de rappeler ici, bien connues d'ailleurs du public et mentionnées dans le rapport de l'honorable commissaire de l'agriculture de Québec pour

l'année 1883, ont été cause que cette école n'a subsisté comme telle que pendant six mois et a dû fermer ses portes au mois de novembre 1883.

Après son ouverture au mois de mai, une première inspection en fut faite, les 24 et 25 juillet, par M. S. Lesage, assistant-commissaire de l'agriculture de Québec, qui fit un rapport assez favorable sur son fonctionnement. Il n'en fut pas ainsi lors d'une seconde visite qu'il y fit le 10 octobre. Son rapport, cette fois, fut suivi d'une enquête dont le résultat fut la révocation de l'ordre en conseil du 19 avril précédent, qui avait approuvé son ouverture. Un second ordre en conseil, approuvé par le lieutenant-gouverneur le 10 novembre 1883, recommandait qu'à partir de ce jour, la ferme de M. George Whitfield à Rougemont ne fût plus reconnue comme *ferme-modèle provinciale.* Le principal allégué de cet ordre en conseil de révocation était le non-accomplissement de la plupart des promesses faites par M. Whitfield au gouvernement au sujet de l'enseignement à donner aux élèves de la ferme.

(À SUIVRE)

**J.-C. CHAPAIS.**

---

# Un Conseil de Guerre à Montréal

## EN MIL-SEPT-CENT-CINQUANTE-SEPT

---

**Procès de huit soldats allemands accusés du crime de désertion et exécutés à Montréal, le 13 septembre 1757**

(SUITE)

---

*Confrontation faite* par *Nous Christophe de Sabrevoy,* Ecuyer sieur *de Sermonville,* capitaine aide major des troupes et de la ville et gouvernement de Montréal commissaire en cette partie nommé par ordonnance de monsieur le marquis de Vaudreuil commandeur de l'ordre Royal et militaire de St. Louis gouverneur et lieutenant général pour le Roy en toute la nouvelle france, assisté du sieur Pierre Panet greffier commis du conseil de guerre en l'absence du greffier du dit conseil, contre les nommés Jean Cougle soldat de la compagnie de Vassan, Joseph Oder dit Celesta, soldat de la compagnie de Boucherville, Dominique Mayer dit Mayer de la compagnie de St. Vincent, Jean Logon dit Logon soldat de la compagnie de Vergor, Philippe Fouque, dit Mayence soldat de la compagnie Dumary, Martin Leteulier dit Leteulier soldat de la compagnie de Villemonde, Michel Fourtre dit St. Vincent soldat de la compagnie de St. Luc Lacorne, prisonniers es prisons royaux de cette ville accusés de crime de désertion par la plainte qu'en a faite Mr. Dumuy faisant les fonctions de major au fort frontenac, et par celle portée à mon dit sieur le marquis de Vaudreuil par Mr. Duplessis Faber chevalier de

l'ordre militaire de St. Louis major des dites troupes et de la ville et gouvernement de Montréal faisant les dites fonctions de procureur du Roy en cette partie au bas de laquelle est son ordonnance du dit jour dix de ce mois, à laquelle confrontation avons procédé ainsi qu'il suit.

Du lundi douze septembre mil sept cent cinquante sept trois heures de relevé en la chambre de la geole.

A été amené devant nous par le geolier des dites prisons Dominique Mayer dit Mayer soldat de la compagnie de St. Vincent, auquel avons confronté Michel Dumary dit la douceur premier témoin oui en la dite information et après serment par eux fait de dire vérité savoir le dit accusé par le ministère du nommé Jean Oustrebeldre dit Olivier soldat de la compagnie de St. Ours que nous avons choisi pour interprète allemand et de lui pris et reçu le serment en tel cas requis lequel à promis de bien et fidèlement lui faire entendre nos interrogatoires et rapporter ses réponses avons interpellé le dit accusé et témoin de dire s'ils se connoissent ont dit qu'ils se connoissent pour avoir été ensemble en garnison au fort frontenac.

Sur quoi nous avons fait lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du témoin contenant son nom, age, qualité et demeure et de sa déclaration qu'il n'est point parent allié serviteur ny domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin, sinon et à faute par lui de ce faire, qu'il n'y sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

L'accusé a dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le témoin.

Ce fait avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui donné à entendre par le dit interprète de la déposition du témoin; lequel témoin présent a dit que sa déposition est véritable, et la ainsi soutenue au dit accusé, et l'accusé a dit que sa déposition du témoin est véritable et qu'il n'a rien à dire contre y celle.

Lecture à lui faite et à lui répété mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et a le dit accusé signé, et les dits témoin et interprète déclaré ne le savoir de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) DOMINIQUE MAYER, SERMONVILLE, PANET.

Du même jour lundi douze septembre mil sept cent cinquante sept de relevé en la chambre de la geole.

Avons au dit Dominique Mayer dit Mayer confronté Pierre Rognier dit Bellefleur, second témoin oui en la dite information, et après serment par eux fait de dire vérité, savoir le dit témoin par sa bouche et le dit accusé par le ministère du dit interprète qui a de nouveau promis de bien et fidèlement faire entendre au dit accusé nos interrogatoires et nous rapporter ses réponses avons interpellé les dits accusé et témoin de dire s'ils se connoissent ont dit qu'ils se connoissent pour avoir été ensemble en garnison au fort frontenac.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du dit témoin contenant son nom, age, qualité et demeure et de sa déclaration qu'il n'est point parent, allié, serviteur n'y domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin si non et à faute par lui de ce faire qu'il n'y sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa dépo-

sition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

L'accusé a dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le témoin.

Ce fait nous avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui expliqué par le dit interprète de la déposition et recolement du dit témoin, lequel témoin présent a dit que sa déposition est véritable et la ainsi soutenu au dit accusé et l'accusé à dit que la déposition du dit témoin est vraie et qu'il n'a rien à dire contre y celle.

Lecture faite à l'accusé à lui répétée mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard, et a le dit accusé signé et les dits témoin et interprète déclaré ne le savoir de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) DOMINIQUE MAYER, SERMONVILLE, PANET.

Du même jour lundi douze septembre mil sept cent cinquante sept de relevé en la chambre de la geole.

Avons au dit Dominique Mayer, dit Mayer, confronté Edouard Gabriel Richer dit Lajeunesse troisième témoin oui en la dite information et après serment par eux prêté de dire vérité savoir le dit accusé par le ministère du dit interprète allemand qui a de nouveau juré par serment de bien et fidèlement faire entendre au dit accusé nos interrogatoires et nous rapporter ses réponses avons interpellé le dit accusé et témoin de dire s'ils se connaissent ont dit qu'ils se connoissent pour avoir été ensemble en garnison au fort frontenac.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du dit témoin contenant son nom, age, qualité et demeure et de la déclaration qu'il n'est

point parent allié serviteur ny domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin sinon et à faute par lui de ce faire qu'il n'y sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

Ce fait avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui expliqué par le dit interprète de la déposition et recolement du témoin, lequel témoin présent à dit que sa déposition est véritable la ainsi soutenue au dit accusé et l'accusé a dit que la déposition du dit témoin est vraie et qu'il n'a rien à dire contre y celle.

Lecture faite à l'accusé à lui répétée mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et a le dit témoin avec le dit accusé, signé, et le dit interprète a déclaré ne savoir écrire ny signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) DOMINIQUE MAYER, SERMONVILLE, PANET.

Du même jour, douze septembre mil sept cent cinquante sept de relevé en la chambre de la geole.

Avons au dit Dominique Mayer dit Mayer confronté Louis Préjean quatrième témoin oui en la dite information et après serment par eux fait de dire vérité savoir le dit témoin par le ministère du dit interprète qui a de nouveau promis de bien et fidèlement faire entendre au dit accusé nos interrogatoires et nous rapporter ses réponses avons interpellé le dit accusé et témoin de dire s'ils se connoissent, ont dit qu'ils se connoissent.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du témoin contenant son

nom, age, qualité et demeure et de sa déclaration, qu'il n'est point parent allié- serviteur ny domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin sinon et à faute par lui de ce faire qu'il ny sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance. que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

L'accusé à dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le témoin.

Ce fait nous avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui expliqué par le dit interprète de la déposition et recolement du dit témoin lequel témoin présent à dit que sa déposition est véritable la ainsi soutenue au dit accusé à dit que cette déposition est vraie et qu'il n'a rien à dire contre y celle.

Lecture faite à l'accusé, et à lui répété mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et à le dit témoin avec le dit accusé signé et le dit interprète à déclaré ne savoir signé de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) LOUIS PRÉJEAN, DOMINIQUE MAYER,
SERMONVILLE, PANET.

*Confrontation faite* par *Nous Christophe de Sabrevoy,* Ecuyer, sieur *de Sermonville,* capitaine aide major des troupes et de la ville et gouvernement de Montréal commissaire en cette partie nommé par ordonnance de monsieur le marquis de Vaudreuil, commandeur de l'ordre Royal et militaire de St. Louis gouverneur et lieutenant général pour le Roy en toute la nouvelle france assisté du sieur Pierre Panet greffier commis du conseil de guerre en l'absence du greffier du dit conseil,contre les nommés Jean Cougle soldat de la compagnie de Vassan, Joseph Oder dit Celesta soldat de la compagnie de

Boucherville, Dominique Mayer dit Mayer, de la compagnie de St. Vincent, Jean Logon soldat de la compagnie de Vergor, Philippe Fouque dit Mayence soldat de la compagnie de Dumas, Martin Leteulier dit Leteulier soldat de la compagnie de Villemonde, Michel Fourtre dit St. Michel soldat de la compagnie de St.Luc Lacorne prisonniers es prisons Royaux de cette ville accusés de crime de désertion par la plainte qu'en a faite Mr. Demuy faisant les fonctions de major à frontenac et par celle portée à mon dit sieur de Vaudreuil par M. Duplessis Faber chevalier de l'ordre militaire de St. Louis major des dites troupes et de la ville et Gouvernement de Montréal faisant les fonctions du procureur du Roy en cette partie au bas de laquelle est son ordonnance du dit jour dix de ce mois à la quelle confrontation avons procédé ainsi qu'il suit.

Du lundi douze septembre mil sept cent cinquante sept cinq heures de relevé en la chambre de la geole.

a été amené devant nous par le geolier des dites prisons, Gaspard Hirt dit latulippe soldat de la compagnie de St. Luc Lacorne auquel avons confronté Michel Demary dit Ladouceur premier témoin oui à l'information et après serment par eux fait de dire vérité savoir le dit accusé par le ministère du nommé Jean Oustrebeldre dit Olivier soldat de la compagnie de St. Ours que nous avons choisi pour interprète allemand et de lui pris et reçu le serment en tel cas requis, lequel a promis de bien et fidèlement lui faire entendre nos interrogatoires et rapporter ses réponses, avons interpellé le dit accusé et témoin de dire s'ils se connoissent, ont dit qu'ils se connoissent pour avoir été ensemble en garnison au fort frontenac.

Sur quoi nous avons fait lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du dit témoin contenant son nom, age, qualité et demeure de sa déclaration qu'il n'est

point parent, allié, serviteur, ni domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin, si non et à faute par lui de ce faire n'y sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète l'accusé a dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le témoin.

Ce fait avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui donné à entendre par le dit interprète de la déposition du témoin, lequel témoin présent a dit que sa déposition est véritable et la ainsi soutenu au dit accusé, et l'accusé a dit que la déposition du dit témoin est véritable et qu'il n'a rien à dire contre le témoin.

(Signé) SERMONVILLE, PANET.

Lecture à lui faite et à lui répété mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et ont les dit accusé témoin et interprète déclaré ne savoir signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) SERMONVILLE, PANET.

Du même jour lundi douze septembre mil sept cent cinquante sept de relevé en la chambre de la géole.

Avons au dit Gaspard Hirt dit Latulippe confronté Pierre Rognier dit Bellefleur second témoin oui en la dite information et après serment fait de dire vérité comme il est dit cy-devant, avec promesse par le dit interprète de nous rapporter fidellement les réponses du dit accusé et lui bien faire entendre nos interrogatoires avons interpellé le dit accusé et témoin de dire s'ils se connoissent, ont dit qu'ils se connoissent pour avoir été en garnison ensemble au fort frontenac.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre greffier des prémiers articles de la déposition du dit témoin contenant son nom, âge qualité et demeure et de sa déclaration qu'il n'est point parent, allié serviteur ny domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin sinon et à faute par lui de ce faire qu'il sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recollement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

L'accusé a dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le témoin.

Ce fait nous avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui expliquer par le dit interprète de la déposition et recollement du dit témoin lequel témoin présent a dit que sa déposition est véritable et là ainsi soutenue au dit accusé et l'accusé a dit que la déposition du dit témoin est vraie et qu'il n'a rien à dire contre elle.

Lecture à lui faite et répétée mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et a le dit accusé et les dits témoin et interprète déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) SERMONVILLE, PANET.

Du même jour lundi douze septembre mil sept cinquante sept de relevé en la chambre du geolier.

(Signé) SERMONVILLE, PANET.

Avons au dit Gaspard Hirt dit Latulippe confronté Edouard Gabriel Richer dit Lajeunesse troisième témoin oui en la dite information, et après serment par eux fait de dire vérité savoir le dit accusé par le ministère du dit interprète

lement faire entendre au dit accusé nos interrogatoires et allemand, qui a de nouveau juré par serment de bien et fidè-nous rapporter ses réponses avons interpellé les dits accusé et témoin de dire s'ils se connoissent ont dit qu'ils se connoissent pour avoir été ensemble en garnison au fort frontenac.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du dit témoin contenant son nom, age qualité et demeure et de sa déclaration, qu'il n'est point parent, allié, serviteur ny domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin si non et à faute de ce faire qu'il n'y sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

Ce fait avons fait faire mot à mot au dit accusé et à lui expliqué par le dit interprète de la déposition et recolement du dit témoin lequel témoin présent a dit que sa déposition est véritable et la ainsi soutenue au dit accusé, et l'accusé a dit que la déposition du dit témoin est vraie et n'a rien à dire contre y celle.

Lecture faite à l'accusé à lui répété mot à mot par le dit interprète, et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et ont les dits accusé, témoin et interprète déclaré ne savoir écrire ny signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) SERMONVILLE, PANET.

Du même jour douze septembre mil sept cent cinquante sept de relevé en la chambre de la geole.

Avons au dit Gaspard Hirt dit latulippe confronté Louis Préjean quatrième et dernier témoin oui en la dite information, et après serment par eux fait de dire vérité savoir le dit

témoin par sa bouche et le dit accusé par le ministère du dit interprète qui a de nouveau promis de bien et fidèlement faire entendre au dit accusé nos interrogatoires et nous rapporter ses réponses, avons interpellé les dits accusés et témoin de dire s'ils se connoissent ont dit qu'ils se connoissent.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du témoin contenant son nom, age qualité et demeure, et de sa déclaration qu'il n'est point parent, allié, serviteur ny domestique, des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin sinon et à faute par lui de ce faire qu'il ny sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

L'accusé à dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le témoin.

Ce fait nous avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui expliqué par le dit interprète et au témoin de la déposition et recolement du dit témoin, lequel témoin présent à dit que sa déposition est véritable la ainsi soutenue au dit accusé et l'accusé à dit que cette déposition est vraie et qu'il n'a rien à dire contre icelle.

Lecture faite à l'accusé et à lui répété mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et à le dit témoin signé et le dit accusé et interprète déclaré ne savoir écrire et signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) LOUIS PRÉJANT, SERMONVILLE, PANET.

*Confrontation faite* par *Nous Christophe de Sabrevoy,* Ecuyer, sieur *de Sermonville,* capitaine aide major des troupes et de la ville et gouvernement de Montréal commissaire en cette partie nommé par ordonnance de monsieur le marquis

de Vaudreuil, commandeur de l'ordre Royal et militaire de St. Louis gouverneur et lieutenant général pour le Roy en toute la nouvelle france, assisté du sieur Pierre Panet greffier commis du conseil de guerre en l'absence du greffier du dit conseil contre les nommés Jean Cougle soldat de la compagnie Vassan, Joseph Oder dit Celesta soldat de la compagnie de Boucherville, Dominique Mayer dit Mayer de la compagnie de St. Vincent, Jean Logon soldat de la compagnie de Vergor, Philippe Fouque dit Mayence soldat de la compagnie de Dumas, Martin Leteulier dit Leteulier soldat de la compagnie de Villemonde, Michel Fourtre dit St. Michel soldat de la Colombiere, Gaspard Hirt dit Latulippe soldat de la compagnie de St. Luc Lacorne, prisonniers es prisons Royaux de cette ville, accusés de crime de désertion par la plainte qu'en a faite Mr. Demuy faisant les fonctions de major à frontenac, et par celle portée à mon dit sieur le marquis de Vaudreuil par Mr. Duplessis Faber chevalier de l'ordre militaire de St. Louis et major des dites troupes et de la ville et gouvernement de Montréal faisant les fonctions de procureur du Roy en cette partie au bas de laquelle est son ordonnance dudit jour dix de ce mois à laquelle confrontation avons procédé ainsi qu'il ensuit.

Du lundi douze septembre mil sept cent cinquante sept, six heures de relevée en la chambre de la geole.

a été amené devant nous par le geolier des dites prisons Michel Fourtre dit St. Michel soldat de la compagnie de la Colombiere, auquel avons confronté Michel Demary dit la douceur premier témoin oui en la dite information et après serment par eux fait de dire vérité savoir le dit témoin par sa bouche, et le dit accusé par le ministère du nommé Jean Oustreberdre dit Olivier soldat de la compagnie de St. Ours que

nous avons choisi pour interprète allemand et de lui pris et reçu le serment en tel cas requis lequel a promis de bien et fidèlement lui faire entendre nos interrogatoires et rapporter ses réponses, avons interpellé les dits accusés et témoin de dire s'ils se connoissent ont dit qu'ils se connoissent pour avoir été ensemble en garnison au fort frontenac.

Sur quoi nous avons fait lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du dit témoin contenant son nom age qualité et demeure et de sa déclaration qu'il n'est point parent allié, serviteur ni domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin si non et à faute par lui de ce faire, qu'il ni sera plus reçu après que lecture lui aura -été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprette.

L'accusé a dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le témoin.

Ce fait avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui donner à entendre par le dit interprète de la déposition du témoin, lequel témoin présent a dit que sa déposition est véritable et la ainsi soutenue au dit accusé et l'accusé a dit que la déposition du dit témoin est vraie et qu'il n'a rien à dre contre y celle.

Lecture à lui faite et à lui répétée mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et a le dit accusé signé et le dit témoin et interprète déclarer ne savoir signé de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) MICHEL FOURTRE, SERMONVILLE, PANET.

Du dit jour lundi douze septembre mil sept cent cinquante sept du soir en la chambre de la geole.

avons au dit Michel Fourtre dit St. Michel, Pierre Rognier dit Bellefleur second témoin oui en la dite information et après serment par eux fait de dire vérité suivant la forme cy devant expliquée avons interpellé les dits accusés et témoin de dire s'ils se connoissent ont dit qu'ils se connoissent pour avoir été en garnison ensemble au fort de frontenac.

Sur quoi nous avons fait lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du témoin contenant son nom, age, qualité et demeure et de sa déclaration qu'il n'est point parent allié serviteur ni domestique des parties. Interpellé de fournir présentement de reproches contre le témoin et faute par lui de ce faire qu'il ni sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

L'accusé a dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le témoin.

Ce fait nous avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui expliqué par le dit interprète de la déposition et recolement du dit témoin, lequel témoin présent a dit que sa déposition est véritable et la aussi soutenue au dit accusé et l'accusé a dit que la déposition du dit témoin est vraie et qu'il n'a rien à dire contre y celle.

Lecture à lui faite et répétée mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et le dit accusé signé et le dit témoin et interprète déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) MICHEL FOURTRE, SERMONVILLE, PANET.

(À SUIVRE)

Pour copie conforme,

**Pierre-Georges ROY.**

# A travers les Faits et les Oeuvres

---

Verdun. — Les Allemands ne passent pas. — Castelnau et Pétain. — Sur le front russe. — En Asie. — La prise de Trébizonde. — Une étonnante expédition. — Des corps d'armée russes en France. — La conférence des Alliés à Paris. — M. Asquith à Rome. — Sa visite au Vatican. — Difficultés ministérielles en Angleterre. — La conscription. — M. Lloyd George. — Le budget anglais. — Nouvelles taxes. — Treize milliards de dette. — Un discours de M. de Bethmann-Holweg. — L'impudence teutonne. — La réponse de M. Asquith. — Encore des paroles de paix. — Une lettre du pape au cardinal Pompili. — Quelques commentaires. — L'ultimatum des Etats-Unis à l'Allemagne. — Au Canada.

---

ENCORE Verdun ! Depuis deux mois, cette petite ville, déjà célèbre, est devenue immortelle, et remplit le monde de son nom. Ce que nous écrivions, dans notre dernière chronique, au sujet de l'héroïsme de la défense française, n'a pas été démenti par les combats et les assauts récents. Les Allemands n'ont pas réussi à trouer la muraille d'acier contre laquelle ils se brisent. Ils n'ont pas passé, et tout fait prévoir qu'ils ne passeront pas.

Une fois de plus le kaiser et le kronprinz ont vu se dresser devant eux l'homme qui leur avait barré la route de Nancy en 1914. Nous savons maintenant — ce que les dépêches nous avaient indiqué — qu'il y a eu dans la dernière décade de février un moment d'effroyable péril. Et c'est à ce moment d'angoisse que Castelnau est accouru. " A quoi bon dissimuler, écrit M. Louis Barthou, que tout au début, dans les premiers jours, la situation fut grave ? Castelnau arriva et la rétablit. Ceux qui l'ont vu, le vendredi matin, sur le per-

ron de la mairie du petit village qui, demain, sera célèbre, n'ont pas de mots pour dire l'impression produite par son calme, par son sang-froid, par sa souriante présence d'esprit. Cette minute relève de l'histoire. Il y avait là, justement revêtu de l'habit militaire, un historien pour la saisir. Il appartenait à l'homme qui avait sauvé Nancy de sauver Verdun. Le coup d'oeil, la résolution, le sens militaire de Castelnau, père héroïque et soldat magnifique, ont deux fois rendu à la France des services que la France n'oubliera pas. "

Lorsque le chef d'état-major général arriva à Verdun, Douaumont venait de succomber sous les coups des Allemands. Aux yeux de quelques-uns, la situation était désespérée. Castelnau mesura le danger d'un ferme coup d'oeil. Prenant immédiatement le commandement, sans une minute d'hésitation, il organisa, avec une promptitude et une énergie prodigieuse, et lança contre ce point stratégique la contre-attaque furieuse, irrésistible, qui arracha Douaumont aux Allemands, et leur infligea un des plus sanglants échecs de cette guerre. Verdun était sauvé ! " L'empereur d'Allemagne, qui était venu assister à la prise de Verdun, comme il était venu en 1914 assister à la prise de Nancy, écrit la *Gazette de Lausanne,* trouva en face de lui ce même général, qui, victorieux sur le Grand-Couronné, devait une fois de plus tenir en échec la grande ruée des troupes impériales. "

A côté de Castelnau, nommons celui dont les dépêches et les journaux nous ont appris le nom, jusqu'ici peu connu : le général Pétain. " Quand on parle du général Pétain, dit M. Barthou, dans le même article que nous citons plus haut, le même mot, qui que ce soit celui qui en parle, vient sur les lèvres : *C'est un chef.* Dès qu'on l'aborde, cette impression domine. Grand, élancé, souple, la parole sobre et précise, le geste ferme, il est fait pour commander. On le disait froid. J'ai rarement trouvé,associée à de plus hautes responsabilités,

plus d'aisance enjouée et charmante. Il sait ce qu'il veut, et il le veut bien. Il ne s'abandonne pas à la fortune, il la prépare. Il suppute, pour y faire face, toutes les combinaisons de l'adversaire, ne laissant rien au hasard de ce qui peut être prévu, décidé et organisé. "

Et maintenant, laissons parler un combattant de ces semaines épiques. Voici un émouvant extrait des notes d'un officier supérieur : "8 mars—On revit, on tâche de revivre ces journées. L'empereur allemand avait besoin d'une victoire. Il a jeté en avant ses troupes d'élite : Poméraniens, Brandebourgeois, les piliers de l'empire. Nos "75" les ont anéantis... Le nombre d'obus qui ont été tirés dépasse l'imagination : plusieurs millions. Le sol tremblait sans arrêt... On a calculé que, sur un seul point du front, large de 200 mètres et profond de 450, ils ont lancé plus de 80,000 projectiles, en majorité de 220 et de 305. Gaz asphyxiants et gaz lacrymogènes, jets de liquide enflammé, ils ont tout mis en oeuvre et ils n'ont pas abouti... Mais Pétain était là, et Castelnau, donnant des ordres clairs, précis, aussi calmes qu'à la manoeuvre... Quelle joie pour nous quand nous sommes rentrés l'autre nuit, au petit village de..., qui sera célèbre pour toujours, d'apercevoir Castelnau, à travers sa fenêtre sans rideaux, assis à une petite table éclairée par une seule bougie, donnant ses instructions pour la bataille du lendemain ! "

Nous nous demandons combien de temps encore les Allemands vont persister à faire décimer l'élite de leurs corps d'armée autour des sanglantes collines de Verdun.

Dans le nord, vers Saint-Eloi, il y a eu, en ces dernières semaines, des combats très vifs, où nos Canadiens ont joué un beau rôle. Là non plus les soldats du kaiser n'ont pu réussir à passer outre. Pendant ce temps, les Russes ont continué à porter de rudes coups à leurs ennemis, sur le front de la Courlande, de la Volhynie et de la Bukovine. Mais c'est surtout

en Asie que les armées du tsar ont remporté des avantages sérieux. La prise de Trébizonde a été célébrée avec raison comme un fait de guerre important. Elle va faciliter l'avance rapide des Russes à travers l'Anatolie et va leur permettre de porter bientôt à la Turquie des coups décisifs, au coeur même de ses provinces asiatiques.

Ce n'est pas là, d'ailleurs, le seul exploit accompli récemment par les Russes. Ils viennent d'en exécuter un autre, d'une nature quelque peu différente, mais qui concoure au même but. Nous voulons parler de l'arrivée inopinée, en France, d'une armée russe, débarquée à Marseille, pour venir prendre part aux opérations sur le front occidental, sur la Meuse, en Champagne ou dans les Flandres. Cet événement imprévu a produit une profonde sensation, et chez les Alliés, et chez les ennemis. C'est vraiment un tour de force. Ces troupes ont dû être embarquées sur des transports dans un port de Sibérie, à Vladivostok probablement, et suivre ce long itinéraire, la mer du Japon, l'océan pacifique, la mer de Chine, l'océan indien, la Mer Rouge, le canal de Suez, la Méditerranée. Cette expédition est une démonstration frappante de la puissance des Alliés, de leur union étroite, de leur maîtrise des mers. Comme effet moral encore plus que comme secours matériel, elle est très importante. Une armée russe, traversant la Sibérie, gagnant les confins de l'orient, s'embarquant de là sur les flots du Pacifique, contournant la Chine, l'Indo-Chine, l'Inde, l'Arabie, faisant le tour presque entier d'un hémisphère, et franchissant dix mille milles, pour venir combattre les Teutons en France à côté des armées françaises! Ce n'est assurément pas un spectacle banal, et ce sera l'un des faits les plus étonnants de cette prodigieuse guerre. Les dépêches ont signalé spécialement cet incident comme une marque de la coordination plus parfaite des efforts de la coalition antigermanique.

Cette coordination jugée par tous si nécessaire, s'est aussi manifestée d'une autre manière, par la grande conférence des Alliés, tenue à Paris les 27 et 28 mars. Les séances en ont été présidées par M. Briand, le premier ministre français. Elles ont eu lieu au ministère des Affaires étrangères. Les représentants des diverses puissances qui ont pris part à ces réunions étaient: MM. Briand, Viviani, Ribot, le général Joffre, pour la France; MM. Asquith, Sir Edward Grey, lord Kitchener et Sir Douglas Haig, pour l'Angleterre; M. Iswolsky et le général Gilnnsky, pour la Russie; le premier ministre Salandra, M. Sonnino, ministre des Affaires étrangères, et le général Cadorna, pour l'Italie; M. de Brocqueville, pour la Belgique ; le prince Alexandre, pour la Serbie ; l'ambassadeur japonais, pour le Japon. Les plus graves questions militaires et économiques ont été traitées. Un membre de la conférence a communiqué ses impressions au *Matin,* de Paris : " J'ai vu, a-t-il dit, beaucoup de conférences d'hommes d'Etat et de diplomates. D'ordinaire on a l'impression que chacun d'eux cherche l'occasion de tourner à son profit toute faute ou toute faiblesse des autres et s'efforce d'obtenir le maximum d'avantages pour le gouvernement qu'il représente. Rien de cela à cette conférence. Après quelques mots de bienvenue du premier-ministre Briand, la discussion s'ouvrit et le souffle des grandes idées et des grandes résolutions sembla passer sur l'assemblée historique et nous émut profondément. A tout moment nous sentions qu'il nous incombait de travailler pour l'humanité plutôt que pour toute aspiration nationale. L'image de l'ennemi qu'il faut réduire était sans cesse devant nos yeux. L'absolue nécessité de l'union et du sacrifice avait son écho dans chacune des paroles prononcées. Il y avait enfin dans cette conférence une grandeur que n'oublieront jamais ceux qui ont eu l'honneur de prendre part à ses délibérations."

La conférence a siégé pendant deux jours. Elle a adopté unanimement les résolutions suivantes : " I. Les représen-

tants des gouvernements alliés, réunis à Paris les 27 et 28 mars 1916, affirment l'entière communauté de vues et la solidarité des alliés. Ils confirment toutes les mesures prises pour réaliser l'unité d'action sur l'unité de front. Ils entendent, par là, à la fois l'unité d'action militaire,assurée par l'entente conclue entre les états-majors, l'unité d'action économique, dont la présente conférence a réglé l'organisation, et l'unité d'action diplomatique, que garantit leur inébranlable volonté de poursuivre la lutte jusqu'à la victoire de la cause commune. — II. Les gouvernements alliés décident de mettre en pratique, dans le domaine économique, leur solidarité de vues et d'intérêts. Ils chargent la conférence économique qui se tiendra prochainement à Paris de leur proposer les mesures propres à réaliser cette solidarité. — III. En vue de renforcer, de coordonner et d'unifier l'action économique à exercer pour empêcher les ravitaillements de l'ennemi, la conférence décide de constituer à Paris un comité permanent dans lequel tous les alliés seront représentés. — IV. La conférence décide: 1o De poursuivre l'organisation, entreprise à Londres, d'un Bureau central international des affrétements; 2o De procéder en commun, et dans le plus bref délai, à la recherche des moyens pratiques à employer pour répartir équitablement entre les nations alliées les charges résultant des transports maritimes et pour enrayer la hausse des frets. "

* * *

Après la clôture de la conférence de Paris, le premier ministre d'Angleterre, M. Asquith, s'est rendu jusqu'en Italie. Son voyage à Rome, comme celui qu'avait fait antérieurement M. Briand, avait sans doute pour objet de resserrer les liens qui unissent l'Italie à la cause des Alliés. M. Asquith a eu une audience du roi, et il a été reçu solennellement au Capitole

par le prince Prospero Colonna, maire de Rome. Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, les journaux ont signalé le passage suivant: " A cette place et à ce très grave moment de l'histoire du monde, je tiens à réaffirmer la foi inébranlable des Alliés dans la cause de la liberté et de la justice, et à proclamer notre irrévocable détermination de vaincre, de protéger les peuples faibles, et aussi de ne pas tolérer la violation des lois sociales, devenues élémentaires après des siècles de conflit. "

M. Asquith n'a pas voulu laisser passer sa visite à Rome, sans aller rendre ses hommages au Souverain-Pontife. Il a été reçu au Vatican, et a eu avec le pape une audience d'une demi-heure. C'est là, sans contredit, un événement notable. Il y a moins d'un demi-siècle, la présence d'un premier ministre d'Angleterre au Vatican eût paru une chose impossible. Et maintenant, elle est acceptée comme une chose toute naturelle. Il y a évidemment quelque chose de changé dans l'esprit public anglais.

* * *

De retour en Angleterre, M. Asquith s'est trouvé en présence de sérieuses difficultés politiques. C'est toujours la question de la conscription qui fait naître les divergences et menace la cohésion ministérielle. Un élément important soutient qu'un trop grand nombre d'hommes aptes au service militaire refusent de s'enrôler, et que les circonstances exigent une mesure générale de conscription. M. Lloyd George semble être le chef des conscriptionnistes. Il a mis en jeu toute son influence pour emporter l'adhésion du cabinet à cette politique. Mais M. Asquith y est énergiquement opposé, et affirme qu'il abandonnerait son poste plutôt que d'accepter l'imposition du service obligatoire universel. Les délibé-

rations du cabinet ont fait constater qu'il était profondément divisé sur cette question. On s'est demandé qui allait l'emporter, de M. Asquith ou de M. Lloyd George. Si M. Asquith démissionnait, sa retraite entraînerait la dissolution du ministère de coalition. Qui formerait la nouvelle administration? Beaucoup de parlementaires proclament que M. Lloyd George serait l'homme de la circonstance. Personne ne nie ses aptitudes, son talent, son activité et son énergie. Mais un grand nombre d'unionistes, favorables à la conscription, lui sont cependant plus hostiles qu'à M. Asquith. M. Bonar Law, le chef du parti unioniste, dont on a aussi parlé comme d'un premier ministre possible, estime que l'intérêt national exige le maintien du gouvernement de coalition dont M. Asquith est le lien nécessaire. Il nous semble qu'il a absolument raison. Nous avons beau examiner le personnel des hommes politiques anglais actuels, nous ne voyons pas où l'on pourrait trouver les éléments d'un gouvernement plus fort, plus représentatif de la pensée, de la volonté et de l'activité nationales, que le gouvernement Asquith. Les meilleurs hommes de l'Angleterre, les personnalités les plus éminentes du Parlement, les parlementaires et les hommes d'Etat les plus expérimentés en font partie. Il suffit de nommer MM. Asquith, Balfour, lord Kitchener, sir Edward Grey, lord Lansdowne, Lloyd George, Bonar Law, Austen Chamberlain, lord Curzon, McKenna, et plusieurs autres.

A notre humble avis, la dislocation du ministère britannique, en ce moment, serait une calamité. Les hommes politiques anglais doivent avoir autre chose à faire actuellement que des crises ministérielles. Cependant il paraît incontestable que l'on a été tout près d'en avoir une, et le danger n'est peut-être qu'ajourné à l'heure où nous écrivons. Après beaucoup de délibérations et de discussions, on en serait venu à un compromis, accepté par les deux groupes du cabinet. Le

service obligatoire universel ne serait pas maintenant adopté, mais il serait décidé qu'on y aurait recours dès que l'intérêt national en démontrerait la nécessité. En d'autres termes la conscription est ajournée, avec une demi-promesse qu'elle pourra être adoptée dans un avenir plus ou moins rapproché. Cette question va demeurer un danger permanent pour le ministère. Il est difficile de bien juger la situation à la distance où nous sommes. Les partisans de la conscription ont de forts arguments. Des circonstances exceptionnelles demandent des mesures exceptionnelles. Mais si l'adoption de ces mesures doit faire éclater la discorde, n'en résultera-t-il pas un plus grand mal? Il ne faut pas non plus oublier le fait que le volontariat a donné jusqu'ici à l'Angleterre une armée de quatre millions de soldats. Il est certain que le problème est difficile à résoudre.

Un autre problème, d'une autre nature, mais comportant lui aussi ses difficultés, c'est celui des finances. Comment faire face à l'écrasante augmentation de dépenses, imposées par la continuation d'une guerre qui coûte à l'Angleterre $25,000,000 par jour ? Le chancelier de l'échiquier, M. McKenna, a exposé, dans un discours très lucide et très convaincant, l'ensemble des mesures requises à cette fin. Il a pu heureusement donner tout d'abord deux bonnes nouvelles à la Chambre. Le revenu de l'année a dépassé de $160,000,000 les prévisions, et les dépenses sont restées de $152,000,000 au-dessous des estimations. Malgré ces circonstances heureuses, le déficit de l'année a été de $6,615,000,000 qu'il faut combler au moyen de l'emprunt. Les dépenses de la guerre pour l'année courante sont évaluées à $5,750,000,000. Il faudra évidemment recourir encore au crédit, mais aussi s'efforcer d'accroître le revenu. Le chancelier de l'échiquier a conséquemment annoncé l'imposition de nouvelles taxes sur les lieux d'amusements, les billets de chemin de fer, les allumettes et

les eaux minérales, et l'augmentation des vieilles taxes, les taxes sur les énormes profits de guerre, le revenu, le sucre, le cacao, le café, les automobiles. De ces différentes sources, le chancelier estime pouvoir recueillir près de $325,000,000, ce qui est presque le double de ce que plusieurs personnes avaient pensé pouvoir recueillir de cette manière.

Le chancelier prévoit qu'à la fin de 1916-1917, la dette nette, y compris les avances aux Alliés et aux Dominions, sera de $13,200,000,000. Ce budget, le plus énorme de toute l'histoire financière des peuples, a été accueilli par l'opinion d'une façon surprenante. Les principales objections soulevées ont été contre les taxes sur les allumettes et les billets de chemin de fer. En somme, il y a eu peu de récriminations et beaucoup d'appréciations approbatives. Sir George Paish, directeur du *Statist* de Londres, écrit : "Le nouveau bugdet de M. McKenna est une oeuvre magnifique. Ce par quoi il est le plus recommandable, c'est qu'il suit le courant de l'opinion publique sans le devancer ou sans chercher à l'établir. Aussi d'un bout à l'autre de la Grande-Bretagne, il n'y a pas un murmure de dissentiment. Il rend également hommage à la stabilité financière du pays, pourvoyant dans la mesure du possible au paiement futur de la dette nationale. Cela prouve que, tant que nous emprunterons chez nous et non à l'étranger, la Grande-Bretagne pourra continuer la guerre indéfiniment, même si ses obligations dépassent les prévisions. "

* * *

Il y a sans doute quelque optimisme dans une telle expression d'opinion. Nous ne croyons pas qu'un seul pays puisse "indéfiniment" supporter les fardeaux et fournir l'effort que supportent et fournissent, en ce moment, la France, l'Angleterre, la Russie, l'Allemagne. Combien de temps cela va-t-il du-

rer? Rien ne peut faire prévoir un dénouement prochain. De temps à autre, des rumeurs de paix circulent. Mais ce ne sont que des rumeurs.

Récemment, un discours du chancelier allemand au Reichstag, a provoqué beaucoup de commentaires. Il y était question des conditions possibles de la paix. Mais ces conditions, possibles d'après M. de Bethmann-Holweg, ne le seraient guère, croyons-nous, du point de vue des Alliés. Après une revue des opérations sur les divers fronts, dans laquelle il a magnifié les succès remportés par l'Allemagne, le chancelier a parlé de la tentative d'affamer les empires du centre, la dénonçant énergiquement, tout en proclamant qu'elle a été vaine. Il a nié que son pays songe à attaquer les Etats-Unis, ou à envahir le Canada, ou à s'agrandir sur le continent américain. Un des points saillants de son discours a été celui où, au milieu d'un silence profond, il a abordé la question des nationalités et la manière dont elle devrait être résolue à la conclusion de la paix. Epris soudain d'un grand amour des faibles, des petits peuples et de leurs aspirations nationales, il a posé en protecteur des Polonais, des Lithuaniens, des Livoniens, des Belges et des Flamands. " Ni l'Allemagne, ni l'Autriche ne songeaient à toucher à la question polonaise, a-t-il dit. Mais maintenant, elles peuvent et doivent résoudre le problème. L'histoire n'admettra pas qu'après un pareil cataclysme les choses reviennent à leur état précédent." Toute cette partie du discours de M. de Bethmann-Holweg paraît d'une rare audace, quand on songe à ce qu'a été la politique prussienne de tout temps, et surtout durant les cinquante dernières années.

Le chancelier a parlé ensuite des conditions éventuelles de la paix. Celle que les Alliés placent au-dessus de toutes les autres ne peut même pas être discutée un instant. " Supposons, s'est-il écrié, que je suggère l'idée à M. Asquith de

venir s'asseoir avec moi à une table et d'examiner les possibilités de conclure la paix. M. Asquith commencera par réclamer la destruction définitive et complète de la puissance militaire prussienne. La conversation finirait avant d'être commencée. Il n'y a qu'une seule réponse à faire à ces conditions de paix, et cette réponse, c'est notre sabre qui la donnera. "

Le premier ministre du kaiser a terminé par une sortie contre la Grande-Bretagne. " L'Angleterre, a-t-il dit, cherche à détruire d'abord notre militarisme et ensuite notre politique économique. Il y a chez tous nos ennemis un désir brutal de destruction et d'anéantissement et un désir impie, dans une convoitise de domination, d'écraser une nation de soixante-dix millions d'âmes. "

De telles paroles, et toutes celles du même genre que prodiguent le chancelier allemand et ses émules, depuis le commencement de la guerre, sont vraiment d'une intolérable impudence. Et nous sommes souvent surpris que des hommes intelligents, dans notre pays même, n'en perçoivent pas l'énormité. Est-ce donc à dire que l'audace fera toujours des dupes? Comment, ces Teutons avides de rapine et de carnage, osent poser en victimes! Ils osent imputer à leurs adversaires un désir brutal de destruction et d'anéantissement ! Mais, voyons donc, s'imaginent-ils que le monde a perdu la mémoire et la faculté de percevoir les faits? Qui a voulu cette guerre épouvantable? Qui l'a préméditée? Qui l'a préparée de longue main, savamment, scientifiquement, infatigablement? Qui l'a déchaînée sur l'Europe? Et les destructeurs systématiques, où sont-ils? Qui a couvert de ruines la malheureuse Belgique? Qui a ravagé la Serbie? Qui a brûlé Louvain? Qui a bombardé la cathédrale de Reims? La " convoitise de domination ", mais l'univers entier l'atteste, c'est le crime de la Prusse! Et la preuve indélébile en est consignée à toutes les

pages de l'histoire contemporaine. Le vol du Hanovre, le vol des duchés danois de Sleswig-Holstein, la guerre contre l'Autriche en 1866, la guerre contre la France en 1870, l'annexion de l'Alsace-Lorraine, la politique de chantage et d'intimidation pratiquée à ciel ouvert depuis trente ans, tout cela a fait définitivement à la nation prussienne la physionomie d'une nation de proie, d'arrogance et de violence, dont le mot d'ordre est resté celui de la fameuse formule bismarckienne : la force prime le droit.

Le discours impudent de M. de Bethmann-Holweg a reçu une prompte réponse. Parlant, le 10 avril, devant les membres du comité parlementaire franco-anglais, à l'hôtel de Lancaster, le premier ministre du Royaume-Uni a signalé l'audace du chancelier allemand. " Dans les circonstances présentes, a-t-il dit, le cynisme pouvait difficilement être poussé plus loin. C'est l'Allemagne qui insiste pour donner, lors de la conclusion de la paix, " aux différentes races, la faculté d'évoluer librement dans la jouissance de leur langue et de leur individualité nationales ". Apparemment, ce principe, je suppose, devra être appliqué à la Pologne et à la Belgique conformément à la méthode prussienne. "

M. Asquith a rappelé que les Polonais ont déjà expérimenté les idées allemandes relativement à ce genre d'évolution libre. " La tentative de germaniser la Pologne, durant les vingt dernières années, a été à la fois l'opiniâtre dessein et l'échec colossal de la politique prussienne. Personne ne le sait mieux que le chancelier, car il en a été l'un des principaux instruments. Les grèves universelles des enfants polonais contre les tentatives faites pour leur imposer par la force l'usage de la langue allemande, les barbares corrections corporelles qu'on leur a infligées, l'arrestation et l'emprisonnement de leurs mères forment un sombre chapitre dans les annales de la culture allemande. C'est avec un tel bilan que le chancelier

verse des larmes sur la longue suppression de la race flamande! J'aimerais à savoir ce que la race flamande pense elle-même des perspectives que lui ouvre le chancelier. Il dit qu'après la guerre, il devra y avoir une nouvelle Belgique, qui ne sera pas une vassale franco-anglaise, mais qu'il devra s'établir une "collaboration de voisins" entre ce peuple et les Allemands, qui ont pillé ses villes, foulé aux pieds ses libertés et brûlé ses églises. "

M. Asquith a relevé dans les termes suivants l'allusion de M. de Bethmann-Holweg à sa dénonciation du militarisme allemand: " Le chancelier a faussé mes paroles pour leur donner un sens contraire à leur sens naturel et à mon intention. La Grande-Bretagne et la France sont entrées dans la guerre non pas pour étrangler l'Allemagne ou l'effacer de la carte d'Europe, ni pour détruire ou mutiler sa vie nationale, pas davantage pour l'entraver dans la liberté de ses efforts pacifiques, suivant les expressions du chancelier. Notre intention est d'établir, comme résultat de cette guerre, le principe que les problèmes internationaux seront traités au moyen de libres négociations, entre des nations libres, ayant égale autorité, et que leur solution ne sera plus entravée ou imposée par les dictées dominatrices d'un gouvernement dirigé par une caste militaire. Voilà ce que j'entends par la destruction de la domination militaire de la Prusse; rien de plus, rien de moins. "

Ce discours a provoqué beaucoup de commentaires. Certains journaux allemands ont affecté d'y voir une modification de l'attitude prise antérieurement par M. Asquith. Mais il est difficile d'adopter cette interprétation, vu que le premier ministre britannique a formellement déclaré qu'il s'en tenait, quant aux conditions d'une paix possible, à ses déclarations catégoriques du mois de novembre 1914.

* * *

On ne saurait parler de la paix éventuelle, sans qu'aussitôt la grande figure du Souverain-Pontife s'évoque devant soi. Récemment encore il a fait entendre sa voix et exprimé ses voeux ardents pour la cessation de cette terrible guerre. C'est dans une lettre au cardinal-vicaire, le cardinal Pompili, qu'il a de nouveau exprimé ses sentiments. Après avoir rappelé ses précédentes déclarations, il a constaté l'inanité de ses efforts jusqu'à présent du moins. Voici un passage de cette lettre émouvante :

" Notre voix paternelle, malheureusement, n'a pas été écoutée jusqu'ici et la guerre se continue, furieuse, avec toutes ses horreurs. Néanmoins, monsieur le cardinal, nous ne pouvons pas et ne devons pas nous taire. Il n'est pas permis au père dont les fils se livrent à des combats acharnés de cesser de les avertir pour la seule raison qu'ils résistent à ses prières, à ses larmes, et vous savez, d'autre part, que si notre cri de paix répété n'a pas obtenu l'effet désiré, il a eu toutefois un écho profond et est descendu comme un baume dans le coeur des peuples belligérants, bien plus, chez les peuples du monde entier, et y a suscité le vif et ardent désir de voir se résoudre le plus tôt possible le sanglant conflit actuel. Il ne nous est pas possible par conséquent de nous abstenir d'élever encore une fois la voix contre cette guerre qui nous apparaît comme un suicide de l'Europe civilisée. Nous ne devons négliger de suggérer et d'indiquer, quand les circonstances le permettent, aucun moyen qui puisse contribuer à atteindre ce but tant désiré. "

Un de ces moyens, c'est la prière. Et le pape recommande aux catholiques,surtout à ceux des nations belligérantes, d'implorer le ciel, afin d'obtenir de la divine miséricorde la fin de l'épouvantable fléau.

Cette nouvelle manifestation pacifique du Saint-Père n'a pas été accueillie dans tous les milieux avec le respect et la déférence qu'elle mérite. Le correspondant romain du *Temps* l'a analysée de manière à en fausser notablement le sens. Et, dans le *Figaro* de Paris, M. Alfred Capus, membre de l'Académie française, lui a consacré un article où, après avoir bien voulu reconnaître que " Benoît XV donne à l'humanité de nobles conseils ", l'auteur termine ses commentaires trop tendancieux par cette phrase très peu juste: " Les exhortations nouvelles du Souverain-Pontife montrent une sorte de neutralité mystique laquelle, malgré le respect commandé par la noblesse de l'intention, n'est acceptable pour aucun Français. " N'en déplaise à M. Capus, les paroles du pape sont acceptables pour tout le monde, en particulier pour tous les bons Français. C'est ce que font observer, en ces termes excellents, les *Etudes* du 20 mars dernier: " La ligne de conduite exposée dans le message au cardinal Pompili s'explique et se justifie exactement. Selon la tradition constante de la papauté romaine, Benoît XV, ministre du Dieu de paix, proclame obstinément le principe salutaire du règlement des conflits internationaux par la voie de la médiation et de l'arbitrage. Il marque obstinément le désir ému et ardent de son coeur paternel de voir cesser bientôt l'épouvantable effusion du sang, de voir les péripéties de la guerre rendre enfin possibles les négociations d'une paix "fondée sur les règles de la justice", d'une paix "conforme à l'équité et au bien commun des nations", d'une paix "qui tienne compte, dans la mesure du juste et du possible, des aspirations des peuples", d'une paix enfin qui, ayant respecté les droits de chacun, "soit, par la suite, juste et durable". Sans doute, on pourra dire que les vraisemblances humaines ne permettent guère de prévoir pour un avenir prochain la satisfaction des voeux très légitimes et très nobles du Père commun des fidèles. Mais on ne

pourra sérieusement prétendre que le pape ne soit dans son rôle de pasteur et dans l'esprit de sa mission sacrée en agissant comme il agit, en parlant comme il parle. On ne pourra sérieusement prétendre que la paix conforme au droit, telle que la décrit Benoît XV, ne soit pas celle-là même que désirent loyalement tous les bons Français comme dénouement heureux et enviable de la grande guerre européenne. "

Il nous semble que cette citation contient la meilleure et la plus juste appréciation des paroles du Souverain-Pontife.

* * *

Nous ne saurions terminer cette chronique sans signaler brièvement la crise diplomatique qui menace d'entraîner une rupture entre les Etats-Unis et l'Allemagne. En présence des attentats commis à répétition contre le droit des gens par les sous-marins allemands, attentats dont furent victimes, en ces derniers temps, des navires appartenant à presque toutes les nations neutres, le président de la république américaine a adressé au gouvernement du kaiser une note très catégorique. Après une revue de la situation intolérable faite aux voyageurs et au commerce des neutres, et des représentations antérieures des Etats-Unis, ce document conclut comme suit: " A moins que le gouvernement impérial ne déclare immédiatement qu'il abandonne sa présente méthode de guerre sous-marine contre les vaisseaux porteurs de fret et de voyageurs, le gouvernement des Etats-Unis devra rompre toutes relations diplomatiques avec l'empire germanique. Le gouvernement ne tiendra une telle conduite qu'avec le plus grand regret, mais il y sera contraint dans l'intérêt de l'humanité et du droit des nations neutres. "

Avant d'expédier cette note, le président l'avait annoncée au Congrès, dans une séance conjointe des deux Cham-

bres. L'Allemagne n'y a pas encore répondu. Si la réponse est négative, ce sera la rupture des relations diplomatiques. Mais l'état de guerre entre les deux pays ne s'ensuivra pas nécessairement. Ce sera toutefois une situation très grave et grosse de conséquences.

* * *

La session fédérale n'est pas encore terminée. Quelques questions importantes et épineuses restent à débattre, telles que la question bilingue, et celle des demandes nouvelles faites par les compagnies de chemins de fer du Canadien-Nord et du Grand-Tronc-Pacifique.

Dans la province de Québec, la Législature est dissoute et des élections générales vont avoir lieu le 22 mai.

**Thomas CHAPAIS.**

Québec, 25 avril 1916.

# NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

THE SOVEREIGN COUNCIL OF NEW FRANCE. A study in Canadian constitutional history. In-8, 274 pp., Prix: $2.25. — New York, Columbia University. De la collection *Studies in History, Economics and Public law* (Volume 65, No 1), publiée par la Faculté des sciences politiques de l'Université Columbia. Par Raymond Du Bois Cahall, Ph. D.

Ce fut comme une révélation quand le gouvernement de Québec publia, de 1885 à 1891, six volumes des *Jugements et Délibérations du Conseil souverain.* C'en sera une autre que la lecture du volume ci-haut mentionné, la première étude d'ensemble que nous ayons sur le sujet.

Il est seulement regrettable qu'un pareil thème n'ait pas encore tenté les historiens de chez nous. Le volume actuel est dû à un Américain, apparemment Français d'origine. Il est à regretter aussi que M. Du Bois Cahall ne se soit pas départi, pour écrire un livre d'histoire, d'une partialité trop évidente à travers toute son oeuvre. Pourquoi ne peut-il parler d'un personnage ecclésiastique sans prêter à chacun de ses agissements des intentions de domination ou d'accaparement ? La saine notion de l'histoire condamnera toujours de pareils procédés.

A ces erreurs plus graves s'ajoutent quelques méprises de détail. L'auteur (pp. 56-57) semble prendre pour un nom de famille le titre de Père Custode attribué, par l'ordre des Franciscains, aux supérieurs de ses couvents. Il prétend qu'après 1730 le trajet en chaise de poste, de Québec à Montréal, se faisait en quatre heures et demie (p. 240, note 2). Ce doit être une exagération, pour le moins.

L'ordonnance de l'ouvrage ne semble pas très conforme non plus à l'idée que nous, Français, nous faisons de l'art de composer. Une première partie (ch. I-III) résume l'histoire du Conseil. La deuxième (ch. IV-VI) en explique l'organisation, la procédure et le rôle. Le chapitre septième et dernier forme une sorte de conclusion où l'on étudie les services rendus à la colonie par la plus importante de ses institutions politiques.

Tel quel, le livre a ce mérite d'abord d'attirer l'attention sur un fait de premier ordre dans l'histoire du régime français au Canada. Il est une

tentative de mise au point. Il s'essaie à déblayer une masse énorme de documents précieux. Ce sera un point de départ pour les historiens de l'avenir. On écartera certaines appréciations de l'auteur. Et, avec les mêmes données, on écrira un livre plus compact, plus fouillé.

Si cette publication allait inspirer au ministère l'idée de continuer l'impression des archives du Conseil, elle aurait rendu déjà un considérable service. Qu'est-ce qui empêcherait le gouvernement de publier les 64 volumes de *Jugements et Délibérations* qui attendent encore un éditeur? Ces documents, ajoutés à ceux que l'auteur signale à la fin de son ouvrage (pp. 271-274), constitueraient une bibliographie presque complète du sujet.

Il faudrait toutefois en confier la revision à un correcteur d'épreuves plus soigneux. Les fautes qui déparent surtout les textes d'ancien français contenus dans ce volume en rendent parfois la lecture inintelligible. E. C.

* * *

NOS ALLIES DU CIEL, par le chanoine S. Coubé. In-12, Prix: 3 fr. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

S'inspirant de la vision de Jeanne d'Arc, de Charlemagne et de Saint-Louis intercédant aux pieds du Sauveur pour leur patrie, l'auteur montre nos alliés du ciel, plus puissants que ceux de la terre, demandant au Christ et à Notre-Dame le triomphe de la justice et de notre cause.

Le caractère qu'il fait surtout ressortir dans les saints patrons de la France, c'est leur magnifique patriotisme. Il a relevé dans leur vie des traits peu connus qui prouvent à quel point ils ont aimé leur patrie ici-bas, et il montre, dans un brillant tableau historique, que leur patriotisme, manifesté par leurs bienfaits, a encore grandi au ciel. C'est là une oeuvre absolument neuve et originale qui n'avait encore tenté aucun historien. Ce n'est pas seulement une *Gallia christiana*, mais une *Gallia sancta*, la sainte France, qu'il fait revivre à travers vingt siècles de gloire.

* * *

# Sir Louis-Hippolyte La Fontaine

## SON ROLE ET SON ACTION AU MILIEU DE LA TOURMENTE DE 1837-1838

(SUITE)

A 4 heures de l'après-midi, le 2 juillet 1838, Nelson et ses amis, ayant accepté avec fierté leur condamnation à l'exil, assurés qu'ils étaient d'être par là les instruments de la délivrance de leurs compatriotes qui languissaient dans les cachots, étaient conduits sous escorte militaire à bord du vapeur *Canada*. — Douze heures plus tard, ils étaient arrivés à Québec et on les faisait monter sur la frégate *Vestal* qui devait les transporter aux Bermudes.

Au moment de quitter la prison de Montréal, les huit patriotes avaient été enchaînés deux à deux, malgré la promesse de M. Simpson qu'aucune violence ne leur serait imposée. Ils adressèrent à lord Durham une protestation, et ordre fut donné d'enlever leurs chaînes. Robert-S.-M. Bouchette, qui avait la main droite attachée à la main gauche du Dr Nelson, raconte que le forgeron qui enleva les fers dit ironiquement qu'il espérait les rencontrer au ciel. — " En enfer, mon ami, en enfer, repartit Nelson, soyez sûr que nous ne nous retrouverons jamais ailleurs. " — Vers midi, M. Charles Buller, le secrétaire particulier de lord Durham, vint à bord exprimer les regrets du gouverneur aux exilés de ce qu'ils avaient été mis aux fers, affirmant que si lord Durham eut soupçonné qu'on en agirait ainsi, il serait lui-même intervenu pour l'empêcher.

Le 4 juillet au matin, la *Vestal* levait l'ancre et allait mouiller pendant quelques heures à neuf milles en bas de Québec, avant de faire voile définitivement pour les Bermudes.— Le 16 du même mois, Nelson écrivait à Lafontaine une longue lettre qu'il ne devait terminer qu'à l'arrivée au port de débarquement.

Wolfred Nelson à L.-H. La Fontaine,

A bord de la *Vestal,* 16 juillet 1838,
500 milles des Isles de Bermudes.

Mon cher Monsieur,

Comme il paroit que ce vaisseau restera fort peu de temps à la Bermude, il pourroit se faire que je n'aurois pas le loisir de vous écrire aussi au long que je le voudrois rendu là, c'est pourquoi je commence ma lettre en mer, pour l'achever une fois rendu à notre destination, pour vous dire comme nous sommes.

Notre ami Mr Drolet et deux autres de nos compatriotes de Québec ([1]), ont eu la bonté de venir nous voir à bord. Ces Messrs. nous ont informés que ce soir là même (quatre du courant) il aloit y avoir une grande assemblée à Québec afin de prendre en considération la position des *exilés,* ainsi que celle des *réfugiés.* Nous avons prié ces Messrs. de ne rien faire à cause de nous qui pourroit en quoi que ce soit *injurier la cause de la réforme;* que la situation d'un *petit* nombre d'hommes devait céder au *bien public,* etc., etc. Quant à moi, je puis vous dire que je *répudirai* toutes mesures qui auraient rapport à moi si elles ne sont pas fondées sur les principes constitutionnels que nous avons tous tant et si souvent invoqués.

---

([1]) M. Charles Drolet, député à l'Assemblée législative pour le comté de Saguenay (1836-1838), et MM. T. Bouthillier et M. Beaubien, parents de M. Rodolphe des Rivières.

D'après quelques remarques qui ont été faites en notre présence à notre arrivée à Québec, je vous informerai, et avec autant de franchise que de peine, que je crains que le lord Durham soit déjà, jusqu'à un certain point, imbu des mêmes idées qui ont si funestement influencé ses *devanciers*. Il paroit que *The mercantile interests must be looked to, that they are of paramount importance.* Si c'est le cas, pour le coup sa mission seroit infructueuse. Il y a d'*autres intérêts* qui devraient prendre la *préséance,* ici comme partout ailleurs : ceux de la *majorité.* Qui est-ce qui a sauvé *deux fois* ces colonies à l'Angleterre, quand ces mêmes *mercantile interests avaient déserté* la cause de la mère-patrie, si ce n'est pas cette même majorité que l'on affecte de traiter comme *secondaire aujourd'hui,* et que l'on ne cesse de traiter comme cela en toute occasion? Si le lord Durham est mû par les mêmes sentimens d'une belle et généreuse politique, tel qu'il l'était cy-devant *dans sa propre patrie,* il tachera *ici,* comme il là fait *là-bas,* de faire *le plus grand bien du plus grand nombre;* en ce faisant il ne peut pas errer, car c'est le seul moyen par lequel il pourroit efficacement avancer les *Mercantile Interests,* qui doivent nécessairement souffrir si les intérêts *généraux* souffrent. Si son Excellence commence déjà à regarder les *Canadiens,* comme étant hostiles aux Anglais, c'en est fait de son succès. Je crains tant un tel résultat, que je pense voir déjà son *existence.* Qu'il regarde donc autour de lui, surtout dans le *Haut-Canada?* Il y a-t-il des *French Canadians?* Dans quelqu'autres des colonies voisines, il y a-t-il là de ces mêmes *Canadians?* Non certes, et pourtant il y a autant d'abus là presqu'ici; mais il y a moins d'agitation, parce qu'il n'y a pas une classe à *desaffectionner* et à *armer* contre l'autre. Il y a plus. Il y a moins de vertu publique là qu'au *Bas-Canada* : ils savent moins apprécier les droits constitutionnels que nous, et par la même raison il est naturel de

croire qu'ils feront moins d'efforts que nous pour les conserver, oui, et contre un ennemi *intérieur* aussi bien que contre ceux de l'*extérieur*. Les gouvernans ont encore à apprendre que ceux qui sont les plus jaloux de leurs droits sont les *premiers* à les défendre contre toutes attaques quelconques; et nous, nous l'avons fait et glorieusement, tant contre les attaques du *dedans* que contre celles du *dehors,* et depuis bien longtems, — et pour récompense nous avons été abreuvés d'insultes et d'injures sans mesure et sans nombre, et cela à l'instigation d'une classe d'hommes qui ont en toute occasion un accès *très facile* auprès des autorités, et qui savent fort adroitement comment s'emparer de la confiance des grands, et si bien, qu'après avoir ruiné la caractère d'un Gouverneur, un autre est envoyé pour le remplacer et comme son prédécesseur ces mêmes gens le *ruinent* aussi. En vérité, l'âme de l'homme ne peut voir tant d'astuce réussir, sans déplorer d'un côté la *méchanceté* des uns et de l'autre coté la *foiblesse* des autres. Mes craintes et mes prévisions sont peut-être incorrectes. Que Dieu le veuille ! D'une chose je suis certain, que vous, mon cher Mons. et tous les honnêtes Canadiens, vous aiderez son Excellence à opérer la réforme — loin de l'entraver, vous l'aiderez, et de votre *influence* et de vos *conseils,* si toute fois l'on permet aux *honnêtes Canadiens d'approcher* ce grand *réformateur anglais.* Du moins, vous ne le jugerez pas trop précipitamment, vous serez sur vos gardes, vous annaliserez ses mesures, vous serez d'avance disposé à les voir *favorablement,* vous épierez les hommes qui l'entourent, et si du tout ensemble il y a quelque chose de bon à augurer, vous l'*appuierez* de toutes vos forces. Vous et tous les bons *Canadiens* prouveront de nouveau que nous sommes disposés à pardonner tout le mal que l'on nous a fait. Pour la millième fois, vous démontrerez que notre opposition était contre des *mesures inconvenables* et *inconstitutionnelles,* et

non contre des *sectes,* ni des *hommes.* Bien que la conduite des *Canadiens,* et dans la vie privée et dans la vie publique, ait toujours été marquée au coin de la plus parfaite libéralité envers tout le monde, encore affecte-t-on de le méconnaître, encore aujourd'hui veut-on tracer tous nos procédés comme originans d'esprit de parti, d'esprit de *nationalité!* Certes que les hommes, et les hommes dits d'Etats aussi, savent peu raisonner ! Il y a un bien grand nombre de personnes qui envisagent la lutte politique de la même manière que nous le faisons, et qui n'ont de commun avec les Canadiens que des idées élevées, nobles, justes et honnêtes; qui sont des *Anglais* soit de *naissance,* soit d'*origine,* soit d'*éducation,* et surtout de *principes correctes;* qui savent juger des choses d'après leur vrai mérite et non d'après la *prévention,* l'*ignorance* et les honteux *préjugés.* Et ces personnes ne sont ni de notre *langue,* ni de *notre éducation,* ni de nos *usages,* ni de notre *religion.* D'où vient donc cette *harmonie* de sentimens entre des hommes qui ont si peu de choses qui peuvent les rapprocher, si ce n'est des vues *larges, grandes* et *honnêtes?* Voici mon cher Monsr. bien des remarques, direz-vous, qui sont déjà bien connues, et depuis longtems mises en pratique, c'est vrai, mais que par une certaine partie de la population *canadienne* que l'on semble vouloir écraser! On réussira peut-être; mais le résultat sera des plus *funestes* pour la *Domination Anglaise* dans ces colonies. Je vous dirai bien ouvertement que je vous aurais pas entretenu aussi au long sur ce sujet, car vous êtes encore plus au fait que je ne le suis; mais comme j'ai raison de croire que notre correspondance sera épiée, et nos lettres ouvertes, je désire que mes principes soient connus. J'aurais eu beaucoup de plaisir de communiquer de vive voix mes sentimens au Gouverneur. J'aurais pu lui dire bien d'avantage. Je me serois acquitté d'un devoir que je regarde comme sacré, et que l'homme qui aime le *droit,*

son *pays* et l'*ordre, doit à ceux* qui prennent pour la *première fois* ici les rennes du gouvernement. Quand chacun de nous auront fait notre devoir, et envers *nous* et envers la *métropole,* on n'aura rien à se reprocher, et on devient alors en droit de prendre la neutralité dans les affaires publiques, laisser faire les événemens et attendre justice de Dieu et du tems, si les hommes vous le refusent. On ne doit pas chercher l'appui des personnes que l'on redoute, soit dans les principes soit dans le caractère. Que l'on sache gouverner de manière à nous attacher au gouvernement, qu'il soit de notre *intérêt à l'appuier* et le défendre, et ce gouvernement n'aura rien à craindre de l'ennemi le plus puissant du *dehors.* On paroit ignorer encore que l'*armée* la plus *formidable* est une *population contente* et *heureuse.* Qu'il soit de notre intérêt de défendre nos foyers et tous les diables n'y pénètreront pas ! Et pourtant *nos* intérêts sont ceux de tous les habitans de ce pays. C'est une vérité qu'on connaîtra un jour, mais il sera peut-être trop tard.

Vous savez sans doute les circonstances et la *diplomatie* qui a eu lieu entre nous et Mr. Simpson, que nous ne pouvons regarder autrement que comme l'agent de l'exécutif qui a terminé notre déportation. Si c'est le cas, vous et nos autres amis savent la manière dont il faudrait repousser les attaques que vraisemblablement une *certaine* classe d'hommes voudroit diriger contre nous. Mes amis et moi, nous avons été mus dans cette dernière circonstance, comme dans toutes les précédentes, dans l'*intention* d'être utile à notre pays. Loin de ses bords chéris, et ignorant les menées que l'on pourroit ourdir contre nous pour flétrir le seul de nos biens, notre *réputation* comme *citoyens canadiens,* nous vous assurons que cette réputation, sans flétrissures jusqu'à ce jour, sera défendue et maintenue contre nos calomniateurs en notre absence. Cette réputation est en quelque sorte la propriété de notre

patrie, c'est un légue sacré que nous lui faisons; dans notre absence elle doit être défendue par nos frères, et ces frères peuvent être assurés que partout ou le destin pourroit nous mener, nous la maintiendrons pure et sans tache. Il n'y a rien dans notre conduite publique dont nous ayons honte; au contraire, on s'énorgueillit. Et pour la faire approuver même du lord Durham et de tous les autres hommes, sages politiques, nous demanderions la seule indulgence d'être entendus.

Si notre éloignement peut faciliter les grandes mesures que l'on espère être en contemplation, nous nous réjouirons infiniment; mais si le vieil ordre de choses est continué, nous regretterons beaucoup de ne pas avoir eu une occasion d'être confrontés avec nos accusateurs. Aux yeux des hommes vertueux de toute la terre, nous pouvions nous justifier et des plus honorablement. Du bien n'auroit pu qu'en résulter pour la cause du pays, bien que nous étions assez persuadés que *nous mêmes,* nonobstant, aurions été *sacrifiés;* car nous savons que si le chef de l'exécutif eut désiré des victimes, qu'il n'auroit pas eu de peine à en avoir ici, avec des tribunaux composés comme ils le sont. Loin pourtant de moi la pensée que le *chef actuel* auroit voulu, *per fas et nefas,* avoir des convictions. Je parle d'après *le passé.* Et nous savons tous qu'un des plus grands griefs est la tenue des places, tant de *juges, sheriffs* et autres, non durant *bonne conduite,* mais durant *plaisir.* Si le lord Durham peut réussir à faire disparaître ces abus, et maints autres — des abus que des *Anglais* ne souffriraient jamais chez eux — il ennoblira son nom, et il attachera encore pour bien *longtems ces colonies* à la mère patrie et ce sera à la fois et sa gloire et son avantage.

Il est convenant de vous dire que lord Durham a hautement *désapprouvé* la conduite du général Clitherow en nous fesant mettre les *menottes.* Mr. Buller nous a fait apologie pour cette insulte; ce Monsr. nous a donné amplement des

provisions pour notre voyage; et certainement nous n'avons rien à nous plaindre. Ce batiment est un excellent voillier, fort propre et spacieux. Son capitaine est un brave homme, mais très réservé avec nous, ses officiers ([2]) sont d'excellents garçons, polis et affables, l'équipage respectueux. Si nous n'étions pas déportés on se croirait de grands personnages, faisant un voyage de plaisir dans un vaisseau de guerre aux dépens du gouvernement ! Mais il nous reste à savoir comment nous serons traités dans l'isle; à nos propres dépens, aux dépens de ceux qui nous y envoyent, renfermés ou libres, c'est encore pour nous un mystère. Pourtant Mr. Simpson nous a demandé notre *parole d'honneur* par écrit de ne point sortir de l'isle, pour l'envoyer, avec d'autres instructions, au commandant de la station. Soit pour subsistance, ou autrement, Mr. Simpson nous a *promis* les 500 (louis) *accordés* pour l'appréhension de M. Girouard, notre excellent ami. C'était une des *conditions* qu'il a lui-même établie. Pourtant le *conseil,* dit-il, n'avait pas encore décidé sur cette question lors de notre départ. Il y auroit-il de la gasconnade dans cette affaire ? Vous qui êtes sur les lieux, vous pouvez le savoir. S'il réussit à les recevoir, il *doit* nous les transmettre de suite. Quelques-uns de nos amis voudroient-ils s'en occuper ? Car il est bon de vous informer que les pensions sont extrêmement chères en cet endroit.

Monsr. Desrivières m'a fait le plaisir de transcrire ma lettre jusqu'ici, car je désire garder une copie. Vous ne serez pas faché de cela, car son écriture est bien plus lisible que la mienne.

---

([2]) Le capitaine Carter; M. Gascoigne, officier commandant l'infanterie de marine; les docteurs Symon et Acheson; M. Hall, le maître d'équipage; MM. Fairweather, Johnson, Vyner, Warren, Jeffreys et autres.

*Bermudes, vendredi* 26 *juillet,* 1838.

Nous sommes arrivés ici mardi dans l'après-midi, tous bien portants. Le capitaine a débarqué de suite pour livrer ses dépêches, et nous espérions prendre logis dès le lendemain. Mais excusez, ce n'est pas des hommes ordinaires que les exilés du Canada! *Mercredi* et *jeudi* le gouverneur ([3]) et son conseil se sont rassamblés, afin de savoir ce qu'il y avait de plus *sage* à faire dans une conjoncture aussi importante : " Ce n'est plus une colonie pénale, on n'a pas droit d'envoyer *ces gens-là ici.* " — " Il ne convient pas d'expatrier des hommes qui n'ont pas été condamnés par procès. " — " Ils auront l'isle St. George, et bientôt après toutes les autres pour se promener sur *parole.* " — " Ils seront enfermés (mot illisible), la place la plus forte des isles. " (c'est là ou est le Dock-Yard, et ici on expie toute espèce de péchés). " Il ne convient pas de mettre de *tels* hommes là, ou ailleurs, où il y a des *forteresses;* car en cas de guerre avec les Etats-Unis, ils ont de reste pour s'en emparer " — et mille autres rapports de la même nature. Ce qui vous prouvera qu'aux Bermudes, comme partout ailleurs, on fabrique des nouvelles avec une grande facilité. Nous sommes encore à bord de la frégate, et c'est tout ce que nous savons, si ce n'est que les habitans des isles paroissent disposés à nous recevoir avec égard. Plusieurs personnes distinguées, à ce qu'on nous dit, nous ont fait faire leurs complimens, et disent nous connoitre. Les uns nous font l'offre de ce qu'il y a dans leurs *magasins,* à payer à notre loisir, les autres que nous souffrirons de rien (pour notre argent, je pense). Jusqu'aux femmes (et que Dieu les bénissent) car où il y a *charité* sur la terre, bienveillance et ce qu'on appelle *humanité,* c'est chez elles; en ces diverses attri-

---

([3]) Sir Stephen Chapman.

butions, elles se trouvent, pour ainsi dire, exclusivement. Car une nous a envoyé sa carte, qui nous annonce qu'on aura toutes sortes de *bonnes choses chez elle* — autant sans doute pour l'*amour de l'argent* qu'à cause d'autres sortes d'amour. Plaisanterie à part (et on ne peut pas se l'empêcher par petit moment, bien que le fardeau des peines de toute nature que nous portons soit bien propre à étouffer la raillerie) nous avons raison de croire que les *habitans* sont des personnes très respectables,du moins les marchands et les classes aisées, avec lesquels nous tacherons de vivre en bonne intelligence, et bien déterminés à ne pas nous occuper de politique, car, comme dit le poète, " cette vocation est finie " pour nous.

Nous commençons déjà à éprouver quelques désagrémens du coté pécuniaire. Mr. Simpson nous a dit qu'il vaudroit mieux avoir des (mot illisible) *bills* pour les 212 (louis). 7. 6. que nos généreux amis de Montréal ont eu la bonté de nous présenter; mais n'ayant pu avoir de ces *bills,* il a acheté des *Bills of exchange* du N. A. Bank qui nous ont bien couté £21. 11. 3. — Nous étions à neuf lieues de Québec quand ce Mr. nous a remis ces *bills* et le bateau sous voiles. Il n'était plus tems de ravoir notre argent, et Mr. S. nous a assuré qu'on auroit facilement le montant (mot illisible) des marchands ici. Mais ce n'est pas le cas. Ce qui nous a forcé de prier le *purser* de ce vaisseau, Mr. Fairweather, de bien vouloir négocier ces *bills* à Québec et de nous rapporter le montant en bonne espèce, surtout écues américaines; car le vaisseau revient ici presque immédiatement avec l'admiral Paget. (4) Nous avons pourtant assez d'argent par devers nous pour subvenir à nos besoins, pour quelques tems; et je ne vous fais

(4) Sir Charles Paget, G. C. H., vice-amiral de l'Escadre-Blanche, composée de dix vaisseaux de guerre (dont la frégate *Vestal*) arrivés à Québec peu de temps après lord Durham, portant des régiments entiers et des détachements des bataillons qui étaient déjà en Canada.

ces remarques que dans le cas que vous voiriez Mr. Simpson, vous puissiez lui en parler, et ce Mr. pourroit aider à Mr. Fairweather à changer ces *bills* à profit pour nous: il se chargera aussi des 500 (louis).

Il me semble que je vous entends dire : — " En vérité, pauvre docteur, quand vous commencez vos épitres vous ne savez plus finir. " Hé bien je finirai, et sans vous en vouloir; car je sens tout le poids de la censure. Un mot de plus pourtant: permettez-moi de vous renouveler, ainsi qu'à votre excellente dame, mes vives et sincères remercimens de la belle et généreuse offre que vous avez eu la magnanimité de me faire, d'adopter un de mes chers orphelins. A tout moment j'y pense.

Encore un mot de plus : je vous prie bien particulièrement de présenter mes plus profonds égards à tous nos bons amis, auxquels vous pourriez présenter cette interminable lettre, si vous pensez qu'il pourroient en retirer la moindre satisfaction.

Voyons, encore un mot: si j'eusse sçu où trouver notre bon respectable et fidèle ami, Mr. Girouard, je lui aurois écrit, au risque de l'ennuier. Milles souvenirs à cet excellent homme de ma part.

Voici pourtant la dernière parole — à la vérité de laquelle je vous prie de croire—: je suis avec une parfaite considération, et reconnaissance, mon cher Mons.

Votre ami et serviteur dévoué,

WOLF. NELSON.

---

Bermudes, 28 Juillet,
Samedi, 3 heures P. M.

Mon cher Mons.

Nous partons incessamment pour Hamilton capitale de ces isles. Nous sommes sous *parole* de ne point chercher de

sortir de l'isle... Nous sommes à *nos propres frais et dépens.* Donc nous aurons grand besoin des 500 (louis) que Mr. Simpson nous a promis, et *s'est engagé de nous faire* tenir. Avis au lecteur.

Tout à vous,

W. N.

---

A cette lettre de Nelson à La Fontaine nous ajoutons un autre document inédit, en langue anglaise, que nous estimons d'une haute valeur historique. C'est un mémoire, rédigé à bord de la frégate *Vestal,* à la demande des officiers de ce vaisseau désireux de se renseigner sur les griefs des Canadiens, et signé par MM. Nelson et Bouchette. Il résume les événements qui ont précédé, accompagné et suivi immédiatement le mouvement de 1837, au fond duquel, affirment Nelson et Bouchette, on ne trouve aucune déloyauté véritable envers la couronne anglaise.

*Brief sketch of Canadian Affairs hastily drawn up on board H. M. Ship Vestal by particular request of several of the officers of that ship.* ([5]).

To give a full account of the Grievances of which the people of Canada have long complained would involve the political history of the colony for the last five and twenty or thirty years in particular; and this would require a large

---

([5]) Des exemplaires de cette narration écrite sur la *Vestal* étaient restés entre les mains de Nelson et Bouchette. Dans les *Mémoires* de ce dernier, page 61, il est dit que la copie de Bouchette est demeurée introuvable et que celle du Dr. Nelson a été détruite dans un incendie. C'est celle-ci que nous avons sous les yeux. Elle a heureusement échappé à la destruction presque totale des papiers du Dr. Nelson lors de l'incendie de la maison de son fils, feu Walter Nelson, à Saint-Martin, il y a quinze ou vingt ans.

volume. But it may not be unimportant succinctly to investigate the causes of the late events in both Canadas, merely to demonstrate how fallacious is the recent opinion that in Lower Canada at least, a deep laid conspiracy existed to overthrow the Queen's Government in that Province.

It is fit to preface that the Legislative assembly of L. C. consists of 84 members; of this an overwhelming majority, fluctuating from 65 to 75, upholds the views and represents the opinion of the great mass of the population and form the Liberal side of the house. The minority are the adherents of the administration. The assembly thus composed has proved itself the jealous guardian of the rights of its constituency and an enemy to colonial abuses, which it has been active in detecting and active in exposing by repeated remonstrances to the executive authorities and to the parliament of the Mother country.

Amongst the many grievances of which they have incessantly complained, were :

1. The improvident grants of the wild Crown lands in the province and their maladministration.

2. The irresponsibility of certain, nay most of the public officers which exposed the public and the Province to great frauds and losses, instanced in the case of the Receiver General who was proved a defaulter to the extent of £100,000, also in the malversation of two of the sheriffs of Quebec, the late commissioner of Crown lands, etc.

3. The maladministration of justice ascribable not to the ignorance only of the Judges, but to their impolitic dependence on the Executive Governments from whom they hold office, during pleasure. Same with Sheriffs.

4. The plurality of offices, whereby in some instances

four different situations were found in the hands of one and the same individual. The extremely absurd constitution of the court of appeals, in which the judgments of what might be deemed the first Lawyers of the land, are revised and often reversed by men who have never professionally, at least, studied the science of jurisprudence and who are often grossly ignorant of it.

5. The unpaid apportionment of the public revenues between this and the Upper Province.

6. The injudicious and unjust nomination of the magistracy, commissioners, etc., etc.

7. The composition of the Executive and Legislative Councils, the latter of which has often proved its dependency on the former, hence all loss of public confidence in the constitution of the Legislative Council and the appeal of the Assembly and of the people to have it remodelled on the elective principle or otherwise.

8. The multitude of useful measures originated in the Assembly and rejected in the Council, e. g., the education Bill, the corporation Bill, the Bill for the appointment of an agent in England.

These as mere outlines may serve to give a general idea of the nature of the existing grievances in Lower Canada. But to form an adequate opinion on the subject, reference must be had to public documents. The famous 92 Resolutions passed in the Assembly in 1832, will supply most if not all the informations that may be sought for on these points.

This being the political dilemma of Lower Canada the house of Assembly with a view of advancing the reforms the people prayed for, asserted their right of stopping the Supplies until grievances were redressed. This right, one of the

very first elements of the British Constitution, the very shield and protection to the people's liberties, a right not purely theoretical but to be resorted to in such extreme cases as occurred in Canada, was boldly denied to the house, but by it, as pertinaciously insisted upon.

What as the remedy resorted to by the Crown? How were the Canadian remonstrances met by the British parliament? They were met by the anticonstitutional Resolutions of Lord John Russell, Resolutions that virtually disfranchised the whole Canadian population and made them little better than a degraded race of helots; these resolutions fired the whole country with indignation. The people alarmed at this bold invasion of their rights as British subjects met in all parts of the province, to consult together upon their political affairs. — The proceedings of the numerous meetings held at this juncture, bore the universal character of increased energy, and in general were found to ascribe this wantom violation of the provincial constitution to the tyrannical exercise of power —the crushing of the weak by the hand of the strong without regard to justice.

The tone of these public meetings appeared to have at length fostered the attention of Government and to have demonstrated that the people had been earnest in their demands for reform and that they were now equally earnest in the expression of their deep sense of the wrong inflicted upon them by the Resolutions of Lord John Russell. Nevertheless it is confidently believed that none of the Resolutions passed, or the speeches made at any of the public meetings in Lower Canada, exceed the bounds of freedom of debate and proceedings sanctioned by the British constitution. It is very certain at all events that proceedings and speeches had been held and made in England, on the same subject, quite as emphatic, if not more so, than anything that had taken place in Canada.

— Yet were the proceedings of the public meetings in this province and the speeches there held denounced and set down as treasonable or seditious. Two or three months however were allowed to elapse before the law officers of the Crown appeared to have come to that conclusion, and then as if a master stroke of policy was to be struck, it was determined to arrest all the chairmen and secretaries of these public meetings, and also incarcerate the movers and seconders of the various Resolutions proposed and passed — this class of individuals comprised all the leading and most influential men of the province, most of whom were magistrates, officers of militia, commissioners, etc., — of these various offices they were forthwith deprived — and such of their adherents as held commissions under the Crown, threw them up spontaneously, when not called upon so to do by the governor, — 50 commissions have been sent in at once from one parish only.

Meanwhile the political adversaries of the House of Assembly were publickly arming and training themselves, and in the towns insulted and molested the popular party. — These, in their own defense, began to speak of organizing themselves for the purpose of protection, and in Montreal an association of young men for that object was formed under the name of *The Sons of Liberty.*

Thus matters stood when in november last, the warrants of arrest were issued by wholesale against the most popular and influential men in the country, and would it be credited that many of the warrants were signed in blank !

It was generally rumoured and believed that it was the intention of government to make of some of the Leaders, signal and sanguinary examples (as they termed it), to intimidate the population — hence an additional incentive was given to the resistance offered by the inhabitants, to the arrest of their Leaders who aware of the influence of govern-

ment over sheriffs who are its nominies and of the consequent improbability of ever having a fair trial before an impartial jury (the sheriffs being obnoxious to the reproach of often packing juries to try political or party offenders). The leaders as we have said, aware of this, accepted the protection tendered by their respective adherents, and thus opposed their capture, which in most cases was attempted to be enforced by *military* instead of *civil power.*

This is what has been construed into Rebellion, and Revolt. This only is the sum of the conspiracy, charged against the Canadians. — This is what has been qualified as treason, and been set down as an attempt to overthrow the dominion of the Queen of England in her Canadian possessions.

It has been very insidiously asserted by the faction hostile to popular rights in Canada that all this strife, and political discord are to be ascribed to a French Canadian Community — to French prejudice — to a desire for exclusive French domination in the colony — not to a contest of principle. But if this be the case, to what will be ascribed the bold proceedings of the Reformers of Upper Canada, where French Canadians are but a fraction of the population, and where the reformers consist of a mixed population of English, Scotch, Irish and Americans ? Lower Canada has fallen far short of Upper Canada in its demonstration of discontent : and yet Lower Canada had causes of dissatisfaction, which the sister Province had certainly not, — the Resolutions of people of Upper Canada avowedly upholding as were the people of Lower Canada, the constitutional right and privileges of their house of Representatives.

The collision in Lower Canada was virtually between the Assembly and the Legislative and Executive councils, between the Assembly and the colonial office; had not the body

that had so ably and firmly maintained the rights and immunities of the people a claim upon their support? Such was the contest — was this treason ? Yet hundreds were manacled — cruelly tethered with ropes — dragged into dungeons — and languished for upwards of 6 months within the walls of a prison. Private property was sacrificed — and whole villages destroyed, pillaged, and wantomly burnt to the ground, not in the heat of action, but deliberately, and nefariously, when not a shadow of pretence was offered — such are the exploits of Sir John Colborne. ([6]).

For the correctness of this general outline and summary of events we may confidently appeal even to the statements contained in the documents published by the enemies of Reform — whose language betrays forcibly the most inveterate hatred to every thing that is Canadian and that love of persecution which is a disgrace to an age of enlightment and civilisation.

WOLFRED NELSON,
R. S. M. BOUCHETTE.

H. M. S. *VESTAL*,
July, 18th 1838.

---

Les documents que nous publierons par la suite se rapporteront aux événements du mois de novembre 1838 et à l'emprisonnement de La Fontaine. ([7])

**Montarville BOUCHER de LABRUERE.**

---

([6]) Bouchette a pu vérifier plus tard, déclare-t-il, que ces actes de vandalisme furent perpétrés par les volontaires, *malgré* les ordres de sir John Colborne.

([7]) Pour les détails du voyage à bord de la *Vestal* et du séjour des exilés aux Bermudes, nous renvoyons nos lecteurs aux *Mémoires* de R.-S.-M. Bouchette.

# " Choses vues "

## A PROPOS DE LA GUERRE D'EUROPE

---

### X

C'EST *en mars dernier que nous donnions à nos lecteurs la dernière série de " Choses vues " que nous devions à l'obligeance de nos chers collaborateurs de France, MM. les abbés Desgranges et de Poncheville, et nous voici au mois de juin. C'est que, depuis l'été dernier, nos estimés confrères sont, en qualité d'aumôniers, sur la ligne de feu. Il leur reste bien peu de temps pour extraire de leurs* carnets de route *et de leurs* lettres d'amis *les captivantes communications auxquelles ils nous avaient habitués.* Le Petit Démocrate, *qui est leur organe de publicité, ne paraît plus que tous les deux mois. " Voici que nous entrons dans le vingtième mois de la guerre, écrit son rédacteur dans la livraison de février-mars... Devant la longueur de l'épreuve nous nous sommes demandé si nous n'allions pas, nous aussi,après beaucoup d'autres, être obligés de suspendre notre publication... Mais le seul bruit d'une suspension possible et momentanée nous a valu un tel concert de supplications que nous avons dû chercher dans une réduction de périodicité le moyen de tenir encore... " Nous souhaitons au Canada que nos amis de là-bas puissent tenir toujours, jusqu'à la victoire définitive et complète. L'on comprend toutefois que dans les deux livraisons qui viennent de nous arriver — février-mars et avril-mai — les " choses vues " soient moins abondantes que naguère. Mais*

*l'on va constater qu'elles ne perdent rien en précision éloquente et en intérêt palpitant.* ([1])

EN MONTAGNE. — Nos régiments sont perchés à 1,000 mètres au-dessus de la vallée, sous les grands bois de sapins qui dominent les crêtes comme pour surveiller de loin l'ennemi du sol de France. L'escalade me demandera deux heures et demie de marche, à moins que je ne sois cueilli en route par une auto complaisante, ou que je ne saute au passage sur le dos d'un mulet. Mais les chemins sont bons. La neige est presque partout fondue sous ce soleil étonnant de février. Là-haut, dit-on, se découvre, dans un panorama enchanteur, la *terre promise*. Et quand il ferait vilain, le devoir du bon pasteur n'est-il plus de rechercher partout son troupeau, jusque sur les pentes des montagnes les plus âpres?... Il est sage d'emporter avec soi son ravitaillement et même quelque chose de plus pour les amis de rencontre. Les *mercantis* dont la plaine est encombrée n'abondent pas à cette altitude. C'est l'occasion ou jamais, pour un aumônier, de faire de l'épicerie en gros et de l'apostolat en détail. Ma musette se gonfle donc de boîtes aux promesses alléchantes. Un peu lourd, ce bagage, les premières minutes. Bah! Les poilus en portent bien d'autres! Et c'est pour les soulager que ma courroie me brise l'épaule... Partons de bon coeur !

---

([1]) NOS AMIS À L'ORDRE DU JOUR. — Nous avions déjà noté que M. l'abbé de Poncheville avait été cité à l'ordre du jour (voir notre livraison de mars 1916, p. 218). Au moment où nous corrigeons les épreuves de cette livraison de juin (samedi, 3 juin), les dépêches nous apprennent qu'il en a été de même de M. le chanoine Desgranges. Voici le texte de la citation d'honneur dont il a été l'objet: " *Parti volontairement au front, comme aumônier, n'a cessé avec une activité inlassable de réconforter les troupes par sa patriotique parole. — Blessé par un éclat d'obus le 22 septembre 1915 devant Arras, a refusé de se laisser évacuer pour participer aux attaques du 25. — S'est multiplié, depuis un mois, dans la région de Verdun, notamment à l'attaque du 6 avril, pour apporter aux blessés, malgré un intense bombardement, le secours de son ministère.* " — M. le chanoine Desgranges a reçu la croix de guerre. — E.-J. A.

Je fais route précisément avec un territorial, serviable autant que malin, qui emmène chaque jour 40 kilos de marchandises dans sa hotte. Il en fait du commerce avec ses camarades! Son bazar ambulant s'est agrémenté aujourd'hui d'une cinquantaine de maquereaux, tout frais et pas chers. Je sens que mes fromages en seront dépréciés. Ce concurrent fâcheux me vexe. Il achève de m'humilier en me forçant à constater la valeur de son assortiment: " Tâtez-voir ça, monsieur l'aumônier. Si ce n'est pas des belles pièces de poisson! Je le leur revends quatre sous, servi à domicile encore! Et le domicile, vous le savez comme moi, c'est pas la maison d'à côté. Je crois bien que j'y suerai plus que je n'y gagnerai. " De fait, la montée est dure par notre escalier de cailloux qui grimpe depuis une heure en longs zig-zags monotones.

La forêt semble déserte. Que sont devenues les visions habituelles de la guerre, du temps que nous combattions en terrain plat? Je ne retrouve plus ce va-et-vient affairé et amusant de derrière les tranchées. A peine croise-t-on un muletier près de sa bête, ou un piéton qui marche d'un pas alerte, une forte canne à la main, en touriste plus qu'en soldat. Au loin, très loin, s'entendent de rares grondements du canon, longtemps sonores dans cette vaste solitude. Quelques projectiles ont dû porter jusqu'ici, car la marque en demeure béante dans la profondeur du bois. Des sapins géants ont été abattus d'un seul coup: leurs troncs gîsent à terre, brisés, mutilés, desséchés, comme des cadavres sans sépulture.

Mon sentier traverse un col spécialement visé par la mitraille. Plus un arbre n'y est resté debout. Pour n'être pas repéré au passage, il faut se défiler derrière une haie artificielle de branchages, car les yeux et les fusils des Boches nous guettent de ce monticule que domine heureusement le nôtre. Encore des lacets, des pentes raides, des marches taillées au petit bonheur. Enfin, nous y voilà !

Je pénètre dans un vrai camp où des centaines d'hommes vivent à l'aise, presque dans l'opulence. Ils ont de bonnes baraques en planches, bien fermées et bien chauffées, construites d'ordinaire sur un terre-plein assez large pour les encadrer d'une jolie terrasse, avec balcon, tables et bancs, style moitié guinguette, moitié chalet suisse. Quelques constructions ont grande allure. Voyez ce poste de secours, aux plans fuyants, faits de rondins superposés parallèlement au sol. Une haute façade massive. En son centre, un retrait profond où s'abrite le poste. D'étroites meurtrières pour donner du jour. On dirait une forteresse persane ou une pagode indoue, si j'en juge par les gravures du livre d'histoire sur lequel se penchait jadis ma curiosité de collégien. Tout à l'entour, s'éparpillent les villas plus modestes des hommes de troupe, chacun arrangeant son gîte à son goût. Le bois ne manque pas, ni le temps, depuis un an et demi que l'installation est commencée, ni l'ingéniosité de nos poilus qui font de l'élégance avec des riens. Un ruisseau qui chante nuit et jour mêle sa gaieté à cette harmonie. On ne le laisse pas flâner paresseusement au fond du ravin. Son eau lui est confisquée, tant qu'on en peut prendre, par les bains-douches, la cuisine, le lavoir. Un peuple de corvéables en pantalon bleu et en manches de chemise grouille le long des rives, barbotant et bavardant, linge sale entre les mains et de la blague plein la bouche. Un joyeux soleil joue dans les branches qui rêvent déjà au printemps nouveau. Les visages aussi rayonnent. Décidément, sommes-nous encore en guerre ?

Ah ! voici les tranchées. Et là, tout de même, il y a toujours des soldats qui s'appliquent à leur besogne de mort. C'est eux que je cherchais. De boyau en boyau, j'arrive en première ligne. L'ennemi n'est plus loin. Mais les arbres étendent entre les combattants leur protection dont les deux camps bénéficient. On ne peut se voir, sauf aux rares en-

droits où les lignes se rapprochent très près. On se contente de s'écouter. J'entends distinctement les coups de maillet tranquilles d'un bonhomme d'en face qui casse son bois, là, dans le fourré, en avant de son parapet, à 50 mètres de nous. Mais comment le découvrir? Et quel profit à tirer dessus? C'est un pauvre diable sans doute, qui fait à son tour la corvée pour la cuisine. " Le secteur est bon, m'explique un factionnaire, à l'humeur miséricordieuse et prudente: ce serait dommage de le gâter. " La paix de la forêt ensoleillée a détendu les coeurs.

Ce calme est propice aux causeries. Des groupes se forment instantanément autour de l'aumônier qui passe. Les distractions sont si rares en ces parages ! La moindre douceur y est la bienvenue, le moindre brin de nouvelle plus encore. Un paquet de tabac, une historiette, quelques rumeurs du front ou de l'arrière, un mot plus religieux: tout s'accepte avec plaisir. De ma musette, aux flancs déjà allégés, s'échappe une boîte de bonbons énorme, inépuisable, genre boîte de bonne soeur dans les salles d'asile. Ce cadeau me vient en effet d'une école libre de Bellac (Haute-Vienne) : des fillettes s'y sont privées de leur sucre d'orge pour en offrir le réconfort savoureux au gosier de nos soldats. Avidement, joyeusement, les mains se tendent pour attraper leur provision, puis on me présente tout un casque, qui gardera une réserve pour les hommes de garde, la nuit. " Le temps qu'on suçe ça, on ne pense pas à autre chose. "

Aux petits postes, on vit presque nez à nez avec les Allemands. Là, il faut parler peu et passer vite. Leurs grenades pourraient nous surprendre. Mais plus loin, une large dépression du sol nous sépare de ce fâcheux voisinage. Surplombant ce ravin, la tranchée forme promenoir tranquille, où l'on fait les cent pas par groupes, comme dans une allée de parc. Un mur de ronde, rehaussé d'un grillage métallique,

rend impossible une brusque irruption de patrouilleurs dans notre domaine. La sentinelle s'accoude sur le parapet de pieux et regarde, les yeux dans le rêve, les fantaisies charmantes de la lumière et de l'aube sous les sapins. Je m'arrête près de ce grand garçon pensif. Il est sensible à la beauté des oeuvres de Dieu. Quelques mots échangés coeur à coeur invitent son âme à adorer, à travers ce resplendissement visible, la splendeur plus haute du Créateur.

Des mitrailleurs préparent leur soupe, en plein air, tout près de là. Ils sont attablés sous un toit de carton goudronné, que le moindre éclat de mitraille percerait comme du verre. Personne n'en a souci. (*Ici, il y a un blanc dans le texte, ce qui veut dire sans doute que la censure a fait des siennes.*)

Après la guerre! Le sujet revient souvent dans ces conversations de poilus. Ils sont un peu sceptiques sur les progrès de la vertu dans nos moeurs politiques. Les braves gens seront toujours roulés par les profiteurs; il n'y a rien à y faire. J'essaie de leur donner confiance en eux-mêmes: " Ce sera à vous de prendre de l'influence. Ayez la fierté de l'oeuvre que vous aurez accomplie pour le salut de la France et le sentiment de la force qui vous en sera venue. Dans vos communes, dans vos professions, vous aurez le droit de parler, de donner une impulsion, une direction. Il y aura autour de vous du respect, de la gratitude, une auréole de gloire. Votre parole de soldats sera plus écoutée que celle des beaux parleurs. Votre ligue d'anciens combattants comptera dans la vie française. Vous exigerez que les maîtres du pays soient les dévoués, les désintéressés, ceux qui ayant fait leur devoir devant l'ennemi continueront de le faire à l'intérieur pour achever le relèvement de la patrie... "

Les heures passent en ces propos graves, traversés parfois d'une plaisanterie légère: " Adieu, monsieur l'aumônier,

conservez-vous! — Que Dieu conserve à la France ces bons citoyens ! "

On m'héberge, pour la nuit, dans un poste de secours, où dix hommes logent confortablement. Le major a presque un vrai lit, dans un renfoncement où j'irai m'allonger près de lui sur la paillasse de son auxiliaire, lequel est en permission. L'équipe des brancardiers s'installe sur un bas-flanc dont la bonne paille est distribuée en des compartiments de bois faits à la mesure de chacun. Deux couvertures par dormeur. Un poêle qui ronfle pour tout le monde. Avec cela, on repose mieux que sur de la plume.

Mais l'heure du dortoir n'a pas encore sonné. Les habitués du cercle poursuivent leur partie de cartes, pendant qu'une dernière tasse de café fume déjà sur le feu. J'ai eu soin d'apporter mon quart, comme nous continuerons de faire plus tard, dans le grand monde, en allant prendre le thé chez des amis.

Nous sommes entre gens bien élevés: les présentations se font en règle. Le maître de maison est un médecin lyonnais, parfait. A ses côtés, un collaborateur d'occasion à l'*Humanité*. Puis un tel, baryton de l'Opéra. Son voisin est un négociant en vins. Le Père chose, lui, missionnaire au fond de l'Océanie. Et ainsi de suite. Sous la banalité des uniformes, tous les plans de la hiérarchie sociale réapparaissent, et toutes les convictions. Elles s'opposent les unes aux autres, ou plutôt elles se confrontent, dans une large causerie où il est question des Boches, du pape et de la C. G. T. Les mots sonores de grève et de syndicat font leur rentrée en scène, pas trop tapageuse. Le ronronnement de la cafetière, dans le coin de notre pièce familiale, et quelques coups de feu dans la tranchée voisine entretiennent autour de nos débats, une atmosphère sincère d'union sacrée. Le camarade syndiqué écoute nos critiques: il convient qu'il y eut des excès et

blâme énergiquement les agités du parti. Le camp des bourgeois inclinerait à quelques concessions : une organisation ouvrière sérieuse, avec laquelle on pourrait traiter, favoriserait la paix sociale. Mais qui mettra au fond des âmes l'esprit de renoncement sans lequel ces beaux désirs d'entente seront encore inefficaces?... Le prêtre est là pour le dire. Quelle mission que de révéler, à ceux qui l'ignorent, la beauté de Jésus-Christ !

Le sommeil descend sur notre communauté, où chacun a fini par regagner sa botte de paille. Je m'agenouille, dans l'obscurité, près de ma couchette, songeant à mes voisins, priant pour eux. Compagnons d'un jour, rapprochés dans la cordialité de cet abri de montagne par les hasards de la guerre, plus tard divisés par les querelles de la vie économique ou les luttes religieuses, sommes-nous condamnés à de nouveaux heurts, violents et funestes comme ceux d'antan ? Cette France apaisée, ici, à la joie de tous, va donc recommencer demain à se déchirer?... L'oraison de complies, qui achève l'office du soir, m'endort sur une vision d'espérance : " *Visitez, Seigneur, cette demeure et écartez d'elle les embûches de l'ennemi* — car sa haine qui veille est toute proche de nous. *Que vos saints anges habitent en ce lieu pour nous garder en paix* — et dans nos foyers, dans nos usines, dans toutes nos cités, pour en être les pacificateurs. *Que votre bénédiction soit sur nous toujours* et sur notre peuple. *Ainsi soit-il !*

(Abbé T. de P.)

*Cette si vivante description de la vie des camps, au ras de la ligne de feu, on l'aura constaté par ses initiales qui la terminent, est de l'abbé de Poncheville. En voici une autre d'un prêtre-soldat qui a vu la terrible attaque des Teutons à Verdun, la ville héroïque. Cet abbé* F. Q., *nous ne le connaissons pas autrement, mais nous n'en sommes pas moins intéressés à son récit.*

LES DÉBUTS DE L'ATTAQUE ALLEMANDE AU NORD DE VERDUN RACONTÉS PAR UN PRÊTRE-SOLDAT. — Au sortir de l'enfer où nous nous sommes si bien battus et débattus, je suis demeuré plusieurs jours à douter de mon identité. Est-il possible qu'on sorte vivant d'une tourmente de fer et de feu semblable? Les journaux que j'ai lus n'ont pas exagéré. C'est bien un *déluge de fer* qui s'est abattu sur nous! Ce fut un vacarme épouvantable tel qu'on avait l'impression d'entendre, dans les airs, des rames de wagons s'entrecroisant en tous sens, puis, tout-à-coup, un immense déchirement. Nous sommes restés trois jours sous cette avalanche de mort. Partout du fer, des liquides enflammés, des gaz suffocants, lacrymogènes, asphyxiants! Le premier jour nous fûmes délogés de V... par une pluie de percutants et de fusants. Le soleil donnait magnifiquement sur ce champ de bataille. Cinq minutes d'énervement où hommes et chevaux courent et se heurtent pendant que de tous côtés les murs croulent autour de nous. Mais le désordre ne dure pas et la discipline a vite repris le dessus. Moins d'une demi-heure après, nous étions installés dans le ravin de la L..., stoïques, sous une rafale continue de gros calibres. Nous étions la réserve de la division. Mais les premières lignes avaient un effort trop considérable à supporter et, dès le soir, nous allions prendre position sur la côte 344, derrière le bois des Caures, où les chasseurs de Driant se faisaient hâcher avec un courage superbe.

La nuit fut relativement calme. Mais vers 7 heures du matin, voilà que " ça " commence! Je dis " ça ", car je ne connais pas de mot pour rendre ce que ce fut! Et " ça " ne devait finir que le soir vers 7 heures, sans une minute d'interruption. Nous nous tenions accroupis et comme écrasés au fond du boyau, le sac sur notre tête. Des quartiers de fer faisaient sauter à 50 ou 60 mètres des quartiers de terre qui retombaient sur nous brutalement. On se dégageait sans rien

dire. De droite et de gauche des abris s'écroulaient sur des sections entières qu'on déterrait, retirant ou plutôt arrachant de pauvres camarades mutilés. Et combien ne sortiront jamais de ces décombres qu'au jugement dernier !

Vers 11 heures, certains coins devenaient intenables. Des sections étaient obligées de se déplacer ou de se replier. Mais aussitôt repérées par les avions, elles étaient suivies par les 420, les 210, les 305, les 380. C'était à devenir fou ! Le soir vers 7 heures un peu d'accalmie. Nous reçumes alors dans la nuit l'ordre d'aller au bois des Caures contre-attaquer au petit matin avec les chasseurs de Driant. Grande et sublime journée pour le ...me, qui monta plusieurs fois à l'assaut avec succès et ne se replia que le soir après avoir sauvé une batterie de 90. Hélas ! je n'y fus pas. Laissé sur la côte 344 pour enterrer les morts et relever les blessés, je ne retrouvai ma compagnie que le lendemain à la relève de la division. Toute la nuit, le brancard sur l'épaule, j'ai travaillé à transporter les blessés au poste de secours à travers un terrain retourné, des ravins infectés de gaz lacrymogènes, sous une pluie de fusants, traqué ici par une fusée, là par un projecteur ennemis ! ! Ah ! mon Dieu ! Et nous jeûnions depuis trois jours ! Les autres tenaient, attaquaient, contre-attaquaient. Et quand nous nous retrouvâmes, que de vides dans nos rangs ! Plus de colonel, plus de commandant, mais du courage toujours ! Une seule chose nous étonnait, c'était d'être relevés ! Depuis lors, nous nous reformons à l'arrière. Mais croyez bien que nous ne sommes pas fatigués ! A l'heure où je vous écris une compagnie de mitrailleuses se rend à l'exercice. Nous sortons d'en prendre. Mais nous allons y revenir et en attendant on se fait les poings. Il faut en finir cette fois ! (Abbé F. Q.)

*Et maintenant, nous revenons à un récit de M. l'abbé Thellier de Poncheville. C'est sa tournée d'aumônier division-*

*naire qu'il nous raconte. On ne se lasse pas à lire ces descriptions de choses vues, où la note émue et très haute, toute de foi vivante et de patriotisme empoignant, perce si souvent. On est toujours devant Verdun.*

LA TOURNÉE DE L'AUMÔNIER DIVISIONNAIRE SOUS LES FORTS DE VERDUN. — Hier la canonnade semblait s'assoupir comme lasse elle-même de sa violence ininterrompue depuis un mois. Ce matin, elle se ranime avec fureur. L'horizon tremble d'épouvante. Rumeurs de colère et de mort là-bas, rumeurs d'anxiété ici dans les coeurs. Que deviennent nos camarades jetés en cet enfer? Que devient la fortune de la France ?

Une accalmie me permet de sortir du fort. Je m'engage dans un vilain boyau, prudent mais fatigant, puis dans un sous-bois tranquille, et enfin dans une plaine à découvert, où il n'est même pas besoin d'un écriteau pour avertir que le passage est dangereux. En me baissant, protégé par quelques menus branchages, je me faufile sans accroc jusqu'à une sapinière d'où un autre boyau à peine creusé s'avance face à l'ennemi vers le bastion qui sert de relai à nos blessés. Tant bien que mal, j'y arrive. Aucune souffrance en ce moment qui réclame mon secours.

Des officiers d'artillerie me font admirer le panorama de la bataille. Un creux dans un talus, c'est tout leur poste d'observation. Devant nous s'étend la plaine de la Meuse, la vallée douce et profonde où se joue l'avenir de la France.

La lutte semble ne se livrer que dans le ciel. Sur nos têtes, sifflements, ronflements, grondements vont et viennent, dans tous les sens. On suit, au son, le trajet de ces monstres aériens qui, d'une ligne à l'autre, tissent sans répit leur réseau de mort. Nos "75" exécutent en ce moment ce que les poilus appellent une *bamboula* : comme si les canons, pris de folie, partaient tous en danse à la fois. C'est un tir d'encer-

clement sur un boqueteau où nos avions ont signalé une organisation de repos pour les réserves allemandes.

Pendant que j'inspecte cet horizon sinistre, deux dessinateurs militaires prennent à côté de moi un croquis d'ensemble du terrain. Leur crayon trace ses lignes avec un calme parfait. Cependant les obus se rapprochent et nous invitent à ne pas trop prolonger notre séjour qui deviendrait vite désagréable. Les carnets de dessin se replient en bon ordre : la séance de pose reprendra dans une heure.

Il n'y a pas de blessés ce matin dans le voisinage. Je rentre donc en forêt pour porter ailleurs ma pharmacie de campagne et le réconfort de Dieu. Le long du chemin, ce sont toujours les mêmes spectacles lugubres, les mêmes éclatements qui broient tout : les branches, les pierres, le sol lui-même. Contraste délicieux ! un oiseau abandonné continue de faire entendre sa chanson printanière au sein de cette désolation.

Ma carte seule me guide à travers le chaos. Il me faut franchir encore une crête battue, sur laquelle toute trace de sentier a fini par disparaître. Fort à propos la trombe de mitraille s'apaise. Quelques artilleurs se montrent à l'orifice de leurs trous et m'indiquent la direction à suivre pour atteindre un ravin que je découvre péniblement.

Tout un bataillon y campe, à ciel ouvert, les pieds dans la boue, la tête sous la mitraille, attendant depuis plusieurs jours l'ordre de se porter en avant. Des abris précaires ont été creusés, protection bien fragile contre les monstres de fer et les charges d'explosifs qui poursuivent jusqu'ici leur oeuvre de dévastation. Plusieurs *cagnats* ont été défoncées au premier coup. Malgré cette menace perpétuelle de mort, les hommes restent à leur poste, silencieux, stoïques, plus fatigués de l'inaction qu'effrayés du danger.

Quelle accumulation de souffrances ! Le froid, le som-

meil, la soif, la faim... Le ravitaillement leur arrive avec peine. Les cuisines roulantes doivent s'arrêter à trois kilomètres. Chaque nuit la longue corvée des porteurs de bouteillons se met courageusement en marche pour aller chercher la bonne pitance chaude. Presque à chaque carrefour, on rencontre un obus ; l'équipe se jette à terre, la soupe en fait presque autant. Elle arrive diminuée, refroidie, salie. Quelques cuillérées de graisse ! Et, en voilà pour 24 heures. On grogne un peu pour n'en pas perdre l'habitude. On tient bon quand même. Ah ! les beaux soldats de France !

Des amis m'ont aperçu, et leurs voix joyeuses m'interpellent. Nous causons par petits groupes, au fond de cette cuvette de vase. Un mot d'encouragement, dans des circonstances aussi cruelles, est bon à tous les coeurs. Ceux qui ont la foi trouvent près du prêtre un secours d'un prix plus divin. Je porte sur moi quelques hosties, ma dernière réserve, la sainte réserve celle-là. Trois soldats communient en viatique, dans une excavation en talus. Ma longue course n'aurait-elle abouti qu'à cette fraction du pain, je n'aurais pas perdu ma journée. Un agent de liaison m'est prêté pour me conduire chez le médecin chef d'un régiment où je suis attendu ce soir. L'obscurité rend plus désagréable ce trajet final. Mon pied heurte à chaque pas les énormes débris projetés par un tir récent. Deux heures plus tôt, pas un être vivant n'eût réussi à passer sur cette ligne. Les derniers coups meurent à distance, s'éloignant de plus en plus. La voie est libre : mon guide m'y entraîne à rapides enjambées, c'est plus sûr.

Au seuil de sa casemate, le major et ses aides m'accueillent cordialement. Les visites sont rares dans ces tristes parages, les nouvelles aussi. Un vieux journal, qui a déjà vécu trois jours dans ma poche, met en liesse ces exilés. On me fait fête à table : nappe blanche et vin de Bordeaux. D'où viennent ces étonnantes richesses?... Mais qu'est-ce que cela,

près de ces âmes françaises dont le rire est toujours aussi clair et l'énergie aussi calme en pleine mêlée! Durant le temps que nous soupons en devisant comme des frères, une volée de mitraille secoue notre logis, sans y rien casser d'autre qu'une bouteille déjà vide, qui dégringole de son étagère en bois. Pour ce joli coup, les artilleurs boches en ramassèrent des quolibets !

La nuit est tout à fait sombre à présent. Heure propice à une patrouille plus hardie vers les postes de bataillon. Un clair de lune bienveillant se lève pour orienter mes recherches. Dans la sérénité de ce ciel lumineux, la terre elle-même s'adoucit et la guerre, un instant, fait silence. La fureur des hommes s'est tue. Ecoutent-ils les inspirations de paix qui viennent de Dieu ? Je m'en vais seul, en tout cas, sous sa sauvegarde, dire aux glorieuses victimes les mots qui aident à souffrir et qui préparent à mourir. (Abbé Th. de P.)

*Verdun ! Quelle gloire les armes de France n'y auront-elles pas trouvée ! Qui eût pensé qu'un tel choc, et qui dure depuis si longtemps, était possible ? Que les hommes sont fous de s'entre-tuer ainsi ! Mais puisque le sort en est jeté, il faut bien admettre que cette guerre de géants a des beautés terribles. Le récit qu'on va lire porte les initiales G. A., qui sont, croyons-nous, celles du chanoine Ardant, qui est là, lui, au front, depuis tantôt deux ans.*

Coup d'oeil d'ensemble par un autre aumônier. —Dès le 12 février, nous nous attendions à l'attaque. Plusieurs déserteurs allemands s'étaient rendus dans nos lignes et avaient annoncé l'offensive qui se préparait. Les précautions étaient prises. Toutes les troupes étaient en alerte. Les généraux et les colonels avaient gagné leurs postes de commandement. Jour et nuit, le génie et l'infanterie complétaient les moyens

de défense : fils de fer, tranchées, boyaux. En même temps, les renforts arrivaient. Sur toutes les routes défilaient régiments, batteries, caissons, voitures de toutes sortes. Les escadrilles d'aviation se complétaient. De nouvelles ambulances s'installaient un peu à l'arrière. On évacuait la population civile des villages les plus rapprochés de la ligne de feu. Les munitions s'accumulaient dans les parcs, dans les dépôts, aux abords des cantonnements. C'était vraiment le branle-bas de combat.

Le combat commença le 21 février par une formidable canonnade, qui s'est ralentie à certains jours, mais qui n'a jamais entièrement cessé. Le bruit assourdissant nous poursuivait jour et nuit. On a fini par s'y habituer... si bien que c'est maintenant le silence qui nous étonne. Tandis que notre artillerie tirait sur les cantonnements boches, les nôtres étaient aussi *arrosés* en *marmites,* comme on dit maintenant. On s'installait dans les caves, après les avoir étayées. On profitait de l'accalmie qui suit habituellement une rafale pour faire une course rapide dans le village, pour évacuer les blessés en dehors de la zône dangereuse.

Le service de santé, les brancardiers régimentaires et divisionnaires, les musiciens — qui sont des brancardiers de renfort — ont fait preuve du plus grand dévouement, de la plus parfaite abnégation. Leur rôle de bons samaritains était parfois plus périlleux que celui des troupes combattantes. Celles-ci, même en première ligne, étaient souvent moins atteintes, dans leurs abris profonds et solides, que les médecins-majors et leurs équipes circulant sur des routes depuis longtemps repérées et canonnées jour et nuit. Le livre d'or de la médecine militaire et des services qu'elle dirige s'est enrichi des noms glorieux de morts et de blessés.

Que dire du beau courage des combattants ! Il faut avoir entendu le formidable vacarme de la grosse artillerie pour

pouvoir apprécier comme il convient le mérite de ceux qui ont *tenu* sous cet ouragan de fer et de feu, et qui ne sont sortis de leurs tranchées bouleversées que pour chasser l'ennemi, la baïonnette aux reins. Tout le monde a fait magnifiquement son devoir: zouaves, tirailleurs, fantassins, artilleurs, aviateurs, téléphonistes, sections de ravitaillement. On comprenait la gravité de l'heure et qu'il fallait à tout prix empêcher l'ennemi de passer. La pensée de la grande lutte, dont le monde attendait anxieusement l'issue, exaltait tous les courages et disposait à tous les sacrifices. On était fier d'être de *l'armée de Pétain,* des défenseurs de Verdun.

Nos généraux savaient à merveille entretenir cette flamme. Lisez ces ordres du jour que nous écoutions en frémissant: — " Les troupes du secteur... ont montré à l'ennemi qu'après quinze jours d'un bombardement infernal, elles le cloueraient sur place. — En attendant mieux, à leurs chefs et à elles toutes mes félicitations de soldat. — La ...e division a mis une belle page dans l'histoire de la grande guerre. Elle l'a marquée de son sang. Morts ou vivants, bravo les Gascons ! "

Et encore: — " La ...e brigade s'est couverte de gloire par la vigueur des attaques sur le bois des Corbeaux. Le colonel M... en tête, elle a tout d'abord offert son sacrifice à la patrie, demandé l'appui de celui qui soutient toutes les énergies; puis, les coeurs hauts, les âmes fortes, elle a foncé sur l'ennemi et l'a refoulé. Montagnards de l'Auvergne, les soldats des ..e et ..e régiments ont mêlé leur sang à celui de leur chef. C'est par la volonté de vaincre qu'on obtient la victoire. Et la victoire, nous l'aurons, parce que nous la voulons ! "

L'aumônier fait écho à ces vibrantes paroles. Les réunions militaires sont plus rares que dans la période de calme relatif. Mais quand il peut grouper ses chers soldats dans

une grange entre deux bombardements, pour la prière du soir ou pour un service funèbre à l'intention des chefs et des camarades tombés au champ d'honneur, il s'efforce lui aussi d'exalter les courages : " Le poète célébrait autrefois les *soldats de l'an deux;* que pourra-t-on dire de vous, ô *soldats de l'an seize?* Vous êtes en train de sauver la France et d'achever la guerre par une victoire qui nous rendra la paix glorieuse. Plus tard, il vous suffira de dire : " J'étais de l'armée qui défendait Verdun " pour qu'aussitôt on vous réponde : " Voilà un brave ! "

L'autre dimanche, en commentant l'évangile de la Transfiguration, l'aumônier disait encore que ces sommets des Hauts-de-Meuse et du Mort-Homme, dont on avait voulu faire le calvaire de la France, seraient son Thabor et sa montagne de l'Ascension, où elle se montrera plus que jamais invincible et immortelle.

Vous voyez que nous vivons des heures sublimes. Priez pour nous, afin que nous poursuivions heureusement la tâche commencée et que nous ayons l'honneur et la joie de repousser définitivement les Barbares. (Abbé G. A.)

*A ces pages émouvantes de nos amis et dévoués collaborateurs on nous permettra de joindre ici quelques extraits d'un article du* Matin *de Paris* (26 *mars*), *de M. Louis Barthou, l'ancien président du conseil, que nous avons connu à Montréal, il y a trois ans, lors de la venue chez nous de la Délégation Champlain. Cela, on le verra, se passe de commentaires.*

Je rentre de l'Argonne et de Verdun. J'y ai vu des hommes ! Nous ne pouvons pas mesurer, si nous ne les avons pas approchés jusqu'aux limites voisines de l'action, tout ce que nous leur devons. Nous disons qu'ils sont des héros, mais

sommes-nous sûrs de donner à ce mot toute sa signification ? Surtout, savons-nous à quel point ils en sont dignes? Au souvenir de ce que j'ai vu, de ce que j'ai entendu, et dont il m'est, par prudence et par discrétion, interdit de tout dire, je me sens encore ému d'une admiration frémissante. Les chefs et les soldats se valent. Ils parlent les uns des autres avec une loyauté de gratitude et de confiance qui démontre leur union, leur affection réciproque, l'exaltation jusqu'au sacrifice de leur commun dévouement. Ils ne connaissent que la France. Ils l'aiment, ils la défendent et ils la sauvent. Un général me disait: " Ici, pour faire son devoir, il faut faire plus que son devoir. Si l'on se fixe à soi-même son tarif, on risque d'être au-dessous. " Les soldats de la France ne sont pas au-dessous. Ils se sont fixé un tarif d'héroïsme. Ils se donnent tout entiers. Et leur simplicité égale leur courage. La vraie grandeur ignore qu'elle est grande.

*M. Barthou s'est rendu à un observatoire d'où il a pu embrasser le panorama du champ de bataille de Verdun.*

De ce fort dominant, j'aperçois les lieux célèbres où elle se déroule: Douaumont, la côte de l'Oie, le Mort-Homme, le bois des Corbeaux, les bois Bourrus, sur lesquels des fumées s'élèvent dont la couleur indique aux initiés le calibre de l'obus tombé. A ma gauche, vers Malancourt, le canon fait rage sans discontinuer. C'est le sourd roulement des batteries allemandes, qui rugissent comme des bêtes fauves, coupé par le clair sifflement de notre "75", toujours allègrement à sa tâche, et par nos "105", qui font merveille. Le duel d'artillerie annonce l'attaque. Après une préparation intense, où ils ont criblé d'obus — dix mille! — quelques mètres de tranchées, les Allemands lancent leurs masses. Evidemment, ils y gagnent quelque chose, une légère avance, un petit bois

ou un petit village. Mais à quel prix et pour quel résultat ! Nous ne devons, nous, gens de l'arrière, ni nous en étonner, ni nous en émouvoir. Il faut savoir, au contraire, il faut dire, il faut répéter que sans doute les Allemands avanceront encore. On s'y prépare, mais on ne s'en effraye pas. L'essentiel est qu'ils ne franchissent pas une certaine ligne. Quand on a causé avec ceux qui commandent, on est sûr qu'ils ne la franchiront pas.

*Et maintenant quelques mots sur les grands chefs, qui ont enfin cessé d'être anonymes.*

Le coup de la surprise a raté. A quoi bon dissimuler que tout au début, dans les premiers jours, la situation fut grave? Castelnau arriva et la rétablit. Ceux qui l'ont vu, le vendredi matin, sur le perron de la mairie du petit village qui, demain, sera célèbre, n'ont pas de mots pour dire l'impression produite par son calme, par son sang-froid, par sa souriante présence d'esprit. Cette minute relève de l'histoire. Il y avait là, justement, revêtu de l'habit militaire, un historien pour la saisir. Il appartenait à l'homme qui avait sauvé Nancy de sauver Verdun. Le coup d'oeil, la résolution, le sens militaire de Castelnau, père héroïque et soldat magnifique, ont deux fois rendu à la France des services que la France n'oubliera pas.

*Après Castelnau, c'est Pétain, ou plutôt, avec Castelnau, c'est Pétain; car leurs deux noms ne seront jamais séparés dans l'histoire de cette bataille gigantesque.*

Verdun sauvé, il fallait garder Verdun. Castelnau confia la tâche redoutable à celui qui en était le plus digne. L'Artois et la Champagne avaient révélé Pétain. C'est à Pétain

qu'échut l'honneur de poursuivre la bataille, de limiter l'avance allemande, d'arrêter le kronprinz dans une marche où il criait déjà sa grande victoire. Ce n'est plus le kronprinz qui sera vainqueur. Depuis un mois, un homme, un véritable homme de guerre, lui tient tête. Il lui barrera la route. — Quand on parle du général Pétain, le même mot, quel que soit celui qui en parle, vient sur les lèvres: *c'est un chef*. Dès qu'on l'aborde, cette impression domine. Grand, élancé, souple, la parole sobre et précise, le geste ferme, il est fait pour commander. On le disait froid. J'ai rarement trouvé, associée à de plus hautes responsabilités, plus d'aisance enjouée et charmante. Il sait ce qu'il veut, et il le veut bien. Il ne s'abandonne pas à la fortune: il la prépare. Il suppute, pour y faire face, toutes les combinaisons de l'adversaire, ne laissant rien au hasard de ce qui peut être prévu, décidé et organisé. — Optimiste? Oui, mais essentiellement réaliste. Il y a ceux qui attendent leur chance, et il y a ceux qui la méritent. Le général Pétain mérite la sienne. Il a la clairvoyance, la résolution, la ténacité, le courage des initiatives et celui des responsabilités. On sent chez ses collaborateurs, au milieu desquels le général Herr a pris loyalement une place utile, la fierté de travailler avec un tel chef. Ils l'adorent. Les soldats aussi. J'ai vu, sur son passage, la confiance et la reconnaissance allumer leurs regards. Sa simplicité le rapproche d'eux. Sans les étoiles sur son casque, on le prendrait pour un simple poilu. Mais sa bonté n'est pas de la faiblesse. La partie est de celles où chacun doit se donner tout entier. L'exemple vient de haut. Le général Pétain se donne sans compter à sa tâche. Rien du service ne lui échappe. Aussi les choses marchent-elles bien.

*Et M. Barthou conclut avec une foi contagieuse :*

Je rapporte de la confiance ou, pour mieux dire, la con-

fiance. Là-bas, elle est dans l'air, elle y flotte, on la respire, on s'en imprègne. Les chefs et les soldats ne doutent pas. Comment douterions-nous ? Il y aura encore des soubresauts. Si nous entrons dans une période qui peut être le commencement de la fin, cette fin risque fort d'être dure et longue. Mais elle sera libératrice. J'en dois la certitude, qui jamais pour moi ne fut plus grande, aux armées que j'ai vues à Verdun. Leur héroïsme si bien commandé fera la victoire de la France.

*Dieu la veuille, dirons-nous pour conclure à notre tour, oui, Dieu la veuille, cette victoire de la France, que nous appelons de tous nos voeux ! Mais puisse-t-elle aussi ne pas s'arrêter aux seules gloires périssables d'ici-bas ! Malgré la persistance de l'athéisme officiel, il nous est impossible de ne pas espérer que l'épreuve purifiera dans un autre sens et rapprochera de Dieu la très noble nation, comme a dit le grand Léon XIII* (nobilissima Gallorum gens), *dont nous portons le sang dans nos veines, et qui fut si longtemps dans le monde le soldat de Dieu.* (E.-J. A.)

# Notes historiques

## SUR LES ECOLES D'AGRICULTURE

### DANS QUÉBEC (1)

(SUITE ET FIN)

---

**Neuvième école d'agriculture de Québec.** — ECOLE D'AGRICULTURE D'OKA (1893). — Dans l'*Histoire de l'abbaye de Notre-Dame-du-Lac des Deux-Montagnes,* publiée en 1906, on lit ce qui suit au sujet de la création de la neuvième école d'agriculture dans notre province :

L'année 1893 vit la création d'une école d'agriculture à l'abbaye de Notre-Dame-du-Lac. — De tout temps il y eut des écoles dans les monastères. L'histoire elle-même est là pour attester qu'à certaines époques de la période si mouvementée du moyen-âge, alors que les princes et les peuples ne rêvaient que combats et conquêtes, la science dut se réfugier à peu près exclusivement dans les cloîtres, et ce sont les écoles monastiques qui eurent l'honneur de la conserver à l'humanité et de la développer au milieu des peuples qui, épris d'aventures chevaleresques et de gloire militaire, en faisaient fi la plupart du temps. — L'ordre de Citeaux contribua largement, pour sa part, à cette grande oeuvre, et les bibliothèques nationales de France et des autres pays d'Europe abondent en manuscrits et en livres imprimés, qui sont les fruits des veilles de ces laborieux et consciencieux travailleurs que furent les moines. Voués par état à l'agriculture, les religieux de Citeaux étaient naturellement bien placés pour en enseigner la théorie et la pratique, et ils le firent toujours avec constance et dévouement.

Les cisterciens de Notre-Dame-du-Lac suivirent en cela la glorieuse tradition de leurs pères. Dès leur installation dans le pays, leur habileté

---

(1) Voir la *Revue Canadienne* (livraisons d'avril et de mai 1916).

à tirer profit de terres jusque-là incultes fut bientôt remarquée des cultivateurs du voisinage. Des hommes de tout âge, paysans et citadins, demandèrent à travailler avec eux, afin de se mettre au courant de leur méthode de culture. Ce fut l'embryon d'une école d'agriculture que l'Etat ne devait pas tarder à encourager d'une façon toute particulière. — Le 8 mars 1893, l'honorable Louis Beaubien écrivait au Révérend Père Dom Antoine (²) pour régler définitivement la fondation d'une école de pomologie et d'agriculture à l'abbaye,promettant les subsides du gouvernement. Au nom et aux frais de la province la lettre du ministre renfermait une commande de pommiers pour être distribués dans les différents comtés. — Pour mieux marquer l'intérêt que prenait l'Etat à cette nouvelle école, l'honorable Beaubien vint y présider, le 21 septembre, la convention des missionnaires agricoles. Le monastère fut envahi ce jour-là par une foule nombreuse de visiteurs. Une députation du Lac-Saint-Jean, conduite par M. Lizotte, curé et missionnaire agricole, et M. Girard, député, vint assister à la conférence. — L'oeuvre était fondée.

Cette école d'agriculture a été depuis réorganisée. Le bâtiment qui lui est affecté est le premier monastère. C'est une vaste construction moderne, située dans un milieu agréable et pittoresque, avec une vue splendide sur le lac des Deux-Montagnes. Une dizaine de professeurs, tant religieux que laïcs, sont constamment occupés à former les futurs agriculteurs à l'exercice de leur noble profession. Les étudiants reçoivent en hiver quatre heures de classe par jour, un peu moins en été, alors que la pratique dans les divers départements de la ferme requiert plus de temps, plus de bras et aussi plus d'attention. La multiplicité et la diversité des industries, tant agricoles que domestiques, auxquelles les élèves sont initiés, font de cette école une sorte d'université agricole. Outre les gros travaux de la ferme et l'élevage des bestiaux, on y a établi une beurrerie et une fromagerie. On y travaille le bois nécessaire aux constructions et à l'entretien des bâtiments. On y enseigne l'agriculture, l'élevage de la volaille, le jardinage, la viticulture, etc. Les pépinières de La Trappe, où l'on voit des arbres fruitiers et d'ornementation les plus divers (de tous les pays) et surtout des pommiers, sont les plus belles de la contrée. Les élèves ont, pour leur enseigner cette partie de la science agricole, un professeur d'un savoir et d'une expérience consommés, M. Reynaud, attaché depuis plusieurs années à l'école, dont il a été un des premiers

---

(²) Dom Antoine fut le premier abbé d'Oka.

élèves, et à laquelle il consacre un dévouement dont nous aimons à faire l'éloge.

Pour remédier à l'insuffisance de l'instruction primaire chez un grand nombre de sujets, les religieux ont organisé un cours préparatoire par lequel passent les futurs élèves des cours techniques. Deux frères de Ploërmel sont spécialement chargés de ce cours. Une subvention du gouvernement permet à l'abbaye de recevoir un plus grand nombre d'élèves. Grâce à cette coopération et à cette réunion de forces, nombre de jeunes gens ont pu et peuvent encore se préparer à La Trappe un avenir heureux dans la carrière qu'un grand homme d'Etat américain (Washington) a appelé *la plus saine, la plus utile et la plus noble des occupations de l'homme*, nous voulons dire l'agriculture.

Un agronome d'une certaine célébrité a dit: *Il y a quatre puissances en agriculture : le travail, le savoir, la discipline et le capital.* Les religieux cisterciens possèdent éminemment les trois premières, et, sans avoir à leur disposition la quatrième, ils ont cependant accompli des oeuvres qui, confiées à d'autres mains, auraient coûté des sommes fabuleuses. Il suffit, pour s'en convaincre, de constater les transformations opérées par eux depuis vingt-cinq ans sur un sol jusqu'alors inculte et couvert de broussailles. Leurs terres ont été soumises à un assolement régulier, judicieusement établi, et qui devait être et a été imité par les fermiers voisins. Ils ont, à côté des pâturages, créé des prairies artificielles et, aujourd'hui, leurs étables sont, sans contredit, les plus belles du pays. Le lait de leur troupeau, composé de très bonnes vaches laitières, est d'une pureté parfaite. Leur laiterie est tenue avec une propreté remarquable. Et la qualité de leur beurre et de leur fromage est due aux soins intelligents apportés à leur fabrication. Les récompenses obtenues par eux, dans les différents concours agricoles de la région, ont prouvé l'excellence de leurs méthodes culturales et industrielles. Aussi, le nombre des élèves désireux de profiter de leurs leçons augmente chaque année.

C'est en 1906 que l'auteur de l'*Histoire de l'abbaye* parlait ainsi. Depuis ce temps, l'école d'Oka a rapidement marché dans la voie du progrès. Pour s'en convaincre, il suffit de feuilleter le dernier annuaire (1916) de cette institution. On y voit que l'oeuvre, depuis 1907, s'est beaucoup développée. Ses succès étaient donc de plus en plus remarqués quand,

pendant l'hiver de 1907, les Pères Trappistes, répondant aux désirs et aux voeux du ministre d'agriculture de Québec, des autorités religieuses, du conseil de l'instruction publique et des missionnaires agricoles, se prêtèrent à la réorganisation plus parfaite d'une oeuvre de si grand intérêt national.

En 1908, l'école d'agriculture d'Oka a pris le nom d'institut agricole d'Oka et a été affiliée à l'Université Laval (26 mars). Il fut entendu que l'école conserverait de son passé ce qu'une longue expérience avait démontré effectif et profitable et que l'on grefferait sur cet acquis tous les développements et améliorations jugés utiles. On achèterait un matériel d'enseignement plus moderne et l'on élaborerait un programme d'études plus étendu. Cette transformation a été achevée au printemps de 1910.

Le régime actuel de l'institut comprend quatre années d'études aboutissant aux grades universitaires. En outre, pour les jeunes fils de cultivateurs se destinant à continuer, sur la ferme paternelle, l'oeuvre à laquelle ils ont été associés depuis leur enfance, l'institut donne un cours d'études pratiques de deux ans. Un enseignement spécial a été aussi organisé en faveur surtout des adultes empêchés d'appliquer dans toute leur ampleur les programmes réguliers. Cet enseignement comprend plusieurs cours abrégés tout-à-fait pratiques et dont la durée varie selon l'importance des spécialités dans lesquelles on désire se perfectionner.

En 1909 (9 et 10 février) eut lieu l'inauguration officielle de l'institut. La cérémonie fut présidée conjointement par l'honorable ministre de l'agriculture de Québec et par Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal. Plusieurs ecclésiastiques distingués, des professeurs de l'Université et bon nombre d'amis bien connus de la classe agricole assistaient à cette inauguration. Ce fut l'une des plus belles assemblées que la province ait vu tenir en faveur de l'agriculture.

En 1914, le gouvernement provincial posa les fondations d'un nouveau bâtiment rendu nécessaire par le nombre toujours croissant des demandes d'admission. Ce bel édifice est maintenant terminé et est occupé, depuis l'automne 1915, par tout le personnel de l'institut.

NOTES DIVERSES SUR L'ÉCOLE D'AGRICULTURE D'OKA. — La ferme sur laquelle sont appelés à faire leur travail pratique les élèves de l'institut agricole d'Oka comprenait, en 1893, lors de l'ouverture de l'école, 258 arpents en bois, 464 en terre en préparation (défrichée mais non suffisamment épierrée), 248 en cultures variées, 30 en vergers, pépinières et jardins potagers. — En 1915, la ferme comprenait 400 arpents en bois (l'augmentation de terre à bois est due à l'achat de certains terrains adjacents à ceux donnés par les MM. de Saint-Sulpice). Environ 210 arpents sont en préparation (terre défrichée mais non suffisamment épierrée) ; tandis que 150 arpents sont en cultures variées et 85 en vergers, pépinières et jardins.

L'école d'agriculture d'Oka, dès qu'elle eut été organisée sous les auspices du ministère de l'agriculture de Québec, a touché, annuellement, une subvention de $2,000 jusqu'en 1907. Depuis 1908, elle reçoit annuellement une subvention de $5,500 à laquelle s'ajoute, depuis 1912, donnée par le ministère fédéral de l'agriculture, une subvention annuelle de $20,000.

Voici maintenant la liste des directeurs et professeurs de l'école d'agriculture d'Oka depuis 1893 :

*Directeurs :* Très Révérend Père abbé Dom Antoine, avec l'assistance consécutive de MM. les abbés Delay, Lamarche et Piton, aumôniers, de 1893 à 1902; Révérend Père Macaire, de 1903 à 1904; Révérend Père Edouard, de 1904 à 1914; Révérend Père Patrice (directeur intérimaire

pendant la maladie du précédent), en 1914; Révérend Père Jean-de-la-Croix, de 1914 à ?. — *Professeurs d'agriculture générale:* MM. G. Boron, de 1896 à 1903; I.-J.-Amédée Marsan, ([3]) de 1904 à ?.—*Professeurs laïcs à divers titres:* MM. V.-T. Daubigny, art vétérinaire, de 1903 à 1904; G. Reynaud, arboriculture fruitière, botanique, de 1904 à 1912; Albert Dauth, art vétérinaire, de 1909 à ?; G. Dimitriou, physique et chimie agricole, génie rural, de 1909 à 1911; H. Dubois, physique et chimie agricole, génie rural, de 1911 à ?; N. Walch, physique et chimie agricole, génie rural, de 1912 à 1914; H. Nagant, physique et chimie agricole, préfet des études, de 1912 à ?; Anders Hansen, industrie du bacon et des viandes fumées, de 1913 à ?; A. Guerri, drainage, 1913; N. Savoie, drainage, de 1913 à 1915; Maurice Wigny, physique et chimie agricole, 1914; H. Quéva, et A. Dollo, pour remplacer M. Nagant, prisonnier en Allemagne, 1914; J.-N. Ponton, botanique, de 1915 à 9; Philippe Roy, de 1915 à ?; Firmin Létourneau, de 1915 à ?.

A part les professeurs laïcs, dont les noms précèdent, un bon nombre de pères et de frères trappistes ont été professeurs à divers titres depuis 1893. En voici la liste régulière depuis 1910 :

Père Edouard, géologie, géographie agricole, religion, de 1910 à 1914; Frère Liguori, aviculture, de 1910 à ?; Père Athanase, culture potagère et maraichère, de 1910 à ?; Père Arthur, apiculture, de 1910 à 1911; Père Léopold, botanique, floriculture (arboriculture fruitière depuis 1913), de 1910 à ?; Frère Isidore, zootechnie et industrie animale, de 1910 à ?; Père Maur, apiculture, de 1911 à ?; Frère Wilfrid, aviculture, de 1911 à ?; M. l'abbé Lorphelin, astronomie, langues et rédaction, de 1910 à 1912.

---

([3]) Le 31 mai 1916, à l'Université Laval de Montréal, le titre de *docteur en agriculture* a été conféré à M. I.-J.-Amédée Marsan. Il y a cinquante ans que M. Marsan est professeur d'agriculture. C'est un ancien élève de l'école d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Il fait grandement honneur à l'institution qui l'a formé en 1866-67. Il a professé pendant trente ans passés à l'école d'agriculture de l'Assomption, de 1867 à 1899. Il est professeur à l'institut agricole d'Oka depuis 1904. La belle carrière de M. Marsan, dont les mérites viennent d'être reconnus par l'Université, devrait encourager la jeunesse canadienne-française à marcher sur ses traces. — J.-C. C.

Après la liste des maîtres, donnons celle des premiers élèves :

Il y avait à l'école d'Oka, en 1893, au moment de son organisation officielle, sept élèves dont voici les noms : MM. Emile Schmith, d'Alsace-Lorraine, entré en septembre 1890 ; Julien Toltz, du Jura (France), entré en octobre 1891 ; Gabriel Reynaud, du Nord (France), entré en 1892 ; Joseph Madden, de Londres (Angleterre), entré en octobre 1892 ; Arthur Dorval, de Longue-Pointe (Québec), entré en mars 1893 ; Joseph Boucher, de Montréal (Québec), entré en mars 1893 ; et Arthur Roy, de Sainte-Anne (Québec), entré en avril 1893.

Voici encore quelques listes qui précisent pour l'histoire le mouvement de la vie éducationnelle de l'institut d'Oka, celle d'abord des services et des chefs de pratique pour l'année courante (1916), et celle ensuite des entrées annuelles des élèves à Oka, de 1893 à 1915.

*Services et chefs de pratique pour 1916 :* Frère Gérard, (*pratique agricole*) ; Père Athanase (*pratique horticole*) ; M. P. Roy (*pratique d'expériences*) ; Père Léopold (*pratique arboricole*) ; Frère Isidore (*pratique chevaline*) ; Frère Isidore (*pratique bovine*) ; Frère Isidore (*pratique ovine*) ; Frère Jules (*pratique porcine*) ; Frère Wilfrid (*pratique avicole*) ; Père Maur (*pratique apicole*) ; M. I.-J.-A. Marsan (*génie rural*) ; Frère Edmond (*beurrerie*) ; Frère Edmond (*fromagerie*) ; Père Athanase (*conserves alimentaires*) ; M. A. Hansen et Frère Jules (*viandes fumées*).

*Entrées des élèves à Oka, de 1893 à 1915 :* En 1893, 7 élèves ; en 1894, *26* ; en 1895, *43* ; en 1896, *45* ; en 1897, *49* ; en 1898, *36* ; en 1899, *41* ; en 1900, *35* ; en 1901, *61* ; en 1902, *48* ; en 1903, *43* ; en 1904, *75* ; en 1905, *65* ; en 1906, *48* ; en 1907, *67* ; en 1908, *56* ; en 1909, *71* ; en 1910, *100* ; en 1911, *99* ; en 1912, *91* ; en 1913, *116* ; en 1914, *64* ; en 1915, *97* — soit, de 1893 à 1915, en 22 ans, *1383* élèves.

Pour compléter ces notes historiques sur l'école d'agriculture et sur l'institut agricole d'Oka, il ne reste plus qu'à

donner la liste que voici des bacheliers ès-science agricole, qui ont pris leurs grades à l'institut depuis que celui-ci est affilié à l'Université Laval :

En 1911, MM. J.-B. Blanchard, L.-M. Grignon, R.-A. Rousseau ; en 1912, MM. Henri Cloutier, Jean-Charles Magnan, Abel Raymond, Stanislas Simard, Arthur Tardif; en 1913, MM. E. Montreuil, J. Reboul, Alphonse Roy, Télesphore Roy; et en 1914, MM. Alphonse Desilets, Arthur Fortin, Firmin Létourneau, P. Reboul, Philippe Roy, Maurice Talbot; soit, en tout, 18 bacheliers.

**Dixième école d'agriculture de Québec.** — ECOLE D'AGRICULTURE DE COMPTON (1894-1904). — On se rappelle avoir lu, au cours de ces notes sur les écoles d'agriculture de Québec, qu'en 1872-73 il avait été sérieusement question de la fondation d'un collège ou d'une école pour l'enseignement de la science agricole aux fils de cultivateurs anglais des Cantons de l'Est. Cette école, qui devait s'établir à Compton, ne put s'ouvrir alors, nous l'avons dit, par suite de malentendus survenus, (au moment de l'organisation finale), entre les promoteurs de l'entreprise et le ministre de l'agriculture. Plus tard, cet essai manqué fut repris sur d'autres bases. Voici un extrait de la loi adoptée à ce sujet par la législature de Québec:

Attendu que l'honorable John McIntosh, shérif de la cité de Sherbrooke, et Herbert-D. Smith et Joseph-A. Dufort, tous deux cultivateurs de Compton, ont, par leur pétition, représenté qu'ils ont reçu et pris possession d'une terre et de bâtiments dans le comté de Compton en leur qualité de syndics de la *ferme modèle* de Compton et qu'ils ont demandé que ces syndics soient constitués en corporation pour promouvoir l'enseignement théorique et pratique de l'agriculture, et attendu qu'il est à propos de faire droit à leur demande, — A ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la législature de Québec, décrète ce qui suit : 1° Les syndics de la ferme située à Compton formée des lots quatorze et quinze du sixième rang de Compton, et comprenant cent cinquante acres, plus ou moins, avec bâtiments actuellement possédés en fidéicommis par

l'honorable John McIntosh, Herbert-D. Smith et Joseph-A. Dufort, sont constitués, pour l'administration de cette ferme, en corporation sous le nom de *La ferme modèle de Compton*..... 10° L'acte d'accord du 19 mars 1894 entre le commissaire de l'agriculture et la corporation du village de Compton est aussi ratifié...

Cette loi a été sanctionnée le 12 janvier 1895. L'acte d'accord dont il est question avait été adopté le 18 mars 1894, entre l'honorable commissaire de l'agriculture de Québec, M. Louis Beaubien, et M. A.-L. Pomroy, maire de Compton, et avait pris effet à cette date. On trouve dans le rapport de l'honorable commissaire de l'agriculture de Québec (17 août 1894) un rapport préliminaire concernant cette ferme-école adressé à l'honorable ministre par M. R. Robertson, gérant depuis le 1er avril. Un second rapport est rédigé par l'honorable John McIntosh en 1895, en sa qualité de représentant du ministère de l'agriculture de Québec dans le syndicat qui régissait la ferme-école. Le premier rapport régulier du directeur de l'école d'agriculture de Compton se trouve inséré dans celui de l'honorable commissaire de l'agriculture de Québec pour 1896. Ce directeur était M. John-M. Lemoyne, habile agriculteur de Stanstead, qui avait pratiqué autrefois l'agriculture en Ecosse. L'école de Compton recevait une allocation annuelle de $4,500. Quinze bourses lui étaient allouées pour autant d'élèves. Il y avait sur la ferme une beurrerie-école qui recevait le lait des troupeaux laitiers des cultivateurs des environs.

En feuilletant les neuf rapports de M. Lemoyne, on constate que l'école de Compton était une école de pratique plutôt que de théorie. Outre qu'ils apprenaient la pratique de l'agriculture dans toutes ses formes, les élèves étaient à même de prendre des leçons d'industrie laitière dans la beurrerie attachée à l'école dont le fabricant — M. H.-Weston Parry—était un expert très compétent, et des leçons d'arbori-

culture fruitière à la station d'expérimentation fruitière organisée sur la ferme en 1898 par le ministère provincial de l'agriculture. Des leçons et conférences théoriques sur l'agriculture étaient données par un professeur d'agriculture non-résidant à la ferme, mais qui s'y rendait périodiquement.

Voici quelques notes concernant le personnel de l'école de Compton, pendant les neuf années de son existence, de 1894 à 1904 :

*Directeurs :* MM. Robert Robertson, de 1894 à 1895; John McIntosh, de 1895 à 1896; John-M. Lemoyne, de 1896 à 1904. — *Professeurs d'agriculture :* MM. Robert Robertson, de 1895 à 1896; John Ewing, de Melbourne, de 1896 à 1902; J.-A. Dresser, de Richmond, de 1902 à 1903; M. Hudspeth, de Lennoxville, de 1903 à 1904. — *Professeur d'art vétérinaire :* M. le Dr Dunton, m. v., en 1894. — *Chef de pratique:* M. Bjorkelund. — *Fabricant de beurre :* M. H. Weston Parry, de 1894 à 1904.

Donnons enfin la liste d'entrée des élèves pour les neuf années d'existence de cette école de Compton :

En 1895-96, *6* élèves; en 1896-97, *13*; en 1897-98, *13*; en 1898-99, *12* ; en 1899-1900, *12*; en 1900-01, *12*; en 1901-02, *12*; en 1902-03, *12*; en 1903-04, *12*; soit, en tout, *104* élèves.

**Onzième école d'agriculture de Québec.** — Collège d'Agriculture Macdonald (1907-....). — Le voyageur qui parcourt en chemin de fer (Grand Tronc ou Pacifique Canadien) la route de Montréal à Vaudreuil arrête volontiers ses regards, quelques instants avant d'arriver à Sainte-Anne-de-Bellevue,à gauche des deux voies ferrées, vers la rivière Saint-Laurent, sur la belle architecture d'un groupe de constructions d'aspect fort remarquable : c'est le Collège Macdonald. Ce collège d'agriculture est dû à la munificence d'un de nos millionnaires canadiens de Montréal, Sir William-C. Mac-

donald, qui l'a érigé et doté pour l'avantage de notre population rurale de langue anglaise. Il avait, en effet, pour but de promouvoir l'éducation de la classe agricole, de faciliter les recherches dans le domaine des sciences pratiques, d'aider à la dissémination des connaissances ainsi acquises et de travailler à la formation d'éducateurs qui seraient ensuite chargés de répandre l'enseignement agricole à travers les campagnes.

A la demande de Sir William, M. le Dr James-W. Robertson, commissaire de l'industrie laitière du Canada, démissionna à la fin de l'année 1904 pour se charger de l'organisation du nouveau collège. De 1905 à 1907, il consacra son énergie à l'érection des constructions, à leur aménagement, et à l'organisation du corps enseignant. Dans l'automne de 1907, le collège ouvrait ses portes, et M. Robertson en devenait le premier principal. Peu d'hommes ont accompli avec autant de succès, en aussi peu de temps, une oeuvre aussi considérable.

Le Collège Macdonald comporte trois écoles distinctes : une école d'agriculture, une école normale pour la formation des instituteurs et des institutrices et une école ménagère (household science school). La ferme sur laquelle est situé le collège comprend une vaste étendue de 786 acres de la meilleure terre arabe qui se puisse trouver sur l'île de Montréal. Cette ferme se divise en quatre sections principales : 1° Une immense cour (*campus*) comprenant une vaste et superbe pelouse, un grand jardin scolaire et des cours de récréation pour les étudiants des deux sexes; 2° Des terrains d'expérimentation composés de diverses parties illustrant d'une manière pratique les recherches de tout genre qui s'y font constamment dans la culture des grains, des herbes, des plantes variées, des arbres et des arbustes fruitiers et d'ornement, etc.; 3° La ferme pour le développement de l'horticulture, de

la culture maraîchère et de l'aviculture; 4° La grande ferme d'agriculture et d'élevage. Au milieu du *campus* sont érigés les huit grands édifices qui constituent le collège proprement dit. Ce collège est affilié à l'Université McGill de Montréal, et tous les cours qui y sont donnés conduisent aux grades universitaires.

Nous ne voulons traiter, dans ces notes, que de ce qui concerne, au Collège Macdonald, l'école d'agriculture. Cette école, ouverte le 12 novembre 1907, a actuellement pour en diriger les études, M. le principal F.-C. Harrison, d. sc., et un corps de trente-deux professeurs. Voici les principales divisions du programme d'étude, avec les noms de chacun des professeurs titulaires qui en sont actuellement chargés :

1° *Bactériologie*, professeur *F.-C. Harrison, D. Sc., f. r. s. c.; 2° *Biologie*, professeur *William Lochhead, b. a., m. sc.; 3° *Physique*, professeur *Carleton-J. Lynde, ph. d.; 4° *Chimie*, professeur *J.-F. Snell, ph. d. ; 5° *Zootechnie, industrie animale*, professeur *H. Barton, b. s. a.; 6° *Culture des céréales*, professeur James Murray, b. s. a.; 7° *Horticulture et arboriculture*, professeur T.-G. Bunting, b. s. a.; 8° *Industrie laitière domestique*, Miss Jennie Reid, n. d. d.; 9° *Aviculture*, professeur M.-A. Jull, b. s. a.; 10° *Génie rural, mécanique, travail manuel*, professeur George-E. Emberley; 11° *Médecine vétérinaire*, professeur A. Savage, b. s. a., d. m. v.; 12° *Langues et histoire*, professeur Douglas MacFarlane, ph. d.

Nous donnons maintenant une liste des divers professeurs qui ont enseigné à l'école d'agriculture du Collège Macdonald, depuis son ouverture en 1907 jusqu'à la présente année, dans les diverses sections que nous indiquons également :

*Bactériologie*, professeur F.-C. Harrison, d. sc., de 1907 à 1916; *Biologie*, professeur William Lochhead, m. sc., de 1907 à 1916; *Physique*, pro-

---

(*) Membres de la faculté d'agriculture.

fesseur Carleton-J. Lynde, ph. d., de 1907 à 1916; *Chimie*, professeur J.-F. Snell, ph. d., de 1907 à 1916; *Zootechnie, industrie animale*, professeur H. Barton, b. s. a., de 1912 à 1916; *Culture des céréales*, professeur Léonard S. Clinck, m. s. a., de 1907 à 1915; professeur James Murray, b. s. a., de 1915 à 1916; *Etude de la nature*, professeur John Brittain, d. s. a., de 1907 à 1913; *Horticulture et arboriculture*, professeur W.-Saxby Blair, de 1907 à 1913; professeur T.-G. Bunting, b. s. a., de 1913 à 1916; *Industrie laitière domestique*, professeur Miss Janet Macnaughton, n. d. d., de 1908 à 1911; professeur Miss Jenny Reid, n. d. d., de 1911 à 1913; *Aviculture*, professeur Fred.-C. Elford, de 1907 à 1912; professeur M.-A. Jull, b. s. a., de 1912 à 1916; *Génie rural, mécanique, travail manuel*, professeur John Fixter, de 1907 à 1912; professeur Geo.-E. Emberley, de 1912 à 1916 ; *Entomologie et zoologie*, professeur J.-M. Swaine, m. s. a., de 1907 à 1912; *Médecine vétérinaire*, professeur A.-R. Metcalfe, v. s., de 1911 à 1914 ; professeur A. Savage, d. v. m., de 1914 à 1916 ; *Langues et histoires*, professeur Douglas MacFarlane, ph. d., de 1908 à 1916.

Depuis l'ouverture du Collège Macdonald, il n'y a eu que deux titulaires au poste de principal, M. le Dr James-W. Robertson, l. l. d., c. m. g., depuis le 5 novembre 1907 jusqu'au 1er janvier 1910,, et M. le Dr F.-C. Harrison, b. s. a., d. sc., depuis janvier 1910 jusqu'au moment actuel.

Les entrées annuelles des étudiants au collège d'agriculture Macdonald, depuis 1907 jusqu'à 1916, se chiffrent ainsi qu'il suit :

En 1907-08, *38* élèves; en 1908-09, *65*; en 1909-10, *103*; en 1910-11, *127*; en 1911-12, *131*; en 1912-13, *105*; en 1913-14, *138*; en 1914-15, *149*; en 1915-16, *107*; soit un total de *863*.

Outre ces entrées pour les cours réguliers de première, seconde, troisième et quatrième années, et pour les cours spéciaux, on a compté *354* entrées pour les cours abrégés, depuis l'année 1909-10 jusqu'à l'année 1916, ce qui porte le nombre total des étudiants à *1217*.

Depuis l'affiliation du Collège Macdonald à l'Université

McGill, en 1908, des diplômes de bachelier ès-science agricole (b. s. a.) ont été obtenus par les élèves dont nous allons aussi donner les noms. La première promotion date de 1911.

*Classe de 1911.* — W.-H. Brittain, de Truro, N.-E.; F.-E. Buck, de F. E. C. (4), France; R.-P. Gorham, de Fredericton, N.-B.; F.-S. Grisdale, de Vermilion, Alta; F.-H. Grindley, de Ottawa; R. Innes, de F.-E. C. France; W.-J. Reid, de Summerside, I.-P.-E.; E.-M. Straight, de Manchester, N. H.; C.-M. Spencer, de Wanganni, N.-Z.; A. Savage, de F.-E. C., France; R. Summerby, de Collège Macdonald; C. Sweet, de Regina, Sask.; C.-M. Williams, de F. E. C., France; G.-W. Wood, de Winnipeg, Man.; soit un total de *14* bacheliers.

*Classe de 1912.* — W.-W. Baird, de Nappan, N.-E.; F.-S. Brown, de F. E. C., Ottawa ; A.-A. Campbell, de Caledonia Spring, Ont. ; M.-B. Davis, de F. E. C., Ottawa; C.-F.-W. Dreher, de F. E. C., France; H.-B. Durost, de Fredericton, N.-B.; S.-M. Fiske, de Florenceville, N.-B.; K.-M. Fiske, de Florenceville, N.-B.; D.-B. Flewelling, de F. E. C., France; E.-A. Lods, de Cowansville, P. Q.; R.-S. Kennedy, de F. E. C., France; J.-R.-N. Macfarlane, de F. E. C., France; A.-R. Ness, Collège Macdonald; R. Newton, de Woodstock, N.-B.; L.-V. Parent, de Rougemont, P. Q.; E. Rhoades, de Ottawa; J.-G. Robertson, de Davidson, Sask.; J.-M. Robinson, de F. E. C., France; L.-C. Raymond, de Collège Macdonald; J.-A. Simard, de Québec, P. Q.; soit un total de *20* bacheliers.

*Classe de 1913.* — J.-S. Dash, de Barbades, I. O. A.; E.-N. DuPorte, de Collège Macdonald; A.-F. Emberley, de Ayer's Cliff, P. Q.; W.-D. Ford, de Fredericton, N. B.; W.-H. Gibson, de Indian Head, Sask.; A.-C. Gorham, de Collège Macdonald; J.-C. Halliday, de Sawyerville, P. Q.; M.-H. Jenkins, de F. E. C., Ottawa ; J.-K. King, de Shawville, P. Q.; D.-E. Lothian, de F. E. C., France; G. Lelacheur, d'Ottawa; V. Matthews, de Lethbridge, Alta; K. Macbean, de Indian Head, Sask.; L.-D. McClintock, de F. E. C., France; W.-A. Middleton, de Baltimore, Md.; G.-E. O'Brien, de Halifax,

---

(4) Tous les noms dans ces listes qui sont suivis des lettres *F. E. C. France*, sont ceux de gradués du Collège Macdonald qui se sont enrôlés dans les contingents canadiens et qui font la guerre en France, pour les alliés.

N.-E.; A.-E. Raymond, de F.-E. C., France; B.-B. Richardson, de Wilton, N. H. ; F.-N. Savoie, de Québec, P. Q.; soit un total de *19* bacheliers.

*Classe de 1914.* — E.-N. Blondin, de Burlington, Vt.; C.-F. Coffin, de Chagrin Falls, Ohio; O.-A. Cook, de Macklin, Sask.; P.-R. Cowan, de F. E. C., Ottawa ; R. Dougall, de Collège Macdonald ; F.-L. Drayton, de F. E. C., France; H.-J.-M. Fiske, de Sainte-Catherine, Ont.; D.-W. Hamilton, de Collège Macdonald; R.-I. Hamilton, de F. E. C., France; B.-T. Reid, de F. E. C., France; R.-R. Huestis, de F. E. C., France; C.-H. Hodge, de Richmond, P. Q.; R.-E. Husk, de Huntingdon, P. Q.; J.-M. Leclaire, de Amos, Abbitibi, P. Q.; W.-L. Macfarlane, de Fox Harbour, N.-E.; G.-G. Moe, de F. E. C., Ottawa; G.-W. Muir, de F. E. C., Ottawa; Wm Newton, de F. E. C., France; T.-F. Ritchie, de Lennoxville, P. Q.; A.-O. Schafheitlin, de Canning, N.-E.; soit un total de *20* bacheliers.

*Classe de 1915.* — G.-C. Boyce, de Home Farm; V.-B. Durling, de F. E. C., France ; H.-E. Evans, de F. E. C., France ; E.-L. Hodgins, de Home Farm; J.-H. King, de Cookshire, P. Q.; J.-H. McKormick, de F. E. C., France; W.-G. MacDougall, de Lennoxville, P. Q.; R.-E. McKechnic, de F. E. C., France; H.-D. Mitchell, de F. E. C., France; J.-E. McOuat, de Collège Macdonald; L.-C. McOuat, de Sainte-Anne-de-Bellevue, P. Q.; F.-Y. Presley, de Law School; E.-M. Ricker ; H.-B. Roy, de Sudbury, Ont.; C. Russell, de Home Farm, N. Y.; W. Sadler, de Collège Macdonald; A.-G. Taylor, de Collège Macdonald; L.-J. Westbrook, de Lachute, P. Q.; H.-F. Williamson, de F. E. C., France; soit un total de *19* bacheliers, et pour les cinq années un grand total de *92* bacheliers ès sciences agricoles.

L'année scolaire agricole du Collège Macdonald commence à la fin de septembre et se termine dans les premiers jours de juin. Pendant les mois de printemps et d'été, un certain nombre d'étudiants, parmi ceux qui ont fait au moins un an de cours à l'école d'agriculture, sont choisis et reçus comme aides au travail des services de l'horticulture, de la culture des céréales, de l'industrie animale et de l'aviculture. Ces étudiants sont payés suivant la nature et la quantité du travail qu'ils accomplissent et ont à se conformer, durant leur résidence au collège, aux règlements ordinaires.

Nul autre élève n'a la permission de résider au collège en dehors des sessions scolaires. Les élèves de l'école d'agriculture du Collège Macdonald de première et de seconde année qui appartiennent à la classe agricole de la province n'ont rien à payer pour leur instruction. Le ministère de l'agriculture de Québec accorde en outre à chacun d'eux une subvention de $7.00 par mois pour la pension. Comme les écoles d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et d'Oka, l'école d'agriculture du Collège Macdonald reçoit une subvention de $20,000 du ministre fédéral de l'agriculture, par l'intermédiaire du ministère provincial de l'agriculture.

* * *

Les notes historiques que nous avions entrepris d'écrire se trouvent ainsi à peu près au complet. Nous voulons y joindre cependant un court tableau chronologique qui permette d'envelopper d'un seul coup d'oeil l'ensemble de l'existence de nos écoles d'agriculture de la province de Québec. Plusieurs n'ont eu qu'une durée éphémère. Quelques-unes, d'autre part, étant données les épreuves subies et les difficultés surmontées, et vu surtout l'encouragement des gouvernements et la confiance du public qui se manifestent de plus en plus, nous donnent à espérer qu'elles dureront.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES ÉCOLES D'AGRICULTURE DE QUÉBEC.

| NOMS DES ÉCOLES | Date de fondation | Date de clôture | Durée de leur existence |
|---|---|---|---|
| 1 Ecole de Saint-Joachim . . | 1670 | 1715 | 47 ans |
| 2 Projet de W. Shadgett (Lac Beauport) . . | 1831 | | |
| 3 Ecole de Charlesbourg . . | 1832 | 1833 | 2 ans |

| | Noms des écoles | Date de fondation | Date de clôture | Durée de leur existence |
|---|---|---|---|---|
| 4 | Projet de la Ferme des Côteaux (Saint-Joachim) . | 1850 | | |
| 5 | Ecole d'agriculture de La Tortue . . . . | 1851 | 1852 | 11 mois |
| 6 | Projet de Ferme-Essai de Varennes . . . . | 1858 | | |
| 7 | Ecole de Sainte-Anne-de-la-Pocatière . . . . | 1859 | .... | 57 ans |
| 8 | Projet du collège agricole de Rimouski . . . . | 1863 | | |
| 9 | Ecole de Sainte-Thérèse . . | 1863 | 1865 | 3 ans |
| 10 | Ecole de L'Assomption . . | 1867 | 1899 | 31 ans |
| 11 | Projet Ecole-Normale Jacques-Cartier . . | 1869 | | |
| 12 | Projet de Compton . . . | 1872 | | |
| 13 | Ecole de Richmond . . . | 1875 | 1889 | 14 ans |
| 14 | Ecole de Rougemont . . . | 1883 | 1883 | 6 mois |
| 15 | Ecole et institut agricole d'Oka | 1893 | .... | 23 ans |
| 16 | Ecole de Compton . . . | 1894 | 1904 | 10 ans |
| 17 | Collège Macdonald . . . | 1907 | .... | 9 ans |

Enfin, pour compléter notre étude au sujet de ce qui s'est fait dans la province pour le développement et l'avancement de l'agriculture et pour l'attachement au sol des forces vives de la nation, il nous resterait à faire une revue de l'histoire de plusieurs autres institutions dont l'existence est intimement liée à l'oeuvre agricole chez nous, savoir: les *orphelinats agricoles,* les *écoles d'industrie laitière,* les *écoles ménagères agricoles* et les *sucreries-écoles.* Nous en ferons bientôt l'objet d'un autre travail.

**J.-C. CHAPAIS.**

BIBLIOGRAPHIE. — *Annales manuscrites et inédites du Petit-Séminaire de Québec.* — *Archives du Séminaire de Québec.* — *Histoire de l'Amérique Septentrionale*, par Hacqueville de la Potherie, 1700. — *Biographie de Joseph-François Perrault*, écrite par lui-même. Québec, 1834. — *Journal d'agriculture* et *Procédés de la Société d'Agriculture du Bas-Canada*, 5ème vol. 1851-52. — *Dossier* de sept pièces manuscrites concernant l'école d'Agriculture de La Tortue, Comté de Laprairie—Alfred Pinsonnault—1851-52. *Archives du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.*— *Encyclopédie de l'agriculteur*, par MM. Moll et Gayot. Paris, 1859. — *La Revue Agricole.* Perrault, Montréal, 1861-69. — *La Gazette des Campagnes*, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 1861-1895. — Plaquette composée d'extraits de la *Revue Agricole de Montréal*, concernant l'école d'agriculture de Sainte-Thérèse. Montréal, 1863. — *Rapport* du comité spécial de l'enseignement agricole. Québec, 1864. — *Rapports annuels* du commissaire de l'agriculture de Québec, 1868 à 1915. — *Etude sur l'éducation agricole*, Louis Beaubien, 1877. Montréal. — *Les écoles d'agriculture de la Province de Québec.* Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 1877. — *Rapport du comité de visite* des écoles de Lansing, Michigan et de Guelph, Ontario, 1883. — *Réponse* au rapport précédent, 1884. — *Dictionnaire de l'agriculture*, par MM. Barral et Sagnier. Paris, 1886. — *Rapport préliminaire de la commission agricole*, Québec, 1888. — *Réponse aux principales accusations* du rapport de la commission agricole concernant l'école d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 1889. — *Vie de Joseph-François Perrault*, par M. P.-B. Casgrain. Québec, 1898. — *L'abbaye de Notre-Dame-du-Lac*, 1907. — *Le cinquantenaire de l'école d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.* Québec, 1910. — *Announcements*—Macdonald College. Série de 1908 et 1916.

# Un Conseil de Guerre à Montréal

## EN MIL-SEPT-CENT-CINQUANTE-SEPT

---

### Procès de huit soldats allemands accusés du crime de désertion et exécutés à Montréal, le 13 septembre 1757

(SUITE ET FIN)

*Note de la Rédaction.* — C'est en juin 1915, il y a juste un an, que nous avions commencé de publier ce " procès d'Allemands ", que plus d'un ont jugé interminable. C'est pourtant un document fort original et qui a sa valeur à la fois historique et documentaire. Nous renouvelons l'expression de notre gratitude à M. Pierre-Georges Roy, notre estimé collaborateur, qui nous a procuré ce document absolument inédit et si curieux. Toute la suite se trouve dans les Nos suivants de la *Revue* : juin 1915, page 503 ; juillet 1915, page 61 ; août 1915, page 157 ; septembre 1915, page 237 ; octobre 1915, page 376 ; novembre 1915, page 470 ; puis, après une interruption, mars 1916, page 282 ; mai 1916, page 447, et enfin juin 1916.

---

Du même jour lundi douze septembre mil sept cent cinquante sept du soir en la chambre de le geole.

Avons au dit Michel Fourtre dit St. Michel confronté Edouard Gabriel Richer dit Lajeunesse troisième témoin oui en la dite information et après serment par eux fait de dire vérité suivant comme il est cy devant expliqué, avons interpellé le dit accusé et témoin de dire s'ils se connoissent, ont dit qu'ils se connoissent pour avoir été ensemble en garnison au fort de frontenac.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du dit témoin conte-

nant son nom, age, qualité et demeure et de sa déposition qu'il n'est point parent, allié, serviteur ny domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin, si non et à faute de ce faire qu'il n'y sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

Ce fait avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui expliqué par le dit interprète de la déposition et recolement du dit témoin, lequel témoin présent a dit que sa déposition est véritable et la ainsi soutenue au dit accusé, et l'accusé à dit que la déposition du dit témoin est vraie et n'a rien à dire contre y celle.

Lecture faite au dit accusé à lui répété mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et a le dit accusé signé, et les dits témoin et interprète déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) MICHEL FOURTRE, SERMONVILLE, PANET.

Du même jour douze septembre mil sept cent cinquante sept de relevé en la chambre de la geole.

Avons au dit Michel Fourtre dit St. Michel confronté Louis Préjean quatrième témoin et oui en la dite information et après serment par eux fait de dire vérité suivant la forme cy-devant expliquée, avons interpellé les dits accusé et témoin de dire s'ils se connoissent ont dit qu'ils se connoissent pour s'être vus lors de la prise de lui dit accusé.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du témoin contenant son nom, age, qualité et demeure et de sa déclaration qu'il n'est

point parent, allié, serviteur ny domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin si non et à faute par lui de ce faire qu'il ni sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recollement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

L'accusé à dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le dit témoin.

Ce fait nous avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui expliquer par le dit interprète, et au témoin de la déposition et recollement du dit témoin. lequel témoin présent à dit que sa déposition est véritable la ainsi soutenue au dit accusé, et l'accusé à dit que cette déposition est vraie et qu'il n'a rien à dire contre y celle.

Lecture faite à l'accusé et à lui expliqué mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et ont signé et le dit interprète a déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) LOUIS PRÉJEAN, MICHEL FOURTRE,
SERMONVILLE, PANET.

*Confrontation* faite par *Nous Christophe de Sabrevoy,* écuyer *sieur de Sermonville* capitaine aide major des troupes et de la ville et gouvernement de Montréal commissaire en cette partie nommé par ordonnance de monsieur le marquis de Vaudreuil commandeur de l'ordre Royal et militaire de St. Louis gouverneur et lieutenant général pour le Roy en toute la nouvelle france assisté du sieur Pierre Panet, greffier commis du Conseil de guerre en l'absence du greffier du dit conseil contre les nommés Jean Cougle soldat de la compagnie de Vassan, Joseph Oder dit Celesta soldat de la compagnie de Boucherville, Dominique Mayer dit Mayer, soldat de la com-

pagnie de St. Vincent, Jean Logon dit Logon soldat de la compagnie de Vergor, Philippe Fouque dit Mayence soldat de la compagnie de Dumas, Martin Leteulier, dit Leteulier, soldat de la compagnie de Villemonde, Michel Fourtre dit St. Michel, soldat de la compagnie de St. Luc Lacorne, prisonniers es prisons Royeaux de cette ville accusés de crime de désertion par la plainte qu'en a fait monsieur Dumuy faisant les fonctions de major au fort frontenac et par cette portée à mon dit sieur le marquis de Vaudreuil, par monsieur Duplessis Faber chevalier de l'ordre militaire de St. Louis major des dites troupes et de la ville et gouvernement de Montréal, faisant les fonctions de procureur du Roy en cette partie au bas de laquelle est son ordonnance du dit jour dix de ce mois, à laquelle confrontation avons procédé ainsi qu'il suit.

Du lundi douze septembre mil sept cent cinquante sept six heures de relevé en la chambre de la géeole.

a été amené devant nous par le geolier des dites prisons Jean Logon dit Logon soldat de la compagnie de Vergor auquel avons confronté Michel Dumary dit la douceur premier témoin oui en la dite information et après serment par eux fait de dire vérité savoir le dit accusé par le ministère du nommé Jean Oultrebeldre dit Olivier soldat de la compagnie de St. Ours que nous avons choisi pour interprète allemand et de lui pris et reçu le serment en tel cas requis, lequel a promis de bien et fidèlement lui faire entendre nos interrogatoires et raporter ses réponses avons interpellé le dit accusé et témoin de dire s'ils se connoissent ont dit qu'ils se connoissent pour avoir été ensemble en garnison au fort frontenac.

Sur quoi nous avons fait lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du dit témoin contenant son nom, age qualité et demeure et de sa déclaration qu'il

n'est point parent allié serviteur ny domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin si non et à faute par lui de ce faire qu'il ny sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

L'accusé a dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le dit témoin.

Ce fait avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui donné à entendre par le dit interprète de la déposition et recolement du témoin, lequel témoin présent a dit que sa déposition est véritable et la ainsi soutenu au dit accusé et l'accusé a dit que la déposition du témoin est véritable et qu'il n'a rien à dire contre y celle.

Lecture faite et à lui expliqué mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et à le dit accusé signé et les dits témoin et interprète déclaré ne le savoir de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) LOGON DIT LOGON, SERMONVILLE, PANET.

Du même jour lundi douze septembre mil sept cent cinquante sept de relevé en la chambre de la geole.

Avons au dit Jean Logon dit Logon confronté Pierre Rognier dit Bellefleur second témoin oui en la dite information et après serment par eux fait de dire vérité de même qu'il explique, cy devant avec promesse par le dit interprète de bien et fidèlement nous rapporter les réponses du dit accusé et lui faire entendre nos interrogatoires ont dit qu'ils se connoissent pour avoir été ensemble au fort frontenac.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du dit témoin contenant

son nom age, qualité et demeure et de sa déclaration qu'il n'est point parent allié serviteur ni domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le dit témoin si non et à faute par lui de ce faire qu'il n'y sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

L'accusé a dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le témoin.

Ce fait nous avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui expliqué par le dit interprète de la déposition et recolement du dit témoin lequel témoin présent a dit que sa déposition est véritable et la aussi soutenu au dit accusé et le dit accusé a dit que la déposition du dit témoin est vraie et qu'il n'a rien à dire contre icelle.

Lecture à lui faite et répétée mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et a le dit accusé signé et le témoin et interprète déclaré ne savoir écrire ny signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) LOGON DIT LOGON, SERMONVILLE, PANET.

Du même jour, lundi douze septembre mil sept cent cinquante sept de relevé en la chambre de la geole.

Avons au dit Jean Logon dit Logon confronté Edouard Gabriel Richer dit Lajeunesse troisième témoin oui en la dite information et après serment par eux fait de dire vérité suivant la forme cy devant expliquée avons interpellé le dit accusé et témoin de dire s'ils se connoissent ont dit qu'ils se connoissent pour avoir été ensemble en garnison au fort frontenac.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du dit témoin contenant son nom, age, qualité et demeure et de sa déclaration qu'il n'est point parent, allié, serviteur ny domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement des reproches contre le témoin sinon et à faute de ce faire qu'il n'y sera reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

Ce fait avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui expliqué par le dit interprète de la déposition et recolement du dit témoin lequel témoin présent a dit que sa déposition est véritable et la ainsi soutenu au dit accusé, et l'accusé a dit que la déposition du dit témoin est vraie et n'a rien à dire contre icelle.

Lecture faite à l'accusé à lui répété mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et à le dit accusé signé, et le dit témoin et interprète déclarer ne savoir écrire ny signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) LOGON DIT LOGON, SERMONVILLE, PANET.

Du même jour douze septembre mil sept cent cinquante sept en la chambre de la geole.

Avons au dit Jean Logon dit Logon confronté Louis Préjean quatrième et dernier témoin oui en la dite information et après serment par eux fait de dire vérité suivant la forme cy devant expliquée avons interpellé les dit accusés et témoin de dire s'ils se connoissent ont dit qu'ils se connoissent.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du témoin contenant son nom, age, qualité et demeure et de sa déclaration qu'il n'est

point parent, allié, serviteur ny domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin sinon et à faute par lui de ce faire qu'il n'y sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

L'accusé a dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le dit témoin.

Ce fait nous avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui expliqué par le dit interprète et au témoin de la déposition et recolement du dit témoin lequel témoin présent à dit que sa déposition est véritable la ainsi soutenue au dit accusé, et l'accusé à dit que cette déposition est vraie et qu'il n'a rien à dire contre icelle.

Lecture faite à l'accusé et à lui repetté mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et ont les dits accusé et témoin signé et le dit interprète déclaré ne le savoir de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) LOUIS PRÉJEAN, LOGON DIT LOGON,
SERMONVILLE, PANET.

* * *

*Nous soussigné,* chevalier de l'ordre Royal et militaire de St. Louis major des villes, places et troupes du gouvernement de Montréal, faisant la fonction de procureur du Roy dans le procès fait aux denommés en l'ordre de Mr. de Nauyan chevalier de l'ordre Royal et militaire de St. Louis, lieutenant du Roy des trois Rivières, et commandant pour le Roy à frontenac, vû la plainte faite par le sieur Dumuis officier chargé du détail des troupes de la garnison à frontenac à mon dit sieur de Noyan du vingt un du mois d'aout signé Dumuis au

bas de laquelle est écrit, soit fait ainsi qu'il est requis à frontenac le vingt aout mil sept cent cinquante sept sans signature vû l'ordre de mon dit sieur de Noyan à mon dit sieur Dumuis pour aller à la poursuite de huit déserteurs nommés Kouket dit Kouket soldat de la compagnie de Mr. Vassant, Joseph Oder dit Celesta de celle de Boucherville, Dominique Mayer dit Mayer de celle de Mr. de St. Vincent, Jean Logon de celle de Mr. de Vergor, Philippe Fouque dit Mayence de celle de Mr. Dumas, Martin Leteulier dit Leteulier de celle de Mr. de Villemonde, Michel Fourtre dit St. Michel de celle de Mr. de la Colombiere, et Gaspard Lilippe dit Lilippe de celle de Mr. de St. Luc Lacorne, signé Noyan sans date vû le procès verbal de recherche ou réquisitoire en conséquence de l'ordre de mon dit sieur de Noyan du vingt deux août mil sept cent cinquante sept signé Dumuis. Vû la plainte par nous faite à Mr. le marquis de Vaudreuil commandeur de l'ordre Royal et militaire de St. Louis capitaine de vesseaux de sa majesté gouverneur et lieutenant général pour le Roy des provinces du Canada et de la Louisiane, contre les dénommés en l'ordre de mon dit sieur de Noyan du dix septembre mil sept cent cinquante sept signé Duplessis Fabert au bas de laquelle est écrit soit fait ainsi qu'il est requis. Ordonnons que le procès soit instruit par Mr. de Sermonville capitaine aide major des villes places et troupes du dit gouvernement de Montréal pour être remis au major faisant les fonctions de procureur du Roy en cette partie, nommons d'office le sieur Panet pour faire les fonctions de greffier du conseil de guerre, le jour et an susdit signé Vaudreuil en vertu de quoi le procès a été instruit par mon dit sieur de Sermonville chevalier de l'ordre Royal et militaire de St. Louis capitaine aide major des villes, places et troupes du gouvernement de Montréal qui en à fait l'information du onze septembre de l'année susdatée, vu le recolement des témoins du douze septembre et la confronta-

tion des témoins faite aux accusés le douze du dit mois et an susdit le tout bien considéré et murement examiné nous trouvons les huit cy nommés duement atteints et convaincus du crime de désertion en pays ennemis, pour réparation de quoi nous pour le Roy à ce que les dits Jean Kouket dit Kouket, Joseph Oder dit Celesta, Dominique Mayer dit Mayer, Jean Logon dit Logon, Philippe Fouque dit Mayence, Martin Leteulier dit Leteulier, Michel Foustre dit St. Michel et Gaspard tilippe soient condamnés à être pendus et conduits à la tête des troupes qui seront pour cet effet mises en bataille pour être dégradés des armes et ensuite remis entre les mains de l'exécuteur de la haute justice pour être pendus et étranglés jusqu'à ce que mort s'en suive. Fait à Montréal le treize septembre mil sept cent cinquante sept.

DUPLESSIS FABERT

DE PAR LE ROY

*Le Conseil de Guerre* étant assemblé dans une des salles de la maison de Mr. le lieutenant du Roy, size rue St. Paul, composé de Monsieur Charles Joseph Dailleboust, Ecuyer chevalier de l'ordre Royal et militaire de St. Louis, Lieutenant du Roy de cette ville qui y a présidé, de Mr. de Lavaltrie chevalier de l'ordre Royal et militaire de St. Louis, de Mr. le chevalier de Lacorne et de Mr. de Contrecoeur aussi chevalier du dit ordre de St. Louis, de Mr. de Vassan aussi du dit ordre de St. Louis, de Mr. de Bonne, Vallière chevalier du dit ordre de St. Louis et Courtemanche tous capitaines de compagnie du détachement des troupes de la marine entretenues en ce pays, de Mr. Rigauville, Lieutenant des dites troupes et de monsieur Duplessis Fabert, chevalier de l'ordre militaire de St. Louis major des dites troupes et de la dite ville et Gouvernement de

Montréal faisant les fonctions de procureur du Roy en cette partie commis par ordonnance de Mr. le marquis de Vaudreuil commandeur de l'ordre Royal et militaire de St. Louis, Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy en toute la nouvelle France assisté du sieur Pierre Panet, nommé pour greffier par la dite ordonnance en l'absence du greffier du dit Conseil de guerre, après avoir vû la plainte faite et portée par Mr. Dumuy, faisant les fonctions de major au fort frontenac, le réquisitoire donné en conséquence par Mr. de Noyan, le procès verbal de capture des cy après nommés signé Dumuy en date du vingt deux aout dernier, La nouvelle plainte portée par mon dit sieur Duplessis Faber en date du dix septembre présent mois au bas de laquelle est l'ordonnance de mon dit sieur le marquis de Vaudreuil sus datée, contre les nommés Jean Cougle soldat de la compagnie de Vassan, Joseph Oder dit Celesta soldat de celle de Boucherville, Dominique Mayer dit Mayer, soldat de la compagnie de Saint-Vincent, Jean Logon dit Logon, soldat de la compagnie de Vergor et Philippe Fouque dit Mayence soldat de la compagnie de Dumas, Martin Leteulier, dit Leteulier de la compagnie de Villemonde,Michel Fourtre dit St. Michel soldat de la compagnie de Colombiere, Gaspard Hirt Latulippe de la compagnie de St.Luc Lacorne, accusés des crimes de désertion par ladite plainte et prisonniers es prisons Royaux de cette ville au bas de laquelle plainte est l'ordonnance de mon dit sieur de Vaudreuil susdatée information de quatre témoins faite par M. de Sermonville chevalier du dit ordre militaire de St. Louis capitaine et aide major desdites troupes et de ladite ville gouvernement de Montréal commissaire en cette partie nommé par la dite ordonnanc susdatée les interrogatoires subis par les dits Cougle, Oder dit Celesta, Mayer dit Mayer, Logon, Leteulier Fourtre et Hirt le tout en date du onze septembre présent mois, recolement fait des dits témoins en leur déposition le jour d'hyer,

confrontation des témoins aux accusés du même jour, conclusion du dit sieur Procureur du Roy de ce jourd'hui et tout considé *Le Conseil de Guerre* a déclaré les dits Jean Cougle, Joseph Oder dit Celesta, Dominique Mayer dit Mayer, Jean Logon, Philippe Fouque dit Mayence, Martin Leteulier dit Leteulier, Michel Fourtre, dit St. Michel, Gaspard Hirt dit Latulippe duement atteints et convaincus de crime de désertion et désertant en pays ennemis pour raison et réparation de quoi les a condamné à être pendus et étranglés jusqu'à que mort s'en suive et conduits à la tête des troupes qui seront pour cet effet mises en bataille pour être dégradés des armes et ensuite remis entre les mains de l'exécuteur de la haute justice pour exécuter le présent jugement et sera la présente sentence lue publiée et affichée par tout ou besoin sera. Fait à Montréal le treize septembre mil sept cent cinquante sept, neuf heures du matin.

(Signés)

DAILLEBOUST, LAVALTRIE, LE CHEV. DE LACORNE, DE VASSAN, CONTRECOEUR, LE CHEV. DE BONNE, VASSAN, COURTEMANCHE, RIGAUVILLE, DUPLESSIS, FABER, PANET, Greffier commis.

* * *

La présente sentence a été par moi greffier commis susdit et soussigné aux dits Cougle, Joseph Oder, Fouque, Leteulier, Mayer, Logon, Fourtre, et Hirt, dans la chambre du geolier des prisons de cette ville ou ils ont été amenés en présence de Mr. de Sermonville étant tous huit nue tête et à genoux, laquelle sentence leur a été interprété par le nommé Jean Oustrebeldre interprette allemand que nous avons commis à cet effet. Lequel a déclaré ne savoir signé de ce requis. A Montréal ce treize septembre mil sept cent cinquante sept.

(Signé) PANET.

La présente sentence a été par moi greffier commis susdit et soussigné lue aux dits Cougle, Joseph Oder, Fouques, Leteulier, Mayer, Logon, Fourtre, et Hirt dit Latulippe et à eux interprétée par Jean Oustrebeldre interprette allemand, à la place du marché de cette basse ville lieu de leur supplice ce qui a été à l'instant exécuté après néanmoins que le sacrement de confession leur a été administré, ce jourd'hui treize septembre mil sept cent cinquante sept trois heures de Relevé.

(Signé) PANET, Greffier commis.

Pour copie conforme,

**Pierre-Georges ROY.**

---

# A travers les Faits et les Oeuvres

---

**La situation militaire. — Toujours Verdun. — La ténacité allemande. — L'héroïsme français. — *Statu quo* en Flandre et en Russie. — Victoires russes en Asie. — La capitulation de Kut-el-Amara. — Pronostics optimistes. — En Angleterre. — La loi de conscription. — Le service obligatoire universel est enfin adopté. — La révolte en Irlande. — La tentative de Sir Roger Casement. — L'insurrection de Dublin. — La répression. — Situation douloureuse de John Redmond. — Un violent débat aux Communes. — Discours pacifiant de M. Asquith. — Le premier ministre se rend en Irlande. — Un projet de gouvernement irlandais. — La conférence économique des Alliés. — En France. — La situation financière. — M. Briand et les socialistes. — Les Etats-Unis et l'Allemagne. — Au Canada.**

---

DEPUIS que nous nous sommes entretenus avec les lecteurs de la *Revue Canadienne,* le mois dernier, la situation militaire ne s'est guère modifiée. Les Allemands ont continué à s'acharner contre les positions françaises autour de Verdun, et les Français ont continué à leur opposer une barrière infranchissable. On se demande quelles puissantes raisons stratégiques ou politiques poussent l'état-major du kaiser à persister aussi longtemps dans un effort qui décime ses corps les plus solides et ravage ses effectifs. Craint-on l'effet moral et déprimant qui pourrait être produit sur l'opinion allemande, si l'on renonçait enfin à la ruée meurtrière contre Verdun ? Bien des observateurs sont portés à le croire. Pendant ce temps, en France, le sentiment national est exalté, comme aux plus grands jours de l'histoire française, par l'héroïsme sublime de cette défense victorieuse. Le seul nom de Verdun illumine tous les fronts et fait battre tous les coeurs.

Dans les Flandres, il y a eu çà et là prises et reprises de tranchées, mais pas d'opérations comparables à celles qui ensanglantent, depuis le 21 février, la région de la Meuse. Il semble cependant que les Anglais aient accentué leur pression dans la direction de Lille. Et ils viennent de faire un mouvement offensif, dont le résultat a été de faire tomber entre leurs mains des hauteurs qui commandent la plaine de Lens.

Sur le front russe, c'est le *statu quo* le plus complet. Les Allemands ne semblent pas avoir en ce moment de forces suffisantes pour essayer une offensive accentuée. En Asie, les troupes du grand-duc Nicolas avancent toujours, malgré la résistance désespérée des Turcs. Elles envahissent la Mésopotamie au nord-est et à l'est, et deux armées, opérant à 200 milles de distance, menacent en même temps Mossoul et Bagdad. Il est fort possible qu'à l'heure actuelle leurs avant-gardes aient déjà coupé le chemin de fer de Bagdad, ce qui mettrait les Turcs dans une position extrêmement critique. Les opérations et les succès russes en Asie, depuis deux ou trois mois, sont assurément l'une des surprises de cette guerre si pleine d'imprévu et d'inouï.

Le seul point noir pour les Alliés, pendant les dernières semaines, a été la capitulation du général Townshend à Kut-el-Amara. Après une résistance de cent quarante-trois jours, la famine l'a forcé à mettre bas les armes avec les 10,000 hommes qu'il commandait. L'impossibilité du ravitaillement, tenté sans succès à plusieurs reprises, l'a forcé à cette dure extrémité. Depuis le 16 avril l'armée était réduite à 4 onces de farine par jour, avec un peu de viande de cheval. Les dépêches qui annoncent cette reddition rappellent que c'est en juin 1915 que le général Townshend, marchant sur Bagdad, s'empara de Kut-el-Amara. De là il poussa ses troupes en avant et atteignit en novembre Ctésiphon, à 18 milles de Bagdad. Là il fut attaqué par des forces supérieures, et, quoiqu'il

en eût été victorieux, il ne pouvait s'attendre à recevoir de renforts avant des semaines; l'eau manquant par ailleurs, il donna l'ordre de la retraite. Cette retraite, accomplie dans des conditions particulièrement désavantageuses, restera tout à l'honneur du général Townshend. Le 5 décembre, il était de nouveau à Kut-el-Amara, où il se retranchait avec 10,000 hommes, tandis que le reste de ses troupes repassait le Tigre. Trois jours après, ses communications étaient coupées par les Turcs, et le siège commença. Il s'est terminé de la façon que l'on sait, sans qu'aucune des colonnes de secours ait pu atteindre son objet.

On s'attendait à cette capitulation, depuis quelque temps, en Angleterre. Et l'effet moral a été beaucoup moins mauvais qu'on aurait pu le craindre. Toute la presse a rendu hommage à la bravoure et à la ténacité du général Towshend. On espère maintenant que l'offensive russe en Mésopotamie va forcer les Turcs à se replier de la région du bas Tigre vers Bagdad, et que les Anglais vont pouvoir reprendre leur mouvement en avant, de manière à placer ces derniers entre deux feux.

Quelque intéressante que soit la campagne d'Asie, ce sont toujours les opérations sur les fronts européens qui retiennent surtout l'attention des écrivains militaires. Ils essaient de prévoir ce qui va se produire durant les prochains mois. Quelques-uns — nous parlons de ceux qui écrivent pour les Alliés — sont assez optimistes. Le correspondant du *Daily News* de Londres, à Paris, écrivait ces jours-ci : " Bien que les commandants allemands n'osent pas avouer leur échec devant Verdun, en mettant fin à leur attaque et aux pertes qu'elle entraîne, l'esprit du public, complètement soulagé maintenant, se porte vers d'autres champs de bataille, où des événements d'un caractère différent se préparent. — Le kaiser et son état-major doivent faire face à une situation

de plus en plus grave, à présent que les Allemands ont perdu 300,000 des leurs sur les Hauts-de-Meuse. La fortune leur a pour de bon tourné le dos. A l'est et à l'ouest, le sort qu'ils ont longtemps évité s'appesantit sur eux. — Jamais, dans le cours de la bataille de Verdun, ils n'ont osé dégarnir le front anglais pour se renforcer là-bas. Depuis le mois de septembre, les ennemis ont transporté au moins 20 divisions du front oriental au front occidental, 15 de Russie et 5 ou 6 de Serbie ou d'ailleurs. Il ne reste ainsi qu'un rideau de troupes en Russie, tandis qu'on laisse graduellement la Bulgarie et la Turquie se tirer d'affaire elles-mêmes. — Si les Allemands songent à entreprendre une grande offensive par terre et par eau contre Riga et Dvina, dit le général Cherfils, ils devront renforcer les 48 divisions d'infanterie qu'ils ont là, sur un front de 330 milles. Placer moins d'un homme par verge de terrain, c'est à peine assez pour la défendre. Pour l'attaque, il faut dix hommes par verge sur un front choisi. Où l'ennemi va-t-il prendre ces renforts? Il est très douteux que, dans les dépôts d'Allemagne, il y ait les soldats nécessaires, et leur qualité a certainement diminué. Il y a tout lieu de croire que la fin de la bataille de Verdun marque le commencement d'une nouvelle et décisive période de la guerre, dans le cours de laquelle on ramènera à la raison ceux qui l'ont déchaînée. " — Nous souhaitons de tout notre coeur que ces prévisions soient justifiées.

* * *

De graves événements se sont produits dans le Royaume-Uni, depuis le mois dernier. Une loi de conscription a été adoptée. Et le gouvernement a dû faire face à une révolte sanglante en Irlande.

Après de longues discussions dans le cabinet, les minis-

tres étaient tombés d'accord pour la présentation d'un *bill,* qui constituait une sorte de compromis entre les opinions divergentes. Il décrétait l'obligation du service militaire pour tout célibataire entre dix-huit et quarante-cinq ans; et il ne devait entrer en vigueur qu'un mois après son adoption. Mais ce projet, présenté au nom du gouvernement par M. Walter Hume Long, fut accueilli avec une extrême défaveur par à peu près tous les partis, de sorte que le ministère se vit forcé de le retirer. Et, au cours du débat, les expressions d'opinion favorables à la conscription générale furent tellement accentuées que M. Asquith et ses collègues se déterminèrent enfin à la proposer. Immédiatement un projet de loi fut présenté à cet effet. Il pourvoyait à l'enrôlement de tous les hommes valides, célibataires ou mariés, de dix-huit à quarante-un ans, et à l'établissement d'une réserve aussi nombreuse que possible, pour être employée dans les industries. Du moment qu'il fut introduit dans la Chambre des Communes, on put facilement prévoir qu'il serait adopté par une forte majorité. Discuté rapidement, au milieu de l'émotion causée par les événements d'Irlande, dont nous allons parler dans un instant, et soutenu énergiquement par M. Lloyd George et par des membres de tous les groupes, il a été adopté le 17 mai par un vote de 250 voix contre 35. Son dispositif ne s'applique pas à l'Irlande.

Il est facile de comprendre que cette limitation s'imposait plus que jamais, à ce moment où la révolte ensanglantait les rues de Dublin. Le mouvement insurrectionnel, dont la capitale irlandaise a été le théâtre, avait eu pour prologue une tentative de débarquement armé, sur les côtes d'Irlande, dirigée par Sir Roger Casement, un Irlandais, naguère employé dans le service consulaire britannique, et décoré en 1911. Depuis le commencement de la guerre il était en Allemagne, où il avait formé le projet d'organiser une descente dans son pays

natal, et d'y provoquer un soulèvement, avec l'aide des autorités germaniques. Le navire allemand, déguisé en vaisseau marchand neutre, sur lequel il s'était embarqué, fut surpris, le 21 avril, comme il s'approchait de la côte irlandaise, et coulé bas. Plusieurs de ses passagers, y compris le chef de l'expédition, Sir Roger Casement, furent faits prisonniers.

Trois jours plus tard, c'est-à-dire le lundi de Pâques, éclatait l'insurrection de Dublin,fomentée et dirigée par la société secrète appelée Sinn Feinn. Les conjurés commencèrent par s'emparer du bureau de poste. Ils se retranchèrent aussi dans plusieurs autres parties de la ville. Et les chefs lancèrent des proclamations, par lesquelles ils déclaraient l'Irlande libre et se constituaient en gouvernement républicain provisoire. Les autorités mandèrent aussitôt des renforts de troupes, et, pendant plusieurs jours, Dublin fut le théâtre d'engagements meurtriers et d'incendies destructeurs. Les troupes réussirent à chasser les insurgés des différents postes qu'ils occupaient et à les cerner dans leurs quartiers généraux. Convaincus de leur échec, ils finirent par se rendre. En dehors de Dublin, il y eut des soulèvements, aussitôt réprimés, dans trois ou quatre endroits.

On conçoit la sensation profonde que produisirent ces événements à Londres et dans tout le Royaume-Uni. Une révolte en Irlande, au milieu de la guerre formidable où l'empire britannique est engagé, quel triomphe pour l'Allemagne, quel dangereux effet moral pour les Alliés ! A la réception des premières nouvelles, la plus grande anxiété régna à Londres et se manifesta dans les débats du parlement. L'émotion se calma lorsqu'on se convainquit que la rébellion était vouée à un avortement tragique.

Mais d'énergiques récriminations se produisirent contre ceux qui étaient à la tête du gouvernement de l'Irlande, M.

Augustine Birrell, secrétaire irlandais, Sir Matthew Nathan, sous-secrétaire, et lord Wimbourne, lord lieutenant. On leur reprocha leur défaut de clairvoyance et leur négligence des mesures préventives nécessaires, en présence des symptômes alarmants qu'ils auraient dû discerner. L'honorable M. Birrell a été le premier à reconnaître le bien fondé de ces reproches. Aussitôt que l'insurrection a été réprimée, il a donné sa démission. Son attitude, il faut le reconnaître, a été pleine de dignité et de franchise. Il a candidement avoué, dans sa déclaration devant la Chambre des Communes, qu'il s'était mépris sur l'étendue du mouvement de la *Sinn Feinn,* et sur la possibilité d'un soulèvement comme il s'en est produit à Dublin, surtout pour ce qui est du genre de combat adopté et de la folie désespérée des chefs et de leurs dupes. Conséquemment, lorsqu'il apprit du général Maxwell qu'on avait réprimé l'insurrection, il remit sa démission entre les mains du premier-ministre et ce dernier l'accepta. A ses détracteurs M. Birrell a fait observer que sa méprise, cause indéniable de grandes et terribles conséquences, ne résulte pas d'un manque de réflexion et de méditation. Depuis le commencement de la guerre, il n'a eu qu'une pensée, qu'une préoccupation, qu'un désir: faire que, dans l'ensemble, l'Irlande présente un front uni à l'ennemi commun. Il connaissait assez l'Irlande pour comprendre qu'il existait de grands motifs d'anxiété. Mais il a cru, a-t-il dit, qu'il était de son devoir de risquer beaucoup pour conserver à l'Irlande, en face de l'Europe, son aspect d'unanimité sans mélange. Sir Matthew Nathan et lord Wimborne ont, comme M. Birrell, donné leur démission. L'honorable Lewis Harcourt a été nommé secrétaire d'Irlande, et Sir Robert Chalmers sous-secrétaire.

Parmi ceux que les tragiques événements de Dublin ont le plus douloureusement affecté, il faut assurément compter en premier lieu M. John Redmond et ses collègues irlandais.

Lorsqu'il a connu ce qui se passait dans la capitale irlandaise, le chef nationaliste a poussé un cri de douleur, qui nous a rappelé celui de Parnell au lendemain des assassinats de Phoenix Park. Voici en quels termes émouvants il a communiqué à la presse l'angoisse de son âme : " Ma première impression, en apprenant ce mouvement insensé, a été un sentiment d'horreur, de découragement, presque de désespoir. Je me suis demandé si l'Irlande, une fois de plus dans sa tragique histoire, allait rejeter de ses lèvres la coupe de la liberté, si la folie d'un faible groupe de son peuple allait une fois encore tourner toutes ses merveilleuses victoires des années dernières en une défaite irréparable, et si, à la veille de sa reconnaissance finale comme nation libre, elle allait se replonger dans une longue nuit d'esclavage, de souffrances sans nom, d'épreuves et de luttes sans espoir. "

M. Redmond a signalé les progrès faits par la cause irlandaise depuis quarante ans, jusqu'au moment où ses champions ont pu insérer dans les statuts britanniques la plus belle charte de liberté jamais offerte depuis l'époque de Grattan. " Tout cela doit-il être perdu? " s'est-il écrié. Puis, rappelant les épreuves de l'Irlande dans le passé, il a demandé: " Qu'a souffert l'Irlande dans le passé, que la Pologne, l'Alsace, la Belgique et la Serbie n'ont pas eu à souffrir de la part des Allemands, et, je puis ajouter, ces parties du sol de la France, sa vieille amie et alliée, qui sont entre les mains de l'Allemagne? —Quelle a été la politique de l'Allemagne, si ce n'est la suppression de la nationalité, de la liberté et de la langue, bref la suppression de toutes les choses pour lesquelles l'Irlande a combattu depuis des siècles? Prenez le cas de la Belgique: les Allemands n'ont-ils pas versé le sang des prêtres et du peuple, avec la même cruauté que dans l'histoire d'Irlande?—Qu'exigeait la situation? La neutralité? C'était impossible. L'hostilité à la juste cause des alliés? Mais existe-t-il un homme intelli-

gent en Irlande qui ne voie dans cette action l'anéantissement dans le sang irlandais des victoires de l'Irlande? Ce fut l'opinion de la grande majorité du peuple irlandais. Ce fut aussi celle qu'ont scellée de leur sang les milliers de soldats irlandais qui sont morts pour la cause de la liberté de leur pays et du monde. Cette doctrine a toujours été contestée par le même petit groupe d'hommes qui aujourd'hui ont voulu faire de l'Irlande la dupe de l'Allemagne. — Dans toutes nos luttes heureuses pour obtenir le *Home Rule,* nous avons heurté l'opposition de ce même groupe. Ce n'est pas avec leur aide, mais c'est malgré eux, que nous avons gagné le *Home Rule.*— C'est l'Allemagne qui a machiné, organisé, et subventionné la révolte. Le sang a coulé et, si l'Irlande n'a pas été réduite aux mêmes horreurs que la Belgique, avec son peuple mourant de faim, ses prêtres massacrés et ses couvents violés, ce n'est pas la faute de l'Allemagne. "

M. Redmond a dénoncé également l'agitation de certains Irlandais d'Amérique qui ont pris une part importante dans cette révolte. " A l'heure où l'Amérique demande réparation pour le sang versé de citoyens innocents, de femmes et d'enfants, par l'Allemagne, ces gens (Irlandais) se rendent coupables d'une double trahison, trahison envers la terre généreuse qui les a adoptés, et trahison envers la terre qui leur a donné le jour. — Comme résultat final, conclut M. Redmond, je ne crois pas que ce mouvement insensé et pervers puisse réussir. Le plan allemand a failli. Une majorité du peuple d'Irlande reste calme, forte et unie. Elle abhorre cette attaque de ses intérêts, de ses droits, et de ses principes. Le *Home Rule* n'a pas été détruit, il demeure indestructible. "

M. Redmond s'est trouvé placé dans une situation vraiment douloureuse, d'abord pendant l'insurrection, qui menaçait de détruire son oeuvre d'émancipation constitutionnelle, puis après la répression, lorsque se sont produites les inévita-

bles sanctions de la loi martiale. En effet, les autorités militaires n'ont pu s'abstenir de procéder à des exécutions capitales. Plusieurs des chefs de l'insurrection ont dû payer de leur vie leur acte de haute trahison, en un temps où l'empire britannique est engagé dans un combat mortel contre un formidable ennemi. Il semble, cependant, que l'on soit allé trop loin dans la rigueur du châtiment. On a signalé des exécutions injustifiables, entre autres celle d'un journaliste irlandais du nom de Skeffington. M. Redmond a fait entendre sa voix pour demander qu'on use de clémence, et pour rappeler que l'insurrection n'a été le fait que d'une infime minorité irlandaise. Un autre chef nationaliste, M. John Dillon, a protesté contre les exécutions, dans un discours d'une violence extraordinaire. Il a dénoncé la prolongation de la loi martiale avec des accents passionnés. " Vous noyez dans une mer de sang l'oeuvre de notre vie, s'est-il écrié. Vous creusez un fleuve de sang entre deux races, qui, après trois cents ans de haine, étaient sur le point de se réconcilier, grâce à nos efforts." Ce discours a fait passer des courants d'électricité dans la Chambre des Communes.

M. Asquith s'est efforcé de pacifier le débat. Il a déploré le ton de la harangue enflammée de M. Dillon, qui pouvait faire beaucoup de mal, dans un moment où l'on avait tant besoin de calme délibération. Il a souligné la phrase du député nationaliste dans laquelle ce dernier avait déclaré que l'on noyait la rébellion dans une mer de sang. Il ne faut pas dénaturer les faits, ni perdre le sens de la proportion, a fait observer le premier ministre. Il ne faut pas oublier que, dans le mouvement insurrectionnel de Dublin, cent vingt-quatre militaires et cent quatre-vingt civils ont été tués, trois cent-quatre-vingt-dix-sept militaires et six cent quatorze civils ont été blessés. Il ne s'agit pas évidemment de proportionner le nombre des peines capitales au nombre des victimes de la ré-

bellion. Mais il est bon de rappeler que le nombre des exécutions n'a été jusqu'ici que de treize. M. Asquith a exprimé sa confiance dans le jugement du général Maxwell, et dans son humanité.

Passant ensuite à l'administration de l'Irlande, le premier ministre a déclaré que les démissions de plusieurs hauts fonctionnaires ont complètement désorganisé le pouvoir exécutif civil de cette partie importante du Royaume-Uni. Et il a annoncé que, dans ces circonstances si graves, il avait décidé de partir lui-même pour l'Irlande, afin d'examiner sur place la situation et d'étudier de plus près les mesures qu'il conviendrait d'adopter. Cette annonce a produit une profonde et heureuse impression. Immédiatement le tempérament de la Chambre des Communes est devenu plus calme. De tous côtés on a applaudi à la résolution énergique et sage de M. Asquith, et l'on a proclamé qu'il agissait en homme d'Etat.

L'arrivée de M. Asquith en Irlande a fait beaucoup pour apaiser les passions politiques. Il a rencontré les hommes les plus importants et conféré avec eux sur les meilleurs moyens à adopter pour réorganiser le gouvernement civil de l'Irlande. Il s'est transporté aussi à Belfast pour se rendre compte des dispositions des chefs de l'Ulster. Après avoir passé quatre ou cinq jours en Irlande, il est revenu à Londres, laissant derrière lui une situation améliorée, vu les modifications apportées à la loi martiale et ses démarches auprès des hommes les plus en vue. Maintenant on se demande quelles propositions il va faire pour le gouvernement de l'Irlande. Le correspondant du *Daily Mail* à Dublin en donnait l'aperçu suivant, le jour même du retour de M. Asquith : " L'idée principale discutée par le premier ministre a été la formation d'un exécutif qui siégerait à Dublin comme cabinet irlandais, et qui serait responsable, comme le cabinet impérial, à la Chambre des Communes britannique, mais ne posséderait

aucun pouvoir de législation ni de taxation. Quelle sera la constitution de ce corps, quels seront ses pouvoirs, quelles seront les sauvegardes destinées à prévenir l'exercice indu de son autorité, il est difficile de le savoir. M. Asquith lui-même n'est pas absolument fixé sur ces points. "

Comme on le voit, la politique anglaise a été plus que jamais mouvementée pendant le mois qui s'achève.

* * *

La conférence économique des Alliés s'est ouverte à Paris le 27 avril. M. Poincaré, président de la république, et M. Briand, premier ministre, y assistaient. Plusieurs centaines de délégués étaient présents. M. Poincaré avait auparavant reçu ces derniers au palais de l'Elysée, et leur avait souhaité la bienvenue. Ces réunions, leur a-t-il dit, sont destinées à produire des effets de grande portée pendant et après la guerre. Les séances de cette conférence internationale ont été très intéressantes. Nous aurons à y revenir ultérieurement.

Le ministre des finances, M. Ribot, a demandé un vote de crédit pour le troisième trimestre de l'exercice financier. La somme à accorder était de 8,510,000,000 de francs (un milliard, sept cent deux millions de piastres). Les dépêches annoncent que le ministre a fait en même temps une déclaration indiquant l'état satisfaisant du trésor et de la banque de France, et exposant les dispositions qu'il entend prendre pour remédier à la situation du change. L'orateur a signalé à l'attention du parlement la nécessité de défrayer le coût des intérêts des nouveaux emprunts, et il a proposé une augmentation des impôts directs et indirects. Le relèvement de la taxe sur les alcools, les vins, la bière, le cidre, le sucre et le tabac, rapportera 900,000,000 de francs par année.

Les socialistes ont encore essayé d'induire le parlement à

s'ingérer plus qu'il ne faudrait dans les affaires militaires. M. Renaudel, un membre remuant de ce groupe, a demandé la convocation de la commission de l'armée, afin de discuter certaines communications officielles récentes, et les commentaires de la presse au sujet d'ordres attribués à des généraux durant la bataille de Verdun. Il s'agissait du démenti opposé à l'affirmation qu'à un moment donné, un général d'état-major avait songé à faire abandonner par les troupes françaises la rive droite de la Meuse. Le communiqué autorisé affirmait que jamais ordres de cette nature n'avaient été émis, et qu'au contraire la consigne avait été de tenir à tout prix chacune des positions autour de Verdun. La démarche du député socialiste a eu pour corollaire une demande d'interpellations au ministère, dont l'une concernait la défense de Verdun, et l'autre la censure.

M. Briand n'a pas voulu accepter les interpellations; il a prié la Chambre d'en voter l'ajournement, et il a posé une fois de plus la question de confiance. " Au moment où nous pouvons entretenir les meilleures espérances, a-t-il dit, il devrait exister une confiance profonde, réelle et fraternelle entre le parlement et le gouvernement. La solidarité est essentielle. Si le parlement ne peut accorder sa confiance, qu'il le dise, et le gouvernement se retirera. Si jamais un gouvernement a eu besoin de prendre une fière attitude devant le monde, c'est bien celui de la France, dans toute sa grandeur. — Il serait indigne de vous de laisser se former en temps de guerre l'atmosphère de tromperie mutuelle entre le gouvernement et le parlement qu'on trouve si souvent en temps de paix. Si cette atmosphère venait à se former, ou si vous ne la détruisez pas, si elle existe, ce serait un crime contre le pays. — Si vous ne pouvez donner votre entier appui au ministère, dites-lui sur le champ de céder la place à un autre, car il est impossible que le gouvernement soit constamment interrompu dans son tra-

vail. Vous devez au contraire vous appliquer à collaborer avec lui, vu qu'il ne refuse pas de discuter avec vous les gros problèmes que font naître les événements. Ce que je vous demande, c'est de ne pas ramener sur le tapis, quinze jours plus tard, des questions débattues à fond telles que celle de la censure. "

Cette énergique attitude de M. Briand a produit sur la Chambre une profonde impression. Les paroles du premier ministre ont été couvertes d'applaudissements, et les interpellations ont été ajournées.

* * *

Dans notre dernière chronique, nous avons signalé la note très raide adressée par le président des Etats-Unis au gouvernement allemand. Nos lecteurs se rappellent que M. Wilson y signifiait une sorte d'ultimatum, menaçant de rompre toutes relations diplomatiques avec l'Allemagne, si elle persistait dans sa présente méthode de guerre sous-marine contre les vaisseaux porteurs de fret et de voyageurs. Après un assez long délai le gouvernement de Berlin a répondu. Dans sa note il discute les reproches que les Etats-Unis lui ont adressés, et défend énergiquement son attitude au sujet de la guerre sous-marine. Il soutient que les Américains doivent se blâmer eux-mêmes relativement aux pertes de vie de leurs nationaux. Il refuse de renoncer au torpillage des navires marchands. Il affirme que la Grande-Bretagne seule a violé les lois internationales. Il accuse les Etats-Unis de partialité envers l'Angleterre, qui se ravitaille chez eux en munitions et en armes. Puis, après avoir maintenu, pendant une grande partie de ce document officiel, son attitude d'intransigeance, soudain le ministre du Kaiser se montre accessible aux idées de conciliation, et se déclare prêt à aller aussi loin que possible pour

demeurer en bonne intelligence avec la république américaine. Mais laissons parler la note elle-même : " Si le gouvernement allemand est résolu d'aller jusqu'à l'extrême limite des concessions, il est mû non seulement par une amitié séculaire, mais aussi par la pensée du sort qui menace tout le monde civilisé si la guerre se prolonge et se propage. Le gouvernement allemand, depuis quelques mois, s'est déclaré deux fois disposé à signer une paix sauvegardant les intérêts vitaux de l'Allemagne. Ce n'est pas la faute de l'Allemagne si, après vingt mois de guerre, la question des opérations sous-marines menace de prendre une tournure dangereuse pour les bonnes relations des deux pays. — Le gouvernement allemand désire éviter que les choses prennent ce cours. De plus, il est disposé à faire son possible pour limiter la guerre aux armées belligérantes, assurant aussi la liberté des mers, principe sur lequel il se croit encore d'accord avec le gouvernement des Etats-Unis. — Guidé par cette pensée, le gouvernement prévient le gouvernement américain qu'il a donné les ordres suivants aux forces navales allemandes : "D'accord avec les principes généraux de visite et de destruction des navires de commerce, reconnus par la loi internationale, ces vaisseaux, dans les limites et en dehors de la zone maritime établie, ne seront pas coulés sans préavis et sans que les vies humaines soient sauvées, à moins que le vaisseau ne tente de fuir ou n'offre de la résistance..... " Le gouvernement allemand a confiance que le gouvernement américain considérera que ces nouvelles instructions éliminent tous les obstacles s'opposant à la coopération des deux pays en faveur du rétablissement de la liberté des mers, pendant la guerre, tel que le suggérait la note du 23 juillet. Il ne doute pas que les Américains vont maintenant demander avec insistance que le gouvernement anglais se conforme aux principes de la loi internationale universellement reconnus

avant la guerre et exposés dans les notes de Washington à Londres du 28 décembre 1914 et du 5 novembre 1915. ".

Pour le moment, cette note a prévenu la rupture des relations diplomatiques et détendu la situation. Le président Wilson a répondu qu'il accueillait avec satisfaction l'annonce des nouvelles instructions données aux sous-marins, mais qu'il ne saurait admettre que le respect des droits des citoyens américains sur mer dépende de la manière dont un autre gouvernement agit envers les neutres.

On a beaucoup remarqué dans la note allemande les allusions à la paix. On attribue la modération relative de cette pièce diplomatique au désir du kaiser et du chancelier d'éviter une rupture avec les Etats-Unis. Le parti des outranciers a dû baisser pavillon devant la volonté souveraine.

La presse américaine a diversement commenté la note allemande. La presse anglaise, en général, l'a considérée comme une manoeuvre destinée à dissimuler une intransigeance réelle sous des concessions apparentes. Quoiqu'il en soit, pour le quart-d'heure, les relations entre les Etats-Unis et l'Allemagne sont moins alarmantes qu'il y a un mois.

* * *

Au Canada la session fédérale s'est terminée le 18 mai. Sa dernière période a été marquée par un débat sur la question bilingue ontarienne, et par l'adoption de mesures destinées à venir en aide au Grand-Tronc-Pacifique et au Canadien-Nord, ainsi qu'à l'acquisition du Québec-Saguenay et du Lotbinière et Mégantic.

La Chambre des Communes a été saisie de la question bilingue par une motion ayant pour objet " d'inviter respectueusement la législature d'Ontario à faire en sorte qu'il ne soit point porté atteinte au privilège que les enfants d'origine

française ont de recevoir leur éducation dans leur langue maternelle. " Sir Wilfrid Laurier a appuyé vigoureusement la motion. Sir Robert Borden l'a combattue fortement. Après un débat peu prolongé, mais extrêmement intéressant, la Chambre des Communes a rejeté la proposition, principalement pour la raison alléguée que la question relève uniquement de la législature d'Ontario.

Les résolutions présentées par le gouvernement pour autoriser un prêt de $8,000,000 au Grand-Tronc-Pacifique, et de $15,000,000 au Canadien-Nord, de même que l'acquisition du Québec-Saguenay, et du Lotbinière et Mégantic, n'ont pas été combattues très violemment, et ont été appuyées par les deux Chambres.

Dans la province de Québec, les élections générales ont eu lieu le lundi, 22 mai. Elles se sont terminées pour le gouvernement Gouin par la victoire la plus complète qu'un ministère ait jamais remportée dans notre province. L'opposition conservatrice est annihilée. Elle ne comptera que sept membres sur quatre-vingt-deux, dans la nouvelle Législature.

**Thomas CHAPAIS.**

Québec, 24 mai 1916.

---

# NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

LA ROUMANIE CONTEMPORAINE, par Constantin-D. Mavrodin. Préface de M. Georges Lacour-Gayet, membre de l'Institut. 1 vol. in-8 avec 9 cartes et photogravures. Prix: 3 frs. — Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris (6e).

Au mois d'octobre dernier, M. Mavrodin a fait à Oxford une conférence très remarquée sur la Roumanie et les problèmes de haute actualité qui se rattachent à son avenir immédiat. Cette conférence, il la présente aujourd'hui au public français, après en avoir notablement agrandi le cadre, surtout dans la partie qui touche aux institutions sociales. L'auteur parle de son pays du triple point de vue de son évolution historique, de son progrès économique et social, et du rôle qui lui revient de toute évidence dans la politique balkanique. Cette étude-synthèse de la question roumaine se termine par trois chapitres: l'un consacré à l'armée roumaine, un deuxième à l'influence intellectuelle française en Roumanie, avec les heureuses conséquences économiques et politiques qui pourront en résulter pour la quadruple alliance, et le troisième nous parle de l'intervention roumaine.

* * *

LE LIVRE DE LA CONSOLATION, par Dom Hébrard, bénédictin de l'abbaye Saint-Martin, de Ligugé. 1 vol. in-16, 280 pages. Prix: 2 fr. 75; *franco* 3 fr. — Gabriel Beauchesne, libraire-éditeur, rue de Rennes, 117, Paris (6e).

Quelle étrange entreprise de vouloir consoler ceux qui pleurent!... On n'y parvient pas, diront les uns: les coeurs meurtris, les âmes douloureuses sont choses si difficiles à manier, que d'avance toute tentative est condamnée à l'impuissance. — Pourquoi d'ailleurs essayer de les guérir ? diront les autres. Ne vaut-il pas mieux s'abîmer dans sa peine, s'y résigner avec une stoïque énergie, en jouir avec amertume?... Une telle attitude est la plus belle que l'on puisse rêver sous la domination du mal. Accepter la consolation, c'est faiblesse. — Oh! non, répond l'auteur, car la souffrance nous est donnée pour monter, trouver Dieu, nous unir à lui, façonner en nous une personnalité meilleure, plus forte et plus douce, plus surnaturelle et plus humaine. *L'épreuve vous a touchés pour que*

*vous deveniez plus vivants.* La consolation que je vous apporte est celle du Christ Jésus. En vous libérant de l'égoïsme ou de la faiblesse qui vous guettent, *elle fera votre éducation d'âme.*

* * *

VIE ET OEUVRES DE LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE Alacoque, *publication de la Visitation de Paray-le-Monial*, 3e édition totalement refondue et considérablement augmentée par les soins de Mgr Gauthey, archevêque de Besançon, 3 vol. in-8 de 640, 860 et 720 pages. Prix : 22 fr. 50. — Ancienne Librairie Poussielgue, J. de Gigord, éditeur, rue Cassette, 15 (6e).

Les deux premières éditions de cet ouvrage étaient épuisées depuis vingt-cinq ans. Le public pieux réclamait une nouvelle édition. Le soin de la préparer fut confié, par le cardinal Perraud, évêque d'Autun, et par la Visitation de Paray-le-Monial, à M. l'abbé Gauthey, vicaire-général d'Autun. De concert avec la soeur archiviste et plusieurs autres visitandines de Paray, il y travailla pendant plus de dix années, lorsqu'il fut nommé évêque de Nevers, au commencement de l'année 1906, puis archevêque de Besançon en 1910. Le travail demeura suspendu. Mgr Gauthey venait de le reprendre lorsque la guerre éclata. Retenu dans sa ville épiscopale par les circonstances, il put, sans aucune interruption, consacrer tout le temps que lui laissait l'administration diocésaine et la visite des blessés à mettre la dernière main à l'ouvrage presque achevé depuis dix ans.

Cette troisième édition comporte trois volumes, tandis que les précédentes n'en avaient que deux. Le premier comprend la vie de Marguerite-Marie par ses contemporaines et tous les autres éléments de sa biographie. Il est intitulé : *Vie;* le second, renferme tous les écrits de la servante de Dieu et s'appelle : *Oeuvres;* le troisième est composé, sous le titre de *Documents*, d'une multitude de pièces concernant la cause de béatification de la Bienheureuse Marguerite-Marie, le milieu de la Visitation de Paray, dans lequel elle a vécu, sa famille dans le monde et son pays.

Cette nouvelle édition a été préparée selon la méthode historique rigoureuse, en honneur de notre temps. On a pris un soin scrupuleux de donner les textes selon les pièces originales ou les copies les plus autorisées, qui ont été minutieusement collationnées entre elles. On peut, sans trop de prétention, déclarer que cette édition est définitive. Si l'on décou-

vre de nouveaux écrits de Marguerite-Marie, il n'y aura qu'à étendre le cadre pour les y insérer.

Désormais, les pieux lecteurs et les écrivains qui voudront étudier les origines de la dévotion au Sacré-Coeur auront entre les mains tous les textes et tous les témoignages appuyés de leurs renvois authentiques.

On n'a rien négligé pour les mettre à même de profiter des éléments de cette merveilleuse histoire. Les archives de la Visitation de Paray ont ouvert tous leurs trésors. Chacun y peut puiser en pleine sécurité, pour son édification personnelle, comme aussi pour les publications qui traiteront du Sacré-Coeur de Jésus et des révélations faites à Paray-le-Monial, par Notre-Seigneur, à la Bienheureuse Marguerite-Marie.

* * *

LA PRIERE POUR LES MORTS DANS LA LITURGIE ROMAINE, par M. l'abbé Charles Guillemant, vicaire général d'Arras, vice-président de l'*Alliance des maisons d'éducation chrétienne*. Un joli vol. in-32 raisin de 204 pages, broché 0 fr. 75. Toile noire, tr. jaspée, en sus, 0 fr. 40. Chagrin noir, tr. noire, en sus 2 fr. 10. — J. de Gigord, éditeur, Paris, 15, rue Cassette (6e).

Ce petit livre est le *Livre des Morts*, que chacun peut emporter à l'église, dans les occasions nombreuses où les devoirs de l'amitié nous y conduisent pour des obsèques; au texte sacré est joint, non seulement une traduction soignée et un rapide commentaire, mais une étude d'ensemble qui ramène ces rites anciens et ces formules vénérables à l'unité d'un vaste drame, saisissant entre tous. N'est-ce pas le moyen d'inspirer, à bien des âmes, une pitié plus efficace à l'égard de leurs chers défunts?

* * *

DU CHAMP DE BATAILLE AU CIEL, par le chanoine Coubé. 1 vol. in-18, raisin. Prix: 2 fr. 50. — J. de Gigord, éditeur, Paris, 15, rue Cassette (6e).

Cet ouvrage est dédié à ceux qui pleurent un parent ou un ami mort à la guerre. Il leur offre la seule consolation qui soit digne et capable d'adoucir leur douleur, en leur montrant au ciel celui qu'ils ont perdu. Il prouve, en effet, que jamais une armée française n'a donné des preuves si rayonnantes de foi, et que, par suite, jamais les familles n'ont eu autant de raisons de croire au salut éternel de leurs enfants, tombés au champ d'honneur.

* * *

LE SACRE-COEUR DE JESUS. Allocutions des premiers vendredis durant la guerre, par Mgr Gauthey, archevêque de Besançon. 1 vol. in-12. Prix : 3 fr. 50.—Montréal, Librairie Granger et librairie Notre-Dame.

Dès le commencement de la guerre, Mgr l'archevêque de Besançon a convoqué, chaque premier vendredi du mois, ses fidèles dans sa cathédrale et il leur a fait une instruction sur le Sacré-Coeur de Jésus. Le présent volume est le recueil de ces instructions.

On y trouvera la doctrine de la dévotion au Sacré-Coeur d'après les écrits de la bienheureuse Marguerite-Marie, dont Mgr Gauthey est l'historien très autorisé. Aucune lecture n'est plus opportune, en ce temps de la guerre, pour consoler ceux qui pleurent, inspirer la patience à ceux qui souffrent et maintenir dans tous les coeurs les invincibles espérances de la victoire.

POUR LA VICTOIRE. Nouvelles consignes de guerre, par Mgr J. Tissier. 1 vol. in-12. Prix : 3 fr. 50. — Montréal, Librairie Granger et librairie Notre-Dame.

Ce que l'on trouvera d'abord, dans le nouveau volume de Mgr Tissier : *Pour la Victoire*, c'est l'impression fortement ressentie et très éloquemment exprimée des batailles livrées en Champagne et de l'état de guerre dans lequel, depuis tant de mois, demeure le diocèse de Châlons.

En un récent article de l'*Echo de Paris*, Mme Colette Yver louait les villes du front de leur magnifique endurance. Fortifier cette endurance, entretenir la sérénité confiante d'une population voisine de la ligne de feu, tel est le but poursuivi par Mgr Tissier, pendant les six mois d'apostolat dont ce livre est l'écho.

Qu'il écrive aux prêtres-soldats, qu'il parle devant les autorités civiles et militaires, qu'il ait en face de lui un auditoire d'enfants, l'assemblée des fidèles ou la foule compacte des grandes cérémonies patriotiques ; qu'il monte dans la chaire de sa cathédrale ou qu'il se trouve dans l'intimité d'une chapelle de collège : avec la même éloquence faite de chaleur, de couleur, de force, il peint les tragiques spectacles, il décrit les gigantesques alternatives de victoire et d'attente, de retraite et de marche en avant.

Aux leçons urgentes de l'actualité, le Pasteur ajoute les enseignements éternels du dogme chrétien, et, tandis qu'il recommande la ténacité dans l'espérance, il affirme la persistante nécessité de la prière.

* * *

# TABLES

## 1o TABLE DES SOMMAIRES

**Janvier.** — I. Cantique des nues étoilées (poésie) (*Oxoniensis*), p. 2. — II. Encore un brin de philosophie à propos de la guerre (II) (*M. Tamisier*), p. 7. — III. Sir Louis-Hippolyte LaFontaine (I) (documents inédits) (*Montarville Boucher de la Bruère*), p. 24. — IV. " Choses vues " à propos de la guerre d'Europe (*chan. Desgranges et abbé Thellier de Poncheville*), p. 46. — V. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 80.

**Février.** — I. Les bibliothèques canadiennes et leur histoire (I) (*Ægidius Fauteux*), p. 97. — II. Le " patois " canadien-français (*Wilfrid Guérin*), p. 115. — III. Le " patois " du Québec (*Etienne Blanchard*), p. 135. — IV. Sir Louis-Hippolyte LaFontaine (II) (*Montarville Boucher de la Bruère*), p. 138. — V. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 165. — VI. Notes bibliographiques (***), p. 182.

**Mars.** — I. Les bibliothèques canadiennes et leur histoire (II) (*Ægidius Fauteux*), p. 193. — II. " Choses vues " à propos de la guerre d'Europe (*chan. Desgranges et abbé Thellier de Poncheville*), p. 218. — III. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 242. — IV. Chronique des revues (*Elie-J. Auclair*), p. 260. — V. Un conseil de guerre à Montréal (*Pierre-Georges Roy*), p. 282. — VI. Notes bibliographiques (***), p. 288.

**Avril.** — I. Les lis (poésie) (*Alfred Ferland*), p. 289. — II. L'enseignement secondaire dans les institutions anglaises (*Mgr Choquette*), p. 290. — III. Le projet d'union de 1822 (*J.-Hector Lapointe*), p. 305. — IV. Sir Louis-Hippolyte LaFontaine (III) (*Montarville Boucher de la Bruère*), p. 317. — V. Les écoles d'agriculture dans Québec (I) (*J.-C. Chapais*), p. 337. — VI. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 368. — VII. Notes bibliographiques (***), p. 384.

**Mai.** — I. Chères victoires (*Valentin-M. Breton*), p. 387. — II. La sainte de la patrie (*M. Tamisier*), p. 394. — III. Conte canadien (*Henri Longpré*), p. 422. — IV. Notes historiques sur les écoles d'agriculture (II) (*J.-C. Chapais*), p. 426. — V. Un conseil de guerre à Montréal (*Pierre-Georges Roy*), p. 447. — VI. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 461. — VII. Notes bibliographiques (***), p. 479.

JUIN. — I. Sir Louis-Hippolyte LaFontaine (IV) (*Montarville Boucher de la Bruère*), p. 481. — II. " Choses vues " à propos de la guerre d'Europe (*L'abbé Thellier de Poncheville, Louis Barthou et autres*), p. 520. — III. Notes historiques sur les écoles d'agriculture (III) (*J.-C. Chapais*), p. 520. — IV. Un conseil de guerre à Montréal (1757) (*suite et fin*) (*Pierre-Georges Roy*), p. 538. — V. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 551. — VI. Notes bibliographiques (***), p. 568. — VII. Tables (**), p. 571.

---

## 2o TABLE DES CHRONIQUES

### A.—A TRAVERS LES FAITS ET LES OEUVRES (*Thomas Chapais*)

JANVIER. — La guerre. — *Statu quo* en France et en Russie. — Dans les Balkans. — Ecrasement de la Serbie. — Retraite des Alliés sur Salonique. — Le problème grec. — Attitude du roi Constantin. — Ses explications. — Le double péril de la Grèce. — Une prompte intervention l'en eût peut-être préservée. — Aux Dardanelles. — En Mésopotamie. — La campagne italienne sur l'Isonzo. — Rumeurs de paix. — Les dispositions de l'Allemagne. — Le moment lui serait trop propice. — Un article de M. Hanotaux. — Nouvel accord des Alliés. — Pas de paix distincte. — La réponse allemande. — Discours du chancelier Von Bethmann-Holweg. — Audacieuses affirmations. — La responsabilité de la guerre. — Paroles réconfortantes du général Galliéni. — Nouveaux efforts des Alliés. — Un conseil militaire conjoint. — Incidents désagréables au Parlement britannique. — Au Vatican. — Le consistoire. — Le pape et la paix. — L'indépendance du Saint-Siège.— La session américaine. — Au Canada.....p. 80

FÉVRIER. — La guerre. — Nouvelle offensive russe. — Mécomptes des généraux allemands. — L'écrasement du Monténégro. — Forts contre faibles. — La situation réelle. — Où en sont les Allemands après dix-huit mois. — Impuissants contre la France, l'Angleterre et la Russie. — La situation grecque. — Une énormité du roi Constantin. — Neutralité belge et neutralité grecque. — Disparité des cas. — En Angleterre. — La crise de la conscription. — La campagne de lord Derby. — Ses résultats. — Un engagement de M. Asquith. — L'abstention des célibataires. — Un bill de conscription partielle. — Tiraillements dans le cabinet. — La cohésion ministérielle est préservée. — Le débat. — Succès de M. Balfour. — Le bill est adopté. — La question des munitions. — La censure en France. — Le pape et la paix. — Au Canada. .....p. 165

MARS. — La guerre. — Violente offensive allemande dans la région de Verdun. — Victoire russe en Arménie. — La chute d'Erzéroum. — Ses conséquences probables. — La session anglaise. — Le débat sur l'adresse. — L'aviation, la marine marchande et le blocus. — Les conditions de la paix. — Energique déclaration de M. Asquith. — Lord Robert Cecil, ministre du blocus. — La politique française. — M. Briand à Rome. — Un assaut contre le ministère. — Politiqueurs non assagis. — Energique attitude de M. Briand. — Le parlementarisme et la guerre. — Admirable lettre des évêques de Belgique. — La vérité vengée. — Au Canada. — L'incendie du parlement. — L'extension parlementaire. — Le divorce. — Le budget.....p. 242

AVRIL. — Verdun. — Gigantesque et sanglant conflit. — Carnage sans précédent. — L'héroïsme des armées françaises. — " Vive la France ! " — Pourquoi nous devons souhaiter le triomphe de la France. — Sur le front oriental. — Succès russes. — En Angleterre. — Une réapparition de M. Winston Churchill. — Critique navale. —Une passe d'armes avec M. Balfour. — Lord Beresford. — En France. — Les finances françaises. — Encore les socialistes. — La mentalité du Parlement. — Un article de M. François Veuillot. — Aux Etats-Unis. — Victoire du président Wilson. — Au Canada. — La prohibition.....p. 368

MAI. — Verdun. — Les Allemands ne passent pas. — Castelnau et Pétain. Sur le front russe. — En Asie. — La prise de Trébizonde. — Une étonnante expédition. — Des corps d'armée russes en France. — La conférence des Alliés à Paris. — M. Asquith à Rome. — Sa visite au Vatican. — Difficultés ministérielles en Angleterre. — La conscription. — M. Lloyd-George. — Le budget anglais. — Nouvelles taxes. — Treize milliards de dette. — Un discours de M. de Bethmann-Holweg. — L'impudence teutonne. — La réponse de M. Asquith. — Encore des paroles de paix. — Une lettre du pape au cardinal Pompili. — Quelques commentaires. — L'ultimatum des Etats-Unis à l'Allemagne. — Au Canada.....p. 461

JUIN. — La situation militaire. — Toujours Verdun. — La ténacité allemande. — L'héroïsme français. — *Statu quo* en Flandre et en Russie. — Victoires russes en Asie. — La capitulation de Kut-el-Amara. — Pronostics optimistes. — En Angleterre. — La loi de conscription. — Le service obligatoire universel est enfin adopté. — La révolte en Irlande. — La tentative de Sir Roger Casement. — L'insurrection de Dublin. — La répression. — Situation douloureuse de John Redmond. — Un violent débat aux Communes. — Discours pacifiant de M. Asquith. — Le premier ministre se rend en Irlande. — Un projet de gouvernement irlandais. — La conférence économique des Alliés. — En France. — La situation financière. — M. Briand et les socialistes. — Les Etats-Unis et l'Allemagne. — Au Canada.....p. 551

## B. — CHRONIQUE DES REVUES (*Elie-J. Auclair*).

MARS. — L'Eglise aux tournants de l'histoire (Extrait des oeuvres de Godefroid Kurth, cité par la *Croix de Paris*—27 janvier 1916). — L'hommage aux lettrés et aux artistes morts pour la patrie (Discours de M. Etienne Lamy, à l'Académie française—5 novembre 1915). — Un appel à l'humanité future (Conclusion du discours de M. Gabriel Hanotaux sur les prix de vertu, à l'Académie française—5 novembre 1915). — Le miracle de la Marne (Extrait d'un discours de Mgr Gibier, évêque de Versailles, prononcé dans la cathédrale de Meaux, à l'anniversaire de la bataille de la Marne—5 septembre 1915). — Le sang de France (Extrait d'un discours de Mgr Tissier, évêque de Châlons, prononcé à Epernay, à un service pour les soldats tombés en Champagne—19 septembre 1915). — Les enseignements de la guerre (Extrait d'une étude de M. Gustave Lebon, de Paris—6 décembre 1915). — L'entente plus que cordiale (Article de M. Georges Ohnet—Le *Gaulois* de Paris—3 janvier 1916). — Un contraste qui est une charge — entre Guillaume II et Edouard VII (Article de M. Maurice Donnay, de l'Académie française—*La liberté*, janvier 1916). — Conclusion.....p. 260

---

## 3o TABLE DE LA BIBLIOGRAPHIE

PAGES

Alliés (Nos) du ciel, par le chanoine S. Coubé..... 480
Apostolat (L') de la jeunesse pendant la guerre, par l'abbé L.-J. Bretonneau ..... 186
Belgique (La) et la France, par l'abbé S. Coubé..... 189
Créateur (Le) et la créature, par le Père Faber..... 187
Du champ de bataille au ciel, par le chanoine Coubé..... 570
Femme (La) au foyer, par Mgr Tissier..... 189
Guerre (La) en Champagne, publié sous la direction de Mgr Tissier 185
Guerre (La) : qui l'a voulue, par P. Dudon..... 288
Guide (Le) spirituel, par le B. Louis de Blois..... 189
Haut les coeurs, par l'abbé Jean Lagardère..... 186
Histoire anecdotique de la guerre de 1914-1915, par Franc-Nohain et Paul Delay .....183, 184
Lettres de Lacordaire à des jeunes gens..... 188
Livre (Le) de la consolation, par Dom Hébrard..... 568
Méditations sur le chemin de la croix, par l'abbé Perreyve..... 189
Pape (Le) et la guerre, par P. Dudon..... 288
Parabole évangéliques, par le Père A. Roussel..... 186
Paroles (Les) de guerre, par Mgr Gauthey..... 184
Patrie (La), par le Père Janvier..... 384

PAGES
Patriotisme (Notre), par le comte de Chabrol..... 288
Politique (La) allemande, par Paul Dudon..... 190
Prière (La) pour les morts dans la liturgie romaine, par M. l'abbé Charles Guillemant ..... 570
Roumanie (La) contemporaine, par Constantin-D. Mavrodin..... 568
Sacré-Coeur de Jésus (Le), par Mgr Gauthey..... 571
Sainte (La) Eucharistie, par le R. Père Hugon..... 188
Sovereign (The) Council of New France, par R. Cahall..... 479
Sur quoi le kaiser ne comptait pas, par de la Rice..... 190
Vengeons nos morts, par C. Grandmougin..... 384
Victoire (Pour la), par Mgr J. Tissier..... 571
Vie d'un heureux, par Henry du Roure..... 182
Vie et oeuvres de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, par Mgr Gauthey ..... 569

---

## 4o TABLE GENERALE PAR ORDRE ALPHABETIQUE

A travers les faits et les oeuvres, (*Thomas Chapais*).....80, 165, .....242, 368, 461, 551
Bibliothèques (Les) canadiennes (*Aegidius Fauteux*).....97, 193
Cantique des nues étoilées (poésie) (*Oxoniensis*)..... 2
Chères victoires (*Valentin M. Breton*)..... 387
Chronique des revues (*Elie-J. Auclair*)..... 260
" Choses vues " à propos de la guerre (*Desgranges, de Poncheville*) .....46, 218, 499
Conseil (Un) de guerre à Montréal (*Pierre-Georges Roy*) ..282, 447, 538
Conte canadien (*Henri Longpré*) ..... 422
Ecoles d'agriculture de Québec (*J.-C. Chapais*).....337, 426, 520
Encore un brin de philosophie à propos de la guerre (*M. Tamisier*) 7
Enseignement secondaire (L') dans les institutions anglaises (*Mgr Choquette*) ..... 290
LaFontaine (Sir Louis-Hippolyte) (documents inédits) (*Montarville de la Bruère*) .....24, 138, 317, 481
Notes bibliographiques (***).....182, 288, 384, 479, 568
Patois canadien-français (Le) (*Wilfrid Guérin*)..... 115
Patois de Québec (Le) (*Etienne Blanchard*) ..... 135
Projet d'union de 1822 (Le) (*J.-Hector Lapointe*) ..... 305
Sainte (La) de la patrie: Jeanne d'Arc (*M. Tamisier*)..... 394
Tables (***) ..... 571

---

AP
21
R34
v.70

Revue canadienne

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY